



Rapport annuel 2012

Document de référence



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Sommaire

Message du Président et du Directeur général	2
---	---

1 Présentation de Crédit Agricole S.A. 5

Chiffres clés et données boursières 2012	6
Faits marquants de l'année 2012	13
Historique	14
Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.	16
Les métiers de Crédit Agricole S.A.	17

2 Informations économiques, sociales et environnementales 33

Responsabilité économique	35
Responsabilité sociale et sociétale	42
Responsabilité environnementale	67
Table de concordance	84
Attestation de présence et rapport d'assurance de l'un des Commissaires aux comptes sur les informations sociales, environnementales et sociétales	86

3 Gouvernement d'entreprise 91

Rapport du Président du Conseil d'administration	92
Rapport des Commissaires aux comptes	119
Rémunération des mandataires sociaux	120
Informations complémentaires sur les mandataires sociaux	128
Organes de direction	158

4 Examen de la situation financière et du résultat 2012 159

Activité et informations financières	160
Informations sur les comptes de Crédit Agricole S.A. (société mère)	182

5 Facteurs de risque et Pilier 3 191

Facteurs de risque	192
Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 2	232

6 Comptes consolidés 269

Cadre général	270
États financiers consolidés	278
Notes annexes aux états financiers	284
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	399

7 Comptes individuels 401

Comptes annuels	402
Notes annexes aux comptes annuels	405
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	452

8 Informations générales 455

Actes constitutifs et statuts	456
Renseignements concernant la Société	456
Renseignements concernant le capital	460
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	463
Honoraires des Commissaires aux comptes	468
Assemblée générale du 23 mai 2013	469
Personne responsable du Document de référence	482
Table de concordance	484



Document de référence Rapport annuel 2012

PROFIL

Le groupe Crédit Agricole est le leader de la banque universelle de proximité en France et l'un des tout premiers acteurs bancaires en Europe.

Premier financeur de l'économie française et grand acteur européen, le groupe Crédit Agricole accompagne les projets de ses clients en France et dans le monde, dans tous les métiers de la banque de proximité et les métiers spécialisés qui lui sont associés : assurance, gestion d'actifs, crédit-bail et affacturage, crédit à la consommation, banque de financement et d'investissement.

Fort de ses fondements coopératifs et mutualistes, de ses 150 000 collaborateurs et 29 000 administrateurs des Caisses régionales et locales, le groupe Crédit Agricole est une banque responsable et utile, au service de 51 millions de clients, 6,9 millions de sociétaires et 1,2 million d'actionnaires.

Au service de l'économie, le Crédit Agricole se distingue également par sa politique de responsabilité sociale et environnementale dynamique et innovante. Le Groupe figure ainsi dans le top 3 du classement établi par Novethic sur la communication responsable des 31 plus grandes banques et compagnies d'assurance européennes.

Une banque au service de 51 millions de clients ⁽¹⁾

- 11 300 agences dans 11 pays ⁽¹⁾ (dont 9 000 en France et 900 en Italie) ;
- Présence dans près de 60 pays.

Un acteur au service de l'économie

- Adhésion au Pacte mondial des Nations unies et aux Principes climat ;
- Adoption des Principes Équateur par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ;
- Signature des Principes pour l'investissement responsable par Amundi, Crédit Agricole Cheuvreux et Crédit Agricole Assurances ;
- Signature de la Charte des achats responsables entre grands donneurs d'ordre et PME.

(1) Y compris les Caisses régionales et hors Emporiki.

Message du Président et du Directeur général

Une année de transformation

L'année 2012 aura été une année de difficultés et d'efforts pour tous.

Nous évoluons dans un contexte économique dégradé, de croissance revue à la baisse à la fois en France et en Europe. Les évolutions réglementaires qui touchent le secteur bancaire nous contraignent en outre à faire preuve d'agilité et à revoir durablement les conditions d'exercice de notre activité.

C'est dans ce contexte particulièrement difficile que Crédit Agricole S.A. a publié un résultat net part du Groupe déficitaire de - 6 471 millions d'euros. Le niveau de résultat intègre les impacts comptables d'opérations exceptionnelles. Il traduit aussi des décisions stratégiques prises pour construire l'avenir, les avancées significatives réalisées ces derniers trimestres et la mise en œuvre de chantiers structurants pour le Groupe. Ce résultat ne doit pourtant pas masquer le socle de bénéfices récurrents que nos métiers peuvent dégager et surtout la solidité de notre banque. Cette année 2012 doit être vue comme un tournant dans l'histoire du Crédit Agricole, tournant qui vise à conforter un modèle unique et pérenne d'exercice du métier de banque.

En France, nos banques de proximité ont maintenu un niveau élevé d'activité. Elles ont notamment réalisé de bonnes performances en matière de collecte avec 5,6 % de progression. À l'international, l'activité est stable en dépit d'un contexte économique plus tendu en Italie. L'assurance et la gestion d'actifs réalisent une très bonne année commerciale et dégagent de bons résultats. Les services financiers spécialisés voient quant à eux leurs contributions affectées par la nouvelle législation en matière de crédit à la consommation mais aussi par nos objectifs de désendettement qui concernent également la banque de financement et d'investissement.

Parmi les avancées significatives, il y a bien sûr la cession d'Emporiki à Alpha Bank. Elle a été conduite avec rapidité et de manière ordonnée. Cette cession était nécessaire à la fois pour le

Crédit Agricole, compte tenu des risques de pertes encourues, et pour le secteur financier grec en cours de restructuration.

Nous avons procédé, comme chaque année, à des tests de valorisation de nos actifs dans chacun de nos métiers, en tenant compte, de manière prudente, de la situation économique et des perspectives de développement. Cela nous a conduits à comptabiliser des dépréciations significatives qui ont eu un impact fortement négatif sur notre résultat. Cependant, ces mesures, qui n'entraînent aucune sortie de cash, n'affectent en rien la solidité du Groupe ni sa capacité à financer l'économie.

Notre choix d'un modèle de développement articulé autour de la banque universelle de proximité justifie notre décision d'arrêter également certaines activités et de nous désengager de participations financières minoritaires jugées non prioritaires. Nous sommes en train de mener des opérations structurantes avec notre sortie du métier du courtage (rapprochement de CA Cheuvreux et Kepler Capital Markets, cession de CLSA à Citic par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank) et de gérer activement nos participations : cession totale de BES Vida et d'Intesa Sanpaolo, et désengagement de Bankinter en deçà de 10 %.

Autre chantier structurant, notre plan d'adaptation a été mené avec détermination. Réalisé au-delà des objectifs que nous nous étions fixés, il témoigne de la mobilisation de nos équipes et de la capacité d'adaptation de notre Groupe à un nouvel environnement réglementaire et économique. Nous avons notamment repensé le modèle économique de notre banque de financement et d'investissement, Crédit Agricole CIB, avec comme objectif principal l'accompagnement de nos clients et l'abandon des métiers les plus risqués sur les marchés financiers. Nous avons ainsi arrêté les activités de dérivés actions et cédé des portefeuilles de crédits. Ce plan destiné à réduire notre consommation de liquidité – 68 sur 50 milliards d'euros planifiés – et à baisser nos emplois pondérés – 57 contre 35 milliards d'euros annoncés – se traduit par le renforcement de notre solidité financière, essentielle à l'exercice de notre métier.

En effet, le Crédit Agricole est une banque solide. Sur l'année 2012, nous avons amélioré nos ratios de solvabilité grâce notamment à la réduction de nos emplois pondérés. Le ratio *Core Tier 1* du groupe Crédit Agricole est ainsi passé de 10,2 % à 11,8 % (*pro forma* de la cession d'Emporiki) en un an, celui de Crédit Agricole S.A. atteint 9,7 % au 31 décembre 2012 (*pro forma* de la cession d'Emporiki). Comme nous l'avions annoncé précédemment, le groupe Crédit Agricole, formé de Crédit Agricole S.A. et des Caisses régionales, aura sous les nouvelles normes Bâle 3 un ratio *Common Equity Tier 1* supérieur à 10 % à fin 2013. Nos capitaux propres part du Groupe atteignent désormais 72 milliards d'euros pour le groupe Crédit Agricole et 39,7 milliards d'euros pour Crédit Agricole S.A. Nous avons également renforcé notre situation en matière de liquidité, réduisant de manière mécanique notre dépendance aux marchés financiers.

Cette transformation a été menée avec comme objectif prioritaire le maintien du financement de l'économie réelle. Aujourd'hui, alors que nos élus légifèrent sur l'organisation des activités bancaires, il reste essentiel de rappeler le rôle de notre industrie, maillon indispensable à la relance de l'activité économique. L'Europe en a pris la mesure à l'issue des événements qui l'ont affectée en mettant en œuvre l'Union bancaire européenne et en modifiant récemment certaines exigences réglementaires jugées inadaptées pour les établissements financiers et dont le corollaire était un risque de réduction des crédits à l'économie. Cette prise de conscience doit être partagée par tous car les banques ont un rôle à jouer et le Crédit Agricole entend être au rendez-vous.

Car le Crédit Agricole est une banque utile, présente auprès de ses différents clients. Et là encore, les chiffres le prouvent, nous continuons à prêter dans un environnement pourtant dégradé ; nos encours de crédit ont ainsi progressé pour atteindre en France,

avec les Caisses régionales et LCL, 485 milliards d'euros à la fin de l'année. Le Crédit Agricole reste ainsi le premier financeur de l'économie française. Bien sûr, le ralentissement du crédit se confirme, conséquence immédiate de la crise que nous connaissons mais notre fort ancrage local constitue un atout majeur pour accompagner les projets de nos clients particuliers, agriculteurs, professionnels, entreprises, associations et collectivités locales.

Notre action est mue par une conscience forte de notre responsabilité sociétale et environnementale. L'emploi en constitue un volet essentiel avec notamment la formation des jeunes. En 2012, nous avons accueilli 3 000 étudiants en alternance, preuve de notre dynamisme et de notre engagement. La préservation de l'environnement guide aussi notre action, tant au niveau de notre organisation qu'en matière de création de produits verts : réduction des émissions de CO₂, élargissement de notre offre ISR, etc. Cette démarche passe également par un mécénat en faveur d'actions solidaires et de la préservation du patrimoine.

2012 marquera l'histoire du Crédit Agricole et nous en avons pleinement conscience. Le travail approfondi d'adaptation réalisé depuis maintenant 18 mois nous permet d'envisager l'avenir sur des bases solides : des positions de premier plan en France et en Europe, un bilan renforcé grâce à la réduction de notre endettement et la priorité à la croissance organique. De ces principes découlent nos ambitions pour 2013. Elles sont au nombre de trois : se doter d'un nouveau plan stratégique, retrouver des résultats significativement positifs et renforcer la solidité financière de Crédit Agricole S.A.

Nous souhaitons ici réitérer à l'ensemble de nos collaborateurs, sociétaires, actionnaires engagés à nos côtés nos remerciements pour leur confiance et leur soutien en cette période délicate.

Jean-Paul Chifflet

Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Jean-Marie Sander

Président de Crédit Agricole S.A.



Présentation de Crédit Agricole S.A.

1

► Chiffres clés et données boursières 2012	6
CHIFFRES CLÉS	6
DONNÉES BOURSIÈRES	8
AGENDA 2013 DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE	12
CONTACTS	12
► Faits marquants de l'année 2012	13
► Historique	14
► Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.	16
► Les métiers de Crédit Agricole S.A.	17
SIX PÔLES MÉTIERS	17
BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE – CAISSES RÉGIONALES DE CRÉDIT AGRICOLE	19
BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE – LCL	21
BANQUE DE PROXIMITÉ À L'INTERNATIONAL	22
SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS	24
GESTION DE L'ÉPARGNE	26
BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT	29
ACTIVITÉS HORS MÉTIERS	30

Chiffres clés et données boursières 2012

► CHIFFRES CLÉS

Évolution du résultat

COMPTE DE RÉSULTAT RÉSUMÉ

(en millions d'euros)	2008	2009	2010	2011 pro forma ⁽¹⁾	2012 ⁽¹⁾
Produit net bancaire	15 956	17 942	20 129	19 385	16 315
Résultat brut d'exploitation	3 321	5 760	6 942	6 992	4 278
Résultat net	1 266	1 446	1 752	(1 198)	(6 513)
Résultat net part du Groupe	1 024	1 125	1 263	(1 470)	(6 471)

(1) Retraitement au titre des activités arrêtées ou en cours de cession (Emporiki, Cheuvreux, CLSA).

ACTIVITÉ

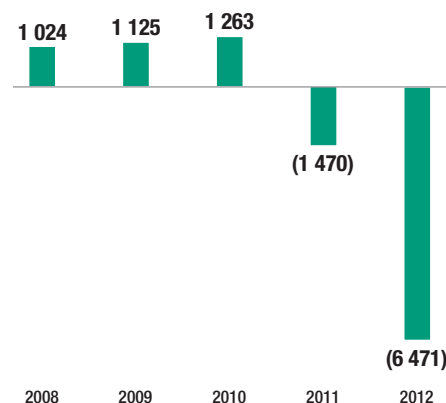
(en milliards d'euros)	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
Total du bilan	1 653,2	1 557,3	1 593,5	1 723,6	1 842,4
Prêts bruts	436,9	463,6	499,6	521,0	460,9 ⁽²⁾
Ressources de la clientèle	607,8	643,4	671,7	674,0	634,0 ⁽²⁾
Actifs gérés (en gestion d'actifs, assurances et banque privée) ⁽¹⁾	550,8	688,5	854,6	808,5	865,4

(1) Hors doubles comptes. À partir du 31 décembre 2009, les encours de gestion d'actifs portent sur le périmètre Amundi.

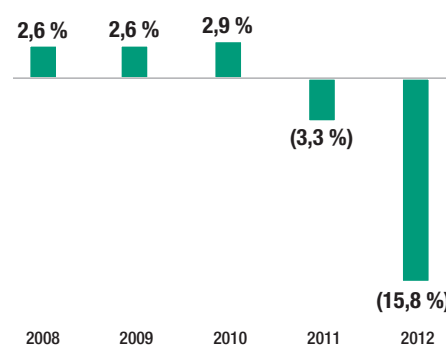
(2) Hors activités arrêtées ou en cours de cession (Emporiki, Cheuvreux, CLSA).

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

(en millions d'euros)

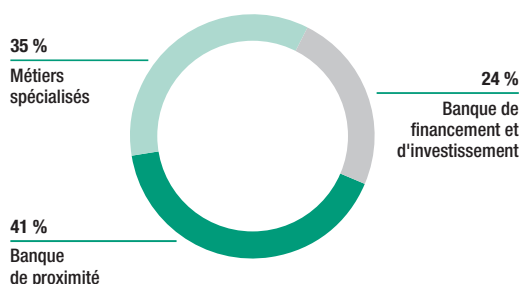


RENTABILITÉ DES CAPITAUX PROPRES (ROE)



Résultat par métier

CONTRIBUTION DES MÉTIERS AU RÉSULTAT NET PART DU GROUPE ⁽¹⁾



(1) Hors impact de la réévaluation de la dette, coût de la Grèce, Cheuvreux, dépréciation d'écarts d'acquisition, dépréciation des titres SAS RLB, Sacam, Intesa Sanpaolo et BES, déconsolidation de Bankinter, plan d'adaptation, rachat de dette et exit tax.

CONTRIBUTION AU RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

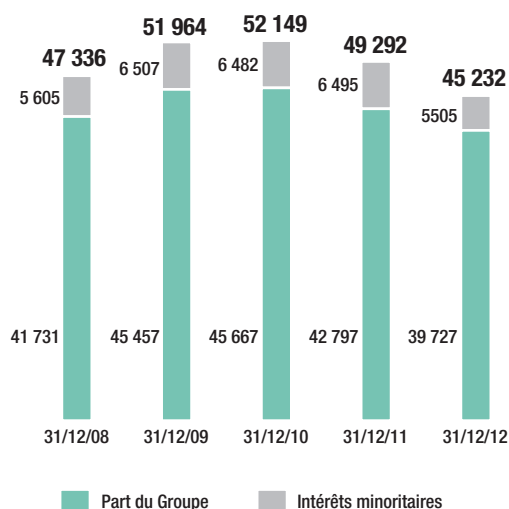
(en millions d'euros)	2008	2009	2010	2011 pro forma ⁽¹⁾	2012
Caisses régionales	581	730	957	1 008	824
LCL	691	574	671	675	663
Banque de proximité à l'international	(420)	(458)	(928)	(2 458)	(4 880)
Services financiers spécialisés	460	457	536	91	(1 613)
Gestion de l'épargne	1 392	1 410	1 509	951	1 720
Banque de financement et d'investissement	(1 924)	(320)	975	(147)	(880)
Activités hors métiers	244	(1 268)	(2 457)	(1 590)	(2 305)

(1) Retraitement au titre des activités arrêtées ou en cours de cession (Emporiki, Cheuvreux, CLSA).

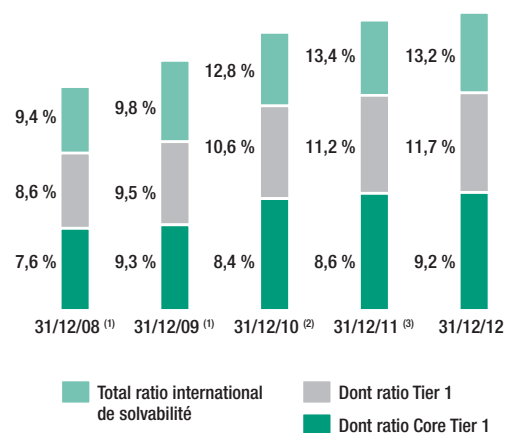
Structure financière

CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)



RATIOS DE SOLVABILITÉ



(1) Ratio CRD.

(2) Les ratios 2010 intègrent le traitement des CCI/OCA en emplois pondérés.

(3) Les ratios 2011 intègrent la première application de la CRD 3.

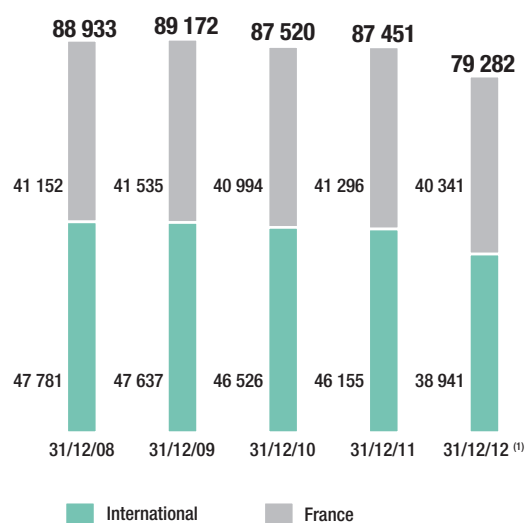
Notes des agences de notation au 1^{er} mars 2013

Crédit Agricole S.A. bénéficie de notes de bonne qualité de la part des agences de notation. Elles reconnaissent en cela sa solidité financière et son appartenance au groupe Crédit Agricole.

Notation court terme	
Moody's Investors Service	Prime-1
Standard & Poor's	A-1
FitchRatings	F1+
Notation long terme	
Moody's Investors Service	A2
Standard & Poor's	A
FitchRatings	A+
Surveillance/Perspective sur notation long terme	
Moody's Investors Service	Perspective stable
Standard & Poor's	Perspective négative
FitchRatings	Perspective négative

Effectifs fin de période

(en unités de temps plein)



(1) Retraitement au titre des activités arrêtées ou en cours de cession (Emporiki, Cheuvreux, CLSA).

► DONNÉES BOURSIÈRES

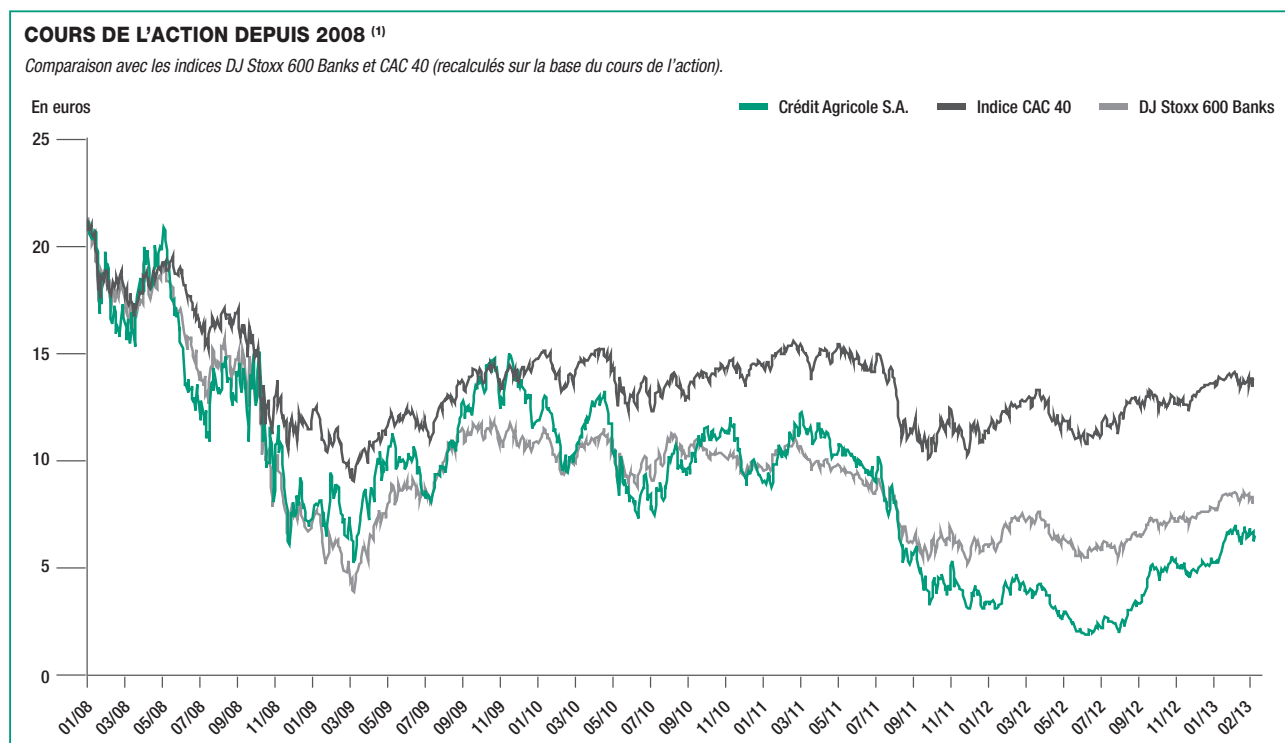
Composition du capital au 31 décembre 2012

Au 31 décembre 2012, le capital social de Crédit Agricole S.A. se composait de 2 498 020 537 actions. À cette date et à la connaissance de Crédit Agricole S.A., la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
SAS Rue La Boétie	1 405 263 364	56,25	56,42
Actions en autodétention	7 319 186	0,29	-
Salariés (FCPE, PEE)	110 546 010	4,43	4,44
Investisseurs institutionnels	695 978 777	27,86	27,94
Actionnaires individuels	278 913 200	11,17	11,20
TOTAL	2 498 020 537	100	100

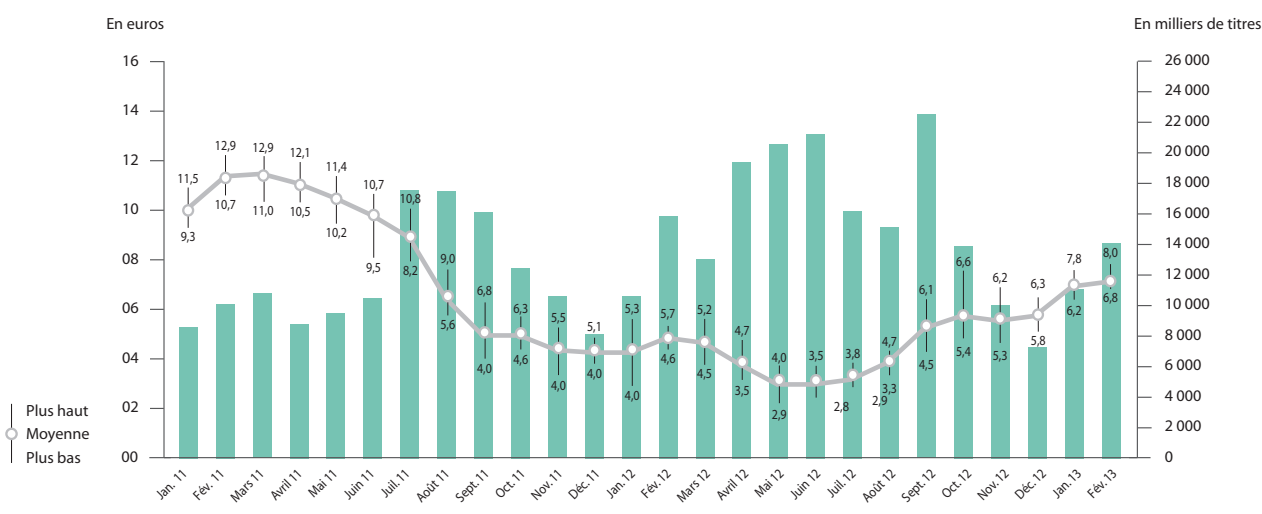
L'action Crédit Agricole S.A.

Évolution du cours de Bourse



(1) Données ajustées de l'augmentation de capital avec droits préférentiels de souscription de juillet 2008.

ÉVOLUTION MENSUELLE DU COURS DE L'ACTION ET DU VOLUME DE TITRES ÉCHANGES



En 2008, l'intensification et la généralisation de la crise financière ont pesé sur l'évolution des cours (CAC 40 en baisse de 42,7 % sur l'année) et en particulier sur ceux des valeurs financières. Sur l'année, l'indice représentatif des banques européennes DJ Stoxx 600 Banks enregistre ainsi une chute de près de 65 % et le cours du titre Crédit Agricole S.A. une baisse de 62,4 %, dans des volumes moyens de titres échangés très élevés.

Après un début d'année difficile, 2009 a vu la reprise des cours, avec la dissipation des craintes liées à la crise. Le cours atteint son plus haut de l'année à 15,66 euros le 11 novembre 2009 pour clôturer l'année à 12,36 euros, soit une hausse de 54,6 % sur l'année, surperformant l'indice DJ Stoxx 600 Banks (+ 45,9 %) ainsi que le CAC 40 (+ 22,3 %).

Soutenu par de bons indicateurs économiques, le cours du titre Crédit Agricole S.A. débute l'année 2010 sur une note positive avant de repartir à la baisse au rythme des annonces de résultats décevants du secteur bancaire, des craintes récurrentes sur les propositions de Bâle publiées mi-décembre 2009 et dans un climat d'incertitude sur la reprise économique mondiale. Le titre rebondit néanmoins mi-février à la faveur des espoirs de règlement de la crise grecque et des indicateurs économiques satisfaisants. Il atteint son plus haut de l'année le 15 avril 2010 à 13,68 euros avant de repartir à la baisse sur fonds d'angoisse déflationniste aux États-Unis et de résurgence des craintes concernant la dette des États européens. Le titre atteint son plus bas de l'année le 8 juin à 8,02 euros. Au cours du deuxième semestre 2010, le titre connaît une remontée progressive sur fonds de regain d'optimisme sur la croissance mondiale notamment aux États-Unis. Les valeurs bancaires restent néanmoins pénalisées par le contexte réglementaire jugé contraignant et une recrudescence des craintes sur la dette souveraine en fin d'année. Dans ce contexte, le titre Crédit Agricole S.A. clôture l'année 2010 à 9,50 euros, en baisse de 23,1 % sur l'année alors que l'indice CAC 40 enregistrait une légère baisse (- 3,3 %).

Après un bon début d'année 2011, où la crise souveraine en Europe continue de marquer les esprits sans peser outre mesure sur les marchés, laissant même entrevoir un espoir de reprise sur le premier semestre, le cours de l'action atteint un plus haut de l'année le 28 février à 12,92 euros. Sur fond de catastrophe nucléaire au Japon et de tensions géopolitiques en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, le mois de mars voit cependant resurgir les craintes d'un défaut de la Grèce ; le risque de contagion à l'Italie apparaît au fil des semaines. La défiance des investisseurs est renforcée par les difficultés des pays européens à trouver une solution à la crise et l'éventuelle participation du secteur privé aux plans de soutien à la Grèce, puis par la perte du AAA des États-Unis délivré par Standard & Poor's le 5 août 2011. La crise de liquidité qui s'ensuit contraint les banques à annoncer des réductions d'activités dans les métiers très consommateurs de liquidités et des suppressions de postes. Le titre passe le seuil de 5 euros début octobre pour atteindre son plus bas annuel à 3,98 euros le 23 novembre 2011. Dans ce contexte, le titre Crédit Agricole S.A. clôture l'année 2011 à 4,36 euros, en baisse de 54,1 % sur l'année, sous-performant l'indice DJ Stoxx 600 Banks (- 32,5 %) et le CAC 40 (- 17,0 %).

Les deux premiers mois de l'année 2012 voient s'estomper les tensions sur le marché de la liquidité au rythme des émissions obligataires réussies de dettes souveraines notamment en Italie et en Espagne. L'espoir d'un règlement de la crise grecque profite aux valeurs bancaires. Par ailleurs, la deuxième opération d'injection de liquidité à 3 ans par la BCE (mécanisme LTRO) fin février, portant le montant injecté à plus de 1 000 milliards d'euros depuis décembre 2011, entretient l'attrait pour les actifs à risque. Anticipée par les investisseurs, la perte du triple A de la France et la dégradation de huit autres pays de la zone euro par Standard & Poor's mi-janvier n'impactent finalement que peu les marchés.

De mars à début juin, le titre Crédit Agricole S.A., à l'image de son secteur, s'oriente à la baisse. D'une part, les marchés craignent un ralentissement de la croissance en zone euro et dans le monde (notamment aux États-Unis, mais également dans les pays émergents). D'autre part, la crise de la dette souveraine s'approfondit en Europe. La situation en Grèce se révèle délicate, notamment en raison de l'échec de la formation d'un gouvernement en mai entraînant de nouvelles élections en juin, et des menaces persistantes de sortie de la zone euro. Le spectre d'un scénario grec plane sur le Portugal et sur l'Espagne, dont les banques sont dans une situation difficile en raison de leur exposition au secteur immobilier. L'endettement public de l'Italie, jugé très élevé, génère également des inquiétudes sur sa soutenabilité à long terme dans un environnement de croissance atone. La crise politique aux Pays-Bas renforce la nervosité des intervenants de marché. Cette crise multifacette se traduit par une forte remontée de l'aversion au risque : baisse des cours des actions (et notamment du titre Crédit Agricole S.A., impacté par son exposition aux pays périphériques) parallèlement à une baisse des rendements souverains des pays cœur de la zone euro (Allemagne et France s'endettant à des taux réels négatifs). En sus de ces facteurs macroéconomiques, le choc réglementaire lié à la solvabilité des banques et les incertitudes quant au traitement sous Bâle 3 des actifs d'assurance affectent les cours des établissements bancaires français et notamment le titre Crédit Agricole S.A., premier bancassureur en Europe. Le titre touche ainsi son plus bas historique le 1^{er} juin (2,88 euros en clôture et 2,84 euros en séance).

De juin à mi-octobre, le titre Crédit Agricole S.A. fait plus que doubler de valeur. Les progrès effectués sur le désengagement du Groupe de la Grèce sont la première cause de cette embellie. En juin, Crédit Agricole S.A. annonce en effet qu'elle a obtenu l'accord de la Banque de Grèce pour qu'Emporiki bénéficie d'un soutien en termes de liquidité (ELA). Des rumeurs de vente d'Emporiki pointent dès la fin juin, et Crédit Agricole S.A. confirme en août la réception d'offres de rachat de la part de trois banques grecques. Les avancées très significatives réalisées sur le plan d'adaptation sont également appréciées par le marché. Sur le front de la crise de la dette souveraine européenne, une accalmie se dessine également. L'issue des élections en Grèce est jugée positive, avec l'affirmation du maintien du pays dans la zone euro. Par-delà l'annonce de l'aide octroyée aux banques espagnoles, une solution plus globale émerge également, qui impliquerait la création d'une instance de supervision des banques de la zone euro et une possible recapitalisation des banques directement par le Mécanisme Européen de Stabilité pour ne pas alourdir la dette des États concernés. La BCE affirme à plusieurs reprises qu'elle mettra en œuvre tous les moyens possibles pour préserver la monnaie unique, et que, pour ce faire, elle pourra procéder à des rachats d'obligations espagnoles et italiennes sur le marché secondaire. Dernier facteur de soutien du cours, le cadre réglementaire semble s'assouplir, avec des rumeurs de plus en plus persistantes sur le retardement d'un an de la mise en œuvre de Bâle 3. Dans ce contexte, le plus haut annuel est atteint en cours de séance le 17 octobre à 6,56 euros, jour d'annonce de la signature de la vente d'Emporiki à Alpha Bank.

De mi-octobre à mi-novembre, le titre subit des prises de bénéfices. Des cessions ont sans doute été effectuées par des institutionnels rentrés à l'été et ayant déjà dépassé leurs objectifs de plus-values, alors que l'horizon macroéconomique devient de nouveau plus incertain. En Europe, après les avancées très significatives de l'été, la gestion de la crise de la dette souveraine s'enlise, caractérisée par des divergences d'opinion sur la supervision bancaire, et des hésitations de l'Espagne à recourir à l'aide européenne. Aux États-Unis, les craintes se font vives autour du "mur budgétaire".

De mi-novembre à fin décembre, la hausse du cours est portée par les facteurs réglementaires et macroéconomiques. Sur le volet réglementaire, un accord est trouvé en décembre entre les 27 pays de l'Union européenne sur les modalités d'une supervision bancaire en zone euro sous l'égide de la BCE ; en outre, le projet de loi de régulation des banques en France tel que présenté en Conseil des ministres en décembre est jugé moins coûteux que prévu pour les banques. Sur le volet macroéconomique, un accord est trouvé sur la dette grecque fin novembre, qui vient relativiser les indicateurs de croissance orientés à la baisse en Europe. Côté américain, le marché espère un compromis de dernière minute sur le mur budgétaire.

Le titre clôture l'année 2012 à 6,08 euros, soit un gain de 39,5 % sur douze mois, surperformant à la fois l'indice CAC 40 (+ 15,2 %) et l'indice DJ Stoxx 600 Banks (+ 23,1 %). Le nombre total de titres Crédit Agricole S.A. échangés au cours de l'année 2012 sur Euronext Paris s'élève à 4 035 milliards (3 093 milliards en 2011), avec une moyenne quotidienne de 15,8 millions de titres (12,0 millions en 2011).

Le début de l'année 2013 est marqué par un contexte favorable ; le titre Crédit Agricole S.A. atteint un plus haut de 7,76 euros fin janvier. Côté macroéconomique, l'accord intervenu au Congrès pour éviter le mur budgétaire qui menaçait les États-Unis contrebalance des perspectives économiques 2013 encore moroses. Côté bancaire, le Comité de Bâle publie une nouvelle proposition de texte assouplissant les règles de liquidité. Par ailleurs, les remboursements anticipés des LTRO s'avèrent plus élevés qu'attendu par les marchés, signe d'un retour à la normale du système financier en Europe. Finalement, des éléments propres à Crédit Agricole S.A. favorisent le titre, notamment la cession de 5,2 % de sa participation dans Bankinter. L'annonce d'une charge pour dépréciation enregistrée dans les comptes du quatrième trimestre 2012 fin janvier semble avoir été anticipée par le marché et ne pénalise pas le titre.

À l'issue de la présentation des résultats le 20 février 2013, le titre clôture à 7,61 euros, les marchés ayant réagi très positivement à la confirmation de la sortie de la Grèce et à l'annonce d'un plan stratégique à l'automne. Le titre a ensuite évolué dans un marché baissier, inquiet au sujet de la reprise économique au sein de la zone euro et devant faire face à des incertitudes sur le résultat des élections générales en Italie.

Indices boursiers

L'action Crédit Agricole S.A. est cotée sur Euronext Paris, compartiment A, code ISIN : FR0000045072.

Elle fait notamment partie des indices CAC 40 (regroupant 40 valeurs cotées représentatives de l'évolution de la place de Paris) et FTSEurofirst 80 (représentatif des plus grosses capitalisations boursières de l'Union monétaire européenne).

Le titre Crédit Agricole S.A. fait également partie de l'indice de développement durable FTSE 4 Good Global 100 et Europe 50 (regroupant respectivement 100 sociétés cotées mondiales et 50 sociétés cotées européennes, respectant des critères stricts de responsabilité sociale et environnementale).

Données boursières

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Capital social en nombre de titres	2 498 020 537	2 498 020 537	2 401 660 291	2 319 579 937	2 226 342 496
Capitalisation boursière (en milliards d'euros)	15,20	10,90	22,80	28,70	17,80
Bénéfice net par action (BNPA) ⁽¹⁾ (en euros)	(2,61)	(0,60)	0,54	0,50	0,51
Actif net par action (ANPA) ^{(1) (2)} (en euros)	15,90	17,13	18,56	19,32	18,29
Cours/ANPA	0,38	0,25	0,51	0,64	0,44
PER (cours/BNPA)	-	-	17,60	24,80	15,60
Cours extrêmes de l'année ⁽¹⁾ (en euros)					
Plus haut (en séance)	6,56	12,92	13,78	15,66	21,57
Plus bas (en séance)	2,84	3,98	7,87	5,90	6,77
Dernier (cours de clôture au 31 décembre)	6,08	4,36	9,50	12,36	8,00

(1) Données ajustées de l'augmentation de capital avec droits préférentiels de souscription de juillet 2008.

(2) Actif net après distribution rapporté au nombre d'actions en fin de période.

Dividende

Au titre de chacun des exercices 2001 à 2003, Crédit Agricole S.A. a distribué un dividende net par action de 0,55 euro ; celui-ci a été porté à 0,66 euro pour 2004, à 0,94 euro pour 2005, 1,15 euro pour 2006 et 1,20 euro pour 2007. Au titre des exercices 2008, 2009 et 2010, le paiement d'un dividende de 0,45 euro a été proposé soit en numéraire soit en actions. L'option de paiement en actions a largement retenu l'intérêt des actionnaires : 85,7 % des droits,

hors actions d'autocontrôle et contrat de liquidité, ont été exercés en faveur de celle-ci au titre de l'exercice 2008, 59,3 % au titre de l'exercice 2009 et de 84,9 % au titre de l'exercice 2010. Au titre de l'année 2011, aucun dividende n'a été distribué.

Le résultat net part du groupe de Crédit Agricole S.A. étant négatif, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le Conseil d'administration, dans sa séance du 19 février 2013, a décidé de proposer à l'Assemblée générale de ne pas procéder à une distribution de dividendes.

	Au titre de l'année 2012	Au titre de l'année 2011	Au titre de l'année 2010	Au titre de l'année 2009	Au titre de l'année 2008
Dividende net/action ⁽¹⁾ (en euro)	Néant	Néant	0,45	0,45	0,45
Taux de distribution ⁽²⁾	Néant	Néant	85 %	92 %	97 %

(1) Données ajustées de l'augmentation de capital avec droits préférentiels de souscription de juillet 2008.

(2) Montant de dividende distribuable (hors autocontrôle) rapporté au résultat net part du Groupe.

Rentabilité pour l'actionnaire

Le tableau ci-dessous présente le rendement global d'un investissement réalisé par un actionnaire individuel en actions Crédit Agricole S.A.

Le calcul, fondé sur les cours de bourse au moment de l'investissement (introduction en bourse le 14 décembre 2001 ou début d'année dans les autres cas), prend en compte le

réinvestissement des dividendes perçus (avoir fiscal compris jusqu'en 2005 au titre de 2004, qui représentait 50 % du montant distribué). Les valorisations se font au cours de clôture du jour de l'investissement.

On considère que l'investisseur a cédé ses droits préférentiels de souscription et réinvesti le produit de la cession, lors des augmentations de capital de fin octobre 2003, janvier 2007 et juillet 2008. Tous les résultats sont donnés avant impact de la fiscalité.

Durée de détention de l'action	Rentabilité brute cumulée	Rentabilité moyenne annualisée
1 exercice (2012)	+ 37,2 %	+ 37,2 %
2 exercices (2011 et 2012)	(19,6 %)	(35,4 %)
3 exercices (2010 à 2012)	(19,7 %)	(48,2 %)
4 exercices (2009 à 2012)	(5,2 %)	(19,1 %)
5 exercices (2008 à 2012)	(18,9 %)	(64,9 %)
6 exercices (2007 à 2012)	(20,2 %)	(74,2 %)
7 exercices (2006 à 2012)	(14,9 %)	(67,7 %)
8 exercices (2005 à 2012)	(11,0 %)	(60,5 %)
9 exercices (2004 à 2012)	(7,6 %)	(50,9 %)
10 exercices (2003 à 2012)	(3,9 %)	(33,0 %)
11 exercices (2002 à 2012)	(4,8 %)	(41,9 %)
Depuis l'introduction en bourse (le 14/12/2001)	(4,2 %)	(38,0 %)

► AGENDA 2013 DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

7 mai	Publication des résultats du 1 ^{er} trimestre 2013
23 mai	Assemblée générale des actionnaires à Bordeaux
6 août	Publication des résultats du 1 ^{er} semestre 2013
7 novembre	Publication des résultats des 9 premiers mois 2013

► CONTACTS

www.credit-agricole.com/Investisseur-et-actionnaire

Direction de la communication financière

Denis Kleiber
Tél. : 01 43 23 26 78

Relations investisseurs institutionnels

Tél. : 01 43 23 04 31
investor.relations@credit-agricole-sa.fr

Relations actionnaires individuels

N°vert : 0 800 000 777
credit-agricole-sa@relations-actionnaires.com

Faits marquants de l'année 2012

Janvier

Crédit Agricole S.A. lance deux offres de rachat de dettes subordonnées qui aboutissent au rachat de 0,6 milliard de dollars et 1,6 milliard d'euros en montant nominal.

Mars

Coller Capital, leader mondial du marché secondaire du capital investissement, devient actionnaire à 100 % de Crédit Agricole Private Equity qui est renommé Omnes Capital.

Le Cedecam, filiale du groupe Crédit Agricole spécialisée dans le traitement des paiements, change de nom et devient Crédit Agricole Cards & Payments pour se développer sur le marché européen des paiements.

Avril

Crédit Agricole Assurances signe un protocole d'accord pour la cession de sa participation de 50 % détenue dans BES Vida à BES. Parallèlement, Crédit Agricole Assurances a racheté auprès de Cariparma 50 % du capital de CA Vita, portant ainsi sa participation à 100 %.

Juin

Le Crédit Agricole lance une offre de financement long terme innovante en débloquent 1,875 milliard d'euros pour les collectivités locales.

Juillet

Xavier Musca rejoint l'équipe dirigeante de Crédit Agricole S.A. en tant que Directeur général délégué et prend la responsabilité des pôles Banque de Proximité à l'International, Gestion d'Actifs et Assurances.

Crédit Agricole CIB cède à CITICS International 19,9 % du capital de CLSA, et se voit attribuer une option de vente permettant à CITICS International d'acquiescer les 80,1 % restants du capital de CLSA.

Crédit Agricole CIB et Kepler Capital Markets entrent en négociations exclusives concernant le rapprochement de Crédit Agricole Cheuvreux et Kepler pour créer Kepler Cheuvreux, le leader indépendant du courtage en Europe.

Août

Dans le cadre de la recherche de la meilleure solution concernant Emporiki, Crédit Agricole S.A. reçoit des offres fermes de la part

de plusieurs acteurs bancaires grecs portant sur l'acquisition de la totalité du capital d'Emporiki Bank of Greece S.A.

Suite à la perte d'influence notable, Crédit Agricole S.A. déconsolide sa participation dans Bankinter.

Septembre

Crédit Agricole S.A. lance sur le marché l'émission inaugurale de Crédit Agricole Public Sector SCF, sa nouvelle Société de Crédit Foncier dédiée au refinancement du secteur public. L'émission inaugurale, d'un montant de 1 milliard d'euros et de maturité 7 ans a été placée à des conditions attractives.

Crédit Agricole Assurances lance un nouveau contrat Assurance dépendance.

Octobre

Crédit Agricole S.A. annonce la signature d'un contrat visant à la cession de la totalité du capital d'Emporiki à Alpha Bank, sous réserve de l'obtention de l'autorisation des autorités compétentes.

La Banque de France annonce que le groupe Crédit Agricole a dépassé l'objectif de 9 % de *Core Tier 1* au 30 juin 2012 aux *stress tests* de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) avec un ratio de 10,9 %.

Sofinco, marque de CA Consumer Finance, est élu Service Client de l'Année 2013.

Banque de Gestion Privée Indosuez devient CA Indosuez Private Banking et ambitionne d'être le leader de la gestion de fortune en France.

Novembre

CITICS et Crédit Agricole CIB annoncent la conclusion d'un accord portant sur l'acquisition par CITICS International de la participation restante de 80,1 % de Crédit Agricole CIB dans CLSA.

Crédit Agricole CIB est primé "Airport House of the Year" et "Rail House of the Year" par Global Transportation Finance.

Dans le cadre de son Contrat de Reconnaissance, LCL propose un nouvel engagement, le Service Après-Vente.

Décembre

Amundi ETF affiche une croissance de ses actifs sous gestion de 37 % sur l'année 2012, à 8,9 milliards d'euros. La collecte nette sur l'année atteint 1,4 milliard d'euros.

Historique

► 1885

Création de la première caisse locale à Poligny.

► 1986

Création de Predica, la société d'assurance-vie du Groupe.

► 1894

Loi permettant la création des premières "sociétés de Crédit Agricole" dénommées par la suite Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel.

► 1988

Loi de mutualisation de la CNCA qui devient une société anonyme, propriété des Caisses régionales et des salariés du Groupe.

► 1899

Loi fédérant les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole.

► 1990

Création de Pacifica, filiale d'assurance dommages.

► 1920

Création de l'Office national du Crédit Agricole, devenu Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) en 1926.

► 1996

Acquisition de la Banque Indosuez.

► 1945

Création de la Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA).

► 1999

Acquisition de Sofinco et entrée au capital du Crédit Lyonnais.

► 2001

Transformation de la CNCA en Crédit Agricole S.A., introduit en bourse le 14 décembre 2001.

► 2003

Acquisition de Finaref et du Crédit Lyonnais.

► 2006

Développements dans la banque de proximité à l'international, avec notamment l'acquisition d'Emporiki Bank en Grèce et celle annoncée de Cariparma, FriulAdria et de 202 agences Banca Intesa en Italie.

► 2007

Lancement du plan de compétitivité de LCL (nouvelle marque pour le Crédit Lyonnais depuis 2005).

Présentation des plans de développement de Cariparma FriulAdria et d'Emporiki.

► 2008

Présentation du recentrage stratégique des activités de Banque de financement et d'investissement.

► 2009

Présentation du plan de restructuration et de développement d'Emporiki.

Création d'Amundi, un leader européen de la gestion d'actifs, issu du rapprochement de Crédit Agricole Asset Management et de Société Générale Asset Management.

► 2010

Fusion de Sofinco et de Finaref pour créer le nouveau leader du crédit à la consommation en France et en Europe : Crédit Agricole Consumer Finance.

Regroupement de Crédit Agricole Leasing et Eurofactor pour donner naissance à Crédit Agricole Leasing & Factoring.

Actualisation du Plan de restructuration et de développement d'Emporiki pour la période 2009-2013.

► 2011

Poursuite de la stratégie de développement en Italie avec l'acquisition de 172 agences auprès d'Intesa Sanpaolo S.p.A.

Présentation du plan stratégique "Engagement 2014" avec pour ambition d'être la référence en Europe de la Banque universelle de proximité.

Présentation du plan d'adaptation du groupe Crédit Agricole.

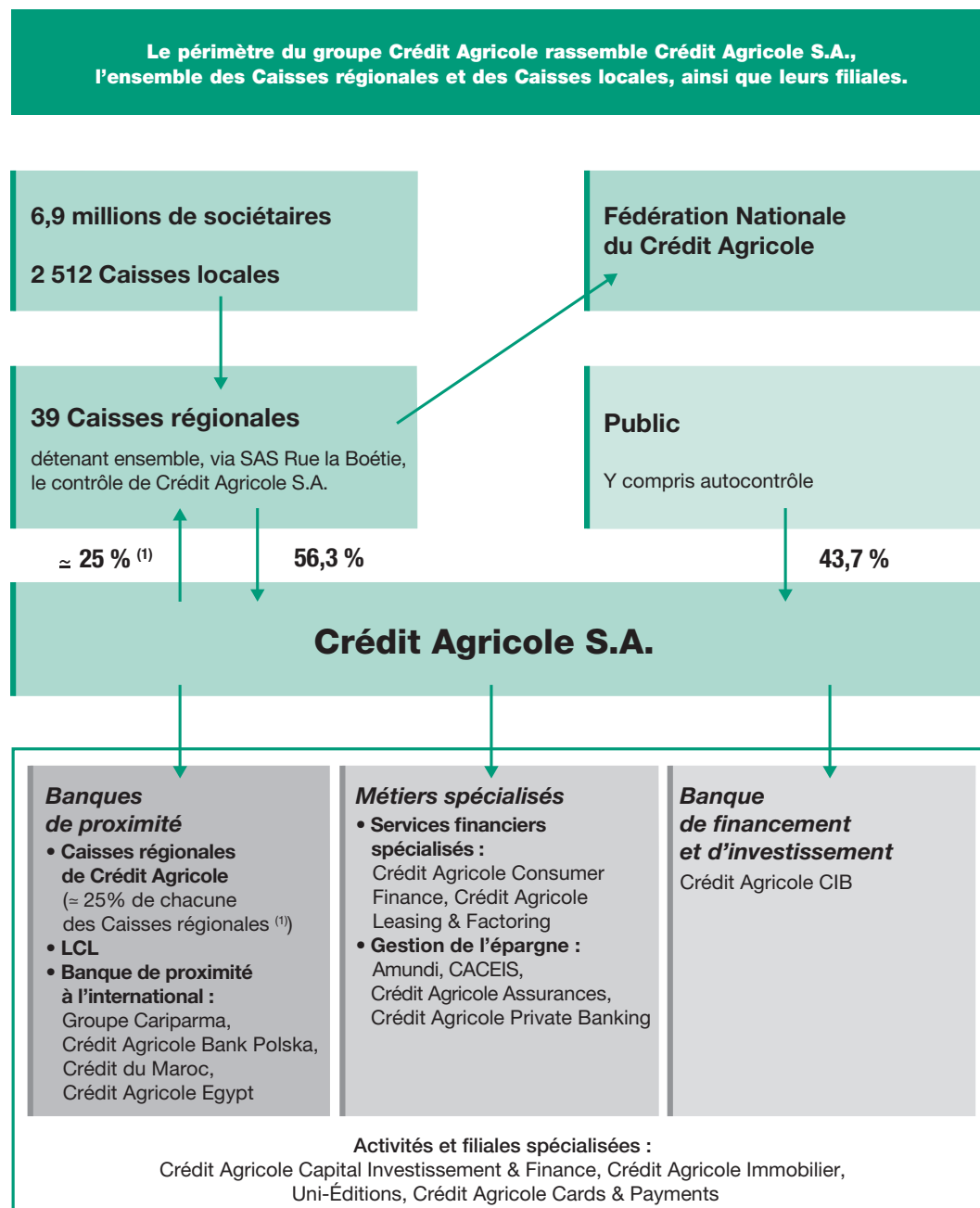
► 2012

Accord sur la cession d'Emporiki à Alpha Bank.

Accord sur la cession des courtiers CLSA et Cheuvreux.

Succès du plan d'adaptation du groupe Crédit Agricole.

Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.



Au 31 décembre 2012 ⁽²⁾

⁽¹⁾ A l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.

⁽²⁾ Hors Emporiki cédée le 1^{er} février 2013, CLSA et CA Cheuvreux en cours de cession.

Les métiers de Crédit Agricole S.A.

SIX PÔLES MÉTIERS

Banque de proximité en France – 39 Caisses régionales ⁽¹⁾

► **Résultat mis en équivalence ⁽¹⁾ :**
0,8 milliard d'euros

Banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités publiques, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de produits et services bancaires et financiers : supports d'épargne (monétaires, obligataires, titres) ; placements d'assurance-vie ; distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, aux entreprises, aux professionnels et à l'agriculture ; offre de moyens de paiement ; services à la personne ; services parabancaires ; gestion de patrimoine. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurances dommages et de prévoyance.

- 21 millions de clients particuliers ;
- 7 013 agences et 6 667 points verts ;
- Premier en part de marché (source : *Banque de France, septembre 2012*) dans :
 - les dépôts bancaires des ménages : 23,4 %,
 - les crédits aux ménages : 20,6 %,
 - les crédits aux agriculteurs : 78,5 % (source : *RICA 2010*) ;
- Taux de pénétration :
 - auprès des particuliers : 28,8 % (source : *Opérbac 2012*),
 - auprès des agriculteurs : 88 % (source : *Adéquation 2011*),
 - auprès des professionnels : 33 % (source : *Pépites CSA 2011*),
 - auprès des entreprises : 34 % (source : *TNS Sofres 2011*),
 - auprès du secteur associatif : 24 % (source : *CSA 2012 – observatoire des comportements financiers et d'assurance des associations*).

(1) Crédit Agricole S.A. consolide les Caisses régionales par mise en équivalence à environ 25 % (hormis la Caisse régionale de Corse).

Banque de proximité en France – LCL

► **Produit net bancaire : 3,9 milliards d'euros**

LCL est un réseau national de banque de proximité, à forte implantation urbaine, organisé autour de quatre métiers : la banque de proximité pour les particuliers, la banque de proximité pour les professionnels, la banque privée et la banque des entreprises. La banque des flux, transverse aux marchés, complète le dispositif.

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, de gestion d'actifs et d'assurances ainsi que des prestations de gestion de patrimoine. Les services sont accessibles à partir de multiples canaux de distribution : les réseaux d'agences, avec des implantations dédiées aux entreprises ou à la banque privée ; les sites Internet (dédiés aux particuliers, aux entreprises et aux professionnels) et le téléphone.

- 6 millions de clients particuliers, 325 000 professionnels, 27 300 entreprises ;
- 2 077 implantations commerciales, dont :
 - 88 pôles dédiés aux entreprises et institutionnels,
 - 70 pôles et sites dédiés à la banque privée,
 - 3 implantations de gestion de fortune (Paris, Lyon et Bordeaux).

Banque de proximité à l'international

► **Produit net bancaire : 2,5 milliards d'euros**

Crédit Agricole S.A. continue de déployer à l'international, son modèle de banque universelle de proximité, principalement en Europe et sur ses pays traditionnels d'implantation dans le Bassin méditerranéen. Le Crédit Agricole est particulièrement bien implanté en Italie, (Gruppo Cariparma Crédit Agricole), avec au total 942 points de vente, très majoritairement situés dans les zones les plus riches d'Italie qui servent plus de 1,7 million de clients.

En Europe centrale et orientale, Crédit Agricole S.A. opère sous la marque Crédit Agricole en Pologne, en Ukraine, en Serbie, en Albanie, en Bulgarie et en Roumanie.

En Ukraine, la fusion entre Crédit Agricole Bank PJSC et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank Ukraine, réalisée le 19 novembre 2012, permet de servir désormais toutes les clientèles.

En Pologne, ce déploiement de la banque universelle de proximité est bien engagé avec le lancement en 2012 de l'activité *mid-corporate*, que consolidera la fusion annoncée de Crédit Agricole Bank Polska avec Crédit Agricole Corporate and Investment Bank Pologne et le développement sur les marchés agriculture-agroalimentaire.

En Grèce, l'année 2012 a été marquée par la recherche d'une solution de désengagement, satisfaisant au mieux les intérêts du Groupe.

Crédit Agricole S.A. est aussi présent de longue date sur le pourtour du bassin méditerranéen, au Maroc (Crédit du Maroc avec 77,4 % d'intérêts) et en Égypte (Crédit Agricole Egypt avec 60,4 % d'intérêts).

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient des participations dans d'autres pays européens soit directement - au Portugal, dans la 3^e banque portugaise en total de bilan, le Banco Espírito Santo, dont il détient 20,2 % d'intérêts - soit au côté des Caisses régionales dans trois banques (Crédit Agricole Belgique, 22,1 % d'intérêts, Bankoia au pays basque, 28,7 %, Crédit Agricole Financements Suisse, 35,9 %).

Services financiers spécialisés

► Produit net bancaire : 3,4 milliards d'euros

Crédit à la consommation : Crédit Agricole Consumer Finance est un acteur majeur du crédit à la consommation en Europe, présent dans 23 pays, (20 pays européens mais aussi, l'Arabie Saoudite, le Maroc et la Chine). Crédit Agricole Consumer Finance occupe une position significative sur tous les canaux de distribution : vente directe, financement sur le lieu de vente (automobile, équipement de la maison et amélioration de l'habitat...), e-commerce, partenariats et courtage.

Crédit Agricole Consumer Finance développe également une activité de produits d'épargne, à destination de clients institutionnels et de particuliers en Allemagne, et de distribution d'assurances emprunteurs, d'assurances destinées aux produits nomades et techniques et de produits de prévoyance.

Crédit Agricole Consumer Finance gère au total 73,2 milliards d'euros d'encours de crédits à la consommation.

Crédit Agricole Leasing & Factoring accompagne les entreprises, les professionnels, les agriculteurs et le secteur public avec des offres innovantes en crédit-bail et en affacturage.

Encours gérés à fin 2012 : 23,2 milliards d'euros.

Crédit-bail :

- en France : n° 4 du crédit-bail mobilier et immobilier (*source : ASF, mars 2013*) et financeur majeur du développement durable et du secteur public ;
- en Europe : n° 7 du crédit-bail (*source : Leaseurope, juin 2012*), n° 1 du crédit-bail en Pologne (*source : Polish Leasing association 2012*).

Encours en crédit-bail : 18,6 milliards d'euros.

Affacturage :

- en France : n° 1 de l'affacturage (*source : ASF mars 2013*) ;
- en Europe : n° 5 de l'affacturage (*source : Société*), n° 4 en Allemagne (*source : Deutscher Factoring-Verband juin 2012*).

Chiffre d'affaires factoré : 56,3 milliards d'euros.

Gestion de l'épargne

► Produit net bancaire : 5,2 milliards d'euros

Gestion d'actifs : le métier de la gestion d'actifs, exercé par le groupe Amundi, englobe la gestion d'OPCVM destinés à la clientèle de particuliers, d'entreprises et d'investisseurs institutionnels, et les mandats de gestion pour le compte d'entreprises et d'investisseurs institutionnels.

Amundi se classe 2^e acteur européen et 9^e mondial de l'industrie de gestion d'actifs avec 727,4 milliards d'euros d'actifs sous gestion.

Assurances : le métier d'assureur est exercé principalement par le groupe Crédit Agricole Assurances. 2^e assureur de personnes en France à fin 2011 et 7^e assureur de biens et de responsabilité en France à fin 2011 (*source : L'Argus de l'assurance du 14 décembre 2012*). Crédit Agricole Assurances couvre l'ensemble des besoins clients en assurance de personnes, assurance dommages et assurance des emprunteurs en France et à l'international. S'appuyant en France sur les Caisses régionales et LCL, et à l'international sur les réseaux de banques partenaires et d'établissements financiers, l'assurance couvre aujourd'hui 15 pays.

Le chiffre d'affaires du groupe Crédit Agricole Assurances s'élève à 23,2 milliards d'euros en 2012.

Banque privée : le groupe Crédit Agricole est un acteur majeur de la banque privée.

En France, il compte parmi les leaders sur le marché de la clientèle fortunée où il intervient au travers de trois marques :

- Crédit Agricole Banque Privée, marque lancée par les Caisses régionales sur la clientèle patrimoniale ;
- Indosuez Private Banking (détenue par Crédit Agricole Private Banking), filiale dédiée à la clientèle fortunée et à la gestion privée (CA Indosuez Gestion), travaillant en étroite collaboration avec les Caisses régionales mais également pour une clientèle en direct ;
- LCL Banque Privée, pôle de gestion spécialisé et intégré au réseau LCL.

À l'international, le Groupe est aussi un des principaux acteurs du secteur et intervient, notamment en Suisse, au Luxembourg, à Monaco et sur les marchés en forte croissance (Asie, Amérique latine et Moyen-Orient).

Actifs gérés : 132,3 milliards d'euros ⁽¹⁾.

(1) Y compris les actifs LCL Banque Privée (38,3 milliards d'euros) et hors actifs détenus par les Caisses régionales et activités de banque privée au sein de la Banque de proximité à l'international.

Banque de financement et d'investissement

► Produit net bancaire : 3,2 milliards d'euros

Crédit Agricole CIB propose à ses clients des produits et services dans les métiers de la banque de marchés, de la banque d'investissement, et de la banque commerciale. Les activités de Crédit Agricole CIB s'articulent autour de cinq pôles :

Le suivi commercial des entreprises & le réseau international assure le suivi commercial des grandes entreprises françaises ou internationales, des entreprises régionales ou collectivités locales françaises. Il propose également des solutions aux besoins d'exploitation et financement du commerce international.

La Banque d'investissement a pour mission principale de conseiller les grandes entreprises dans leurs problématiques de haut de bilan et regroupe les activités de conseil en fusions et acquisitions, les métiers d'Equity Capital Markets, de Strategic Equities et de Structured Financial Solutions, ainsi que les équipes sectorielles spécialisées, incluant les financements structurés télécoms.

L'Optimisation de la dette & distribution couvre pour les entreprises et institutions financières, l'origination, la structuration et l'arrangement de crédits syndiqués et bilatéraux à moyen et long terme. Il couvre également la prise ferme ainsi que la distribution primaire et secondaire des crédits syndiqués.

La Banque de financement consiste à originer, structurer et financer des opérations de grande exportation et d'investissement, souvent adossées à des actifs garantis, (tels qu'aéronautique et rail, maritime, immobilier et hôtellerie), ainsi que des crédits complexes et structurés.

La Banque de marchés couvre l'ensemble des activités de trading et de vente de produits de marché de taux et de change à destination des entreprises, institutions financières et grands émetteurs. Elle assure également le suivi commercial des institutions financières. L'ensemble des lignes produits s'appuie sur des services de recherche dédiée.

► BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE – CAISSES RÉGIONALES DE CRÉDIT AGRICOLE

Activité et organisation

Sociétés coopératives et banques de plein exercice, les Caisses régionales de Crédit Agricole occupent des positions de premier rang sur tous les marchés de proximité en France : premier rang pour les particuliers (*source : Operbac 2012*), professionnels (*source : CSA 2011*) et agriculteurs (*source : Adéquation 2011*), deuxième rang pour les entreprises (*source : TNS Sofres 2011*) et pour le secteur public (*source : CSA 2012*).

Avec 21 millions de clients particuliers, elles représentent 23,4 % du marché des dépôts bancaires des ménages (*source : Banque de France, septembre 2012*).

Elles disposent d'un réseau de 7 013 agences, renforcé par 6 667 points verts installés chez des commerçants pour offrir à la clientèle du Crédit Agricole les services bancaires les plus courants. Elles mettent également à la disposition de leurs clients un dispositif complet de banque à distance (serveur vocal interactif, Internet, téléphone mobile).

Les Caisses régionales de Crédit Agricole offrent une gamme complète de produits et services financiers et poursuivent l'élargissement de leur offre dans le cadre d'activités qui les associent étroitement à Crédit Agricole S.A. et à ses filiales.

Elles commercialisent les offres et services autour des dépôts et de l'épargne, des placements d'actions, d'obligations, d'OPCVM ; elles assurent la distribution de crédits notamment à l'habitat et à la consommation, aux entreprises et aux professionnels, des moyens de paiement et des produits d'assurances (IARD - Incendie, Accidents et Risques Divers -, vie, prévoyance et retraite).

Banque professionnelle de 88 % des agriculteurs (*source : Adéquation 2011*), le Crédit Agricole est le premier financeur de l'agriculture en France, avec une part de marché de 78,5 % (*source : RICA 2010*). Dans le domaine des placements, il enregistre des taux de pénétration supérieurs à 70 % sur les offres d'épargne bilan et sur les valeurs mobilières (*source : Adéquation 2011*).

Le Crédit Agricole est également leader sur le marché des professionnels. Plus d'un professionnel sur trois est client d'une Caisse régionale (*source : CSA Pépites 2011*). Les Caisses régionales sont le premier financeur des très petites entreprises (TPE), avec une part de marché de 22,6 % (*source : Banque de France – juin 2012*). De même, en matière monétique, 22,2 % des commerçants confient la gestion de leurs flux à leur Caisse régionale (*source : étude commerçants 2011*). Afin de répondre au mieux aux attentes et préoccupations de leurs clients, ce sont plus de 3 000 conseillers Pros qui se forment en permanence aux techniques et connaissances métiers.

Auprès des entreprises, 720 chargés d'affaires constituent les pivots de la relation au service des 90 000 clients des Caisses régionales. Ils mettent à leur disposition l'ensemble des produits, services et expertises du groupe Crédit Agricole : de la banque commerciale à la banque d'affaires, du domestique à l'international en passant par l'ingénierie financière et la gestion patrimoniale du dirigeant. Plus

du tiers des entreprises françaises est client des Caisses régionales (*source : TNS-Sofres 2011*).

Enfin, les Caisses régionales s'engagent à poursuivre l'accompagnement des collectivités locales et plus largement des acteurs du secteur public local et de l'économie sociale. À travers leurs quelques 200 chargés d'affaires spécialisés, les Caisses régionales proposent une offre bancaire adaptée aux collectivités locales mais aussi aux organismes de logement social et aux associations (crédit, épargne, gestion des flux et assurances).

Crédit Agricole S.A. détient environ 25 % du capital de l'ensemble des Caisses régionales (à l'exception de la Caisse régionale de la Corse détenue à 100 %).

L'année 2012

Les taux de pénétration commerciale des Caisses régionales sont historiquement élevés et les parts de marché financières crédits (17,5 %) et épargne (15,5 %) les positionnent en premier prêteur et collecteur en France (*source : Communications financières des banques, septembre 2012*).

Sur le marché des particuliers, les Caisses régionales ont poursuivi le déploiement du "Compte à composer", offre modulaire d'équipement de la banque du quotidien articulée autour d'un socle de services essentiels et de modules au choix du client par univers de besoins. Le "Compte à composer" illustre à la fois les engagements du Crédit Agricole en matière de transparence et de modularité, mais aussi sa forte capacité d'innovation. À ce titre, 2012 a été marquée par le lancement de "Pelikam", tirelire en ligne destinée à faciliter la réalisation de projets personnels ou associatifs, grâce à la collecte de dons, des "Tookets", "monnaie sociale et solidaire", générée par l'épargne des livrets sociétaires et destinée à soutenir les associations des territoires des Caisses régionales et de CA Store, coopérative d'acteurs du digital permettant au Crédit Agricole de co-crée, avec ses clients, des applications bancaires web et mobile. Primé aux Palmes de la Relation Client, CA Store compte aujourd'hui une quinzaine d'applications. En matière d'épargne, le Crédit Agricole maintient sa position de leader, notamment par le fort développement des dépôts à terme et une collecte dynamique sur les livrets réglementés. Le livret A compte dorénavant sept millions de clients et représente un encours supérieur à 30 milliards d'euros. Le Crédit Agricole reste également leader sur le marché du financement de l'habitat avec une part de marché de 22,3 % à fin septembre 2012 (*source : Banque de France*). Cette position de leader incontesté se confirme également sur "l'Éco-prêt à taux zéro" (part de marché à fin juin 2012 de 27 %, *source SGFGAS - Société de Gestion du Fonds de Garantie de l'Accession Sociale à la propriété*). En assurance, une nouvelle offre Habitation est disponible depuis début décembre 2012. Fondée sur le statut du client (propriétaire, locataire, propriétaire non occupant, étudiant), elle présente le double avantage d'une garantie maximale (formule "Intégrale" avec remboursement à neuf pour les biens de tous âges) et d'un positionnement tarifaire attractif notamment sur

la formule “Initiale”. À noter aussi, dans le domaine de la santé, le lancement réussi le 1^{er} juin 2012 d'une nouvelle offre dépendance, “Vers l'autonomie” comportant trois volets : une offre financière, un site d'information dédié et un service d'assistance pour la personne dépendante ainsi que pour les aidants.

Sur le marché de la clientèle patrimoniale, les Caisses régionales ont conforté en 2012 leur place de leader (part de marché commerciale de 16 % – source : *Baromètre Clientèle Patrimoniale Ipsos*) en totalisant plus d'un million de ménages clients patrimoniaux avec des avoirs financiers confiés aux Caisses régionales supérieurs à 150 000 euros ou des flux supérieurs à 100 000 euros. Elles ont étoffé leurs équipes d'experts qui comptent aujourd'hui 2 900 collaborateurs ainsi que les réseaux des espaces et agences banque privée. Ce développement a été accompagné par le lancement d'un nouveau territoire de communication, un positionnement proche de ses valeurs et centré sur les projets de ses clients et leur famille. Le lancement en 2012 d'un dispositif de formation dédié “Cursus patrimonial” s'inscrit dans la recherche de l'expertise relationnelle.

Avec un taux de pénétration global de 88 % (source : *Adéquation 2011*), le Crédit Agricole reste de très loin le premier partenaire des agriculteurs français. Les Caisses régionales financent trois installations de jeunes agriculteurs sur quatre. En financement de matériels agricoles elles détiennent une part de marché de 84 %, dont 68 % pour Agilor (source : *Adéquation 2011*). En mettant en place un dispositif de cautionnement et de garantie, en complément du financement bancaire, les Caisses régionales se sont fortement impliquées en 2012 pour accompagner les mesures de mise aux normes des élevages porcins. La collecte a connu une nette progression notamment grâce à l'épargne bilan (+ 7,2 % par rapport à décembre 2011) et au lancement réussi du CEA 5 ans, offre innovante destinée à sécuriser l'activité des agriculteurs tout en récompensant leur fidélité. Les Caisses régionales sont également le premier partenaire financier du secteur agroalimentaire, avec une part de marché de 39 % (source : *Banque de France septembre 2012*). Pour servir ses ambitions dans ce secteur (faire de l'agroalimentaire un domaine d'excellence), le Crédit Agricole a mis en place une nouvelle organisation se traduisant, au niveau national, par la création d'un pôle agroalimentaire et, en régions, par la création de postes de banquiers conseils destinés à rapprocher l'expertise du client. Dans le domaine de l'assurance agricole, le Crédit Agricole consolide sa présence avec un taux de pénétration de 26,6 % (source interne). Enfin, avec plus de deux millions et demi de visites par mois en moyenne, le site Internet *pleinchamp.com* reste le premier site français d'information agricole. Il permet par ailleurs à 255 000 agriculteurs clients des Caisses régionales d'accéder à des Services Experts, avec notamment le Service Expert Météo Locale.

Avec près de 900 000 clients, les Caisses régionales sont le partenaire bancaire de référence des professionnels tant pour leurs besoins privés (28 % de taux de pénétration à titre personnel, source : *Pépites CSA 2011*) que professionnels. Avec un taux de pénétration de 18 % (source : *Pépites CSA 2011*), les Caisses régionales sont aussi le premier bancassureur des professionnels. Malgré un environnement difficile, les Caisses régionales ont continué de soutenir activement les entrepreneurs de leurs territoires avec plus de 110 000 crédits octroyés en 2012. Elles ont une nouvelle fois montré leur capacité d'innovation avec le lancement

du “Compte à composer Pro” ainsi que du “Livret Excédent Pro”. Destiné à répondre à des besoins de placements simples, sûrs et disponibles, ce dernier a remporté un franc succès depuis son lancement en janvier 2012. Soucieuses d'accompagner le développement de leurs clients sur Internet, les Caisses régionales ont également développé un outil destiné à mettre en relation les professionnels avec des internautes à la recherche de services près de chez eux : “Square Connexion”. Plus largement, 2012 a été de nouveau l'occasion pour le Crédit Agricole de renforcer ses valeurs de proximité et de confiance, en établissant des partenariats avec les acteurs locaux du développement économique tels que les experts comptables.

Le réseau Entreprises des Caisses régionales est resté fortement mobilisé en 2012 pour accompagner ses clients dans leurs projets de développement. La production de crédits nouveaux destinés à financer les besoins d'exploitation et d'investissement des entreprises sur le moyen et long terme s'est ainsi élevée à 7,3 milliards d'euros. Les Caisses régionales continuent de soutenir activement le développement des entreprises également au travers de leurs structures de banques d'affaires en régions (encours gérés de près de 400 millions d'euros). En termes de collecte bilancielle, les Caisses régionales ont démontré leur réactivité et la qualité de leur offre avec des encours de dépôts à terme qui ont fortement progressé. Dans le domaine des flux et moyens de paiement, elles ont poursuivi leurs efforts pour accompagner les entreprises dans l'application des évolutions réglementaires liées à la mise en place du SEPA (*Single Euro Payments Area*). Enfin, avec l'appui des métiers spécialisés du Groupe, les Caisses régionales ont inauguré un nouveau format de réunions régionales publiques qui a permis de rassembler près de 4 500 clients chefs d'entreprises sur des thématiques juridiques et fiscales.

Sur le marché du secteur public, les Caisses régionales ont poursuivi l'accompagnement des projets d'investissement de leur clientèle. Ainsi, les encours de crédit aux collectivités publiques et associations ont continué d'augmenter à un rythme régulier (+ 4,1 % en un an), s'élevant à plus de 43 milliards d'euros à fin décembre 2012. L'année a été particulièrement marquée par une initiative innovante du Groupe à destination des collectivités locales : celle-ci a consisté en une offre de prêts à taux fixe refinancés à 80 % par des ressources issues de la collecte assurance-vie par CA Assurances et 20 % par les ressources bancaires des Caisses régionales. Parallèlement, le Crédit Agricole a accentué sa présence auprès des organismes de logement social, notamment à travers la distribution de prêts réglementés (PLS – Prêt Locatif Social, PLI – Prêt Locatif Intermédiaire et PSLA – Prêt Social Location Accession) ainsi que la commercialisation de nouveaux produits de placement dédiés, tels que le “Compte sur Livret Habitat Social”. Sur le marché des associations, structurellement excédentaires en liquidités, plus de 117 000 livrets A sont désormais ouverts au Crédit Agricole.

Enfin, 2012 a été l'occasion pour les Caisses régionales de marquer leur différence sur le plan de la relation client. Plaçant plus que jamais le client au cœur de leurs préoccupations, elles ont notamment apporté les preuves concrètes de leurs engagements en matière d'objectivité dans le conseil (absence d'incitation financière à proposer un produit plutôt qu'un autre), de transparence dans la relation et dans la capacité offerte à changer d'avis (au travers de la mise en place du MEMO client, document de référence simple

récapitulant les caractéristiques essentielles du produit souscrit et les modalités de rétractation, plus favorables). Les Caisses régionales ont également décidé de généraliser la mise en œuvre de pratiques relationnelles traduisant les valeurs du projet de Groupe dans les

moments clés de la relation avec les clients (accueil, entretien, développement de la relation). La mise en œuvre de ces pratiques a pour objectif d'améliorer la satisfaction client, la motivation des collaborateurs et accroître la performance commerciale.

► BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE – LCL

Opérant sous son enseigne propre lancée en août 2005, LCL est, en France, la seule banque à réseau national qui se consacre exclusivement aux activités de banque de proximité sur le marché des particuliers, des professionnels et des entreprises.

Activité et organisation

LCL s'est structuré en cohérence avec ses objectifs stratégiques et notamment la priorité donnée au client en mobilisant toute l'entreprise au service des clients. Son organisation repose sur quatre piliers que sont les quatre marchés : la banque de proximité des particuliers, la banque de proximité des professionnels, la banque privée et la banque des entreprises. La banque des flux opère de manière transverse au service des quatre marchés.

Fort de six millions de clients particuliers, LCL met à leur disposition une gamme de produits et de services innovants. Son champ d'action couvre les activités d'épargne, de placement, de crédit, la gestion des moyens de paiement ainsi que les assurances et le conseil. Le dispositif déployé recouvre 2 077 points de vente, qui font l'objet d'un important programme d'automatisation et de rénovation, et plus de 6 100 automates à travers la France.

Les 325 000 clients professionnels, artisans, commerçants, professions libérales, agriculteurs et petites entreprises bénéficient d'un maillage national de près de 1 090 conseillers spécialisés en agences. Ceux-ci, interlocuteurs uniques, accompagnent leurs clients dans la gestion de leurs affaires au quotidien et dans la mise en œuvre de leurs projets professionnels et personnels.

"LCL Banque Privée" répond aux attentes de ses 150 000 clients, en proposant une relation globale (banque patrimoniale, banque au quotidien et financements) dans 70 lieux d'accueil privilégiés. Ces lieux d'accueil dédiés offrent en toute confidentialité les conditions idéales pour l'analyse, la concertation et la prise de décision en toute sérénité. Disponible pour accompagner le client dans l'organisation et la valorisation de son patrimoine, le conseiller LCL Banque Privée est aussi l'interlocuteur pour les opérations bancaires courantes et traite également l'ensemble des opérations de crédit : prêts immobiliers, crédits patrimoniaux, financement de *stock options*...

La banque des entreprises, pour répondre aux problématiques de ses 27 300 clients, s'appuie sur son réseau national de 88 Centres d'Affaires et Agences Entreprises, ainsi que sur l'ensemble de ses expertises à Paris et en région : *corporate finance* pour les projets de reprise et transmission d'entreprises, activités de marchés, commerce international et flux.

Acteur de référence sur le segment des *Mid Caps*, la Banque des Entreprises affirme son positionnement sur le marché des PME et

des grandes Entreprises, ainsi que sa volonté d'accompagner les dirigeants dans leurs projets patrimoniaux. À cet effet, les équipes de Gestion de Fortune ont rejoint la Banque des Entreprises au cours du dernier trimestre 2011 afin de renforcer plus encore l'approche globale des dirigeants actionnaires.

La banque des flux est autonome. Elle propose aux quatre marchés des offres innovantes et compétitives sur l'ensemble de la gamme des moyens de paiement et accompagne activement les clients dans le chantier de migration vers "l'Europe des paiements." Elle s'efforce également de développer l'automatisation et la simplification de ses processus, en s'appuyant notamment sur la dématérialisation et les nouvelles technologies. LCL participe très activement à la construction de la Plate-forme de Paiements Partagée Groupe, confiée à Crédit Agricole Cards & Paiements (ex-Cedicam), la filiale Flux et Paiements du Groupe. Ce grand projet pluriannuel vise notamment à renforcer l'industrialisation du traitement des opérations afin d'obtenir des prix de revient très compétitifs pour l'ensemble des entités françaises et internationales du Crédit Agricole.

Parallèlement à son réseau d'implantations commerciales, LCL offre un service complet et structuré de "banque à distance" via le téléphone et Internet. L'offre par téléphone permet de consulter et d'effectuer des opérations 7 jours sur 7 avec "LCL à l'écoute", "LCL Avertis" et "LCL sur mobile" pour la téléphonie mobile.

L'offre Internet s'adresse à l'ensemble des clients particuliers, professionnels et entreprises. Elle propose un site de distribution en ligne de produits et services et un site de consultation et de gestion de comptes et de portefeuilles titres. Les clients peuvent réaliser directement une large gamme d'opérations en toute sécurité au moyen d'un dispositif de signature électronique. LCL a parallèlement développé une offre de relevés de comptes électroniques en substitution des envois papier, contribuant ainsi à la démarche de développement durable.

LCL complète le dispositif par "e.LCL", banque 100 % en ligne. Plus de 70 000 clients ont été séduits par ce concept, qui offre l'ensemble des produits et services de la banque, avec l'accès à un conseiller LCL attitré, joignable par e-mail, par téléphone, ou par fax.

L'année 2012

En 2012, LCL a poursuivi son développement autour du projet d'entreprise "Centricité Clients".

L'enjeu de ce plan, la satisfaction du client, demeure au cœur de la politique commerciale. Ainsi, le "Contrat de reconnaissance" a été enrichi du "SAV bancaire", offre de services incluant un

questionnaire de satisfaction qui permet aux clients d'évaluer la banque à tout moment et un engagement de traitement des réclamations dans les meilleurs délais. L'offre "LCL à la carte" s'est étoffée d'un outil spécifique permettant au client et à son conseiller de construire une proposition bancaire personnalisée autour des projets du client. Enfin, LCL a développé la qualité de son approche client en mettant l'accent sur la qualité de l'accueil, physique ou téléphonique, avec le programme "Bienvenue". LCL a visé aussi à renforcer sa visibilité en milieu urbain en lançant en 2012 l'observatoire "LCL en ville", dédié à l'étude des comportements des actifs urbains.

Sur l'année, les encours de collecte ont progressé de 3,9 %, avec une progression à la fois en épargne de bilan et en assurance-vie.

La hausse des encours de crédits est de 1,6 %, dont 3,0 % sur le crédit immobilier, LCL participant activement au financement des ménages et des entreprises.

Pour s'adapter à un contexte économique difficile, LCL a mis en place un programme visant à améliorer le pilotage et la maîtrise des dépenses de la banque, en donnant la priorité aux projets qui permettent une amélioration de la qualité des services clients. 2012 a enfin marqué la fin du rassemblement des équipes sur le site du siège opérationnel de Villejuif (Val-de-Marne).

En 2013, LCL poursuivra son développement à l'écoute de ses clients, en s'adaptant à leurs besoins, leur évolution et leur satisfaction.

► BANQUE DE PROXIMITÉ À L'INTERNATIONAL

Crédit Agricole S.A. continue de déployer à l'international, son modèle de banque universelle de proximité, principalement en Europe et sur ses pays traditionnels d'implantation dans le Bassin méditerranéen. La banque universelle de proximité à l'international du Crédit Agricole c'est, plus de 23 200 collaborateurs au service de 5,6 millions de clients dans 10 pays (Italie, Pologne, Ukraine, Serbie, Bulgarie, Roumanie, Albanie, Maroc, Égypte, Madagascar), via un réseau de près de 2 200 agences (*données fin 2012, hors Emporiki, en cours de cession à Alpha Bank au 31 décembre 2012, cession finalisée le 1^{er} février 2013*).

Activité et organisation

La Direction de la "Banque de Proximité à l'International" a pour principales missions de contrôler et d'appuyer le développement des banques de proximité à l'étranger, en favorisant le déploiement local de l'expertise du groupe Crédit Agricole en banque de proximité et également, celui des autres métiers du Groupe. Elle assume pour le compte de Crédit Agricole S.A. la responsabilité opérationnelle du bon fonctionnement et du résultat des filiales. À noter également que la Direction BPI appuie les Caisses régionales pour le développement des banques de proximité qu'elles détiennent en Europe (Belgique, Espagne, Suisse).

En Italie, Crédit Agricole S.A. contrôle le groupe Cariparma Crédit Agricole à hauteur de 75 %, aux côtés des Caisses régionales (10 %, à travers Sacam International) et de la Fondation Cariparma (15 %). FriulAdria est détenue à 80,2 % par Cariparma, 19,8 % étant détenus par des actionnaires individuels, Carispezia est détenue à 80 % par Cariparma, 20 % étant détenus par la Fondation Carispezia. Au 31 décembre 2012, le réseau du groupe Crédit Agricole en Italie est de 942 points de vente. C'est le 7^e réseau en Italie par le nombre d'agences pour servir plus de 1,7 million clients. Il est implanté dans 10 régions et 45 provinces d'Italie qui totalisent 71 % de la population italienne et 76 % du PIB national italien.

En Europe centrale et orientale, le Crédit Agricole opère désormais sous sa marque, en Pologne où il est implanté depuis 2001 (Crédit

Agricole Bank Polska, ex-Lukas Bank), en Ukraine (Crédit Agricole, ex-Index Bank) et en Serbie (Crédit Agricole Srbija), et depuis juin 2012 après la reprise en direct des filiales d'Emporiki Bank, en Albanie (Crédit Agricole Albania), en Bulgarie (Crédit Agricole Bulgaria EAD) et en Roumanie (Crédit Agricole Romania).

Le 16 octobre 2012, Crédit Agricole S.A. a signé la cession de 100 % du capital d'Emporiki en Grèce à Alpha Bank. Cette cession a été finalisée le 01/02/2013.

Sur le pourtour du bassin méditerranéen, Crédit Agricole S.A. est présent au travers du Crédit du Maroc et de Crédit Agricole Egypt. Avec 343 agences, le Crédit du Maroc, détenu à 77 % par Crédit Agricole S.A., propose une offre complète à destination de sa clientèle *retail* et *corporate*. Crédit Agricole Egypt est détenu par Crédit Agricole S.A. à 60,4 %.

Par ailleurs Crédit Agricole S.A. détient des participations dans d'autres pays européens, soit directement – au Portugal, dans la 3^e banque portugaise en total de bilan, le Banco Espírito Santo, dont il détient 20,2 % d'intérêts – soit aux côtés des Caisses régionales dans trois banques (Crédit Agricole Belgique avec 22,1 % d'intérêts, Bankoia au pays Basque 28,7 %, Crédit Agricole Financements Suisse 35,9 %).

L'année 2012

À l'exception de la Pologne et de l'Ukraine, dont le taux de croissance reste positif, le contexte politique et économique des pays d'implantation de la banque universelle de proximité à l'international du Crédit Agricole a impacté l'activité des acteurs économiques et les activités bancaires, également affectées par la perspective de mise en œuvre de Bâle III.

Dans ce contexte, les opérations de restructuration du réseau des banques de proximité à l'international réalisées par Crédit Agricole S.A. en 2012, résultent de sa stratégie de déploiement de son modèle de banque universelle de proximité et de la mise en œuvre de son Plan d'Adaptation annoncé fin 2011, et ce, en

priviliégiant la croissance organique (fusion en Ukraine et en Pologne avec les structures locales de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank...) et le développement sécurisé (rachat des filiales d'Emporiki Bank en Albanie, Bulgarie et Roumanie, cession engagée d'Emporiki Bank et de sa filiale à Chypre...). En outre, toutes les filiales de Crédit Agricole S.A. à l'international se sont conformées à la fois aux orientations de gestion du Groupe (équilibre de leurs activités collecte/crédit, renforcement des actions de maîtrise de risques et attention forte à la maîtrise des charges) et aux orientations d'approche des clientèles (développement sur le domaine d'excellence agriculture agroalimentaire, déploiement opérationnel des valeurs Groupe auprès de la clientèle...).

En Italie, dans un environnement fortement marqué par l'impact des dispositions prises pour réduire l'endettement public et réformer le cadre économique, Gruppo Cariparma Crédit Agricole est désormais le 7^e groupe bancaire du pays, après la phase d'intégration de Carispezia et des nouvelles agences acquises, en 2011, à Intesa Sanpaolo. Il reste l'un des acteurs les plus performants d'un marché touché par la récession et la montée du risque. En dépit de ce contexte, Gruppo Cariparma Crédit Agricole a assuré son développement grâce aux performances de son réseau pour dégager un excédent de collecte. Dans le même temps, Gruppo Cariparma Crédit Agricole a poursuivi tout au long de l'année, la mise en œuvre de son plan d'entreprise "Opera", dont l'objectif est d'optimiser les performances de fonctionnement au service de la clientèle retail (mise en place d'un nouveau modèle de service à la clientèle), et de se développer sur les clientèles entreprises et la clientèle agriculture-agroalimentaire, tout en portant une attention forte à la maîtrise des risques et des charges.

En Pologne, l'année 2012 a été marquée par la poursuite du développement de la banque universelle de proximité sous la marque Crédit Agricole, au côté de l'activité de crédit à la consommation sur laquelle le Groupe reste leader avec la marque Lukas. Pour servir ses clients bancaires particuliers, Crédit Agricole Bank Polska a étoffé sa gamme de produits et services (lancement d'un nouveau compte, cartes, assurances, placements...), a poursuivi la rénovation de ses agences centrées sur l'accueil conseil de ses clients et la formation de ses collaborateurs, grâce aux échanges d'expertise avec les banques de proximité en France (LCL et Caisses régionales) et a démarré son activité de services aux entreprises *mid-corporate* et aux agriculteurs, marché sur lequel il entend tirer parti des savoirs faire du Groupe. 2012 a été marquée également par l'annonce du rapprochement avec Crédit Agricole Corporate and Investment Bank pour élargir l'intervention auprès des grandes entreprises. En parallèle, Crédit Agricole Bank Polska a maintenu un bon niveau d'activité sur le crédit à la consommation, notamment au travers du renouvellement de ses accords de partenariat *long channel* (14 000 points de vente/prescripteurs).

En Ukraine, Crédit Agricole a fortement développé sa clientèle de particuliers, notamment grâce aux accords de partenariats conclus avec la plupart des constructeurs automobiles présents localement pour la vente de "crédits voiture" et aux accords conclus avec des entreprises pour le traitement de leurs salariés (ING Bank, L'Oréal, PWC...). Le déploiement de la banque universelle de proximité s'est poursuivi avec la fusion effective avec Crédit Agricole Corporate and Investment Bank Ukraine en novembre 2012 pour l'approche des très grandes entreprises locales et internationales. Enfin, confirmant ses options stratégiques sur le secteur agriculture-agroalimentaire,

Crédit Agricole Ukraine a été reconnu à l'automne dernier, comme la première banque de ce secteur par Invest Gazeta.

En Serbie, l'agroalimentaire est également un axe majeur pour Crédit Agricole Srbija, qui se développe sur ce secteur au travers de partenariats avec des grands groupes présents localement. La banque a poursuivi les restructurations engagées pour améliorer sa performance commerciale et opérationnelle, et a atteint - pour la première année depuis sa reprise par le Crédit Agricole - l'équilibre d'exploitation dans un marché toujours très concurrentiel. Au plan commercial, Crédit Agricole Srbija a étoffé sa gamme de produits retail, notamment sur l'épargne pour améliorer son équilibre collecte/crédit.

En Grèce, les efforts d'amélioration de la gestion opérationnelle et commerciale d'Emporiki Bank, conduits tout au long de l'année 2012 dans un contexte économique et politique très tendu, ont permis au Crédit Agricole de trouver les conditions d'un accord de cession de la banque à Alpha bank, cession qui a été finalisée le 1^{er} février 2013.

Rachetées en juin dernier par Crédit Agricole S.A. à Emporiki Bank pour sécuriser les opérations à la clientèle, les banques filiales en Albanie, Bulgarie et Roumanie ont adopté la marque Crédit Agricole et ont engagé des efforts significatifs pour leur permettre de maîtriser leurs charges et leurs risques.

Sur le pourtour du Bassin méditerranéen, les deux banques du Groupe ont été affectées par leur situation économique et politique.

Pour sa part, le Crédit du Maroc a poursuivi son activité dans un pays désormais affecté par la crise, avec un développement sur les marchés retail notamment, grâce à l'extension de son réseau (ouverture de 10 nouvelles agences), au déploiement de sa nouvelle organisation commerciale centrée sur la proximité clientèle et le conseil, au redéploiement de sa clientèle d'entreprises vers les PME et les entreprises du secteur agriculture-agroalimentaire. En dépit de la montée des risques, observée pour toutes les banques en raison de la dégradation de la situation au plan économique, le Crédit du Maroc a préservé son bon niveau de résultats, tout en maintenant un niveau satisfaisant de son coefficient d'exploitation.

En Égypte, la révolution de janvier 2011 et ses suites ont continué d'impacter les secteurs porteurs de l'économie (tourisme, bâtiment, etc.). Crédit Agricole Egypt a cependant réussi à préserver son activité et dégager, de très bons résultats commerciaux, grâce à sa position de 4^e banque privée du pays, à la qualité de son portefeuille entreprises et à ses actions réussies auprès des clientèles particuliers, ciblées. À noter que la première mesure de "recommandation clients" faite par Crédit Agricole Egypt sur les marchés retail, le positionne dans les toutes premières banques du pays, grâce aux efforts de transformation opérés ces deux dernières années (recentrage sur les clients haut de gamme, élargissement de la gamme de produits, rénovation ciblée d'agences...).

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. a poursuivi sa politique de recentrage de ses participations bancaires en Europe : cession progressive de ses parts dans Bankinter en Espagne, redéfinition d'un partenariat de long terme avec le Banco Espírito Santo, dont l'activité au Portugal a été ébranlée par la crise économique, appui renforcé aux Caisses régionales dans leurs développements frontaliers en Belgique, en Espagne et en Suisse.

► SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

Crédit à la consommation – Crédit Agricole Consumer Finance

Activité et organisation

Crédit Agricole Consumer Finance est présent en France et à l'international, principalement en Europe (23 pays au total dont 20 en Europe).

Crédit Agricole Consumer Finance offre à ses clients et partenaires une gamme complète de crédits à la consommation : crédit amortissable, crédit renouvelable et formules locatives. Ces crédits sont accompagnés d'un ensemble d'assurances et services complémentaires : carte, extension de garantie, assistance, programme de fidélisation, etc. CA Consumer Finance développe également une activité de produits d'épargne en Allemagne.

Crédit Agricole Consumer Finance distribue sa gamme de produits au moyen de cinq canaux de distribution :

- en vente directe sous la marque Sofinco en France, avec un développement particulièrement important du canal Internet ;
- sur le lieu de vente, par l'intermédiaire d'apporteurs d'affaires partenaires ;
- via de grands partenariats, avec ou sans lien capitalistique, principalement dans les secteurs de l'automobile, de la grande distribution et des institutionnels (banques et assurances) ;
- en partenariat avec des réseaux de courtiers sous les marques Interbank et Ribank aux Pays-Bas et sous la marque Creditlift Courtage en France ;
- enfin, Crédit Agricole Consumer Finance assure pour tout ou partie la gestion des crédits à la consommation des réseaux bancaires du groupe Crédit Agricole en France et à l'international (crédits renouvelables et prêts personnels).

Crédit Agricole Consumer Finance détient des filiales dans 14 pays : Allemagne (Creditplus) ; Arabie Saoudite (Sofinco Saudi Fransi) ; Danemark (Dan-Aktiv) ; Grèce (Credicom Consumer Finance) ; Hongrie (Credigen Bank) ; Italie (Agos Ducato) ; Pays-Bas (CA Consumer Finance Nederland BV) ; Portugal (Credibom) ; République tchèque et Slovaquie (Credium et Credium Slovakia) ; Suède, Finlande, Norvège (Finaref Nordic) ; Maroc (Wafasalaf).

Acteur majeur du financement automobile, Crédit Agricole Consumer Finance est partenaire de grands constructeurs automobiles, à l'instar de Fiat depuis 2006 (FGA Capital), Ford depuis 2008 (Forso Nordic), et plus récemment avec le sixième constructeur automobile chinois Guangzhou Automobile Group Co., Ltd (GAC). Crédit Agricole Consumer Finance détient respectivement 50 % de FGA Capital, 50 % de Forso Nordic et 50 % de Gac-Sofinco Auto Finance Co. Ltd.

L'année 2012

Crédit Agricole Consumer Finance soutient activement le développement du groupe Crédit Agricole en tant que leader de la banque universelle de proximité en Europe, en apportant son expertise du crédit à la consommation aux banques de proximité (en France, à LCL et aux Caisses Régionales, en Italie aux réseaux de Cariparma et de FriulAdria, au Maroc à Crédit du Maroc) et en mettant à disposition ses capacités de distribution pour développer les activités d'assurances du groupe Crédit Agricole.

Dans un contexte économique et financier fortement dégradé, Crédit Agricole Consumer Finance a su s'adapter aux évolutions de son environnement : le ralentissement de la croissance, la maturité du marché du crédit à la consommation dans certains pays, l'évolution réglementaire, l'application de nouvelles règles prudentielles qui exigent des acteurs bancaires une forte mobilisation des fonds propres, ou encore les modes de consommation en mutation.

Un plan d'adaptation a été annoncé en fin d'année 2011 pour réduire le besoin de refinancement de CA Consumer Finance à hauteur de huit milliards d'euros à horizon fin 2012. Cet objectif a été dépassé grâce à la mise en œuvre de trois leviers d'actions :

- la réduction organique d'activité, avec une baisse des encours à hauteur de 3,5 milliards d'euros au travers de la décroissance d'activités et de partenariats les moins rentables ou les plus risqués et avec le resserrement des conditions d'octroi ;
- la cession de créances douteuses à hauteur de 1,1 milliard d'euros, pour l'essentiel en France et en Italie ;
- la diversification des sources de financement, avec plusieurs émissions obligataires et opérations de titrisation en France et en Allemagne, et le lancement de l'activité de produits d'épargne en Allemagne permettant de lever 7 milliards d'euros. Parallèlement, le refinancement à court terme a baissé d'environ 8 milliards d'euros.

Dans le cadre de son plan d'adaptation, CA Consumer Finance a choisi de faire évoluer son business modèle et son organisation en France afin de mieux servir ses clients et de retrouver durablement sa compétitivité. Sa nouvelle organisation constitue une réponse aux défis du métier du crédit à la consommation en France. Elle s'articule autour de 3 axes : l'Innovation, la Satisfaction client et l'Efficacité Opérationnelle, qui ont donné son nom au projet, ISEO.

En France, la marque Sofinco a été élue "Service Client de l'Année 2013" grâce au niveau de satisfaction de ses clients. L'accord de partenariat avec Free a permis par ailleurs de recruter un nombre important de nouveaux clients.

CA Consumer Finance démontre sa capacité à innover à travers la naissance de nouvelles offres dans le secteur du courtage, et à travers les nouveaux process et outils dématérialisant la relation client comme les e-relevés ou les applications sur iPad mises à disposition pour le financement sur le lieu de vente.

Crédit Agricole Leasing & Factoring

Activité et organisation

Crédit Agricole Leasing & Factoring (CAL&F) est un acteur majeur en France en matière de financements spécialisés et occupe des positions de premier plan en Europe.

CAL&F propose des solutions de financements spécialisés innovantes aux entreprises, professionnels, agriculteurs ainsi qu'au secteur public et développe les synergies entre ses deux activités afin de mieux servir ses clients et ceux des banques de proximité du Groupe.

CAL&F dispose ainsi d'une gamme complète d'offres de financements spécialisés :

- en crédit-bail : crédit-bail mobilier, location opérationnelle informatique, crédit-bail immobilier, financement de projets pour le développement durable et financement du secteur public ;
- en affacturage : offres répondant aux besoins des entreprises pour le financement et la gestion du poste clients. Ces offres sont modulables selon les besoins des entreprises et associées à la plus large gamme de services du marché.

CAL&F s'appuie sur les réseaux bancaires du groupe Crédit Agricole (Caisses régionales de Crédit Agricole et LCL en France, banques de proximité à l'international) et sur des partenaires non bancaires (constructeurs, distributeurs de matériel, courtiers en assurance-crédit).

CAL&F bénéficie d'une présence dans 11 pays en Europe et au Maghreb et travaille en étroite collaboration avec les entités du groupe Crédit Agricole présentes à l'international, que ce soit en banque de proximité ou en banque de financement et d'investissement. Cette approche unifiée, à travers les diverses implantations géographiques de chaque métier, facilite et encourage le développement des apports croisés et des affaires transfrontières.

Crédit-bail

CAL&F propose une gamme complète de produits et de services en financement locatif, complémentaire du crédit bancaire classique. Crédit Agricole Leasing & Factoring (CAL&F) est également un intervenant majeur pour le financement des projets en développement durable et du secteur public en France.

Grâce aux solutions proposées, les clients peuvent financer la totalité du montant de leur projet, préserver leur capacité d'endettement et bénéficier, le cas échéant, d'une optimisation fiscale. Ces financements s'accompagnent d'une gamme de services, en matière d'assurances (de personnes, dommages, pertes financières, multirisques) et d'entretien des biens financés.

À l'international, CAL&F est présent en crédit-bail dans 6 pays accompagnant ainsi le développement d'entreprises. Il occupe la 7^e place en Europe sur le métier du crédit-bail (source : *Leaseurope 2011*).

En Pologne, EFL occupe la place de leader du crédit-bail sur son marché (source : *Polish Leasing Association 2012*).

Par ailleurs, CAL&F est membre du dispositif *Unico Lease Network* qui regroupe six autres entreprises de crédit-bail européennes.

Affacturage

Avec des entités à l'international dans 7 pays, Crédit Agricole Leasing & Factoring (CAL&F), via sa filiale Eurofactor, accompagne le développement des entreprises de toutes tailles, en France et à l'international, en développant notamment une offre paneuropéenne.

CAL&F s'appuie sur un réseau européen implanté en Allemagne, au Benelux, en Espagne, en France, en Italie et au Portugal.

CAL&F offre à ses clients une gestion de proximité, assurée par des professionnels maîtrisant parfaitement les spécificités économiques, culturelles et juridiques de chaque pays. CAL&F appartient au réseau IFG (International Factors Group) qui compte environ 160 partenaires répartis dans plus de 50 pays ainsi qu'à FCI (Factors Chain International), qui compte plus de 250 factors dans près de 70 pays.

Avec les Caisses régionales de Crédit Agricole, CAL&F distribue Cré@nces Services, une offre exclusive sur Internet qui répond de façon innovante aux besoins des professionnels et des TPE en recherche de financement court terme. CAL&F intervient également en partenariat avec OSEO pour permettre aux entreprises de moins de 10 salariés de financer leur poste clients jusqu'à 200 000 euros. Enfin, CAL&F renforce sa gamme de gestion du poste clients avec la marque Teotys et ses équipes spécialisées en proposant notamment le recouvrement "pour compte".

L'année 2012

Avec des encours gérés s'élevant à 23,2 milliards d'euros à fin 2012 (- 6 % vs 2011), CAL&F est un acteur majeur du crédit-bail et de l'affacturage en France et en Europe, jouant pleinement son rôle de financeur de l'économie réelle auprès des entreprises, des professionnels et des collectivités publiques. Fin 2011, CAL&F a mis en œuvre le plan d'adaptation du groupe Crédit Agricole visant à adapter ses besoins de financement à moyen et long terme à l'environnement économique et réglementaire. CAL&F a ainsi élaboré un plan d'action pour maîtriser ses encours et privilégier son développement vers les clients des banques de proximité du Groupe.

En 2012, CAL&F a lancé le projet du rapprochement de ses équipes commerciales en France dédiées au leasing et au factoring, pour rendre son organisation commerciale plus lisible, renforcer la proximité avec les banques du Groupe et améliorer la qualité de ses services. Cette nouvelle organisation commerciale est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013 et repose sur cinq directions régionales multi-métiers densifiées et structurées ainsi que sur une filière animation renforcée.

Dans ce contexte, en 2012, les encours financés en crédit-bail en France s'élevaient à 14,6 milliards d'euros (- 8,2 % vs. 2011), avec une production qui atteint 2,8 milliards d'euros, en retrait de 37 % par rapport à l'année 2011. Dans la lignée du plan d'adaptation, en vue de maîtriser les encours, une opération de cession d'un portefeuille de créances a été menée pour un montant de l'ordre de 300 millions d'euros.

À l'international, les encours financés en leasing s'élèvent à 4 milliards d'euros (- 1 % vs 2011), avec une production de 0,9 milliard d'euros (en retrait de 34 %).

La part de la production en leasing réalisée avec les banques de proximité du Groupe s'établit à 83 % à fin 2012 (vs 75 % en 2011).

En France, CAL&F confirme sa position de leader de l'affacturage. En 2012, les encours financés en affacturage représentent 3 milliards d'euros, soit une réduction de 5,5 % vs 2011 pour un chiffre d'affaires factoré de 37,3 milliards d'euros, en diminution de 4,3 %. La nouvelle production commerciale s'établit à 6,6 milliards d'euros, en hausse de 5 %, avec 81 % de la production réalisée avec les banques de proximité du Groupe (*source : Société*).

À l'international, les encours financés en affacturage s'élèvent à 1,6 milliard d'euros, soit + 2,4 % vs 2011, avec une production commerciale en hausse de 49 % à 3 milliards d'euros.

Au global, le chiffre d'affaires factoré atteint 56,3 milliards d'euros, en retrait de 6 %.

L'année 2012 pour CAL&F a également été marquée par une diminution des charges et par une bonne maîtrise des risques dont le coût est en baisse de 37 %.

► GESTION DE L'ÉPARGNE

Gestion d'actifs, titres et services financiers aux institutionnels

Gestion d'actifs

La gestion d'actifs est exercée par le groupe Amundi et ses filiales. Le pôle, détenu à 75 % par le groupe Crédit Agricole et à 25 % par la Société Générale, propose des solutions d'investissement adaptées aux clients des réseaux partenaires, et à ses clients institutionnels.

ACTIVITÉ ET ORGANISATION

Amundi se classe 2^e acteur européen et 9^e mondial de l'industrie de la gestion d'actifs avec 727,4 milliards d'euros d'actifs sous gestion (*source : IPE, "Top 400 asset managers active in the European marketplace", publié en juin 2012, données à décembre 2011. Classement établi à partir d'un questionnaire rempli par les sociétés de gestion tous encours confondus à fin décembre 2011 – fonds ouverts, fonds dédiés, mandats. Classement retraité d'un double comptage des encours*).

Implantée au cœur des principaux bassins d'investissement dans près de 30 pays, Amundi offre une gamme complète de produits, couvrant toutes les classes d'actifs et les principales devises.

Amundi développe ainsi des solutions d'épargne adaptées aux besoins de plus de 100 millions de clients particuliers à travers le monde et construit pour les clients institutionnels des produits sur mesure, performants et innovants, adaptés à leur activité et profil de risque.

Amundi s'affirme comme l'*asset manager* européen de référence, reconnu pour :

- la qualité de ses produits, leur performance financière et leur transparence ;
- la proximité de la relation avec ses clients, réseaux partenaires et clientèles institutionnelles ;
- l'efficacité de son organisation, fruit des talents individuels et collectifs de ses équipes ;

- son engagement pour une prise en compte dans ses politiques d'investissement, des critères de développement durable et d'utilité sociale, au-delà des seuls critères financiers.

L'ANNÉE 2012

L'industrie de la gestion d'actifs évolue dans un contexte toujours difficile, marqué par une pression concurrentielle forte et une poursuite, quoique atténuée, de la décollecte des réseaux bancaires focalisés sur l'épargne de bilan.

Dans ce contexte, Amundi a enregistré des flux d'investissements significatifs en provenance de la clientèle institutionnelle, des distributeurs et des entreprises, grâce à un positionnement reconnu internationalement et à la robustesse de son organisation. Amundi a poursuivi sa politique d'adaptation permanente de l'offre produits aux besoins de ses clients, enregistrant des collectes significatives sur ses nouvelles gammes de produits (ETF, Amundi Money Market Fund, global bond, etc.). Elle est également devenue en 2012 le premier gestionnaire d'actifs européen sur les produits de trésorerie (*source : Lipper FMI novembre 2012*) grâce à des produits performants et sécurisés et a renforcé sa part de marché en France sur l'épargne salariale, qui s'établit désormais à plus de 40 % (*source : AFG juin 2012*).

Amundi poursuit sa politique de maîtrise des charges. Elle conserve ainsi un niveau de coefficient d'exploitation parmi les meilleurs du marché.

Titres et services financiers aux institutionnels : CACEIS

ACTIVITÉ ET ORGANISATION

CACEIS est un groupe bancaire international, réunissant 3 200 collaborateurs, spécialisé dans les activités d'Asset Servicing pour une clientèle d'investisseurs institutionnels et de grandes entreprises. Présent en Europe principalement, CACEIS propose une gamme complète de produits et services : banque dépositaire-conservation, administration de fonds, solutions de *middle-office*, compensation de dérivés, Forex, prêt-emprunt de titres, support à la distribution des fonds et services aux émetteurs.

Avec environ 2 500 milliards d'euros d'actifs en conservation et 1 250 milliards d'euros d'actifs sous administration, CACEIS est l'un des leaders mondiaux de l'Asset Servicing. En Europe, il est la première banque dépositaire et le premier administrateur de fonds (source : Société).

CACEIS est détenu à 85 % par le groupe Crédit Agricole S.A. et à 15 % par le groupe BPCE.

L'ANNÉE 2012

En 2012, CACEIS a développé son fonds de commerce de manière significative, en France et dans ses filiales à l'international, en étendant la gamme des prestations délivrées à ses clients existants et en gagnant de nombreux nouveaux clients tels que Federal Finance, Petercam, Barclays Wealth Managers, Groupama AM, SIF Swiss Investment Funds SA. Il a notamment remporté de gros appels d'offres portant sur l'externalisation complète de la valorisation et de la conservation de sociétés de gestion, qui jusqu'alors traitaient ces activités au sein de leur groupe. Il a gagné d'importants contrats dans les activités de prêt-emprunt de titres, de change et de collateral management.

Il a poursuivi ses investissements dans ses plates-formes opérationnelles, de *middle-office*, de prêt-emprunt de titres et d'administration de fonds, pour renforcer la qualité technologique de ses services et la compétitivité de son offre sur ces produits, dans l'ensemble des marchés où il opère.

Enfin, la croissance de son produit net bancaire, associée à la maîtrise de ses charges, lui a permis d'améliorer son coefficient d'exploitation par rapport à 2011.

Assurances

Activité et organisation

Les compagnies du groupe Crédit Agricole Assurances couvrent l'ensemble des besoins clients en assurances en France : assurances de personnes avec Predica, assurance dommages avec Pacifica, assurance des emprunteurs avec Caci. Crédit Agricole Assurances décline en outre l'ensemble de ces métiers à l'international.

Le Groupe est le 1^{er} bancassureur en France (source : *L'Argus de l'assurance du 18 mai 2012, sur la base de données à fin 2011*) et le 9^e assureur européen, par le montant des primes collectées (source : *L'Argus de l'assurance décembre 2012*).

Assurance-vie en France

Créée en 1986, Predica, la principale filiale d'assurance-vie du groupe Crédit Agricole Assurances, est le deuxième assureur de personnes en France (source : *L'Argus de l'assurance du 14 décembre 2012*).

Ses offres sont conçues pour répondre aux attentes diversifiées des particuliers, de la clientèle patrimoniale, des agriculteurs, des professionnels et des entreprises. Predica est le premier intervenant du marché sur les plans d'épargne retraite populaire (source : *études FFSA 2012, sur la base de données 2011*) et de prévoyance temporaire décès et obsèques (source : *études FFSA 2012, sur la base de données 2011*).

Le groupe Crédit Agricole Assurances distribue ses offres auprès des Caisses régionales de Crédit Agricole et de LCL.

Il se développe également auprès de réseaux alternatifs :

- le réseau des agents de La Médicale, filiale intervenant auprès des professionnels du secteur de la santé ;
- le réseau des conseillers en gestion de patrimoine indépendants via la marque UAF Patrimoine et via la compagnie Spirica ;
- la banque en ligne "BforBank" au travers de la compagnie Dolcea vie.

Assurance dommages en France

Créée en 1990, Pacifica, filiale de Crédit Agricole Assurances est le 7^e assureur de biens et de responsabilité en France (source : *L'Argus de l'assurance du 14 décembre 2012*) et le 2^e assureur agricole en France. Son objectif est de faire du groupe Crédit Agricole l'assureur dommages préféré de ses clients dans la durée.

Pour protéger les clients du Groupe face aux aléas et les accompagner au quotidien, Pacifica propose une gamme complète de contrats d'assurance dommages aux particuliers dans les domaines de l'automobile, l'habitation, la santé, la protection juridique et les garanties des accidents de la vie, la couverture globale des mobiles d'une famille. S'appuyant sur l'expertise et la légitimité du Crédit Agricole, Pacifica propose également une offre dédiée aux agriculteurs et aux professionnels (artisans, commerçants et professions libérales). Pacifica propose en outre une offre de services à la personne.

Pacifica commercialise ses produits auprès des clients des Caisses régionales de Crédit Agricole et de LCL.

Assurance des emprunteurs

Créé en 2008, Caci est une filiale du groupe Crédit Agricole Assurances spécialisée en assurance des emprunteurs. Elle est aujourd'hui un acteur de premier plan en France et en Europe avec 28 partenaires dans 11 pays.

Forte de son succès auprès de ses partenaires historiques – les établissements de crédit à la consommation – Caci a su étendre son savoir-faire aux banques de proximité et mettre en place des partenariats paneuropéens. En matière d'offre, elle développe aujourd'hui activement des produits de protection financière, complémentaires à l'assurance emprunteurs. Cette dynamique est portée par une expertise opérationnelle avérée.

Caci dispose d'une plate-forme de gestion industrielle à Lille pour traiter l'activité d'assurance des emprunteurs en France, et d'une plate-forme multilingue à Dublin qui gère les sinistres dans les différents pays de l'Union européenne.

Assurance à l'international (hors assurance emprunteurs)

Crédit Agricole Assurances exporte et adapte son savoir-faire de bancassureur à l'étranger tant en assurance de personnes qu'en assurance de biens. Il mène son développement à l'international majoritairement avec les entités du groupe Crédit Agricole, ou avec des partenaires externes.

Le métier assurances est présent dans 7 pays, principalement en Europe, aux côtés des implantations du Crédit Agricole. 2012 a notamment été marquée par une forte reprise de l'activité dans la quasi-totalité des implantations, le renforcement de la coopération avec les banques du Groupe en Italie et en Pologne, aussi bien dans le domaine de l'épargne que de la protection. Le Japon a également connu un développement de ses partenariats, notamment dans les métiers de la prévoyance.

L'année 2012

Dans la continuité de l'année 2011, le début de l'année 2012 a été marqué par la crise des dettes souveraines. Crédit Agricole Assurances a sécurisé son portefeuille en cédant l'intégralité de ses titres souverains grecs et en réduisant significativement son exposition aux souverains périphériques. Fin 2012, celle-ci ne représente que 3,7 % de son portefeuille d'investissements (hors unités de compte).

En France, les incertitudes liées à la réforme de la fiscalité sur le patrimoine ont freiné la collecte en assurance-vie jusqu'à fin septembre 2012. A cette date, les épargnants ont accueilli favorablement l'annonce du maintien des avantages fiscaux, ce qui a relancé la collecte. Dans ce contexte, les compagnies d'assurance-vie du groupe Crédit Agricole Assurances affichent un chiffre d'affaires de 16,2 milliards d'euros en 2012, en repli de 11 % sur l'année, en ligne avec le marché (*source : FFSA décembre 2012*).

À l'étranger, les compagnies d'assurance-vie (hors BES Vida, qui a été vendue au BES au 2^e trimestre) ont confirmé leur redressement, affichant une croissance du chiffre d'affaires de 7 % en 2012. Crédit Agricole Vita en Italie reporte un chiffre d'affaires en hausse de 1 % alors que le marché italien a subi une baisse de 9 % à fin novembre 2012. De même, CALIE au Luxembourg a augmenté son chiffre d'affaires de près de 20 % sur l'année.

Sur l'ensemble des entités vie du groupe Crédit Agricole Assurances, la collecte nette cumulée de l'exercice est positive et s'établit à 1,9 milliard d'euros, tandis que le niveau des encours continue de progresser de près de 4 %, pour atteindre 224,8 milliards d'euros en 2012.

En assurance dommages en France, Pacifica poursuit sa croissance, franchissant le cap des 9 millions de contrats dans les réseaux des Caisses régionales, et du million de contrats chez LCL. Avec un chiffre d'affaires de plus de 2,5 milliards d'euros en 2012, en progression de 7 %, la croissance de Pacifica reste plus forte que celle du secteur qui est de 4 % (*source : FFSA décembre 2012*). Par ailleurs, les entités internationales d'assurance dommages poursuivent leur développement au Portugal, en Italie et en Grèce. Leur chiffre d'affaires progresse globalement de 6 % en 2012.

L'activité emprunteur au travers de Caci affiche un chiffre d'affaires de 1 milliard d'euros en 2012, en repli de 6 %. L'activité en France a été soutenue par le crédit immobilier, notamment le partenariat avec LCL (+ 17 % sur un an), alors que l'activité à l'international a été impactée par le ralentissement du crédit à la consommation.

Banque privée

Activité et organisation

Crédit Agricole Private Banking regroupe l'ensemble des activités de banque privée des filiales spécialisées du groupe Crédit Agricole en France et à l'international. Holding constituée depuis novembre 2011, elle regroupe près de 2 800 salariés dans 16 pays et assure la gestion de 94 milliards d'euros d'actifs financiers :

- en France, Crédit Agricole Private Banking intervient via Indosuez Private Banking et sa filiale dédiée Indosuez Gestion qui développent, en partenariat avec les Caisses régionales, une activité de gestion de fortune en s'appuyant sur une offre de produits et services spécifiques. Par ailleurs, Indosuez Private Banking développe sa propre clientèle à laquelle elle propose une palette complète de services d'investissement et d'expertises patrimoniales.
- à l'international, Crédit Agricole Private Banking opère sur les principales places financières européennes et figure parmi les principaux acteurs du secteur avec des positions de leader en Suisse, au Luxembourg et à Monaco (sous la marque CFM Monaco). Crédit Agricole Private Banking est également présent de manière significative sur les marchés en forte croissance en Asie, au Moyen-Orient et en Amérique latine.

Le métier de banque privée est aussi exercé par LCL Banque Privée.

L'année 2012

L'année 2012 a été marquée par une crise des dettes européennes. Dans ce contexte, la banque privée a enregistré une progression des actifs sous gestion, démontrant ainsi la résilience de son modèle.

Retraité des éléments exceptionnels, le résultat net part du Groupe est en hausse de 12 % par rapport à 2011.

La holding Crédit Agricole Private Banking, créée en novembre 2011 a poursuivi en 2012 le renforcement de son organisation en intégrant dans son périmètre, Indosuez Private Banking et l'activité de banque privée de l'Espagne. En parallèle, elle a engagé en 2012 les investissements nécessaires au renforcement de la transversalité des offres de produits et services, répondant ainsi aux attentes d'une clientèle toujours plus exigeante et internationale.

Le rééquilibrage sur les zones à forte croissance comme l'Asie, l'Amérique latine ou le Moyen-Orient se poursuit et les actifs confiés par les clients de ces régions représentent désormais plus de 40 % de la totalité des actifs à l'international.

En France, Indosuez Private Banking a réaffirmé son partenariat avec les Caisses régionales sur la clientèle très fortunée et demeure la filiale du Groupe exclusivement dédiée à la gestion de fortune.

En sus, les actifs gérés par LCL Banque Privée atteignent 38,3 milliards d'euros à fin 2012.

► BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Activité et organisation

Le plan d'adaptation de Crédit Agricole CIB, annoncé le 14 décembre 2011 pour faire face aux contraintes réglementaires de liquidité, d'emplois pondérés et de fonds propres, a conduit Crédit Agricole CIB à un recentrage sur ses métiers d'excellence pour un portefeuille de clients stratégiques (grandes entreprises et institutions financières) et sur les principales places financières représentant 85 % du PIB mondial. La décision a été prise d'arrêter les activités de dérivés actions et de matières premières et de céder ses activités de courtage actions. Ainsi, Crédit Agricole CIB a finalisé en 2012 la cession de CLSA à CITICS et signé la vente de Cheuvreux à Kepler. Les transactions seront finalisées en 2013 après l'obtention des accords usuels des autorités réglementaires. Enfin, en décembre 2012, Crédit Agricole CIB et Société Générale ont annoncé la restructuration de Newedge. La séparation des métiers d'exécution et de compensation devrait être effective en 2013.

En 2012, un nouveau modèle de distribution-origination (*distribute to originate*), a été mis en place. Il prend appui sur l'expertise mondiale des équipes de financements structurés et d'entreprises, de syndication de crédits mais aussi de la banque de marchés dans le domaine obligataire et la structuration des crédits. Afin de mettre en œuvre son nouveau modèle, Crédit Agricole CIB a modifié son organisation et créé une nouvelle ligne métier : *Debt Optimisation & Distribution* (DOD) ou "optimisation de la dette et distribution". Le suivi commercial des institutions financières a été renforcé pour développer des partenariats. Les activités de banque commerciale ont été regroupées avec celles des financements exports et du commerce international afin de proposer aux clients une offre globale de financement du cycle d'exploitation.

Au total Crédit Agricole CIB se compose de cinq pôles métiers (y compris le pôle **optimisation de la dette & distribution**). Le **suivi commercial des entreprises & le réseau international** assure le suivi commercial des grandes entreprises françaises ou internationales, des entreprises régionales ou collectivités locales françaises. La **banque d'investissement** a pour mission principale de conseiller les grandes entreprises dans leurs problématiques de haut de bilan. La **banque de financement** consiste à originer, structurer et financer des opérations de grande exportation et d'investissement, souvent adossées à des actifs garantis, tels qu'aéronautique et rail, maritime, immobilier et hôtellerie, ainsi que des crédits complexes et structurés. La **banque de marchés** couvre l'ensemble des activités de trading et de vente de produits de marché de taux et de change à destination des entreprises, institutions financières et grands émetteurs.

L'année 2012

2012 a été une année réussie de transition et d'adaptation : Crédit Agricole CIB a dû repenser sa stratégie et son organisation pour continuer à être toujours présent aux côtés de ses clients malgré les contraintes réglementaires croissantes. Crédit Agricole CIB a ainsi su transformer en profondeur son modèle économique pour s'adapter au nouvel environnement, dépasser les objectifs qu'il

s'était fixés dans son plan d'adaptation et remporter des succès notables, preuves de la pertinence de son nouveau modèle.

En dépit d'un environnement macro-économique encore détérioré et malgré les contraintes fortes de liquidité et de fonds propres, la **banque de financement**, un des métiers d'excellence de Crédit Agricole CIB, a maintenu son *leadership* en 2012. Des récompenses significatives dans les secteurs de l'aéronautique (Airport House of the Year par Global Transportation Finance, Aircraft Debt deal of the year pour LATAM Airlines Group, Engine deal of the year pour la titrisation WEST Willis Engine Securitization), du rail (Rail House of the Year par Global Transportation Finance), et des financements de projets (Global Adviser of the year par PFI awards 2012) ont été obtenues qui confirment la place de Crédit Agricole CIB parmi les tout premiers acteurs mondiaux dans ces métiers.

La nouvelle ligne métier, **optimisation de la dette & distribution** qui est au cœur du nouveau modèle "Distribute to Originate", a déjà fait la preuve de son efficacité à peine un an après sa création. Ainsi, plusieurs partenariats ont été signés avec des investisseurs institutionnels, couvrant plusieurs régions (en particulier l'Europe et l'Asie) et portant sur plusieurs classes d'actifs (entreprise, immobilier, infrastructure). De plus, la participation des investisseurs non bancaires est en augmentation significative dans les syndications primaires, en particulier dans les financements structurés (financement de projet et immobilier). Enfin, ses positions de leader dans les league tables EMEA témoignent du support continu à ses principaux clients du marché primaire. Crédit Agricole CIB se situe au troisième rang (*source Thomson Reuters*) du classement EMEA (Europe, Middle East and Africa) des teneurs de livre et au premier rang (*source Thomson Reuters*) du classement France concernant la syndication de crédit.

En **banque d'investissement**, les équipes de fusions-acquisitions ont remporté quelques beaux mandats de conseil tels que l'acquisition de Vermandoise de Sucreries par Cristal Union et l'acquisition de CFAO par Toyota Tsusho Corporation, ce qui renforce la position de Crédit Agricole CIB, classé n° 1 des offres publiques réalisées sur le marché français en 2012 (*source : Thomson*). En Equity Capital Markets, Crédit Agricole CIB a finalisé des opérations d'augmentation de capital (*Alstom*) ou d'obligations convertibles (Faurecia et Unibail) ainsi que des opérations d'épargne salariale confortant ainsi sa position de n° 1 sur l'épargne salariale en France.

Dans un environnement difficile, la **banque de marchés** a réalisé en 2012 une bonne performance sur l'ensemble de ses activités, notamment sur les activités dette et les marchés de crédit tout particulièrement sur le marché primaire. Crédit Agricole CIB a ainsi terminé l'année au quatrième rang des teneurs de livre sur le marché international des obligations en euro (*source Thomson Financial*) et au deuxième rang des teneurs de livre sur le marché des souverains, supranationaux et agences en euro (*source : Dealogic*). Crédit Agricole CIB a été également reconnu deuxième meilleure banque et "Most Improved Bank" pour l'activité Covered Bonds lors de la remise des prix The Cover Awards par Euroweek en septembre 2012. Dans le domaine des obligations à destination du marché japonais, Crédit Agricole CIB a été primé Best Uridashi House 2012 (*source : Capital Market Daily*).

Crédit Agricole CIB est devenu le leader européen des obligations socialement responsables. La banque a en effet innové en 2012 en arrangeant quatre obligations socialement responsables, dont une pour le compte de la région Ile de France en mars 2012, dédiée à 50 % à des projets environnementaux et 50 % à des projets sociaux

("Émission obligataire environnementale de l'année" pour la revue *Environmental Finance*) et une pour le compte d'Air Liquide, dédiée au refinancement de ses acquisitions dans le secteur des soins à domicile, en octobre 2012 (premier Sustainable Bond de taille benchmark dans la zone euro, et premier pour une entreprise).

► ACTIVITÉS HORS MÉTIERS

CACIF – Crédit Agricole Capital Investissement & Finance

CACIF (Crédit Agricole Capital Investissement & Finance), filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A., porte les investissements de son actionnaire dans les entreprises non cotées, au travers de :

- Crédit Agricole Agroalimentaire, en accompagnement durable des entreprises agroalimentaires ;
- Crédit Agricole Agriculture, en accompagnement sur le long terme des agri-industries, du monde agricole et des secteurs connexes (domaines viticoles, groupements fonciers et forestiers) ;
- fonds diversifiés, en accompagnement sur le long terme des entreprises du secteur de l'énergie, des partenariats publics privés et de l'industrie.

Le suivi de ses investissements est confié à sa filiale Sodica.

Sodica est une société spécialisée dans les activités de gestion d'investissements et de *corporate finance*. Elle est structurée en 2 pôles d'activités : le Pôle gestion, Sodica Capital Investissement, spécialisé dans la gestion des fonds de CACIF (Agroalimentaire, Agriculture et diversifié) ; et le Pôle conseil *mid-caps*, Sodica Corporate Finance, spécialisé dans le conseil financier de transactions jusqu'à 200 millions d'euros de valorisation.

Sodica Corporate Finance accompagne sur le marché des *mid-caps* les dirigeants-actionnaires dans leurs projets de croissance par acquisitions ou lors de cessions, en France ou à l'international. Il apporte son savoir-faire en ingénierie financière et boursière et en termes de structuration (réorganisation d'actionariat et d'activités). Sodica est le listing sponsor sur Alternext du groupe Crédit Agricole.

Omnes Capital (ex-Crédit Agricole Private Equity)

Omnes Capital (ex-Crédit Agricole Private Equity) est un acteur majeur du capital investissement, dédié au financement des PME. Ses équipes apportent aux entreprises les fonds propres nécessaires à leur développement à travers ses expertises : LBO & Capital développement, Capital Risque, Mezzanine, Co investissement, Énergies Renouvelables, fonds de fonds secondaire.

Le 29 mars 2012, Crédit Agricole S.A. a cédé à Coller Capital, leader mondial sur le marché du secondaire du capital investissement, la

totalité du capital de Crédit Agricole Private Equity et un portefeuille d'actifs gérés par Crédit Agricole Private Equity et détenus par Crédit Agricole Capital Investissement & Finance. La société de gestion, renommée Omnes Capital, a pris son indépendance fin 2012.

Omnes Capital garde des liens privilégiés avec le Groupe Crédit Agricole et reste un interlocuteur de choix sur les problématiques haut de bilan de ses clients.

Crédit Agricole Immobilier

Pôle d'expertise du groupe Crédit Agricole en matière d'immobilier, Crédit Agricole Immobilier exerce quatre métiers : la promotion immobilière, l'administration de biens, le *facility management*, le conseil en investissements immobiliers. Acteur global, Crédit Agricole Immobilier intervient sur tous les marchés immobiliers au service des particuliers, des entreprises et des collectivités publiques, en synergie avec l'ensemble des entités du Groupe, filiales et Caisses régionales.

Promoteur des territoires urbains, Crédit Agricole Immobilier a vendu 1 544 logements en 2012, dont une partie via le réseau des agences Square Habitat. Il assure le financement de ses opérations avec Crédit Agricole CIB et les Caisses régionales, et s'associe aux Caisses régionales pour proposer aux particuliers accédant à la propriété, une offre de financement adaptée.

En 2012, il a livré 2 375 logements, notamment la résidence Pavillon Vert à Grabels, à 7 km de Montpellier, réalisée en co-promotion avec la Caisse régionale du Languedoc.

En immobilier tertiaire, Crédit Agricole Immobilier compte 290 000 m² de bureaux en cours de réalisation, avec le démarrage du chantier d'Euromed Center, un pôle d'affaires de 70 000 m² à Marseille, la réhabilitation d'un ancien bâtiment des années 1930 dans le 11^e arrondissement de Paris ou encore la réalisation du futur siège de la Caisse régionale Touraine Poitou.

Crédit Agricole Immobilier poursuit sa mission dans la création du campus Evergreen de Crédit Agricole S.A. à Montrouge. Ainsi en 2012, il a achevé la construction du bâtiment Lumen, et géré l'aménagement des espaces et l'installation des collaborateurs de CA Leasing & Factoring. Il a mené à bien les travaux de mise en sécurité des jardins et lancé les travaux de construction du bâtiment Eole. En parallèle, Crédit Agricole Immobilier gère l'exploitation des bâtiments et les services immobiliers à destination des occupants du campus, dans le cadre d'une certification HQE® Exploitation.

Dans le cadre de ses activités de conseil en investissement immobilier, Crédit Agricole Immobilier a réalisé plusieurs acquisitions pour le compte de Predica, notamment un immeuble de bureaux entièrement restructuré HQE® Exploitation dans le 7^e arrondissement de Paris ou encore la Tour Oxygène certifiée BREEAM "Very Good" à Lyon. Il compte désormais 2,4 milliards d'euros d'actifs sous gestion.

Uni-Éditions

Filiale de presse de Crédit Agricole S.A., Uni-Éditions fait partie des dix premiers éditeurs de presse magazine en France et affiche l'une des plus fortes rentabilités du secteur (*source : études Precepta, Xerfi, septembre 2011*) confirmée en 2012 en dépit de la crise de la presse écrite. Avec un effectif de 115 personnes pour un chiffre d'affaires de 89 millions d'euros, la société publie sept revues de service aux périodicités mensuelles et bimestrielles qui ont en commun la praticité, l'expertise et la proximité avec le lecteur. Autre caractéristique des titres : leur diffusion de masse.

Ainsi *Dossier Familial*, titre historique, est le premier mensuel français avec 1 075 000 exemplaires payés (*source : Office de Justification de la Diffusion, O.J.D., janvier 2013*), auxquels il convient d'ajouter les 261 000 de son "alter ego" *I comme Info. Détente Jardin* et *Maison Créative* sont très largement en tête des publications de la presse maison jardin avec respectivement 296 000 et 298 000 exemplaires payés. *Régal*, avec 180 000 exemplaires vendus, reste leader dans l'univers de la gastronomie. *Santé Magazine*, dont la diffusion dépasse pour la première fois depuis son rachat par Uni-Éditions la barre des 300 000 exemplaires vendus, avec 306 000 exemplaires, reste le mensuel féminin le plus lu avec près de 4 millions de lecteurs. Quant à *Détours en France*, il réalise la troisième plus forte progression de la presse en France avec plus de 116 000 exemplaires (*source : O.J.D., janvier 2013*).

Crédit Agricole Cards & Payments (ex-Cedicam)

Le Cedicam, historiquement constitué sous la forme d'un groupement d'intérêt économique pour traiter les paiements des banques du Groupe Crédit Agricole, s'est transformé en société commerciale (SNC) en mars 2012 pour devenir Crédit Agricole Cards & Payments.

Crédit Agricole Cards & Payments est la filiale Flux et Paiements du Groupe. Ses activités s'articulent autour de trois catégories de missions :

- Opérateur de services, principalement dans les domaines de la monétique (concevoir et exploiter les infrastructures monétiques du Groupe, assurer la lutte contre la fraude et personnaliser les cartes bancaires et services associés) et du traitement des flux (piloter l'infrastructure du Groupe et assurer l'accès aux systèmes d'échanges, de compensation et de règlement pour l'ensemble des flux) ;
- Conduite et réalisation de projets : projets stratégiques, projets d'offres, projets réglementaires ;
- Expertise et représentation externe du Groupe vis-à-vis des instances interbancaires et internationales, notamment pour ce qui concerne l'élaboration de normes et standards et la sécurité des paiements.

Crédit Agricole Cards & Payments finalise actuellement la construction d'une plate-forme industrielle européenne de traitement des paiements qui s'inscrit dans la perspective du SEPA (*Single Euro Payments Area* – Espace unique de paiement en euros). Les services de cette plate-forme multi-établissements et à dimension véritablement transnationale, seront ouverts à des clients externes et à des partenaires industriels. Crédit Agricole Cards & Payments a d'ailleurs remporté, courant 2012, le premier appel d'offres auquel il a participé, pour le traitement des transactions monétiques et les échanges-compensation domestiques avec les systèmes de place de HSBC France.

Informations économiques, sociales et environnementales

2

► Responsabilité économique	35
RENFORCER LA CONFIANCE À TRAVERS UNE DÉMARCHE ENGAGÉE DE CONFORMITÉ	35
AXE 1 : FRAUDE	36
AXE 2 : INTÉRÊT DU CLIENT	36
AXE 3 : DÉONTOLOGIE	39
AXE 4 : ÉQUILIBRE DES MARCHÉS	40
AXE 5 : SÉCURITÉ FINANCIÈRE	41
► Responsabilité sociale et sociétale	42
AXE 1 : RECONNAISSANCE	46
AXE 2 : ÉGALITÉ	50
AXE 3 : SÉCURITÉ	57
AXE 4 : PARTICIPATION	58
AXE 5 : ÉQUITÉ	60
AXE 6 : COHÉRENCE	63
AXE 7 : TERRITOIRE	64
► Responsabilité environnementale	67
AXE 1 : DIALOGUE	67
AXE 2 : EXTERNALITÉS	69
AXE 3 : MARCHÉS	70
AXE 4 : ÉCOSYSTÈMES	76
AXE 5 : TRANSPORTS	77
AXE 6 : ÉNERGIE	78
AXE 7 : RESSOURCES	81
► Table de concordance	84
► Attestation de présence et rapport d'assurance de l'un des Commissaires aux comptes sur les informations sociales, environnementales et sociétales	86

Les données identifiées par le signe "✓" dans le texte ont été vérifiées par le cabinet PricewaterhouseCoopers.

Depuis 10 ans, le Crédit Agricole est engagé dans une démarche de développement durable, affichée notamment par son adhésion aux 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies en mars 2003.

Suite aux orientations du Projet de Groupe lancé fin 2010 qui a fait du développement de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) un de ses axes stratégiques, Crédit Agricole S.A. a défini ses principaux enjeux en fonction de ses différents métiers, l'objectif étant d'exercer son métier de banquier assureur de manière responsable et utile vis-à-vis de ses parties prenantes. Trois grands principes constituent ainsi sa politique RSE :

- le respect de ses clients : établir des relations transparentes respectueuses des règles de déontologie tout en proposant des offres adaptées à leurs besoins et à leurs attentes ;
- le respect de ses collaborateurs : mener une politique sociale responsable et innovante centrée sur l'emploi, l'évolution professionnelle et le développement de la diversité et de la mixité ;
- le respect de la planète : réduire ses impacts négatifs directs mais aussi induits sur l'environnement tout en cherchant à accroître les impacts positifs.

Pour mieux diffuser et coordonner la politique RSE du Groupe, Crédit Agricole S.A. s'est doté d'une Direction du développement durable directement rattachée au Secrétaire général et composée de sept personnes. Elle s'appuie sur un réseau d'une centaine de correspondants en France et à l'international dans tous ses métiers et dans les réseaux de Banque de proximité du Groupe (Caisses régionales et LCL) mais également sur des équipes dédiées à l'intégration de la RSE dans les grandes filiales spécialisées (chez Amundi, Crédit Agricole CIB, et Crédit Agricole Assurances notamment).

Afin de renforcer la diffusion de cette politique RSE dans toutes les entités du Groupe, Crédit Agricole S.A. a développé sa propre démarche de progrès en matière de RSE baptisée FReD : Fides, le respect du client, Respect le respect du salarié et Demeter le respect de la planète. FReD est une démarche globale de promotion

et d'amélioration continue des actions du Groupe en matière de RSE qui vise à généraliser les pratiques RSE par l'engagement de toutes les entités, tout en laissant à celles-ci le libre arbitre de leurs priorités dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux. Deux priorités ont néanmoins été imposées à tous pour 2012 comme pour 2013 : la gestion du handicap et la promotion de l'égalité homme-femme dans l'entreprise. L'objectif est d'impliquer chacune des entités du Groupe, de stimuler les initiatives, FReD fournissant un cadre commun leur permettant de formaliser leurs politiques RSE et un indice leur permettant de comparer leurs progrès à l'intérieur du Groupe. En 2012, Crédit Agricole S.A. publie pour la première fois les résultats de son indice FReD qui mesure la performance sociétale du Groupe. L'indice a obtenu une note de 2,4⁽¹⁾ ✓ qui reflète les progrès réalisés par les 10 entités engagées dans la démarche RSE du Groupe (Amundi, Crédit Agricole Assurances, CACEIS, Crédit Agricole Consumer Finance, Crédit Agricole CIB, Crédit Agricole Leasing & Factoring, Crédit Agricole Private Banking, Cariparma, Crédit Agricole S.A. et LCL). Près de 200 plans d'actions ont été évalués de 1 (choix du plan) à 5 (atteinte des objectifs).

En cohérence avec cette démarche, le Groupe continue d'articuler ses actions menées en 2012 autour de l'acronyme FReD :

- Fides : fraude, intérêt des clients, déontologie, équilibre des marchés, sécurité financière ;
- Respect : reconnaissance, égalité, sécurité, participation, équité, cohérence, territoire ;
- Demeter : dialogue, externalités, marchés, écosystèmes, transports, énergie, ressources.

Ainsi les indicateurs RSE, répondant au décret de loi dit "Grenelle II" (article R. 225-105-1 du Code de commerce) sont répartis dans chacune des trois parties mentionnées ci-dessus. Une table de concordance avec la liste des indicateurs de la loi est disponible à la fin du chapitre pour mieux préciser la grille de lecture et prouver que les informations publiées sont bien traitées et sont conformes à la réglementation en vigueur.

(1) Pour Cariparma, le calcul a été fait sur un exercice de 18 mois pour tenir compte d'un décalage dans le lancement de la démarche en Italie. Cela a un impact à la hausse d'environ 5 % sur le calcul de l'indice Groupe.

Responsabilité économique

La responsabilité économique, entendu comme le respect du client, s'applique aussi bien à la Conformité, aux règlements et à la déontologie, qu'à la relation avec les clients et la volonté de suivre et de traiter au mieux leurs intérêts.

► RENFORCER LA CONFIANCE À TRAVERS UNE DÉMARCHE ENGAGÉE DE CONFORMITÉ

La Conformité est le respect des dispositions législatives et réglementaires propres aux activités de la banque. La Conformité contribue à la confiance des parties prenantes (clients, personnel, investisseurs, régulateurs, fournisseurs, sociétés) à l'égard de la banque. La Direction de la conformité du Crédit Agricole définit et met en œuvre une politique de prévention de risques de non-conformité tels que des risques de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme, de violation des embargos, d'abus de marché, de conflits d'intérêts, de protection insuffisante des données à caractère personnel des clients et collaborateurs, ou de défaut de conseil.

La Direction de la conformité doit également s'assurer que les dispositifs en place pour apporter une assurance de conformité sont efficaces. Pour cela, la fonction :

- traduit les lois et règlements dans les procédures et les manuels de Conformité ;
- conseille les opérationnels en donnant des avis sur les opérations pour lesquelles elle est sollicitée ;
- intervient dans le processus de commercialisation des produits, de la phase de conception à la phase de distribution, et délivre des avis de Conformité ;
- intervient dans les démarches d'aide à la vente et d'analyse des besoins du client en vue de lui proposer une offre adaptée ;
- s'assure de l'identification des conflits d'intérêts dans le cadre d'une politique Groupe de conflits d'intérêts ;
- assure la formation à la Conformité des collaborateurs ;
- contrôle le bon fonctionnement des dispositifs et des opérations.

Les textes de référence ainsi établis par la fonction Conformité comprennent :

- la Charte de déontologie, adaptée par le Groupe, traduite en une dizaine de langues et remise à tout nouvel embauché dans le Groupe ;
- les textes traduisant les évolutions réglementaires en matière de Conformité ;
- le programme Fides de contrôle de la Conformité composé de notes de procédures élaborées en 2004 et actualisées en 2010.

Un plan de formation à la Conformité (Fides) est déployé dans le Groupe en France et à l'international. En 2012, les formations à la Conformité, à la sécurité financière et à la prévention de la fraude, se sont déroulées auprès des nouveaux embauchés, des Directions de Crédit Agricole S.A. ainsi qu'au sein des entités nouvellement intégrées dans le Groupe. Ces formations se sont faites en présentiel et *via* un *e-learning* spécifique.

Clé de voute du dispositif, le Comité de management de la conformité veille notamment à l'organisation de la fonction et à la mise en œuvre des procédures et des formations dans le Groupe. Il prend connaissance des principales conclusions formulées par les missions d'inspection, de tout courrier important ou rapport émanant d'une Autorité de contrôle relatif aux lois et règlements français et étrangers, des dysfonctionnements constatés ainsi que des suites et actions correctrices mises en place, ainsi que des nouveaux produits et nouvelles activités.

La fonction Conformité a recours aux moyens suivants :

- la cartographie des risques qui permet d'évaluer les risques de non-conformité dans le Groupe ;
- la déclinaison des normes de Conformité dans des procédures, en collaboration avec les métiers ;
- les *reportings* sur les risques et actions de Conformité qui permettent d'évaluer la mise en œuvre des dispositifs de Conformité au sein du Groupe ;
- les outils en matière de sécurité financière comprenant des outils de profilage et de surveillance des comptes clients à des fins de détection d'opérations anormales et/ou suspectes, des outils de surveillance des flux internationaux à des fins de gel des avoirs et de respect des embargos et des outils de partage d'information au sein du Groupe ;
- les outils en matière de Conformité, notamment ceux relatifs à l'encadrement des collaborateurs détenteurs d'une information privilégiée et ceux relatifs à la prévention et gestion des conflits d'intérêts ;
- les outils en matière de respect des franchissements de seuils de détention de titres donnant accès au capital ou aux droits de vote des sociétés, mais aussi au regard de la réglementation sur les titres aux États-Unis qui permet, dans le cadre du *Bank*

Holding Company Act (BHCA), d'effectuer le *reporting* tant sur les entités américaines du Groupe et leur actionnariat que sur les participations du Groupe dans des sociétés non bancaires ayant une activité aux États-Unis ;

- une base de recensement et de gestion des situations potentiellement génératrices de conflits d'intérêts entre les entités du Groupe ;

■ un rôle croissant est dévolu aux contrôles et aux outils informatiques d'aide aux contrôles ;

- ces fonctions sont exercées en équivalent temps plein (ETP) par environ 800 personnes au sein de Crédit Agricole S.A.

La ligne métier Conformité travaille notamment sur les axes suivants.

► AXE 1 : FRAUDE

Une unité de coordination de la prévention de la fraude a été créée en septembre 2008 au sein de la Direction de la conformité de Crédit Agricole S.A. afin d'avoir une vision globale de l'ensemble des types de fraude (moyens de paiement, monétique, crédit, activités de marché, assurances, etc.) et de fédérer ainsi que d'animer les dispositifs de lutte contre la fraude. Cette unité agit en relation avec les autres fonctions de contrôle ou support concernées : Risques Contrôles Permanents, Inspection/Audit, Juridique, Ressources humaines et Sécurité des Systèmes d'Information, les rôles de chacun étant complémentaires. Elle s'appuie sur des responsables de coordination de la prévention de la fraude désignés au sein de chaque entité du Groupe, qui déclinent et animent à leur niveau le dispositif de lutte contre la fraude.

À titre d'illustration, la lutte contre la fraude est une composante de la démarche FReD. Une action de sensibilisation et de prévention à la fraude externe à l'égard des collaborateurs initiée en 2012 sera poursuivie en 2013. Cette action se veut pédagogique et s'adresse à chaque collaborateur de la banque afin de le sensibiliser aux différentes typologies de fraudes externes courantes et nouvelles dont il pourrait être victime. Il s'agit également d'un engagement responsable de Crédit Agricole S.A. envers ses collaborateurs. Cette démarche prend la forme d'un support convivial voire ludique reprenant des situations concrètes scénarisées.

► AXE 2 : INTÉRÊT DU CLIENT

Premier partenaire financier de l'économie française, le Crédit Agricole est aussi un acteur bancaire de poids en Europe, avec une présence forte au cœur des territoires dans lesquels il est implanté. Cet ancrage et ce poids dans l'économie lui confèrent une vraie responsabilité qu'il entend assumer en renforçant ses engagements au service de ses clients et en souhaitant apporter un service à tous, y compris aux plus fragiles.

Développer une relation équilibrée

Le Groupe a réaffirmé en 2012 sa volonté de renforcer la prééminence du client au cœur de sa stratégie. Parce que le client a besoin de toutes les informations pour choisir un produit, un service, en toute connaissance de cause, le Crédit Agricole met ainsi tout en œuvre pour lui assurer une démarche d'écoute, de conseil et d'accompagnement, de qualité et en toute transparence.

Mettre le client au cœur de ses préoccupations

En 2012, en ce qui concerne la Banque de proximité, le Crédit Agricole a lancé une vaste campagne de communication sur les engagements relationnels envers ses clients afin de prouver concrètement en quoi ce dernier est au cœur de ses préoccupations.

Ces engagements relationnels pris collectivement par l'ensemble des Caisses régionales permettent de :

- valoriser et reconnaître la fidélité des clients ;
- apporter plus de valeur ajoutée dans les relations ;
- assurer un meilleur service après-vente.

Ce nouveau positionnement en communication repose notamment sur la prise de parole en direct de clients du réseau. Les outils de communication utilisés (films publicitaires, spots radios, etc.) ont ainsi permis de mettre en scène les premiers engagements relationnels du Groupe :

- l'objectivité des commerciaux (les conseillers n'ont pas d'incitation financière à proposer un produit plutôt qu'un autre) ;
- le délai de rétractation de 30 jours possible en cas de changement d'avis du client ;
- la transparence sur les produits avec notamment la remise aux clients de fiches mémos qui présentent les plus et les moins des produits et services proposés. À cette occasion, une soixantaine de fiches mémo ont été créées pour les particuliers sur des produits et services de la banque au quotidien, de crédits, d'assurances et d'épargne.

D'autres engagements relationnels seront déclinés en 2013.

En parallèle de ce nouveau positionnement et face à une modification rapide des comportements et des attentes de nos clients, le chantier Relation Client 2.0 a été mis en place. Il est résolument tourné vers l'intérêt et la satisfaction du client.

Ce chantier repose sur la mise en œuvre opérationnelle de pratiques pour mieux accueillir le client, mieux l'écouter et lui faire des propositions personnalisées, d'abord testées et conçues collectivement par huit Caisses régionales pilotes. Ont également contribué à la réussite de ce projet 18 Caisses régionales miroirs, la FNCA, l'institut de formation du Groupe (IFCAM) ainsi que les filiales. Aujourd'hui, fort de son succès, Relation Client 2.0 va être déployé progressivement dans l'ensemble des Caisses régionales.

Depuis 2008, l'autre réseau de la Banque de proximité du Groupe, LCL s'engage auprès de ses clients pour répondre à leurs exigences actuelles et futures *via* le contrat de reconnaissance. Ce contrat leur permet :

- d'être connus (disposer d'un interlocuteur qui les connaît et comprend leurs besoins) ;
- et reconnus (voir leur fidélité remerciée et récompensée).

Le contrat de reconnaissance évolue en fonction des attentes des clients. Ainsi huit nouveaux engagements destinés à améliorer la qualité perçue par les clients seront lancés en 2013.

Cette démarche est également en cohérence avec le plan d'Entreprise LCL Centricité Clients, lancé en 2011, un vaste projet de transformation qui prévoit l'adaptation de services internes et l'implication des managers afin d'améliorer la qualité de service prodigué au client. Le plan est décliné sur l'ensemble des marchés de la clientèle : particuliers, professionnels, banque privée, entreprises.

En 2012, LCL a répondu aux premières attentes des clients notamment en facilitant l'accès à la banque et en apportant plus d'écoute, de clarté, de transparence et de suivi dans la relation commerciale et les offres proposées. On peut citer par exemple :

- l'élaboration d'un mode d'emploi LCL recensant tous les canaux de contact et accessible sur Internet ou délivré en agence ;
- un accompagnement au plus fin des situations avec le développement des services après-vente spécialisés (succession, prêt immobilier, etc.).

Afin de répondre aux souhaits et aux préoccupations de ses clients, le métier de l'assurance, et plus particulièrement Predica, a lancé un processus de co-crédation de ses offres et services en consultant conseillers et clients aux cours d'ateliers filmés. Ce sont au total 24 Caisses régionales du Crédit Agricole, quatre Directions régionales de LCL, 46 ateliers conseillers (316 conseillers rencontrés), 40 ateliers clients, des chefs de produits, des commerciaux, des actuaires et des financiers de Predica qui ont été mobilisés depuis le lancement de la démarche en 2007. Il en est de même du processus d'innovation et dévolution des offres de Pacifica selon un cycle de trois à cinq ans. À titre d'exemple, les clients et les réseaux des Caisses régionales et de LCL ont été associés à la rénovation de l'offre auto en juin 2010, à la rénovation de l'offre multirisque habitation en décembre 2012, ou encore à la rénovation en cours de l'offre multirisque professionnels.

Suivre les attentes des clients

Depuis plusieurs années, la plupart des sociétés du Groupe, de la banque de proximité au crédit à la consommation en passant par les assurances ou encore le *leasing*, ont développé leurs propres baromètres et/ou études pour sonder la satisfaction de leurs clients. Ce suivi porte sur les étapes clefs de la relation ou du cycle de vie du produit, mais a également pour but de définir les actions prioritaires liées à l'amélioration de cette satisfaction.

Au sein de la banque de proximité, chaque Caisse régionale dispose d'enquêtes de satisfaction pour approfondir la dimension relation client particulier. Ces enquêtes régionales et agences sont menées par Crédit Agricole S.A., auprès de clients du réseau, sur l'ensemble des marchés (particuliers, entreprises, professionnels, agriculteurs), par voie postale, ou *on-line* dans certains cas pour les particuliers. En 2012, plus de 560 000 clients de 11 Caisses régionales ont été interrogés.

En complément de ces baromètres traditionnels, la recommandation est étudiée de façon spécifique à travers un baromètre annuel mené sur l'ensemble des marchés (particuliers, professionnels, agriculteurs, entreprises). Il s'agit de l'Indice de Recommandation Client (IRC), indicateur synthétique global qui mesure l'attachement des clients à leur banque. La première mesure de l'IRC, au niveau national et régional, a été réalisée en 2012 suite au pilote en 2011 sur tous les marchés. Au-delà de la mise en place de cette démarche dans les réseaux, des entités comme Crédit Agricole Consumer Finance ont également développé ce système pour analyser la satisfaction de leurs clients.

Chaque entité a également mis en œuvre des méthodes adaptées à son métier afin d'optimiser le processus de suivi et de traitement des réclamations des clients.

Une procédure de traitement des réclamations clients, mise à jour en 2012, doit permettre à chaque métier de renforcer le dispositif existant. Un chantier réclamations a par ailleurs été lancé en 2011 afin de partager les bonnes pratiques et d'échanger sur les outils en place dans les entités du Groupe. Un outil de traitement et de suivi des réclamations est par ailleurs en cours de développement au sein de Crédit Agricole S.A.

À titre d'illustration, le crédit à la consommation, Crédit Agricole Consumer Finance, a mis en place depuis plusieurs années, un dispositif d'organisation et de traitement des réclamations dites sensibles : la prise en charge de ces réclamations est assurée par des entités spécifiques, chacune couvrant un périmètre de responsabilité propre. L'ensemble de ces réclamations fait l'objet d'un suivi et, dans le cadre de l'amélioration continue des processus, des Comités réclamations sont tenus avec les directions métiers. Sofinco, marque commerciale de Crédit Agricole Consumer Finance, a parallèlement mis en ligne en 2012 sur son site Internet une Charte de traitement des réclamations afin de faciliter pour le client l'accès au *process* existant et de disposer des engagements clairs de l'entité sur cette question. Une cellule de gestion des litiges clients médiatisés est également opérationnelle depuis plusieurs années afin de centraliser la gestion de ces litiges et d'apporter un traitement spécifique. Chaque cas est ensuite analysé afin de déterminer les causes du litige et d'engager les modifications éventuelles de processus de gestion internes.

Être en conformité avec les intérêts des clients

Afin de renforcer la qualité des conseils prodigués aux clients et conformément à la réglementation, le Groupe a mis en place un dispositif de formation et de vérification des connaissances professionnelles des collaborateurs chargés d'informer ou de conseiller les clients sur des instruments financiers. Ce dispositif est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2010. Par ailleurs, des Comités nouvelles activités et nouveaux produits (appelés Comités NAP) propres à chaque métier en France et à l'international dans lesquels siègent des représentants des Directions de la conformité, juridique et des risques et contrôles permanents, s'assurent que tous les produits et activités proposés dans les réseaux de distribution sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires, aux codes de conduite et procédures internes propres à l'activité bancaire et financière. Le Comité de management de la conformité examine, lors de chaque session, la mise en œuvre des préconisations au titre de la protection de la clientèle.

De nombreuses sociétés du Groupe poursuivent ou engagent des démarches qualité dont les actions visent essentiellement la satisfaction des clients, l'excellence opérationnelle et relationnelle, le développement des compétences des collaborateurs et l'amélioration durable de la performance. 45 certificats ont été délivrés dans les principaux pôles métiers du Groupe (Banque de proximité, Banque de financement et d'investissement, Gestion d'actifs et Services financiers spécialisés, ainsi que dans des fonctions supports).

Apporter un soutien à tous ses clients

Afin de répondre au mieux aux besoins de ses clients et de les accompagner tout au long de la relation, le Crédit Agricole, fidèle à son histoire, veut apporter un service à tous ses clients y compris aux plus fragiles.

Prévenir les situations à risques

Les principaux enjeux RSE auxquels les filiales de crédit à la consommation sont confrontées sont avant tout de répondre aux attentes d'une clientèle de particuliers, notamment en ce qui concerne l'accès au crédit et la qualité de la relation clients. Dès lors, il convient de permettre l'accès au crédit au plus grand nombre, tout en s'assurant que les produits proposés répondent aux besoins de chacun et que les remboursements prévus sont adaptés à leur situation et leur capacité financière. Crédit Agricole Consumer Finance, prenant en compte les effets de la crise économique sur les capacités de remboursement des clients, a initié la mise en œuvre de campagnes préventives (entretiens téléphoniques avec les clients dont la situation financière est fragile, pour actualiser leurs situations et ajuster, si possible, leurs plans de remboursement) et a renforcé les solutions qui peuvent être proposées en matière d'ajustement de plan de remboursement.

Crédit Agricole Consumer Finance dispose également de structures et d'équipes dédiées pour gérer les situations de surendettement et siège dans une douzaine de Commissions de surendettement.

En 2013, l'accent sera plus particulièrement mis sur la prévention du surendettement avec la mise en place de plusieurs plans d'actions dans ce domaine :

- création d'une équipe dédiée pour accompagner les clients en situation fragilisée et leur apporter une solution adaptée ;
- déploiement d'un outil unique pour traiter l'ensemble des clients de Crédit Agricole Consumer Finance éligibles à un plan de surendettement ;
- offre A.D.E. (assurance des emprunteurs) et garanties associées proposant une assurance globale de la famille de l'emprunteur pour les crédits amortissables.

Pour le métier de l'assurance, Crédit Agricole Assurances a également mis en place des mesures de prévention sur certains thèmes ou segments de sa clientèle à risque. Pour les jeunes conducteurs, par exemple, des stages post-permis gratuits sont proposés pour limiter la sinistralité importante sur ce segment de clientèle. Pour les assurés professionnels, des partenariats pour les équiper d'extincteurs, de la télésurveillance, etc., sont mis en place ou encore pour les nouveaux clients agriculteurs, une offre de diagnostic des risques et de remise d'un plan de prévention personnalisé.

Aider à faire face aux difficultés

La finalité du dispositif Point Passerelle est de remettre en selle les personnes qui ont eu des difficultés ou un accident de la vie, événement assez fréquent puisqu'un quart de la population française doit y faire face (chômage, décès d'un proche, divorce). Point Passerelle est d'abord un lieu d'accueil et de médiation, en partenariat avec notamment les services sociaux, qui permet d'aider ceux qui traversent des difficultés à se remettre en selle. L'action des Points Passerelle se traduit par une gamme très large de prestations, allant par exemple des démarches auprès des services sociaux et juridiques, au suivi budgétaire ou au crédit quand cela se révèle indispensable. D'une manière croissante, les Caisses régionales mettent en place un dispositif d'accompagnement pour faciliter le parcours des personnes suivies vers le retour à une situation stabilisée. À fin 2012, 29 Caisses régionales ont déployé le dispositif avec plus de 65 Points Passerelle. Depuis la création de la première agence en 1997, plus de 50 000 personnes ont été remises en selle. Grâce à l'aide d'un réseau de 120 conseillers et plus de 580 bénévoles accompagnants (élus et retraités du Crédit Agricole), 9 000 personnes ont ainsi été accompagnées dont 5 800 ont pu retrouver un équilibre économique par la mise en place de solutions sociales (70 %) et financières (20 %).

À titre d'exemple, dans le métier de l'assurance, Crédit Agricole Assurances participe également à cette démarche en collaboration avec les Caisses régionales et la FNCA en créant des outils visant à soutenir les conseillers des points Passerelle. Ces outils prennent la forme de fiches mémento avec des conseils pratiques sur des problématiques assurances ou connexes tels que :

- la garantie décès : le décès et ses conséquences, les aides publiques ;
- la garantie obsèques son organisation, les aides publiques, etc. ;

- l'accompagnement des démarches en cas de décès ;
- Cap Découverte : constitution d'une épargne de précaution pour une capacité d'épargne modeste.

D'autres produits sont proposés dans les réseaux de la banque de détail pour aider certains clients en difficulté, comme l'offre Prélude, le Prêt Coup de main ou encore le microcrédit personnel destiné aux personnes en situation d'exclusion du crédit bancaire. Au-delà des microcrédits personnels, les Caisses régionales nouent des partenariats avec des organismes de microcrédit afin d'encourager tous les créateurs et repreneurs d'entreprises – y compris ceux exclus des services bancaires classiques – et d'aider les professionnels à traverser une période difficile. C'est par exemple le sens de la collaboration des Caisses régionales avec les plates-formes d'initiative locale (PFIL), ou les partenariats avec des dispositifs d'aide à la création d'entreprise tels que l'Adie auquel participent plusieurs Caisses régionales. Certaines Caisses collaborent également avec des réseaux tels que France Active, les Boutiques de gestion, Entreprendre ou des structures décentralisées comme les couveuses d'entreprises. D'autres complètent ces actions par des dispositifs propres destinés à encourager la création d'entreprises ou à aider les professionnels à traverser une période difficile.

Le Crédit Agricole exerce sa responsabilité envers sa clientèle historique en accompagnant ses clients lors de situations difficiles. Cela a concerné particulièrement cette année les secteurs de l'élevage de bovins, d'ovins, de caprins. De même, le gel intervenu au printemps a minoré la récolte des arboriculteurs dans de nombreux départements, et les inondations du Nord-Pas-de-Calais durant l'automne ont causé des dégâts importants aux cultures. Les Caisses régionales ont accompagné les agriculteurs en difficultés en leur accordant au cas par cas des facilités de trésorerie (prêts de trésorerie, report d'échéances ou consolidation) et ont contribué à la mise en œuvre des dispositifs d'aides décidés par les Pouvoirs Publics.

Enfin, ce sujet est également traité au niveau des entités de la Banque de proximité à l'international et notamment en Italie où le groupe Cariparma vient en aide aux personnes en difficulté *via* des produits les aidant à réaliser leurs projets avec notamment l'offre *Very Young Person* pour les jeunes. Par ailleurs, le groupe Cariparma propose un programme nommé *Cariparma FriulAdria si può* (avec Cariparma FriulAdria, on peut), qui permet aux clients de traverser une période difficile grâce à des différés de remboursement, des taux privilégiés, des avances sur salaire ou sur paiement des prestations de chômage.

► AXE 3 : DÉONTOLOGIE

L'ensemble du dispositif de Conformité (organisation, procédures, programmes de formation) crée un environnement propice au renforcement du contrôle *ex ante* dans le Groupe. Néanmoins, lorsque les mesures préventives n'ont pas joué leur rôle et qu'un dysfonctionnement se produit, il importe que celui-ci soit :

- détecté puis analysé aussi rapidement que possible ;
- porté à la connaissance des responsables opérationnels, des fonctions de la Conformité au niveau le mieux adapté au sein de chaque ligne métier ;
- suivi et corrigé, et que ses causes soient éliminées.

La remontée des dysfonctionnements

La centralisation des cas de dysfonctionnements par le processus de remontée, décrit dans une procédure spécifique mise à jour en 2012, permet de prendre la mesure, au plus haut niveau de l'entreprise, de l'exposition de Crédit Agricole S.A. au risque de non-conformité. Ainsi, dès qu'un collaborateur s'interroge raisonnablement ou constate l'existence d'un dysfonctionnement relevant du domaine de la Conformité, il doit en faire part à son supérieur hiérarchique qui informe l'un des responsables représentant la fonction (Conformité, Affaires juridiques) selon le sujet. Le dispositif est complété d'une faculté d'alerte, permettant au salarié, s'il constate une anomalie dans le processus normal de la remontée des dysfonctionnements ou s'il estime faire l'objet d'une pression susceptible de le conduire à la réalisation d'un dysfonctionnement, de signaler cet état de fait au responsable

Conformité de son entité sans passer par sa ligne hiérarchique. L'identité du salarié reste anonyme lors du traitement de l'alerte. L'état des dysfonctionnements constatés est remonté par les responsables de Conformité de chaque entité à la Direction de la conformité qui est chargée de les présenter au Comité de management de la conformité. Ce dernier en prend connaissance et valide les propositions de clôture des dysfonctionnements.

La protection des données à caractère personnel

Crédit Agricole S.A. élabore pour l'ensemble de ses filiales en France le dispositif de Conformité relevant des principes et des obligations édictés par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) relatifs à la protection des données à caractère personnel, qu'il s'agisse de ses propres salariés, de ses clients, ou de tout tiers en relation avec les entreprises du Groupe. Aux fins d'harmonisation des formalités préalables réalisées auprès de la CNIL, Crédit Agricole S.A. a ainsi mis en œuvre un processus de mutualisation et d'échange avec les entités du Groupe en leur proposant une adhésion aux modèles de déclarations uniques et de demandes d'autorisation qu'elle réalise. Une démarche de partage dans le réseau des Caisses régionales du Crédit Agricole est également en cours. En règle générale, tout nouveau système d'information ou application doit prendre en compte, dès sa conception, les dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel et au secret bancaire concernant les clients ou plus généralement relatives aux tiers en lien avec l'entreprise.

La formation

La Direction juridique et conformité de Crédit Agricole S.A. a entrepris une refonte des formations Fides existantes. Ce nouveau programme de formation, intitulé Fides, le parcours des îles, a été mis à disposition fin 2011 en version française et en mars 2012 en version anglaise.

Il a été adapté aux principaux métiers du Groupe (Banque de proximité, Banque de financement, Gestion d'actifs, Assurances, etc.) et mis en œuvre par les Ressources humaines des entités sur l'année 2012.

La Direction juridique et conformité de Crédit Agricole S.A. a réalisé et diffusé en 2011 un mémento, "L'Essentiel de Fides". Ce document décline en 14 grands enjeux les thématiques de Conformité (Sécurité financière, devoir de conseil, conflits d'intérêts, etc.). D'abord décliné en version française, anglaise et italienne en 2011, cinq nouvelles versions de ce mémento ont été réalisées en 2012 (grecque, ukrainienne, polonaise, serbe et bulgare) et ont ainsi permis une meilleure diffusion auprès des collaborateurs du groupe Crédit Agricole. Cette action a été intégrée à la démarche de progrès RSE du Groupe, FReD, par plusieurs entités.

► AXE 4 : ÉQUILIBRE DES MARCHÉS

Pour le métier de gestion d'actifs, Amundi, dès son lancement en 2006, a été signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), convaincue de l'importance croissante des questions liées à l'Environnement, la Société et la Gouvernance (ESG) et de la nécessité de les prendre en compte dans ses processus d'analyse et ses décisions d'investissement. Ainsi, en 2012, Amundi a poursuivi la mise en place des PRI autour de plusieurs axes :

L'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans les processus d'analyse et ses décisions d'investissement

Pour atteindre cet objectif, Amundi sensibilise et forme tous les gérants *mainstream* et les analystes financiers et a mis en place différentes mesures :

- la diffusion des notes extra-financières à l'ensemble des équipes d'analyse et de gestion *via* une plate-forme de collecte d'informations et de notations appelée SRI pour *Sustainable Rating Integrator*. En 2013, Amundi développera un module spécifique de comparaison des notes extra-financières et financières, assorti d'un dispositif d'alerte en cas de divergence ;
- le renforcement de la collaboration entre les équipes d'analyse extra-financière, financière (actions et taux) et entre les équipes de gestion ISR, avec la mise en place par exemple de Comités sectoriels mensuels pour les équipes d'Amundi concernées ou encore les comités ISR qui réunissent les analystes extra-financiers et les gérants de portefeuille ISR ;
- une recherche quantitative et une analyse de performance des signaux ESG en amont et en aval de la construction des portefeuilles pour une meilleure intégration dans les processus de gestion.

Par ailleurs, Amundi adresse systématiquement aux émetteurs des questions sur leur performance ESG lors des *road-shows* auxquels l'entité participe.

Une politique d'exclusion normative dans sa gestion active ⁽¹⁾

Dans l'ensemble de sa gestion active, Amundi applique des règles strictes d'intégration des critères ESG qui constituent le socle de sa responsabilité. C'est ainsi qu'elle exclut :

- tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication ou le commerce des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo et avec la politique sectorielle armement de Crédit Agricole S.A. ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial.

Les émetteurs de ces deux catégories sont notés G sur l'échelle d'Amundi (échelle de A à G, A étant la meilleure note et G la moins bonne – cf. méthodologie en page 72).

L'exercice d'une politique de vote très active en Assemblée générale

L'exercice des votes en Assemblée générale et le dialogue constructif avec les entreprises sont des éléments essentiels de la Responsabilité fiduciaire et du rôle d'investisseur responsable d'Amundi. Pour cela, il a été mis en place une équipe dédiée en charge de coordonner les expertises nécessaires (gérants, analystes financiers, analystes extra-financiers, etc.), de mettre en place une politique de vote intégrant de façon évolutive les meilleures pratiques ESG et un système formalisé de dialogue actionnarial afin de contribuer à l'amélioration des pratiques des sociétés et du fonctionnement global de la gouvernance d'entreprise.

En 2012, Amundi a participé à 265 Assemblées de sociétés françaises, 560 dans le reste de l'Europe et 1 224 dans le reste du monde assurant ainsi globalement sa responsabilité actionnariale. Ces votes ont abouti à près de 3 000 oppositions sanctionnant principalement de mauvaises pratiques en termes de composition et de représentativité des structures dirigeantes, d'équilibre et de transparence des rémunérations, de respect des droits des actionnaires ou encore de prise en compte des enjeux ESG.

(1) Gestion active : hors OPCVM indicieux et ETF contraints par leur indice de référence.

Par ailleurs, les taux d'opposition ont connu une légère baisse en 2012 après plusieurs années d'augmentation. Cela s'explique par l'amélioration du dialogue actionnarial d'Amundi au travers d'un système formalisé d'engagement mais surtout à la reconnaissance croissante de l'intérêt du dialogue par les émetteurs puisque ces

derniers ont été deux fois plus nombreux à contacter Amundi avant la saison des Assemblées pour échanger. Ce mouvement a permis une meilleure compréhension des particularités de chaque société et de déminer en amont un certain nombre de problématiques, modifiant ainsi certaines des intentions de vote prévues par Amundi.

LA CAMPAGNE 2012 DE VOTE EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES CHEZ AMUNDI

Nombre d'AG traitées :	2 049
● en France	265
● à l'international	1 784
Nombre de résolutions traitées	23 654
Nombre de résolutions avec vote d'opposition, en particulier sur les thèmes suivants :	15 %
● composition des Conseils	33 %
● rémunération des dirigeants	26 %
● opérations sur capital (dont <i>poison pills</i>)	23 %
● résolutions ESG externes ⁽¹⁾	6 %
Résolutions présentées par des actionnaires et soutenues par Amundi, en particulier sur les thèmes suivants :	378
● gouvernement d'entreprise (cf. processus de vote, rémunérations, séparation des pouvoirs)	82 %
● questions sociales et droits de l'homme (cf. conventions de l'OIT, anti-discrimination, contributions politiques ou de lobbying)	13 %
● questions environnementales (cf. rapports de développement durable, émissions de gaz à effet de serre, fracturation)	5 %

(1) Soutien aux résolutions non agréées par la Direction.

► AXE 5 : SÉCURITÉ FINANCIÈRE

La protection de l'intérêt et des données des clients passe aussi par la mise en place d'un dispositif de sécurité financière. Le groupe Crédit Agricole accorde une extrême importance à la prévention du blanchiment des capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, ainsi que le respect des sanctions internationales (gel des avoirs et embargos).

La Direction de la conformité du Groupe est en charge de la mise en œuvre sur l'ensemble du Groupe des mesures destinées à prévenir le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et de veiller au respect des sanctions internationales.

Le groupe Crédit Agricole a pris en compte, à travers une refonte des procédures et des outils, les nouvelles exigences liées à la transposition en droit interne de la troisième directive européenne 2005-1960/CE du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. En particulier, une cartographie des risques de blanchiment a été réalisée et mise en place par l'ensemble des métiers du Groupe, afin de bâtir un dispositif de vigilance adapté au niveau de risque identifié, aussi bien au niveau de l'entrée en relation que tout au long de la

relation d'affaire (vigilance constante). Ainsi, lors de toute entrée en relation, les vérifications requises sur l'identification du client sont un premier filtre pour prévenir le blanchiment. Cette prévention repose sur la connaissance des clients et des bénéficiaires effectifs, étayée par des recherches d'informations par l'intermédiaire de bases de données spécialisées. Pendant la relation d'affaires, une vigilance adaptée et proportionnée au niveau des risques identifiés est exercée. À cet effet, des outils informatiques de profilage des clients et de détection d'opérations inhabituelles assistent les collaborateurs du Groupe.

La lutte contre le financement du terrorisme et le dispositif de respect des sanctions internationales impliquent notamment un criblage constant des fichiers clients, tant lors de l'entrée en relation qu'en cours de relation, avec les listes de sanctions ainsi que la surveillance des opérations internationales.

Après avoir largement contribué aux travaux de la profession pilotés par le Centre de Formation de la Profession Bancaire (CFPB), le Groupe a mis en place et lancé le déploiement du nouveau programme de formation de place à la lutte contre le blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Responsabilité sociale et sociétale

Engagé comme acteur socialement responsable, le Groupe a placé, en 2012, le dialogue et l'innovation sociale comme des éléments clés pour contribuer à la transformation du Crédit Agricole dans un contexte de mutation profonde et durable du paysage bancaire et financier.

Cela s'est traduit par une politique Ressources humaines responsable et innovante centrée sur l'emploi et l'évolution professionnelle. Les principaux axes de développement ont porté sur : l'accompagnement des plans d'adaptation au niveau européen, un accord de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) co-construit avec les organisations syndicales, le développement de la diversité et de la mixité au cœur des processus Ressources humaines.

La démarche FReD (la politique RSE de Crédit Agricole S.A.) mise en place en 2011 a continué de se structurer autour du pilier RESPECT et de sept thématiques : Reconnaissance, Égalité, Sécurité, Participation, Équité, Cohérence et Territoire.

Accompagnement d'Emporiki

Après le rachat d'Emporiki en 2006, le groupe Crédit Agricole a rapidement fait face à un contexte économique grec sans précédent. Face aux difficultés rencontrées par le pays et aux contraintes imposées par la zone euro, le système bancaire et financier a été contraint de se restructurer et de faire de profondes réformes.

Le Groupe s'est positionné comme un acteur économique engagé et responsable dans la restructuration du paysage financier pour accompagner ses collaborateurs, être aux côtés de ses clients, et financer au mieux l'économie réelle.

Pendant cinq ans, le groupe Crédit Agricole s'est donc attaché à mettre en œuvre une politique Ressources humaines orientée sur le développement professionnel des équipes et de nouvelles expertises au sein de la banque pour renforcer sa résilience. Trente collaborateurs du Groupe ont été détachés (expatriés et V.I.E) au sein de la banque pour accompagner les changements et participer à l'évolution de tous les métiers, le transfert de compétences et d'expertises.

Un effort très important a été consacré au développement des compétences des collaborateurs grâce à la formation professionnelle : 6 millions d'euros investis depuis 2008, qui représentent 340 000 heures de formation pour 13 200 salariés (soit 26 heures par salarié et par an). 1 400 collaborateurs ont été certifiés par la Banque de Grèce et les marchés de capitaux.

Parallèlement, Emporiki a accompagné 3 000 salariés à quitter l'entreprise volontairement dans le cadre des dispositions légales en vigueur. Parallèlement, 1 200 collaborateurs étaient recrutés pour remplacer une partie des départs et disposer de compétences et expertises utiles pour la banque.

En matière économique et sociale, Emporiki s'est engagé à développer sa performance économique et financière nécessaire au soutien et au développement de son activité tout en s'attachant à préserver l'emploi. C'est dans ce contexte qu'un accord collectif a été signé le 17 février 2012 avec les représentants du personnel. En contrepartie du maintien de l'emploi, une évolution de la convention collective a été acceptée. Elle prévoit en particulier une révision de l'indexation des rémunérations et un changement des organisations de travail.

Enfin, dans le cadre des discussions relatives à l'avenir de la Banque, au cours de l'année 2012, la Direction d'Emporiki et du Groupe ont associé les instances représentatives du personnel. En complément des échanges et débats qui se sont déroulés en Grèce, cinq réunions du Comité européen se sont tenues. Les représentants du personnel ont été assistés par un expert et deux rapports d'expertise ont été établis pour garantir la parfaite connaissance et compréhension du sujet.

Emporiki a été cédée à Alpha Bank en février 2013.

Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences : avis favorable de tous les CE des entités consultées

La mobilité interne et l'évolution professionnelle sont au cœur du dispositif et reconnues comme source de reconnaissance et de motivation durable pour les collaborateurs mais aussi comme facteur de fidélisation. Elles contribuent ainsi à la cohésion du Groupe et à son développement.

C'est dans ce cadre qu'a été signé l'accord de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) le 6 juillet 2012, sur une durée de trois ans, avec les organisations syndicales (SNB-CFE/CGC, CFDT, FO, CFTC) pour toutes les entités françaises de Crédit Agricole S.A. représentant 41 541 salariés.

La Méthode de co-construction de l'accord a mobilisé 160 représentants des organisations syndicales et les Directions des ressources humaines. Sur plusieurs mois, des ateliers de travail et de réflexion ont été organisés. Ils ont permis d'échanger sur les meilleures pratiques et savoir-faire pour permettre au final la négociation d'un accord innovant.

La mobilité interne constitue un enjeu capital pour le développement professionnel des collaborateurs et pour l'évolution du Groupe.

L'accord met l'accent sur les mobilités inter-entités et fixe des objectifs quantitatifs et qualitatifs, afin de doubler d'ici à trois ans le nombre de mobilités au sein du Groupe. Pour accompagner cette évolution, plusieurs dispositifs sont inscrits dans l'accord :

- priorisation des mobilités internes au recrutement externe selon des critères objectifs et précis (collaborateurs dont la mobilité est rendue nécessaire par un plan de sauvegarde de l'emploi d'une entité, collaborateurs positionnés sur des métiers en décroissance, etc.) ;
- publication systématique des offres d'emploi disponibles à tout le Groupe ;
- évolution et convergence des processus de mobilité et des outils ;
- développements d'outils d'accès à l'information et de communication.

Avec la signature de cet accord, deux instances ont vu le jour : le Comité GPEC et l'Observatoire des métiers.

- **Le Comité GPEC** assurera le suivi de l'accord. Cette instance, présidée par le Directeur des ressources humaines Groupe, réunit au moins trois fois par an les organisations syndicales et les Ressources humaines. Ses travaux se concentrent sur trois thématiques :

- la présentation de la stratégie du Groupe,
- les conséquences sur l'emploi et l'évolution des métiers à partir des travaux de l'Observatoire des métiers,
- le suivi de l'accord de GPEC et de la mise en œuvre des objectifs fixés dans l'accord tant qualitatifs que quantitatifs ;

- **L'Observatoire des métiers** anticipe les évolutions des emplois. Il rassemble, en formation paritaire, les organisations syndicales, les métiers et les Ressources humaines.

L'Observatoire est chargé d'identifier les métiers sensibles, puis de traduire en terme d'emplois et de compétences les évolutions attendues, afin d'imaginer et de proposer des plans d'actions adaptés.

Les métiers dits sensibles sont les métiers en développement, en mutation ou en décroissance.

Il s'agit ensuite d'anticiper les évolutions liées à l'organisation, à l'environnement réglementaire et concurrentiel, à l'attente nouvelle des clients et à la démographie des métiers. Cela permet ensuite d'identifier les actions à mener, dont les passerelles entre métiers, la formation aux compétences nouvelles et l'accompagnement des salariés aux changements.

Ambitieux et volontaire, l'accord de GPEC vise à renforcer simultanément la performance du Groupe et le développement personnel et professionnel des collaborateurs.

La mixité, créatrice de valeur, de performance et de bien-être

La mixité est un levier majeur de performance du Groupe en termes de pratiques managériales, d'innovation, de différenciation, d'attractivité et enfin d'engagement et de motivation des salariés.

Pour accompagner la politique de mixité, la Direction générale de Crédit Agricole S.A. s'est engagée à augmenter la représentation des femmes au sein des équipes dirigeantes en fixant des objectifs chiffrés : passer de 12 à 20 % pour le *top management* du Groupe, constitué des 150 principaux dirigeants et de 18 à 25 % pour les membres des équipes de Direction des entités à horizon 2014.

Grand Prix Louise Tallerie

La conviction du Groupe est que la politique de la mixité doit s'opérer à tous les niveaux et aussi à toutes les étapes de la vie. Le Groupe a donc décidé de créer en 2012 le Grand prix Louise Tallerie, l'objectif étant d'associer des étudiants et des dirigeants du Groupe pour développer l'appropriation de l'utilité stratégique de la politique hommes/femmes. Ce concours, qui porte la volonté d'agir en faveur de la parité femmes/hommes dans le monde de l'entreprise est baptisé Louise Tallerie, nom de la première femme Directrice générale d'une Banque en France (Caisse régionale de Crédit Agricole) en 1927.

Destiné aux étudiantes de niveau Licence 3 ou Master, le Prix Louise Tallerie propose de relever un grand défi sur un thème stratégique pour le groupe Crédit Agricole lors d'une journée sur le Campus du Groupe.

Les 80 étudiantes sélectionnées parmi les 400 candidatures reçues ont participé par équipes à une finale en février 2013. Leur challenge était de proposer une stratégie déclinée en actions sur l'un des quatre domaines d'excellence du Groupe (l'agriculture et l'agroalimentaire, le logement, la santé et le vieillissement et l'économie de l'environnement). Un jury composé de dirigeants et experts du Groupe a désigné l'équipe gagnante.

À la clé : un *mentoring* personnalisé d'un an par un dirigeant du Groupe, des propositions de stages, des contrats en alternance pour les membres de l'équipe gagnante, l'ouverture à un réseau professionnel et une dotation globale de 20 000 euros.

Ce Grand Prix facilite pour les meilleures équipes l'accès au Groupe. En parallèle, le Groupe, via le développement de partenariats plus forts avec les universités, s'ouvre à des cursus plus larges pour intégrer des profils plus diversifiés.

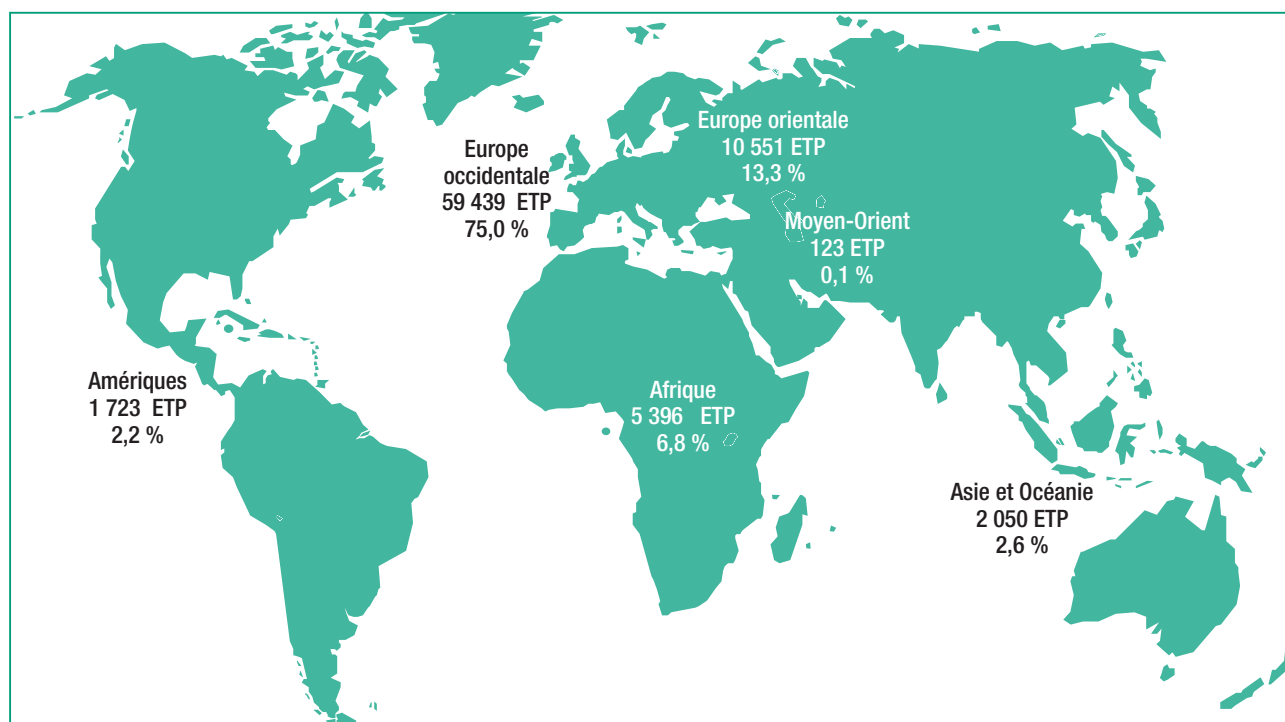
Enfin, avec le Grand Prix Louise Tallerie, le Crédit Agricole marque sa volonté de favoriser l'employabilité des étudiantes sous un angle innovant et stimulant.

Le visage du Groupe

EFFECTIF PAR TYPE DE CONTRAT (EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN) ✓

	2012			2011		
	France	International	Total	France	International	Total
Effectif CDI actifs en poste	39 760	36 187	75 947	40 596	43 385	83 981
Effectif en CDD	581	2 754	3 335	700	2 770	3 470
Effectif Actif Total	40 341	38 941	79 282	41 296	46 155	87 451
Effectif CDI en dispense d'activité	1 200	1 404	2 604	1 346	1 438	2 784
EFFECTIF TOTAL	41 541	40 345	81 886	42 642	47 593	90 235

IMPLANTATIONS MONDIALES ✓

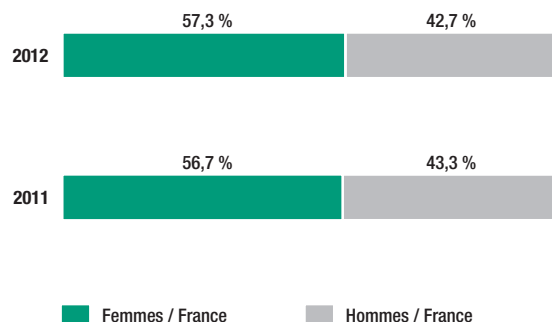


RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR DOMAINES ✓

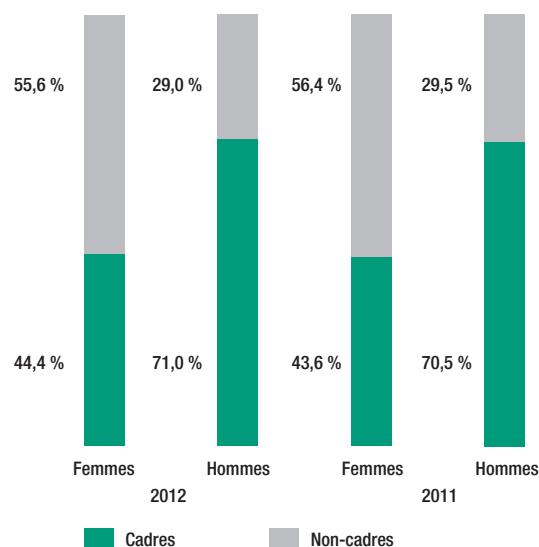
Domaines	2012		2011	
	Effectif en ETP	%	Effectif en ETP	%
Banque de proximité en France	20 441	25,8	20 421	23,4
Banque de proximité à l'international	22 963	29,0	26 997	30,9
Services financiers spécialisés	11 194	14,1	11 994	13,7
Gestion de l'épargne	11 125	14,0	11 526	13,2
Banque de financement et d'investissement	9 439	11,9	12 523	14,3
Activités hors métiers	4 120	5,2	3 990	4,5
GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.	79 282	100	87 451	100
dont France	40 341	50,9	41 296	47,2
dont International	38 941	49,1	46 155	52,8
Périmètre monde couvert		100 %		100 %

► Les évolutions d'effectif intègrent les impacts des modifications de périmètre intervenues en 2011 et 2012. Celles-ci sont présentées dans la note 2.1 de l'annexe aux états financiers.

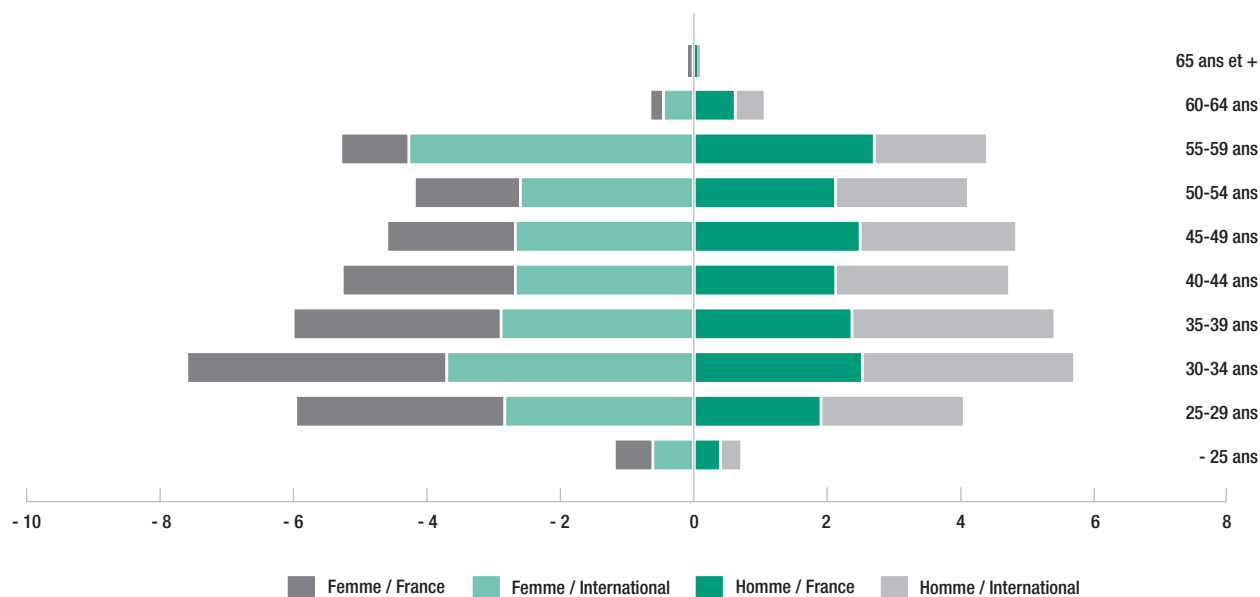
RÉPARTITION PAR SEXE DES EFFECTIFS EN FRANCE ✓



RÉPARTITION PAR STATUT DES EFFECTIFS EN FRANCE ✓



PYRAMIDE DES ÂGES ✓



► L'âge moyen au niveau du Groupe est de 42 ans soit 43 ans pour la France et 40 ans pour l'international. La part des collaborateurs de moins de 30 ans (15,6 %) diminue de 2 points entre 2011 et 2012 tandis que celle des plus de 50 ans augmente de 2 points (25,9 %).

LA PART DU TEMPS PARTIEL ✓

	2012			2011		
	Cadres	Non-cadres	Total	Cadres	Non-cadres	Total
Effectif à temps partiel	1 939	4 236	6 175	1 865	4 238	6 103
% effectif à temps partiel	8,7 %	23,8 %	15,4 %	8,1 %	22,8 %	14,7 %
Périmètre France couvert			99 %			99 %

► Le nombre des collaborateurs à temps partiel est en hausse de 0,7 point entre 2011 et 2012. Les salariés travaillant à temps partiel sont en majorité des femmes (89,1 %).

► AXE 1 : RECONNAISSANCE

Le Groupe s'attache à mener une politique de gestion des Ressources humaines respectueuse des individus et valorisant la pluralité des talents et des compétences reconnue comme une véritable richesse.

Management responsable

Au Crédit Agricole S.A., être un manager responsable nécessite un mode de management exemplaire et une conduite respectueuse pour chacun des collaborateurs du Groupe. Promouvoir un management responsable est donc un enjeu majeur au quotidien et s'est traduit, au cours de l'année 2012, par différents dispositifs visant à former et renforcer les managers dans ce rôle clé.

Développement de la culture managériale

Les entités du Groupe ont poursuivi en 2012 leurs actions de développement de la culture managériale, favorisant de nouvelles pratiques et comportements managériaux, au travers notamment de programmes de formation déclinés sur toute la population managériale.

2012 a été marqué par la réalisation des premières sessions du programme de développement des cadres dirigeants *Top Leaders*. Il est destiné aux 150 premiers dirigeants de Crédit Agricole S.A. ainsi qu'aux Directeurs généraux et Directeurs généraux adjoints des Caisses régionales. Ce programme, co-construit avec les experts de l'INSEAD, se concentre sur l'analyse des grandes transformations de l'environnement, l'accompagnement responsable et innovant du changement, ainsi que la vision commune de la stratégie et du *leadership*. Ce programme intègre la volonté d'accompagner le développement des dirigeants tout au long de leur carrière.

De manière complémentaire et articulée, les entités du Groupe ont développé ou poursuivi des programmes sur leur périmètre propre. L'entité Crédit Agricole S.A. a ainsi lancé en septembre 2012 la démarche *Agir pour la performance*, qui combine l'élaboration et le partage d'axes de progrès managériaux (inscrits dans les objectifs individuels et collectifs des managers), la mise en œuvre d'ateliers de développement dédiés à ces axes de développement, et un programme rassemblant les membres des Comités de direction.

Afin de développer la responsabilité des managers, CACEIS a pour sa part lancé en décembre 2012 le projet *ManagerChart*. Déployé auprès de 600 managers, il s'agit d'une auto-évaluation du manager sur les compétences clés du modèle managérial de l'entité, qui débouche sur l'établissement d'un plan d'action personnalisé. En parallèle, CACEIS a diffusé au cours de l'année la fiche *Val'You* qui rappelle toutes les occasions de valoriser les collaborateurs contributifs.

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) a mis en place au début de l'année 2012 un programme de formation dédié à tous ses managers, en France comme à l'international : la *Management Academy*. Face à un environnement en perpétuelle évolution, ce parcours a pour vocation de partager des comportements managériaux communs, mettre en œuvre les priorités stratégiques ainsi que d'établir collectivement des solutions.

À l'issue de l'année 2012, l'Academy a accueilli 765 managers dont 150 en France, 429 dans la région EMEA (Europe, Afrique, Moyen-Orient), 107 en Asie et 79 en Amérique.

LCL a mis en place cette année, suite à des échanges engagés avec les partenaires sociaux sur la communication managériale, un guide pour *bien communiquer* au sein de l'entreprise. Ce guide définit de manière concrète et pragmatique les comportements managériaux à privilégier. Il fera l'objet d'une diffusion à l'ensemble des salariés au début de l'année 2013 accompagné de nombreuses réunions d'appropriation.

Au sein des filiales à l'international, des programmes de formations sont également déployés pour accompagner l'ensemble des managers. Ainsi, Crédit du Maroc a lancé en 2012 une nouvelle formation managériale baptisée *Cursus nouveaux managers*. Cette formation axée autour du management individualisé, de la communication interpersonnelle et du management de son unité, est suivie chaque année dans le cadre de l'évaluation individuelle des managers. Parallèlement, le critère appréciation managériale qui en découle est intégré dans les objectifs annuels des managers.

Formation des managers sur l'accompagnement au changement

Afin d'accompagner les transformations profondes engagées par les métiers du Groupe et d'aider les managers à mieux appréhender les situations complexes auxquelles ils sont souvent confrontés, les entités du Groupe ont développé des programmes d'accompagnement spécifique. Ceux-ci ont pour objectif de préparer les managers aux transformations structurelles et conjoncturelles, afin de permettre aux collaborateurs d'être à leur tour plus réactifs et proactifs et de réussir leurs nécessaires adaptations personnelles.

C'est le cas de Crédit Agricole CIB qui a dédié au cours de l'année 2012 des ateliers à la conduite du changement. Avec la participation de plus de 200 managers dans le monde, l'objectif principal était de favoriser le relais du plan d'adaptation et d'aider les managers à diffuser et à mettre en œuvre de façon opérationnelle la stratégie du Crédit Agricole CIB. Au-delà de l'aspect managérial, ces ateliers ont aussi été l'occasion de mieux comprendre les comportements et de fournir des repères aux équipes au quotidien face à l'incertitude.

De la même manière, Crédit Agricole Consumer Finance a conçu et déployé des modules de formation pour ses managers, sur la conduite du changement dans le cadre de la transformation de l'entreprise. L'objectif est de gagner en efficacité en terme de gestion individuelle des collaborateurs.

Gestion individualisée des collaborateurs

La priorité du Groupe est d'offrir à chaque collaborateur les moyens de développer et valoriser ses compétences au travers d'une gestion de carrière individualisée. Recruter, valoriser et fidéliser les collaborateurs, porter une attention permanente à la formation et au développement des compétences, sont autant d'actions mises en place à travers des dispositifs et outils adéquats.

Management des carrières et des talents

Moteur de tous les projets du Groupe, l'évolution professionnelle est gage de développement des compétences des collaborateurs et de leur épanouissement. Le renforcement du dispositif de Management des Talents a permis au Groupe de disposer d'un cadre coordonné de gestion des talents répondant à un double objectif : élargir les perspectives de carrière et renforcer l'accompagnement des collaborateurs à potentiel.

À ce titre, Crédit Agricole S.A. a lancé en 2012 une Revue globale des collaborateurs et Ressources clés. Organisée deux fois par an, elle a pour objectif de contribuer au développement professionnel des collaborateurs et de concrétiser leur évolution au sein des lignes métiers.

Concernant initialement les lignes métiers Finance, Risques, Conformité, SI et Communication, les acteurs des Ressources humaines et les opérationnels ont identifié en début d'année des viviers de collaborateurs au sein de plusieurs entités. Une fois les collaborateurs qualifiés (niveau, performance, compétence, durée dans le poste, souhaits d'évolution), la Revue a permis d'échanger sur chaque collaborateur qui a vocation à évoluer au cours de l'année, avec un point d'attention particulier sur l'évolution professionnelle des femmes.

Fort de son succès, le projet se poursuivra en 2013 en s'élargissant notamment à deux nouvelles lignes métiers : les Ressources humaines et l'Inspection générale.

CACEIS poursuit notamment sa politique de Management des Talents en France et dans ses principales implantations où des Comités de carrière locaux et un Comité de carrière Groupe se tiennent deux fois par an. En outre, le suivi des cadres supérieurs a été renforcé en 2012 par la désignation de responsables Ressources humaines en charge de cette population.

Au sein du pôle Assurances du Groupe, CAAGIS a lancé plusieurs actions pour accompagner le développement professionnel de ses collaborateurs : parcours d'intégration CAAGIS pour tout nouvel embauché, mise en place des Comités de carrières CAAGIS et d'entretiens de gestion auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Enfin, le lancement par Crédit Agricole Ukraine du programme "Talent Management Program" a permis de détecter et développer les collaborateurs à haut potentiel. Ainsi, au terme de l'année 2012, 24 collaborateurs ont été formés, dont cinq ont été promus à un poste à responsabilité et un a réalisé une mobilité.

Mobilité et évolution professionnelle des collaborateurs

Composante clé de la politique de développement des collaborateurs, l'accompagnement de la mobilité et de l'évolution professionnelle s'est intensifié en 2012 dans le cadre du plan d'adaptation mené par le Groupe et de l'accord Gestion Prévisionnel des Emplois et des Compétences (GPEC) signé en juillet 2012, dont la mobilité et l'évolution professionnelle constituent un volet central.

Des moyens considérablement renforcés, non seulement au sein des entreprises du Groupe en restructuration mais aussi dans les métiers en développement ont été déployés pour accompagner l'évolution des collaborateurs.

Dans chacune des entreprises concernées par un plan de départ, des dispositifs dédiés ont été constitués :

- Au sein de Crédit Agricole CIB, les Comités de mobilité visant à animer la mobilité entre les différentes fonctions ont été renforcés pour développer les mouvements inter-métiers. Ils se tiennent sur une base mensuelle afin de contribuer, en lien avec la stratégie du Groupe, au renforcement de la transversalité. L'"Espace Conseil Mobilité", composé de spécialistes des Ressources humaines, a par ailleurs été créé afin d'accompagner les collaborateurs souhaitant réaliser une mobilité dans le Groupe ou hors du Groupe.
- Chez Crédit Agricole Consumer Finance, un "Espace Emploi Mobilité" a été mis en place en novembre 2012 pour permettre aux collaborateurs de construire et mettre en œuvre leur projet professionnel.

Parallèlement, la fréquence des Comités de mobilité intragroupe a été augmentée et une équipe support de *mobility managers* a été créée, dont le rôle est de fluidifier et d'accroître les mobilités entre les entités du Groupe.

En terme d'animation, la première édition des "Mobilidays" a été lancée les 18 et 19 septembre 2012. Ouverte à l'ensemble des collaborateurs, cette manifestation permet d'échanger et de prendre contact avec d'une part des managers opérationnels autour de tables rondes par lignes métiers, et d'autre part des responsables Ressources humaines lors d'ateliers Ressources humaines (préparation de l'entretien de mobilité, rédaction et construction du projet professionnel, etc.).

Dans le cadre de l'accord Groupe de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC), l'ensemble des règles régissant la mobilité et l'évolution professionnelle dans le Groupe en France a été harmonisé, créant les conditions d'une augmentation des mobilités inter-entités : le Groupe s'est engagé sur un objectif de doublement de leur chiffre d'ici à trois ans.

LA MOBILITÉ INTERNE ✓

	2012	2011
Mobilité intra-entité	10 435	10 888
Mobilité inter-entité	832	844
TOTAL	11 267	11 732
Périmètre couvert	80 %	75 %

Innovation et formation

La gestion individualisée des collaborateurs s'appuie sur un dispositif de formation dans une recherche permanente d'innovation technologique au service du développement des compétences.

Le nouvel Espace Formation, inauguré à l'automne 2012 sur le Campus Evergreen de Montrouge, poursuit cet objectif de rassembler les collaborateurs autour d'un espace de formation à la pointe de la technologie, après le développement des centres d'expertise formation LCL et Cariparma.

Cet espace partagé par les collaborateurs de Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Immobilier et Crédit Agricole Leasing & Factoring (CAL&F) comporte 19 salles de formation, dont un centre de *e-learning* en libre-service, quatre salles informatiques, et des

salles multifonctions équipées de tableaux blancs interactifs. Un tel espace permet également de favoriser les rencontres, le partage des expériences et des bonnes pratiques.

Autres exemples : Crédit Agricole Cards & Payments a mis en place en 2012 une nouvelle action de formation complètement construite sur mesure pour accompagner la création d'un nouveau métier : celui de Chargé de service client. Pendant 10,5 jours, les collaborateurs formés ont eu l'opportunité de se familiariser avec les missions et compétences attendues du métier. En parallèle, pour accompagner les collaborateurs dans la validation de leur acquis par l'expérience, CACEIS a lancé en 2012 un partenariat avec l'Université Paris V Descartes. La promotion 2012 a permis à 17 collaborateurs de recevoir le diplôme de Licence Professionnelle *Back et Middle Office*.

Enfin, à l'issue d'une large réflexion qui a associé en 2012 les entités de Crédit Agricole S.A. en France et les Caisses régionales, le projet de l'Institut de Formation du Groupe Crédit Agricole (IFCAM) a été entièrement refondu pour servir au mieux les ambitions du Groupe. Transformé en GIE au 1^{er} janvier 2013, il déploiera son offre autour de quatre axes d'expertise au service du projet de Groupe : accompagnement des projets stratégiques du Groupe, professionnalisation sur les métiers, performance managériale et renforcement de l'offre conseil.

Au final, malgré l'environnement économique et financier défavorable, le Groupe renforce ses efforts de formation et maintient les budgets.

LA FORMATION EN QUELQUES CHIFFRES

	2012 (11 mois) ⁽¹⁾	2011 (11 mois) ⁽¹⁾
Nombre de salariés formés		
France	37 112	39 469
International	26 650	29 603
TOTAL	63 762	69 072
<i>Périmètre couvert</i>	95 %	95 %
Nombre d'heures de formation		
France	905 256	915 068
International	934 818	877 355
TOTAL	1 840 074	1 792 423
<i>Périmètre couvert</i>	95 %	95 %

(1) Cf. méthodologie.

LES PROMOTIONS EN FRANCE ✓

	2012			2011		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Promotion dans la catégorie non-cadre	1 675	707	2 382	1 506	664	2 170
Promotion de non-cadre à cadre	291	180	471	338	221	559
Promotion dans la catégorie cadre	363	388	751	546	799	1 345
TOTAL	2 329	1 275	3 604	2 390	1 684	4 074
%	64,6 %	35,4 %	100 %	58,7 %	41,3 %	100 %
<i>Périmètre France couvert</i>			96 %			99 %

THÈMES DE FORMATIONS

Nombre d'heures de formation	2012				2011 (11 mois)	
Thèmes	Total	%	dont France	dont International	Total	%
Connaissance du groupe Crédit Agricole S.A.	19 936	1,1	10 546	9 390	40 352	2,3
Management des hommes et des activités	156 504	8,5	65 337	91 167	99 519	5,6
Banque, droit, économie	478 112	26,0	391 549	86 563	533 329	29,8
Assurance	237 825	12,9	91 295	146 530	218 497	12,2
Gestion Financière (comptabilité, fiscalité, etc.)	73 667	4,0	26 642	47 025	101 875	5,7
Risques	71 514	3,9	24 053	47 461	44 499	2,5
Conformité	92 348	5,0	25 738	66 610	102 809	5,7
Méthode, organisation, qualité	61 333	3,3	34 879	26 454	50 861	2,8
Achats, marketing, distribution	121 180	6,6	19 191	101 989	87 568	4,9
Informatique, réseaux, télécom	75 647	4,1	31 659	43 988	60 879	3,4
Langues	153 754	8,4	59 153	94 601	164 034	9,2
Bureautique, logiciel, NTIC	87 486	4,7	31 141	56 345	121 217	6,8
Développement personnel, communication	111 526	6,1	68 991	42 535	105 186	5,9
Hygiène et sécurité	51 751	2,8	6 590	45 161	40 505	2,3
Droits Humains et Environnement	3 749	0,2	1 078	2 671	1 859	0,1
Ressources humaines	43 742	2,4	17 414	26 328	19 435	1,1
TOTAL	1 840 074	100	905 256	934 818	1 792 424	100
Périmètre couvert	95 %				95 %	

Développement du télétravail

À la suite de la signature unanime (CFDT, CGC, CFTC, FO-US, SNIACAM) d'un accord en février 2012 sur le déploiement du télétravail, 175 collaborateurs de Crédit Agricole S.A. et 80 de SILCA (le GIE informatique du Groupe), pratiquent le télétravail, à raison d'une journée par semaine.

Ce nouveau mode de travail, en plein essor au Crédit Agricole, a pour objectif de favoriser un meilleur équilibre entre la vie personnelle et professionnelle des collaborateurs mais aussi d'évoluer vers un management plus responsabilisant, basé sur une relation de confiance.

À cet effet, le Groupe met à la disposition des moyens techniques favorisant le travail à distance, incluant un équipement informatique nomade, une communication par messagerie directe et une plateforme collaborative dédiée aux collaborateurs télétravailleurs.

De plus, un espace dédié, appelé Satellis, sur le campus de Saint-Quentin-en-Yvelines offre aux collaborateurs de Montrouge qui le souhaitent la possibilité de travail déporté pour limiter leurs déplacements quotidiens.

Professionnalisation de la fonction Ressources humaines

Améliorer la performance de la fonction Ressources humaines est une préoccupation constante. À ce titre, le Groupe a poursuivi en 2012 les dispositifs permettant d'accompagner le gestionnaire des Ressources humaines par le biais de nombreux outils spécifiques partagés : *Assessment center* à la fonction de GRH, programme de formation spécifique "Performance RH". L'accord de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) signé en juillet 2012 consacre d'ailleurs un volet spécifique à la professionnalisation de ces collaborateurs clés.

Nouveauté cette année, la communauté des 150 gestionnaires Ressources humaines du Groupe a été créée. Cette communauté se réunit autour d'événements d'échanges et de réflexions et dispose d'un site dédié proposant une *newsletter* mensuelle et un forum de discussion permettant de s'adresser directement au Directeur des ressources humaines de Crédit Agricole S.A.

► AXE 2 : ÉGALITÉ

L'égalité est au centre des préoccupations de Crédit Agricole S.A. et s'articule autour de quatre grandes thématiques : emploi des jeunes et diversité des parcours, égalité professionnelle femmes/hommes, emploi des personnes en situation de handicap et égalité des âges.

Emploi des jeunes et diversité des parcours

Pré-recrutement

En 2012, de multiples dispositifs ont démontré la volonté du Groupe de mener à bien une politique de recrutement et de formation concrétisant son engagement auprès des jeunes. À ce titre, ce sont environ 10 000 jeunes formés chaque année au sein du Groupe (y compris les Caisses régionales) à travers l'alternance, les stages et les V.I.E.

Pour aller à la rencontre de ces jeunes talents, le Groupe multiplie les interventions de ses collaborateurs auprès des étudiants.

Renforcé en septembre 2012, le dispositif Capitaine d'École/ Université permet aux étudiants d'échanger avec des dirigeants et des collaborateurs pour s'informer sur le Groupe, ses valeurs, ses métiers, ses carrières et ses nombreuses opportunités. Plus de

200 collaborateurs volontaires participent en équipe à ce dispositif. Chacune de ces équipes est affiliée à un établissement, école ou université afin de diversifier les recrutements. Chaque équipe est composée de deux ambassadeurs, cadres dirigeants représentant le Groupe ainsi que de quinze équipiers, issus de multiples entités et métiers du Groupe. Ces équipes sont pilotées par un capitaine, ancien de l'école, qui coordonne avec les équipes Ressources humaines, les actions au sein de son établissement.

Ainsi, tout au long de l'année, les équipiers participent à de nombreuses actions déployées en faveur des étudiants : forums, conférences, tables rondes, présentation des métiers du Groupe, etc.

Les actions en faveur des jeunes sont aussi présentes à l'international. À titre d'illustration, Crédit Agricole Polska a lancé un partenariat avec l'Université de Wroclaw, et offre aux étudiants en économie des cours présentés par les managers du Groupe. En 2012, quatre cours ont été dispensés. En France, les collaborateurs du Groupe sont régulièrement présents lors d'événements de pré-recrutement afin d'accompagner les étudiants dans leur choix par le témoignage de professionnels. Ce sont ainsi plus de 21 forums Écoles/Universités auxquels le Groupe a participé en 2012.

LE RECRUTEMENT ZONE-GÉOGRAPHIQUE PAR MÉTIER ✓

Domaines d'activité	Nombre de recrutements en CDI ⁽¹⁾						Total 2012	Total 2011	Périmètre couvert
	BPF	BDI	SFS	GEP	BFI	AHM			
Zones géographiques									
France	925	0	47	163	61	130	1 326	2 826	
Europe occidentale (hors France)	0	76	220	194	115	0	605	1 279	
Europe centrale et orientale	0	1 167	71	5	12	0	1 255	1 613	
Afrique	0	324	1	0	3	0	328	425	
Moyen-Orient (dont Turquie)	0	0	0	0	6	0	6	5	
Asie et Océanie	0	0	0	56	79	0	135	533	
Amériques (Nord et Sud)	0	0	0	37	95	0	132	201	
TOTAL 2012	925	1 567	339	455	371	130	3 787		98 %
TOTAL 2011	1 185	2 129	911	873	1 373	411		6 882	97 %

(1) Y compris les consolidations de CDD en CDI.

LES STAGIAIRES ET LES ALTERNANTS EN FRANCE (ETP MOYEN MENSUEL) ✓

	2012	2011
Contrats en alternance	1 366	1 320
Stagiaires école	667	874
% du périmètre France	97 %	99 %

En France, les jeunes, stagiaires ou alternants, représentent 5 % des effectifs en contrat à durée indéterminée en poste à fin d'année. Le nombre moyen d'alternants (en ETP) a augmenté de 3,5 % entre 2011 et 2012.

Rapprochement avec les universités françaises : les rencontres universités et entreprises (RUE)

Depuis 2010, le Groupe participe chaque année aux RUE dans le cadre d'ateliers, de débats et d'échanges avec les professionnels. Ce rapprochement avec les universités est l'un des piliers de la politique de diversification des recrutements du Groupe.

Depuis février 2012, Jean-Marie Sander, Président du Groupe Crédit Agricole S.A., est membre du Conseil Scientifique des RUE, composé de cinq Présidents de grandes entreprises françaises et cinq Présidents d'universités, pour réfléchir notamment aux rapprochements des entreprises et des universités.

Les RUE 2012 ont réuni à Paris plusieurs centaines de professionnels (Directeurs des ressources humaines, recruteurs, Campus Manager), plusieurs universités et écoles associées dans le cadre des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) ainsi que des milliers d'étudiants de toutes disciplines confondues.

Au-delà de cet événement, les rencontres ont été l'occasion de faire émerger certains projets clés pour le Groupe, notamment le Grand Prix Louise Tallerie.

Étudiants étrangers et parcours international

La promotion de l'internationalisation des recrutements, autre pilier de la politique de recrutement du Groupe, repose sur deux partenariats clés : le programme Crédit Agricole *International Talents* et le programme Copernic.

Depuis 2010, le programme Crédit Agricole *International Talents*, en partenariat avec le Ministère des Affaires étrangères et européennes et sept écoles françaises, cofinance un dispositif de Bourse d'un montant de 12 000 euros ouvert aux étudiants asiatiques et européens ainsi qu'un *mentoring* par un cadre dirigeant du Groupe. Dix-huit étudiants ont déjà bénéficié de ce programme dont quatre pour l'année 2012/2013 (un Chinois, une Polonaise, et deux Italiennes) suivant leur formation au sein d'HEC, l'Université Dauphine, ESCP Europe et Polytechnique.

Pour la septième année consécutive, Crédit Agricole S.A. est partenaire du programme Copernic. Ouvert à une quarantaine de jeunes diplômés issus d'universités d'Europe centrale et orientale, d'Albanie, de Turquie, d'Égypte et de Tunisie, ce programme offre aux étudiants sélectionnés une formation au sein de grandes écoles françaises, suivie d'un stage de six mois dans le Groupe. Ainsi en novembre 2012 le Groupe a accueilli la promotion 2012-2013 pour présenter la diversité de ses métiers. Ce sont par ailleurs neuf Coperniciens qui ont été accueillis en stage dans les entités du Groupe (Crédit Agricole Consumer Finance, Crédit Agricole S.A. et Amundi).

Diversité des parcours et recrutements

Crédit Agricole S.A. est partenaire de l'association "Nos Quartiers ont des Talents" (NQT) depuis 2008. L'association a pour mission d'accompagner vers l'emploi les jeunes diplômés Bac+4 et plus, issus

prioritairement des quartiers populaires. Pour cela, elle propose à ces jeunes diplômés un parrainage par un Cadre dirigeant d'entreprise. Les filleuls peuvent ainsi bénéficier d'un suivi personnalisé.

Le Groupe compte 150 parrains (dont certains dirigeants membres du Comité exécutif) au sein du Crédit Agricole en 2012, soit trois fois plus qu'en 2011. Afin de faire vivre ce partenariat, plusieurs événements ont été organisés au cours de l'année, notamment le Petit Déjeuner Parrains, mais aussi des ateliers *coaching* au siège du Groupe à Montrouge en mai et octobre 2012, où près de 60 filleuls de l'association ont bénéficié de conseils de recherche d'emploi personnalisés.

Ce partenariat a ainsi été l'occasion de rencontrer les étudiants lors des Troisièmes Rencontres Nationales les 13 et 14 décembre 2012 au Palais des Congrès à Paris. Lors de cet événement, une quarantaine de collaborateurs ont été mobilisés pour recevoir, conseiller et coacher 500 jeunes dans le cadre de mini-entretiens. L'événement a par ailleurs été fréquenté par 2 500 jeunes et 800 professionnels et exposants.

De nombreuses entités sont fortement mobilisées dans le dispositif, et ce dans plusieurs régions (Île-de-France, Haute Normandie, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Provence-Alpes-Côte d'Azur).

C'est le cas notamment de Crédit Agricole Assurances depuis le début de cette année. Inscrivant la mobilisation de ses managers auprès des jeunes soutenus par l'association comme un de ses plans d'action FReD pour 2012, ce sont à ce jour une vingtaine de parrains – dont plusieurs membres de Comités de direction Groupe qui ont déjà répondu présents.

Pour la troisième année consécutive, Crédit Agricole S.A. et l'association Mozaïk RH ont conclu un partenariat. Cette collaboration en faveur de la diversité s'appuie sur trois axes principaux :

- rencontrer les jeunes diplômés issus des quartiers populaires ;
- leur faire connaître les métiers et Crédit Agricole S.A. ;
- proposer au Groupe des candidatures de qualité et diversifiées qui enrichiront ses recrutements.

Parmi les actions marquantes menées en 2012 avec Mozaïk RH : une journée spéciale "Alternance" organisée en mai 2012 avec 50 jeunes sélectionnés par l'association, qui a conduit au recrutement de six alternants au sein du Groupe ; une journée "Mozaïk Stages" en novembre au cours de laquelle des étudiants sélectionnés par Mozaïk RH ont pris part à des entretiens menés par trois recruteurs du Groupe.

Égalité professionnelle Femmes/Hommes

Dans un objectif de favoriser la mixité, le Groupe met en œuvre des actions novatrices dans différents domaines, qui sont notamment matérialisées à travers les projets FReD : toutes les entités du Groupe qui déploient la démarche FReD ont en effet collectivement décidé de retenir l'égalité Femmes/Hommes comme axe de progrès.

Promotion de l'égalité Femmes/Hommes

La promotion de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes passe par l'accès, pour les femmes, aux postes à responsabilités.

Dans le cadre du Plan Moyen Terme 2014, la Direction générale de Crédit Agricole S.A. s'est engagée en faveur d'une progression

de la féminisation des instances dirigeantes, avec l'objectif d'atteindre 20 % de femmes dans le premier cercle de dirigeants et 25 % pour le management supérieur. Chaque entité du Groupe décline ainsi cet objectif, et une démarche Groupe coordonnée est engagée.

PART DES FEMMES (%) ✓

	2012		2011	
	%	Périmètre couvert	%	Périmètre couvert
Dans les effectifs	54,2	98 %	53,6	97 %
Dans les effectifs recrutés en CDI	54,9	98 %	51,2	97 %
Dans le Comité exécutif du Groupe	0 sur 26	100 %	0 sur 24	100 %
Dans les cercles managériaux 1 et 2 ⁽¹⁾	16,9	100 %	16,6	100 %
Dans les 10 % des effectifs de chaque filiale ayant les plus hautes rémunérations fixes	28,0	95 %	27,2 %	95 %

(1) Les cercles managériaux regroupent au sein de deux cercles les membres des Comités exécutifs et les membres des Comités de direction de chaque entité.

Leadership au féminin

Crédit Agricole S.A. est partenaire fondateur du programme EVE, créé à l'initiative de Danone, pour développer le *leadership* au féminin dans les entreprises participantes. Destiné aussi bien aux jeunes talents qu'aux managers confirmés, le programme EVE accueille principalement des femmes mais est également ouvert aux hommes. La troisième édition du séminaire EVE en décembre 2012 a rassemblé à Évian plus de 300 participants issus de 20 entreprises de secteurs économiques divers, toutes soucieuses de favoriser l'ascension des femmes et la mixité des équipes dirigeantes. Pendant trois jours, ce séminaire a alterné séances plénières et ateliers autour du thème EVEil et EVolution. Les cinq dirigeants des entreprises co-fondatrices participent et soutiennent l'initiative.

Réseau PotentiElles

Le secteur de la finance, de la banque et de l'assurance compte actuellement près de 120 000 femmes cadres en France. Près de 3 500 d'entre elles se sont déjà organisées en réseau au sein de leur entreprise.

Depuis octobre 2010, PotentiElles, réseau de femmes de Crédit Agricole CIB, a été lancé à l'initiative de collaboratrices et avec le soutien de la Direction générale. Il propose un lieu d'échange et de réflexion sur leur parcours professionnel, sur la sensibilisation du management et la mixité comme facteur de performance pour les organisations. Un objectif clé : améliorer et surtout accélérer l'accès des femmes au sommet de l'organisation. À fin octobre 2012, ce sont 300 femmes cadres de Crédit Agricole CIB qui sont membres de PotentiElles et participent régulièrement aux événements du réseau : conférences, déjeuners, etc. Des réseaux similaires à PotentiElles se déploient dans les autres entités du Groupe.

En parallèle, le réseau PotentiElles est partenaire de Financi'Elles (Fédération sectorielle de réseaux de femmes cadres) depuis 2011, et partage ainsi un socle de valeurs fondamentales : entraide et réciprocité, confidentialité et loyauté envers leurs entreprises respectives.

Accord sur l'égalité professionnelle Femmes/Hommes

Signé le 16 février 2012 entre Crédit Agricole S.A. et les organisations syndicales représentatives du personnel, l'Accord relatif à l'égalité professionnelle entre femmes et hommes prévoit la poursuite, le développement et l'intensification des actions existantes dans les domaines de : l'embauche, la formation, la promotion professionnelle, la rémunération, ainsi que l'articulation entre activité professionnelle et exercice de la responsabilité familiale.

À ce titre et pour chacun de ces domaines, chaque entité signataire a défini des engagements visant à porter la valeur de la mixité à l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise.

Sensibilisation

Pour atteindre ses objectifs, le Groupe a choisi de travailler sur trois axes complémentaires : sensibiliser aux enjeux de la mixité, agir sur les stéréotypes et préjugés, et impliquer les hommes comme les femmes sur ce sujet.

C'est en ce sens que le Groupe a créé la "Semaine de la mixité" en mars 2012. Autour de tables rondes, pièces de théâtre, etc., l'objectif était de sensibiliser les salariés aux enjeux de la mixité des emplois au sein de l'entreprise. Les entités ont promu cette Semaine de la mixité autour d'initiatives novatrices et variées. SILCA a, par exemple, offert à toutes ses collaboratrices le livre "Femmes si vous osiez... le monde s'en porterait mieux" d'Aude de Thuin avec le défi pour chacune d'elles de le faire lire à un de ses collègues.

C'est également dans cette optique que Crédit Agricole S.A. s'est engagé en 2012 dans la conception d'une action de sensibilisation et de formation de pairs à pairs, permettant à la fois aux femmes et aux hommes de s'approprier les enjeux de la mixité : le "label mixité Crédit Agricole S.A.", qui s'appuie sur dix collaborateurs volontaires (cinq femmes et cinq hommes), qui eux-mêmes relaieront, à l'issue d'un cycle de formation, les acquis de leur démarche auprès d'autres collaborateurs.

Enfin la sensibilisation passe par une communication forte auprès d'une audience plus large, notamment les plus jeunes, à travers par exemple l'organisation du Grand Prix Louise Tallier.

Emploi et intégration des personnes en situation de handicap

Crédit Agricole S.A. est engagé depuis 2005 dans une politique volontariste en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. Avec la signature du troisième accord de Groupe pour la période 2011-2013, le Groupe s'est inscrit dans la continuité des efforts entrepris grâce aux deux premiers accords. Il est aussi partie intégrante de la stratégie définie par le Projet de Groupe : développer la performance économique en acteur responsable et solidaire, respectueux de l'environnement et des collaborateurs. À ce jour, 3,8 % de l'effectif Crédit Agricole S.A. est composé de collaborateurs en situation de handicap.

Recrutement

Les engagements du troisième Accord de Groupe Crédit Agricole S.A. signé à l'unanimité, ont pour objectif de recruter au moins 140 nouveaux collaborateurs en situation de handicap, dont au moins 50 CDI en France. Plusieurs entités ont noué des partenariats avec des établissements scolaires afin de favoriser le recrutement d'étudiants en situation de handicap. Ainsi, en 2012, Amundi a recruté quatre jeunes du lycée de Garches dans le cadre d'un stage d'initiation dans l'entreprise. En parallèle, l'entité a recruté 10 étudiants en situation de handicap pour des contrats d'alternance, et enfin 10 professionnels confirmés ont été recrutés en CDI ou CDD et Intérim de longue durée.

Améliorer l'employabilité des personnes en situation de handicap passe aussi par la formation. LCL s'est par exemple associé au Crédit Agricole d'Île-de-France afin de créer une formation bancaire diplômante en alternance. Délivré par l'Université Paris Descartes, ce diplôme universitaire a pour objectif de permettre aux candidats handicapés d'appréhender le métier de conseiller d'accueil.

Autre illustration, au sein du pôle Assurances, CAAGIS s'est associé à Pôle Emploi dans le cadre d'un forum emploi-handicap tenu le 26 juin 2012. À cette occasion, le Groupe était présent ainsi que la Caisse régionale du Crédit Agricole Alpes-Provence pour avoir un premier contact avec les candidats et recueillir près d'une trentaine de curriculum vitae de profils intéressants.

Maintien dans l'emploi

L'Accord de Groupe prévoit un aménagement des modalités de travail et techniques. Ainsi, Amundi a permis d'assurer le maintien dans l'emploi par l'adaptation des postes et des environnements de travail, en permettant aux collaborateurs de limiter les entraves matérielles à l'expression de leurs compétences. En 2012, ce sont plus de 25 études de postes qui ont ainsi été réalisées depuis l'aménagement du temps de travail jusqu'au cofinancement de prothèses, en passant par la prise en charge des déplacements domicile/travail.

Par ailleurs, dans un souci de permettre aux collaborateurs en situation de handicap de faciliter leur maintien dans l'emploi, le Groupe développe des technologies adaptées aux besoins de chacun des collaborateurs concernés. En 2012, le Groupe met à disposition de plusieurs collaborateurs l'outil *Ink To Speech* qui permet de vocaliser sur une tablette tactile ce que l'utilisateur écrit avec un stylet.

Chez LCL, ce sont en 2012 plus de 100 personnes qui ont pu bénéficier de solutions d'aménagement de leur poste de travail.

Recours au milieu protégé et adapté

En complément des actions directes en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, le Groupe s'est engagé à augmenter ses achats réalisés avec le secteur adapté et protégé. L'objectif étant de favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap, il s'appuie sur la Direction des achats Groupe, qui systématise dans chaque appel d'offres un volet "responsabilité sociale".

Afin de soutenir ces actions, le Groupe était présent, pour la deuxième année consécutive, au Salon du secteur protégé et adapté "Osez nos compétences", qui s'est tenu les 27 et 28 novembre 2012 à Paris. Ce salon, dont le Groupe est partenaire, a pour but de favoriser les échanges entre les entreprises du secteur privé et public avec les personnes en situation de handicap, de trouver des débouchés et de valoriser la diversité des savoir-faire.

Le choix de CACEIS s'est porté sur une conciergerie citoyenne Handi Zen, née d'un partenariat avec l'Établissement et Structure d'Aide par le Travail (ESAT) "Les Ateliers Cité Jardins de Suresnes" employant des personnes en situation de handicap. Ouverte en juin 2012, la conciergerie est plébiscitée par l'ensemble des collaborateurs du site.

De son côté, Crédit Agricole CIB a régulièrement collaboré avec des entreprises du secteur adapté, notamment en signant un contrat avec une entreprise pour l'impression des cartes de visites en France.

Enfin, Amundi soutient le secteur adapté avec, en 2012, sept ESAT mobilisés dans les domaines de la restauration, du conditionnement et de la mise sous plis, du recyclage et de la communication.

Sensibilisation

De nombreux outils collaboratifs sont également mis en œuvre pour diffuser largement les ambitions du troisième Accord de Groupe auprès des collaborateurs.

Ainsi, lors de la 16^e édition de la Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées qui s'est tenue du 12 au 16 novembre 2012, les collaborateurs du Groupe ont été sensibilisés au handicap au travail.

À travers le slogan ci-joint "On dit Cap' et On Agit !", chacun a pu assister à des interventions, recevoir des supports reprenant les principaux points de l'Accord de Groupe et le rôle du responsable Intégration et Handicap dans l'entreprise.

Des activités ludiques ont eu lieu sur les sites des entités, notamment à Evergreen lors d'un concours de ping-pong avec des sportifs professionnels en situation de handicap. Cette semaine a été l'occasion de mieux comprendre les enjeux du handicap au travail, qu'il soit visible ou non et d'appréhender efficacement une situation dans laquelle un collaborateur ou manager devrait y faire face. En guise de rappel, un calendrier 2013 avec des dessins humoristiques pour lutter contre les stéréotypes a été diffusé à 40 000 collaborateurs du Groupe Crédit Agricole S.A. en France.

Par ailleurs, Crédit Agricole Cards & Payments a sponsorisé cette année une démarche similaire auprès de l'Université de Caen. Par ce biais, des managers de l'entité ont pu intervenir et présenter la démarche d'accompagnement managérial Groupe mis en œuvre pour traiter des cas de salariés de l'entreprise atteints par un handicap moteur.

Politique Seniors

Assurer à chacun des collaborateurs, jeunes ou moins jeunes, un traitement équitable en matière de recrutement, de développement de carrière, de rémunération et de formation : c'est l'objectif du Groupe à travers ses actions en faveur des collaborateurs seniors.

Accord et plans d'action/plans seniors

Signé en juillet 2012, l'accord Groupe sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) prévoit un accompagnement spécifique des salariés sur leur deuxième partie de carrière. En mettant à leur disposition les moyens de faire évoluer leurs compétences et ainsi accompagner leur évolution professionnelle, l'accord prévoit que chaque salarié âgé de plus de 45 ans et plus bénéficie d'un entretien de deuxième partie de carrière, renouvelé par la suite tous les cinq ans. Par ailleurs, deux dispositifs ont été prévus pour les collaborateurs âgés de 55 ans et plus :

- un "bilan retraite" personnalisé et confidentiel, réalisé par un cabinet spécialisé et pris en charge par le Groupe ;
- la possibilité de s'absenter de son poste de travail pour réaliser un "bilan de santé".

Au sein des entités du Groupe, diverses mesures sont proposées aux collaborateurs seniors au cours de l'année 2012 :

- Crédit Agricole CIB a poursuivi la mise en place d'un bilan de seconde partie de carrière pour les collaborateurs de plus de 45 ans. Ce sont 86 collaborateurs qui ont bénéficié de ce bilan en 2012 ;
- chez Crédit Agricole Suisse, une formation d'accompagnement à la retraite est proposée aux collaborateurs proches de l'âge de la retraite. L'objectif étant d'agir au minimum une année avant le départ à la retraite pour un réel apport de cet accompagnement. Cinq collaborateurs ont bénéficié de cette formation en 2012 ;
- chez Crédit du Maroc, les collaborateurs proches du départ à la retraite mettent en place avec la participation des nouvelles équipes, de nouveaux projets afin de capitaliser sur des connaissances éprouvées et confirmées.

Dispositif harmonisé sur la préparation de la retraite

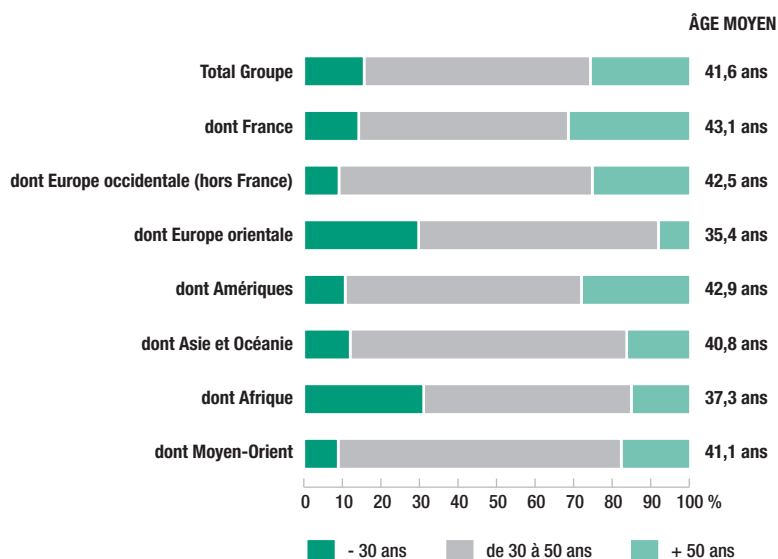
Depuis 2010, un dispositif harmonisé Groupe est en place pour offrir à ses différentes entités la possibilité de proposer à leurs collaborateurs une préparation à la retraite.

Dans ce cadre, un livret retraite complet a été conçu en 2012. L'objectif consiste notamment à apporter des réponses claires et précises aux interrogations des collaborateurs concernés dans le domaine de la retraite (numéro dédié) et à les aider à construire leur projet retraite (bilan retraite, étude de rachat de trimestres, maintien des cotisations retraite de base, et les complémentaires pour les temps partiels au-delà de 60 ans).

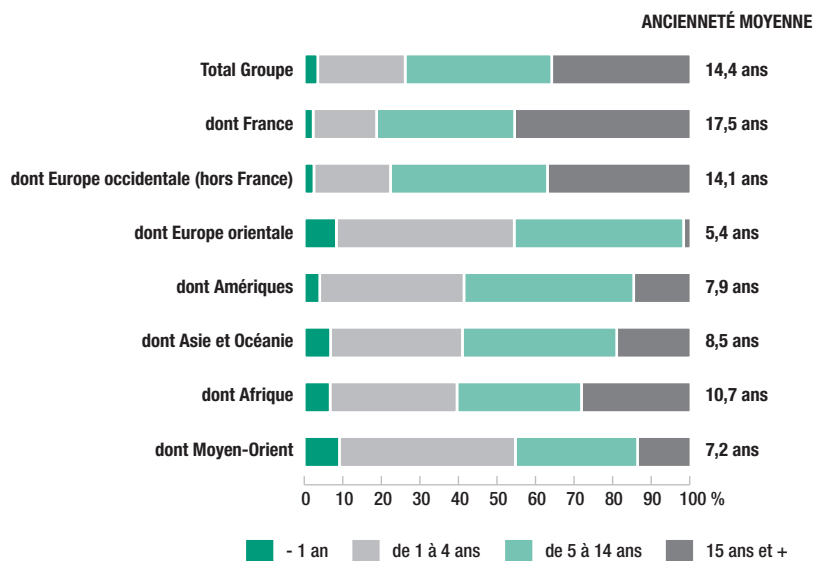
CACEIS a par exemple organisé des réunions retraites avec la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) suivies d'entretiens individuels permettant de réaliser un diagnostic personnalisé sur les droits au régime général de base. En 2012, quatre réunions animées par les conseillers de la CNAV ont été organisées dans les locaux de l'entreprise. 184 salariés ont participé à ces réunions et 46 salariés âgés de plus de 55 ans ont également bénéficié d'un entretien individuel retraite avec un conseiller retraite de la CNAV.

Dans la même optique, le pôle Assurance du Groupe a lancé une initiative nouvelle visant à aménager les fins de carrières et la transition entre activité et retraite des collaborateurs.

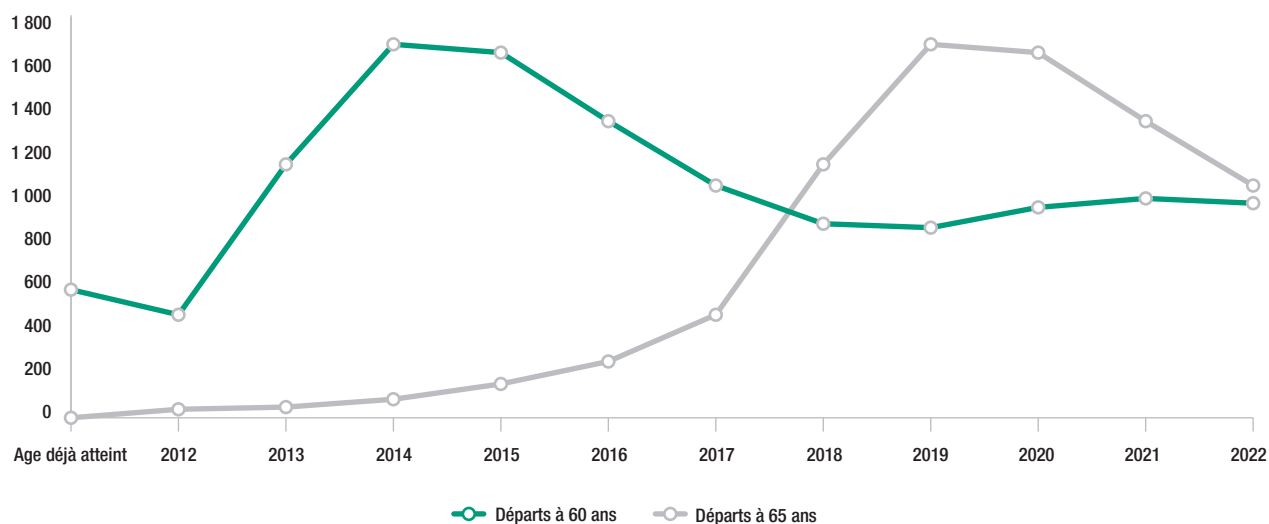
RÉPARTITION DES EFFECTIFS CDI PAR TRANCHE D'ÂGE ✓



RÉPARTITION DES EFFECTIFS CDI PAR ANCIENNETÉ ✓



PROJECTION DES SALARIÉS ATTEIGNANT L'ÂGE DE 60 ET 65 ANS LORS DES 10 PROCHAINES ANNÉES EN FRANCE ✓



DÉPARTS DES EFFECTIFS CDI PAR MOTIF ✓

	2012				2011			
	France	International	Total	%	France	International	Total	%
Démissions	581	1 445	2 026	41,6	890	1 899	2 789	42,5
Retraites et préretraites	232	316	548	11,3	306	887	1 193	18,2
Licenciements	255	729	984	20,2	585	741	1 326	20,2
Décès	37	26	63	1,3	37	38	75	1,1
Autres départs	423	822	1 245	25,6	406	779	1 185	18,0
TOTAL DÉPARTS CDI	1 528	3 338	4 866	100	2 224	4 344	6 568	100
Périmètre couvert	98 %				97 %			

On note entre 2011 et 2012 une baisse du nombre des départs en corrélation avec une baisse sensible du nombre de retraites et pré retraites dans les métiers de la Banque de proximité en France.

► AXE 3 : SÉCURITÉ

ABSENTÉISME EN FRANCE EN JOURS CALENDAIRES ✓

Motifs d'absence	2012							2011		
	Cadres		Non-cadres		Nbre jours	%	Nbre moyen de jours d'absence par salarié	Total		Nbre moyen de jours d'absence par salarié
	Femme	Homme	Femme	Homme				Nbre jours	%	
Maladie	82 047	53 297	214 573	56 583	406 500	51,7	9,9	421 368	53,9	10,0
Accidents de travail et de trajet	3 111	2 087	8 910	2 907	17 015	2,2	0,4	21 323	2,7	0,5
Maternité/paternité/allaitement	96 293	5 595	166 488	2 383	270 759	34,4	6,6	270 417	34,5	6,4
Congés autorisés	17 476	12 572	24 052	6 740	60 840	7,7	1,5	58 389	7,5	1,4
Autres absences	8 502	11 086	9 171	2 763	31 522	4,0	0,8	11 329	1,4	0,3
TOTAL	207 429	84 637	423 194	71 376	786 636	100	19,2	782 826	100	18,6
Périmètre France couvert	97 %							99 %		

Poursuite de la prévention et sensibilisation aux risques psychosociaux

En 2012, l'ensemble des entités a poursuivi sa politique de prévention et de sensibilisation aux risques psychosociaux lancée en 2009. De nombreuses actions sont mises en place autour des axes de développement suivants :

Sensibilisation et formation sur les risques psychosociaux

Dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux, certaines entités ont fait de la formation une priorité, en particulier celles en phase de plan d'adaptation, notamment suite à une restructuration.

C'est le cas par exemple de Crédit Agricole Consumer Finance qui propose depuis le mois d'octobre 2012 à l'ensemble de ses collaborateurs de découvrir des techniques de gestion de stress *via* la mise en place d'ateliers de sophrologie. Ces rendez-vous entrent dans le cadre du plan d'actions *Objectif Santé* visant à réduire le stress et améliorer le bien-être des collaborateurs du Groupe.

Chez Crédit Agricole CIB, ce sont, en 2012, 229 managers de proximité qui ont bénéficié d'une formation de deux jours afin de générer et subir moins de stress professionnel. En 2013, 300 managers seront formés en France et à l'international.

En parallèle, Amundi et LCL ont mis en place cette année des Comités de veille multi-acteurs pour repérer les environnements et les situations à risque et sensibiliser les managers aux risques psychosociaux et comportements vertueux. Composés des responsables Ressources humaines, médecins du travail, assistants sociaux, représentants du personnel, ces Comités de veille suivent les indicateurs chiffrés pouvant constituer des signaux d'alertes afin de proposer des plans d'action visant à réduire les facteurs de risques identifiés.

CACEIS a formé, en 2012, 88 collaborateurs sur la gestion du stress à l'aide d'ateliers pratiques, et mis en place un logiciel de pause active sur écran auprès de 200 salariés afin de prévenir les troubles musculo-squelettiques. En outre, dans le cadre de son plan d'action

Be Zen, CACEIS a invité l'ensemble des salariés à des conférences de sensibilisation sur les risques psychosociaux (693 collaborateurs formés).

Enfin, les différentes entités du Groupe déploient des dispositifs externes de soutien psychologique aux collaborateurs pour lutter contre les risques psychosociaux. Ainsi, un service de soutien psychologique anonyme et confidentiel est maintenu en 2012 dans différentes entités du Groupe par le biais d'un numéro vert : Crédit Agricole S.A., Pacifica et Predica (Crédit Agricole Assurances) Crédit Agricole CIB et Amundi.

Sensibilisation et accompagnement santé et hygiène

En appui de cette politique de prévention des risques psychosociaux, les entités du Groupe prévoient des actions de sensibilisation sur la santé et l'hygiène des collaborateurs.

Au sein de Crédit Agricole S.A., la mise en place de défibrillateurs est une des actions 2012. Onze défibrillateurs entièrement automatiques sont opérationnels et ont fait l'objet d'une campagne de communication et de sensibilisation auprès des collaborateurs du Campus Evergreen. Cette initiative fera l'objet d'une étude d'opportunité pour un déploiement sur différents sites.

En parallèle, des initiatives en faveur de la sensibilisation sur les troubles musculo-squelettiques sont menées. C'est le cas notamment de Pacifica qui a lancé une formation sur les gestes et postures dans la totalité de ses établissements. Autre exemple, Crédit Agricole Leasing & Factoring a déployé en juin et juillet 2012 un vaste plan de sensibilisation aux gestes et postures avec pour objectif d'aider les collaborateurs à bien protéger leur dos et adopter des précautions pour éviter les douleurs articulaires à leur poste de travail.

Crédit du Maroc lance chaque année une campagne de vaccination antigrippe et un dépistage pulmonaire et mammographie à l'ensemble des collaborateurs compte tenu de la difficulté d'accès aux soins.

Chez Crédit Agricole Polska, chaque nouveau collaborateur suit une formation sur l'hygiène et la santé, les risques d'accidents et les premiers secours. Pour un suivi régulier, cette formation est reconduite tous les cinq ans.

Certaines entités mettent en place des actions de prévention sur la santé au quotidien, comme CreditPlus Allemagne qui offre à ses collaborateurs chaque année pendant un mois des plateaux de fruits, mais aussi Crédit Agricole Suisse qui fait livrer dans les bureaux des fruits et légumes de saison et de production locale afin de les sensibiliser sur l'importance d'une alimentation équilibrée.

Dans le cadre de la prévention des risques à l'international, Crédit Agricole S.A. a créé un site Internet "Casa-Planis" avec deux objectifs : informer les expatriés et les collaborateurs en déplacement dans un pays à risque de la situation sanitaire et sécuritaire, et localiser les collaborateurs en cas de crise majeure. À cet effet, une plate-forme téléphonique est disponible en continu 24 heures sur 24 et sept jours sur sept en cas de crise nécessitant une intervention.

Développement de la sécurité au travail

Mettre en œuvre une politique active de prévention en matière de sécurité au travail et veiller à son application constante, assurer la sûreté des collaborateurs exposés à des risques liés à l'activité de l'entité, telle est la politique du Groupe.

Crédit Agricole Leasing & Factoring, dans le cadre de ses plans d'actions FReD pour l'année 2012, a renforcé la sécurité routière de ses équipes commerciales. En effet, plusieurs centaines de collaborateurs sont amenés à se déplacer quotidiennement sur le territoire pour rencontrer clients et interlocuteurs du Groupe. Pour réduire les risques routiers liés à ces déplacements, CAL&F a mis en place un programme de prévention qui vise à sensibiliser les conducteurs à l'identification et à l'anticipation des situations de danger au volant. En partenariat avec une structure spécialisée dans ce domaine, une journée de stage se déroule au sein de centres de formation régionaux et alterne ateliers pratiques sur piste et théorie en salle pour les 35 collaborateurs concernés chaque année.

De son côté, Pacifica a déployé cette année un plan de prévention des risques routiers à ses collaborateurs "roulants" : contrôle des permis de conduire, de l'aptitude médicale, financement des contrôles techniques, réalisation d'un guide de prévention, etc.

Par ailleurs, LCL a poursuivi sa démarche autour du plan concernant les incivilités et violences émanant de la clientèle depuis 2007. En effet, en plus du volet "prévention" et "accompagnement" des salariés victimes d'incivilités, l'entreprise a lancé un dispositif de déclaration des incivilités par les salariés mais aussi de suivi statistique afin de prendre les mesures adaptées et suivre l'évolution du phénomène. À titre d'illustration, près de 800 déclarations d'incivilités ont été comptabilisées au cours de l'année 2012.

► AXE 4 : PARTICIPATION

Le Groupe favorise l'instauration d'un dialogue actif et constructif avec ses collaborateurs et leurs représentants. Cette participation peut prendre différentes formes : prise de parole directe, enquêtes, baromètres sociaux, outils collaboratifs et instauration d'un dialogue social de qualité.

Démarche participative

L'installation à Evergreen a été l'occasion pour le Groupe de développer l'usage d'outils collaboratifs afin de favoriser les interactions entre les collaborateurs et d'adapter les méthodes de travail aux nouvelles technologies. À titre d'illustration, l'Unité Économique et Sociale (UES) Crédit Agricole S.A. a encouragé en 2012 la création et le développement de communautés virtuelles :

- "Jeunes talents", crée en 2011, elle regroupe désormais 175 alternants et les stagiaires de Crédit Agricole S.A., SILCA, Pacifica ainsi que CAL&F. En créant du lien entre ces populations à travers la mise en contact des personnes présentes, le partage évolutif d'informations, elle offre un nouveau canal d'échanges réciproques, et ce toujours sur la base du volontariat ;
- une communauté d'Assistants de Direction, créée en 2012 dont l'objectif est de partager les bonnes pratiques, d'exprimer leurs expériences autour d'un site qui leur est dédié et de leur permettre de s'exprimer sur l'organisation et leur besoin en formation.

Une initiative originale a été lancée par CACEIS en 2012, CreaCeis, afin de développer auprès des collaborateurs une méthode de *brainstorming* collectif permettant d'accroître la participation, de susciter la créativité et enfin d'intensifier les échanges transverses entre équipes de travail. À cette occasion, le premier réseau social d'entreprise à l'échelle du groupe CACEIS a été lancé. *Social Network* a permis d'associer la Direction des ressources humaines pour les volets liés à la formation, aux compétences ainsi qu'à l'information des collaborateurs et représentants du personnel.

LCL a par ailleurs développé une démarche participative de partage de bonnes pratiques au sein des métiers pour lesquels l'apport de l'expérience et la transmission de savoir pratiques est un atout majeur. Forte de son succès, la démarche "LCL Partage" s'est étendue en 2012 au métier de Directeur d'agence, avec notamment des réunions régulières entre collaborateurs de cette ligne métier dans lesquelles chacun a pu soumettre les problèmes rencontrés et ses expériences.

À l'international, Crédit du Maroc a lancé sa première campagne Cdm'Innov en 2012. Basée sur un concept de génération d'idées sur des thématiques définies en comité, une boîte à idées est disponible sur l'intranet Groupe pendant une durée définie afin de sélectionner les meilleures idées récompensées par des prix. Le thème 2012 concernait l'amélioration du circuit d'octroi d'un crédit immobilier, et les gagnants se sont vus remettre un trophée lors de la cérémonie de remise des prix en novembre 2012.

Enquêtes/baromètres sociaux

La plupart des entités consultent les collaborateurs par le biais d'enquêtes d'opinion et de baromètres sociaux contribuant à l'optimisation des pratiques des Ressources humaines et managériales.

Chez CACEIS, le baromètre d'opinion "Your Say" qui a mobilisé 2 470 collaborateurs en 2011 a été l'occasion de mettre en évidence trois grands axes de développement : équité et perspective, reconnaissance, management et cohésion Groupe. À l'issue d'ateliers participatifs et créatifs autour de la réflexion sur les plans d'actions à définir, 20 actions ont ainsi été sélectionnées sur 400 idées différentes pour une mise en œuvre en 2013.

À l'international, Crédit Agricole Egypt a également déployé un baromètre d'opinion *employee satisfaction survey* auprès de près de 2 000 collaborateurs, visant à recueillir la perception des salariés sur l'environnement de travail. Avec un taux de retour de près de 60 % et une satisfaction moyenne de 71,6 % des répondants, Crédit Agricole Egypt s'est engagé à déployer un plan d'action visant à former les collaborateurs sur la culture et les valeurs du Groupe autour d'un petit-déjeuner tous les mois avec les managers.

Dialogue social

NOMBRE D'ACCORDS D'ENTREPRISE SIGNÉS DANS L'ANNÉE EN FRANCE PAR THÈME ✓

	2012	2011
Rémunérations et périphériques	43	95
Formation	1	1
Institutions représentatives du personnel	12	20
Emploi	7	4
Temps de travail	13	10
Diversité et Égalité professionnelle	8	3
Autres	25	19
TOTAL	109	152
Périmètre France couvert	97 %	99 %

Le dialogue social est le reflet de la responsabilité de l'entreprise. Ainsi, le Groupe est attentif au développement d'un dialogue social constructif notamment en vue de conclure des accords structurés et porteurs de véritables engagements.

Instances

Gage de qualité du dialogue, les instances se réunissent autour d'un rythme soutenu d'échanges et de débat à tous les échelons du Groupe.

Le Comité d'entreprise européen et le Comité de Groupe sont deux instances permettant de promouvoir le dialogue social au niveau du Groupe :

- le Comité d'entreprise européen du groupe Crédit Agricole a été renouvelé en 2012 – conformément aux règles de l'accord relatif à la constitution du Comité d'entreprise européen – et réunit aujourd'hui 19 pays membres. Il est composé de 28 membres titulaires et de 28 membres suppléants désignés parmi les 19 pays

membres. Dix séances se sont tenues cette année en formation plénière ou restreinte afin d'échanger sur la stratégie du Groupe, sur des questions économiques, financières et sociales, avec une attention particulière sur les plans d'adaptation conduits au niveau de certaines filiales. Par ailleurs, les membres du Comité européen restreint se sont réunis dans la filiale Emporiki Bank en Grèce, à l'occasion du projet de cession de cette filiale. Enfin, un site collaboratif a été lancé fin 2012 pour permettre aux membres du CEE d'échanger en complément des réunions physiques ;

- le Comité de Groupe du Crédit Agricole qui aborde les enjeux du Groupe dans son ensemble sur l'activité, la situation financière, économique et sociale ainsi que sur les orientations et les évolutions stratégiques, s'est réuni en 2012 à deux reprises en formation plénière et deux fois en Commission économique et RSE. En effet, en lien avec l'engagement du projet de Groupe de déployer une démarche RSE ambitieuse, la Commission économique a évolué en Commission économique et RSE. À deux reprises en 2012, la Commission économique et RSE a débattu de la politique RSE du Groupe et de FreD, sur la base des analyses faites par un cabinet indépendant.

Dans le cadre des prérogatives du Comité d'entreprise européen du groupe Crédit Agricole, le Groupe a organisé un dialogue soutenu sur le projet de cession d'Emporiki Bank en Grèce et à Chypre. Ainsi le Comité d'entreprise européen en formation restreinte a été informé dès le mois d'août 2012 du projet de cession de la filiale, puis de nouveau en formation plénière en septembre. Rapidement, le cabinet d'expertise comptable Syndex désigné par le Comité d'entreprise européen a procédé à une analyse du projet en accompagnant notamment le Comité d'entreprise européen en formation restreinte à Athènes à la rencontre des acteurs concernés par la cession, et notamment les organisations syndicales locales et la Direction générale.

Le Comité d'entreprise européen s'est finalement réuni en octobre 2012 afin de recevoir les conclusions des travaux du cabinet d'expertise et émettre un avis sur le projet de cession de la filiale Emporiki Bank en Grèce et Chypre.

Pour Crédit Agricole S.A., deux instances permettent de promouvoir le dialogue social : le Comité de concertation et les réunions des correspondants syndicaux Groupe :

- le Comité de concertation de Crédit Agricole S.A. a pour but de promouvoir le dialogue social et de contribuer à l'harmonisation et à la cohérence de ce dialogue en échangeant sur les projets stratégiques communs à plusieurs entités, au suivi des résultats du Groupe et de la situation de l'emploi, ainsi que sur les stratégies d'évolution et plan de développement de chaque métier. Il s'est réuni deux fois en 2012 afin de partager sur la synthèse sociale Groupe et sur FreD, démarche globale de promotion et d'amélioration continue des actions Groupe en matière de RSE ;
- la réunion des correspondants syndicaux Groupe réunit dans un format plus restreint deux membres par organisation syndicale représentative. Ces rencontres avec la Direction des ressources humaines Groupe ont lieu mensuellement et permettent d'échanger sur des sujets d'actualité à consonance économique et sociale. La configuration de cette instance permet une véritable proximité, une réactivité et des échanges de qualité.

Ces instances de niveau Groupe complètent les instances en place dans les différentes entités du Groupe.

En 2012, le dispositif de dialogue social de Crédit Agricole S.A. a été complété par la création, dans le cadre de l'accord Groupe sur la GPEC signé à la grande majorité des syndicats en juillet, de deux instances dédiées à la gestion prévisionnelle de l'emploi :

- le Comité GPEC : se consacre à la présentation de la stratégie du Groupe, des conséquences sur l'emploi et l'évolution des métiers à partir des travaux de l'Observatoire des métiers, et au suivi de la mise en œuvre de l'accord GPEC. Cette instance est présidée par la Direction des ressources humaines Groupe et réunit au moins trois fois par an les organisations syndicales ;
- l'Observatoire des métiers : chargé de la reconnaissance des métiers sensibles (métiers en fort développement, métiers en mutation, métiers en décroissance), de leur traduction en termes d'emploi et de compétences, et de la proposition de plans d'actions adaptés, cette instance paritaire rassemble les organisations syndicales, les métiers et les Ressources humaines.

Partages de pratiques

Par ailleurs, soucieux de construire un dialogue social homogène au sein du Groupe, l'ensemble des responsables Relations sociales des entités de Crédit Agricole S.A. se réunissent mensuellement et ce, afin notamment d'échanger sur les bonnes pratiques et de construire ensemble les lignes directrices sur des sujets partagés. Les travaux concertés menés sur la thématique de l'égalité professionnelle hommes-femmes/l'emploi des personnes en situation de handicap, des séniors, illustrent tout particulièrement le bénéfice de ces rencontres.

Un outil collaboratif permet également de partager efficacement et de continuer les échanges en dehors des réunions physiques.

► AXE 5 : ÉQUITÉ

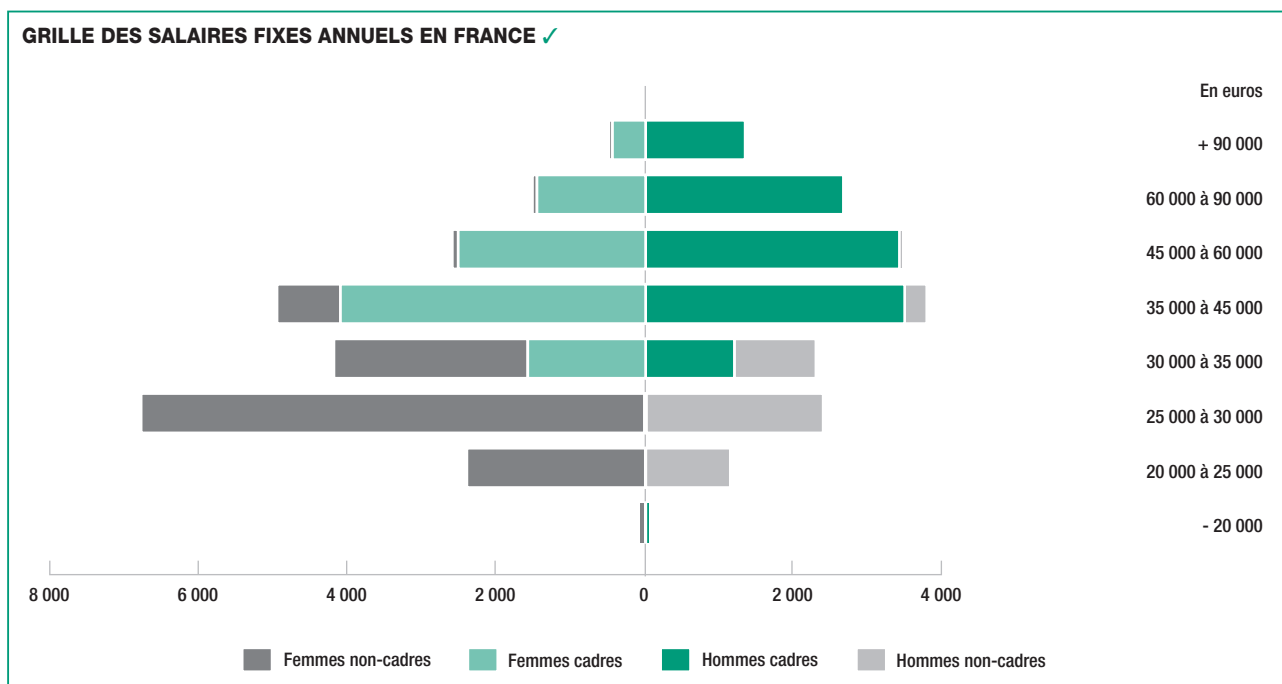
RÉMUNÉRATION VARIABLE COLLECTIVE VERSÉE DANS L'ANNÉE AU TITRE DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE EN FRANCE ✓

	2012			2011		
	Montant global (en milliers d'euros)	Nombre de bénéficiaires	Montant moyen (en euros)	Montant global (en milliers d'euros)	Nombre de bénéficiaires	Montant moyen (en euros)
Participation	60 516	38 835	1 558	69 528	40 874	1 701
Intéressement	160 493	46 327	3 464	189 742	47 006	4 037
Abondement	36 663	38 848	944	27 301	35 473	770
MONTANT TOTAL	257 672			286 571		
Périmètre France couvert	96 %			89 %		

SALAIRES MENSUELS MOYENS DES EFFECTIFS CDI ACTIFS EN FRANCE (SALAIRE BRUT DE BASE) ✓

(en euros)		2012	2011
Cadres	Hommes	4 955	5 006
	Femmes	4 059	4 129
	Global	4 546	4 615
Non-cadres	Hommes	2 333	2 342
	Femmes	2 359	2 356
	Global	2 351	2 352
HOMMES		4 195	4 222
FEMMES		3 114	3 126
TOTAL		3 575	3 601
Périmètre France couvert		97 %	99 %

Les salaires présentés ici sont les résultats des moyennes pondérées en tenant compte des structures d'effectif constatées en 2011 et 2012. Ils incluent à la fois les mouvements entrant/sortant et les mesures salariales annuelles.



Dans le cadre des spécificités de ses métiers, de ses entités juridiques et des législations pays, le Groupe veille à développer un système de rémunération qui assure aux collaborateurs des rétributions motivantes et compétitives vis-à-vis de ses marchés de référence.

Cette politique de rémunération s'attache à récompenser la performance, qu'elle soit individuelle ou collective, dans le respect des valeurs d'équité et de mérite conformes aux valeurs et pratiques du Groupe.

Les compétences et le niveau de responsabilité sont rémunérés par le salaire de base en cohérence avec les spécificités de chaque métier sur leur marché local, en vue d'offrir dans chacun des marchés où le Groupe est présent des rémunérations compétitives et attractives.

Dans la majorité des entreprises du Groupe, des plans de rémunération variable liée à la performance individuelle et collective sont mis en place en fonction de l'atteinte des objectifs fixés et des résultats de l'entité.

Les rémunérations variables sont fixées de façon à ce qu'elles n'entravent pas la capacité des entités du Groupe à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin. Elles prennent en compte l'ensemble des risques, y compris le risque de liquidité, ainsi que le coût du capital.

Deux systèmes de rémunération variable existent au sein du groupe Crédit Agricole S.A. :

- la Rémunération Variable Personnelle (RVP) fondée sur le management par objectifs et l'atteinte d'objectifs individuels et collectifs prédéfinis sur le périmètre de responsabilité du collaborateur ;
- le bonus, basé sur la détermination d'enveloppes par activités et dont la distribution individuelle aux collaborateurs est décidée par la ligne managériale en fonction d'une évaluation globale de leur performance individuelle et collective.

En ligne avec ces principes communs à l'ensemble du Groupe, CAL&F a mené en 2012 un projet d'harmonisation des dispositifs de rémunération personnelle destinés aux collaborateurs travaillant en France hors Direction commerciale, soit 1 100 collaborateurs environ. Ce projet s'est inscrit dans le cadre du PMT de CAL&F, plus particulièrement son orientation n° 5 : "Agir ensemble pour une entreprise unie et responsable". Ce nouveau dispositif a pour objectif de proposer un système motivant, lisible et équitable, il s'appuie sur deux principes structurants :

- équilibre entre objectifs individuels quantitatifs et qualitatifs ;
- développement de l'esprit d'équipe et la culture d'entreprise à travers un objectif d'entreprise commun à tous.

Rémunération variable des collaborateurs concernés par CRD 3

Les mécanismes d'attribution et d'acquisition de la rémunération variable des collaborateurs preneurs de risques et des fonctions de contrôle ainsi que des membres des organes exécutifs sont en conformité avec les dispositions du règlement 97-02 modifié par l'arrêté du 13 décembre 2010 qui transpose en droit français la directive européenne dite CRD 3.

Les rémunérations variables de ces collaborateurs sont en partie différées sur plusieurs exercices et ne sont définitivement acquises au terme que sous condition de performance. Au moins 50 % de ces rémunérations variables sont versées en actions Crédit Agricole S.A. ou en instruments équivalents.

De plus, Crédit Agricole S.A. a décidé d'étendre des mécanismes identiques de différé de la rémunération variable des collaborateurs ne relevant des dispositions précitées du règlement 97-02 mais dont la rémunération variable est différée au titre de pratiques existant antérieurement ou de règles imposées par d'autres réglementations ou normes professionnelles, dans un souci de cohésion et d'alignement sur la performance globale de l'entreprise.

Les informations quantitatives sur la rémunération des personnes réglementées en application de l'article 43-2 du règlement 97-02 seront publiées ultérieurement et disponibles sur le site institutionnel dans la rubrique "Informations réglementées/Rapports financiers annuels".

Rémunération des cadres dirigeants du Groupe

La politique de rémunération des cadres dirigeants du Groupe a pour objectif de concilier les exigences d'un marché toujours plus compétitif avec les attentes de l'actionnaire, celles des collaborateurs et des clients afin que le Groupe puisse porter ses aspirations d'acteur de premier plan du marché bancaire sur le plan national et international.

La rémunération directe des cadres dirigeants du Groupe est constituée d'un salaire fixe et d'une rémunération variable annuelle assise sur des objectifs économiques pour moitié et non économiques pour l'autre (objectifs managériaux, de satisfaction clients et de création de valeur sociétale).

Par ailleurs, une rémunération variable long terme en actions de performance vient inciter à la performance long-terme, sur des objectifs économiques et sociétaux. Son acquisition progressive sur trois ans est conditionnée pour un tiers à la performance sociétale du Groupe mesurée par l'indice RSE du groupe (FReD).

Les cadres dirigeants participent enfin au régime de retraite supplémentaire de Crédit Agricole S.A.

En 2012 et pour la deuxième année consécutive, les rémunérations fixes des dirigeants ont été gelées. De plus, il convient de souligner que compte tenu des résultats 2012, la rémunération

variable attribuée au titre de 2012 a baissé en moyenne de 15 % pour les cadres dirigeants du Groupe et de 20 % pour les membres du Comité exécutif (hors mandataires sociaux, dont la rémunération variable a diminué de 40 % pour les Directeurs généraux délégués et 50 % pour le Directeur général).

Supplément d'intéressement

Les accords d'intéressement et de participation sont conclus au niveau de chaque entité du Groupe afin d'être au plus près de la réalité de chacune des sociétés.

De façon différenciée selon les entités, des éléments exceptionnels, notamment les dépréciations d'écart d'acquisition, ont pesé sur les résultats 2011 ainsi que sur les enveloppes d'intéressement et/ou de participation versées en 2012.

Le Groupe a coordonné la mise en place d'un supplément d'intéressement permettant de compenser en partie la diminution de l'enveloppe d'intéressement dans les entités particulièrement impactées par ces éléments exceptionnels et ainsi récompenser leur performance intrinsèque. Ce supplément a été voté par le Conseil d'administration des sociétés concernées.

Actionnariat salarié

Depuis 2001, le Groupe mène une politique d'actionnariat salarié active et a ainsi procédé régulièrement à des augmentations de capital réservées aux salariés en France et dans une vingtaine de pays à l'international. Ces opérations leur ont permis de devenir actionnaires de Crédit Agricole S.A. pour une période minimale de cinq ans en bénéficiant d'une décote sur le prix de souscription.

Compte tenu d'un contexte financier 2012 très incertain, la mise en place d'une telle opération en 2012 n'était pas opportune. Toutefois les salariés ont la possibilité d'acquérir à tout moment des actions Crédit Agricole S.A. dans le cadre de leur Plan d'Épargne Entreprise au travers de parts de FCPE investi en actions Crédit Agricole S.A.

Pour mémoire, fin 2011, Crédit Agricole S.A. a mis en place un plan d'attribution gratuite d'actions à destination de l'ensemble des salariés du Groupe. Ainsi, 60 actions ont été attribuées à chaque salarié en novembre 2011. Le caractère collectif de ce plan est conforme à l'objectif de promotion de la responsabilité sociale de l'entreprise. Fin 2012, la part de capital détenue par les salariés et anciens salariés du Groupe s'élève à 4,43 %.

Épargne retraite

Toutes les principales entités du Groupe en France ont mis en place un Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO). Ce dispositif permet aux salariés de se constituer dans des conditions favorables une épargne en vue de leur retraite. À fin 2012, plus de 20 000 salariés de Crédit Agricole S.A. ont souscrit un PERCO pour un encours de 125 millions d'euros en progression de 75 % par rapport à fin 2011.

► AXE 6 : COHÉRENCE

Le groupe Crédit Agricole s'attache à favoriser l'implication de ses collaborateurs dans des projets professionnels externes ou des projets extra-professionnels en cohérence avec ses valeurs.

Marque Groupe

La signature "le bon sens a de l'avenir" traduit le positionnement du Groupe : la banque du bon sens. S'y déclinent trois engagements, qui guident l'ensemble des collaborateurs dans leur travail au quotidien : proximité, conseil et utilité.

- Proximité : avec plus de 20 millions de clients, soit le premier portefeuille de clients en France, le Groupe est bien placé pour comprendre leurs besoins et les enjeux de la société. Au-delà de la proximité géographique, les collaborateurs prônent au quotidien la proximité relationnelle avec leurs clients, sociétaires, actionnaires et partenaires ;
- Conseil : le Crédit Agricole développe l'ensemble des Services financiers spécialisés au service de la Banque de proximité, afin de fournir aux clients le meilleur conseil ;
- Utilité : en finançant un quart des crédits accordés par l'ensemble des banques, le Crédit Agricole n'est pas une banque comme les autres. Son utilité économique, en tant que premier financeur de l'économie est pleinement reconnue. En finançant les territoires et ceux qui y vivent et y travaillent, la banque contribue aujourd'hui à leur développement, à la croissance économique et à l'emploi de demain.

Implication des collaborateurs

Favoriser les projets des collaborateurs qui sont en cohérence avec les valeurs du Groupe est un axe essentiel du programme de soutien aux initiatives des salariés dans le domaine associatif. Ainsi, Crédit Agricole S.A. entend valoriser et encourager l'implication concrète de ses collaborateurs dans les domaines de la solidarité, l'assistance aux plus démunis en France et à l'international, l'environnement et l'intérêt général.

Programme solidaires/Courte Échelle

Les collaborateurs de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales sont nombreux à s'engager bénévolement en faveur de projets solidaires. Pour accompagner cette dynamique, le Groupe a lancé *Solidaires*, le programme de bénévolat de compétences, véritable trait d'union entre les collaborateurs et les associations soutenues et suivies par le Groupe. L'ambition du programme est de répondre à la volonté d'engagement citoyen des collaborateurs, et aux besoins permanents et grandissants des associations.

Mis en pratique en 2012, chaque association indique ses besoins et bénévoles et les missions qu'elle propose.

Ainsi, les collaborateurs peuvent sélectionner les missions en fonction des compétences qu'ils souhaitent offrir aux associations

et du temps qu'ils peuvent y consacrer. Afin de célébrer le lancement officiel du programme, les journées Solidaires se sont tenues du 11 au 15 juin 2012 et ont permis de favoriser la rencontre entre collaborateurs et associations sur le Campus Evergreen à Montrouge.

En parallèle, le Groupe a poursuivi en 2012 son appui aux associations de salariés *via* le programme Courte Échelle. Destiné à contribuer financièrement à la mise en œuvre d'un projet porté par une association dans laquelle un collaborateur de l'UES Crédit Agricole S.A. est impliqué, ce sont dix-neuf projets associatifs qui ont été primés lors du jury de sélection des 24 et 25 septembre 2012. À ce titre, une aide financière allant jusqu'à 3 000 euros a permis de saluer l'implication des collaborateurs dans leur association et la cohérence du projet qu'ils animent.

Ce dispositif a également été déployé au niveau international. Avec le lancement de son propre dispositif, *Be Generous*, CACEIS a déployé cette année ce projet de manière homogène en Allemagne, en France et au Luxembourg afin de contribuer au financement de projets associatifs dans lesquels les salariés sont impliqués activement à titre personnel. Pour l'année 2012, quatre projets ont été sélectionnés au Luxembourg avec une participation financière de 15 000 euros.

Événements sportifs

La plupart des entités encourage la participation des collaborateurs à des événements sportifs à vocation humanitaire. Ainsi, le 15 juin 2012, dans le cadre du partenariat avec l'association Action contre la Faim, 123 collaborateurs de Crédit Agricole CIB ont participé à la course contre la faim, sous la forme d'un challenge interentreprises. Chaque kilomètre parcouru a été abondé par l'entreprise, ce qui a permis de faire un don de plus de 30 000 euros à l'association.

Dans le cadre de sa démarche FReD, Crédit Agricole CIB s'est engagé en décembre 2012 comme chef de file du Téléthon de la Communauté financière. Cet événement réunit depuis près de 20 ans les acteurs du monde de la finance (banques, assurances, intermédiaires financiers, avocats d'affaires, fiscalistes...) dans une ambiance festive et sportive. À ce titre, Crédit Agricole CIB a organisé une course pour laquelle plus de 400 collaborateurs se sont mobilisés, l'objectif étant de récolter des dons pour chaque tour réalisé.

Dans la même logique, le Crédit Foncier de Monaco a choisi un partenariat avec l'association *Children Future*, faisant le pari d'unir sport et humanitaire en organisant chaque année la *No Finish Line*. Avec un principe simple : courir ou marcher sur un circuit de 1 370 mètres sur le port Hercule à Monaco, chaque kilomètre parcouru génère un euro reversé à l'association pour aider les enfants défavorisés ou malades. Ainsi, entre le 17 et 25 novembre 2012, plus de 130 collaborateurs du Crédit Foncier de Monaco ont couru ou marché, totalisant 4 605 kilomètres. En tant que sponsor et partenaire de l'événement, l'entreprise a reversé 4 605 euros à *Children Future*.

Enfin, pour la deuxième année consécutive, SILCA, GIE informatique du Groupe a soutenu le don d'organes en participant à la Course du Cœur du 28 mars au 1^{er} avril 2012 reliant sur quatre jours Paris à Bourg-Saint-Maurice. Ce sont 16 coureurs de SILCA qui se sont

relayés jour et nuit, pour soutenir cet événement sportif à vocation humanitaire et solidaire et ainsi sensibiliser le grand public à la réussite de la transplantation et la nécessité du don d'organes.

► AXE 7 : TERRITOIRE

Historiquement, Crédit Agricole S.A. porte des valeurs de solidarité et de proximité et promeut des actions permettant d'améliorer les conditions d'éducation, de santé, et d'accès à la culture sur les territoires d'implantation des entités du Groupe, en France comme à l'International.

Ainsi, le 19 mars 2012 s'est tenue la première réunion de la Communauté mécénat, rassemblant tous les acteurs du mécénat du groupe Crédit Agricole. Cette Communauté a pour double objectif d'encourager le partage d'information sur les projets de mécénat au sein du Groupe ainsi que de permettre l'échange de bonnes pratiques et d'expériences en matière de mécénat. Le premier grand chantier de la Communauté mécénat en cette année aura été le lancement du programme de bénévolat "Solidaires".

Impact territorial

Crédit Agricole S.A. et ses filiales s'engagent aussi à développer des initiatives en matière d'emploi local et de développement régional. Ainsi, le Crédit du Maroc a organisé en 2012 des sessions de recrutements d'assistants commerciaux dans les régions éloignées, afin de mieux cibler les compétences locales.

Amundi, dans la même logique de participation au développement économique et social du territoire, a mis en place des fonds à forte utilité sociale, solidaire, contribuant à l'économie réelle de proximité. Ces fonds investissent entre 5 à 10 % de leurs actifs dans des entreprises ou des associations non cotées. Avec ces fonds, Amundi finance 13 entreprises locales, de l'habitat à l'entrepreneuriat social.

Enfin, LCL a lancé, en partenariat avec quatre quotidiens régionaux, pour la 6^e année consécutive les *Trophées LCL* dans l'Est de la France. Chaque année, les électeurs élisent quatre femmes qui, par leur dynamisme et leurs compétences contribuent au développement et au rayonnement de leur région. Le Trophée des femmes en région permet d'animer le réseau et d'ancrer LCL dans la vie locale, mais aussi de souligner son engagement citoyen et son image de banque urbaine de référence, moderne et dynamique. L'édition 2012, qui s'est achevée le 6 décembre, a mis en valeur quatre lauréates s'illustrant notamment dans le sport et la santé. Chacune d'elle a reçu un chèque de 10 000 euros qu'elles ont remis à l'association de leur choix.

Éducation financière

Le Groupe, conscient des problèmes environnementaux et de société, participe à des actions en faveur de l'éducation pour bâtir l'avenir.

Crédit Agricole Suisse a ainsi participé le 8 novembre 2012 à la Journée Futur en tous genres visant la diversification des choix professionnels des jeunes filles et des jeunes garçons de 10 à 11 ans. Cette journée a permis aux enfants de collaborateurs de poser un premier regard sur le monde du travail, de s'intéresser à leur avenir et de questionner l'éventail des parcours de vie possibles dans le domaine bancaire.

C'est aussi le cas de Crédit Agricole Polska qui développe l'éducation financière auprès des communautés locales afin de donner aux étudiants les moyens de mieux comprendre le mode de fonctionnement du secteur financier. Ainsi, l'entité a lancé la deuxième édition de la campagne éducative *Banking with class* et a permis à 20 collaborateurs de faire connaître le fonctionnement du monde bancaire auprès de plus de 3 000 élèves du pays.

Enfin, LCL et Crédit Agricole S.A. ont soutenu la 25^e édition du Prix Turgot, dont la mission est d'encourager et reconnaître des vocations dans le domaine économique et financier et ainsi de favoriser le développement d'une pédagogie économique auprès d'un public de plus en plus large. Cette année, c'est en tant que partenaire officiel que Crédit Agricole S.A. a décerné le Prix du Jeune Talent à Olivier Ray.

Micro-Finance

La Fondation Grameen Crédit Agricole est née en septembre 2008 à l'initiative de Crédit Agricole S.A., en partenariat avec le Professeur Yunus, fondateur de la Grameen Bank et Prix Nobel de la paix 2006. Dotée dès sa création de 50 millions d'euros par Crédit Agricole S.A., la Fondation fournit aux institutions de microfinance locales des prêts, des garanties, des investissements en fonds propres et une assistance technique principalement en Afrique et en Asie du Sud et du Sud-Est. Les prêts sont le plus souvent accordés en monnaie locale pour éviter aux institutions et à leurs clients le risque de change. La Fondation investit aussi dans des entreprises de "social business" qui se donnent pour mission de rendre accessibles aux plus pauvres des biens aussi essentiels que la nutrition, l'eau ou l'énergie.

Au 31 décembre 2012, la Fondation Grameen Crédit Agricole a approuvé 75 financements pour un montant cumulé de 44,6 millions d'euros. Elle finance 28 institutions de microfinance partenaires dans 16 pays, qui servent 1,7 million d'emprunteurs actifs, dont 87 % de femmes et 85 % de clients ruraux, originaires à 28 % d'Afrique Sub-saharienne.

En 2012, la Fondation a pris de nouvelles initiatives pour amplifier et diversifier son action en faveur des plus démunis. Elle a ainsi créé le "Grameen Crédit Agricole Social Business Fund", un Fonds d'investissement spécialisé, visant à investir dans des entreprises de Social Business, essentiellement dans les pays en voie de développement et émergents. Elle a aussi poursuivi son engagement en faveur du développement de la micro-assurance agricole.

Fondée sur les valeurs du groupe Crédit Agricole et inspirée par la vision du Professeur Yunus, la Fondation prend une part active aux débats et aux initiatives pour promouvoir une microfinance responsable au service des plus défavorisés. Elle a ainsi joué un rôle actif dans l'élaboration de l'Appel mondial pour une Microfinance Responsable, adopté et diffusé par la plateforme Convergences 2015.

Santé

Fidèle à ses valeurs de solidarité, Crédit Agricole S.A. prend des engagements dans le domaine de la santé.

Le groupe Crédit Agricole a participé en 2012 à la course "La Parisienne". Ce sont plus de 400 femmes, de différentes entités, qui ont couru pour la lutte contre le cancer du sein.

Par ailleurs, Crédit Agricole Consumer Finance a pour la cinquième année consécutive mis à la disposition de l'association Sidaction ses plateaux téléphoniques durant les trois jours de l'opération – du 30 mars au 1^{er} avril 2012. L'entreprise s'est également engagée à reverser dix euros pour chaque heure de bénévolat des collaborateurs au profit de programmes de lutte contre le sida. Malgré un contexte économique difficile, ce partenariat pérenne est un challenge pour l'entreprise qui tient à respecter son engagement aux côtés de Sidaction.

Par ailleurs, Crédit Agricole Egypt a célébré cette année le 5^e anniversaire du *Children Cancer Hospital* au Caire. Partenariat renouvelé chaque année depuis 2008, les managers de l'entité ont apporté leur soutien aux enfants malades en leur offrant un soutien moral et des cadeaux.

Dans le même objectif, Crédit Agricole Suisse soutient chaque année la fondation Dubois Ferrière, consacrée à la lutte contre les maladies du sang, en particulier la leucémie. À travers ce partenariat, l'entreprise participe au programme de gala de l'association.

Social

Crédit Agricole S.A. contribue au développement social des territoires dans lesquels il est implanté, en France et à l'international.

Ainsi, dans le cadre de sa politique sociale et depuis deux ans, Crédit Agricole Assurances s'engage aux côtés des aidants familiaux. Ce sont en France presque quatre millions de personnes qui aident de manière bénévole adultes et enfants en difficulté du

fait de leur dépendance (maladie, accident, handicap, grand âge). Sur 180 dossiers reçus, 18 ont remporté les suffrages du jury en juillet 2012 et vont ainsi pouvoir bénéficier d'un financement dans le cadre de l'enveloppe allouée à cette action de mécénat.

À cette occasion, Crédit Agricole Assurances poursuit son soutien à la minute des aidants, un programme court destiné à ceux qui accompagnent quotidiennement un proche en situation de dépendance. Cette nouvelle série a été diffusée chaque jour sur France 5 pendant près de quatre mois insistant sur l'importance des aidants comme acteurs sociaux de proximité et proposant des informations et solutions pratiques afin de les accompagner et soulager dans un quotidien souvent difficile.

Engagé depuis plusieurs années dans des actions de mécénat, LCL a souhaité fédérer, développer et diversifier ses initiatives au sein d'une fondation d'entreprise. La fondation LCL, créée officiellement en juillet 2012, se consacrera aux actions en faveur de l'aide à l'enfance et à la jeunesse en difficulté, des femmes et de la recherche médicale et scientifique. Dans le cadre de ses activités de mécénat, LCL soutient déjà plusieurs associations et organismes dont France Parrainages (nouvelle appellation du Centre Français de Protection de l'Enfance – CFPE), la Fédération pour la Recherche sur le Cerveau (FRC), Mécénat Chirurgie Cardiaque.

Outre les dons financiers la Fondation LCL étudiera tout appui et assistance, que cela relève de services, mise à disposition de locaux ou infrastructures, actions de sensibilisation.

Par ailleurs, LCL s'est mobilisé massivement pour soutenir la cause du mal logement en 2012. Cela s'est traduit par l'opération "Vieilles clés" menée au sein de plus de 500 agences sur le Rhône. Ainsi du 13 au 15 novembre, les clients ont pu apporter en agences leurs "vieilles clés", symbole de l'accès au logement. Ces dernières ont été récupérées pour faire des œuvres d'art destinées à être vendues au profit de l'association H&H.

Fidèle à son engagement de proximité, le groupe Cariparma Crédit Agricole a rapidement mis en place de nombreuses initiatives pour faire face à la situation d'urgence en faveur des sinistrés du séisme de mai 2012 en Italie. À cet effet, un compte "Urgence tremblement de terre" a été ouvert pour recueillir des dons ; avec à ce jour une collecte atteignant déjà plus de 500 000 euros.

Culture

Le Groupe s'attache à permettre à tous d'accéder au monde de la culture.

Ainsi, Crédit Agricole S.A. a participé au lancement officiel le 14 mars 2012 du fonds de dotation *InPact* (initiative pour le partage culturel). Destiné à œuvrer à la reconnaissance de la culture comme un facteur essentiel de cohésion sociale, d'égalité des chances et d'épanouissement personnel des individus, le Groupe est membre fondateur du fonds et s'engage à ce titre à soutenir financièrement des projets permettant aux personnes accédant difficilement aux initiatives culturelles d'en profiter. Grâce à ce fonds, un des sept projets soutenus a permis de financer l'association *Futur composé* dont la mission est de mettre en scène et produire un opéra-comique avec 35 jeunes autistes et handicapés mentaux d'ici la fin de l'année.

De son côté, Amundi est un acteur engagé depuis 2007 auprès des jeunes issus de zones sensibles, par l'accompagnement et le financement d'une formation musicale et de chant choral à des enfants de 8 à 18 ans issus de l'antenne de la Maîtrise de Radio-France à Bondy.

LCL a par ailleurs lancé cette année une exposition itinérante dans le cadre de l'opération "LCL en Ville". Présentant une sélection de photographies en noir et blanc de célébrités prises sur le vif, la manifestation participe à faire connaître de nombreux artistes

dans les grandes villes en France où LCL est implanté. La ville de Perpignan a ainsi été choisie pour ce rendez-vous artistique en novembre 2012.

En amont, le CFM Monaco a signé cette année une convention de partenariat avec l'Académie de danse Princesse Grace pour financer la formation de trois ans d'un jeune espoir Brésilien défavorisé dans son pays. Ainsi, le jeune danseur peut résider à Monaco et recevoir une formation artistique pluridisciplinaire : danse classique et contemporaine, musique, histoire de l'art.

Rappel méthodologique

Chaque société de Crédit Agricole S.A. est rattachée à un domaine d'activité et possède sa propre politique sociale animée par un Directeur des ressources humaines. La cohérence d'ensemble est assurée par la Direction des ressources humaines du Groupe.

Le périmètre des entités couvertes correspond à celui des entités porteuses d'effectif et consolidées financièrement de façon globale ou proportionnelle.

Chaque item présenté ci-après sera accompagné d'une indication portant sur le périmètre des effectifs couverts par celui-ci (en % des effectifs en équivalent temps plein [ETP] à fin d'année).

Différentes règles de consolidation des données ont été respectées :

- pour les entités consolidées par intégration proportionnelle, les données sont reprises proportionnellement à la participation du Groupe dans leur capital. Par conséquent, les données sociales relatives au périmètre des Caisses régionales ne sont donc pas incluses dans ce rapport car intégrées par "mise en équivalence". Elles représentent de l'ordre de 71 350 ETP au 31 décembre 2012 (CDI/CDD/Alternants) ;
- pour les données relatives à la formation, un changement de méthode est intervenu en 2008. L'ensemble de ces données est calculé sur la base des 11 premiers mois de l'année, le mois de décembre est par ailleurs non représentatif et généralement marginal en terme d'activité par rapport aux autres mois de l'année ;
- sauf indication contraire, les données sont traitées en vision employeur et non en vision bénéficiaire. La différence porte sur les effectifs mis à disposition par une entité auprès d'une autre (sans modification du contrat de travail) qui sont rattachés à leur entité d'accueil en vision bénéficiaire et à leur entité contractuelle en vision employeur ;
- sauf indication contraire, la population étudiée est celle des effectifs "actifs". Cette notion d'actif implique :
 - un lien juridique via un contrat de travail en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée "standard" (et assimilé pour l'international),
 - une présence en paie et sur le poste au dernier jour de la période,
 - un temps de travail supérieur ou égal à 50 %.

Les exemples de pratique sociale illustrant les données et commentaires ci-après ont été recueillis par le biais de recensements auprès des Directeurs des ressources humaines d'un large échantillon représentatif d'entités du groupe Crédit Agricole.

Responsabilité environnementale

Depuis plusieurs années, le Crédit Agricole est engagé dans une démarche de réduction de ses impacts négatifs sur l'environnement. Cette volonté est notamment affichée par son adhésion aux principes du Pacte mondial des Nations Unies en 2003, ainsi que par les signatures des Principes Équateur en 2003 et des Principes pour l'investissement responsable en 2006, respectivement par Crédit Agricole CIB et Amundi.

En matière environnementale, le Groupe a identifié ses principaux enjeux en lien avec ses différentes activités. Des objectifs à atteindre ont ainsi été fixés concernant :

- la prise en compte et la gestion des risques liés aux impacts environnementaux et sociaux des métiers du Groupe ;
- le développement d'une offre commerciale spécifique et incitative ;
- la gestion de son empreinte écologique directe.

Ces axes de travail constituent les principales parties de sa stratégie environnementale, que le Groupe partage et échange avec ses principales parties prenantes.

Par ailleurs, le Groupe réfléchit aux impacts du changement climatique sur ses activités. Le Groupe veille ainsi à limiter son empreinte écologique directe mais surtout à intégrer les conséquences du changement climatique dans l'exercice de ses métiers.

► AXE 1 : DIALOGUE

De par ses métiers, ses implantations et son poids économique la Crédit Agricole est exposé à un regard extérieur fort, tant en interne, avec principalement les collaborateurs et les syndicats, qu'en externe avec notamment ses fournisseurs ou encore des représentants de la société civile. Sa démarche RSE est ainsi complétée par l'instauration d'un vrai dialogue avec les principales parties prenantes. Un travail préparatoire de leur identification a été engagé, notamment par certains métiers comme Crédit Agricole CIB ou encore Crédit Agricole Assurances qui ont réalisé une première cartographie de leurs principales parties prenantes.

2013 par l'organisme de formation du Groupe et sera ouvert aux prescripteurs.

Des formations portant sur les fondamentaux du développement durable, les Principes Équateur et les Principes Climat sont accessibles à l'ensemble des collaborateurs du siège depuis plusieurs années. Des formations *ad hoc* sont également réalisées avec diverses lignes métiers.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la démarche RSE du Groupe, FReD, a également été l'occasion de sensibiliser les collaborateurs. Ainsi, Crédit Agricole CIB a choisi de déployer un plan général de sensibilisation des salariés portant sur les enjeux du développement durable, les engagements du groupe Crédit Agricole plus globalement et sur la démarche FReD. L'objectif est de sensibiliser plus de 80 % des salariés d'ici fin 2013.

Vis-à-vis des salariés

Sensibiliser

Plusieurs temps forts liés au développement durable, comme notamment la Semaine du développement durable, sont l'occasion de promouvoir les actions du Groupe, de communiquer sur les thèmes stratégiques portés, de sensibiliser les collaborateurs à des pratiques responsables et aux actions développées par le Groupe.

Pour compléter ces actions ponctuelles, des modules d'initiation à la RSE et aux enjeux RSE dans certains métiers sont proposés auprès de publics spécialisés.

Ainsi, un parcours achat incluant un module RSE est en place depuis 2008 auprès des nouveaux acheteurs ou d'acheteurs juniors du Groupe. Il regroupe en moyenne une vingtaine de participants chaque année. Afin de prioriser les besoins et d'ajuster le parcours en place, un questionnaire, comprenant une partie sur la RSE, a été adressé à près de 300 collaborateurs. Ce parcours sera ajusté en

Faire participer

Un plan de sensibilisation des salariés de Crédit Agricole S.A. aux éco-gestes a été mené en 2012, sur un mode ludique et innovant permettant à tous de se sensibiliser, s'informer et participer à la réduction de notre impact collectif sur l'environnement. Cette action, inscrite dans les objectifs de FReD 2012, s'est articulée autour d'un jeu sur six mois. Chaque mois, une thématique différente a été mise en valeur, et déclinée sur quatre éco-gestes précis, un par semaine, faisant valoir les enjeux de la thématique en collaboration avec l'Ademe, ce qu'elle représente pour le Crédit Agricole et les engagements pris par le Groupe. Les principaux impacts environnementaux de l'entreprise ont ainsi pu être abordés : énergie, biodiversité, eau, transports, papier et déchets. Le but du jeu était de réaliser des éco-gestes, d'en prendre une preuve photo avec un téléphone ou un appareil photo, de poster les clichés sur

un site dédié et d'inviter ses collègues et amis à voter. Ce concours, *GreenPix Photo Challenge*, a été ouvert à tous les collaborateurs de Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole S.A. a fait appel pour la troisième année consécutive à l'ensemble de ses collaborateurs pour choisir le projet 2012 de compensation carbone. Situés en Afrique (Ghana/Mali et Ouganda) ou en Asie (Malaisie), les trois projets soumis au vote ont été présélectionnés sur les thèmes de l'énergie propre, la protection de la forêt et du développement humain. C'est celui de la régénération de la forêt tropicale sur l'île de Bornéo qui a remporté le plus grand nombre de voix (près de 40 % des votes). Ce projet vise à restaurer et à protéger la faune et la flore dans cette zone forestière, notamment par la régénération de 25 000 hectares de forêt tropicale. Ce sont ainsi plus de 1 680 tonnes de CO₂ qui seront compensées cette année par l'achat de certificats carbone provenant du projet de Bornéo.

Amundi a également sensibilisé ses salariés lors de la semaine du développement durable en les faisant participer à une opération baptisée les *clean and green days*, organisée avec Elise, entreprise adaptée spécialisée dans le recyclage du papier qui récupère déjà le papier sur certains sites du Groupe. Les collaborateurs ont ainsi été invités à trier et jeter leurs vieux papiers pendant cinq jours. Au total, près de 5 tonnes de papier ont été collectées et recyclées par Elise.

Vis-à-vis des fournisseurs

Soucieux d'améliorer ses relations et le dialogue avec les fournisseurs, Crédit Agricole S.A. a signé fin 2010 la Charte de la médiation du Crédit et de la CDAF, association des acheteurs de France régissant les relations entre grands donneurs d'ordre et PME. Cette charte est composée de 10 engagements pour des achats responsables et une relation équilibrée et durable entre grands donneurs d'ordre et PME notamment l'intégration de la problématique environnementale vis-à-vis de nos fournisseurs et des aspects économiques tels qu'assurer une équité financière et réduire les risques de dépendances réciproques.

C'est dans ce cadre que le Groupe, à travers la ligne métier Achats, a lancé la formalisation d'une politique achat responsable Groupe basée sur le dialogue avec ses fournisseurs et qui balaye les axes suivants :

- Environnement : réduire notre empreinte et acheter des produits et/ou des services éco conçus ;
- Éthique : respecter des principes éthiques et de bonne conduite ;
- Social : contrôler le respect des Droits de l'Homme et promouvoir et intégrer la diversité des fournisseurs (PME, Entreprises Adaptées, ESAT, entreprises d'insertion, etc.).

Évaluer ses fournisseurs

La Direction des achats groupe Crédit Agricole S.A. a renforcé en parallèle sa politique achat responsable grâce à un nouveau dispositif d'évaluation RSE des fournisseurs pour les achats réalisés sur le périmètre Crédit Agricole S.A. L'évaluation RSE des fournisseurs est établie systématiquement à chaque appel d'offres et porte sur deux axes :

- une évaluation du système de management RSE du fournisseur, confiée à un tiers indépendant et spécialisé, la société Ecovadis.

Le principe de la notation consiste à envoyer aux fournisseurs un questionnaire adapté en fonction de leur secteur d'activité et comportant 21 critères groupés en quatre thèmes (l'environnement, le social, l'éthique, et la gestion de leur *supply chain*). Les analystes d'Ecovadis vérifient les réponses et les documents justificatifs, réponses qu'ils croisent ensuite avec une veille documentaire effectuée auprès des parties prenantes comme les syndicats, les ONG, etc. À la suite de ce travail d'analyse, un bilan de cette évaluation accompagné d'une note RSE est restitué à la Direction des achats. 200 fournisseurs sont aujourd'hui en cours de notation. L'objectif est de réaliser 2 000 évaluations pour toutes les entités de Crédit Agricole S.A. d'ici la fin 2013.

- une évaluation RSE de l'offre (produit ou service) du fournisseur comprenant entre autres l'intégration de critères Développement Durable techniques spécifiques dans le cahier des charges.

La grille d'analyse multicritères intégrant cette évaluation RSE des fournisseurs a ainsi été revue, a, ainsi, été revue afin de donner à la RSE un poids plus significatif dans la notation globale du fournisseur.

Un médiateur de la relation inter-entreprises a également été nommé. Il peut être saisi par n'importe quel fournisseur, notamment les PME, en cas de problèmes. Indépendant des services achats, des services comptable ou financier, il est directement rattaché à la Direction générale.

Se faire évaluer

Enfin, afin d'évaluer la satisfaction des fournisseurs de Crédit Agricole S.A. sur l'application de la Charte de la médiation du Crédit et de la CDAF, un questionnaire a été envoyé à un panel de 50 fournisseurs. Les résultats permettront notamment d'ajuster la démarche du Groupe qui devrait être étendue auprès d'un panel plus élargi.

Vis-à-vis de la société civile

Contribuer à la recherche

Crédit Agricole CIB est partenaire de la *Chaire Finance Quantitative et Développement Durable* de l'Université Paris Dauphine et de l'École Polytechnique. La spécificité de ce projet soutenu depuis l'origine par Crédit Agricole CIB est de réunir des spécialistes de la finance quantitative, des mathématiciens et des spécialistes du développement durable. Les travaux sont menés par une équipe d'une vingtaine de chercheurs confirmés en France et en Amérique du Nord et sont supervisés par un Comité scientifique de grande qualité comprenant deux professeurs au Collège de France : Pierre-Louis Lions et Roger Guesnerie. C'est dans ce cadre qu'ont été initiés en 2010 des travaux portant sur la quantification des émissions de CO₂ liés aux financements et investissements de la Banque. Ainsi Crédit Agricole S.A., aux côtés de Crédit Agricole CIB, a souhaité, avec la Chaire, définir une méthodologie de quantification des émissions de CO₂ liés aux financements et aux investissements du Groupe dans l'économie et les territoires. Les travaux réalisés ont abouti au développement d'une méthodologie et à un premier chiffrage des émissions annuelles induites à 160 millions de tonnes de CO₂ équivalent dont 100 millions pour les grands projets d'infrastructures en France et dans le monde.

Crédit Agricole S.A. partage aujourd'hui cette méthodologie avec les autres grandes banques et des institutions telles que la Société Financière Internationale ou l'Agence Française de Développement.

Par ailleurs, Amundi soutient l'initiative de Recherche Fonds Souverains de Paris Dauphine et a, à ce titre, activement participé à la conférence "Fonds souverains et investisseurs de long-terme : une nouvelle forme de capitalisme ?" qui s'est tenue à New York, les 4 et 5 octobre 2012. Co-organisée par le *Committee on Global Thought* de l'Université de Columbia et par l'Initiative de Recherche Fonds Souverains, Paris Dauphine, cette conférence rassemblait des universitaires, des dirigeants politiques, des responsables de Fonds Souverains et autres Investisseurs de Long Terme. Plus de 30 fonds représentant plus de 7 000 milliards de dollars étaient présents et ont participé à des débats constructifs durant deux jours sur les enjeux fondamentaux que sont la crise climatique, l'investissement de long terme, et l'investissement socialement responsable. Crédit Agricole CIB était également sponsor de cette conférence.

Du côté du métier de l'assurance, Crédit Agricole Assurances s'est associé à l'Institut Europlace de Finance et Astrium Géo, en partenariat avec la Fondation Grameen Crédit Agricole, pour développer la recherche sur les nouveaux risques agricoles. Cette collaboration permet d'aider la recherche fondamentale et appliquée, le financement de thèses sur ce sujet, ainsi que l'accompagnement de projets dans les pays en développement *via* notamment le réseau et l'expertise de la Fondation Grameen Crédit Agricole.

Soutenir des initiatives

Dans le cadre de sa politique de dialogue actionnarial et dans un objectif de promouvoir l'investissement socialement responsable (ISR), Amundi participe activement à des initiatives internationales, européennes et de Place :

- des coalitions d'investisseurs parmi lesquelles : le *Carbon Disclosure Project* (CDP), l'*Institutional Investors Group on Climate Change* (IIGCC), le *Global Compact Investor's Initiative*, l'*Extractive Industries Transparency Initiative* (EITI), ainsi que le *Global Water Disclosure Project* (GWDP) et le *Forest Footprint Disclosure Project* (FFDC), le *CDP Water Disclosure* et l'*Access to Medicine Index*. Le but de ces initiatives collectives est d'inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques et leur communication dans les domaines du changement climatique, de l'eau, de la déforestation et des problèmes de santé dans les pays en voie de développement. Elles visent également à faire adopter aux industries pétrolières et minières une plus grande transparence dans leurs relations avec les pays dans lesquels elles opèrent ;
- des travaux de place et instances de réflexion : Amundi est membre fondateur de l'Observatoire pour la responsabilité sociale des entreprises (ORSE), membre du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) et de l'Eurosif, et participe à de nombreux groupes de travail français et internationaux, à l'Association française de gestion (AFG) et à l'Institut français des administrateurs (IFA).

► AXE 2 : EXTERNALITÉS

Dans le cadre de sa politique d'achats responsables et plus particulièrement sur le volet évaluation RSE des fournisseurs, la Direction des achats groupe Crédit Agricole S.A. a prévu d'analyser les offres des fournisseurs. Cette évaluation prévoit notamment l'intégration de critères développement durable techniques spécifiques selon la nature d'achats.

Intégrer des critères sociaux

La Direction des achats groupe Crédit Agricole S.A. intègre dans ses cahiers des charges des critères liés à des principes sociaux qui se traduisent entre autres par le respect règles de l'*Organisation Internationale du Travail* et par le recours, quand cela est possible, au secteur protégé soit en direct soit par le biais de la co-traitance.

En signant avec Crédit Agricole S.A., les fournisseurs s'engagent à respecter ces règles et certifient que leurs produits répondent à ces principes.

Le recours au secteur protégé et/ou adapté est une priorité dans la politique achat responsable du Groupe et monte en puissance au fil des années. Au total depuis 2010, le Groupe a généré 74 unités bénéficiaires soit près de 1,5 million d'euros de chiffre d'affaires confié au secteur. Un groupe de travail rassemblant des correspondants achats et handicap des différentes entités a été mis

en place afin de définir une stratégie et des actions à mettre en place dans ce secteur. Une des réalisations de ce Groupe a notamment été l'élaboration d'un guide afin de sensibiliser et accompagner les acheteurs et prescripteurs dans la démarche.

Intégrer des critères environnementaux

La Direction des achats groupe Crédit Agricole S.A. intègre également dans ses cahiers des charges la dimension environnementale notamment sur les aspects d'éco-conception des produits (y compris les problématiques de déchets et d'emballages ou encore de logistique). À ce titre, des travaux ont été réalisés en 2012 pour intégrer l'éco-conception, dans les achats de mobilier, par exemple lors du déménagement d'Amundi, et des économies d'énergie dans les achats de matériel informatique (PC, serveurs, stockage, LAN, périphériques). Le fournisseur devra ainsi démontrer que sa démarche respecte les principes de l'éco-conception durant tout le cycle de vie du projet (conception, fabrication, logistique-transports, usage et fin de vie-recyclage) et fournir des justificatifs. Des soutenances fournisseurs dédiés au développement durable peuvent être désormais organisées. Cette bonne pratique a été lancée à l'occasion du déménagement d'Amundi vers de nouveaux locaux.

La communication du Groupe tient également compte de critères environnementaux, en cohérence avec la politique papier Groupe lancée en 2011 et dont un des objectifs est d'avoir 100 % de papier responsable (recyclé ou certifié) d'ici fin 2014. Ainsi toutes les entités du Groupe se sont mises en ordre de marche pour atteindre ces objectifs et utilisent du papier issu de forêts durablement gérées et/ou du papier recyclé pour leurs différentes communications.

Des actions ont également été conduites dans plusieurs entités sur l'utilisation systématique de produits d'entretien respectueux de l'environnement et labellisés, ou encore sur les fournitures de bureaux. Par exemple, les catalogues de fournitures de Crédit Agricole CIB et de Crédit Agricole S.A. proposent désormais respectivement 20 % et 40 % de produits verts et labellisés. Une rationalisation des livraisons de matériel a aussi été menée et a conduit à une réduction de leur fréquence.

► AXE 3 : MARCHÉS

Au-delà de son empreinte directe et compte tenu de son activité de banquier assureur, la prise en compte des impacts environnementaux et sociaux liés au financement de l'économie et des territoires ainsi qu'au métier de l'assurance constitue l'un des principaux enjeux de développement durable pour le Groupe. Des démarches ont été lancées, des objectifs fixés et des actions menées afin de traiter cette problématique en cohérence avec chaque métier du Groupe.

Le retail

Cette activité de banque de proximité est essentiellement exercée par les réseaux du Groupe : les Caisses régionales et LCL.

Inciter les clients

Le réseau des Caisses régionales commercialise différents prêts qui permettent le financement de travaux destinés à améliorer la performance énergétique du logement comme :

- l'éco-prêt à taux zéro (l'Eco-PTZ). Depuis son lancement par les pouvoirs publics en avril 2009, le réseau des Caisses régionales se positionne comme leader de sa distribution, au niveau national, avec 27 % de part de marché au 1^{er} semestre 2012 selon la Société de Gestion du Fonds de Garantie de l'Accession Sociale à la propriété. Au 31 décembre 2012 et depuis sa création, près de 69 000 offres Eco-PTZ ont été émises par le Crédit Agricole pour plus de 1,13 milliard d'euros ;
- les Prêts Économies d'Énergie (PEE) proposés par le Groupe depuis 2007. Depuis leur création et jusqu'au 31 décembre 2012, la somme des prêts commercialisés par l'ensemble des Caisses régionales a atteint plus d'1,5 milliard d'euros, avec près de 9 700 nouveaux prêts réalisés sur 2012.

Un simulateur habitat, Calculeo, est également en ligne sur certains sites Internet du Groupe. Il permet le recensement global, actualisé et personnalisé des soutiens publics aux éco-travaux. Le Groupe entend également aujourd'hui accompagner ses clients avec une offre *Eco-rénovation Habitat* tout au long de leur projet : audit énergétique, financement des travaux, assurance du bien.

LCL commercialise également l'Eco-PTZ. Pour 2012, plus de 8 500 offres ont été émises pour un total de 115 millions d'euros.

En complément de ce produit et en lien avec le Livret de développement durable, LCL a enrichi la gamme Solution Conso, qui

propose des prêts personnels destinés au financement de travaux et répond aux besoins de financements des projets d'équipement dédiés aux économies d'énergie. En 2012, près de 5 700 prêts ont été accordés pour près de 33 millions d'euros.

Le Crédit Agricole innove également en matière d'épargne de proximité avec la mise en place par certaines Caisses régionales de Dépôts à Terme verts, ou de Livrets Sociétaires responsables, qui permettent aux clients de privilégier le financement de projets durables dans leurs territoires.

Par ailleurs, dans le domaine du crédit à la consommation, Crédit Agricole Consumer Finance a conduit sur 2012 une campagne promotionnelle de financement des véhicules électriques au taux de 0 %.

Prendre en compte le risque environnemental dans les financements des PME

Un outil de gestion du risque environnemental dans les décisions de crédit a été élaboré par Crédit Agricole S.A., en partenariat avec le cabinet Lepage et en collaboration avec une dizaine de Caisses régionales. Il concerne la clientèle des professionnels, sur des secteurs pouvant avoir des impacts particulièrement importants sur l'environnement. Il comprend des fiches sectorielles synthétiques sur 11 secteurs sensibles (installations de traitement de déchets ; élevages agricoles ; stations d'épuration ; abattoirs ; pressings ; garages ; produits phytosanitaires ; imprimeries ; éoliennes ; installations solaires photovoltaïques ; carrières) et un guide d'entretien avec questionnaire, destiné à accompagner le chargé de clientèle dans sa relation avec le client et à donner une note environnementale au dossier de crédit présenté. L'impact sur la décision de crédit est laissé à la liberté de la Caisse régionale.

Cet outil est en test dans deux Caisses régionales depuis début novembre 2012 et les premiers résultats seront analysés courant 2013.

L'assurance

En cohérence avec les enjeux du Groupe et de sa profession, Crédit Agricole Assurances a défini des offres de produits et services sur ses différents marchés qui tiennent compte de problématiques sociales, sociétales et environnementales.

Offres à caractère social et sociétal

En lien avec les défis de santé devenus majeurs et incontournables suite à l'évolution de notre société, Crédit Agricole Assurances a développé des offres liées au sujet de la dépendance. Par exemple, une assurance qui permet d'assurer un complément financier en cas de dépendance partielle ou totale ou encore une offre de services à la personne qui propose des services à domicile.

Afin de permettre à des populations en difficulté d'avoir accès à des services d'assurance de base, Crédit Agricole Assurances propose une offre qui permet un primo équipement en assurance-vie. Crédit Agricole Assurances respecte également la convention AERAS (S'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) qui a pour objet de faciliter l'accès à l'assurance et à l'emprunt des personnes ayant ou ayant eu un problème grave de santé.

Offres à caractère environnemental

Crédit Agricole Assurances a lancé en 2012 une assurance automobile à connotation verte. Celle-ci propose une réduction tarifaire de 2 à 12 % pour les assurés qui parcourent moins de 5 000 km par an (suivant le nombre d'années de détention et l'âge du véhicule), ainsi qu'une réduction tarifaire de 5 % pour les contrats d'assurance auto adossés à un prêt auto verte (véhicule émettant moins de 140 g/CO₂). En plus, le cadeau de la franchise est fait pour les véhicules émettant moins de 106 g/CO₂.

En assurance dommages, les produits de la gamme des particuliers et des professionnels prennent en compte les contraintes climatiques par l'intermédiaire de garanties protégeant les assurés et leurs biens suite à des tempêtes, des catastrophes naturelles, ou des événements climatiques tels que la grêle ou le gel. Crédit Agricole Assurances propose également une assurance forêt pour gérer les risques forestiers : incendie, tempête, catastrophe naturelle et responsabilité civile.

Crédit Agricole Assurances a mis en place des garanties dommages à destination des installations d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques, éoliennes) au sein des contrats multirisques habitation et ce, sans surcoût. En parallèle de ce dispositif et en cas de souscription d'un éco-PTZ, il est proposé au client une assurance multirisque habitation avec réduction tarifaire de 25 % la première année.

Enfin, Crédit Agricole propose des supports ISR au sein des contrats d'assurance-vie multisupport.

L'investissement

Intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

DANS LA GESTION D'ACTIFS

Amundi, la société de gestion d'actifs du Groupe, est convaincue que la responsabilité d'un gestionnaire d'actif dépasse le cadre purement financier. Consciente de l'importance croissante des questions ESG, Amundi a choisi de les intégrer à plusieurs niveaux dans ses processus d'analyse et ses décisions d'investissement. Amundi se donne ainsi les moyens d'appliquer sa politique d'intégration ESG

dans ses gestions grâce à une notation argumentée des entreprises et des États sur ces critères extra-financiers. Cela se traduit par la mise en place d'un système rigoureux de notation des entreprises au regard des critères ESG doté de moyens importants pour faire face à ces ambitions. Cela consiste également à porter une attention particulière à la transparence et à la clarté de l'information données aux clients.

Le processus de notation extra-financière

Amundi intègre les facteurs ESG dans ses gestions via un processus de notation extra-financière formalisé et traçable selon trois axes :

- une politique d'exclusion normative dans sa gestion active (cf. page 40) ;
- une gestion ISR combinant trois règles systématiques (cf. page 72) ;
- une gestion à fort impact social.

À côté des fonds ISR, Amundi gère également des fonds à forte utilité sociale qui permettent de financer l'économie réelle de proximité via des entreprises ou des associations non cotées : fonds solidaires et de partage, d'entrepreneuriat social (*social business*) et d'aide au développement.

Amundi privilégie cinq domaines qui agissent en faveur de l'insertion sociale par l'emploi : l'éducation ou la formation, le logement, la santé, l'utilisation responsable des terres agricoles et la solidarité internationale.

Les gammes ISR et à fort impact social sont commercialisées en France et à l'international, auprès de clients particuliers, d'institutionnels, de fondations et d'entreprises. L'offre est disponible auprès des réseaux partenaires d'Amundi : Caisses régionales, LCL, Société Générale et Crédit du Nord. Amundi développe également des solutions dédiées et des mandats pour une clientèle institutionnelle et *corporate*.

Les moyens mis en place

- 14 analystes dédiés aux sujets ESG. Ils rencontrent les entreprises, définissent la politique de vote en Assemblées générales du Groupe Amundi, votent en Assemblées générales, engagent le dialogue avec les entreprises, et mettent en œuvre des protocoles de recherche afin d'analyser l'impact des critères ESG sur la performance des fonds.
- Huit prestataires externes de données extra-financières.
- Près de 3 000 émetteurs notés.
- Un outil développé en interne (*SRI*), en interface avec les outils de gestion afin que les tous les gérants d'Amundi aient à la fois accès aux notes financières et extra-financières des entreprises.
- Une unité dédiée à l'ISR, composée d'une vingtaine de collaborateurs.

Transparence et clarté de l'information donnée aux clients

Conformément aux exigences de l'AFG, Amundi se conforme, pour ses fonds ISR ouverts au public, au Code de transparence rédigé par AFG et le Forum de l'Investissement Responsable (FIR). Les fonds signataires du Code sont tenus de donner des informations compréhensibles à un large public. Le Code vise à clarifier la

philosophie d'investissement, le processus d'analyse ESG et la politique d'investissement du fonds.

Amundi publie également pour ses fonds ouverts au public, une empreinte ESG qui compare la notation extra-financière moyenne du portefeuille par rapport à son indice de référence. Ce document fait un état de la répartition du portefeuille selon les notations extra-financières et permet de vérifier que les portefeuilles ISR ne sont pas investis sur les titres les plus mal notés. Il publie également, de façon exhaustive, toutes les lignes du portefeuille.

Enfin, depuis le 1^{er} juillet 2012, Amundi s'est conformé à l'article 224 de la loi de Grenelle 2 qui instaure le premier cadre réglementaire sur l'ESG pour les sociétés de gestion. Elle a publié sur son site Internet la manière dont elle intègre les critères ESG à sa politique d'investissement en la matière.

DANS L'ASSURANCE

Une stratégie de déploiement de critères extra-financiers dans le cadre des investissements de Crédit Agricole Assurances a été définie en 2012. Elle s'est concrétisée par :

- l'exclusion d'émetteurs ayant de mauvaises pratiques au regard du développement durable (méthodologie d'Amundi) ;
- une politique d'investissements thématiques (immeubles bénéficiant d'un label environnemental par exemple).

L'encours bénéficiant du filtre extra-financier est de l'ordre de 30 milliards d'euros à fin 2012, soit environ 14 % de l'encours des contrats en euro.

La superficie des immeubles bénéficiant d'au moins un label environnemental est d'environ 112 000 m², soit près de 20 % de la surface totale.

Investir de manière responsable

Amundi développe l'ISR selon différentes approches : exclusion sectorielle, thématique, et *Best in Class*, la plus utilisée. Cette méthode consiste à sélectionner les meilleurs élèves de chaque secteur, c'est-à-dire ceux qui gèrent le mieux les risques et les opportunités liés aux enjeux du développement durable, selon leur secteur d'activité, sans en écarter aucun.

LA MISE EN ŒUVRE DE PRINCIPES EXIGEANTS SUR L'ISR

- Sur une échelle de A à G, A étant la meilleure et G la moins bonne, les émetteurs les moins bien notés au sein de leur secteur, soit les émetteurs notés E, F et G, sont exclus des portefeuilles ISR. Cette exclusion écarte les émetteurs aux pratiques ESG contestables afin d'éviter un risque financier et de réputation pour l'investisseur.
- La note ESG du portefeuille doit être supérieure ou égale, dans l'absolu, à la note C.
- En relatif, la note ESG moyenne d'un portefeuille ISR doit être supérieure ou égale à la note de son univers de référence ou de son indice de référence. Cela signifie qu'en comparaison avec

leurs concurrents, sont sélectionnés les émetteurs plus avancés dans leur démarche de développement durable.

UNE GOUVERNANCE RENFORCÉE

En complément des contrôles visant à s'assurer du respect des processus d'intégration des critères ESG dans les portefeuilles ISR, Amundi a mis en place et anime trois comités spécifiques :

- le Comité de notation. Présidé par le Directeur des fonctions de Pilotage et de Contrôle d'Amundi, ce comité mensuel valide la notation ESG et se prononce sur les émetteurs susceptibles d'être exclus systématiquement des portefeuilles d'Amundi ;
- le Comité consultatif. Composé pour une large part d'experts externes, il a pour mission de suivre l'évolution des sujets de sociétés et des thématiques émergentes. Les travaux de ce comité doivent permettre d'éclairer Amundi sur des points de doctrine et anticiper les controverses possibles ;
- le Comité de pilotage. Présidé par le Directeur général d'Amundi, il suit l'avancement du projet ISR pour certains processus d'investissement et valide également, le cas échéant, les évolutions possibles des normes de la gestion ISR.

L'ÉPARGNE SALARIALE

En 2012, Amundi a confirmé sa position de numéro un des gammes ISR labellisées par le Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES) avec 55 % ⁽¹⁾ de part de marché. Ses six gammes ISR ont ainsi reçu le label :

- la gamme Amundi Label depuis avril 2002 ;
- trois gammes au sein des offres proposées par les réseaux des Caisses régionales, de LCL et de Société Générale, destinées à renforcer la visibilité de l'ISR et du CIES auprès des PME-PMI ;
- deux gammes dédiées d'entreprises.

LES ENCOURS DEPUIS 2010

Depuis 2010, les encours ISR gérés par Amundi ont fortement progressé, lui permettant de devenir l'un des leaders européens de la gestion de l'ISR.

(en milliards d'euros)	Encours au 31/12		
	2012	2011	2010
Encours totaux	65,8	54,9	12,9
Dont :			
Institutionnels (fonds ouverts et mandats)	47,3	38,3	4,7
Réseaux	11,4	10,6	4,2
Épargne Salariale	7,1	6	4

En 2012, la part de l'ISR géré par Amundi représentait près de 9 % de ses encours totaux.

(1) Selon les chiffres publiés au 30/06/2012 par le CIES.

Les financements

En tant que financeur important de l'économie mondiale, l'activité de la banque de financement et d'investissement, et plus particulièrement de Crédit Agricole CIB, a des impacts territoriaux, économiques et sociaux importants, positifs ou négatifs, proportionnels à son activité.

Limitier les impacts sociaux et environnementaux des projets

Conscient que les impacts environnementaux et sociaux induits par son activité de financement sont de très loin supérieurs à son empreinte écologique directe, Crédit Agricole CIB cherche ainsi à réduire les risques environnementaux et sociaux notamment par l'extension de *due diligences* basées sur les Principes Équateur et l'introduction de politiques sectorielles RSE tout en accroissant les impacts positifs de son activité au travers d'une activité de *Sustainable Banking*.

LES PRINCIPES ÉQUATEUR

Crédit Agricole CIB fait partie du groupe de 10 banques qui ont lancé les Principes Équateur en juin 2003. Ces principes permettent l'évaluation des risques associés aux impacts environnementaux et sociaux générés par les projets de plus de 10 millions de dollars. Ils se traduisent pour la Banque par un processus de due diligence et pour les emprunteurs par l'obligation de développer les projets en conformité aux standards de la Société Financière Internationale (SFI). Ces principes se sont imposés en quelques années comme un standard de marché en financement de projet et leur influence s'étend aujourd'hui à d'autres modes de financement.

Évaluation des projets

Le classement des projets est fondé sur la classification de la Société Financière Internationale (SFI) qui comporte trois niveaux :

- le niveau A correspond à un projet présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux potentiels significatifs, hétérogènes, irréversibles ou sans précédent ;
- le niveau B correspond à un projet présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux limités, moins nombreux, généralement propres à un site, largement réversibles et faciles à traiter par des mesures d'atténuation ;

- enfin, le niveau C est attribué aux projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux minimes ou nuls.

Crédit Agricole CIB procède au classement des projets sur la base d'un outil d'évaluation des impacts sociaux et environnementaux développé par la banque en 2008. La pertinence de cet outil est continuellement réévaluée en fonction de l'expérience acquise.

Mise en œuvre des Principes Équateur

Chez Crédit Agricole CIB, la mise en œuvre des Principes Équateur a été développée à l'initiative de la ligne métier Financements de projets. L'évaluation et la gestion des risques environnementaux et sociaux sont en premier lieu réalisées par les chargés d'affaires sur la base du classement obtenu avec une attention toute particulière pour les projets classés A. Les chargés d'affaires sont assistés d'un réseau de correspondants locaux qui leur apportent le soutien nécessaire dans chaque centre géographique de structuration des Financements de projets et en lien permanent avec une cellule de coordination.

Les Études Industrielles et Sectorielles (EIS), partie intégrante de Crédit Agricole S.A., apportent une aide et un éclairage supplémentaire en proposant leurs compétences sur les problématiques environnementales et techniques et permettent ainsi d'affiner l'analyse et l'identification des risques, en fonction des secteurs d'activité. La Cellule de Coordination, composée d'opérationnels de la ligne de métier Financement de projets, coordonne les aspects pratiques de la mise en œuvre des Principes Équateur. Elle anime le réseau des correspondants locaux, met en place des formations spécifiques pour les intervenants.

Le Comité CERES (Comité d'Éthique des opérations présentant un Risque Environnemental ou Social) est consulté pour tous les dossiers susceptibles d'être classés en A préalablement à leur passage en Comité de crédit. Il valide également la classification des projets en A, B ou C.

Statistiques

Au total, 335 projets en portefeuille ont fait l'objet d'un classement au 31 décembre 2012 dont 36 durant l'année 2012 :

- 24 projets ont été classés A dont 3 en 2012 ;
- 251 ont été classés B dont 27 en 2012 ;
- et 60 ont été classés C dont 6 en 2012.

Les répartitions sectorielles et géographiques sont les suivantes :

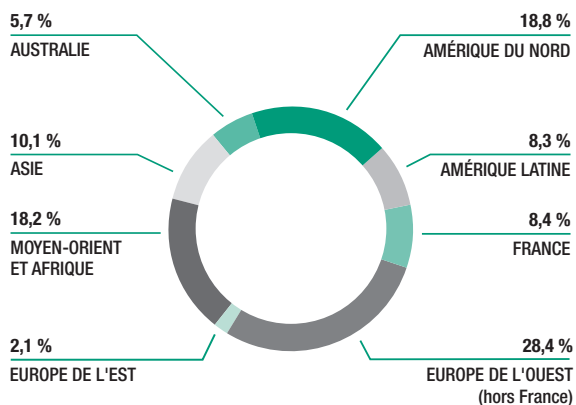
RÉPARTITION DES PROJETS EN PORTEFEUILLE À FIN 2012 PAR RATING



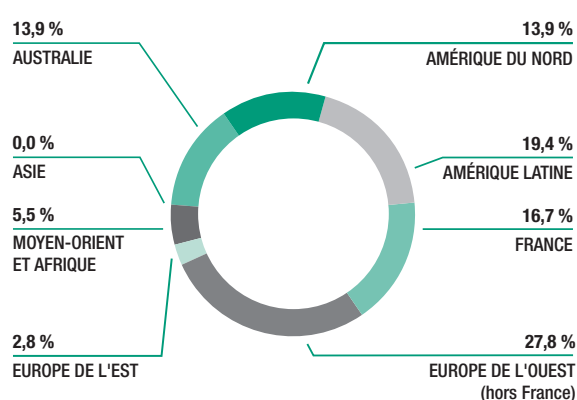
RÉPARTITION DES PROJETS NOTÉS EN 2012 PAR RATING



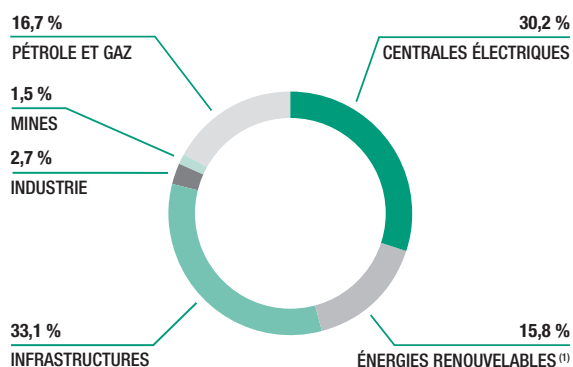
RÉPARTITION DES PROJETS EN PORTEFEUILLE À FIN 2012 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



RÉPARTITION DES PROJETS NOTÉS EN 2012 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

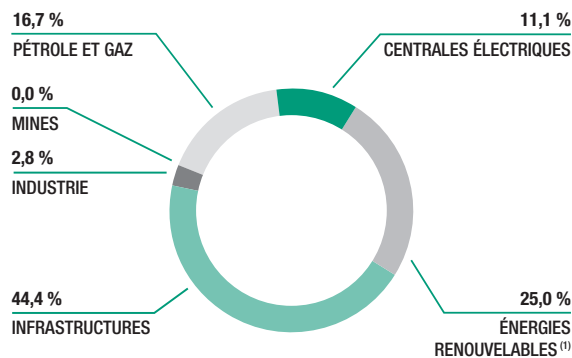


RÉPARTITION DES PROJETS EN PORTEFEUILLE À FIN 2012 PAR SECTEUR

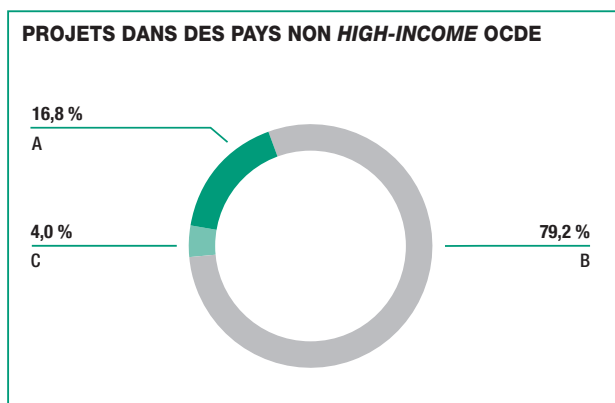


⁽¹⁾ Énergies renouvelables = Eolien, solaire, biomasse, hydraulique

RÉPARTITION DES PROJETS NOTÉS EN 2012 PAR SECTEUR



⁽¹⁾ Énergies renouvelables = Eolien, solaire, biomasse, hydraulique



La démarche d'extension des Principes Équateur

Les Principes Équateur ont été développés pour répondre aux contraintes et leviers d'action existant dans le processus de financement de projets au sens du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Même s'ils ne peuvent pas toujours être appliqués en l'état aux autres modes de financements, ils constituent néanmoins un cadre méthodologique utile pour la prise en compte et à la prévention des impacts sociaux et environnementaux dès lors que le financement apparaît lié à la construction d'un actif industriel spécifique (usine, infrastructure de transport, etc.).

Crédit Agricole CIB participe activement depuis l'origine à plusieurs des groupes de travail mis en place au sein du groupe des banques qui ont adopté les Principes Équateur. Crédit Agricole CIB a notamment contribué à l'élaboration de codes de bonnes pratiques destinés à promouvoir l'usage de ces principes pour d'autres modes de financement que l'activité de financement de projets. Crédit Agricole CIB, qui applique ces règles sur une base *best effort*, participe activement depuis 2011 aux réflexions engagées au sein de l'Association des Principes Équateur sur l'élargissement du champ d'application de ces principes, en tant que coresponsable du groupe de travail *ad hoc*.

LES POLITIQUES SECTORIELLES RSE

Résolument tourné vers le financement de l'économie réelle et l'accompagnement des grands projets qui dynamisent durablement les territoires, Crédit Agricole CIB a souhaité inclure des critères sociaux et environnementaux dans ses politiques de financement. Ces critères reflètent essentiellement les enjeux citoyens qui semblent les plus pertinents pour une banque de financement et d'investissement et notamment en ce qui concerne le respect des droits humains, la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité. Les secteurs importants dans le portefeuille de la banque et/ou susceptibles d'avoir un impact majeur en termes environnemental, social ou de gouvernance, sont traités en priorité.

Politique sur le financement des équipements militaires et de défense

Crédit Agricole CIB applique la politique sectorielle du groupe Crédit Agricole concernant le domaine de l'armement. Cette politique prévoit notamment l'extinction des dispositifs de crédits au bénéfice de sociétés produisant ou commercialisant des mines

anti-personnel ou des bombes à sous-munitions. Concernant le financement transactionnel des équipements militaires et de défense, de nombreuses conditions sont également imposées sur la nature des transactions, l'identité des parties prenantes et leur validation par les organismes officiels.

Cette politique est appliquée au niveau Groupe depuis 2010 et est publique.

Politique sur le secteur de l'énergie

Le but de la politique RSE de Crédit Agricole CIB pour le secteur de l'énergie est de préciser les principes et règles d'interventions généraux concernant les financements et investissements dans ce secteur en cohérence avec la politique de Crédit Agricole S.A. Crédit Agricole CIB a recherché quelles étaient les bonnes pratiques reconnues par des instances internationales ou des organisations professionnelles importantes et a formulé des critères d'analyses et d'exclusion à partir de ces références. Les principes et règles définis s'appliquent à tous les financements et investissements de Crédit Agricole CIB dans les secteurs des centrales à charbon, du nucléaire, des barrages hydroélectriques, du pétrole, du gaz et du gaz de schiste et seront révisés en fonction de l'évolution de ses connaissances et de son appréciation des enjeux. Publiée par Crédit Agricole CIB en décembre 2012, la politique énergie s'applique au niveau groupe Crédit Agricole depuis février 2013.

ANALYSE DE LA SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALE OU SOCIALE DES TRANSACTIONS

Au-delà des politiques sectorielles, la sensibilité environnementale ou sociale de toutes les transactions est appréciée depuis 2009 chez Crédit Agricole CIB. Ainsi, le Comité CERES émet des recommandations préalablement au Comité de crédit pour toutes les opérations pour lesquelles il juge nécessaire un suivi rapproché des aspects environnementaux ou sociaux.

ÊTRE LA BANQUE D'INVESTISSEMENT DE RÉFÉRENCE EN FINANCE RESPONSABLE

Crédit Agricole CIB a créé dès 2009 une équipe spécialisée en finance responsable, qui aide ses clients dans leurs projets à vocation sociale et environnementale (conseil financier, levée de fonds). Gérée comme un métier à part entière, l'équipe *Sustainable Banking* a connu plusieurs succès en 2012. Elle a notamment joué un rôle déterminant dans le développement du marché des *Sustainability Bonds* (obligations responsables) sur lequel la banque s'est hissée au premier rang mondial en 2012. En intervenant sur plus d'un milliard d'euros de *Sustainability Bonds* en 2012, la banque a élargi les perspectives d'un marché jusque-là confiné aux émetteurs supranationaux en aidant les régions Île-de-France, Provence Alpes Côte d'Azur et Nord-Pas-de-Calais à émettre des obligations responsables. En fin d'année, Crédit Agricole CIB a innové en arrangeant la première émission responsable pour une grande entreprise : le SRI Bond d'Air Liquide, destiné au développement des activités de l'entreprise liées au maintien des malades à domicile, avec une revue par l'agence de notation extra-financière Vigeo. Aujourd'hui, le Crédit Agricole est ainsi l'un des seuls groupes bancaires dans le monde à disposer d'une telle compétence au sein de sa banque d'investissement.

Financer les énergies renouvelables

Crédit Agricole S.A. finance également des investissements environnementaux, notamment à travers ses filiales en France et à l'international dans différentes activités telles que le financement de projets au sein de la banque de financement et d'investissement ou encore le crédit-bail au sein de son activité de *leasing*.

Le financement des énergies renouvelables fait partie intégrante de la stratégie de Crédit Agricole CIB qui est l'un des tous premiers acteurs du financement de ce type de projets. La banque s'est ainsi engagée sur ce secteur dès 1997 avec le financement de ses premiers parcs éoliens et en 2008 avec le financement d'un projet d'énergie solaire en Espagne. La ligne métier des Financements de projets a financé au total 266 fermes éoliennes totalisant environ 11 100 mégawatts (MW) et 30 centrales solaires totalisant près de 1 600 MW de capacité installée. En nombre de dossiers, les énergies renouvelables ont représenté 69 % de l'activité de financement de projets de centrales électriques en 2012.

CAL&F, via sa filiale spécialisée Unifergie, finance les projets liés à la maîtrise de l'énergie et à la protection de l'environnement qui concourent au développement durable. Acteur majeur du financement de projets de développement durable en France, la puissance cumulée financée par CAL&F à fin 2012 dépasse 1 800 MW, soit une production électrique permettant l'alimentation de 740 000 foyers français.

L'année 2012 a notamment été marquée par le déploiement d'offres liées au financement de la biomasse principalement pour des projets de méthanisation à la ferme, d'une part, et des chaufferies industrielles, d'autre part. Ces offres s'inscrivent dans la logique des domaines d'excellence *Économie de l'Énergie* et *de l'Environnement et Agriculture et Agroalimentaire* du Groupe et dans la droite ligne des objectifs du Grenelle de l'environnement en termes de valorisation énergétique dans le traitement et l'élimination des déchets.

En 2012, CAL&F a soutenu des projets dans les secteurs de l'énergie et de la préservation de l'environnement, via le financement de 133 millions d'euros de nouveaux projets en énergie renouvelable en France. Parmi les projets financés, figuraient notamment 13 dossiers en photovoltaïque représentant une puissance cumulée de 13 mégawatt-crête (MWc) pour près de 24 millions d'euros et cinq projets dans le domaine de la biomasse pour une puissance de 49,8 MW avec un investissement de 31,7 millions d'euros partagé avec les Caisses régionales.

Par exemple en 2012, CAL&F et la Caisse régionale d'Île-de-France financent l'un des plus importants programmes d'optimisation énergétique en France : la rénovation thermique de 660 écoles maternelles et primaires parisiennes. Le contrat de partenariat et de performance énergétique prévoit un paiement étalé dans le temps et un loyer ajusté en fonction des économies réalisées.

► AXE 4 : ÉCOSYSTÈMES

Depuis plusieurs années, le Crédit Agricole soutient des démarches respectueuses de l'environnement, et plus particulièrement concernant la promotion d'une agriculture responsable et la protection de la biodiversité.

Promouvoir une agriculture responsable

Premier partenaire financier de l'agriculture française, le Crédit Agricole a pour objectif d'accompagner ses clients dès l'installation, pour le financement de leurs investissements mais aussi pour la sécurisation de leurs revenus, grâce à des solutions d'assurance et d'épargne.

Partisan d'une agriculture française performante, tant économiquement qu'au regard des enjeux environnementaux, il les suit également dans leurs investissements destinés à diversifier leurs revenus par la production d'énergies renouvelables : biomasse bois, photovoltaïque, méthanisation, cette dernière technique permettant également de traiter les effluents d'élevage.

Il est la banque de toutes les agricultures : partenaire de longue date du Forum de l'Agriculture raisonnée respectueuse de l'environnement, de l'Agence bio et des Trophées de l'agriculture durable, il finance aussi au quotidien des démarches d'agriculture durable initiées par ses clients. Plusieurs Caisses régionales ont mis en place des "offres bios" destinées à accompagner la reconversion des exploitations et aider les agriculteurs dans leur besoin de

trésorerie et d'investissement en matériels spécifiques. Un réseau de conseillers spécialistes des grandes filières agricoles et agroalimentaires est progressivement déployé au sein des Caisses régionales depuis début 2012. Il permet de mieux accompagner les agriculteurs et les industriels de la filière dans la sécurisation de leurs revenus et le développement de leur activité.

Conduit depuis plusieurs années, son partenariat avec l'Agence BIO, agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique, porte notamment sur l'organisation des trophées de l'excellence bio. Ce concours permet de valoriser les innovations réalisées par les acteurs et entreprises du secteur de la production, de la transformation et de la distribution de produits biologiques alimentaires. L'objectif est d'afficher la filière de l'agriculture biologique en tant que secteur innovant et dynamique, tout en suscitant une mutualisation des savoir-faire. En 2012, la deuxième édition des Trophées a eu lieu et ont permis de récompenser quatre démarches :

- dans la catégorie producteur, une entreprise nantaise qui a travaillé pour le développement d'une technique de thérapie permettant une meilleure conservation des fruits bio ;
- dans la catégorie transformateur-distributeur, un groupe qui œuvre pour la dynamisation de la filière du petit épeautre de Haute-Provence par la création d'un nouveau produit bio ;
- deux mentions spéciales pour chaque catégorie ont également été décernées en plus par le jury.

Protéger la biodiversité

Dans les métiers

Par ailleurs, la problématique de la protection de la biodiversité est abordée désormais au sein du métier de la banque de financement et d'investissement à travers les politiques sectorielles développées pour le secteur de l'Énergie. En effet, celles-ci comprennent des critères d'analyse et d'exclusion basés sur la protection de la biodiversité. Une attention particulière est ainsi accordée aux zones importantes pour la biodiversité. La banque ne soutient pas la construction de projets ayant des impacts négatifs critiques sur les zones protégées les plus sensibles telles que les aires protégées ou les zones humide d'importance internationale couverte par la convention de Ramsar.

En collaboration avec des associations

Entre 2010 et 2012, Crédit Agricole S.A. s'est engagé aux côtés de WWF France. Dans le cadre de ce partenariat, le soutien du Crédit Agricole a notamment porté sur trois programmes de l'ONG :

- la lutte contre le changement climatique et le développement de l'habitat durable ;
- la protection des océans et des côtes ;
- la préservation et la protection des forêts.

Parallèlement, Crédit Agricole S.A. a mené au côté de WWF France un certain nombre de chantiers sur la réduction des impacts directs et indirects du secteur bancaire sur l'environnement et le

développement de produits bancaires responsables avec l'aide du WWF. Ainsi, la formalisation et publication d'une politique papier responsable Groupe ou encore l'organisation d'un concours sur les éco-gestes destiné aux collaborateurs peuvent être cités comme exemples d'initiatives réalisées grâce à cette collaboration.

En 2012, Crédit Agricole S.A. a collaboré avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) afin de labelliser refuge LPO son plus grand site francilien. La LPO décerne un signe distinctif pour les entreprises qui s'engagent dans une démarche écologiquement responsable permettant un développement de la faune et de la flore sauvages. Les espaces refuges ne doivent pas, par ailleurs, recevoir de traitement chimique sur les espaces naturels. Le campus de Saint-Quentin-en-Yvelines a ainsi été audité par des experts de la LPO qui ont recensés 129 espèces végétales et 29 espèces d'oiseaux dont les deux tiers sont des espèces protégées. L'entretien des espaces verts réalisé sans produits phytosanitaires et la diversité des espèces présentes sur le site de Saint-Quentin-en-Yvelines lui ont permis d'être reconnu espace refuge LPO.

Le pôle Assurance de Crédit Agricole a décidé de s'associer avec des apiculteurs et de mettre en place des ruches sur les toits de certains de ses immeubles à Paris et Vaison la Romaine. Au total, 14 ruches ont été installées.

Enfin le fonds *Livelihoods*, que cofinance Crédit Agricole depuis 2011 aux côtés d'autres grands groupes, permet notamment de restaurer des écosystèmes en voie de destruction. Plusieurs projets portent sur la restauration de mangroves, comme par exemple au Sénégal et en Inde, ou encore sur la reforestation et l'agroforesterie en Inde.

► AXE 5 : TRANSPORTS

Au regard des bilans carbone réalisés par les entités du Groupe, les émissions de CO₂ liées aux déplacements de personnes représentent un des principaux postes des émissions totales estimées (en moyenne près d'un quart). Les résultats de ces bilans carbone indiquent également que les émissions de gaz à effet de serre proviennent principalement des déplacements professionnels des salariés avec en tête les déplacements en avion, suivis de très loin par l'utilisation des véhicules personnels pour déplacements professionnels puis par les véhicules de service.

Dans ce cadre, le Groupe a défini des actions dans le but de verdir ses transports et notamment pour limiter et réduire les émissions dues aux déplacements professionnels.

Optimiser les déplacements professionnels

En juin 2012, une nouvelle politique de voyages Groupe a été mise en place et elle privilégie toutes les alternatives possibles au déplacement. La protection de l'environnement doit être ainsi prise en considération dans la décision du voyage et dans le mode de déplacement choisi :

- recours au train privilégié et systématique pour certaines destinations ;

- utilisation de l'avion mieux réglementée : autorisation seulement pour les déplacements avec un temps de trajet supérieur à une durée précise, première classe interdite, préférence des vols directs.

Des recommandations sur les véhicules de service ont aussi été précisées. Par exemple, LCL intègre des critères environnementaux dans la sélection de son parc de voitures.

Plusieurs entités, comme Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Assurances, ont également complété ces différentes règles par des directives strictes sur l'utilisation des taxis : interdiction d'y avoir recours entre un large créneau horaire, sur certaines distances, etc.

Par ailleurs, afin de limiter les déplacements professionnels, la majorité des entités se sont équipées de système d'audioconférence et de vidéoconférence.

Concernant les déplacements domicile-lieu de travail, les entités ont principalement mis en place des systèmes de co-voiturage via des sites où les collaborateurs peuvent s'inscrire. Il s'agit soit de sites entièrement dédiés à l'entité, soit de sites inter-entreprises. Le recours au travail à distance est une autre solution qui pourrait également favoriser la diminution des émissions de CO₂ du Groupe liées aux déplacements domicile-lieu de travail. Son développement est en cours de déploiement ou en réflexion dans certaines entités.

► AXE 6 : ÉNERGIE

Le Groupe veille à limiter son empreinte écologique propre en minimisant ses consommations et rejets. Diverses actions de mesure et de maîtrise de l'énergie sont menées en cohérence avec l'objectif de diminuer de 5 % par an sur trois ans la consommation énergétique du Groupe. Cet engagement a été pris en 2011 et concerne la période 2012-2014.

Mesurer son empreinte

Depuis 2007, un suivi des consommations d'énergie et d'eau est organisé au sein des principales entités du Groupe en France. Pour compléter cette mesure et pour évaluer au plus fin les émissions totales de CO₂ du Groupe, Crédit Agricole S.A., six filiales et 34 Caisses régionales ont réalisé depuis 2009 une évaluation de leurs émissions de CO₂ en réalisant un bilan carbone ou un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre – dit bilan GES.

Reporting des consommations environnementales

Crédit Agricole S.A. poursuit son *process* d'élargissement et d'approfondissement de son *reporting* afin d'intégrer à terme la totalité de ses entités en France et à l'international dans son *reporting* environnemental.

UN PÉRIMÈTRE DE COLLECTE CONFORTÉ

Crédit Agricole S.A. publie les consommations en énergie et en eau depuis 2007 (concernant les consommations de 2006). Le *reporting* des consommations publié cette année couvre près de 1 500 000 m² et correspond au périmètre suivant :

- les immeubles de Crédit Agricole Assurances en France ;
- les immeubles de Crédit Agricole CIB en Île-de-France ;
- les immeubles et agences de Crédit Agricole Consumer Finance en France ;

- les immeubles franciliens répartis sur les quatre pôles (Evergreen, la Défense, Montparnasse, Saint-Quentin-en-Yvelines) occupés par le Groupe et ses filiales, gérés par Crédit Agricole Immobilier ;
- les immeubles centraux et agences de LCL ;
- les immeubles de quatre entités du pôle Private banking : Crédit Agricole Indosuez Private banking, Crédit Agricole Luxembourg, Crédit Agricole Suisse et le CFM Monaco.

La surface prise en compte pour les bâtiments est la surface utile brute locative (SUBL) indiquée dans les baux des immeubles.

DES INDICATEURS CONSOLIDÉS

En 2012 le nombre d'indicateurs consolidés a été allégé et recentré autour des sources d'énergie les plus utilisées dans les entités. Sont ainsi collectées les consommations d'électricité, de gaz et d'eau.

L'ensemble du *reporting* des consommations d'énergie est réalisé à partir des factures fournies par les fournisseurs d'énergie.

Par ailleurs, les consommations électriques et d'eau de certains centres informatiques en France sont de nouveau publiées en 2012. Étant donné les fortes consommations de ces centres, et afin d'éviter de fausser les ratios énergétiques, ces données ont été isolées du reste des consommations.

DESCRIPTION DE LA COLLECTE DES DONNÉES

Les indicateurs relatifs aux consommations d'énergie et d'eau sont présentés pour la première année sous la forme d'un tableau récapitulant les consommations de 2012 pour l'ensemble des entités couvertes.

Les données consolidées s'étalent sur une période de douze mois, du 1^{er} décembre 2011 au 30 novembre 2012. Seules les consommations sur lesquelles les entités du Groupe règlent des factures en direct sont prises en compte dans les tableaux ci-après. En effet, les consommations incluses dans les charges locatives ne sont actuellement pas isolées. Cette part des consommations non reportées est estimée à travers le taux de couverture.

CONSUMMATIONS D'ÉNERGIE EN 2012 ✓

	Consommations (kWh)	Taux de couverture estimé ⁽¹⁾	Ratio (kWh/m ² /an)	t éq. CO ₂ /an
Électricité	237 191 460	90 %	165	18 149

(1) Le taux de couverture des surfaces est estimé pour chaque indicateur. Ces taux permettent d'évaluer la proportion des données non reportées (notamment les consommations comptabilisées dans les charges locatives).

Les données concernant les consommations et le taux de couverture ne tiennent pas compte des consommations des parties communes lorsqu'elles sont incluses dans les charges, faute d'informations disponibles à ce jour sur ce sujet.

Un recensement des immeubles consommant du gaz est en cours. La seule donnée disponible à ce jour est la consommation de gaz, faisant l'objet de factures, qui s'élève à 43 766 757 kWh ✓.

Commentaires sur les variations significatives des consommations d'énergie significatives par m² par rapport à 2011

- La consommation de gaz par m² de Crédit Agricole Immobilier a augmenté de 55 % en 2012. L'un des sites bénéficiait les années précédentes d'un système de récupération d'énergie du *data center* du site. Cette récupération a été ralentie du fait de la baisse d'activité du *data center*. De plus, après une année incomplète

des consommations de gaz liée à l'emménagement sur le site d'Evergreen à Montrouge, les consommations de gaz ont été reportées sur 12 mois cette année ;

- Crédit Agricole Assurances occupe désormais un bâtiment consommant du gaz et reporte donc pour la première année des consommations de gaz.

CONSOMMATIONS D'EAU EN 2012 ✓

	Consommations (m ³)	Taux de couverture estimé ⁽¹⁾
Eau	372 526	37 %

(1) Le taux de couverture des surfaces est estimé pour chaque indicateur. Ces taux permettent d'évaluer la proportion des données non reportées (notamment les consommations comptabilisées dans les charges locatives).

Le taux de couverture de cet indicateur est relativement faible car les agences LCL ne reportent pas à ce jour leur consommation d'eau. Sans cela le taux de couverture serait de 77 %.

Commentaires sur les variations significatives des consommations d'eau par m² par rapport à 2011

- Une hausse de 33 % des consommations par m² a été constatée chez Crédit Agricole Immobilier, notamment due à des rinçages supplémentaires des tours aéroréfrigérantes sur un site ;

- une baisse des consommations par m² de 16 % a été constatée pour Crédit Agricole Suisse, obtenue grâce à un retour à la normale après une année de forte utilisation des pompes à chaleur de l'un des sites et à l'installation d'économiseurs d'eau sur les robinets des tous les sites ;

- l'identification d'une variation anormale a permis de relever et de corriger une erreur concernant la surface du *reporting* 2011 de Crédit Agricole Consumer Finance.

CONSOMMATIONS ÉLECTRIQUES ET D'EAU DES CENTRES INFORMATIQUES EN 2012 ^{(1) (2)} ✓

Ratio pour l'énergie (en kWh/m ² /an)	2011	3 110
	2012	4 205
	Variation	+ 35 %
Ratio pour l'eau (en m ³ /m ² /an)	2011	0,20
	2012	0,27
	Variation	+ 35 %

(1) Les données publiées en 2011 ont toutes été agrégées pour ne publier qu'une donnée Groupe (sauf celles d'Emporiki qui ont été sorties du périmètre).

Les variations entre 2011 et 2012 concerneront seulement les entités présentes dans le reporting de 2012.

(2) Les centres informatiques de ces entités n'étant pas indépendants des bâtiments de bureaux, leur consommation a été directement consolidée dans le tableau des consommations d'énergie de 2012 : cas de Crédit Agricole Assurances, Crédit Agricole CIB, LCL et les entités de la Banque privée (sauf Crédit Agricole Suisse).

Commentaires sur les variations significatives des consommations par m² par rapport à 2011

La hausse des ratios s'explique notamment par l'ajout au périmètre du *data center* de Crédit Agricole Suisse et par le remplissage en 2012 du *data center* de Crédit Agricole Immobilier situé à Chartres.

Évaluation des émissions de CO₂

Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, Crédit Agricole S.A., six filiales et 34 Caisses régionales sur 39 ont réalisé un bilan carbone ou un bilan GES depuis 2009.

Ces évaluations portaient *a minima* sur les scopes 1⁽¹⁾ et 2⁽²⁾ mais quelques entités ont également décidé d'évaluer les émissions de CO₂ reliées au scope 3⁽³⁾.

Ainsi pour communiquer un résultat Groupe homogène, seuls les scopes 1 et 2 ont été comptabilisés pour le présent document.

	Émissions liées à l'énergie (Tonnes éq. CO ₂)	Nombre de collaborateurs	Nombre de mètres carrés
Bilans carbone	Crédit Agricole S.A.	2 500	3 703
	4 Filiales Crédit Agricole S.A.	9 535	18 254
	17 Caisses régionales	39 784	25 305
	TOTAL	51 819	47 262
Bilans GES	2 Filiales Crédit Agricole S.A.	28 268	21 553
	17 Caisses régionales	43 994	26 621
	TOTAL	72 262	48 174
TOTAL GROUPE		124 081	95 436
		95 436	3 595 946

Maîtriser et réduire son empreinte

La mesure de ses émissions de CO₂ permet au Groupe de définir un certain nombre de mesures pour maîtriser et réduire son empreinte environnementale et ce en lien avec la lutte contre le changement climatique.

Compenser volontairement ses émissions

Le Groupe compense depuis cinq ans ses émissions incompressibles de CO₂ liées au poste énergie. Pour ce faire, le Crédit Agricole s'est inscrit dans les mécanismes de développement propre issus du protocole de Kyoto. Les programmes de compensation carbone sont choisis sur la base de leur excellence en matière environnementale et de développement humain. Ainsi près de 40 000 tonnes au total ont été compensées depuis le début de la démarche grâce à ce mécanisme.

En 2012, c'est le projet de la régénération de la forêt tropicale sur l'île de Bornéo qui a été sélectionné. Ce projet vise à restaurer et à protéger la faune et la flore dans cette zone forestière, notamment par la régénération de 25 000 hectares de forêt tropicale. Ce sont ainsi plus de 1 680 tonnes de CO₂ qui seront compensées cette année par l'achat de certificats carbone provenant du projet de Bornéo.

Par ailleurs, le Crédit Agricole est actionnaire du fonds *Livelihoods*, qui vise à améliorer les conditions de vie des populations rurales des pays en développement grâce à la finance carbone. En effet, l'équilibre financier de ces projets à fort impact économique et social pour les communautés locales provient de la valorisation des crédits carbone générés. Le fonds d'investissement *Livelihoods*, lancé en décembre 2011 par Crédit Agricole S.A. avec Danone, CDC Climat et Schneider Electric, regroupe aujourd'hui La Poste, Hermès, Voyageurs du monde et SAP. Le fonds finance des projets

d'agroforesterie, d'énergie rurale et de restauration des écosystèmes. Sa taille actuelle est de 29,3 millions d'euros avec six projets actifs en portefeuille : deux en Inde, un en Indonésie, un en République Démocratique du Congo, un au Sénégal et un au Kenya. À terme, Crédit Agricole S.A. entend utiliser les crédits carbone générés par *Livelihoods* pour compenser son empreinte directe.

Le CFM Monaco compense également ses émissions de CO₂ liées aux déplacements depuis 2009. En 2012, plus de 760 tonnes ont été compensées au travers d'un programme de lutte contre la déforestation dans le couloir du Kasigau au Kenya, projet également choisi par Crédit Agricole S.A. pour compenser ses émissions liées à l'énergie en 2011. Cette année, le CFM Monaco a été mis à l'honneur pour son opération de compensation carbone en recevant de la part de la Jeune Chambre Économique de Monaco le Prix pour l'action développement durable ayant le plus d'impact en 2011-2012.

Construire durablement

Pôle d'expertises du groupe Crédit Agricole en matière d'immobilier, Crédit Agricole Immobilier exerce quatre métiers : la promotion immobilière, l'administration de biens, le *facility management*, le conseil en investissements immobiliers. Crédit Agricole Immobilier place le développement durable au cœur de son activité avec une démarche globale déclinée pour chacun de ses métiers. Des actions précises et adaptées aux différentes activités sont ainsi réalisées :

- pour la promotion immobilière (concerne notamment les logements, bureaux et équipements publics) :
 - réalisation de bâtiments certifiés et respectueux des réglementations en vigueur voire au-delà,
 - conception bioclimatique de ses immeubles,

(1) Somme des émissions directes (induites par la combustion d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon, tourbe, etc.) de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.

(2) Somme des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité.

(3) Somme de toutes les autres émissions indirectes (de la chaîne logistique, étendue au transport des biens et des personnes).

- utilisation d'énergies renouvelables,
- valorisation des eaux grises,
- intégration de la dimension santé (qualité des matériaux, qualité de l'air, etc.) ;
- pour l'administration de biens (logements et bureaux) :
 - intégration d'un bail vert qui définit des engagements et des objectifs en matière d'environnement (Cabinets Herbert et Smith, Lefebvre Pelletier),
 - audits environnementaux du patrimoine de ses clients pour évaluer les immeubles selon leurs performances énergétiques,
 - intégration de clauses environnementales dans les contrats de services et de maintenance des immeubles,
 - suivi des consommations énergétiques des bâtiments, mise en place du tri sélectif, etc. ;
- pour le conseil en investissement immobilier :
 - acquisition d'immeubles présentant des caractéristiques environnementales exemplaires (certifications HQE Construction, HQE Exploitation, *Leed Gold*, etc.).

Le *facility management* concerne les activités d'immobilier exploitation et le pilotage des services à l'occupant. Les principales actions définies permettent notamment à Crédit Agricole immobilier de gérer de manière efficace les bâtiments qu'il administre.

Gérer efficacement son parc immobilier

Crédit Agricole Immobilier assure l'exploitation des sites franciliens du Groupe, ce qui représente une surface totale de 577 000 m² à fin 2012. Engagé depuis 2006 dans une démarche environnementale, Crédit Agricole Immobilier a poursuivi ses réalisations dans ce domaine avec :

- des process d'immobilier d'exploitation certifiés ISO 14001 (depuis 2007) ;

- le suivi des consommations énergétiques des bâtiments en temps réel.

Crédit Agricole Immobilier a développé un dispositif permettant de suivre en temps réel les consommations énergétiques (gaz, fioul, électricité, eau) des bâtiments dont il assure la gestion : l'outil *Colibri*.

Une cellule management qualité environnement, créée en 2007 et composée des responsables techniques de chaque site francilien, se réunit mensuellement pour suivre l'évolution de ses consommations et engager les actions nécessaires pour atteindre les objectifs de réduction fixés ;

- l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

Dans le cadre d'importantes rénovations ou de changement de bâtiments, Crédit Agricole Immobilier mène des études comparatives afin d'obtenir les solutions les plus respectueuses de l'environnement et visant à réduire l'impact environnemental du Groupe. Lors de la recherche de bâtiments neufs ou de nouvelles implantations, Crédit Agricole Immobilier retient prioritairement les projets certifiés HQE Construction et/ou Exploitation, ou labellisés BBC.

Au quotidien, son engagement se traduit notamment par le tri et le suivi du traitement des déchets, la méthanisation des déchets alimentaires en lien avec le prestataire de restauration, la collaboration avec des ateliers protégés ou encore l'utilisation exclusive de produits d'entretien éco-labellisés pour les espaces verts.

Par ailleurs, le Groupe a également recours à de l'électricité verte pour certains de ses bâtiments. 25 % de l'électricité achetée par Crédit Agricole S.A. et 17 % de l'électricité des immeubles franciliens de Crédit Agricole CIB sont d'origine renouvelable.

► AXE 7 : RESSOURCES

Le Groupe s'efforce de réduire son empreinte écologique directe en agissant notamment sur sa consommation de papier, la valorisation de ses déchets et le déploiement de dispositifs de recyclage.

Le papier

Le Crédit Agricole conduit une politique papier responsable, pilotée par la Direction développement durable de Crédit Agricole S.A. et par la Direction des achats Groupe. Cette démarche a pour objectif de réduire la consommation de papier, d'avoir des achats responsables et de recycler le papier bureautique. Au-delà de ces objectifs fixés, la définition et la publication d'indicateurs de mesure et de suivi des consommations de papier permet également au

Groupe d'établir cette année un *reporting* structuré et homogène sur les 13 entités du Groupe engagées.

Grenelle papier, la politique du Groupe

La démarche papier responsable du Groupe s'articule autour des exigences et objectifs distincts :

- généraliser l'utilisation de papier responsable en privilégiant le papier 100 % recyclé et certifié, pour minimiser la pression sur les forêts => 100 % de papier responsable d'ici fin 2014 ;
- augmenter le taux de recyclage du papier en organisant efficacement la collecte de nos déchets papiers => 100 % de papier interne usagé collecté recyclé d'ici fin 2014.

De nombreuses actions sont ainsi menées dans les entités du Groupe afin d'atteindre les objectifs fixés :

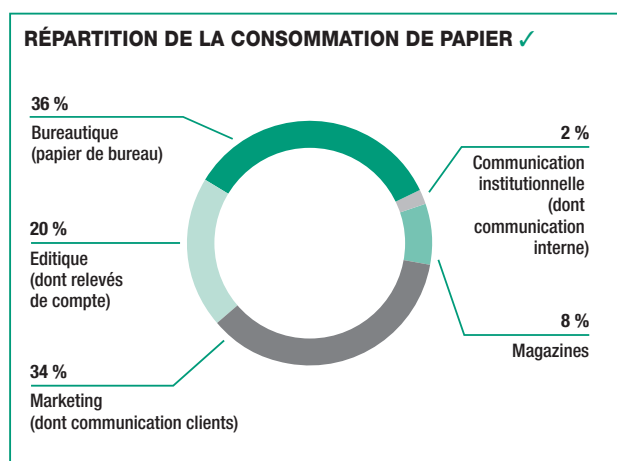
- pour la bureautique : paramétrage automatique des imprimantes en noir et blanc et recto verso, diminution du grammage pour le papier ramette, utilisation de papier ramette issu de forêts gérées durablement ;
- pour l'éditique : développement des imprimés de relevés clients sur papier certifié et enveloppes avec support en papier recyclé et/ou certifié, e-relevés, etc. ;
- pour les supports de communication dans leur ensemble : impression sur papier soit recyclé soit certifié, dématérialisation de certains supports.

Consommations 2012

Crédit Agricole S.A. a choisi de faire vérifier pour la première fois depuis la mise en place de la politique papier, les données des consommations 2012 et les *process* et outils mis à disposition des entités pour accompagner le déploiement de cette politique.

Le périmètre concerne 13 entités (Crédit Agricole Assurances, Crédit Agricole CIB, CACEIS, Crédit Agricole Immobilier, Crédit Agricole Indosuez Private Banking, CAL&F, Crédit Agricole Luxembourg, Crédit Agricole Suisse, CFM Monaco, LCL, SILCA, UES Crédit Agricole S.A., et UNI Éditions) et près de 35 000 collaborateurs. Il intègre la consommation de papier liée à la communication clients de la banque de détail en France (hors Caisses régionales).

Consommation globale (en tonnes)	9 939
Part du papier certifié (en %)	66



Les déchets

Crédit Agricole S.A. a lancé une démarche de fiabilisation du *reporting* des déchets auprès de Crédit Agricole Assurances, Crédit Agricole CIB, Crédit Agricole Consumer Finance, Crédit Agricole Immobilier, Crédit Agricole Indosuez Private banking, Crédit Agricole Luxembourg, Crédit Agricole Suisse, CFM Monaco et LCL (immeubles centraux). Les catégories de déchets concernés incluent notamment les déchets d'équipement électrique électronique (DEEE), les déchets de chantier et les déchets de bureaux.

Par ailleurs, afin d'atteindre un des objectifs de la politique papier concernant le recyclage, le tri sélectif des déchets est en cours de déploiement dans plusieurs entités. Par exemple, Crédit Agricole S.A. a confié la collecte, le transport, le tri et le recyclage du papier de son nouveau siège social à une entreprise à vocation sociale, *i.e.* permettant de créer des emplois pour des personnes en situation de handicap.

Enfin, le service de production graphique de Crédit Agricole S.A. met à la disposition de toutes les entités du Groupe un service de création graphique et d'impression. Dans ce cadre, ses ateliers d'impression se sont vus attribués en 2012 la marque *Imprim'Vert*, qui garantit des travaux d'impression propres par une élimination rigoureuse des déchets dangereux et la maîtrise des consommations d'eau et d'énergie. Cette distinction, reconnue par l'Ademe et l'Agence de l'eau, récompense le travail effectué à tous les niveaux de la chaîne d'impression. Elle garantit la bonne gestion des déchets dangereux, la non-utilisation de produits toxiques et la sécurisation du stockage des liquides dangereux pour éviter les accidents et les risques de pollution.

Le recyclage des appareils informatiques

Les entités du Groupe ont mis en place depuis plusieurs années des démarches de recyclage du papier ou encore d'autres types de ressources/déchets comme le papier, les piles, les cartouches, etc. Depuis 2007, une action de recyclage du matériel informatique obsolète est également menée grâce au partenariat entre SILCA, (GIE informatique du Groupe) et l'association française Emmaüs.

Cette activité consiste en :

- l'effacement du contenu des disques durs effectué par du personnel interne à l'aide d'une solution logicielle validée par les instances de sécurité du Groupe ;
- l'évaluation de l'état de fonctionnement des matériels qui sont par la suite envoyés au tri dans des ateliers appartenant à Emmaüs.

Le matériel en état est ainsi réemployé par Emmaüs à des fins solidaires et les postes hors d'usage sont détruits suivant une filière répondant aux critères environnementaux. Cette action répond également à une préoccupation sociale car elle permet l'optimisation de locaux appartenant à Crédit Agricole S.A. situés près de Tours et le maintien des emplois de salariés du Groupe dans cette même région.

Depuis 2010, SILCA procède également à la démagnétisation de tous les disques présentant des anomalies avant leur destruction sous contrôle d'Emmaüs.

Après avoir franchi le cap des 10 000 ordinateurs en 2010, la tendance a continué à sur sa croissance. En 2012, SILCA a traité 2 885 écrans, 4 861 unités centrales et 538 portables.

Les entités de Crédit Agricole Assurances (Predica, CACI, CAAGIS) ont rejoint cette initiative en signant un partenariat avec SILCA pour le recyclage de leur matériel informatique de bureau (PC, téléphone portable, etc.).

D'autres entités ont entamé des démarches identiques, à l'instar de Crédit Agricole CIB qui a signé un accord avec une entreprise adaptée, APR2, pour le démantèlement et le recyclage de l'ensemble du matériel informatique obsolète.

Des collectes plus ponctuelles pour le recyclage des déchets électroménagers et électroniques ont également été organisées chez Crédit Agricole CIB, CAL&F et Crédit Agricole S.A. afin d'inciter les collaborateurs à ramener leur propre matériel en vue d'un recyclage.

Chez CAL&F, plusieurs campagnes de recyclage des téléphones portables usagés ont eu lieu. L'argent récolté à l'issue de ces opérations a été reversé à une association de salariés du Crédit Agricole qui mène un combat depuis plus de 10 ans contre les maladies orphelines.

Table de concordance

Décret n° 202-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale – Article 225-105-1.

Indicateurs	Où les retrouver ?
1) Informations sociales	
a) Emploi	
● L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, âge, zone géographique	pages 44 - 45
● Les embauches et les licenciements	pages 50, 56
● Les rémunérations et leur évolution	pages 60 - 62
b) Organisation du travail	
● L'organisation du temps de travail	pages 45, 49
● L'absentéisme	page 57
c) Relations sociales	
● L'organisation du dialogue sociale, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	pages 59 - 60
● Le bilan des accords collectifs	page 59
d) Santé et sécurité	
● Les conditions de santé et de sécurité au travail	pages 57 - 58
● Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et sécurité au travail	pages 57 - 58, 59
● Les accidents du travail notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	page 57
e) Formation	
● Les politiques mises en œuvre en matière de formation	pages 47 - 49
● Le nombre total d'heures de formation	page 49
f) Égalité de traitement	
● Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	pages 51 - 52
● Les mesures prises en faveur de l'égalité de l'emploi et de l'insertion des handicapés	pages 53 - 54
● La politique de lutte contre les discriminations	pages 50 - 54
g) Promotion et respect des stipulations des conventions de l'Organisation internationale du travail relatives :	
● Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	pages 34, 40, 75
● À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	pages 34, 40, 75
● À l'élimination du travail forcé ou obligatoire	pages 34, 40, 75
● À l'abolition effective du travail des enfants	pages 34, 40, 75
2) Informations environnementales	
a) Politique générale en matière environnementale	
● L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	pages 34, 81
● Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	pages 67 - 68
● Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et de pollutions	Données chiffrées non reportées pour le Groupe mais actions mises en place pour limiter les impacts directs (immeubles) et indirects dans les métiers
● Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours	Pas de provisions

Indicateurs	Où les retrouver ?
b) Pollution et gestion des déchets	
● Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Non pertinent au regard de notre activité ⁽¹⁾
● Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	pages 82 - 83
● La prise en compte des nuisances sonores et de toute forme de pollution propre à l'activité	Non pertinent au regard de notre activité ⁽¹⁾
c) Utilisation durable des ressources	
● La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	page 79
● La consommation des matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	pages 81 - 82
● La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	pages 78 - 81
● L'utilisation des sols	Non pertinent au regard de notre activité ⁽¹⁾
d) Changement climatique	
● Les rejets de gaz à effets de serre	page 80
● L'adaptation aux conséquences du changement climatique	pages 67, 70 - 71, 76, 77, 80
e) Protection de la biodiversité	
● Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	page 77
3) Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	
● En matière d'emploi et de développement régional	pages 64 - 65
● Sur les populations riveraines et locales	pages 64 - 65
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	
● Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organismes	pages 38, 40 - 41, 63 - 66, 68 - 69
● Les actions de partenariat ou de mécénat	pages 50 - 51, 53, 63 - 66, 76 - 77, 82 - 83
c) Sous-traitance et fournisseurs	
● La prise en compte dans la politique d'achats des enjeux sociaux et environnementaux	pages 53, 68, 69 - 70
● L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	pages 53, 68, 69 - 70
d) Loyauté des pratiques	
● Les actions engagées pour prévenir la corruption	pages 35 - 36, 41
● Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	pages 36 - 39
e) Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme	pages 34, 40, 71, 73 - 75

(1) Mais éléments pris en compte dans nos activités de financements, notamment avec l'application des Principes Équateur.

Attestation de présence et rapport d'assurance de l'un des Commissaires aux comptes sur les informations sociales, environnementales et sociétales

Exercice clos le 31 décembre 2012

À l'attention de la Direction Générale

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de l'un des Commissaires aux comptes de la société Crédit Agricole S.A., nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les "Informations"), établies conformément au référentiel utilisé par le Groupe Crédit Agricole S.A. (le "Référentiel") et disponible auprès de la Direction développement durable.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes d'exercice professionnel et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence) ;
- d'exprimer une conclusion (Rapport d'assurance) :
 - d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel,
 - d'assurance raisonnable sur le fait qu'une sélection de données sociales et "l'indice FReD" sont présentés, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en responsabilité sociétale.

1. Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, avec les limites précisées dans les commentaires de chaque indicateur dans le texte ;
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

2. Rapport d'assurance

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (*International Standard on Assurance Engagements*) et à la doctrine professionnelle applicable en France.

Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir :

- une assurance modérée sur le fait que les Informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus ;

- une assurance raisonnable sur le fait qu'une sélection de données sociales et "l'indice FReD" sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié la mise en place dans le Groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du *reporting* social et environnemental, et auprès des responsables de la démarche FReD ;
- nous avons sélectionné les informations consolidées à tester et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du Groupe ainsi que de ses engagements sociétaux.

Ces informations sont les suivantes :

- informations environnementales :
 - consommation d'électricité des bâtiments,
 - consommation d'électricité des centres informatiques,
 - consommation de gaz naturel,
 - émissions de CO₂,
 - consommation d'eau,
 - consommation d'eau des centres informatiques,
 - consommation de papier,
 - consommation de papier certifié ;
- informations sociales :
 - effectif par type de contrat (en équivalent temps plein),
 - répartition des effectifs par domaines,

- répartition par sexe et par statut des effectifs en France,
- part des femmes dans les effectifs, les effectifs recrutés, les 10 % des effectifs de chaque filiale ayant les plus hautes rémunérations,
- part du temps partiel dans les effectifs,
- pyramide des âges,
- répartition des effectifs CDI par tranche d'âge,
- répartition des effectifs CDI par ancienneté,
- projection des salariés atteignant l'âge de 60 et 65 ans lors des 10 prochaines années en France,
- absentéisme en France (en jours calendaires),
- stagiaires et alternants en France (ETP moyen mensuel),
- recrutements en CDI par zone géographique et métier,
- départs d'effectifs en CDI par motif,
- mobilité interne,
- promotions en France,
- rémunération variable collective versée dans l'année au titre des résultats de l'année précédente en France,
- salaires mensuels moyens des effectifs CDI actifs à fin d'année en France (salaire brut de base),
- grille des salaires fixes annuels des effectifs en France,
- nombre d'accords d'entreprise signés dans l'année en France par thème ;
- " Indice FReD" (indice de progression du Groupe en matière de développement durable).

Les Données sélectionnées sont identifiées par le signe (✓) dans le chapitre "Informations économiques, sociales et environnementales" du rapport de gestion.

- Concernant les informations quantitatives consolidées que nous avons considérées comme les plus importantes :
 - au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
 - au niveau des sites que nous avons sélectionnés ⁽¹⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons :
 - conduit des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et obtenir les informations nous permettant de mener nos vérifications ;
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente selon les indicateurs vérifiés, en moyenne 62 % des effectifs Monde et 82 % des effectifs France et entre 74 % et 94 % des informations quantitatives environnementales testées. Pour "l'indice FReD", l'échantillon sélectionné représente 75 % des plans d'actions dont le niveau d'avancement sert à établir l'indice ;
- concernant les informations qualitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes, nous avons mené des entretiens et revu les sources documentaires associées pour corroborer ces informations et apprécier leur sincérité ;
- pour les autres informations consolidées publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires ;
- enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations.

(1) Les données environnementales au niveau des filiales suivantes : Crédit Agricole Immobilier, Crédit Agricole Consumer Finance, Crédit Agricole Luxembourg et LCL.
 Les données sociales sélectionnées au niveau des filiales suivantes : Pacifica, BGPI&GPI, Crédit Agricole Suisse, UES AMUNDI, CACEIS Luxembourg, Crédit Agricole CIB France, Crédit Agricole CIB USA, LCL, Cariparma, Crédit Agricole Egypt SAE, Crédit Agricole Ukraine, UES Crédit Agricole S.A., Agos - Ducato, Crédit Agricole Consumer Finance, Creditplus, FGA Capital.

"L'indice FReD" au niveau des filiales suivantes : Amundi, Crédit Agricole Assurances, CACEIS, Crédit Agricole Consumer Finance, Crédit Agricole CIB, Crédit Agricole Leasing & Factoring, Crédit Agricole Private Banking, Cariparma, Crédit Agricole S.A., LCL

Conclusion

Sur la base de nos travaux :

- nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel ;
- les informations sociales sélectionnées et identifiées par le signe (✓) ainsi que l'indice FReD sont présentés, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 14 mars 2013,

L'un des Commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Catherine Pariset

Sylvain Lambert

Associé responsable du Département Développement durable

Gouvernement d'entreprise

3

► Rapport du Président du Conseil d'administration	92
PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL	93
PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES	108
► Rapport des Commissaires aux comptes	119
► Rémunération des mandataires sociaux	120
OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ	127
► Informations complémentaires sur les mandataires sociaux	128
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	128
MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX	129
► Organes de direction au 12 mars 2013	158
COMPOSITION DU COMITÉ DE DIRECTION	158
COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF	158

Rapport du Président du Conseil d'administration

à l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2013 sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne au titre de la loi 2003-706 de "sécurité financière" du 1^{er} août 2003 modifiée (Code de commerce, art. L. 225-37 ; Code monétaire et financier, art. L. 621-18-3).

Exercice 2012

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En complément du rapport de gestion, je vous rends compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Crédit Agricole S.A., portant notamment sur l'information comptable et financière.

L'établissement du rapport du Président du Conseil d'administration au titre de la loi de sécurité financière concerne, dans le groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales ayant émis des certificats coopératifs d'investissement, ainsi que les principales filiales du Groupe, que celles-ci soient émettrices de titres financiers admis à négociation sur un marché réglementé ou en tant que bonne pratique de contrôle interne.

Crédit Agricole S.A. dispose ainsi d'une vision homogène du fonctionnement des organes délibérants des entités du Groupe et d'une information sur les procédures de contrôle interne de ces entités, complémentaire par rapport aux *reportings* internes.

Le présent rapport a été finalisé sous mon autorité, en coordination notamment avec les responsables de l'Inspection générale Groupe, du Secrétariat du Conseil d'administration, de la Conformité, des Risques et contrôles permanents Groupe, sur la base de la documentation disponible en matière de contrôle interne et de pilotage et de contrôle des risques au sein du Groupe. Il a fait l'objet d'une présentation préalable au Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole S.A. le 13 février 2013 et a ensuite été approuvé par le Conseil d'administration du 19 février 2013.

► PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

1. Présentation du Conseil

Présentation générale

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., dans sa séance du 13 novembre 2008, a décidé, en application de la loi du 3 juillet 2008, que le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF est le Code de référence de Crédit Agricole S.A. pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. comprend 21 administrateurs, répartis comme suit :

■ 18 administrateurs élus par l'Assemblée générale des actionnaires :

- 10 administrateurs ayant la qualité de Président ou de Directeur général de Caisse régionale de Crédit Agricole,
- 1 administrateur personne morale, la SAS Rue La Boétie, représentée par un Président de Caisse régionale, par ailleurs Président de la SAS Rue La Boétie,
- 6 administrateurs personnalités extérieures au groupe Crédit Agricole,
- 1 administrateur salarié de Caisse régionale ;

■ un administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles, désigné par arrêté conjoint des ministres chargés des Finances et de l'Agriculture, conformément aux dispositions de la loi du 18 janvier 1988 relative à la mutualisation de la Caisse Nationale de Crédit Agricole devenue Crédit Agricole S.A. le 29 novembre 2001 ;

■ deux administrateurs élus par les salariés du groupe Crédit Agricole S.A.

Le Conseil a en outre désigné deux censeurs, un Président et un Directeur général de Caisse régionale de Crédit Agricole.

Les administrateurs de Crédit Agricole S.A., Présidents ou Directeurs généraux de Caisses régionales de Crédit Agricole, ont la qualité de dirigeants d'établissements de crédit.

Aux termes du protocole conclu entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. lors de l'introduction en Bourse, les Caisses régionales, au travers de la SAS Rue La Boétie, détiennent la majorité du capital (56,25 % à fin 2012) et des droits de vote (56,42 % à fin 2012) de Crédit Agricole S.A., ce qui le rend non opéable. La composition du Conseil résulte de la volonté d'assurer une représentation également majoritaire aux Caisses régionales. D'autre part, trois postes sont réservés aux salariés au sein du Conseil : deux administrateurs élus par les salariés de l'Union Économique et Sociale Crédit Agricole S.A. et un administrateur représentant les salariés des Caisses régionales, élu par l'Assemblée générale des actionnaires. De ce fait, la proportion d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration et des Comités spécialisés est inférieure à celle préconisée dans les recommandations de place (Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF). La proportion d'administrateurs indépendants au sein du Conseil à fin

2012 atteint 28,6 %. Si l'on considère les administrateurs élus par l'Assemblée générale des actionnaires, leur part s'établit à 33 %, soit la proportion que préconise le Code précité pour les sociétés contrôlées par un actionnaire majoritaire.

Trois administrateurs disposent d'une expérience internationale, principalement au niveau européen : M^{me} Mondardini, de nationalité italienne (l'Italie étant le second marché domestique du Crédit Agricole), qui a exercé des fonctions dans les domaines de l'édition et de l'assurance en Espagne et en Italie, M^{me} Gri, au travers des responsabilités qu'elle a exercées au sein de grands groupes internationaux (Directeur des opérations commerciales d'IBM Europe, Middle East, Africa, puis Présidente d'IBM France ; Présidente de ManpowerGroup France et Europe du Sud) et M. Talgorn, au travers de ses activités universitaires de recherche sur les questions touchant aux institutions et aux politiques de l'Union Européenne et de ses fonctions de Président de l'Association des Banques Coopératives Européennes.

Sur proposition du Comité des nominations et de la gouvernance, le Conseil a examiné la situation de chacun des administrateurs au regard des six critères d'indépendance définis dans le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF :

1. ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
2. ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
3. ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement significatif de la Société ou de son Groupe, ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une partie significative de l'activité ;
4. ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
5. ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
6. ne pas être administrateur depuis plus de 12 ans.

Le Conseil a constaté que les représentants des Caisses régionales au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. (Présidents, Directeurs généraux) ne peuvent être considérés comme indépendants au regard des critères ci-dessus, dans la mesure où les Caisses régionales de Crédit Agricole sont consolidées par mise en équivalence par Crédit Agricole S.A. Il en est de même de l'administrateur représentant les salariés des Caisses régionales et des deux administrateurs représentant les salariés du groupe Crédit Agricole S.A. au Conseil.

S'agissant plus particulièrement des Présidents de Caisses régionales siégeant au Conseil de Crédit Agricole S.A., le Conseil a rappelé qu'ils ne sont pas salariés des Caisses régionales et tiennent leur légitimité de leur élection, conformément au statut coopératif de ces dernières.

Le Conseil a considéré que l'administrateur extérieur au Groupe qui assure la présidence du Comité d'audit et des risques devait être considéré comme indépendant, bien qu'il soit également membre du Conseil de LCL et de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) et censeur au sein du Conseil d'Amundi Group. En effet, cette situation résulte du choix de Crédit Agricole S.A. de confier au Président de son Comité d'audit et des risques une responsabilité particulière vis-à-vis des Comités d'audit des principales filiales (présidence du Comité des risques et comptes de LCL et du Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole CIB,

participation au Comité d'audit et des risques d'Amundi Group), afin d'assurer une continuité de sa mission.

Au total, le Conseil a conclu que les conditions actuelles de fonctionnement permettent au Conseil et à ses Comités d'accomplir leurs missions avec l'efficacité, l'objectivité et l'indépendance nécessaires, en particulier s'agissant de la prévention d'éventuels conflits d'intérêts et de la prise en compte équitable des intérêts de l'ensemble des actionnaires. Le tableau ci-dessous synthétise la situation de chacun des administrateurs au regard des six critères précités (une croix signifie que le critère n'est pas respecté) :

Administrateurs/Critères AFEP/MEDEF	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Critère 6
Jean-Marie Sander Président du Conseil d'administration Président de la Caisse régionale d'Alsace Vosges	X					
SAS Rue La Boétie représentée par Dominique Lefebvre Vice-Président du Conseil d'administration Président de la Caisse régionale Val de France Président de la FNCA et de la SAS Rue La Boétie	X					
Philippe Brassac Vice-Président du Conseil d'administration Directeur général de la Caisse régionale Provence Côte d'Azur	X					
Caroline Catoire Directeur Financier du groupe Saur						
Patrick Clavelou Directeur général de la Caisse régionale Brie-Picardie	X					
Jean-Louis Delorme Président de la Caisse régionale de Franche-Comté	X					
Laurence Dors Directeur Associé Anthenor Partners Administrateur de Sociétés						
Véronique Flachaire Directeur général de la Caisse régionale du Languedoc	X					
Carole Giraud Représentant les salariés des Caisses régionales	X					
Françoise Gri Directeur général de Pierre & Vacances-Center Parcs						
Bernard Lepot Directeur général de la Caisse régionale Nord Midi Pyrénées	X					
Monica Mondardini Administrateur délégué de "Gruppo Editoriale l'Espresso"						
Marc Pouzet Président de la Caisse régionale Alpes Provence	X					
Jean-Claude Rigaud Président de la Caisse régionale Pyrénées-Gascogne	X					
Jean-Louis Roveyaz Président de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine	X					
Christian Streiff Président de C.S. Conseils						
Christian Talgorn Président de la Caisse régionale du Morbihan	X					
François Véverka Consultant en activités bancaires et financières (Banquefinance Associés)						
Représentant les Organisations professionnelles agricoles : Xavier Beulin Président de la FNSEA	X	X				
Représentants des salariés de l'Union Économique et Sociale Crédit Agricole S.A. : François Heyman Chargé d'études et d'actions de communication à la Direction de la communication Groupe	X					
Christian Moueza Gestionnaire de sites informatiques à SILCA	X					

Trois des quatre Comités spécialisés du Conseil sont présidés par des administrateurs indépendants : audit et risques, rémunérations, nominations et gouvernance, le Comité des rémunérations étant composé majoritairement d'administrateurs indépendants, conformément aux dispositions réglementaires.

Le Président du Conseil réunit périodiquement les administrateurs indépendants.

Le Conseil a désigné deux censeurs, un Président et un Directeur général de Caisse régionale, qui participent à ses réunions avec voix consultative. Les censeurs s'engagent à respecter les dispositions du règlement intérieur, notamment la Charte de l'administrateur incluse dans le règlement intérieur du Conseil, ainsi que les obligations auxquelles sont tenus les administrateurs, retracées dans le bagage "conformité" mis à la disposition des administrateurs de Crédit Agricole S.A.

Le Conseil a accueilli en 2012 quatre nouveaux administrateurs, élus par l'Assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2012 :

- M^{me} Françoise Gri, personnalité extérieure au Groupe, en remplacement de M. Xavier Fontanet ;
- M. Marc Pouzet, Président de Caisse régionale, en remplacement de M. Gérard Cazals ;
- M. Jean-Claude Rigaud, Président de Caisse régionale, en remplacement de M. Michel Michaut ;
- M. Jean-Louis Roveyaz, Président de Caisse régionale, en remplacement de M. Noël Dupuy.

D'autre part, le mandat de trois administrateurs personnes physiques a été renouvelé par l'Assemblée générale du 22 mai 2012 : M^{me} Carole Giraud, représentant les salariés des Caisses régionales, M^{me} Monica Mondardini, administrateur indépendant, M. Patrick Clavelou, Directeur général de Caisse régionale. L'Assemblée générale a également ratifié la cooptation de M. Jean-Louis Delorme en qualité d'administrateur effectuée par le Conseil dans sa séance du 22 février 2012.

Enfin, l'Assemblée générale du 22 mai 2012 a renouvelé le mandat d'administrateur personne morale de la SAS Rue La Boétie. Celle-ci a désigné M. Dominique Lefebvre, Président de la SAS Rue La Boétie et Président de Caisse régionale, en qualité de représentant au sein du Conseil de Crédit Agricole S.A. et le Conseil a reconduit M. Lefebvre dans ses fonctions de Vice-Président au cours de sa séance du 22 mai 2012 suivant l'Assemblée générale.

Lors de cette même séance, le Conseil a désigné M. François Thibault, Président de Caisse régionale, en qualité de censeur, en remplacement de M. Jean-Louis Delorme.

Le Conseil d'administration compte, au 31 décembre 2012, six femmes parmi ses membres, soit une proportion de 28,6 %. Crédit Agricole S.A. se conforme ainsi au Code de gouvernement d'entreprise précité et aux dispositions de la loi du 27 janvier 2011.

Les renouvellements intervenus au sein du Conseil ont conduit à ajuster la composition de trois comités spécialisés (Comité d'audit et des risques, Comité stratégique, Comité des nominations et de la gouvernance).

La liste nominative des administrateurs est présentée dans la partie ci-après "Informations complémentaires sur les mandataires sociaux".

La durée du mandat des administrateurs personnes physiques de Crédit Agricole S.A. est statutairement fixée à trois ans, un administrateur ne pouvant effectuer plus de quatre mandats successifs.

L'âge moyen des administrateurs de Crédit Agricole S.A. est de 57,2 ans. Les statuts de la Société prévoient une limite d'âge de 65 ans, à l'exception du Président, dont la limite d'âge est fixée à 67 ans.

Conformément à la pratique constante du Groupe, qui distingue les fonctions d'orientation, de décision et de contrôle, d'une part, et les fonctions exécutives, d'autre part, les fonctions de Président et de Directeur général sont dissociées à Crédit Agricole S.A.

Les pouvoirs du Président ont été formalisés par le Conseil et le Président est enregistré, conjointement avec le Directeur général de Crédit Agricole S.A., auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel, en qualité de dirigeant responsable au sens de l'article L. 511-13 du Code monétaire et financier.

Conformément à la recommandation AFEP/MEDEF, le Directeur général n'a pas de contrat de travail avec une entité du groupe Crédit Agricole S.A.

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale sont prévues dans les statuts (articles 21 à 29) qui peuvent être consultés au siège social de Crédit Agricole S.A. ainsi que sur son site internet : www.credit-agricole.com.

Rôle et fonctionnement général du Conseil

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le règlement intérieur du Conseil d'administration définit les modalités de fonctionnement du Conseil et de la Direction générale de la Société, en tenant compte de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général, ainsi que de la mission d'organe central confiée à la Société par le Code monétaire et financier. Ce règlement intérieur comprend cinq articles :

1. Organisation du Conseil d'administration

Ce chapitre décrit :

- le rôle du Président du Conseil d'administration : "le Président dirige et organise les travaux du Conseil. Il convoque le Conseil et arrête l'ordre du jour des réunions" ;
- le Bureau du Conseil est composé du Président et des Vice-Présidents. Le Directeur général de Crédit Agricole S.A. participe aux travaux du Bureau. Celui-ci a pour mission générale de "préparer les travaux du Conseil. Il se réunit, en tant que de besoin, à l'initiative du Président". Le Bureau du Conseil se réunit avant chaque arrêté des comptes ;
- les Comités spécialisés constitués au sein du Conseil et dont ce dernier définit la mission, la composition ainsi que le règlement intérieur. Il s'agit du Comité d'audit et des risques, du Comité des rémunérations, du Comité stratégique et du Comité des nominations et de la gouvernance. Le Conseil peut désigner un ou plusieurs censeurs qui participent au Comité stratégique, au Comité des rémunérations ou au Comité des nominations et de la gouvernance dans les mêmes conditions que les administrateurs.

2. Pouvoirs du Conseil d'administration et du Directeur général

■ **Les pouvoirs du Conseil d'administration** : outre les pouvoirs attribués par la loi, le Conseil :

- "arrête, sur proposition du Président et du Directeur général, les orientations stratégiques du Groupe,
- approuve préalablement les projets d'investissements stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risque,
- arrête les principes généraux en matière d'organisation financière interne du groupe Crédit Agricole,
- décide ou autorise l'émission d'obligations Crédit Agricole S.A.,
- confère au Directeur général les autorisations nécessaires à la mise en œuvre des décisions énumérées ci-dessus,
- est régulièrement informé par la Direction générale de la situation des risques du Groupe et des dispositifs de contrôle de ces risques conformément au Règlement 97-02 du CRBF. En outre, il arrête, conformément à ce même Règlement, les différentes limites d'engagement et de risques pour le groupe Crédit Agricole S.A. et, le cas échéant, pour le groupe Crédit Agricole,
- arrête les principes de la politique de rémunération du groupe Crédit Agricole S.A.,
- définit les critères permettant d'apprécier l'indépendance des administrateurs."

Le Conseil prend en outre toutes décisions concernant les Caisses régionales de Crédit Agricole et relevant de la mission d'organe central confiée à Crédit Agricole S.A. par le Code monétaire et financier.

■ **Les pouvoirs du Directeur général** : le Directeur général "est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la Société, qu'il représente vis-à-vis des tiers. Il doit toutefois obtenir l'accord préalable du Conseil d'administration pour les opérations suivantes :

- création, acquisition ou cession de toutes filiales et participations en France ou à l'étranger, dès lors que l'investissement est d'un montant supérieur à 150 millions d'euros,
- tout autre investissement, de quelque nature que ce soit, d'un montant supérieur à 150 millions d'euros.

Si l'urgence ne permet pas de réunir le Conseil pour délibérer d'une opération répondant aux conditions susmentionnées, le Directeur général met tout en œuvre pour recueillir l'avis de tous les administrateurs et, à tout le moins, des membres du Bureau et des membres du Comité spécialisé concerné, avant de prendre une décision. Lorsque cela n'est pas possible, le Directeur général peut, en accord avec le Président, prendre dans les domaines énumérés ci-dessus (c'est-à-dire dans les domaines relevant d'une décision du Conseil tels qu'indiqués au paragraphe "les pouvoirs du Conseil" ci-dessus), toute décision conforme à l'intérêt de la Société. Il en rend compte au prochain Conseil".

3. Fonctionnement du Conseil

"Le Conseil se réunit, sur convocation de son Président ou de toute personne mandatée à cet effet par le Conseil, aussi souvent que les intérêts de la Société le nécessitent et au moins six fois par an. En cas d'empêchement du Président, le Conseil est présidé par le Vice-Président le plus âgé qui est, à ce titre, habilité à le convoquer. (...) Les administrateurs concernés par une délibération du Conseil ne prennent pas part au vote. Le Directeur général ainsi que le ou les Directeurs généraux délégués et le Secrétaire général participent aux réunions du Conseil, sans voix délibérative. Le Directeur général désigne les représentants de la Direction générale qui peuvent assister aux réunions du Conseil d'administration. Le Conseil peut nommer un ou plusieurs censeurs, qui participent aux réunions du Conseil, sans voix délibérative."

"Le Président et le Directeur général sont tenus de communiquer à chaque administrateur tous les documents ou informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Les réunions du Conseil sont précédées de l'envoi en temps utile d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une information préalable, chaque fois que le respect de la confidentialité l'autorise." La transmission de ces documents s'effectue en moyenne quatre jours avant chaque séance du Conseil.

"Les membres du Conseil reçoivent toute information pertinente concernant la Société, notamment les communiqués de presse qu'elle diffuse. (...) Dans le cadre de leurs travaux, les Comités du Conseil peuvent entendre des collaborateurs du Groupe ou des experts dans les domaines relevant de la compétence des Comités."

"Le Conseil peut, sur décision du Président, tenir sa réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, à condition que :

- cinq administrateurs au moins soient physiquement réunis sur le lieu de convocation du Conseil ;
- les moyens de visioconférence ou de télécommunication permettent l'identification des administrateurs et garantissent leur participation effective. À cette fin, les moyens retenus transmettent au moins la voix des participants et satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

Les administrateurs qui participent à une réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Cette disposition n'est pas applicable lorsque le Conseil est réuni pour procéder aux opérations d'établissement et d'arrêtés des comptes sociaux et consolidés annuels et des rapports de gestion, à la nomination et à la révocation du Président, à la nomination et à la révocation du Directeur général."

4. Comités du Conseil

Les missions des quatre Comités créés au sein du Conseil, décrites dans ce chapitre du règlement intérieur, sont rappelées au paragraphe 2 du présent rapport (Présentation des Comités).

5. Charte de l'administrateur de Crédit Agricole S.A.

Cette charte a pour objet de contribuer à la qualité du travail des administrateurs en favorisant l'application efficace des principes et bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise. Les administrateurs et les censeurs de Crédit Agricole S.A. s'engagent à adhérer aux règles directrices contenues dans la charte et à les mettre en œuvre. La charte de l'administrateur a été complétée, en 2012, par un bagage "conformité" reprenant les dispositions qu'ils doivent respecter en qualité d'initiés permanents et eu égard à leur fonction d'administrateur d'une société cotée. Ce bagage, remis aux administrateurs et aux censeurs en février 2012, est mis à la disposition de tout nouvel administrateur ou censeur.

La charte comprend 12 articles :

Article 1 – Administration et intérêt social

L'administrateur, quel que soit son mode de désignation, doit se considérer comme représentant l'ensemble des actionnaires et les autres parties prenantes et agir en toutes circonstances dans l'intérêt de ceux-ci et de la Société.

Article 2 – Respect des lois et des statuts

Lors de son entrée en fonction et tout au long de son mandat, l'administrateur doit prendre la pleine mesure de ses droits et obligations généraux et/ou particuliers. Il doit notamment connaître et respecter les dispositions légales et réglementaires applicables à la Société et celles relatives à sa fonction, les codes et bonnes pratiques de gouvernance applicables, ainsi que les règles propres de la Société résultant des statuts et du règlement intérieur.

Article 3 – Assiduité

L'administrateur doit consacrer à ses fonctions le temps, l'attention et la disponibilité nécessaires. Il doit être assidu et participer, sauf empêchement majeur, à toutes les séances du Conseil et réunions des Comités auxquels il appartient, le cas échéant.

Article 4 – Information

Le Président veille à ce que les administrateurs reçoivent, dans un délai suffisant, les informations et documents qui leur sont nécessaires pour exercer pleinement leur mission. De même, le Président de chacun des Comités spécialisés du Conseil veille à ce que les membres de son Comité disposent, dans un délai suffisant, des informations qui leur sont nécessaires pour accomplir leur mission.

L'administrateur, même expérimenté, doit se placer dans une logique d'information et de formation permanente. Il a l'obligation de s'informer afin de pouvoir intervenir de manière utile sur les sujets inscrits à l'ordre du jour du Conseil.

Article 5 – Exercice des fonctions : principes directeurs

L'administrateur exerce ses fonctions avec indépendance, intégrité, loyauté et professionnalisme.

Article 6 – Indépendance et devoir d'expression

L'administrateur veille à préserver en toutes circonstances son indépendance et sa liberté de jugement, de décision et d'action. Il se doit d'être impartial et s'interdit d'être influencé par tout élément

étranger à l'intérêt social qu'il a pour mission de défendre. Il alerte le Conseil sur tout élément de sa connaissance lui paraissant de nature à impacter les intérêts de l'entreprise. Il a le devoir de faire part de ses interrogations et ses opinions. En cas de désaccord, il veille à ce que celles-ci soient explicitement consignées aux procès-verbaux des délibérations.

Article 7 – Indépendance et conflit d'intérêts

L'administrateur informe le Conseil de tout conflit d'intérêt, y compris potentiel, dans lequel il pourrait être impliqué directement ou indirectement. Il s'abstient de participer aux débats et à la prise de décision sur les sujets concernés.

Article 8 – Intégrité et loyauté

L'administrateur agit de bonne foi en toutes circonstances et ne prend aucune initiative qui pourrait nuire aux intérêts de la Société ou aux autres sociétés du groupe Crédit Agricole. Il s'engage personnellement à respecter la confidentialité totale des informations qu'il reçoit, des débats auxquels il participe et des décisions prises.

Article 9 – Informations privilégiées – Opérations sur titres

L'administrateur s'abstient d'utiliser à son profit personnel ou pour le profit de quiconque les informations privilégiées auxquelles il a accès.

Actions et instruments financiers liés de Crédit Agricole S.A.

Lorsqu'il détient sur la Société où il exerce son mandat d'administrateur des informations non rendues publiques, il s'interdit de les utiliser pour effectuer ou faire effectuer par un tiers des opérations sur les titres Crédit Agricole S.A.

Il doit suivre les règles établies pour les collaborateurs du groupe Crédit Agricole dits "Initiés Permanents" sur le titre Crédit Agricole S.A. Ces règles prévoient notamment que les "Initiés Permanents" peuvent opérer sur le titre Crédit Agricole S.A. dans les intervalles de six semaines suivant la publication des résultats trimestriels, semestriels et annuels, dès lors qu'ils ne détiennent pas, durant ces périodes, d'informations non rendues publiques sur la Société.

Crédit Agricole S.A. peut se trouver en situation d'interdire d'opérer sur tout instrument financier de Crédit Agricole S.A., y compris durant ces périodes.

L'administrateur doit déclarer, pour son compte ainsi que pour les personnes qui lui sont liées, les transactions effectuées sur les actions de la Société et les instruments financiers qui leur sont liés, en application des prescriptions légales et réglementaires.

Les personnes soumises à l'obligation déclarative transmettent leurs déclarations à l'Autorité des marchés financiers, par voie électronique uniquement, dans les cinq jours de négociation qui suivent la réalisation des transactions. Chaque déclaration est publiée sur le site Internet de l'AMF.

L'Assemblée générale des actionnaires est informée des opérations réalisées au cours du dernier exercice écoulé, opérations qui sont présentées dans un état récapitulatif du rapport de gestion de la Société.

Instruments financiers hors ceux émis ou liés à Crédit Agricole S.A.

En outre, l'administrateur est tenu de déclarer à Crédit Agricole S.A. pour son compte ainsi que pour les personnes qui lui sont liées les transactions effectuées sur instruments financiers hors ceux émis ou liés à Crédit Agricole S.A., s'il estime être potentiellement en situation de conflit d'intérêts ou détenir des informations confidentielles susceptibles d'être qualifiées de privilégiées et acquises dans le cadre de ses fonctions d'administrateur de Crédit Agricole S.A. Crédit Agricole S.A. peut se trouver en situation d'interdire d'opérer sur tout instrument financier qui fait l'objet d'une information précise non publique dans le cadre d'un Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. (opération stratégique, opération d'acquisition, création de *joint venture*, etc.).

Il est en outre recommandé à l'administrateur de placer la gestion de son portefeuille titres dans le cadre d'un mandat de gestion discrétionnaire soit, plus simplement, de ne détenir en portefeuille que des OPCVM. Il est également recommandé que ce mandat de gestion discrétionnaire ne comporte aucune instruction de la part de l'administrateur sur les instruments financiers émis ou liés à Crédit Agricole S.A.

Toute évolution législative ou réglementaire est portée à la connaissance des administrateurs.

Article 10 – Professionnalisme et efficacité

L'administrateur contribue à la collégialité et à l'efficacité des travaux du Conseil et des Comités spécialisés constitués en son sein. Il formule toute recommandation lui paraissant de nature à améliorer les modalités de fonctionnement du Conseil, notamment à l'occasion de l'évaluation périodique de celui-ci. Il s'attache, avec les autres membres du Conseil, à ce que les missions d'orientation et de contrôle soient accomplies avec efficacité et sans entraves. En particulier, il veille à ce que soient en place dans l'entreprise les procédures permettant le contrôle du respect des lois et règlements.

Article 11 – Application de la charte

Dans le cas où un administrateur n'est plus en position d'exercer ses fonctions en conformité avec la charte soit de son propre fait, soit pour toute autre raison y compris tenant aux règles propres de la Société où il exerce son mandat, il doit en informer le Président du Conseil d'administration, rechercher les solutions permettant d'y remédier et, à défaut d'y parvenir, en tirer les conséquences personnelles quant à l'exercice de son mandat.

Article 12 – Censeur

Le (les) censeur(s) désigné(s) par le Conseil s'engage(nt) à adhérer aux règles directrices contenues dans la présente charte et à les mettre en œuvre.

Activité du Conseil d'administration au cours de l'année 2012

L'activité du Conseil a été soutenue en 2012 (10 séances, dont trois exceptionnelles) et le taux d'assiduité est demeuré très élevé, avec une participation moyenne de 96,6 % (97 % pour les séances programmées à l'avance et 95 % pour les séances exceptionnelles), traduisant l'engagement fort de l'ensemble des administrateurs, ainsi que le montre le tableau ci-après :

Administrateurs	Nombre de séances prises en compte	Taux d'assiduité
Jean-Marie Sander	10	100 %
Dominique Lefebvre	10	100 %
Philippe Brassac	10	100 %
Xavier Beulin	10	100 %
Caroline Catoire	10	100 %
Patrick Clavelou	10	100 %
Jean-Louis Delorme	10	100 %
Laurence Dors	9	90 %
Véronique Flachaire	10	100 %
Carole Giraud	10	100 %
Françoise Gri ⁽¹⁾	6	86 %
François Heyman ⁽¹⁾	6	100 %
Bernard Lepot	10	100 %
Monica Mondardini	9	90 %
Christian Moueza ⁽¹⁾	5	83 %
Marc Pouzet ⁽¹⁾	7	100 %
Jean-Claude Rigaud ⁽¹⁾	7	100 %
Jean-Louis Roveyaz ⁽¹⁾	7	100 %
Christian Streiff	10	100 %
Christian Talgorn	10	100 %
François Véverka	10	100 %

(1) Administrateurs arrivés en cours d'année.

Après la décision arrêtée par le Conseil, en décembre 2011, de mettre en œuvre un plan d'adaptation du groupe Crédit Agricole S.A. à son nouvel environnement économique, financier et prudentiel, l'année 2012 a été largement consacrée au suivi des actions engagées dans ce cadre au sein des entités du Groupe, dans un contexte marqué par la persistance d'une conjoncture économique difficile. Une attention particulière a été portée au désengagement de Crédit Agricole S.A. de la Grèce (dossier évoqué dans huit des dix réunions du Conseil en 2012), avec la cession de sa filiale Emporiki, décidée en octobre 2012 et finalisée le 1^{er} février 2013, et à l'évolution de la situation du Groupe en matière de risques en Italie, en liaison avec la crise économique affectant ce pays. Les conséquences comptables de la crise sur la valeur des investissements réalisés dans le passé par Crédit Agricole S.A. ont fait l'objet d'un suivi spécifique lors de chaque arrêté. Parallèlement, le Conseil a examiné de façon régulière la situation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. en matière de liquidité, de fonds propres et de solvabilité au regard des règles prudentielles. La cession de participations non stratégiques, la cession de filiales de la banque de financement et d'investissement (dans le domaine du courtage) et la restructuration de filières d'activités du groupe Crédit Agricole ont aussi occupé une place importante dans les travaux du Conseil en 2012. Enfin, le Conseil, dans sa séance du mois de décembre 2012, a décidé du lancement du processus d'élaboration, au cours de l'année 2013, d'un plan à moyen terme du groupe Crédit Agricole, qui s'inscrira dans le cadre tracé par le Projet de Groupe du Crédit Agricole de décembre 2010.

L'ensemble de ces sujets a nécessité une forte mobilisation, en amont, des comités spécialisés du Conseil, en particulier le Comité d'audit et des risques et le Comité stratégique.

En matière de gouvernance, l'année 2012 a été notamment marquée par le renforcement de l'équipe dirigeante de Crédit Agricole S.A. Ainsi le Conseil, dans sa séance du 17 juillet 2012, sur proposition du Directeur général et après avis du Comité des nominations et de la gouvernance, a nommé un nouveau Directeur général délégué. Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil a fixé ses conditions de rémunération et autorisé les dispositions de son contrat de mandat ainsi que les dispositions applicables en cas de cessation de son mandat. Les dispositions relatives aux conditions de cessation de son mandat seront soumises à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2013 au titre des conventions réglementées.

Les orientations retenues par le Conseil à la suite de l'autoévaluation de son fonctionnement réalisée en 2011 avec l'aide d'un cabinet extérieur ont été mises en œuvre au cours de l'année 2012. Elles ont plus particulièrement concerné :

- la mise en place d'une programmation annuelle des travaux du Conseil, du Comité d'audit et des risques et du Comité des rémunérations ;
- l'introduction d'une synthèse en tête des dossiers les plus importants ;
- l'amélioration de la restitution au Conseil des travaux des comités spécialisés ;
- l'intégration des nouveaux administrateurs extérieurs au groupe : mise en place d'un programme d'accueil incluant notamment une rencontre des principaux responsables des grandes fonctions de Crédit Agricole S.A. ;

- l'amélioration des délais de transmission des prédossiers du Conseil, notamment concernant les comptes.

Par ailleurs, le Conseil a examiné un bilan des actions conduites par Crédit Agricole S.A. en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise. La démarche de progrès de Crédit Agricole S.A. en matière de RSE s'incarne dans l'indice synthétique "FREd" (Fides, Respect, Demeter), mis en place depuis le 1^{er} janvier 2012 à Crédit Agricole S.A. et dans ses principales filiales. L'évolution de cet indice sera mesurée chaque année dans toutes les entités impliquées dans la démarche. Parmi les actions de progrès engagées en 2012 figurent notamment l'égalité hommes/femmes et la gestion du handicap. Des initiatives importantes ont aussi été prises pour développer une offre responsable à destination de différentes clientèles. La démarche RSE est conduite en liaison avec les Caisses régionales et la Fédération Nationale du Crédit Agricole, conformément aux orientations du Projet de Groupe du Crédit Agricole de décembre 2010.

Les dossiers examinés par le Conseil au cours de l'année 2012

Après analyse par le Comité d'audit et des risques :

- l'arrêté des comptes annuels et l'examen des comptes semestriels et trimestriels de Crédit Agricole S.A., du groupe Crédit Agricole S.A. et du groupe Crédit Agricole. Lors de chaque arrêté, le Conseil a également entendu les Commissaires aux comptes de la Société, qui ont exposé les conclusions de leurs travaux, préalablement présentés au Comité d'audit et des risques ;
- l'évolution de la situation de Crédit Agricole S.A. et du groupe Crédit Agricole en matière de fonds propres et de solvabilité dans le contexte du renforcement des contraintes prudentielles ;
- l'évolution de la situation du Groupe en matière de liquidité, au regard des obligations réglementaires actuelles ou à venir ;
- le rapport annuel de contrôle interne relatif à l'exercice 2011 et l'information semestrielle (1^{er} semestre 2012) sur le contrôle interne, établis sous la coordination de la Direction des risques et contrôles permanents Groupe ;
- les courriers adressés à la Société par les régulateurs ainsi que, le cas échéant, les actions mises en œuvre pour répondre aux observations formulées par ceux-ci ;
- les évolutions annuelle (au 31 décembre 2011), semestrielle et trimestrielles des risques de crédit, des risques de marché et des risques opérationnels et de sécurité ;
- la situation du Groupe en matière de risques en Italie ;
- la charte de gestion financière du groupe Crédit Agricole ;
- le dispositif de limites Groupe encadrant les risques financiers ;
- les résultats, pour le groupe Crédit Agricole, des *stress tests* européens ;
- les plans de redressement et de résolution (*Recovery & Resolution Plans*), examinés par le Conseil en novembre 2012 et validés dans sa séance du 18 décembre 2012 ;
- dans le domaine Conformité/Juridique : le rapport sur les risques de non-conformité au sein du groupe Crédit Agricole S.A. en 2011 (incluant la cartographie des risques de non-conformité) ; la synthèse de l'évaluation des actions de Conformité menées au sein du groupe Crédit Agricole ; un point sur les dossiers contentieux du groupe et les enquêtes administratives en cours.

Après analyse ou avis du Comité stratégique :

- le suivi du plan d'adaptation du Groupe à son nouvel environnement ;
- des projets de repositionnement des activités du Groupe dans différents métiers, notamment la banque de financement et d'investissement, et des projets de cession de participations non stratégiques ;
- le lancement d'un plan à moyen terme du groupe Crédit Agricole.

Après analyse et propositions du Comité des rémunérations (cf. paragraphe 2 ci-après) :

- la rémunération fixe et les modalités et critères de détermination de la rémunération variable (annuelle et long terme) des mandataires sociaux (cf. paragraphe 4 ci-après), tenant compte des dispositions réglementaires et de la politique de rémunération du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- les indicateurs de performance sociétale inclus dans le dispositif de rémunération variable des dirigeants du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- en application du règlement 97-02, le rapport sur les pratiques de rémunération des membres de l'organe exécutif ainsi que des personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise.

Après examen par le Comité des nominations et de la gouvernance :

- sur proposition du Directeur général, la nomination d'un nouveau Directeur général délégué ;
- l'ajustement de la composition de certains Comités spécialisés, en liaison avec les mouvements intervenus au sein du Conseil ;
- le rapport sur l'égalité professionnelle et salariale au sein de Crédit Agricole S.A. en 2012 ainsi que les initiatives engagées, au niveau du groupe Crédit Agricole S.A., en vue de favoriser l'égalité professionnelle et la mixité, dans la séance du 22 février 2013.

Les **autres dossiers** examinés par le Conseil ont concerné :

- le programme annuel d'émissions de Crédit Agricole S.A. ;
- le suivi de la mise en œuvre de la rationalisation des implantations immobilières du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- l'impact financier, pour Crédit Agricole S.A. et pour le groupe Crédit Agricole, des mesures fiscales décidées en 2012 par les pouvoirs publics.

Conventions "réglementées"

Au cours de l'exercice 2012, cinq conventions nouvelles ont été préalablement autorisées par le Conseil, conformément aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce. Ces conventions, de même que celles conclues antérieurement à l'année 2012 et ayant continué à produire leurs effets au cours de l'exercice, ont été, conformément à l'article L. 225-40 dudit Code, transmises aux Commissaires aux comptes, qui présenteront leur rapport spécial à l'Assemblée générale des actionnaires de Crédit Agricole S.A.

2. Présentation des Comités

Quatre Comités ont été mis en place au sein du Conseil d'administration : Comité d'audit et des risques, Comité des rémunérations, Comité stratégique, Comité des nominations et de la gouvernance.

Les membres des Comités sont nommés par le Conseil, sur proposition du Président. Le Conseil peut mettre fin à tout moment aux fonctions d'un membre d'un Comité. Un membre d'un Comité peut à tout moment renoncer à ses fonctions. Tous les membres des Comités, ainsi que toute personne participant aux réunions des Comités, sont soumis aux obligations du secret professionnel.

Dans le cadre de leurs travaux, les Comités peuvent entendre des collaborateurs du groupe Crédit Agricole S.A. ou des experts extérieurs dans les domaines relevant de la compétence des Comités.

Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques se compose, au 31 décembre 2012, de six membres :

- M. François Véverka, Président du Comité, administrateur indépendant ;
- M^{me} Caroline Catoire, administrateur indépendant ;
- M. Patrick Clavelou, Directeur général de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
- M^{me} Laurence Dors, administrateur indépendant ;
- M^{me} Véronique Flachaire, Directeur général de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
- M. Christian Talgorn, Président de Caisse régionale de Crédit Agricole.

La composition du Comité a été affectée en 2012 par la nomination de M. Talgorn en qualité de membre du Comité, en remplacement de M. Noël Dupuy.

Les membres du Comité d'audit et des risques sont choisis en raison de leurs compétences financières et/ou comptables, qu'il s'agisse des membres administrateurs indépendants ou des membres issus des Caisses régionales, Président ou Directeur général d'établissements de crédit. M. Talgorn, outre ses fonctions de Président de Caisse régionale, est administrateur de deux filiales bancaires du Groupe. Il est en outre Président de l'Association Européenne des Banques Coopératives (à ce titre, il est très au fait des évolutions réglementaires au niveau européen concernant le système bancaire) et professeur de droit à l'université de Bretagne Sud.

Participent aux réunions du Comité d'audit et des risques le Directeur financier Groupe, le Directeur de la comptabilité et de la consolidation, le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe, l'Inspecteur général Groupe et le Directeur de la conformité Groupe.

Le fonctionnement et les missions du Comité sont définis par un règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration. Le Comité a pour principales missions :

- d'examiner les comptes sociaux et consolidés de Crédit Agricole S.A. ;
- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information comptable et financière, de s'assurer de la qualité et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes individuels et consolidés et sur la qualité du contrôle interne ;
- de procéder à l'évaluation et au contrôle de l'efficacité des procédures permettant d'assurer la Conformité de l'ensemble de l'activité du Groupe avec les lois et règlements français et étrangers ;
- d'assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les Commissaires aux comptes. Il veille à l'indépendance de ces derniers et émet une recommandation sur leur nomination par l'Assemblée générale.

Les travaux du Comité font l'objet d'une programmation annuelle, sur la base de sept séances. Le Comité s'est réuni à neuf reprises en 2012, deux séances supplémentaires ayant été organisées eu égard à l'actualité du Groupe. Le taux d'assiduité des membres s'est établi à 96 % en moyenne (95 % pour les séances programmées à l'avance et 100 % pour les séances exceptionnelles).

Compte tenu de la persistance d'un environnement économique difficile, le Comité a consacré une part importante de ses travaux au suivi de l'évolution des risques. Il a, en particulier, effectué un suivi rapproché de la situation des filiales en Italie (principalement Agos-Ducato) et en Grèce (Emporiki). Outre l'examen de l'évolution des risques effectué lors de chaque arrêté, le Comité a procédé à une revue globale des risques, dans une double approche géographique et sectorielle mettant en lumière les points de vigilance pour le Groupe. Le champ de ses travaux s'est en outre élargi, en 2012, à l'examen des enjeux et risques du Groupe dans le domaine informatique, compte tenu d'importants projets engagés tant au niveau du groupe Crédit Agricole S.A. qu'à l'échelle du Groupe tout entier. D'autre part, dans un contexte général de montée du risque juridique, le Comité a examiné à plusieurs reprises les dossiers contentieux et enquêtes administratives en cours.

Lors de chacune de ses réunions, le Comité a examiné l'évolution de la situation du Groupe en matière de liquidité, de fonds propres et de solvabilité ainsi que les mesures prises ou envisagées pour répondre aux exigences réglementaires. Dans la perspective de l'arrêté des comptes de l'exercice 2012, le Comité a procédé à une analyse spécifique de la méthodologie utilisée pour la valorisation des écarts d'acquisition. Le Comité s'est également attaché à l'analyse des évolutions réglementaires en cours (régulation bancaire, normes comptables, conformité) et à leurs conséquences pour le Groupe. Il a également porté une attention particulière à la mise en œuvre des recommandations formulées par les régulateurs à l'occasion des missions réalisées par ceux-ci dans différentes entités du Groupe et au bon déroulement des chantiers engagés pour satisfaire aux nouvelles exigences réglementaires ou prudentielles.

Les principaux **dossiers financiers** examinés par le Comité :

- un point d'étape sur le plan d'adaptation ;

- l'actualisation du capital planning ;
- un point d'étape sur la révision du modèle de liquidité du Groupe ;
- la charte de gestion financière de Crédit Agricole S.A. et le suivi des chantiers en cours en ce domaine ;
- la gestion du risque de taux d'intérêt global et les limites correspondantes ;
- les limites court terme Groupe ;
- le suivi des chantiers en cours en matière de comptabilité et de gestion financière ;
- le traitement comptable et la valorisation des titres de la SAS Rue La Boétie dans les comptes consolidés des Caisses régionales.

Le second volet des travaux du Comité a porté sur l'examen approfondi, préalablement à leur présentation au Conseil, des **comptes annuels, semestriels et trimestriels** : options comptables lors de chaque arrêté, examen des résultats consolidés et des résultats de chaque pôle métier du Groupe, situation prudentielle, axes de communication financière et, depuis 2012, examen du projet de communiqué. À cette occasion, le Comité a procédé à l'audition des Commissaires aux comptes, sur la base d'un document détaillé remis par ces derniers lors de chaque arrêté comptable. Les Commissaires aux comptes ont en outre présenté au Comité leur programme de travail général mis en œuvre, ainsi que les différents sondages auxquels ils ont procédé. Le Comité procède, chaque année, à l'audition des Commissaires aux comptes hors de la présence du management.

Dans le domaine des **risques**, le Comité a examiné, outre les dossiers déjà mentionnés :

- le tableau de bord des risques du groupe Crédit Agricole au titre de l'année 2011 ainsi que les tableaux de bord 2012 semestriel et trimestriels des risques (risques de crédit et de contrepartie, risques de marché, risques opérationnels), avant présentation de ces documents au Conseil ;
- une revue spécifique de l'ensemble des risques du groupe en Italie ;
- la situation de la filiale Newedge ;
- l'analyse des résultats des *stress tests* au niveau du groupe Crédit Agricole réalisés au cours de l'exercice et des résultats de l'autoévaluation demandée par l'Autorité de contrôle prudentiel ;
- les plans de redressement et de résolution (*Recovery & Resolution Plans*), avant approbation par le Conseil et transmission au régulateur ;
- le dispositif de limites Groupe encadrant les risques financiers ;
- le seuil d'incident significatif pour Crédit Agricole S.A. en matière de risques opérationnels ;
- les plans de continuité d'activité ;
- les prestations de services essentiels externalisées ;
- des points ponctuels sur les risques du Groupe dans différents métiers (assurances) et dans différents pays (Pologne, Ukraine) ;

Le dernier volet des travaux du Comité a concerné l'**audit interne, le contrôle interne, les relations avec les régulateurs et la Conformité**. À ce titre, il a notamment examiné :

- au titre de l'audit interne :

- la synthèse des missions réalisées par l'Inspection générale Groupe de Crédit Agricole S.A. et les Inspections générales de Crédit Agricole CIB et de LCL au second semestre 2011 et au premier semestre 2012. Les comptes rendus au Comité intègrent également les missions les plus significatives réalisées dans les différents pôles métiers (en 2012, ont été portées à la connaissance du Comité les conclusions de missions effectuées dans les périmètres suivants : banque de proximité à l'international, services financiers spécialisés, gestion d'actifs) ainsi que les missions correspondant à des problématiques transverses au Groupe,
- le suivi de la mise en œuvre des recommandations des missions des régulateurs et des auditeurs internes et externes au groupe Crédit Agricole (au 30 septembre 2011 et au 31 mars 2012),
- la synthèse annuelle des missions menées en 2011 par l'Autorité de contrôle prudentiel,
- le suivi des missions en cours de l'Autorité de contrôle prudentiel et de l'Autorité des marchés financiers,
- la synthèse annuelle des missions menées dans les Caisses régionales de Crédit Agricole,
- enfin le Comité, dans sa séance du 6 novembre 2012, a validé le plan d'audit 2013 ;
- au titre du contrôle interne :
 - le rapport annuel de contrôle interne au titre de l'exercice 2011,
 - l'information semestrielle 2012 sur le contrôle interne ;
- au titre des relations avec les régulateurs et de la Conformité :
 - le rapport sur les risques de non-conformité au sein du groupe Crédit Agricole S.A. au titre de l'année 2011 et la synthèse, au premier semestre 2012, de l'évaluation des actions de conformité menées au sein du groupe Crédit Agricole S.A.,
 - le bilan 2011 de la mise en œuvre du dispositif de prévention de la fraude interne et externe au sein du Groupe, ainsi que le coût de la fraude au 1^{er} semestre 2012,
 - préalablement à leur présentation au Conseil, les courriers de l'Autorité de contrôle prudentiel et les réponses de Crédit Agricole S.A. ainsi que, le cas échéant, les actions mises en œuvre pour répondre aux observations formulées par l'ACP,
 - un point sur le processus "nouvelles activités, nouveaux produits" (NAP) au sein du Groupe,
 - un point sur MIF 2.

Enfin, le Comité a examiné le rapport du Président à l'Assemblée générale sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne.

Le Président du Comité d'audit et des risques a rendu compte au Conseil des travaux du Comité. Il lui a également rendu compte, lors de chaque séance, des travaux conduits entre les séances du Comité. En effet, M. Véverka, Président du Comité, assure aussi la présidence du Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole CIB et de LCL. Au titre de ces fonctions, il rencontre de façon régulière, hors Comités, les responsables des grandes fonctions centrales de ces entités (direction financière, direction des risques, inspection

générale), les membres de la Direction générale, ainsi que les Commissaires aux comptes des entités. Ainsi, au cours de l'année 2012, M. Véverka a tenu plus de 60 réunions de travail, dont la moitié concernait Crédit Agricole S.A. Le Président du Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole S.A. est également destinataire des synthèses des rapports de l'Inspection générale des trois sociétés (Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et LCL, soit une centaine de synthèses sur l'année).

Le Comité d'audit et des risques organise une fois par an, à l'automne, un déjeuner de travail hors la présence du management, afin d'arrêter son programme de travail pour l'année à venir et d'examiner, s'il le juge nécessaire, les moyens d'améliorer son fonctionnement.

Chaque séance du Comité donne lieu à la rédaction d'un compte rendu qui est diffusé à l'ensemble des administrateurs, en annexe au procès-verbal du Conseil.

Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations se compose, au 31 décembre 2012, de cinq membres :

- M^{me} Laurence Dors (Présidente du Comité), administrateur indépendant ;
- M. Dominique Lefebvre, Vice-Président du Conseil d'administration et Président de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
- M. Christian Streiff, administrateur indépendant ;
- M. Christian Talgorn, Président de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
- M. François Véverka, administrateur indépendant.

Le Comité, dont la composition n'a pas été modifiée en 2012, est composé majoritairement d'administrateurs indépendants.

Le Directeur des ressources humaines Groupe participe aux réunions du Comité des rémunérations.

Le fonctionnement et les missions du Comité sont définis par un règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration. Les missions du Comité des rémunérations sont les suivantes :

- établir les propositions et avis à soumettre au Conseil relatifs à la politique de rémunération du groupe Crédit Agricole S.A. et, notamment :
 - aux principes de détermination des enveloppes de rémunérations variables, prenant en compte l'impact des risques et des besoins en capitaux inhérents aux activités concernées,
 - à l'application des normes professionnelles concernant les salariés dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques des entités concernées du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- établir les propositions relatives à la rémunération des mandataires sociaux ;
- établir les propositions relatives au montant et à la répartition de l'enveloppe de jetons de présence ;
- établir les propositions relatives aux projets d'augmentations de capital réservées aux salariés du groupe Crédit Agricole et, le cas échéant, aux plans de souscription ou d'achat d'actions et aux plans de distribution gratuite d'actions à soumettre à l'Assemblée

générale des actionnaires, ainsi qu'aux modalités de mise en œuvre de ces augmentations de capital et de ces plans.

Le Comité des rémunérations s'est réuni à sept reprises en 2012 dont trois fois à titre exceptionnel. Le taux d'assiduité des membres s'est établi à 91 % (95 % pour les séances programmées à l'avance et 87 % pour les séances exceptionnelles).

Le Président du Comité des rémunérations a rendu compte au Conseil des travaux du Comité après chacune de ses réunions et présenté les propositions de ce dernier sur les sujets relevant d'une décision du Conseil.

Le Comité, à la demande du Conseil, a engagé au printemps 2012 une réflexion sur le dispositif de rémunération variable des mandataires sociaux, dont les principes et caractéristiques ont été définis à la fin de l'année 2009. La première phase des travaux a consisté en l'analyse d'un *benchmark* des pratiques du marché réalisé par un consultant externe sur différents panels. Dans un second temps, le Comité a examiné :

- la sensibilité de la rémunération variable à la variation des différents critères économiques et non économiques actuellement retenus, dans un environnement devenu plus instable ;
- l'articulation de ces critères avec les dispositions réglementaires en vigueur (CRD 3).

La réflexion sera poursuivie en 2013 afin de proposer au Conseil, le cas échéant, les ajustements qui paraîtraient nécessaires, en fonction des évolutions réglementaires à venir (CRD 4) et en cohérence avec les fondements mutualistes du Crédit Agricole.

Les dossiers examinés par le Comité en 2012 et soumis ensuite à l'accord du Conseil ont concerné :

- la rémunération des mandataires sociaux :
 - rémunération du Président de Crédit Agricole S.A.,
 - rémunération fixe et critères de détermination, au titre de l'année 2012, de la rémunération variable (annuelle et long terme) du Directeur général et des Directeurs généraux délégués, tenant compte des dispositions réglementaires et de la politique de rémunération du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- les conditions de rémunération d'un Directeur général délégué nouvellement nommé ;
- les dispositions du contrat de mandat de ce Directeur général délégué ainsi que les dispositions applicables en cas de cessation de son mandat, qui seront soumises à l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2013 au titre des conventions réglementées ;
- l'enveloppe de jetons de présence à soumettre à l'Assemblée générale et les modalités de répartition de cette enveloppe.

Les autres dossiers examinés par le Comité ont concerné :

- la revue annuelle des populations régulées au sens du règlement 97-02 ;
- les enveloppes de rémunération variable des populations régulées au titre de l'année 2011 ;
- les rémunérations variables annuelles au sein du groupe Crédit Agricole S.A. supérieures à un seuil arrêté par le Conseil et la rémunération du Directeur des risques et contrôles permanents Groupe ;

- le rapport sur la politique et les pratiques de rémunération des membres de l'organe exécutif ainsi que sur les personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise, en application du règlement 97-02 ;

- la mise à jour, à la fin de l'année 2012, de la note d'application relative aux politiques de rémunération applicables aux populations régulées (extension du périmètre des "preneurs de risques").

Les principes et règles de détermination de la rémunération des mandataires sociaux de Crédit Agricole S.A. au titre de l'exercice 2012 sont exposés au chapitre 4 ci-après.

Comité stratégique

Le Comité stratégique comprend sept membres. Au 31 décembre 2012, sa composition est la suivante :

- M. Jean-Marie Sander (Président du Comité), Président du Conseil de Crédit Agricole S.A. et Président de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
- M. Dominique Lefebvre, Vice-Président du Conseil, Président de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
- M. Philippe Brassac, Vice-Président du Conseil, Directeur général de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
- M. Jean-Louis Delorme, Président de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
- M^{me} Françoise Gri, administrateur indépendant ;
- M. Bernard Lepot, Directeur général de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
- M. François Véverka, administrateur indépendant.

La composition du Comité a été affectée en 2012 par la nomination en qualité de membres de M^{me} Françoise Gri, administrateur indépendant, en remplacement de M. Fontanet, et de M. Jean-Louis Delorme, Président de Caisse régionale, en remplacement de M. Dupuy.

Participent aux réunions du Comité stratégique, le Directeur général de Crédit Agricole S.A., le Secrétaire général ainsi que le Directeur de la stratégie Groupe de Crédit Agricole S.A.

Le fonctionnement et les missions du Comité sont définis par un règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration. Le Comité a pour mission, sous la responsabilité du Conseil d'administration, d'approfondir la réflexion stratégique du Groupe dans ses différents métiers, en France et à l'international. Le Comité examine notamment les projets de croissance externe ou d'investissement à caractère stratégique et formule un avis sur ces projets.

Le Comité stratégique s'est réuni à quatre reprises en 2012 et le taux d'assiduité des membres s'est établi à 96 %.

Le Comité a consacré une large part de ses travaux :

- au premier semestre, au scénario macro-économique du Groupe et aux tendances des évolutions réglementaires en cours ou à venir, ainsi qu'à leurs conséquences pour le Groupe ;

- au second semestre, au suivi de la mise en œuvre du plan d'adaptation du Groupe au nouvel environnement économique, financier et prudentiel et, en particulier, à la transformation du modèle de la banque de financement et d'investissement. Le Comité a émis un avis favorable à l'élaboration, au cours de l'année 2013, d'un plan à moyen terme du groupe Crédit Agricole, dont le lancement a été décidé par le Conseil dans sa séance du mois de décembre 2012.

Les autres dossiers examinés par le Comité ont concerné :

- les revues métiers du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- la cession de participations non stratégiques ;
- le plan "MUST" de maîtrise des charges au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

Le Président du Comité a rendu compte au Conseil de l'ensemble des dossiers examinés par celui-ci et exposé l'avis du Comité sur ceux d'entre eux soumis à l'approbation du Conseil.

Comité des nominations et de la gouvernance

Le Comité des nominations et de la gouvernance se compose, au 31 décembre 2012, de six membres :

- M^{me} Monica Mondardini (Présidente du Comité), administrateur indépendant ;
- M. Jean-Marie Sander, Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. et Président de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
- M. Dominique Lefebvre, Vice-Président du Conseil et Président de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
- M. Philippe Brassac, Vice-Président du Conseil et Directeur général de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
- M^{me} Laurence Dors, administrateur indépendant ;
- M. Jean-Claude Rigaud, Président de Caisse régionale de Crédit Agricole.

La composition du Comité a été affectée en 2012 par la nomination de M. Rigaud en qualité de membre, en remplacement de M. Michaut.

Le Secrétaire général de Crédit Agricole S.A., Secrétaire du Conseil d'administration, participe aux réunions du Comité des nominations et de la gouvernance.

Le fonctionnement et les missions du Comité sont définis par un règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration. Le Comité a pour missions, sous la responsabilité du Conseil d'administration :

- de faire des propositions au Conseil pour le choix des administrateurs et censeurs personnalités extérieures au groupe Crédit Agricole, étant rappelé que les candidats aux fonctions d'administrateur ayant la qualité de Président ou de Directeur général de Caisse régionale sont proposés au Conseil d'administration par l'intermédiaire de la *holding* de contrôle de Crédit Agricole S.A., en application du Protocole d'accord préalable à la cotation de Crédit Agricole S.A., signé entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A., dont les dispositions

figurent dans le Document de référence du 22 octobre 2001 enregistré par la Commission des opérations de bourse sous le numéro R. 01-453. Les propositions de la SAS Rue La Boétie sont présentées au Comité des nominations et de la gouvernance, avant décision du Conseil ;

- pour les mandataires sociaux :
 - d'émettre un avis sur les propositions du Président du Conseil d'administration pour la nomination du Directeur général, conformément au règlement intérieur du Conseil, et sur les propositions du Directeur général pour la nomination des Directeurs généraux délégués, conformément au règlement intérieur du Conseil,
 - s'agissant de la succession des mandataires sociaux, le Comité veille à la mise en place d'une procédure de préparation de plans de succession des mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible ;
 - de piloter le processus d'évaluation périodique du Conseil d'administration. Il propose, en tant que de besoin, une actualisation des règles de gouvernance de Crédit Agricole S.A. (règlement intérieur du Conseil et des Comités spécialisés du Conseil) ou toute mesure visant à améliorer le fonctionnement du Conseil d'administration ;
 - de proposer au Conseil les critères permettant d'apprécier l'indépendance des administrateurs.
- Le Président du Comité des nominations et de la gouvernance rend compte au Conseil de ses travaux et avis.
- Le Comité s'est réuni à trois reprises en 2012, avec un taux d'assiduité des membres de 88 %. Au cours de ces séances, il a examiné :
- la mise en œuvre des orientations retenues par le Conseil à la suite de l'autoévaluation réalisée en 2011 avec l'aide d'un cabinet extérieur ;
 - la proposition à soumettre au Conseil, en vue de l'Assemblée générale du 22 mai 2012, concernant la candidature d'un nouvel administrateur extérieur au Groupe, en remplacement de M. Xavier Fontanet ;
 - les propositions de la SAS Rue La Boétie concernant les candidatures aux fonctions d'administrateurs représentant les Caisses régionales de Crédit Agricole (nominations et renouvellements) ainsi que la proposition relative au renouvellement du mandat d'administrateur de M^{me} Giraud en qualité de représentant des salariés des Caisses régionales, l'ensemble de ces propositions ayant été approuvé par le Conseil puis soumis à l'Assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2012 ;
 - le rapport sur l'égalité professionnelle et salariale au sein de Crédit Agricole S.A. ainsi que la politique engagée, à l'échelle du groupe Crédit Agricole S.A., pour favoriser l'égalité professionnelle et la mixité ;
 - l'évolution de la composition de trois comités spécialisés du Conseil (audit et risques, stratégique, nominations et gouvernance), sur proposition du Président ;
 - un panorama de l'actualité réglementaire et législative en matière de gouvernance ;

- les pratiques de gouvernance des sociétés cotées, sur la base du rapport de l'Autorité des marchés financiers, ainsi que le positionnement de la Société au regard de ces pratiques.

Le Comité a examiné, dans sa réunion du 5 février 2013, la situation de chacun des administrateurs au regard des critères d'indépendance définis dans le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF. Le Comité a constaté que Crédit Agricole S.A. présente un nombre d'administrateurs indépendants inférieur à celui recommandé par le Code précité mais que, si l'on considère les administrateurs élus par l'Assemblée générale des actionnaires, la part des indépendants est conforme à celle que préconise le Code pour les sociétés contrôlées par un actionnaire majoritaire. Il a considéré que les conditions actuelles de fonctionnement permettaient au Conseil et à ses Comités d'accomplir leurs missions avec l'efficacité, l'objectivité et l'indépendance nécessaires, en particulier s'agissant de la prévention d'éventuels conflits d'intérêts et de la prise en compte équitable des intérêts de l'ensemble des actionnaires. Sur proposition du Comité des nominations et de la gouvernance, et s'appuyant sur le Code précité, le Conseil, dans sa séance du 19 février 2013, a examiné la situation de chacun de ses membres et estimé que M^{mes} Catoire, Dors, Gri et Mondardini ainsi que MM. Streiff et Véverka pouvaient être considérés comme indépendants, dans la mesure où ils ne se trouvent pas dans une situation susceptible d'altérer leur indépendance de jugement ou de les placer dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

3. Présentation des limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de Crédit Agricole S.A. et pour représenter la Banque vis-à-vis des tiers. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Les limitations apportées par le Conseil au pouvoir du Directeur général sont décrites dans le chapitre 1 ci-dessus.

4. Principes et règles de détermination de la rémunération des mandataires sociaux

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil fixe la rémunération des mandataires sociaux de Crédit Agricole S.A., dont le montant figure au chapitre "Informations sur les mandataires sociaux" du présent document.

Rémunération du Président du Conseil d'administration

La rémunération fixe du Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. est déterminée par le Conseil sur proposition du Comité des rémunérations, sur la base d'une analyse par référence aux rémunérations observées pour des fonctions de même nature dans les grandes sociétés cotées. Cette proposition a été approuvée par le Conseil dans sa séance du 22 février 2012.

Le Président bénéficie par ailleurs, d'une dotation lui donnant la possibilité de financer la constitution d'un capital retraite, d'un logement et d'une voiture de service. Le montant global correspondant à la dotation (également décidée par le Conseil sur proposition du Comité des rémunérations) et à la valorisation de l'avantage logement figure au chapitre "Informations sur les mandataires sociaux" du présent document

Aucune indemnité de départ n'a été prévue pour le Président.

Rémunération du Directeur général et des Directeurs généraux délégués

Rémunération fixe

Les décisions concernant les rémunérations fixes du Directeur général et des Directeurs généraux délégués sont prises par le Conseil sur proposition du Comité des rémunérations, sur la base d'analyses faites par référence aux pratiques de place et aux rémunérations observées pour des fonctions de même nature dans les grandes sociétés cotées.

Rémunération variable annuelle

Les principes de détermination de la rémunération variable annuelle du Directeur général et des Directeurs généraux délégués s'appuient sur la réalisation d'objectifs fixés en début d'exercice de façon équilibrée entre objectifs économiques et financiers, d'une part, et objectifs non économiques, d'autre part. Pour les Directeurs généraux délégués, les objectifs fixés tiennent compte de leurs périmètres de responsabilités respectifs. En cas de dépassement des objectifs, la rémunération variable peut être supérieure au montant cible dans la limite de + 20 % pour le Directeur général et de + 50 % pour les Directeurs généraux délégués.

Intéressement long terme

En fonction de la performance sur l'exercice considéré, un intéressement long terme est attribué.

La rémunération variable globale, constituée de la rémunération variable annuelle et de l'intéressement long terme, est attribuée à concurrence de soixante pour cent en actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive est différée progressivement sur 3 ans et conditionnée à l'atteinte de trois objectifs de performance :

- la performance économique intrinsèque du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes ;
- la performance sociétale du groupe Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD.

La part non différée de cette rémunération variable globale est payée pour partie dès son attribution et pour partie 6 mois plus tard, cette dernière part étant indexée sur l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. entre mars et septembre.

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 4 avril 2012 a fixé les principes et les montants cibles de la rémunération variable du Directeur général et des Directeurs généraux délégués au titre de 2012. Ces principes sont applicables également à M. Xavier Musca, nommé Directeur général délégué le 17 juillet 2012 avec effet au 19 juillet 2012.

Rémunération du Directeur général

La **part fixe** de la rémunération du Directeur général est déterminée par référence aux pratiques du marché pour des niveaux de responsabilité équivalente.

La **part variable annuelle**, plafonnée, est composée de deux éléments :

- le premier (50 %) repose sur trois critères économiques et financiers relatifs à la performance du groupe Crédit Agricole S.A. :
 - produit net bancaire,
 - coefficient d'exploitation,
 - RBE - coût du risque + quote-part des sociétés mises en équivalence ;
- le second (50 %) repose sur des critères non économiques établis à partir d'objectifs prédéfinis :
 - développement du capital humain,
 - création de valeur pour les clients externes et internes,
 - création de valeur sociétale, en ligne avec l'identité mutualiste et solidaire du Crédit Agricole.

L'évaluation de la performance du Directeur général résulte de la comparaison du résultat obtenu avec la cible définie par le Conseil pour chaque indicateur. La mesure de la performance est établie sur la base des résultats obtenus.

Le montant de la part variable annuelle est fixé, en valeur cible, à 100 % de la rémunération fixe, le maximum pouvant atteindre 120 %.

L'**intéressement long terme** est attribué par le Conseil, sur proposition du Comité des rémunérations, en fonction du montant cible fixé par le Conseil.

Le Directeur général bénéficie d'une voiture de service et d'un logement de fonction.

Rémunération des Directeurs généraux délégués de Crédit Agricole S.A.

La **part fixe** de la rémunération des Directeurs généraux délégués est déterminée par référence aux pratiques du marché pour des niveaux de responsabilité équivalente.

La **part variable annuelle**, plafonnée, est composée de deux éléments :

- le premier (50 %) repose sur des critères économiques et financiers.

Les critères retenus pour un Directeur général délégué en charge de fonctions centrales traduisent l'évolution des indicateurs de performance financière du groupe Crédit Agricole S.A. :

- produit net bancaire,
- coefficient d'exploitation,
- RBE - coût du risque + quote-part des sociétés mises en équivalence ;

Les critères retenus pour un Directeur général délégué en charge de domaines "métiers" traduisent :

- l'évolution des indicateurs de performance financière du groupe Crédit Agricole S.A. (25 %) :
 - produit net bancaire,
 - coefficient d'exploitation,
 - RBE - coût du risque + quote-part des sociétés mises en équivalence.
- et l'évolution de ces mêmes indicateurs sur le périmètre de son/ses domaine(s) de responsabilité (25 %),
- le second (50 %) repose sur des critères non économiques établis à partir d'objectifs prédéfinis :
 - développement du capital humain,
 - création de valeur pour les clients externes et internes,
 - création de valeur sociétale, en ligne avec l'identité mutualiste et solidaire du Crédit Agricole.

L'évaluation de la performance des Directeurs généraux délégués est proposée au Comité des rémunérations par le Directeur général.

Le montant de la part variable est fixé, en valeur cible, à 80 % du salaire fixe, le maximum pouvant atteindre 120 % du salaire fixe.

L'**intéressement long terme** est attribué par le Conseil, sur proposition du Comité des rémunérations, en fonction du montant cible fixé par le Conseil.

Les Directeurs généraux délégués bénéficient d'une voiture de service et d'un logement de fonction pour trois d'entre eux.

Avantages postérieurs à l'emploi

Le **Directeur général** ne bénéficie pas de régime spécifique de retraite ou de prévoyance. Il bénéficiera en revanche d'une indemnité de rupture en cas de cessation de son mandat à l'initiative de Crédit Agricole S.A. dans les conditions approuvées par l'Assemblée générale du 19 mai 2010 décrites ci-après.

En cas de cessation du mandat à l'initiative de Crédit Agricole S.A. et du fait d'un changement de contrôle ou de stratégie, une indemnité de rupture soumise à des conditions de performance sera versée au Directeur général.

Cette indemnité sera déterminée sur la base d'une assiette correspondant à deux fois la somme de la rémunération brute totale annuelle perçue au titre de l'année civile précédant l'année de la cessation de son mandat. Cette assiette sera dégressive de façon linéaire, par cinquième, par année pleine à compter du 1^{er} janvier 2010.

Les critères liés à la performance seront des critères budgétaires liés à la performance des métiers du groupe Crédit Agricole S.A. en prenant en compte la croissance interne des activités et le coût du risque, soit :

- le PNB des métiers opérationnels (hors Activités hors métiers) ;
- le résultat d'exploitation des métiers opérationnels (hors Activités hors métiers).

En cas de versement effectif d'une indemnité de rupture, le Directeur général ne pourra faire valoir ses droits à la retraite avant douze mois. Cette indemnité de rupture inclut toute autre indemnité et, notamment, l'indemnité relative à l'éventuelle application de l'engagement de non-concurrence.

Les Directeurs généraux délégués de Crédit Agricole S.A. ne bénéficient pas de régimes spécifiques de retraite, de prévoyance ou d'indemnité de rupture liés à leur mandat social. En cas de cessation du mandat d'un Directeur général délégué, son contrat de travail est réactivé dans les conditions approuvées par l'Assemblée générale du 19 mai 2010. En cas de rupture de leur contrat de travail, MM. Bruno de Laage, Michel Mathieu et Jean-Yves Hoher bénéficieront d'une indemnité de rupture, sur la base d'une assiette correspondant à deux fois la somme de la rémunération brute annuelle perçue les douze mois précédant la rupture (hors avantages en nature), y inclus toute autre indemnité et, notamment, l'indemnité conventionnelle de licenciement et l'indemnité éventuelle de non-concurrence. En cas de rupture de son contrat de travail, M. Xavier Musca bénéficiera d'une indemnité de rupture égale à une fois la somme de sa rémunération brute totale annuelle perçue les douze mois précédant la rupture (hors avantages en nature), y inclus toute autre indemnité et, notamment, l'indemnité conventionnelle de licenciement et l'indemnité éventuelle de non-concurrence.

En cas de possibilité de liquidation de la retraite à taux plein, aucune indemnité de rupture ne sera due.

Régimes de retraite supplémentaire de MM. Jean-Paul Chifflet, Directeur général, Bruno de Laage, Michel Mathieu, Jean-Yves Hoher et Xavier Musca, Directeurs généraux délégués de Crédit Agricole S.A.

MM. Jean-Paul Chifflet, Directeur général, Bruno de Laage, Jean-Yves Hoher, Michel Mathieu et Xavier Musca, Directeurs généraux délégués de Crédit Agricole S.A., bénéficient du régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants du groupe Crédit Agricole, complémentaire aux régimes collectifs et obligatoires de retraite et de prévoyance.

Ces régimes sont constitués d'une combinaison d'un régime à cotisations définies et d'un régime de retraite à prestations définies de type additif dont les droits sont déterminés sous déduction de la rente constituée dans le cadre du régime à cotisations définies. Les cotisations du régime à cotisations définies sont égales à 8 % du salaire brut plafonné à concurrence de 8 fois le plafond de la Sécurité sociale. Les droits additifs du régime à prestations définies sont égaux – sous condition de présence au terme – pour chaque année d'ancienneté à 1,20 % de la rémunération fixe plus la rémunération variable (plafonnée à 60 % de la rémunération fixe).

Le montant global de la retraite acquise au titre de ces régimes est plafonné, d'une part, à 70 % d'une assiette égale à la moyenne des trois meilleures années de rémunération globale (fixe et variable) sur les dix dernières et, d'autre part, à 23 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale à la date de liquidation.

Indemnité de départ à la retraite des Directeurs généraux délégués de Crédit Agricole S.A.

MM. Bruno de Laage, Jean-Yves Hoher, Michel Mathieu et Xavier Musca bénéficient du dispositif des indemnités de départ à la retraite prévu pour l'ensemble des salariés au titre de la convention collective de Crédit Agricole S.A., dont le montant peut atteindre 6 mois de salaire fixe majoré de la rémunération variable limitée à 4,5 % du salaire fixe.

Options d'achat d'actions – actions gratuites

Aucune option d'achat ou de souscription d'actions Crédit Agricole S.A. n'a été attribuée aux mandataires sociaux depuis 2006.

Les mandataires sociaux n'ont bénéficié d'aucun plan d'attribution gratuite d'actions en 2012.

Rémunération des administrateurs

Les membres du Conseil perçoivent des jetons de présence. Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil arrête le montant de l'enveloppe à soumettre à l'Assemblée générale des actionnaires. Les modalités de répartition de l'enveloppe, telles que décrites ci-dessous, sont arrêtées par le Conseil sur proposition du Comité des rémunérations.

La rémunération des membres du Conseil est assise exclusivement sur leur assiduité aux séances du Conseil. Les séances exceptionnelles sont rémunérées au même titre que les séances programmées à l'avance, dans la limite de l'enveloppe globale, avec une compensation possible, pour chaque membre du Conseil, entre les séances normales et les séances exceptionnelles.

Les Présidents des quatre Comités spécialisés du Conseil perçoivent un jeton annuel forfaitaire, avec une différenciation selon les Comités. Les membres des Comités perçoivent un jeton par séance en fonction de leur participation effective aux séances desdits Comités.

Le montant du jeton unitaire par séance du Conseil et par séance de Comité est défini chaque année par le Conseil.

Le Conseil a également mis en place un dispositif de remboursement des frais de déplacement des membres du Conseil, sur la base des frais engagés par chacun d'entre eux au titre de sa participation aux séances du Conseil et des Comités. Ce dispositif est reconduit annuellement par le Conseil.

Rémunération au titre des mandats exercés dans des sociétés du groupe (Crédit Agricole CIB, LCL et Amundi Group)

L'enveloppe de jetons de présence de Crédit Agricole CIB, LCL et Amundi Group est arrêtée par leur Conseil d'administration et soumise à l'approbation de leur Assemblée générale.

La répartition des jetons de présence versés aux administrateurs de ces trois sociétés est établie en fonction de leur assiduité aux réunions du conseil ainsi que de leur participation aux comités spécialisés du Conseil.

► PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

L'organisation du contrôle interne du groupe Crédit Agricole témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, ainsi qu'à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée. Ce principe, appliqué par chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A. à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et sur l'ensemble des entités. Le dispositif mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., qui s'inscrit dans le cadre de normes et principes rappelés ci-dessous, est ainsi déployé d'une façon adaptée aux différents métiers et aux différents risques, à chacun des niveaux du groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Les moyens, outils et *reportings* mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière, notamment au Conseil d'administration et au Comité d'audit et des risques, à la Direction générale et au management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives, etc.).

1. Références en matière de contrôle interne

Les références en matière de contrôle interne procèdent des dispositions du Code monétaire et financier ⁽¹⁾, du règlement 97-02 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif au contrôle interne des établissements de crédit et entreprises d'investissement, du règlement général de l'AMF et des recommandations relatives au contrôle interne, à la maîtrise des risques et à la solvabilité émises par le Comité de Bâle.

Ces normes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au Crédit Agricole :

- *corpus* des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents, applicables à l'ensemble du groupe Crédit Agricole ;
- Charte de déontologie du groupe Crédit Agricole ;
- recommandations du Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales ;
- corps de "notes de procédure", applicables au groupe Crédit Agricole S.A., portant sur l'organisation, le fonctionnement ou les risques. Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. avait dès 2004 adopté un ensemble de notes de procédures visant au contrôle de la conformité aux lois et règlements. Ce dispositif procédural a été depuis lors adapté aux évolutions réglementaires et déployé dans les entités du Groupe, notamment en matière de sécurité financière (prévention du blanchiment de capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, gel des avoirs, respect des embargos...) ou de détection des dysfonctionnements dans l'application des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques, par exemple. Ces notes de procédure font l'objet d'une actualisation régulière, autant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de contrôle interne.

2. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Afin que les dispositifs de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différents niveaux d'organisation du Groupe, le groupe Crédit Agricole s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux.

Ainsi, chaque entité du groupe Crédit Agricole (Caisses régionales, Crédit Agricole S.A., filiales établissements de crédit ou entreprises d'investissement, autres, etc.) se doit d'appliquer ces principes à son propre niveau.

(1) Article L. 511-41.

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., communs à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole, recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne, incidents significatifs) ;
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (réalisés par les unités d'Inspection générale ou d'audit) ;
- l'adaptation des politiques de rémunérations du Groupe (suite aux délibérations du Conseil d'administration du 9 décembre 2009 et du 23 février 2011) et des procédures de contrôle interne – en application des arrêtés du 14 janvier, du 3 novembre 2009 et du 13 décembre 2010 modifiant le règlement 97-02 ainsi que des recommandations professionnelles bancaires, relatifs d'une part à l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, et d'autre part à la rémunération des membres des organes exécutifs et de celle des preneurs de risques (cf. partie I du présent rapport).

Pilotage du dispositif

Depuis l'entrée en vigueur des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne relatives à l'organisation des fonctions de contrôle, l'obligation est faite à chaque responsable d'entité ou de métier, chaque manager, chaque collaborateur et instance du Groupe, d'être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d'exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et chaque projet de développement et d'adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l'intensité des risques encourus.

Cette exigence repose sur des principes d'organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de *reportings* à mettre en œuvre

de façon formalisée et efficace à chacun des niveaux du Groupe : fonctions centrales, pôles métiers, filiales, unités opérationnelles et fonctions supports.

LE COMITÉ DE CONTRÔLE INTERNE GROUPE

Le Comité de contrôle interne du Groupe et de Crédit Agricole S.A., instance faîtière de pilotage des dispositifs, s'est réuni régulièrement sous la présidence du Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Ce Comité a pour objectif de renforcer les actions à caractère transversal à mettre en œuvre au sein du groupe Crédit Agricole. Il a vocation à examiner les problématiques de contrôle interne communes à l'ensemble du Groupe (Crédit Agricole S.A., filiales de Crédit Agricole S.A., Caisses régionales, structures communes de moyens) et à s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée. Le Comité de contrôle interne, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est composé de dirigeants salariés de Crédit Agricole S.A. À ce titre, il est distinct du Comité d'audit et des risques, démembrement du Conseil d'administration, et il est notamment chargé de la coordination des trois fonctions de contrôle : Audit-Inspection, Risques et contrôles permanents, Conformité.

TROIS LIGNES MÉTIERS INTERVENANT SUR L'ENSEMBLE DU GROUPE

Le responsable de la Direction risques et contrôles permanents Groupe et l'Inspecteur général Groupe, responsable du contrôle périodique, sont directement rattachés au Directeur général de Crédit Agricole S.A. En outre, la fonction Conformité, assumée par un Directeur juridique et conformité du Groupe, est rattachée à un Directeur général délégué, en qualité de responsable de la Conformité. Les trois responsables (du Contrôle périodique, du Contrôle permanent et de la Conformité) disposent d'un large droit d'accès au Comité d'audit et des risques ainsi qu'au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, en application de l'arrêté du 19 janvier 2010 modifiant le règlement 97-02, le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe a été désigné comme responsable de la Filière "risques" pour le groupe Crédit Agricole S.A., ainsi que pour le groupe Crédit Agricole.

Les fonctions de contrôle sont chargées d'accompagner les métiers et les unités opérationnelles pour assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Elles effectuent à ce titre :

- le pilotage et le contrôle des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers et opérationnels, par la Direction risques et contrôles permanents Groupe, également en charge du contrôle de dernier niveau de l'information comptable et financière et du suivi du déploiement de la sécurité des systèmes d'information et des plans de continuité d'activités ;
- la prévention et le contrôle des risques de non-conformité et des risques juridiques par la Direction juridique et conformité. La Direction de la conformité assure notamment la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs. Organisée en ligne métier, la Direction des affaires juridiques a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux entités afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en maîtrisant les risques juridiques et en minimisant les coûts associés ;

- le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole par l'Inspection générale Groupe.

En complément de l'intervention des différentes fonctions de contrôle, les autres fonctions centrales de Crédit Agricole S.A., les directions et les lignes métiers concourent à la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne sur base consolidée, que ce soit au sein de Comités spécialisés ou *via* des actions de normalisation des procédures et de centralisation de données (comptabilité, contrôle de gestion, etc.).

En application de l'arrêté du 19 janvier 2010 modifiant le règlement 97-02, un responsable de la Filière "risques" a été désigné dans chaque filiale de premier rang de Crédit Agricole S.A. et chaque Caisse régionale. Il a notamment vocation à alerter les organes exécutifs et délibérant de toute situation pouvant avoir un impact significatif sur la maîtrise des risques.

En ce qui concerne Crédit Agricole S.A. et ses filiales

Les fonctions, directions et lignes métiers sont elles-mêmes relayées par des dispositifs décentralisés au sein de chacune des entités juridiques, filiales de premier rang, relevant du périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., comportant :

- des Comités de contrôle interne, trimestriels, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, regroupant le Directeur général de l'entité et les représentants des fonctions de contrôle de l'entité et de Crédit Agricole S.A., chargés notamment du suivi du dispositif de contrôle interne mis en œuvre dans l'entité, de l'examen des principaux risques auxquels l'entité est exposée, de l'évaluation critique des dispositifs de contrôle interne et de l'action de l'audit, du suivi des missions et des mesures correctives éventuellement nécessaires ;
- des Comités spécialisés propres à chaque entité ;
- un réseau de correspondants et d'instances dédiés à chaque ligne métier.

En ce qui concerne les Caisses régionales de Crédit Agricole

Pour les Caisses régionales, l'application de l'ensemble des règles du Groupe est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne par le Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales et par l'activité des fonctions de contrôles centrales de Crédit Agricole S.A. Le Comité plénier, chargé de renforcer le pilotage des dispositifs de contrôle interne des Caisses régionales, est composé de Directeurs généraux, de cadres de direction et de responsables des fonctions de contrôle des Caisses régionales, ainsi que de représentants de Crédit Agricole S.A. Son action est prolongée au moyen de rencontres régionales régulières et de réunions de travail et d'information entre responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. et leurs homologues des Caisses régionales.

Le rôle d'organe central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être très actif et vigilant en matière de contrôle interne. En particulier, un suivi spécifique des risques et des contrôles des Caisses régionales est exercé à Crédit Agricole S.A. par le département Caisses régionales de la Direction risques et contrôles permanents et par la Direction de la conformité.

RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ⁽¹⁾

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise et approuve son dispositif de contrôle interne. Il approuve l'organisation générale du Groupe ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. Il est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du Rapport annuel et de la présentation semestrielle sur le contrôle interne qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies par Crédit Agricole S.A. Le Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

Le Conseil est informé, au travers du Comité d'audit et des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise et des incidents significatifs révélés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Président du Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole S.A. rend compte au Conseil des travaux du Comité et en particulier du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques. À la date de l'Assemblée générale, le Rapport annuel relatif à l'exercice 2012 aura été présenté au Comité d'audit et des risques, transmis à bonne date à l'Autorité de contrôle prudentiel et aux Commissaires aux comptes. Il fera également l'objet d'une présentation au Conseil d'administration.

RÔLE DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES ⁽²⁾

Les responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. rendent compte de leurs missions au Comité d'audit et des risques créé par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Le Comité d'audit et des risques a en charge de vérifier la clarté des informations fournies, de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables et sur l'efficacité du système de gestion des risques et du contrôle interne. Il dispose à cet effet d'un large droit de communication de toute information relative au contrôle périodique, au contrôle permanent – y compris comptable et financier –, et au contrôle de la conformité.

À ce titre, il bénéficie de présentations régulières sur les dispositifs d'encadrement des activités et sur la mesure des risques. Une information semestrielle sur le contrôle interne relative au premier semestre 2012 lui a été présentée lors de sa séance du 10 octobre 2012. Le Rapport annuel relatif à l'exercice 2012 lui sera présenté lors de sa séance du 18 avril 2013.

(1) Les informations relatives à l'ensemble des travaux du Conseil d'administration sont détaillées dans la partie "Préparation et organisation des travaux du Conseil" du présent rapport.

(2) Les informations relatives à l'ensemble des travaux du Comité d'audit et des risques sont détaillées dans la partie "Préparation et organisation des travaux du Conseil" du présent rapport.

Par ailleurs, le Président du Comité d'audit et des risques est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

RÔLE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE

Le Directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes habilitées et compétentes. Il est directement et personnellement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par le Conseil d'administration.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et des mesures correctives proposées. À ce titre, le Directeur général est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

3. Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques de Crédit Agricole S.A.

Mesure et surveillance des risques

Crédit Agricole S.A. met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, opérationnels, risques financiers structurels, autres, etc.) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'organe exécutif, à l'organe délibérant, au Comité d'audit et des risques, notamment via les rapports sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques.

Les éléments détaillés relatifs à la gestion des risques sont présentés dans le chapitre Facteurs de risque et dans l'annexe aux comptes consolidés qui leur est consacrée (note 3).

Organisation de la fonction Risques et contrôles permanents

La ligne métier Risques et contrôles permanents, créée en 2006 en application des modifications du règlement 97-02, a mené une activité soutenue en 2012 visant à la mesure et à la maîtrise des risques du Groupe, dans les meilleures conditions de réactivité et d'efficacité.

La ligne métier Risques et contrôles permanents a en charge à la fois la gestion globale et le dispositif de contrôle permanent des risques du Groupe : risques de crédit, financiers et opérationnels, notamment ceux liés à la qualité de l'information financière et comptable, à la sécurité physique et des systèmes d'information, à la continuité d'activité et à l'encadrement des prestations de services essentielles externalisées.

La gestion des risques s'appuie sur un dispositif Groupe selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques, et de limites de risques formalisées dans les stratégies risques pour chaque entité et activité sensible. Ces limites sont revues *a minima* une fois par an ou en cas d'évolution d'une activité ou des risques et sont validées par le Comité des risques Groupe. Elles sont accompagnées de limites Groupe transverses, notamment sur les grandes contreparties. La cartographie des risques potentiels, la mesure et le suivi des risques avérés font l'objet d'adaptations régulières au regard de l'activité.

Les plans de contrôle sont adaptés au regard des évolutions de l'activité et des risques, auxquels ils sont proportionnés.

La ligne métier est placée sous la responsabilité du Directeur des risques et contrôles permanents Groupe de Crédit Agricole S.A., indépendant de toute fonction opérationnelle et rattaché au Directeur général de Crédit Agricole S.A. Elle réunit les fonctions transverses de Crédit Agricole S.A. (Direction risques et contrôles permanents Groupe) et les fonctions Risques et contrôles permanents décentralisées, au plus proche des métiers, au niveau de chaque entité du Groupe, en France ou à l'international. Les effectifs de la ligne métier Risques et contrôles permanents à fin 2012 sont de l'ordre de 2 500 personnes (en équivalents temps plein) sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A.

Le fonctionnement de la ligne métier s'appuie sur des instances de gouvernance structurées, parmi lesquelles les Comités de contrôle interne, le Comité des risques Groupe dans le cadre duquel l'exécutif valide les stratégies du Groupe et est informé du niveau de ses risques, le Comité de suivi des risques des Caisses régionales, le Comité de sécurité Groupe, le Comité des normes et méthodologies, le Comité de pilotage des recommandations de Bâle, les Comités de suivi métier regroupant selon des périodicités prédéfinies la Direction risques et contrôles permanents Groupe et les filiales, et divers Comités en charge notamment des systèmes de notation et des systèmes d'information. Le Comité de surveillance des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., se réunit de façon hebdomadaire et a pour rôle de surveiller l'apparition de risques afin de dégager les orientations adaptées.

En 2012, l'organe exécutif (via le Comité des risques Groupe), le Comité d'audit et des risques et le Conseil d'administration ont été tenus informés régulièrement des stratégies Risques et du niveau des risques financiers et de crédit du Groupe. Le Comité des risques Groupe a réexaminé autant que nécessaire les stratégies des métiers du Groupe en adaptant leurs limites d'intervention. L'approche transverse au Groupe a en outre été poursuivie sur les secteurs économiques et pays sensibles.

FONCTIONS TRANSVERSES DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. (DIRECTION RISQUES ET CONTRÔLES PERMANENTS GROUPE)

Au sein de Crédit Agricole S.A., la Direction risques et contrôles permanents Groupe assure le suivi et la gestion globale des risques et des dispositifs de contrôle permanent du Groupe.

Gestion globale des risques Groupe

La mesure consolidée et le pilotage de l'ensemble des risques du Groupe sont assurés de façon centralisée par la Direction risques et contrôles permanents Groupe, avec des unités spécialisées par nature de risque qui définissent et mettent en œuvre les dispositifs de consolidation et de *risk management* (normes, méthodologies, système d'information).

Le dispositif de la Direction risques et contrôles permanents comprend également une fonction "Suivi métier" en charge de la relation globale et individualisée avec chacune des filiales du groupe Crédit Agricole S.A. Sont ainsi désignés des responsables suivi métier en charge de la relation globale et consolidée (tous types de risques inclus) avec chaque filiale du Groupe, notamment la Banque de financement et d'investissement (Crédit Agricole Corporate and Investment Bank – Crédit Agricole CIB). La supervision des risques des Caisses régionales est assurée par un département spécifique de la Direction risques et contrôles permanents.

Le suivi des risques Groupe, outre le suivi par entité, par les unités de suivi métier, s'effectue *via* l'examen des risques en Comité des risques Groupe et Comité de suivi des risques des Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées par des mesures périodiques de déformation de profil de risque sous scénarios de *stress* et d'une évaluation régulière basée sur différents types de "scénarios catastrophes". En 2011 et 2012, le Groupe a participé aux exercices de simulation de crise organisés par l'Autorité Bancaire Européenne (EBA) puis par le FMI (exercice "*Financial System Stability Assessment*" en 2012 portant sur la stabilité du système financier français). Ces travaux ont été menés sur le périmètre prudentiel groupe Crédit Agricole. Concernant l'exercice 2012, les stress de solvabilité, dont les résultats ont été publiés par le FMI en décembre 2012, ont montré la bonne capacité du groupe Crédit Agricole et, plus généralement, du système bancaire français, à résister à un environnement économique dégradé, tout en parvenant à se conformer aux nouvelles exigences imposées dans le cadre de la directive européenne CRD 4.

Du point de vue de la gestion interne, des exercices de stress sont réalisés par l'ensemble des entités. Ces travaux sont réalisés dans le cadre du processus budgétaire annuel afin de renforcer la pratique de la mesure de sensibilité des risques et du compte de résultat du Groupe et de ses différentes composantes à une dégradation significative de la conjoncture économique.

La surveillance des risques par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales sur base individuelle ou collective passe par un dispositif de suivi des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, de la correcte classification des créances au regard de la réglementation en vigueur (créances dépréciées notamment), de l'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques sous le contrôle des Comités risques ainsi que par la revue périodique des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les "affaires sensibles".

Dans un contexte de risque contrasté et incertain, Crédit Agricole S.A. mène une politique de revue active des politiques et stratégies de risques appliquées par les filiales. Des procédures d'alerte et d'escalade sont en place en cas d'anomalie prolongée, en fonction de leur matérialité.

Le groupe Crédit Agricole S.A. met en œuvre depuis 2008 le calcul de ses encours de risques pondérés pour le calcul des fonds propres Bâle 2, en vertu de ses modèles internes, homologués par l'Autorité de contrôle prudentiel (modèle "IRB" pour le calcul des risques de crédit, modèle AMA pour le calcul des risques opérationnels ; la méthode "standard" est appliquée sur le périmètre destiné à une validation ultérieure ou restant en standard durable).

Concernant le risque de liquidité, suite à la publication de l'arrêté du 5 mai 2009 modifiant le règlement 97-02, des travaux ont été entrepris dès 2009 afin de renforcer le système de gestion et d'encadrement de la liquidité. Le Groupe a ainsi mis en place un dispositif d'encadrement du risque de liquidité et dispose d'outils et d'indicateurs de mesure de ce risque à court et moyen long terme sur un périmètre de gestion représentatif du risque de liquidité.

En 2012, dans un contexte marqué par la poursuite de la crise des dettes souveraines, néanmoins amélioré par les interventions des banques centrales, le Groupe a poursuivi sa politique de gestion prudente de sa liquidité, en réduisant ses besoins et en augmentant ses réserves.

Le Groupe a par ailleurs initié une révision de ce dispositif interne afin de tenir compte des enseignements de la crise et des modifications de l'environnement réglementaire induites par la future mise en place des ratios de liquidité Bâle 3.

Sur le périmètre des activités de marché, l'année 2012 a été marquée, dans le cadre du plan d'adaptation de Crédit Agricole CIB, par l'arrêt ou l'externalisation d'activités non stratégiques. Concernant la gestion des risques, les principales modifications ont concerné la cession du risque de marché du portefeuille de corrélation au gestionnaire de fonds Blue Mountain et la prise en compte du coût du collatéral dans le calcul du *mark to market* et la mesure des risques.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB a poursuivi les évolutions de son dispositif de mesure des risques et de calcul des fonds propres prudentiels, afin de s'adapter aux évolutions du cadre réglementaire (CRD 3) et de se préparer aux exigences à venir (CRD 4).

Un dispositif relatif aux incidents significatifs sur l'ensemble des risques est en place depuis 2009 et une procédure précise les seuils de significativité et les modalités de remontée des incidents aux organes exécutifs et délibérants de Crédit Agricole S.A., de ses filiales et des Caisses régionales.

Contrôles permanents et risques opérationnels

La Direction risques et contrôles permanents assure la coordination du dispositif Groupe de contrôles permanents (définition d'indicateurs de contrôles clés par type de risques, déploiement d'une plateforme logicielle unique intégrant l'évaluation des risques opérationnels et le résultat des contrôles permanents, organisation d'un *reporting* des résultats de contrôles auprès des différents niveaux de consolidation concernés au sein du Groupe).

En 2012, dans le prolongement du questionnaire relatif au déploiement des dispositifs de contrôle permanent, la Direction des risques a organisé des ateliers du contrôle permanent afin de favoriser l'échange des bonnes pratiques au sein des entités du Groupe et engagé une campagne de révision des référentiels de contrôles clés. Une synthèse des résultats des contrôles clés est dorénavant communiquée au Comité de contrôle interne Groupe deux fois par an.

En matière de pilotage des risques liés aux activités essentielles externalisées, la standardisation du dispositif pour les Caisses régionales a été formalisée cette année dans une procédure.

Dans le domaine des risques opérationnels, le Groupe a renforcé son pilotage *via* l'industrialisation du moteur de calcul de fonds propres et de l'outil de *backtesting* mais également en poursuivant les travaux d'actualisation des scénarios « Risques Opérationnels » à dominante informatique. Une analyse des besoins en termes d'outil de cartographie des risques opérationnels a été menée afin d'adapter la plateforme RCP (« Risques et Contrôles Permanents ») à la diversité des organisations composant le Groupe. La Direction des risques a par ailleurs procédé à une actualisation des seuils de significativité dans le cadre du dispositif d'alerte suite à la révision de la norme réalisée l'année dernière.

En 2012, le Groupe, et plus particulièrement Crédit Agricole CIB dans le cadre du programme Marly, a poursuivi les actions de renforcement de son dispositif de prévention du risque de *rogue trading* (risque de fraude sur activités de marché). Cette année, les efforts ont plus particulièrement porté sur le renforcement de la sécurité informatique, sur celui du contrôle des comportements atypiques ainsi que sur le suivi resserré des flux de trésorerie interne résiduels.

FONCTIONS RISQUES ET CONTRÔLES PERMANENTS DÉCONCENTRÉES, AU NIVEAU DE CHACUN DES MÉTIERS DU GROUPE

Au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

Le déploiement de la ligne métier s'opère sous forme de ligne métier hiérarchique par la nomination d'un responsable Risques et contrôles permanents (RCPR) pour chaque filiale ou pôle métier. Le RCPR métier est rattaché hiérarchiquement au RCPR Groupe et fonctionnellement à l'organe exécutif du pôle métier concerné. Ce positionnement assure l'indépendance des Directions risques et contrôles permanents locales.

Chaque filiale ou métier, sous la responsabilité de son RCPR, se dote des moyens nécessaires pour assurer la gestion de ses risques et la conformité de son dispositif de contrôle permanent, afin de mettre en œuvre une fonction de plein exercice (vision exhaustive et consolidée des risques, de nature à garantir la pérennité de l'entité sur l'ensemble de son périmètre de contrôle interne).

Les relations entre chaque filiale ou métier et la Direction risques et contrôles permanents Groupe sont organisées autour des principaux éléments suivants :

- mise en œuvre par chaque filiale ou métier des normes et procédures transverses du Groupe, élaborées par la Direction risques et contrôles permanents ;
- détermination pour chaque filiale ou métier d'une stratégie risques, validée par le Comité des risques Groupe sur avis de la Direction risques et contrôles permanents, précisant notamment les limites globales d'engagement de l'entité ;
- mise en place entre chaque filiale ou métier et la Direction risques et contrôles permanents d'une convention de fonctionnement, périodiquement révisée, précisant le mode de déclinaison opérationnelle, au sein de l'entité, des principes du Groupe en matière d'organisation de la fonction Risques et contrôles permanents, notamment le format du *reporting* vers la Direction risques et contrôles permanents ;
- principe de délégation de pouvoirs du RCPR Groupe aux RCPR métier qui lui sont hiérarchiquement rattachés dans l'exercice de leurs missions, sous condition de transparence et d'alerte de ces derniers vis-à-vis de la Direction risques et contrôles permanents Groupe ;
- Comité suivi métier réunissant périodiquement la Direction risques et contrôles permanents et l'entité sur la qualité du dispositif risques et contrôles permanents et le niveau des risques, y compris sur la Banque de financement et d'investissement (Crédit Agricole CIB).

Sur le périmètre des Caisses régionales

La réglementation bancaire relative aux risques s'applique à chacune des Caisses régionales à titre individuel. Chacune d'elles est responsable de son dispositif de risques et contrôles permanents et dispose d'un responsable des risques et contrôles permanents, rattaché à son Directeur général, en charge du pilotage des risques et des contrôles permanents. Celui-ci peut également avoir sous sa responsabilité le responsable de la Conformité. Si ce n'est pas le cas, le responsable de la Conformité est directement rattaché au Directeur général. Le dispositif a été complété en 2010 par la nomination d'un responsable de la filière risque suite à la mise en place de la « filière risques » telle que définie par les textes.

En outre, en qualité d'organe central, Crédit Agricole S.A., *via* la Direction risques et contrôles permanents Groupe, consolide les risques portés par les Caisses régionales et assure l'animation de la ligne métier Risques et contrôles permanents des Caisses régionales, notamment en diffusant dans les Caisses régionales les normes nécessaires, en particulier pour la mise en place d'un dispositif de contrôle permanent de niveau Groupe.

Par ailleurs, les risques de crédit importants pris par les Caisses régionales sont présentés pour prise en garantie partielle à Foncaris, établissement de crédit filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. L'obligation faite aux Caisses régionales de demander une contre garantie à Foncaris sur leurs principales opérations (supérieures à un seuil défini entre les Caisses régionales et Foncaris) offre ainsi à l'organe central un outil efficace lui permettant d'apprécier le risque associé avant son acceptation.

Dispositif de contrôle interne en matière de sécurité des systèmes d'information et de plans de continuité d'activités

Le dispositif de contrôle interne mis en place permet d'assurer un reporting périodique auprès des instances de gouvernance de la sécurité du Groupe sur la situation des principales entités en matière de suivi des risques sur les Plans de Continuité d'Activités (PCA) et sur la Sécurité des Systèmes d'Information (SSI).

Au sein de chaque entité du Groupe, les Responsables SSI et Responsables PCA ont œuvré sur la déclinaison et la mise en œuvre des politiques générales de sécurité du Groupe. Dans ce cadre plusieurs tests unitaires ont été réalisés par les entités, lesquels ont permis de valider le caractère opérationnel des solutions de secours mises en œuvre.

Dans le cadre de la démarche initiée par le Groupe en 2010 de PCA par ligne métier, permettant d'éviter un effet "cloisonnement" lors d'un sinistre affectant une des entités de la ligne métier, des tests transverses ont été menés en 2012 pour les lignes métiers "Assurances", "Moyens de paiements" et "Titres retail".

Le dispositif national de gestion de crise a été testé trimestriellement en associant tous les correspondants de crise désignés par les entités du Groupe (Caisses régionales et filiales).

L'ensemble des grands projets stratégiques engagés par le Groupe en 2009-2010 et contribuant à apporter une meilleure couverture et maîtrise des risques de fonctionnement et informatique, ont enregistré en 2012 des avancées significatives :

- projet Evergreen : comme prévu au planning, l'ensemble du personnel parisien de la filiale Crédit Agricole Leasing & Factoring a rejoint le pôle administratif Evergreen à Montrouge en fin 2012, bénéficiant ainsi des services sécuritaires communs au pôle ;
- projet Greenfield : les transferts de sites de production situés en région parisienne vers le bi-site informatique du Groupe en province se sont poursuivis en 2012, conformément au planning.

Par ailleurs, le programme NICE, engagé depuis 2009 et visant à unifier le système d'information des Caisses régionales d'ici fin 2013, a connu courant 2012 ses premières vagues de migrations de Caisses régionales, accomplies avec succès : en novembre 2012, 17 Caisses régionales sur 39 utilisent la même première version du système d'information cible NICE. Durant cette année 2012, Crédit Agricole S.A. a continué à accompagner le programme NICE, au travers :

- d'un suivi régulier de la Direction informatique et industriel Groupe (IIG) ;
- d'un soutien effectif des différentes équipes métiers et maîtrise d'ouvrage de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales dans le développement des projets mis en chantier en 2012 par les différents pôles métiers du programme NICE, avec l'objectif conjoint de préserver les obligations réglementaires, dont notamment celles liées à Bâle 3, et de développer la cible d'un système orienté Client-Collaborateur ;

- des présentations à l'Autorité de contrôle prudentiel de l'état d'avancement du programme de migration NICE et des projets réglementaires.

Dans le cadre de ce programme NICE, il est également à noter que la production de certaines Caisses régionales ayant migré est désormais assurée sur le bi-site Greenfield.

Le déploiement de ces projets est accompagné d'une politique sécuritaire appropriée avec notamment la mise en œuvre de tests PCA sur la nouvelle plateforme Greenfield et la mise en œuvre de Plans de Repli Utilisateurs répondant au regroupement sur Evergreen. Enfin, et bien que le bi-site apporte déjà un haut niveau de sécurité, le Groupe étudie les solutions de sauvegardes de données essentielles permettant de reconstituer ses systèmes d'informations en cas de choc extrême affectant durablement Greenfield.

Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE L'ÉLABORATION ET DU TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Conformément aux règles en vigueur au sein du Groupe, les missions et principes d'organisation des fonctions du pôle Finances Groupe sont définis par une note de procédure.

La fonction centrale Finances est organisée en ligne métier au sein du groupe Crédit Agricole S.A. Les responsables de la fonction Finances d'un métier et/ou d'une filiale sont rattachés hiérarchiquement au responsable du métier ou de la filiale et fonctionnellement au Directeur financier Groupe.

Au niveau de chaque pôle métier/filiale, la Direction financière constitue un relais, chargé de la déclinaison, en fonction des spécificités du métier, des principes du Groupe en matière de normes, d'organisation des systèmes d'information ; elle constitue également dans certains cas un palier d'élaboration des données comptables et des données de gestion du métier. Chaque Direction risques et contrôles permanents d'un pôle métier/filiale au sein du Groupe est également responsable de la production des données risques utilisées dans le cadre de l'élaboration de l'information financière et de la mise en œuvre de contrôles permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables.

Chaque métier et/ou entité se dotent des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables, de gestion et risques transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables au Groupe, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Au sein du pôle Finances Groupe, trois fonctions contribuent principalement à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée : la Comptabilité, le Contrôle de gestion, la Communication financière.

La fonction comptable

La fonction comptable a pour mission principale d'élaborer les comptes individuels de Crédit Agricole S.A., les comptes consolidés des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole, y compris l'information sectorielle du groupe Crédit Agricole S.A. selon la définition des métiers arrêtée aux fins de communication financière et en application de la norme IFRS 8. Pour répondre à cette mission, la fonction comptable assure, dans le cadre de la réglementation en vigueur, la définition et la diffusion des normes et principes comptables applicables au Groupe, pilote les référentiels comptables, définit les règles d'architecture du système d'information comptable et réglementaire et gère les processus comptables permettant la consolidation des comptes et des déclarations réglementaires.

La fonction Contrôle de gestion

Dans le domaine de l'élaboration de l'information financière, la fonction Contrôle de gestion Groupe participe avec la Direction de la gestion financière à la définition des règles d'allocation des fonds propres économiques (définition, politique d'allocation), consolide, construit et chiffre le budget et le plan à moyen terme du groupe Crédit Agricole S.A., assure le reporting et le suivi du budget. Pour répondre à cet objectif, la fonction Contrôle de gestion Groupe définit les procédures et méthodes de contrôle de gestion ainsi que l'architecture et les règles de gestion du système de contrôle de gestion du Groupe.

La fonction Communication financière

La fonction Communication financière de Crédit Agricole S.A. assure l'homogénéité de l'ensemble des messages diffusés aux différentes catégories d'investisseurs. Elle a la responsabilité de l'information publiée au travers des communiqués et des présentations faites aux actionnaires, analystes financiers, investisseurs institutionnels, agences de notation, et de l'information qui est reprise dans les documents soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF). À ce titre, la fonction Communication financière élabore, sous la responsabilité du Directeur général et du Directeur financier Groupe de Crédit Agricole S.A., les supports de présentation des résultats, de la structure financière ainsi que de l'évolution des métiers du groupe Crédit Agricole S.A., permettant aux tiers de se faire une opinion notamment sur sa solidité financière, sa rentabilité et ses perspectives.

Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

Chaque entité du Groupe a la responsabilité, vis-à-vis du Groupe et des autorités de tutelle dont elle dépend, de ses comptes individuels, qui sont arrêtés par son organe délibérant ; selon la dimension des entités, ces comptes sont préalablement examinés par leur Comité d'audit et des risques, quand elles en sont dotées.

Concernant les Caisses régionales de Crédit Agricole, l'arrêté des comptes s'accompagne d'une mission d'approbation réalisée par la Direction de la comptabilité de Crédit Agricole S.A., dans le cadre de l'exercice de sa fonction d'organe central. Les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole sont présentés au Comité d'audit et des risques et arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

L'information financière publiée s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion et des données risques.

Données comptables

Les données individuelles des entités sont établies selon les normes comptables applicables dans le pays d'exercice de l'activité. Pour les besoins d'élaboration des comptes consolidés du Groupe, les comptes locaux sont retraités pour être en conformité avec les principes et méthodes IFRS retenus par le groupe Crédit Agricole S.A.

Données de gestion

Les données de gestion sont issues du pôle Finances Groupe ou de la Direction risques et contrôles permanents Groupe. Elles sont remontées en anticipation des données comptables définitives selon les mêmes normes de définition et de granularité et servent à alimenter le reporting de gestion interne du Groupe.

Les données de gestion peuvent provenir également de sources d'information externes (Banque centrale européenne, Banque de France) pour le calcul des parts de marché notamment.

Conformément aux recommandations de l'AMF et du CESR, l'utilisation de données de gestion pour élaborer l'information financière publiée respecte les orientations suivantes :

- qualification des informations financières publiées : informations historiques, données *pro forma*, prévisions ou tendances ;
- description claire des sources desquelles est issue l'information financière. Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait mention des sources et de la définition des modes de calcul ;
- comparabilité dans le temps des données chiffrées et des indicateurs qui impliquent une permanence des sources, des modes de calcul et des méthodes.

Description du dispositif de contrôle permanent comptable

La fonction de Contrôle permanent comptable Groupe a pour objectif de s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière. Cette fonction est réalisée par le service Contrôle comptable Groupe et Contrôle permanent du pôle Finances Groupe, rattaché hiérarchiquement à la Direction risques et contrôles permanents Groupe. La fonction de Contrôle permanent comptable Groupe s'appuie sur un maillage du dispositif constitué par les contrôleurs comptables des filiales et des Caisses régionales. Elle exerce directement des missions de contrôle sur les fonctions d'élaboration de l'information financière Groupe de Crédit Agricole S.A.

Le service exerce, dans ce domaine d'activité, les missions suivantes :

- définir les normes et les principes d'organisation et de fonctionnement du contrôle permanent comptable, au sein du groupe Crédit Agricole ;

- assurer la surveillance et l'animation des dispositifs de contrôle permanent comptable déployés au sein des filiales et des Caisses Régionales du Groupe ;
- rendre compte de la qualité des dispositifs de contrôle permanent de l'information comptable et financière pour l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole, auprès des instances de suivi du contrôle interne du Groupe et, à leur demande, auprès de l'organe délibérant ou du Comité d'audit et des risques.

En 2012, la fonction Contrôle permanent comptable Groupe a poursuivi l'animation et l'accompagnement des entités dans le déploiement de leurs dispositifs, notamment dans le déploiement des contrôles clés du Guide du contrôle comptable, la déclinaison de la note de procédure sur le rapprochement comptabilité/risques ainsi que la mise en œuvre de la note de procédure relative au dispositif d'alerte sur les risques comptables pour les filiales. Elle a également diffusé un nouveau référentiel des processus et risques comptables, visant à harmoniser les cartographies des risques comptables des entités.

Relations avec les Commissaires aux comptes

Le document de référence, ses actualisations, les notes d'opérations et les prospectus établis à l'occasion d'émissions de titres de créances ou de capital qui reprennent l'ensemble de l'information financière, sont soumis soit au visa soit à l'enregistrement de l'AMF.

Conformément aux normes d'exercice professionnel en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés ;
- examen limité des comptes consolidés semestriels ;
- lecture d'ensemble des informations financières trimestrielles et des supports de présentation de l'information financière aux analystes financiers.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole S.A. leur programme général de travail, les différents sondages auxquels ils ont procédé, les conclusions de leurs travaux relatifs à l'information comptable et financière qu'ils ont examinée dans le cadre de leur mandat, ainsi que les faiblesses significatives du contrôle interne, pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Prévention et contrôle des risques de non-conformité

Les fonctions Conformité sont présentes chez Crédit Agricole S.A., dans chacune de ses filiales et dans chacune des Caisses régionales. Ces fonctions sont exercées en équivalent temps plein par près de 800 personnes au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

La fonction Conformité est assumée par le Directeur juridique et conformité du Groupe, lui-même rattaché au Directeur général

délégué en charge des fonctions centrales Groupe, qui assure la fonction de responsable de la Conformité au regard du règlement 97-02.

La Direction de la conformité dispose d'une autorité fonctionnelle sur les responsables Conformité des filiales françaises et étrangères de Crédit Agricole S.A. Les missions des responsables Conformité des filiales du groupe Crédit Agricole S.A. sont exercées en toute indépendance grâce à un double rattachement hiérarchique à l'entité et fonctionnel à la ligne métier Conformité.

La Direction de la conformité Groupe élabore les politiques Groupe relatives au respect :

- des dispositions législatives et réglementaires, et assure leur diffusion et le contrôle de leur observation ;
- des règles en matière de prévention du blanchiment des capitaux, de lutte contre le financement du terrorisme, de gestion des embargos et de gel des avoirs ainsi que de la lutte contre la fraude.

Au sein de la ligne métier Conformité, chaque responsable de conformité met en particulier à jour une cartographie des risques de non-conformité consolidée par la Direction de la conformité Groupe.

Le Comité de management de la Conformité, présidé par le Directeur général délégué, se réunit dans sa forme plénière bimestriellement. Ce Comité prend les décisions nécessaires, tant pour la prévention des risques de non-conformité que pour la mise en place et le suivi des mesures correctrices à la suite des dysfonctionnements les plus importants portés à sa connaissance. Un point dédié à la protection de la clientèle est désormais systématiquement inscrit à l'ordre du jour. Les travaux de ce Comité font régulièrement l'objet de comptes rendus au Comité d'audit et des risques du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Au sein de la Direction de la conformité Groupe, des unités sont spécifiquement dédiées aux expertises transverses Groupe : conformité et procédures, sécurité financière et prévention de la fraude, conformité et systèmes. En outre, des unités sont dédiées à l'animation des entités par métier : Banque de proximité en France et à l'international, Métiers financiers spécialisés (assurances, gestion d'actifs, crédit consommation, crédit-bail et affacturage) et Banque de financement et d'investissement.

En qualité d'organe central, Crédit Agricole S.A., via la Direction de la conformité Groupe, anime et coordonne la ligne métier Conformité dans les Caisses régionales, notamment en diffusant les normes nécessaires, en particulier au regard du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du règlement 97-02 modifié.

Dans le cadre des actions déjà engagées et suite aux évolutions des textes réglementaires, la ligne métier Conformité a en particulier :

- intégré dans les procédures Groupe les exigences de l'Autorité de contrôle prudentiel en matière d'identification du bénéficiaire effectif et les obligations de vigilances s'y rapportant ;

- poursuivi le renforcement du dispositif de respect des sanctions internationales et de la politique correspondante de filtrage du Groupe ;
- lancé un plan d'action national (Caisses régionales) de vérification de la conformité des dossiers clients personnes morales, dans le prolongement du plan d'actions national personnes physiques désormais achevé pour la majorité des Caisses régionales ;
- piloté un chantier transverse dédié à la protection de la clientèle, dont les principales réalisations en 2012 ont porté sur la diffusion de guides d'auto-évaluation et de contrôles en matière de consumérisme et de commercialisation des produits financiers ;
- décliné dans les normes Groupe les recommandations des régulateurs (ACP et AMF) en matière de traitement des réclamations, visant à renforcer la transparence et la qualité du service rendu au client ;
- poursuivi le chantier sur le processus Nouveaux Produits/ Nouvelles Activités au sein du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- piloté le déploiement de l'outil de centralisation des dysfonctionnements de conformité pour les entités du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- appuyé la démarche de Développement durable Groupe, avec la mise en œuvre de plans d'actions dans le cadre de la responsabilité sociétale et environnementale (RSE) ;
- déployé les nouveaux parcours de formation à la Conformité au sein du Groupe (Caisses régionales et filiales).

S'agissant de la prévention de la fraude, l'envoi à toutes unités du Groupe d'un questionnaire sur le déploiement du dispositif a contribué au renforcement du pilotage par la Direction de la Conformité et à l'élaboration de plans d'actions. L'unité Coordination de la prévention de la fraude a ainsi accompagné des Caisses régionales et des filiales en retrait par rapport au dispositif cible et mis à disposition des entités des outils de détection, de pilotage et de lutte contre la fraude identitaire et documentaire. En complément, un *benchmark* d'outils du marché spécialisés dans la lutte anti-fraude est en cours. Enfin, des actions de sensibilisation ont été conduites à travers des sessions de formation dans le cadre de l'Ifcam et auprès des collaborateurs des entités dans le cadre des missions sur place.

Concernant les systèmes d'information, les dispositifs Groupe de lutte contre le blanchiment et de gestion des embargos et gel des avoirs, déjà utilisés en France, ont continué à faire l'objet d'optimisations régulières et ont vu leur déploiement dans les entités internationales se poursuivre, en complément ou remplacement de solutions déjà existantes. L'outil de partage sécurisé d'informations utilisé dans le cadre des obligations d'échanges d'informations au sein du Groupe, adapté en 2011 à la remontée et à la prévention des cas de fraude, est désormais utilisé à ce titre dans la majorité des Caisses régionales.

Depuis l'été 2011, le groupe Crédit Agricole S.A. mène un projet transversal et mondial, conduit par la Direction de la Conformité, afin de mettre en œuvre le dispositif réglementaire américain FATCA (*Foreign Account Tax Compliant Act*). Les textes publiés au cours de l'année 2012, "*proposed regulations*" et accords-cadres intergouvernementaux ont permis de déterminer les actions à

mettre en œuvre en fonction des pays d'implantation des entités et des calendriers impartis. La parution des textes définitifs au début de l'année 2013 permettra de préciser le statut au regard de la réglementation FATCA de chaque entité du Groupe et de faire évoluer les procédures d'entrée en relation avec la clientèle afin d'être en conformité avec cette réglementation dès le 1^{er} janvier 2014.

Contrôle périodique

L'Inspection générale Groupe, directement rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A., est le niveau ultime de contrôle au sein du groupe Crédit Agricole. Elle a pour responsabilité exclusive d'assurer le contrôle périodique du groupe Crédit Agricole au travers des missions qu'elle mène, du pilotage de la ligne métier Audit-Inspection du groupe Crédit Agricole S.A. qui lui est hiérarchiquement attachée, et de l'animation des unités d'audit interne des Caisses régionales.

À partir d'une approche cartographique actualisée des risques visant à déterminer une fréquence d'audit adaptée (de deux à cinq ans selon les entités), elle conduit des missions de vérification sur place et sur pièces à la fois dans les Caisses régionales, dans les unités de Crédit Agricole S.A. et dans ses filiales, y compris lorsque celles-ci disposent de leur propre corps d'Audit-Inspection interne.

Ces vérifications périodiques intègrent un examen critique du dispositif de contrôle interne mis en place par les entités auditées. Ces diligences sont établies pour apporter des assurances raisonnables sur l'efficacité de ce dispositif en termes de sécurité des opérations, de maîtrise des risques et de respect des règles externes et internes.

Elles consistent notamment, au sein des entités auditées, à s'assurer du respect de la réglementation externe et interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature et à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

Au cours de l'exercice 2012, les missions de vérifications sur place et sur pièces de l'Inspection générale Groupe ont concerné diverses entités et unités, et porté notamment sur le dispositif de calcul du capital économique (Bâle 2 – Pilier 2), la gouvernance et la gestion des moyens de paiement, le filtrage des flux internationaux, l'activité *Exchange Trade Funds* (ETF), le pilotage des risques des filiales à l'international de CA Consumer Finance, la filiale d'assurance emprunteurs CACI, les filiales étrangères CA Egypt, CA Srbija, Cariparma (contrôle et risque crédit) et Centea (suite à son acquisition par le Crédit Agricole de Belgique), la Sécurité financière dans le périmètre des Caisses régionales, les dispositifs de refinancement du Groupe (ainsi que la gestion de la liquidité et du crédit mobilisable au refinancement dans les Caisses régionales), le programme NICE (volets réglementaire et sécurité de la production) et les infrastructures critiques de SILCA, et sur certaines thématiques financières, réglementaires et technologiques. L'Inspection générale Groupe a également piloté au cours de l'exercice 2012 le travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par différentes autorités dans le cadre d'enquêtes relatives aux indices Euribor, Libor et de certains autres indices de marché. Ces travaux seront poursuivis en 2013.

L'Inspection générale Groupe assure par ailleurs un pilotage central de la ligne métier Audit-Inspection sur l'ensemble des filiales, Crédit Agricole CIB et LCL compris, renforçant ainsi l'efficacité des contrôles, par une harmonisation des pratiques d'audit à leur meilleur niveau, afin d'assurer la sécurité et la régularité des opérations dans les différentes entités du Groupe et de développer des pôles d'expertise communs. La ligne métier regroupe 875 collaborateurs, équivalent temps plein, fin 2012 au sein du groupe Crédit Agricole S.A. (y compris Inspection générale Groupe mais hors les audits du périmètre des Caisses régionales qui comportent 412 collaborateurs).

Des missions d'audit conjointes entre l'Inspection générale Groupe et les services d'audit de filiales sont régulièrement menées, ce qui contribue aux échanges sur les meilleures pratiques d'audit. Une importance particulière est donnée aux investigations à caractère thématique et transversal.

Par ailleurs, l'Inspection générale Groupe s'assure, dans le cadre des Comités de contrôle interne des filiales concernées du Groupe – auxquels participent la Direction générale, l'audit interne, le responsable du Contrôle permanent et le responsable de la Conformité de chaque entité – du bon déroulement des plans d'audit, de la correcte maîtrise des risques et, d'une façon générale, de l'adéquation des dispositifs de contrôle interne de chaque entité.

Les missions réalisées par l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A., les unités d'audit-inspection ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité, et à l'Inspecteur général Groupe d'exercer, le cas échéant, le devoir d'alerte auprès du Comité d'audit et des risques, tel que prévu par l'article 9-1 du règlement 97-02 modifié.

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., dont j'assume la présidence, le Comité d'audit et des risques, ainsi que le Directeur général du fait de ses responsabilités propres, sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, des axes de progrès constatés en la matière, ainsi que de l'avancement des mesures correctrices adoptées. Le dispositif et les procédures de contrôle interne font l'objet d'une adaptation permanente, pour répondre aux évolutions de la réglementation, des activités et des risques encourus par la Société.

L'ensemble de ces informations est retranscrit notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, du rapport de gestion, mais aussi par des *reportings* réguliers d'activité et de contrôle.

Le Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Jean-Marie SANDER

Rapport des Commissaires aux comptes

Établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Crédit Agricole S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Crédit Agricole S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 14 mars 2013

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Catherine Pariset

ERNST & YOUNG et Autres
Valérie Meeus

Rémunération des mandataires sociaux

Les informations figurant dans le présent document tiennent compte des dispositions du Règlement (CE n° 809/2004) du 29 avril 2004, de l'ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004, du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF, de la Recommandation de l'AMF relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux du 22 décembre 2008 et des dispositions des articles L. 225-102-1, al. 1, 2 et 3 et L. 225-184 du Code de commerce.

TABLEAU 1 – SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS/ACTIONS ATTRIBUÉES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Montants bruts (en euros)	Jean-Marie Sander Président ⁽³⁾		Jean-Paul Chifflet Directeur général ⁽⁴⁾		Jean-Yves Hocher Directeur général délégué ⁽⁶⁾		Bruno de Laage Directeur général délégué ⁽⁵⁾		Michel Mathieu Directeur général délégué ⁽⁵⁾		Xavier Musca Directeur général délégué ⁽⁷⁾	
	2011	2012	2011	2012 ⁽⁸⁾	2011	2012 ⁽⁸⁾	2011	2012 ⁽⁸⁾	2011	2012 ⁽⁸⁾	2011	2012 ⁽⁸⁾
Rémunérations dues au titre de l'exercice ⁽¹⁾ (cf. <i>infra</i> : information détaillée)	590 588	583 878	1 991 959	1 541 895	1 045 622	852 186	1 073 909	872 816	1 115 105	925 980	na	377 261
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ⁽²⁾	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ⁽²⁾	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
TOTAL	590 588	583 878	1 991 959	1 541 895	1 045 622	852 186	1 073 909	872 816	1 115 105	925 980	0	377 261

(1) Les rémunérations figurant dans ce tableau sont celles attribuées au titre de l'année indiquée. Les tableaux détaillés ci après distinguent les rémunérations attribuées au titre d'une année et les rémunérations perçues au cours de l'année.

(2) Aucune option d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. n'a été attribuée aux mandataires sociaux en 2012. Aucun plan d'actions de performance n'a été mis en place chez Crédit Agricole S.A.

(3) Jean-Marie Sander est Président depuis le 19 mai 2010.

(4) Jean-Paul Chifflet est Directeur général depuis le 1^{er} mars 2010.

(5) Bruno de Laage et Michel Mathieu sont Directeurs généraux délégués depuis le 1^{er} mars 2010.

(6) Jean-Yves Hocher est Directeur général délégué depuis le 15 octobre 2008.

(7) Xavier Musca est Directeur général délégué depuis le 19 juillet 2012.

(8) Les critères d'attribution des rémunérations variables sont précisés dans le rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale. Pour l'année 2012, le Conseil, dans sa séance du 19 février 2013, a décidé d'attribuer aux dirigeants mandataires sociaux une rémunération variable inférieure à celle résultant de l'application des critères, tenant compte à la fois des résultats comptables de l'exercice et de la contribution opérationnelle des dirigeants au cours de l'année 2012.

TABEAU 2 – TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS BRUTES DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (MONTANTS EN EUROS)

Jean-Marie Sander Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.	2011		2012	
	Dû (montant attribué) ⁽¹⁾	Versé (réel payé) ⁽²⁾	Dû (montant attribué) ⁽¹⁾	Versé (réel payé) ⁽²⁾
Rémunération fixe ^(a)	420 000	420 000	420 000	420 000
Rémunération variable ^(b)	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence ^(c)	19 800	19 800	23 100	23 100
Avantages en nature ^(d)	150 788	102 347	140 778	140 778
TOTAL	590 588	542 147	583 878	583 878

Jean-Marie Sander est devenu Président du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale du 19 mai 2010.

(a) Rémunération fixe brute avant impôt.

(b) Jean-Marie Sander ne perçoit pas de rémunération variable.

(c) Jean-Marie Sander perçoit des jetons de présence en sa qualité de Président du Comité stratégique de Crédit Agricole S.A.

(d) Les avantages sont constitués de la mise à disposition d'un logement de fonction et d'une dotation (dont le montant est décidé par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations) lui donnant la possibilité de financer la constitution d'un capital retraite.

Jean-Paul Chifflet Directeur général	2011		2012	
	Dû (montant attribué) ⁽¹⁾	Versé (réel payé) ⁽²⁾	Dû (montant attribué) ⁽¹⁾	Versé (réel payé) ⁽²⁾
Rémunération fixe ^(a)	900 000	900 000	900 000	900 000
Rémunération variable ^(b)	270 000	274 400	135 000	270 000
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A. ^(b)	90 000	46 716	45 000	80 100
Rémunération différée et conditionnelle ^(c)	540 000	na	270 000	51 621
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence ^(d)	87 500	60 000	83 000	80 500
Avantages en nature ^(e)	104 459	104 459	108 895	108 895
TOTAL	1 991 959	1 385 575	1 541 895	1 491 116

Jean-Paul Chifflet est Directeur général depuis le 1^{er} mars 2010.

(a) Rémunération fixe brute avant impôt.

(b) La rémunération variable non différée comprend une part versée dès son attribution en année N+1 et une part versée 6 mois plus tard et indexée sur l'évolution du cours de l'action sur ces 6 mois.

(c) La rémunération variable différée est attribuée sous forme d'actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition est progressive sur 3 ans sous condition de présence et liée à l'atteinte de 3 objectifs de performance tels que décrits dans le point 4 du rapport du Président. Le montant versé en 2012 correspond à la valeur des actions acquises en mars 2012 au titre de la première tranche de rémunération variable différée attribuée au titre de 2010.

(d) Jean-Paul Chifflet a perçu des jetons de présence au titre de ses mandats de Président de Crédit Agricole CIB, LCL et Amundi Group.

(e) Les avantages en nature versés sont constitués de la mise à disposition d'un logement de fonction.

(1) Les sommes indiquées sont celles attribuées au titre du mandat social et au titre de l'année indiquée. À l'exception du Président qui ne perçoit pas de rémunération variable, une part de la rémunération variable attribuée est conditionnelle.

(2) Les sommes indiquées sont celles versées au titre du mandat social au cours de l'année indiquée.

Les critères d'attribution des rémunérations variables sont précisés dans le rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale. Pour l'année 2012, le Conseil, dans sa séance du 19 février 2013, a décidé d'attribuer aux dirigeants mandataires sociaux une rémunération variable inférieure à celle résultant de l'application des critères, tenant compte à la fois des résultats comptables de l'exercice et de la contribution opérationnelle des dirigeants au cours de l'année 2012.

Jean-Yves Hocher Directeur général délégué	2011		2012	
	Dû (montant attribué) ⁽¹⁾	Versé (réel payé) ⁽²⁾	Dû (montant attribué) ⁽¹⁾	Versé (réel payé) ⁽²⁾
Rémunération fixe ^(a)	500 000	500 000	500 000	500 000
Rémunération variable ^(b)	150 000	166 200	90 000	150 000
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A. ^(b)	50 000	28 254	30 000	44 500
Rémunération différée et conditionnelle ^(c)	300 000	na	180 000	31 197
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence ^(d)	10 287	17 787	4 287	4 287
Avantages en nature ^(e)	35 335	35 335	47 899	47 899
TOTAL	1 045 622	747 576	852 186	777 883

Jean-Yves Hocher est Directeur général délégué depuis le 15 octobre 2008.

(a) Rémunération fixe brute avant impôt.

(b) La rémunération variable non différée comprend une part versée dès son attribution en année N+1 et une part versée 6 mois plus tard et indexée sur l'évolution du cours de l'action sur ces 6 mois.

(c) La rémunération variable différée est attribuée sous forme d'actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition est progressive sur 3 ans sous condition de présence et liée à l'atteinte de 3 objectifs de performance tels que décrits dans le point 4 du rapport du Président. Le montant versé en 2012 correspond à la valeur des actions acquises en mars 2012 au titre de la première tranche de rémunération variable différée attribuée au titre de 2010.

(d) Jean-Yves Hocher a perçu des jetons de présence au titre de ses mandats d'administrateur d'Emporiki Bank et de Crédit Agricole Indosuez Private Banking.

(e) Les avantages en nature versés sont constitués de la mise à disposition d'un logement de fonction.

Bruno de Laage Directeur général délégué	2011		2012	
	Dû (montant attribué) ⁽¹⁾	Versé (réel payé) ⁽²⁾	Dû (montant attribué) ⁽¹⁾	Versé (réel payé) ⁽²⁾
Rémunération fixe ^(a)	500 000	500 000	500 000	500 000
Rémunération variable ^(b)	150 000	123 500	90 000	150 000
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A. ^(b)	50 000	20 995	30 000	44 500
Rémunération différée et conditionnelle ^(c)	300 000	na	180 000	23 184
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence ^(d)	12 000	12 000	8 000	8 000
Avantages en nature ^(e)	61 909	61 909	64 816	64 816
TOTAL	1 073 909	718 404	872 816	790 500

Bruno de Laage est Directeur général délégué depuis le 1^{er} mars 2010.

(a) Rémunération fixe brute avant impôt.

(b) La rémunération variable non différée comprend une part versée dès son attribution en année N+1 et une part versée 6 mois plus tard et indexée sur l'évolution du cours de l'action sur ces 6 mois.

(c) La rémunération variable différée est attribuée sous forme d'actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition est progressive sur 3 ans sous condition de présence et liée à l'atteinte de 3 objectifs de performance tels que décrits dans le point 4 du rapport du Président. Le montant versé en 2012 correspond à la valeur des actions acquises en mars 2012 au titre de la première tranche de rémunération variable différée attribuée au titre de 2010.

(d) Bruno de Laage a perçu des jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur de LCL.

(e) Les avantages en nature versés sont constitués de la mise à disposition d'un logement de fonction.

(1) Les sommes indiquées sont celles attribuées au titre du mandat social et au titre de l'année indiquée. À l'exception du Président qui ne perçoit pas de rémunération variable, une part de la rémunération variable attribuée est conditionnelle.

(2) Les sommes indiquées sont celles versées au titre du mandat social au cours de l'année indiquée.

Les critères d'attribution des rémunérations variables sont précisés dans le rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale. Pour l'année 2012, le Conseil, dans sa séance du 19 février 2013, a décidé d'attribuer aux dirigeants mandataires sociaux une rémunération variable inférieure à celle résultant de l'application des critères, tenant compte à la fois des résultats comptables de l'exercice et de la contribution opérationnelle des dirigeants au cours de l'année 2012.

	2011		2012	
	Dû (montant attribué) ⁽¹⁾	Versé (réel payé) ⁽²⁾	Dû (montant attribué) ⁽¹⁾	Versé (réel payé) ⁽²⁾
Michel Mathieu Directeur général délégué				
Rémunération fixe ^(a)	500 000	500 000	500 000	500 000
Rémunération variable ^(b)	150 000	149 750	90 000	150 000
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A. ^(b)	50 000	25 457	30 000	44 500
Rémunération différée et conditionnelle ^(c)	300 000	na	180 000	28 112
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence ^(d)	39 779	34 779	47 475	45 475
Avantages en nature ^(e)	75 326	75 326	78 505	78 505
TOTAL	1 115 105	785 312	925 980	846 592

Michel Mathieu est Directeur général délégué depuis le 1^{er} mars 2010.

(a) Rémunération fixe brute avant impôt.

(b) La rémunération variable non différée comprend une part versée dès son attribution en année N+1 et une part versée 6 mois plus tard et indexée sur l'évolution du cours de l'action sur ces 6 mois.

(c) La rémunération variable différée est attribuée sous forme d'actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition est progressive sur 3 ans sous condition de présence et liée à l'atteinte de 3 objectifs de performance tels que décrits dans le point 4 du rapport du Président. Le montant versé en 2012 correspond à la valeur des actions acquises en mars 2012 au titre de la première tranche de rémunération variable différée attribuée au titre de 2010.

(d) Michel Mathieu a perçu des jetons de présence au titre de ses mandats d'administrateur de LCL, Cariparma, Amundi Group, et Crédit Agricole CIB.

(e) Les avantages en nature versés sont constitués de la mise à disposition d'un logement de fonction.

	2011		2012	
	Dû (montant attribué) ⁽¹⁾	Versé (réel payé) ⁽²⁾	Dû (montant attribué) ⁽¹⁾	Versé (réel payé) ⁽²⁾
Xavier Musca Directeur général délégué				
Rémunération fixe ^(a)			227 084	227 084
Rémunération variable ^(b)			40 800	0
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A. ^(b)			13 600	0
Rémunération différée et conditionnelle ^(c)			81 600	0
Rémunération exceptionnelle			0	0
Jetons de présence ^(d)			14 177	11 677
Avantages en nature			0	0
TOTAL	na	na	377 261	238 761

Xavier Musca est Directeur général délégué depuis le 19 juillet 2012.

(a) Rémunération fixe brute avant impôt.

(b) La rémunération variable non différée comprend une part payée pour partie au mois de mars de l'année N+1 et une part versée en septembre de l'année N+1 indexée sur l'évolution du cours de l'action entre mars et septembre. Xavier Musca n'a perçu aucune rémunération variable en 2012.

(c) La rémunération variable différée est attribuée sous forme d'actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition est progressive sur 3 ans sous condition de présence et liée à l'atteinte de 3 objectifs de performance tels que décrits dans le point 4 du rapport du Président.

(d) Xavier Musca a perçu des jetons de présence au titre de ses mandats d'administrateur de Cariparma et de Crédit Agricole Egypt. Les jetons dus au titre de 2012 liés à son mandat d'administrateur d'Amundi Group seront versés en 2013.

(1) Les sommes indiquées sont celles attribuées au titre du mandat social et au titre de l'année indiquée. À l'exception du Président qui ne perçoit pas de rémunération variable, une part de la rémunération variable attribuée est conditionnelle.

(2) Les sommes indiquées sont celles versées au titre du mandat social au cours de l'année indiquée.

Les critères d'attribution des rémunérations variables sont précisés dans le rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale. Pour l'année 2012, le Conseil, dans sa séance du 19 février 2013, a décidé d'attribuer aux dirigeants mandataires sociaux une rémunération variable inférieure à celle résultant de l'application des critères, tenant compte à la fois des résultats comptables de l'exercice et de la contribution opérationnelle des dirigeants au cours de l'année 2012.

TABLEAU 3 – JETONS DE PRÉSENCE PERÇUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

	2012					2011
	Crédit Agricole S.A.	Crédit Agricole CIB	LCL	Amundi Group	Total	Total
Administrateurs						
Administrateurs élus par l'Assemblée générale						
Jean-Marie Sander	23 100	-	-	-	23 100	19 800
Dominique Lefebvre	63 800	-	-	-	63 800	61 600
Philippe Brassac	48 400	21 000	8 000	-	77 400	85 800
Noël Dupuy ⁽¹⁾	20 900	-	-	-	20 900	77 100
Caroline Catoire	52 800	-	-	-	52 800	33 000
Gérard Cazals ⁽¹⁾	9 900	-	-	-	9 900	36 300
Patrick Clavelou	52 800	-	-	10 000	62 800	66 100
Jean-Louis Delorme ⁽²⁾	37 400	-	-	-	37 400	36 300
Laurence Dors	70 400	-	-	-	70 400	72 450
Véronique Flachaire	50 600	-	-	-	50 600	56 100
Xavier Fontanet ⁽¹⁾	0	-	-	-	0	33 000
Carole Giraud	33 000	-	-	-	33 000	33 000
Françoise Gri ⁽³⁾	24 200	-	-	-	24 200	-
Bernard Lepot	41 800	-	-	-	41 800	49 500
Michel Michaut ⁽¹⁾	9 900	-	-	-	9 900	39 600
Monica Mondardini ⁽⁵⁾	32 505	-	-	-	32 505	25 163
Marc Pouzet ⁽³⁾	23 100	-	8 000	10 000	41 100	-
Jean-Claude Rigaud ⁽³⁾	25 300	-	-	5 000	30 300	-
Jean-Louis Roveyaz ⁽³⁾	23 100	25 000	-	-	48 100	-
Christian Streiff	44 000	-	-	-	44 000	22 000
Christian Talgorn	55 000	-	-	-	55 000	47 300
François Véverka	77 200	48 000	28 000	13 500	166 700	165 500
Administrateurs élus par les salariés						
François Heyman ⁽⁴⁾	19 800	-	-	-	19 800	-
Christian Moueza ⁽⁴⁾	16 500	-	-	-	16 500	-
Daniel Coussens ⁽¹⁾	13 200	-	-	-	13 200	36 300
Kheira Rouag ⁽¹⁾	13 200	-	-	-	13 200	33 000
Administrateurs représentant les organisations professionnelles agricoles						
Xavier Beulin	33 000	-	-	-	33 000	6 600
Censeurs						
Pascal Célériér	33 000	-	-	-	33 000	-
François Thibault ⁽⁶⁾	23 100	21 000	-	-	44 100	-
TOTAL	971 005	115 000	44 000	38 500	1 168 505	1 035 513

(1) Jusqu'en mai 2012.

(2) Administrateur à partir de février 2012.

(3) À partir de mai 2012.

(4) À partir de juin 2012.

(5) Déduction faite de la retenue à la source - 25 %, - 30 % à partir du second trimestre selon la fiscalité française.

(6) Nomination en tant que Censeur en mai 2012.

L'enveloppe de jetons de présence approuvée par l'Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. en mai 2012 s'élève à 1 050 000 euros. Le versement des jetons de présence par Crédit Agricole S.A. a été effectué selon les modalités suivantes :

- les séances du Conseil donnent lieu au versement d'un jeton de présence à raison de 3 300 euros par réunion pour chaque administrateur et censeur, alloués en fonction de leur participation effective aux réunions ;
- le Président du Conseil ne perçoit des jetons qu'en qualité de Président du Comité stratégique et de membre du Comité des nominations et de la gouvernance. Sa rémunération au titre de sa fonction de Président du Conseil (cf. tableau 2 ci-avant) est fixée par ce dernier, sur proposition du Comité des rémunérations ;

- les Présidents du Comité d'audit et des risques, du Comité stratégique, du Comité des rémunérations et du Comité des nominations et de la gouvernance perçoivent des jetons supplémentaires : jeton forfaitaire annuel respectivement de 20 000 euros pour le Comité d'audit et des risques, de 16 500 euros pour le Comité stratégique, le Comité des rémunérations et le Comité des nominations et de la gouvernance ;
- les membres des Comités perçoivent des jetons supplémentaires à raison de 2 200 euros par séance pour l'ensemble des comités. Ces jetons sont alloués en fonction de la participation effective aux réunions desdits Comités.

TABLEAU 4 – OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE 2012 AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX PAR CRÉDIT AGRICOLE S.A. ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Les mandataires sociaux n'ont bénéficié d'aucune attribution d'options en 2012.

TABLEAU 5 – OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE 2012 PAR LES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Les mandataires sociaux n'ont levé aucune option d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. au cours de l'année 2012.

TABLEAU 6 – ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE 2012 AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Crédit Agricole S.A. n'a pas émis de plan d'actions de performance.

TABLEAU 7 – ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES AU COURS DE L'EXERCICE 2012 POUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Sans objet. Crédit Agricole S.A. n'a pas émis de plan d'actions de performance.

TABLEAU 8 – HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Situation des mandataires sociaux en fonction au 31 décembre 2012

Plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A.	Plan n° 1
Date du Conseil d'administration	18/07/2006
Date d'attribution des options	06/10/2006
Date de départ de l'exercice des options	06/10/2010
Date d'expiration des options	05/10/2013
Nombre d'options attribuées à l'ensemble des bénéficiaires	13 116 803
Prix d'exercice	30,83 €
Nombre d'options attribuées aux mandataires sociaux ⁽¹⁾	27 256
dont	
● Jean-Paul Chifflet	0
● Jean Yves Hocher	27 256
● Bruno de Laage	0
● Michel Mathieu	0
● Xavier Musca	0

(1) Ce tableau reprend les attributions faites aux mandataires sociaux en fonction au 31 décembre 2012 et non aux mandataires sociaux en fonction à la date de mise en place des plans.

Les autres informations concernant les plans sont fournies dans le tableau historique des plans figurant dans la note 7 aux états financiers consolidés du Document de référence.

TABEAU 9 – OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS EN 2012

Sans objet. Crédit Agricole S.A. n'a consenti aucune option en 2012 et aucune option n'a été levée en 2012.

TABEAU 10 – SYNTHÈSE DU RESPECT DES RECOMMANDATIONS AFEP/MEDEF D'OCTOBRE 2008

	Contrat de travail ⁽¹⁾		Régime de retraite supplémentaire ⁽²⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ⁽³⁾		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence ⁽⁴⁾	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Dirigeants mandataires sociaux								
Jean-Marie Sander Président Date début mandat : 20/05/2010		X		X		X		X
Jean-Paul Chifflet Directeur général Date début de mandat : 01/03/2010		X	X		X		X	
Jean-Yves Hocher Directeur général délégué Date début mandat : 15/10/2008	X		X		X		X	
Bruno de Laage Directeur général délégué Date début de mandat : 01/03/2010	X		X		X		X	
Michel Mathieu Directeur général délégué Date début de mandat : 01/03/2010	X		X		X		X	
Xavier Musca Directeur général délégué Date début de mandat : 19/07/2012	X		X		X		X	

(1) S'agissant du non-cumul du mandat social avec un contrat de travail, les recommandations AFEP/MEDEF visent le Président du Conseil d'administration, le Président-Directeur général et le Directeur général.

Les contrats de travail de Jean-Yves Hocher, Michel Mathieu, Bruno de Laage et Xavier Musca, Directeurs généraux délégués, ont toutefois été suspendus par avenant. Ils reprendront leurs effets à l'issue de leur mandat social aux conditions actualisées de rémunération et de poste qui prévalaient préalablement à leur mandat.

(2) Les informations concernant les régimes de retraite supplémentaire du Directeur général et des Directeurs généraux délégués figurent dans le rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale.

(3) En cas de cessation du mandat à l'initiative de Crédit Agricole S.A. et du fait d'un changement de contrôle ou de stratégie, une indemnité de rupture soumise à des conditions de performance sera versée au Directeur général dans les conditions approuvées par l'Assemblée générale du 19 mai 2010, décrites dans le rapport du Président inclus dans le présent document.

En cas de rupture de leur contrat de travail, les Directeurs généraux délégués bénéficieront d'une indemnité de rupture, sur la base d'une assiette correspondant à une fois (Xavier Musca) ou deux fois (Michel Mathieu, Bruno de Laage et Jean-Yves Hocher) la somme de la rémunération brute totale annuelle perçue les 12 mois précédant la rupture (hors avantages en nature), y incluse toute autre indemnité et, notamment, l'indemnité conventionnelle de licenciement et l'indemnité éventuelle de non-concurrence. En cas de possibilité de liquidation de retraite à taux plein, aucune indemnité de rupture ne sera due.

(4) Le Directeur général, en cas de cessation de son mandat à l'initiative de Crédit Agricole S.A., pourrait être soumis à un engagement de non-concurrence d'une durée d'un an dans les conditions approuvées par l'Assemblée générale du 19 mai 2010.

En cas de rupture de son contrat de travail, Jean-Yves Hocher, sera soumis à une obligation de non-concurrence pendant une durée d'un an à compter de la notification de la rupture de son contrat de travail. En contrepartie, une somme d'un montant égal à 50 % de la rémunération annuelle globale ayant donné lieu à déclaration fiscale, hors avantages en nature, lui sera versée.

En cas de rupture de leur contrat de travail, Michel Mathieu, Bruno de Laage et Xavier Musca seront soumis à une obligation de non-concurrence pendant une durée d'un an à compter de la notification de la rupture de leur contrat de travail. En contrepartie, ils percevront, pendant la durée de leur obligation, une indemnité mensuelle égale à 50 % de leur dernier salaire fixe.

► OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

État récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la Société par des dirigeants de Crédit Agricole S.A. et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, au cours de l'exercice 2012, pour ceux dont le montant cumulé des dites opérations excède 5 000 euros (en application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et

financier et de l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers).

En application de l'article 223-22 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, ces opérations font l'objet de déclarations spécifiques à l'AMF.

Nom et qualité	Opérations réalisées par les membres du Conseil d'administration à titre personnel et par les personnes liées
	Aucune opération réalisée durant la période

Dispositions spécifiques relatives aux restrictions ou interventions des administrateurs sur les opérations sur les titres de la Société :

Chacun d'entre eux étant, par définition, un "initié permanent", s'appliquent aux administrateurs les règles relatives aux "fenêtres" de souscription/interdiction d'opérer sur le titre Crédit Agricole S.A. Les dates correspondant à ces fenêtres sont communiquées aux administrateurs au début de chaque exercice.

Nom et qualité	Opérations réalisées par les dirigeants mandataires sociaux à titre personnel et par les personnes liées
Jean-Yves Hocher Directeur général délégué	Cession de 6 464 actions pour un montant de 39 495,10 euros (2 opérations)
Bruno de Laage Directeur général délégué	Cession de 4 493 actions pour un montant de 27 744,30 euros (1 opération)
Michel Mathieu Directeur général délégué	Cession de 5 448 actions pour un montant de 33 505,20 euros (1 opération)
Xavier Musca Directeur général délégué	Souscription de 1 000 actions pour un montant de 6 167 euros (1 opération)

Informations complémentaires sur les mandataires sociaux

► COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 12 mars 2013

Jean-Marie SANDER	Président du Conseil d'administration Président de la Caisse régionale d'Alsace-Vosges
Dominique LEFEBVRE	Vice-Président du Conseil d'administration, représentant la SAS Rue La Boétie Président de la Caisse régionale Val de France Président de la FNCA et de la SAS Rue La Boétie
Philippe BRASSAC	Vice-Président du Conseil d'administration Directeur général de la Caisse régionale Provence Côte d'Azur Secrétaire général de la FNCA Vice-Président de la SAS Rue La Boétie
Caroline CATOIRE	Directeur financier du groupe Saur
Patrick CLAVELOU	Directeur général de la Caisse régionale Brie-Picardie
Jean-Louis DELORME	Président de la Caisse régionale de Franche-Comté
Laurence DORS	Directeur Associé Anthenor Partners Administrateur de sociétés
Véronique FLACHAIRE	Directeur général de la Caisse régionale du Languedoc
Carole GIRAUD	Représentant les salariés des Caisses régionales de Crédit Agricole
Françoise GRI	Directrice générale de Pierre & Vacances-Center Parcs
Bernard LEPOT	Directeur général de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées
Monica MONDARDINI	Administrateur délégué de "Gruppo Editoriale L'Espresso"
Marc POUZET	Président de la Caisse régionale Alpes Provence
Jean-Claude RIGAUD	Président de la Caisse régionale Pyrénées-Gascogne
Jean-Louis ROVEYAZ	Président de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine
Christian STREIFF	Président de C.S. Conseils
Christian TALGORN	Président de la Caisse régionale du Morbihan
François VÉVERKA	Consultant en activités bancaires et financières (Banquefinance Associés)
Xavier BEULIN	Représentant les organisations professionnelles agricoles Président de la FNSEA
François HEYMAN	Représentant les salariés (Crédit Agricole S.A. – UES)
Christian MOUEZA	Représentant les salariés (Crédit Agricole S.A. – UES)
Pascal CÉLÉRIER	Censeur Directeur général de la Caisse régionale de Paris et d'Île-de-France
François THIBAUT	Censeur Président de la Caisse régionale Centre Loire
Bernard de DREE	Représentant du Comité d'entreprise

► MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Les informations ci-dessous, relatives aux mandats et fonctions des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale, sont requises en application de l'article L. 225-102-1, alinéa 4 du Code de commerce et de l'annexe I du Règlement (CE n° 809/2004) du 29 avril 2004.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. AU 31 DÉCEMBRE 2012

Jean-Marie SANDER

Fonction principale dans la Société : Président du Conseil d'administration
Président du Comité stratégique – Membre du Comité des nominations et de la gouvernance

Né en 1949		Adresse professionnelle :	Caisse régionale d'Alsace-Vosges 1, place de la Gare BP 440 67008 Strasbourg Cedex
Première nomination	Mai 2010 (personne physique)		
Échéance du mandat	2013		
Nombre d'actions Crédit Agricole S.A. détenues au 31/12/2012	18 267		

FONCTIONS EXERCÉES AU 31/12/2012	AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES
----------------------------------	---

DANS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Président	- Caisse régionale d'Alsace-Vosges	Président	- FNCA (2010) - SAS Rue La Boétie (2010) - SAS Sacam International (2010) - SAS Sacam Participations (2010) - SAS Sacam Développement (2010) - Scicam (2010) - Comité de direction GIE Gecam (2010)
Vice-Président	- FNCA		
Administrateur	- SAS Rue La Boétie - SAS Sacam Participations - Scicam - Fondation du Crédit Agricole "Pays de France" - Fondation "Un Avenir Ensemble"	Vice-Président	- Sacam (2009) - SAS Sacam Développement (2010)
		Administrateur	- LCL (2010) - Crédit Agricole CIB (2010) - Cîrecam (2010)
Membre du Comité de direction	- Gecam (GIE)	Représentant légal du Président (SAS Sacam Participations)	- SAS Ségur (2010) - SAS Miromesnil (2010) - SAS Sacam Santeffi (2010) - SAS Sacam Assurance Caution (2010) - SAS Sacam (2010) - SAS Sacam Fireca (2010) - SAS Sacam Progica (2010) - SAS Sacam Avenir (2010)
		Membre du Comité de direction	- Adicam (2010)

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS COTÉES

--	--	--	--

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS NON COTÉES

Administrateur	- Société Électricité de Strasbourg	Censeur	- Société Électricité de Strasbourg (2009)
----------------	-------------------------------------	---------	--

DANS D'AUTRES STRUCTURES

Président	- CICA - Fondation Grameen Crédit Agricole - Caisse d'Assurance Accidents du Bas-Rhin	Président	- CNMCCA (2007) - Conseil économique et social d'Alsace (2007)
		Administrateur	- Fondation Grameen Crédit Agricole (2012)

SAS Rue La Boétie représentée par :

Dominique LEFEBVRE

Fonction principale dans la Société : Vice-Président du Conseil d'administration

Membre du Comité stratégique, du Comité des rémunérations, du Comité des nominations et de la gouvernance

Né en 1961		Adresse professionnelle :	Caisse régionale Val de France 1, rue Daniel-Boutet 28002 Chartres
Première nomination	Mai 2010 (SAS Rue La Boétie)		
Échéance du mandat	2015		
Nombre d'actions Crédit Agricole S.A. détenues au 31/12/2012	3 558 (à titre personnel)		

FONCTIONS EXERCÉES AU 31/12/2012**AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES****DANS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE**

Président	- Caisse régionale Val de France - FNCA - SAS Rue La Boétie - SAS Sacam Participations - SAS Sacam International - Gecam (GIE)	Président	- SAS Pleinchamp (2008) - Commission Compétitivité et satisfaction client (2009) - Comité de pilotage "Développement industriel" (2010)
Vice-Président	- SAS Sacam Développement	Membre du bureau et Vice-Président	- FNCA (2010)
Administrateur	- Scicam	Administrateur	- LCL (2010) - HECA (2010)
Membre	- Comité de direction Adicam	Membre	- Comité stratégique du système d'informations et Comité stratégique achats – FNCA (2009) - Comité stratégique Fireca (2007) - Commission Développement – FNCA (2010)
Représentant légal du Président (SAS Sacam Participations)	- SAS Miromesnil - SAS Sacam Santeffi - SAS Ségur - SAS Sacam Progica - SAS Sacam Assurance Caution - SAS Sacam Fireca - SAS Sacam Pleinchamp - SAS Sacam Avenir		

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS COTÉES

--	--

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS NON COTÉES

--	--

DANS D'AUTRES STRUCTURES

Vice-Président	- CNMCCA	
Administrateur	- INRA	
Membre	- Conseil économique, social et environnemental - CDOA	
Président de la Commission Finances	- Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir	
Agriculteur		
Gérant	- EARL de Villiers-le-Bois	

Philippe BRASSAC

Fonction principale dans la Société : Vice-Président du Conseil d'administration
Membre du Comité stratégique et du Comité des nominations et de la gouvernance

Né en 1959		Adresse professionnelle :	Caisse régionale Provence Côte d'Azur 111, avenue Émile-Dechame BP 250 06708 Saint-Laurent-du-Var
Première nomination	Janvier 2010		
Échéance du mandat	2013		
Nombre d'actions Crédit Agricole S.A. détenues au 31/12/2012	-		
Parts de FCPE investis en actions Crédit Agricole S.A.	12 557		

FONCTIONS EXERCÉES AU 31/12/2012	AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES
----------------------------------	---

DANS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Directeur général	- Caisse régionale Provence Côte d'Azur - Sacam International	Président	- AMT (2010)
Secrétaire général	- FNCA	Administrateur	- Crédit Foncier de Monaco (2010) - Cariparma (2007)
Président	- SAS Sacam Développement - Sofipaca et Sofipaca Gestion	Président-Directeur général	- Deltager S.A. (2010)
Vice-Président	- SAS Rue La Boétie		
Administrateur	- Crédit Agricole CIB - LCL (représentant permanent de Sacam Développement) - Fédération régionale du Crédit Agricole Mutuel - SAS Sacam Participations - Scicam		
Membre du Comité de direction	- SARL Adicam		
Secrétaire général du Comité de direction	- Gecam (GIE)		

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS COTÉES

--	--

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS NON COTÉES

--	--

DANS D'AUTRES STRUCTURES

Membre du Comité exécutif	- EACB	
Membre du Conseil d'administration	- COOP.FR	

Caroline CATOIRE

Fonction principale dans la Société : Administrateur
Membre du Comité d'audit et des risques

Née en 1955		Adresse professionnelle :	Groupe SAUR Les Cyclades 1, rue Antoine-Lavoisier 72280 Guyancourt
Première nomination	Mai 2011		
Échéance du mandat	2014		
Nombre d'actions Crédit Agricole S.A. détenues au 31/12/2012	1 000		

FONCTIONS EXERCÉES AU 31/12/2012

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

DANS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

--	--

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS COTÉES

Directeur financier, Membre du Comité exécutif	- Groupe Saur en charge des fonctions Finance et Support informatique	
Administrateur	- Société Coved - Société Saurea	

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS NON COTÉES

--	--

DANS D'AUTRES STRUCTURES

--	--

Patrick CLAVELOU

Fonction principale dans la Société : Administrateur
Membre du Comité d'audit et des risques

Né en 1950		Adresse professionnelle :	Caisse régionale Brie Picardie 500, rue Saint-Fuscien 80095 Amiens
Première nomination	Janvier 2009		
Échéance du mandat	2015		
Nombre d'actions Crédit Agricole S.A. détenues au 31/12/2012	4 100		
Parts de FCPE investis en actions Crédit Agricole S.A.	1 688		

FONCTIONS EXERCÉES AU 31/12/2012	AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES
----------------------------------	---

DANS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Directeur général	- Caisse régionale Brie Picardie	Membre du Conseil de surveillance	- Crédit Agricole Titres (SNC) (2009)
Administrateur	- Amundi Group - CA Bank Polska (Pologne)		
Membre du Conseil de surveillance	- FCPE Crédit Agricole Classique		

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS COTÉES

--	--

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS NON COTÉES

Président	- SAS Brie Picardie Expansion	Administrateur	- Sicav Iéna Actions Européennes (2010)
Administrateur	- SA Picardie Investissement	Membre du Conseil de surveillance	- SCPI SEFA (2011)
Gérant	- SARL Picarde de Développement		
Administrateur, représentant SAS Brie Picardie Expansion	- SA Clarisse		

DANS D'AUTRES STRUCTURES

--	--

Jean-Louis DELORME

Fonction principale dans la Société : Administrateur
Membre du Comité stratégique

Né en 1950		Adresse professionnelle :	Caisse régionale de Franche-Comté 11, avenue Elisée-Cusenier 25000 Besançon
Première nomination	Février 2012		
Échéance du mandat	2014		
Nombre d'actions Crédit Agricole S.A. détenues au 31/12/2012	1 403		

FONCTIONS EXERCÉES AU 31/12/2012	AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES
----------------------------------	---

DANS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Président	- Caisse régionale de Franche-Comté - HECA - Délégation Fédérale de Négociation (FNCA)	Censeur	- Crédit Agricole S.A. (2012)
Administrateur	- Banca Popolare FriulAdria - Agrica – CCPMA Retraite - Ifcam	Administrateur	- CAMCA (2011)
Membre	- Bureau de la FNCA - Commission des relations sociales (FNCA) - Commission BUP (FNCA) - Comité paritaire de gestion du Fomugei		
Secrétaire du Bureau	- Conseil de l'Association des Présidents de Caisse régionale (FNCA)		

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS COTÉES

--	--

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS NON COTÉES

--	--

DANS D'AUTRES STRUCTURES

Administrateur	- "Notre Maison" (maison de retraite) - GDFPE		
Sociétaire	- Coopérative de fromagerie des Erythrônes		
Président	- Communauté de communes de la Petite Montagne		

Laurence DORS

Fonction principale dans la Société : Administrateur
Présidente du Comité des rémunérations, membre du Comité d'audit et des risques et du Comité des nominations et de la gouvernance

Née en 1956		Adresse professionnelle :	Crédit Agricole S.A. 12, place des États-Unis 92120 Montrouge
Première nomination	Mai 2009		
Échéance du mandat	2014		
Nombre d'actions Crédit Agricole S.A. détenues au 31/12/2012	1 085		

FONCTIONS EXERCÉES AU 31/12/2012	AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES
----------------------------------	---

DANS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

--	--

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS COTÉES

Administrateur indépendant de sociétés - Cap Gemini	Secrétaire général	- Groupe EADS (2008)
	Directeur général adjoint	- Groupe Dassault Systèmes (2010)
	Membre du Comité de direction et Chargée de mission auprès du Président	- Groupe Renault (2010)
	Secrétaire général et Membre du Comité exécutif	- Groupe Renault (2011)

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS NON COTÉES

Administrateur indépendant de sociétés - Egis S.A.	
Senior Partner - Cabinet Anthenor Partners	

DANS D'AUTRES STRUCTURES

Administrateur	- Institut Français des Administrateurs (IFA) - INHESJ
----------------	---

Véronique FLACHAIRE

Fonction principale dans la Société : Administrateur
Membre du Comité d'audit et des risques

Née en 1957		Adresse professionnelle :	Caisse régionale du Languedoc Avenue du Montpellieret Maurin 34970 Lattes
Première nomination	Février 2010		
Échéance du mandat	2013		
Nombre d'actions Crédit Agricole S.A. détenues au 31/12/2012	650		
Parts de FCPE investis en actions Crédit Agricole S.A.	1 545		

FONCTIONS EXERCÉES AU 31/12/2012

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

DANS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Directeur général	- Caisse régionale du Languedoc	Directeur	- Crédit Agricole S.A. : Relations avec les Caisses régionales (2009)
Présidente	- Santeffi	Directeur général	- Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres (2012) - Cedicam (2007)
		Présidente	- Unexo (ex-UEO) (2012)
Administrateur	- BforBank - CCPMA - HECA - Adicam - ANCD - Centre monétique méditerranéen - Sofilaro - Deltager	Administrateur	- Acticam (2012) - CA Technologies (2012)
Membre	- Comité d'Orientation de la Promotion (COP) - Commission Finances et risques (FNCA) - Commission Cadres dirigeants (FNCA) - Comité plénier de contrôle interne	Membre	- Commission des ressources humaines (FNCA) (2012) - Commission nationale de négociation (FNCA) (2012)

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS COTÉES

--	--

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS NON COTÉES

--	--

DANS D'AUTRES STRUCTURES

--	--

Carole GIRAUD

Fonction principale dans la Société : Administrateur représentant les salariés des Caisses régionales de Crédit Agricole

Née en 1965		Adresse professionnelle :	Caisse régionale Sud Rhône Alpes 15-17, rue Paul-Claudel BP 67 38041 Grenoble Cedex 9
Première nomination	Novembre 2001		
Échéance du mandat	2015		
Nombre d'actions Crédit Agricole S.A. détenues au 31/12/2012	14		
Parts de FCPE investis en actions Crédit Agricole S.A.	885		
FONCTIONS EXERCÉES AU 31/12/2012		AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES	

DANS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Chargée d'activités organisation et fonctionnement du réseau de proximité	- Caisse régionale Sud Rhône-Alpes	Analyste webmaster	- Caisse régionale Sud Rhône-Alpes (2008)
---	------------------------------------	--------------------	---

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS COTÉES

--	--

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS NON COTÉES

--	--

DANS D'AUTRES STRUCTURES

--	--

Françoise GRI

Fonction principale dans la Société : Administrateur
Membre du Comité stratégique

Née en 1957		Adresse professionnelle :	Groupe Pierre & Vacances-Center Parcs L'Artois-Espace Pont de Flandre 11, rue de Cambrai 75947 Paris Cedex 19
Première nomination	Mai 2012		
Échéance du mandat	2014		
Nombre d'actions Crédit Agricole S.A. détenues au 31/12/2012	2 000		

FONCTIONS EXERCÉES AU 31/12/2012

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

DANS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

--	--

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS COTÉES

Directrice Générale	- Groupe Pierre & Vacances-Center Parcs ⁽¹⁾	Présidente	- ManpowerGroup France et Europe Sud (2012)
Vice-Présidente	- Institut de l'Entreprise	Executive Vice-Présidente	- ManpowerGroup (2012)
Administrateur indépendant de sociétés	- Edenred S.A.		
Membre du Conseil de surveillance	- Rexel S.A. ⁽²⁾		

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS NON COTÉES

--	--

DANS D'AUTRES STRUCTURES

Membre	- Comité d'éthique MEDEF - Conseil économique, social et environnemental	Président-Directeur général	- IBM France (2007)
		Membre du Conseil d'administration	- STX (2009) - École centrale de Paris (2009)
		Vice-Présidente	- Fondation Agir contre l'Exclusion (2010)

(1) M^{me} Françoise Gri a été nommée Directrice générale du groupe Pierre & Vacances-Center Parcs en novembre 2012 et a pris ses fonctions au 1^{er} janvier 2013.

(2) Jusqu'au 11 février 2013.

Bernard LEPOT

Fonction principale dans la Société : **Administrateur**
Membre du Comité stratégique

Né en 1951		Adresse professionnelle :	Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées 219, avenue François-Verdier 81000 Albi
Première nomination	Février 2010		
Échéance du mandat	2014		
Nombre d'actions Crédit Agricole S.A. détenues au 31/12/2012	7 988		
Parts de FCPE investis en actions Crédit Agricole S.A.	2 951		

FONCTIONS EXERCÉES AU 31/12/2012	AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES
----------------------------------	---

DANS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Directeur général	- Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées	Administrateur	- SAS Inforsud FM (2009) - SNC Exa (2010)
Président et Administrateur	- SA Inforsud Gestion		
Président	- SA Grand Sud Ouest Capital		
Administrateur	- Pacifica S.A. - Crédit Agricole Egypt - SA FIA-NET (Europe) - SNC Cards & Payments - SAS CA Paiements - SAS Edokial - Scicam - SAS Sacam Participations - GIE CMM - SAS Caagis - Société d'assurance mutuelle (CAMCA) - CAMCA Assurance S.A. (Luxembourg) - CAMCA Réassurance S.A. (Luxembourg) - CAMCA Vie S.A.		
Membre	- Bureau de la FNCA - SCI SUD 2 - Comité exécutif SAS Sacam Assurance Caution - Comité pilotage SAS Agilor - Commission Satisfaction (FNCA) - Commission Relations clients (FNCA) - Comité stratégique Moyens de paiement - Comité de direction Gecam (GIE) - Comité d'Orientation de la Promotion (COP)		
Membre du Conseil de surveillance	- Crédit Agricole Titres (SNC) - CAMCA Courtage		
Membre du Conseil de direction	- SARL Adicam		

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS COTÉES

--	--

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS NON COTÉES

--	--

DANS D'AUTRES STRUCTURES

--	--

Monica MONDARDINI

Fonction principale dans la Société : Administrateur
Présidente du Comité des nominations et de la gouvernance

Née en 1960		Adresse professionnelle :	Gruppo Editoriale L'Espresso Ufficio Amministratore Delegato Via C. Colombo 149 00147 Roma
Première nomination	Mai 2010		
Échéance du mandat	2015		
Nombre d'actions Crédit Agricole S.A. détenues au 31/12/12	500		

FONCTIONS EXERCÉES AU 31/12/2012

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

DANS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS COTÉES

Administrateur délégué	- Gruppo Editoriale L'Espresso
Administrateur	- SCOR SE - Atlantia S.p.A. - Trevi Group S.p.A.

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS NON COTÉES

DANS D'AUTRES STRUCTURES

Administrateur	- Save the Children Italia	Administrateur délégué	- Generali Espana (2008)
----------------	----------------------------	------------------------	--------------------------

Marc POUZET

Fonction principale dans la Société : Administrateur

Né en 1952		Adresse professionnelle :	Caisse régionale Alpes Provence 25, chemin des Trois-Cypres Route de Gallice 13090 Aix-en-Provence
Première nomination	Mai 2012		
Échéance du mandat	2015		
Nombre d'actions Crédit Agricole S.A. détenues au 31/12/2012	1 791		

FONCTIONS EXERCÉES AU 31/12/2012

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

DANS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Président	- Caisse régionale Alpes Provence	Administrateur	- LCL (2012)
Vice-Président	- FNCA		
Administrateur	- SAS Rue La Boétie - Amundi Group		
Membre	- Conseil de surveillance du Crédit du Maroc		

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS COTÉES

--	--

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS NON COTÉES

Administrateur	- Société Canal de Provence
----------------	-----------------------------

DANS D'AUTRES STRUCTURES

Président Fondateur Honoraire	- Fédération Régionale des Industries Agroalimentaires (FRIAA) - Bioméditerranée (Cluster Biothecs)
Vice-Président	- Chambre de commerce et d'industrie Marseille-Provence
Administrateur	- Institut Paoli-Calmettes (IPC) - UPR PACA (MEDEF, CGPME)
Membre	- Assemblée permanente du MEDEF - Conseil d'administration Sup de Co Marseille : Euromed

Jean-Claude RIGAUD

Fonction principale dans la Société : Administrateur
Membre du Comité des nominations et de la gouvernance

Né en 1949		Adresse professionnelle :	Caisse régionale Pyrénées-Gascogne
Première nomination	Mai 2012		11, boulevard du Président-Kennedy
Échéance du mandat	2014		BP 329
Nombre d'actions Crédit Agricole S.A. détenues au 31/12/2012	6 410		65003 Tarbes Cedex

FONCTIONS EXERCÉES AU 31/12/2012

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

DANS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Président	- Caisse régionale Pyrénées-Gascogne - Ifcam - Difcam - Commission Cadres dirigeants du groupe Crédit Agricole	Vice-président	- CAMCA (2011)
Vice-président	- Caisse locale de Crédit Agricole de Riscle		
Administrateur	- SAS Rue La Boétie - Amundi Group, membre du Comité des rémunérations et nominations - Association des Présidents (FNCA)		
Trésorier	- Bureau FNCA		
Membre	- Commission nationale de rémunération des cadres de direction (FNCA) - Commission des ressources humaines et Délégation fédérale de négociation (FNCA) - Comité de développement des ressources humaines (FNCA) - Comité Logement (FNCA) - Comité de financement de l'agriculture (FNCA)		

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS COTÉES

--	--

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS NON COTÉES

Administrateur	- Compagnie d'aménagement des Coteaux de Gascogne - Safer Gascogne Haut Languedoc - Grand Sud-Ouest Capital - Bankoa S.A. (Espagne)	
----------------	--	--

DANS D'AUTRES STRUCTURES

Administrateur et Membre de la Commission financière	- Chambre d'agriculture du Gers	
--	---	--

Jean-Louis ROVEYAZ

Fonction principale dans la Société : Administrateur

Né en 1951		Adresse professionnelle :	Caisse régionale de l'Anjou et du Maine 40, rue Prémartine 72083 Le Mans
Première nomination	Mai 2012		
Échéance du mandat	2015		
Nombre d'actions Crédit Agricole S.A. détenues au 31/12/12	5 274		

FONCTIONS EXERCÉES AU 31/12/2012

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

DANS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Président	- Caisse régionale de l'Anjou et du Maine - Association des Présidents - Comité de financement de l'agriculture (FNCA) - Conseil de surveillance Sefa	Président	- Commission des finances et risques (2011) - Conseil d'administration et Comité exécutif de la SAS Pleinchamp (2012)
Administrateur	- Crédit Agricole CIB - Cariparma - John Deere Financial	Administrateur	- Crédit Agricole Covered Bonds (2012)
Membre	- Commission Vie mutualiste & identité du Crédit Agricole (FNCA) - Comité d'orientation agroalimentaire (Crédit Agricole S.A.) - Comité paritaire de gestion du Fomugei - Commission Économie & territoire (FNCA)		

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS COTÉES

--	--

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS NON COTÉES

--	--

DANS D'AUTRES STRUCTURES

--	--

Christian STREIFF

Fonction principale dans la Société : Administrateur
Membre du Comité des rémunérations

Né en 1954		Adresse professionnelle :	C.S. Conseils 1, boulevard Beauséjour 75016 Paris
Première nomination	Mai 2011		
Échéance du mandat	2014		
Nombre d'actions Crédit Agricole S.A. détenues au 31/12/2012	100		

FONCTIONS EXERCÉES AU 31/12/2012**AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES****DANS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE**

--	--

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS COTÉES

	Président du Directoire	- PSA Peugeot Citroën (2009)
--	-------------------------	------------------------------

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS NON COTÉES

Président	- C.S. Conseils	
-----------	-----------------	--

DANS D'AUTRES STRUCTURES

Administrateur	- ThyssenKrupp AG (Allemagne) - Finmeccanica S.p.A. (Italie) - TI-Automotive (Royaume-Uni) - Bridgepoint	
----------------	---	--

Christian TALGORN

Fonction principale dans la Société : Administrateur
Membre du Comité des rémunérations et du Comité d'audit et des risques

Né en 1949		Adresse professionnelle :	Caisse régionale du Morbihan Avenue de Kéranguen 56000 Vannes
Première nomination	Mai 2010		
Échéance du mandat	2013		
Nombre d'actions Crédit Agricole S.A. détenues au 31/12/2012	1 872		

FONCTIONS EXERCÉES AU 31/12/2012	AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES
----------------------------------	---

DANS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Président	- Caisse régionale du Morbihan - Commission Vie mutualiste & identité (FNCA) - Crédit Agricole en Bretagne (ex-Fédération bretonne du Crédit Agricole)	Administrateur	- SAS Uni Expansion Ouest (2011)
Administrateur	- Crédit Agricole Egypt SAE - BforBank		
Membre	- Bureau FNCA - Commission des ressources humaines (FNCA) - Commission BUP (FNCA)		

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS COTÉES

--	--

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS NON COTÉES

--	--

DANS D'AUTRES STRUCTURES

Président	- European Association of Cooperative Banks	Vice-Président	- European Association of Cooperative Banks (2012)
Administrateur	- Fondation Grameen Crédit Agricole		
Professeur de droit	- Université Bretagne Sud		
Membre	- Centre de recherches européennes de l'Université de Rennes		
Conférencier européen	- Team Europe		

François VÉVERKA

Fonction principale dans la Société : Administrateur

Président du Comité d'audit et des risques, membre du Comité stratégique et du Comité des rémunérations

Né en 1952		Adresse professionnelle :	Banquefinance Associés 84, avenue des Pages 78110 Le Vésinet
Première nomination	Mai 2008		
Échéance du mandat	2014		
Nombre d'actions Crédit Agricole S.A. détenues au 31/12/2012	761		

FONCTIONS EXERCÉES AU 31/12/2012

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

DANS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Administrateur	- LCL, Président du Comité d'audit et des risques - Crédit Agricole CIB, Président du Comité d'audit et des risques
Censeur	- Amundi Group, membre du Comité d'audit
Administrateur indépendant (non executive Director)	- Amundi UK Ltd.

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS COTÉES

--	--

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS NON COTÉES

Consultant	- Activités bancaires et financières (Banquefinance associés)	Directeur général	- Compagnie de Financement Foncier (2007)
Président du Conseil de surveillance	- Octofinances	Membre du Comité exécutif	- Crédit Foncier de France (2008)
		Membre du Conseil de surveillance	- Octofinances (2011)

DANS D'AUTRES STRUCTURES

	Membre	- Comité financier de la Fondation pour la recherche médicale (2009)
	Enseignant	- ESCP-EAP - École polytechnique fédérale de Lausanne

Xavier BEULIN

Fonction principale dans la Société : Administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles

Né en 1958		Adresse professionnelle :	FNSEA 11, rue de la Baume 75008 Paris
Première nomination	Septembre 2011		
Échéance du mandat	2014		
Nombre d'actions Crédit Agricole S.A. détenues au 31/12/2012	50		

FONCTIONS EXERCÉES AU 31/12/2012

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

DANS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Administrateur	- CACIF	
----------------	---------	--

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS COTÉES

--	--	--

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS NON COTÉES

Président	- Sofiproteol	
Vice-Président	- Copa	

DANS D'AUTRES STRUCTURES

Président	- FNSEA - Conseil économique et social régional du Centre - Chambre départementale d'agriculture du Loiret - EOA (Alliance européenne des oléo-protéagineux) - Grand Port Maritime de La Rochelle	Président	- Conseil d'administration de FranceAgriMer (Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer) (2010)
		Premier Vice-Président	- FNSEA et Président du Comité de coordination des associations spécialisées (2010)
Premier Vice-Président	- Chambre régionale d'agriculture du Centre	Vice-Président	- Cetiom (Centre Technique Interprofessionnel des Oléagineux Métropolitains) (2009)
Vice-Président	- Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles du Loiret		
Administrateur	- Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde (FARM)		

François HEYMAN

Fonction principale dans la Société : Administrateur représentant les salariés de l'UES Crédit Agricole S.A.

Né en 1959		Adresse professionnelle :	Crédit Agricole S.A. SGL/DCG 12, place des États-Unis 92120 Montrouge
Première nomination	Juin 2012		
Échéance du mandat	2015		
Nombre d'actions Crédit Agricole S.A. détenues au 31/12/2012	-		
Parts de FCPE investis en actions Crédit Agricole S.A.	1 890		

FONCTIONS EXERCÉES AU 31/12/2012

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

DANS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Chargé d'études et d'actions
de communication à la Direction
de la communication Groupe

- Crédit Agricole S.A.

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS COTÉES

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS NON COTÉES

Administrateur et Président en alternance	- Groupe Agrica (2008)
Administrateur	- Caisses de retraite et prévoyance du groupe Agrica (2008)

DANS D'AUTRES STRUCTURES

Secrétaire fédéral	- Fédération Générale Agroalimentaire CFDT (2009)
Membre	- Conseil économique et social (2009)

Christian MOUEZA

Fonction principale dans la Société : Administrateur représentant les salariés de l'UES Crédit Agricole S.A.

Né en 1957		Adresse professionnelle :	SILCA GDS 83, boulevard des Chênes 78280 Guyancourt
Première nomination	Juin 2012		
Échéance du mandat	2015		
Nombre d'actions Crédit Agricole S.A. détenue au 31/12/2012	-		
Parts de FCPE investis en actions Crédit Agricole S.A.	39		

FONCTIONS EXERCÉES AU 31/12/2012	AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES
----------------------------------	---

DANS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Gestionnaire de sites informatiques	- SILCA	Assistant de production informatique	- Crédit Agricole S.A. (2009)
-------------------------------------	---------	--------------------------------------	-------------------------------

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS COTÉES

--	--

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS NON COTÉES

--	--

DANS D'AUTRES STRUCTURES

--	--

Pascal CÉLÉRIER

Fonction principale dans la Société : Censeur

Né en 1953		Adresse professionnelle :	Caisse régionale de Paris & d'Île-de-France 26, quai de la Rapée 75012 Paris
Première nomination	Décembre 2011		
Échéance du mandat	2014		
Nombre d'actions Crédit Agricole S.A. détenues au 31/12/2012	2 030		
Parts de FCPE investis en actions Crédit Agricole S.A.	4 245		

FONCTIONS EXERCÉES AU 31/12/2012

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

DANS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Directeur général	- Caisse régionale de Paris & d'Île-de-France	Administrateur	- LCL (2011) - BFT (2011) - Crédit Agricole Covered Bonds (2010)
Administrateur	- SAS Rue La Boétie - Sacam Participations (SAS) - CA Technologies - CA Services (GIE) - Synergie Services (GIE) - Caagis (SAS) - Ifcam - CA Paiement (SAS) - CA Cards & Payments (SNC) - FIA-NET Europe - Gecam (GIE)	Représentant permanent de la SNC Synergie	- Caisse régionale de Paris & d'Île-de-France (2011)
Secrétaire Général Adjoint	- FNCA		
Membre du Conseil de surveillance	- Crédit Agricole Titres (SNC)		
Représentant permanent du Crédit Agricole d'Île-de-France	- CTCAM (S.A.) - SNC Espace Diderot		

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS COTÉES

--	--

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS NON COTÉES

--	--

DANS D'AUTRES STRUCTURES

--	--

François THIBAUT

Fonction principale dans la Société : Censeur

Né en 1955		Adresse professionnelle :	Caisse régionale Centre Loire 8, Allée des Collèges 18000 Bourges
Première nomination	Mai 2012		
Échéance du mandat	2015		
Nombre d'actions Crédit Agricole S.A. détenues au 31/12/2012	895		

FONCTIONS EXERCÉES AU 31/12/2012

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

DANS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Président	- Caisse régionale Centre Loire - Commission Relation clients (FNCA) - Foncaris - Comité d'orientation de la promotion (COP) - Commission BUP (FNCA) - Comité filière vins - CAMCA - SAS Centre Loire Expansion	Membre	- Comité stratégique de Fireca (2012)
Administrateur	- Crédit Agricole CIB Au titre de la Caisse régionale : - Crédit Agricole Consumer Finance - Sacam Centre - CAMCA - Conseil d'administration de la SAS Pleinchamp - Comité exécutif de la SAS Sacam Pleinchamp		
Membre	- Conseil de surveillance CA Bank Polska (Pologne) - Commission Cadres dirigeants de la Direction Groupe Crédit Agricole - Commission nationale de rémunération des cadres de direction - Commission vie mutualiste et identité (FNCA) - Conseil d'administration de l'Association des Présidents (FNCA) - Commission Passerelle (FNCA) - Comité Énergie et environnement (FNCA)		

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS COTÉES

--	--

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS NON COTÉES

Président	- CNMCCA - GIE Car Centre	
-----------	--	--

DANS D'AUTRES STRUCTURES

--	--

Jean-Paul CHIFFLET

Fonction principale dans la Société : Directeur général
Président du Comité de direction générale et du Comité exécutif

Né en 1949		Adresse professionnelle :	Crédit Agricole S.A. 12, place des États-Unis 92120 Montrouge
Première nomination en qualité de Directeur général	Mars 2010		
Nombre d'actions Crédit Agricole S.A. détenues au 31/12/2012	17 332		
Parts de FCPE investis en actions Crédit Agricole S.A.	11 048		

FONCTIONS EXERCÉES AU 31/12/2012

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

DANS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Directeur général	- Crédit Agricole S.A.	Administrateur, Vice-Président	- Crédit Agricole S.A. et membre du Comité stratégique et du Comité des nominations et de la gouvernance (2010)
Président	- Crédit Agricole CIB, Président du Comité des rémunérations - LCL - Amundi Group	Président	- SAS Sacam Développement (2010)
		Vice-Président	- SAS Rue La Boétie (2010)
		Membre du Comité de Direction	- SARL Adicam (2010) - GIE Gecam (2010)
		Directeur général	- Caisse régionale Centre-Est (2010) - SAS Sacam International (2010)
		Représentant permanent Sacam Développement, Administrateur	- LCL (2010)
		Secrétaire Général et Membre du Bureau	- FNCA (2010)
		Administrateur	- GIE AMT (2010) - SAS Sacam Participations (2010) - Scicam (2010) - CAF (Suisse) - Siparex (2010)

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS COTÉES

--	--	--	--

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS NON COTÉES

Advisory board	- Livelihoods fund (Sicav)		
----------------	----------------------------	--	--

DANS D'AUTRES STRUCTURES

Président	- Fédération bancaire française et membre du Comité exécutif	Administrateur	- Lyon Place Financière et Tertiaire
		Vice-Président	- Comité des banques de la région Rhône-Alpes
Membre	- Conseil d'orientation de Paris Europlace	Membre	- Conseil économique, social et environnemental (2010)
		Président Fondateur	- Rhône Alpes IMS, Entreprendre pour la cité

Jean-Yves HOCHER

Fonction principale dans la Société : Directeur général délégué, en charge de la Banque de financement et d'investissement et de la Banque privée
Membre du Comité de direction générale et du Comité exécutif

Né en 1955		Adresse professionnelle :	Crédit Agricole S.A. 12, place des États-Unis 92120 Montrouge
Première nomination en qualité de Directeur Général Délégué	Octobre 2008		
Nombre d'actions Crédit Agricole S.A. détenues au 31/12/2012	3 782		
Parts de FCPE investis en actions Crédit Agricole S.A.	20 464		

FONCTIONS EXERCÉES AU 31/12/2012	AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES
----------------------------------	---

DANS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Directeur général	- Crédit Agricole CIB	Président du Conseil d'administration	- Crédit Agricole Assurances (2008) - FGA Capital S.p.A. (ex-FGAFS) (2008) - Sofinco (2008) - Finaref (2008)
Président	- Crédit Agricole Private Banking - CA Cheuvreux	Président - Administrateur	- Crédit Agricole Consumer Finance (2011)
Administrateur	- Newedge Group - CA Indosuez Private Banking (ex-BGPI)	Vice-Président - Administrateur	- Predica (2011)
Director	- CLSA BV - Stichting CLSA Foundation	Président du Conseil de surveillance	- Eurofactor (2008) - Unipierre Assurances (2008)
		Membre du Conseil de surveillance	- Korian (2008)
		Censeur	- Crédit Agricole Assurances (2011)
		Administrateur	- Emporiki Bank (2012) - ASF (2008) - Attica (2008) - Crédit Agricole Leasing (2008) - CAMCA (2008) - Médicale de France (2008) - CRESERFI, représentant permanent de Sofinco (2008) - Fireca (2010) - Cedecam (2010) - Crédit Agricole CIB (2010) - Crédit Agricole Creditor Insurance (2011) - Crédit Agricole Leasing & Factoring (2011) - Amundi Group (2011) - Crédit Agricole Assurances Italia Holding (S.p.A.) (2011) - CACEIS (2011)
		Vice-président, Administrateur	- Pacifica (2008)
		Directeur général	- Predica (2008)
		Censeur	- Siparex, représentant permanent de Predica (2008) - Comité de direction Cedecam (2009) - Pacifica (2009)

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS COTÉES

	Administrateur	- Gecina, représentant permanent de Predica (2009) - Banco Espírito Santo (2011) - BESPARE (2011)
--	----------------	---

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS NON COTÉES

--	--	--

DANS D'AUTRES STRUCTURES

Administrateur	- Agro Paris Tech (EPCSCP)	Membre du Conseil de surveillance	- Fonds de garantie des dépôts (2011)
Membre	- Assemblée générale du MEDEF	Membre du Bureau, membre de la Commission exécutive	- FFSA (2008)
		Président	- Groupement français des bancassureurs (2008)

Bruno de LAAGE

Fonction principale dans la Société : Directeur général délégué, en charge de la Banque de proximité en France, des Services financiers spécialisés et des Systèmes de paiement et flux

Membre du Comité de direction générale et du Comité exécutif

Né en 1951		Adresse professionnelle :	Crédit Agricole S.A. 12, place des États-Unis 92120 Montrouge
Première nomination en qualité de Directeur général délégué	Février 2010		
Nombre d'actions Crédit Agricole S.A. détenues au 31/12/2012	1 752		
Parts de FCPE investis en actions Crédit Agricole S.A.	3 016		

FONCTIONS EXERCÉES AU 31/12/2012

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

DANS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Président	- Crédit Agricole Consumer Finance - Uni-Éditions	Directeur général	- Caisse régionale de l'Anjou et du Maine (2010)
Administrateur	- LCL - BforBank - Crédit Agricole Creditor Insurance - Emporiki Bank - Fireca - Crédit Agricole Leasing & Factoring - CA Cards & Payments (ex-Cedicam) - CA Paiement SAS - FIA-NET Europe	Président	- John Deere Crédit SAS (2008) - GIE Atlantica (2009) - SAS BforBank (2010) - Cedicam (Président par intérim) (2011)
		Membre du Conseil de surveillance	- Crédit du Maroc (2012)
		Administrateur – Vice-Président	- Crédit Agricole Egypt SAE (2012)
		Vice-Président	- Ubaf (2012)
		Secrétaire général adjoint	- FNCA (2010)
Censeur	- Crédit Agricole Assurances	Administrateur	- SAS Rue La Boétie (2010) - Crédit Agricole Titres (SNC) (2008) - Crédit Agricole Capital-Investissement et Finance (2008) - Uni-Éditions (2007) - GIE Atlantica (2010) - Uni Expansion Ouest (2010) - Crédit Agricole S.A. (2010) - Cariparma (2012)
		Membre du Comité de direction	- Adicam SARL (2007)

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS COTÉES

Administrateur, Vice-Président	- Banco Espírito Santo		
--------------------------------	------------------------	--	--

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS NON COTÉES

Administrateur	- BESPAP	Administrateur	- Société Euro Securities Partners (2008)
----------------	----------	----------------	---

DANS D'AUTRES STRUCTURES

Membre du Conseil de surveillance	- Fonds de garantie des dépôts	Président	- Vegepolys (2011)
-----------------------------------	--------------------------------	-----------	--------------------

Michel MATHIEU

Fonction principale dans la Société : Directeur général délégué, en charge des Fonctions centrales Groupe
Membre du Comité de direction générale et du Comité exécutif

Né en 1958		Adresse professionnelle : Crédit Agricole S.A. 12, place des États-Unis 92120 Montrouge	
Première nomination en qualité de Directeur général délégué	Février 2010		
Nombre d»actions Crédit Agricole S.A. détenues au 31/12/2012	220		
Parts de FCPE investis en actions Crédit Agricole S.A.	2 770		
FONCTIONS EXERCÉES AU 31/12/2012		AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES	
DANS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE			
Président	- Lesica	Directeur général	- Caisse régionale du Languedoc (2010)
Administrateur	- Crédit Agricole CIB - Cariparma - LCL - CACEIS	Membre du conseil de surveillance	- Crédit Agricole Private Equity (CAPE) (2012) - Crédit Agricole Titres (SNC) (2010) - SOFILARO (2011)
Administrateur	- Predica	Administrateur	- Crédit Agricole S.A. (2010) - Friulia S.p.A. (2010) - IFCAM (2010) - Deltager (2010) - Crédit Agricole Solidarité et Développement - GIE EXA (représentant permanent Caisse régionale du Languedoc) - Amundi Group (2012) - Crédit Agricole Assurances (2012) - CACI (2012) - Pacifica, représentant de Crédit Agricole S.A. (2012)
Membre	- Commission mixte “Cadres dirigeants” (FNCA)	Membre	- Bureau FNCA (2010) - Cotec – Comité stratégique de la technologie (FNCA) - Commission de politique financière et bancaire (FNCA)
Membre du Conseil de surveillance représentant permanent de Crédit Agricole S.A., Gérant	- SILCA		
DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS COTÉES			
Membre du Conseil de surveillance	- Eurazéo	Administrateur	- Banco Espirito Santo (2012) - BESPAR (2012)
DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS NON COTÉES			
DANS D'AUTRES STRUCTURES			
		Administrateur	- Centre monétique méditerranéen

Xavier MUSCA

Fonction principale dans la Société : Directeur général délégué, en charge de la Banque de proximité à l'international, de la Gestion d'actifs et des Assurances

Membre du Comité de direction générale et du Comité exécutif

Né en 1960		Adresse professionnelle :	Crédit Agricole S.A. 12, Place des États-Unis 92120 Montrouge
Première nomination en qualité de Directeur général délégué	Juillet 2012		
Nombre d'actions Crédit Agricole S.A. détenues au 31/12/2012	1 000		

FONCTIONS EXERCÉES AU 31/12/2012

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

DANS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Administrateur	- Amundi Group - CA Assurances - CACI - Cariparma	
Vice-Président du Conseil de surveillance	- Crédit du Maroc	
Administrateur, Vice-Président	- Predica - Crédit Agricole Egypt SAE	
Vice-Président	- Ubaf	
Administrateur, représentant permanent de Crédit Agricole S.A.	- Pacifica	

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS COTÉES

Administrateur	- Banco Espírito Santo	Administrateur	- Gaz de France (2009)
----------------	------------------------	----------------	------------------------

DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS NON COTÉES

Administrateur	- BESPAR	Président	- Comité économique et financier de l'Union européenne (2009) - Club de Paris (2009)
		Membre du Conseil de surveillance	- CNP Assurances (2009)

DANS D'AUTRES STRUCTURES

--	--	--	--

Le Conseil d'administration de la Société comprend 21 administrateurs, dont un mandataire social de la SAS Rue La Boétie, émanation des Caisses régionales et actionnaire à 56,25 % du capital de Crédit Agricole S.A., et 10 mandataires sociaux de Caisses régionales, dont Crédit Agricole S.A. détient environ 25 % du capital. Cette composition, qui attribue aux représentants de Caisses régionales de Crédit Agricole la majorité des postes d'administrateurs au sein du Conseil, résulte de la volonté d'assurer une représentation significative aux Caisses régionales, reflétant la structure décentralisée du groupe Crédit Agricole.

Les intérêts des Caisses régionales et de la SAS Rue La Boétie pourraient être différents de ceux de Crédit Agricole S.A. ou de ceux des autres détenteurs de titres de Crédit Agricole S.A., ce qui pourrait être source de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs qu'ont vis-à-vis de Crédit Agricole S.A. les personnes occupant à la fois les fonctions d'administrateur de Crédit Agricole S.A. et de mandataire social de la SAS Rue La Boétie ou d'une Caisse régionale et ceux qu'elles ont vis-à-vis de la SAS Rue La Boétie ou d'une Caisse régionale. Il est rappelé, à toutes fins utiles, que Crédit Agricole S.A. exerce, à l'égard des Caisses régionales, les fonctions d'organe central conformément aux dispositions des articles L. 511-30 à L. 511-32 et L. 512-47 à L. 512-54 du Code monétaire et financier.

Le Conseil d'administration a renforcé depuis 2010 la présence d'administrateurs indépendants au sein du Conseil. Ils sont aujourd'hui au nombre de six. Trois des quatre Comités spécialisés (audit et risques, rémunérations, nominations et gouvernance) sont présidés par un administrateur indépendant. Au total, le Conseil, après examen de la situation des administrateurs au regard des critères d'indépendance AFEP/MEDEF, a conclu que les conditions actuelles de fonctionnement lui permettaient, ainsi qu'aux Comités, d'accomplir leurs missions avec l'efficacité, l'objectivité et l'indépendance nécessaires, en particulier s'agissant de la prévention d'éventuels conflits d'intérêts et de la prise en compte équitable des intérêts de l'ensemble des actionnaires.

Il n'existe aucun **contrat de service** liant les membres des organes d'administration ou de direction à Crédit Agricole S.A. ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages aux termes de ce contrat.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun **lien familial** entre les mandataires sociaux, administrateurs, Directeur général et Directeurs généraux délégués de Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole S.A. se conforme au **régime de gouvernement d'entreprise** en vigueur en France, ainsi qu'il est indiqué dans le rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2013, repris intégralement dans le présent Document de référence. Le Code AFEP/MEDEF est celui auquel se réfère la Société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

À la connaissance de la Société, à ce jour, aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre d'un des membres des organes d'administration ou de direction de Crédit Agricole S.A.

À la connaissance de la Société, à ce jour, aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre d'un des membres des organes d'administration ou de direction de Crédit Agricole S.A.

Incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre l'un des membres des organes d'administration ou de direction

Aucun des membres des organes d'administration ou de direction de Crédit Agricole S.A. n'a été empêché par un tribunal d'agir en cette qualité ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires de Crédit Agricole S.A. au cours des cinq dernières années au moins.

Organes de direction au 12 mars 2013

► COMPOSITION DU COMITÉ DE DIRECTION

Jean-Paul CHIFFLET	Directeur général
Jean-Yves HOCHER	Directeur général délégué, en charge de la Banque de financement et d'investissement et de la banque privée
Bruno de LAAGE	Directeur général délégué, en charge de la Banque de proximité en France, des Services financiers spécialisés et des Systèmes de paiement et flux
Michel MATHIEU	Directeur général délégué, en charge des fonctions centrales Groupe
Xavier MUSCA	Directeur général délégué, en charge de la Banque de proximité à l'international, de la gestion d'actifs et des assurances
Joseph d'AUZAY	Secrétaire général de Crédit Agricole S.A.
Pierre DEHEUNYNCK	Directeur des ressources humaines Groupe
Bernard DELPIT	Directeur financier Groupe
Philippe DUMONT	Directeur général de Crédit Agricole Consumer Finance
Olivier GAVALDA	Directeur du pôle Caisses régionales
Jérôme GRIVET	Directeur général de Crédit Agricole Assurances
Yves NANQUETTE	Directeur général de LCL
Yves PERRIER	Directeur gestion d'actifs, titres et services financiers aux institutionnels
Hubert REYNIER	Directeur des risques et contrôles permanents Groupe

► COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif comprend les membres du Comité de direction ainsi que :

Jérôme BRUNEL	Directeur des affaires publiques
Pierre CAMBEFORT	Directeur général délégué de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank
Francis CANTERINI	Directeur général adjoint de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank
Philippe CARAYOL	Directeur général de Crédit Agricole Leasing & Factoring
Julien FONTAINE	Directeur de la stratégie Groupe
Christophe GANCEL	Directeur de la banque privée
Jean-Christophe KIREN	Directeur du pôle Paiement Groupe
Giampiero MAIOLI	Directeur groupe Crédit Agricole S.A. pour l'Italie
Jean-Paul MAZOYER	Directeur informatique et industriel Groupe
Marc OPPENHEIM	Directeur de la Banque de proximité à l'international
Alain STRUB	Senior Country Officer Grèce

Examen de la situation financière et du résultat 2012

4

► Activité et informations financières	160
PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.	160
ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER	160
ACTIVITÉ ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.	161
ACTIVITÉ ET RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ	163
BILAN CONSOLIDÉ DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.	177
TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	180
CONTRÔLE INTERNE	180
TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES	180
► Informations sur les comptes de Crédit Agricole S.A. (société mère)	182
ANALYSE DES RÉSULTATS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. (SOCIÉTÉ MÈRE)	182
RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	184
ÉVOLUTION RÉCENTE DU CAPITAL	185
ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL SUR 3 ANS	185
DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL	186
ACQUISITION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS	187
INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE RÈGLEMENT FOURNISSEURS	190
INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX	190

Activité et informations financières

► PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Changements de principes et méthodes comptables

Les changements de principes et méthodes comptables sont décrits dans la note 1 des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2012.

Évolution du périmètre de consolidation

L'évolution du périmètre de consolidation est décrite dans les notes 2.1.1, 2.1.4 et 2.1.5 ainsi que dans la note 12 des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2012.

► ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

En 2012, la Grèce a de nouveau fait la une de l'actualité financière avec un nouveau plan d'aide, une annulation sur sa dette publique synonyme de décote sévère pour les investisseurs privés, et une instabilité politique et sociale chronique qui a alimenté les craintes d'une sortie du pays de la zone euro.

L'Espagne est entrée dans une phase difficile sur fond de doutes sur la solidité du système bancaire, de dérapage des finances publiques, de chômage record et d'approfondissement de la récession. Signe de ces inquiétudes, les primes de risque sur le souverain se sont nettement tendues, pour dépasser sporadiquement la barre symbolique des 7 %, seuil de déclenchement des plans d'aide grec, irlandais et portugais. En dépit des efforts de réformes entrepris par le gouvernement technique de Mario Monti, l'Italie n'a pas échappé à la contagion avec des taux publics également sous pression. **L'ensemble a fait craindre pour l'intégrité même de la zone euro.**

C'est donc sous haute tension que s'est tenu un nouveau sommet européen fin juin. Afin de casser les liens d'interdépendance entre les risques souverain et bancaire, le Mécanisme européen de stabilisation, le nouveau fonds de secours à caractère pérenne (entré en vigueur en octobre), a été autorisé à octroyer une aide financière aux banques directement sans passer par les États, moyennant la mise en œuvre d'une supervision bancaire à l'échelle européenne sous l'égide de la Banque centrale européenne (BCE).

Une enveloppe de 100 milliards d'euros a également été accordée à l'Espagne pour fortifier son secteur bancaire. Cette volonté affichée de progresser vers une union bancaire n'a pas totalement convaincu des marchés inquiets des délais de mise en œuvre.

Les difficultés financières de l'Espagne et les signaux inquiétants de ralentissement de l'économie mondiale ont ainsi continué à alimenter un sentiment de défiance à l'égard de la zone euro, au point de craindre une répétition du scénario catastrophe de l'été 2011. **Le 26 juillet a marqué un vrai tournant lorsque le gouverneur de la BCE, Mario Draghi a déclaré que la BCE était prête, dans les limites de son mandat, à prendre toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder l'intégrité de la zone euro.** Le patron de la BCE a confirmé en annonçant début septembre, un programme de rachats illimités de titres de dette sous conditions strictes (baptisé OMT pour "*Outright Monetary Transactions*"). L'ensemble a permis d'évacuer le scénario extrême d'un éclatement pur et simple de la zone euro et d'impulser un mouvement de hausse sur les marchés, venant ainsi corriger les excès de pessimisme passés.

En dépit de la stabilisation des anticipations et de l'environnement de marché, il ne sera pas possible, sans croissance, de viabiliser les trajectoires de dettes. C'est donc le thème de la croissance qui va dominer l'année 2013.

► **ACTIVITÉ ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.**

(en millions d'euros)	2012	2011 pro forma ⁽¹⁾	Variation 2012-2011
Produit net bancaire	16 315	19 385	(15,8 %)
Charges d'exploitation	(12 037)	(12 393)	(2,9 %)
Résultat brut d'exploitation	4 278	6 992	(38,8 %)
Coût du risque	(3 736)	(4 252)	(12,1 %)
Résultat d'exploitation	542	2 740	(80,2 %)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	503	230	x 2,2
Résultat net sur autres actifs et variations de valeur des écarts d'acquisition	(3 207)	(1 578)	n.s.
Résultat avant impôt	(2 162)	1 392	n.s.
Impôt sur les bénéfices	(360)	(885)	(59,3 %)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(3 991)	(1 705)	x 2,3
Résultat net	(6 513)	(1 198)	x 5,4
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(6 471)	(1 470)	x 4,4
Résultat de base par action (en euros)	(2,61)	(0,60)	-

(1) Pro forma du passage en IFRS 5 d'Emporiki, Cheuvreux et CLSA.

L'exercice 2012 est marqué par des mesures structurantes pour le Groupe, mises en œuvre à partir d'un travail approfondi d'adaptation au nouvel environnement financier et réglementaire : cessions d'activités non cœur, ajustement des valorisations des actifs au bilan, renforcement de l'efficacité opérationnelle. Ainsi, la cession de la filiale grecque Emporiki a été menée à bien au cours du second semestre, sans aucune ligne de financement résiduelle. Le Groupe a, dans le même temps, accéléré le recentrage de ses actifs en Europe du Sud : outre la totalité de sa participation dans Intesa Sanpaolo, il a cédé sa participation dans BES Vida tout en maintenant son niveau de détention dans la banque BES ; il a également ramené sa participation dans Bankinter de plus de 20 % début 2012 à 15,1 % à la clôture de l'exercice, et à moins de 10 % depuis.

Le **produit net bancaire** de l'année s'élève à 16 315 millions d'euros, en baisse de 15,8 % par rapport à 2011. Cette baisse résulte tout d'abord de l'impact négatif de la réévaluation de la dette propre liée à l'amélioration de la signature de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB, qui représente - 1 551 millions d'euros sur l'année. Elle intègre ensuite des moins-values de cessions de portefeuilles dans le cadre du plan d'adaptation pour - 498 millions d'euros en Banque de financement et d'investissement et en Services financiers spécialisés.

Elle résulte enfin des opérations liées au recentrage stratégique du Groupe, notamment la dépréciation sur les titres Intesa Sanpaolo pour - 427 millions d'euros au titre de la dépréciation durable des titres disponibles à la vente, suivi de la cession totale des titres

concernés. Enfin, diverses moins-values sur titres en début d'année, pour 93 millions d'euros, ont réduit l'impact positif de 864 millions d'euros du rachat de dettes hybrides réalisé en début d'année.

Avant ces éléments spécifiques, la baisse du produit net bancaire est ramenée à 5,7 % sur l'année, reflétant un contexte économique d'ensemble atone.

Les **charges d'exploitation** s'élèvent à 12 037 millions d'euros, en baisse de 2,9 % par rapport à 2011, grâce aux efforts de maîtrise des charges. En excluant les charges enregistrées en 2011 au titre du plan d'adaptation, la baisse reste de 0,2 %.

Le **résultat brut d'exploitation** s'établit ainsi à 4 278 millions d'euros, affichant une baisse de 38,8 % par rapport à l'exercice précédent, baisse ramenée à 15,0 % hors éléments spécifiques.

Le **coût du risque** s'élève à 3 736 millions d'euros dont 327 millions d'euros d'éléments spécifiques (impact du plan d'adaptation, provisions au titre de la Grèce). À fin décembre 2012, l'encours de créances dépréciées (hors opérations de location financement avec la clientèle) s'élève à 15,6 milliards d'euros, très proche du niveau de fin 2011 (+ 0,5 %). Il représente 3,5 % des encours de crédit bruts sur la clientèle et les établissements de crédit, à comparer à un taux de 3,3 % à fin septembre 2012 et à fin décembre 2011. Le taux de couverture des créances dépréciées par des provisions spécifiques continue de progresser : il atteint 57,3 % à fin décembre 2012 contre 55,4 % ⁽¹⁾ au 31 décembre 2011. Y compris les provisions collectives, le taux de couverture des créances dépréciées s'élève à 75,7 %.

(1) Pro forma hors Emporiki, CA Cheuvreux et CLSA reclassés en IFRS 5.

Le **résultat des sociétés mises en équivalence** s'élève à + 503 millions d'euros. Il inclut l'impact des dépréciations des titres SAS Rue La Boétie et SACAM International ainsi que l'ajustement de la valorisation de titres consécutive à la fusion de Caisses régionales. Ces éléments pèsent à hauteur de - 210 millions d'euros sur la contribution des Caisses régionales au résultat de Crédit Agricole pour l'année 2012. Il enregistre également la dépréciation de BES pour - 267 millions d'euros, et l'impact de la déconsolidation de Bankinter en août 2012, après le passage sous le seuil de 20 % et la perte de l'influence notable (- 193 millions d'euros).

La **variation de valeur des écarts d'acquisition** s'élève à - 3 395 millions d'euros en 2012 à la suite des tests d'*impairments* réalisés, et tenant compte principalement de l'impact du renforcement des exigences prudentielles, mais aussi de la dégradation de l'environnement macroéconomique et financier pour les pays et les métiers concernés. Ces dépréciations concernent la Banque de financement et d'investissement (- 826 millions d'euros en résultat net part du Groupe), le Crédit à la consommation (- 1 495 millions d'euros en résultat net part du Groupe) et la Banque de proximité à l'international (- 921 millions d'euros en résultat net part du Groupe).

Le **résultat avant impôt** ressort ainsi à - 2 162 millions d'euros et + 3 934 millions d'euros hors éléments spécifiques.

Le **Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession** s'élève à - 3 991 millions d'euros sur l'année, reflétant l'avancement de la cession d'Emporiki, de Cheuvreux et de CLSA.

Le **résultat net part du Groupe** ressort, pour l'exercice 2012, à - 6 471 millions d'euros. Hors éléments spécifiques, il aurait atteint 3 009 millions d'euros.

Réalisation du plan d'adaptation : forte baisse des besoins de liquidité et des emplois pondérés

Conformément à la communication faite le 14 décembre 2011, le Groupe a poursuivi vigoureusement la mise en œuvre du plan d'adaptation, et a dépassé les objectifs qu'il s'était fixés tant en termes de désendettement que d'optimisation de la consommation de fonds propres. Ainsi, les besoins de liquidité du Groupe ont été réduits de 68 milliards d'euros à taux de change courant entre juin 2011 et décembre 2012, soit 136 % de l'objectif de 50 milliards d'euros. La baisse des emplois pondérés s'élève à 57 milliards d'euros à taux de change constant sur la même période (représentant 160 % de l'objectif), y compris les impacts en Bâle 3 ainsi que l'opération Marylebone qui a généré une baisse des emplois pondérés de 14 milliards d'euros.

Ces baisses reflètent les mesures prises au sein de trois métiers. En Banque de proximité, le ratio crédits/collecte s'est fortement amélioré, passant de 129 % en juin 2011 à 122 % à fin décembre 2012. Le pôle Services financiers spécialisés a quant à lui réduit ses besoins et mené avec succès des actions de refinancement externe par le biais de collecte *retail* en Allemagne, de titrisations et d'émissions obligataires, qui ont généré 7 milliards de collecte sur la durée au plan. Enfin, Crédit Agricole CIB, outre la mise en place de son nouveau modèle, a cédé 10,3 milliards d'euros de portefeuilles de créances (avec une décote moyenne de seulement 2,3 %), ainsi que des portefeuilles de CDOs et de RMBS, et les risques de marchés inhérents à son portefeuille de corrélation.

	Financement	Solvabilité
	Réduction du besoin de financement au 31/12/2012 ⁽¹⁾	Réduction des emplois pondérés au 31/12/2012 ⁽²⁾
(en milliards d'euros)		
Banque de proximité	(22)	
Services financiers spécialisés	(13)	(6)
Banque de financement et d'investissement	(33)	(51)
TOTAL	(68)	(57)

(1) À change courant.

(2) À change constant, y compris impact en Bâle 3.

La liquidité

Le bilan *cash* du groupe Crédit Agricole s'élève à 1 032 milliards d'euros à fin décembre 2012, en progression de 2 milliards d'euros par rapport à fin décembre 2011.

L'endettement court terme correspondant à l'encours de dettes à moins de 370 jours levées par le Groupe auprès de contreparties de marché (hors le net des opérations de *repos* et *reverse repos* et hors opérations de refinancement banques centrales, pour un montant total de 34 milliards d'euros), s'élève à 137 milliards d'euros au 31 décembre 2012, contre 136 milliards d'euros au 31 décembre 2011. Les ressources de marché court terme et *repos* diminuent de 12 milliards d'euros sur l'année tandis que les actifs liquides, principalement les dépôts banques centrales, les actifs interbancaires et le portefeuille de titres, augmentent de 36 milliards d'euros sur l'année.

L'excédent des ressources stables sur les emplois stables au 31 décembre 2012 s'élève à 47 milliards d'euros. Les ressources stables, de 861 milliards d'euros au 31 décembre 2012, sont constituées des ressources de marché long terme, des ressources liées à l'activité clientèle et des capitaux propres (et assimilés). Les ressources stables augmentent de 14 milliards d'euros entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012. Les besoins de financement de l'activité clientèle et des actifs tangibles et intangibles, pour leur part, s'élèvent à 814 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en réduction de 34 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2011.

La réduction des besoins de financement de 68 milliards d'euros, dans le cadre du plan d'adaptation, correspond à la baisse constatée à fin 2011 de 21 milliards d'euros et à une réduction de 47 milliards d'euros en 2012. Ces 47 milliards d'euros s'expliquent essentiellement par une augmentation des ressources liées à

l'activité clientèle de 23 milliards d'euros d'une part, et par une réduction des actifs clientèle et des actifs de négoce à la clientèle de 27 milliards d'euros, d'autre part.

Les réserves après décote d'actifs disponibles, éligibles au refinancement banques centrales ou liquéfiables dans le marché, y compris les dépôts auprès des banques centrales, atteignent 230 milliards d'euros à fin décembre 2012, en hausse de 29 milliards d'euros par rapport à fin septembre 2012. Elles couvrent largement les ressources de marché court terme (168 %), qui s'élèvent à 137 milliards d'euros fin 2012.

Les réserves disponibles se composent de titres liquéfiables sur le marché et également éligibles au refinancement banques centrales pour 95 milliards d'euros (soit 41 % du total des réserves), de titres liquéfiables sur le marché pour 15 milliards d'euros (soit 7 %), de dépôts auprès des banques centrales pour 53 milliards d'euros (soit 23 %), de créances éligibles au refinancement banques centrales à hauteur de 58 milliards d'euros (soit 25 %), et de parts de titrisation et autotitrisations éligibles au refinancement banques centrales pour 9 milliards d'euros (soit 4 %).

Concernant le refinancement à moyen-long terme, avec les seules levées effectuées depuis le 1^{er} janvier 2012, Crédit Agricole S.A. a dépassé son programme d'émissions sur les marchés en levant 18,8 milliards d'euros au 31 décembre 2012, à rapporter à un programme fixé à 12 milliards d'euros pour 2012. Ces levées ont été réalisées avec une durée moyenne de 6,3 ans et un *spread* moyen contre *mid-swap* de 121,9 points de base. Le programme de refinancement moyen-long terme 2013 de Crédit Agricole S.A., de 12 milliards d'euros, est d'une taille identique au programme 2012.

Le Groupe développe en parallèle l'accès à des financements complémentaires par le biais de ses réseaux de proximité et ses filiales spécialisées, notamment par le biais d'émissions : au 31 décembre 2012, 3,7 milliards d'euros ont été levés dans les réseaux des Caisses régionales, 4,9 milliards d'euros dans les réseaux de LCL et Cariparma, 7,6 milliards d'euros via Crédit Agricole CIB (principalement en placements privés structurés) et 4,4 milliards d'euros via Crédit Agricole Consumer Finance (principalement en émissions et titrisations). Au total, les émissions moyen-long terme réalisées dans les réseaux du Groupe et les filiales spécialisées se sont élevées à 20,6 milliards d'euros en 2012.

► ACTIVITÉ ET RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

Au sein du groupe Crédit Agricole S.A., les métiers sont structurés en six pôles d'activité :

- Banque de proximité en France – Caisses régionales de Crédit Agricole ;
- Banque de proximité en France – LCL ;
- Banque de proximité à l'international (BPI) ;
- Services financiers spécialisés (SFS) ;

- Gestion de l'épargne (GEP) ;
 - Banque de financement et d'investissement (BFI) ;
- auxquels s'ajoute le pôle Activités hors métiers.

Les pôles métiers du Groupe sont définis dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2012 - note n° 5 "Informations sectorielles". L'organisation et les activités sont décrites dans le chapitre 1 du document de référence de Crédit Agricole S.A.

CONTRIBUTION DES MÉTIERS AU RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

(en millions d'euros)	2012	2011 <i>pro forma</i> ⁽¹⁾
Banque de proximité en France – Caisses régionales	824	1 008
Banque de proximité en France – LCL	663	675
Banque de détail à l'international	(4 880)	(2 458)
Services financiers spécialisés	(1 613)	91
Gestion de l'épargne	1 720	951
Banque de financement et d'investissement	(880)	(147)
Activités hors métiers	(2 305)	(1 590)
TOTAL	(6 471)	(1 470)

(1) Pro forma du passage en IFRS 5 d'Emporiki, Cheuvreux et CLSA.

1. Banque de proximité en France – Caisses régionales de Crédit Agricole

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation 2012-2011
Produit net bancaire	12 870	13 420	(4,1 %)
Charges d'exploitation et amortissements	(7 652)	(7 377)	3,7 %
Résultat brut d'exploitation	5 218	6 043	(13,6 %)
Coût du risque	(853)	(1 008)	(15,4 %)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	4 365	5 035	(13,3 %)

Données consolidées des 38 Caisses régionales retraitées des opérations intragroupe (y compris dividendes de Crédit Agricole S.A. perçus par les Caisses régionales)

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation 2012-2011
Résultat net mis en équivalence (à environ 25 %)	674	854	(21,1 %)
Variation de quote-part dans les réserves	150	154	(2,6 %)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	824	1 008	(18,4 %)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	824	1 008	(18,4 %)

Au cours de l'année 2012, les Caisses régionales ont poursuivi une stratégie de développement équilibré de leur fonds de commerce tout en continuant de placer l'innovation et la relation client au cœur de leur activité.

Sur le marché des particuliers, les Caisses régionales ont poursuivi le déploiement de démarches commerciales telles que le "Compte à Composer" ou la "Démarche retraite". Dans le domaine de l'assurance et des services, le contexte économique atone en France a limité la progression sur la banque au quotidien tandis que l'assurance dommages progresse de 2,6 % sur un an, tirée par les assurances des biens. En termes d'innovation, les Caisses régionales ont notamment lancé "CA-Store", coopérative d'acteurs du digital permettant au Crédit Agricole de cocréer, avec ses clients, des applications bancaires web et mobile, primé aux Palmes de la Relation Client.

Malgré un contexte économique difficile, qui a limité la progression du fonds de commerce, resté quasi stable sur un an, les Caisses régionales affichent une bonne performance de leur collecte globale. Celle-ci atteint 574,3 milliards d'euros à fin décembre 2012, soit une hausse de 4,4 % sur un an.

En ce qui concerne la collecte bilan, les encours s'élèvent à 333,7 milliards d'euros, en progression de 5,7 % sur un an. Cette croissance est notamment tirée par les comptes et dépôts à terme qui progressent de 18,1 % tandis que les livrets augmentent de 10,8 %, hausse principalement concentrée sur les livrets réglementés. En effet, les Livrets A et Livrets de développement durable ont largement bénéficié de la hausse des plafonds intervenue dans la deuxième partie de l'année au détriment notamment des dépôts à vue dont l'encours baisse de 1,9 % sur un an. Ainsi, le nombre de Livrets A a augmenté d'environ un million, à près de sept millions, pour un encours qui s'établit à 30,6 milliards d'euros à fin 2012 contre 23,2 milliards d'euros à fin 2011 (+ 31,9 % sur un an). La hausse des encours entraîne mécaniquement une augmentation du taux de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il progresse en conséquence à 36,0 % à fin 2012 (sur la base des encours au 30 septembre) contre 31,2 % fin 2011.

Parallèlement, les Caisses régionales ont maintenu une bonne dynamique sur la collecte hors-bilan, soutenue par un effet marché positif. La collecte s'élève à 240,6 milliards d'euros à fin décembre 2012, soit une hausse de 2,6 % sur un an. Cette performance est notable sur les titres qui bénéficient de la reprise des marchés financiers en 2012 et dont l'encours progresse de 13,3 % sur un an. L'assurance-vie connaît également un regain d'intérêt après un début d'année difficile (encours en hausse de 2,0 % sur l'année).

Dans le domaine des crédits, les Caisses régionales ont maintenu leur engagement auprès de leur clientèle et de leurs territoires, engagement qui se traduit par une progression de 1,4 % sur un an des encours qui atteignent 396,0 milliards d'euros à fin 2012. Cette croissance globale des encours traduit une évolution contrastée entre les différents marchés avec des encours habitat à 218,9 milliards d'euros, dont la progression ralentit, traduisant une baisse de la demande (+ 2,2 % sur un an à comparer à + 5,7 % un an plus tôt). Les encours de crédit à l'agriculture et aux collectivités locales continuent de progresser tandis que le crédit à la consommation poursuit son recul sous l'effet des nouvelles contraintes réglementaires et d'une demande moins soutenue (- 6,5 % sur un an). Enfin, les encours de crédits auprès des professionnels et les entreprises enregistrent un léger recul reflétant le contexte économique difficile.

Le ratio crédit/collecte s'améliore légèrement en 2012. Il s'établit à 126 % à fin décembre 2012, contre 129 % un an plus tôt. Sur l'horizon du plan d'adaptation, soit depuis juin 2011, il s'est amélioré de 4 points.

Le produit net bancaire des Caisses régionales (retraité des opérations intragroupe) s'établit à 12,9 milliards d'euros en 2012, en baisse de 4,1 % par rapport à 2011. Sur la période, le produit net bancaire clientèle hors épargne-logement est quasi stable grâce à la hausse des marges sur crédits qui compense en partie la baisse des volumes. Les revenus de commissions reculent de 1,3 % sur un an, pénalisés par les mauvaises performances sur les valeurs mobilières (- 15,5 %) tandis que les commissions sur services et opérations bancaires résistent bien (+ 6,3 % sur un an). Cette baisse reflète également la comptabilisation dans les comptes des

Caisses régionales de la dépréciation des titres SAS Rue La Boétie suite au changement de leur méthode de valorisation (- 650 millions d'euros). Cet impact est minoré, à hauteur de 161 millions d'euros, par l'annulation d'écritures de consolidation constatées lors de la fusion de Caisses régionales. Enfin, le produit net bancaire enregistre également la dépréciation des titres Sacam International à hauteur de 330 millions d'euros. Hors ces effets et hors les impacts épargne-logement, le produit net bancaire aurait augmenté de 1,5 % en 2012 par rapport à 2011.

Les charges sont en hausse de 3,7 % en 2012 par rapport à 2011. Elles intègrent les nouvelles taxes votées en 2012 dans le cadre de la loi de finance rectificative et la loi de financement de la sécurité sociale. Elles supportent également un surcoût de 14 millions d'euros lié au projet NICE dont le coût annuel s'élève à 223 millions d'euros, en légère augmentation par rapport à 2011 où il s'établissait à 209 millions d'euros. 2012 voit l'achèvement de ce projet informatique majeur qui permettra désormais aux Caisses régionales de fonctionner sur un unique système d'information. À

partir de 2014, les dépenses informatiques des Caisses régionales devraient baisser de 250 millions d'euros par an. En excluant ce surcoût ainsi que les effets des taxes votées dans le cadre de la loi de finance rectificative, la progression des charges est de 1,9 % en 2012 par rapport à 2011.

Le résultat d'exploitation s'établit à 4,4 milliards en 2012, après un coût du risque qui s'élève à 853 millions d'euros en baisse de 15,4 % par rapport à 2011. L'encours total de provisions constituées à fin 2012 représente 107,6 % des créances dépréciées à fin décembre 2012 contre 108,8 % à fin décembre 2011 ; celles-ci se stabilisent à 2,4 % à fin décembre 2012, stable depuis fin 2010.

En conséquence, la contribution des Caisses régionales au résultat net part du Groupe de Crédit Agricole S.A. s'établit à 824 millions d'euros en 2012, en recul de 18,4 % par rapport à 2011. En excluant les effets négatifs des dépréciations et ajustement de la valorisation de titres, cette contribution s'élèverait à 1 032 millions d'euros, en hausse de 1,9 % sur un an.

2. Banque de proximité en France – LCL

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation 2012-2011
Produit net bancaire	3 891	3 822	1,8 %
Charges d'exploitation et amortissements	(2 522)	(2 497)	1,0 %
Résultat brut d'exploitation	1 369	1 325	3,3 %
Coût du risque	(311)	(286)	8,6 %
Résultat avant impôt	1 059	1 040	1,8 %
Impôts sur les bénéfices	(361)	(330)	9,5 %
Résultat net	698	710	(1,8 %)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	663	675	(1,8 %)

En 2012, LCL a poursuivi son développement autour du projet d'entreprise "Centricité Clients" qui met la satisfaction du client au cœur de sa politique commerciale. LCL a ainsi enrichi le "Contrat de reconnaissance" du "SAV bancaire". Cette nouvelle offre de services inclut un questionnaire de satisfaction qui permet aux clients d'évaluer la banque à tout moment et prend l'engagement de traiter les réclamations dans les meilleurs délais. LCL a par ailleurs confirmé son rôle dans le financement de l'économie française avec des encours de crédits qui ont progressé de 1,6 % sur un an, à 89,2 milliards d'euros à fin décembre 2012. Dans le même temps, la collecte est restée soutenue avec un rééquilibrage en fin d'année entre collecte bilan et hors-bilan.

Dans le domaine des crédits, la progression est nettement tirée par les encours de crédits habitat qui ont augmenté de 3,0 % en 2012 par rapport à 2011. Les encours de crédits aux professionnels et entreprises sont quant à eux quasi stables à 27,1 milliards d'euros (- 0,2 % en 2012 par rapport à 2011). Dans le même temps, les encours de crédit à la consommation retrouvent quasiment leur niveau de décembre 2011, à 7 milliards d'euros après un recul en début d'année.

En termes de collecte, la progression est restée soutenue (+ 3,9 % sur un an) avec un rééquilibrage en fin d'année au profit

de la collecte hors-bilan. Elle s'élève à 156,7 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en hausse de 3,9 % sur un an avec une collecte bilan en hausse de 5,0 % et une collecte hors bilan qui progresse de 2,8 % sur la même période. Cette bonne dynamique de la fin de l'année sur les ressources hors-bilan, associée à un effet marché positif, permet aux encours gérés en assurance-vie de progresser de 5,4 % sur un an et d'atteindre 51,2 milliards d'euros. De même, la collecte titres progresse de 10,3 % sur un an tandis que les émissions obligataires principalement au début de l'année ont permis de collecter 500 millions d'euros dans les réseaux, pour un encours total de 2,2 milliards d'euros au 31 décembre 2012. En ce qui concerne les ressources de bilan, après une collecte importante en début d'année, le relèvement des plafonds sur les Livrets A et Livrets de développement durable a entraîné une collecte de 3,1 milliards d'euros soit une hausse de 34,4 % sur un an. Cette collecte s'est faite au détriment des autres comptes sur livrets ce qui conduit à une hausse finalement limitée à 3,2 % de la collecte sur livrets. Pour les mêmes raisons, la collecte sur les dépôts à vue est quasi stable sur un an (+ 0,3 %).

Sous l'effet conjugué de l'évolution des crédits et des ressources, le ratio crédits/collecte s'établit à 116 % à fin décembre 2012, stable sur l'ensemble de l'année. Depuis fin juin 2011 et la mise en œuvre du plan d'adaptation, ce ratio s'est amélioré de 13 points.

LCL a également maintenu une bonne activité commerciale tout au long de l'année. Sur le marché des particuliers et des professionnels, la production de contrats d'assurance MRH, automobile et santé a progressé de 16,6 % sur un an tandis que le parc de cartes est resté stable grâce aux bonnes performances des cartes haut de gamme et malgré la baisse de la production sur les cartes de crédit consécutive à l'adoption de la loi sur le crédit à la consommation.

Le produit net bancaire s'établit à 3,9 milliards d'euros, en hausse de 1,8 % sur un an grâce au redressement des marges sur crédits qui compense le recul de la marge sur collecte, pénalisée par une courbe des taux défavorable. Globalement, la marge d'intérêt progresse de 7,2 % sur un an. Les commissions sont en revanche en recul de 4,9 % sur un an, pénalisées par la baisse des volumes sur les valeurs mobilières clientèle qui reculent de 23,3 % sur la même période, principalement du fait de la désaffection à l'égard des OPCVM.

Les charges d'exploitation, hors impact des nouvelles taxes votées dans le cadre de la loi de finance rectificative (notamment doublement de la taxe systémique et passage du forfait social de 8 à 20 %) et la loi de financement de la sécurité sociale (élargissement de la base soumise à la taxe sur les salaires) sont en baisse de 0,5 % sur un an. Y compris cet impact défavorable, elles restent cependant bien maîtrisées puisqu'elles ne progressent que de 1,0 % sur la même période. Afin de s'adapter à ce contexte économique difficile, LCL a également mis en place un programme visant à améliorer le pilotage et la maîtrise des dépenses de la banque, en donnant la priorité aux projets qui permettent une amélioration de la qualité des services clients. Ainsi, malgré cet alourdissement des

charges, le coefficient d'exploitation s'établit à 64,8 % en 2012, en amélioration de 0,5 point sur un an.

Le coût du risque est en hausse de 8,6 % en 2012 par rapport à 2011. Il s'établit à 33 points de base sur encours de crédits pour l'ensemble de l'année 2012, en légère hausse par rapport à 2011 (31 points de base sur encours de crédits à la clientèle). Le taux de créances dépréciées sur encours évolue favorablement par rapport à 2011 puisqu'il s'établit à 2,4 % contre 2,5 % un an plus tôt. Dans le même temps, le taux de couverture y compris provisions collectives se renforce et atteint 76,8 % contre 75,5 % à fin décembre 2011.

Au total, le résultat net part du Groupe de l'année s'établit à 663 millions d'euros, en baisse de 1,8 % par rapport à 2011.

3. Banque de proximité à l'international

Les résultats de l'année 2012 de la Banque de proximité à l'international ont été marqués par la Grèce et la recherche d'une solution de désengagement, satisfaisant au mieux les intérêts du Groupe, solution intervenue au troisième trimestre 2012 et finalisée début 2013.

En fin d'année, le pôle a aussi été affecté par des dépréciations d'écarts d'acquisition et de participation pour un total de 1 188 millions d'euros en résultat net part du Groupe.

Avant les dépréciations passées sur l'année et hors Emporiki, la contribution de la Banque de proximité à l'international au résultat net part du Groupe de Crédit Agricole S.A. s'élève à 203 millions d'euros sur l'année 2012 contre 280 millions d'euros l'année précédente.

(en millions d'euros)	2012	2011 pro forma	Variation 2012-2011
Produit net bancaire	2 472	2 380	3,9 %
Charges d'exploitation et amortissements	(1 707)	(1 568)	8,9 %
Résultat brut d'exploitation	765	812	(5,8 %)
Coût du risque	(522)	(441)	18,4 %
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	(393)	(911)	(56,9 %)
Résultat net sur autres actifs et variation de valeur des écarts d'acquisition	(1 069)	(275)	x 3,9
Résultat avant impôt	(1 219)	(815)	49,6 %
Impôts sur les bénéfices	(50)	(84)	(40,2 %)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(3 742)	(1 610)	x 2,3
Résultat net	(5 011)	(2 509)	99,7 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(4 880)	(2 458)	98,5 %

Les exercices 2011 et 2012 ont été retraités du passage en IFRS 5 d'Emporiki.

En Italie, l'environnement est fortement marqué par l'impact des dispositions prises pour réduire l'endettement public et réformer le cadre économique : le PIB est en baisse pour l'année de l'ordre de 2 % par rapport à 2011. Le marché est touché par la récession et la

montée du risque. Dans cet environnement, Cariparma fait preuve d'une bonne résistance liée à son statut particulier de réseau régional principalement implanté dans le nord du pays, avec une baisse limitée des encours de crédits et un produit net bancaire en hausse.

En 2012, Cariparma a mis en place des mesures visant à améliorer l'efficacité opérationnelle et à réduire les coûts. Les principales initiatives résident dans un plan de départs volontaires, une

rationalisation du réseau commercial, la mise en place d'un nouveau modèle de service à la clientèle et l'externalisation du back-office. Ces actions, initiées en 2012, vont être poursuivies en 2013.

CONTRIBUTION DU GROUPE CARIPARMA AU RÉSULTAT DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation 2012-2011
Produit net bancaire	1 634	1 592	2,6 %
Charges d'exploitation et amortissements	(1 124)	(1 006)	11,6 %
Résultat brut d'exploitation	510	586	(13,0 %)
Coût du risque	(373)	(278)	34,3 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE HORS DÉPRÉCIATION D'ÉCARTS D'ACQUISITION	89	181	(50,9 %)

L'encours des crédits s'établit à 33,4 milliards d'euros au 31 décembre 2012, soit une baisse de 1,2 % par rapport au 31 décembre 2011, moindre que celle du marché qui enregistre un recul de 2,9 % ⁽¹⁾. La collecte hors bilan est soutenue avec une croissance de 11 %. L'encours global de collecte atteint 35,6 milliards d'euros et affiche une progression de 5,5 % sur un an, alors que le marché enregistre une baisse de 3,5 % ⁽¹⁾. Ainsi, Cariparma dégage un excédent de liquidité qui permet de contribuer au financement des autres activités du Groupe en Italie.

Le produit net bancaire progresse de 2,6 % en 2012 porté par la bonne tenue de l'activité clientèle.

Les charges s'affichent en hausse de 11,6 % par rapport à l'année 2011. En effet, l'année est marquée par la mise en place d'un plan de départs volontaires. Un coût de 118 millions d'euros est provisionné à ce titre sur l'année 2012. Ce plan prévoit dans son ensemble 720 départs d'ici 2015. Avant coûts de ce plan et hors effets périmètres et coûts d'intégration des nouvelles agences en 2011, les charges d'exploitation progressent de 0,9 % sur l'année.

Le coût du risque est, quant à lui, affecté par la détérioration du contexte économique et s'inscrit en hausse de 34,3 % en 2012 par rapport à 2011 pour s'élever à 373 millions d'euros. Le ratio de créances douteuses sur encours s'établit à 8,1 % avec un taux de couverture de 45,4 % (contre 45,5 % au 31 décembre 2011).

Par ailleurs, au sein d'une provision centrale (en activités hors métiers), une provision de 35 millions d'euros est affectée au risque lié au contrôle en cours de la Banque d'Italie.

Au total, la contribution au résultat net part du Groupe de Cariparma est un profit de 89 millions d'euros sur l'année avant dépréciation d'écarts d'acquisition (852 millions d'euros), contre 181 millions d'euros l'année précédente.

En Grèce, les travaux engagés depuis le début 2012 ont permis au Crédit Agricole de trouver les conditions d'un accord de cession d'Emporiki à Alpha Bank.

Crédit Agricole S.A. avait annoncé la signature d'un contrat en date du 16 octobre visant à la cession par Crédit Agricole S.A. de la totalité du capital d'Emporiki à Alpha Bank. Après obtention des autorisations des autorités compétentes, la cession a été signée le 1^{er} février 2013.

La finalisation de l'opération se traduit par un résultat net part du Groupe de - 706 millions d'euros dans les comptes consolidés du quatrième trimestre 2012 de Crédit Agricole S.A. Ce résultat tient compte de reprises de provisions sur le funding devenues sans objet. En effet, Crédit Agricole CIB a acquis des actifs du portefeuille shipping d'Emporiki pour un montant de 1,4 milliard USD et Emporiki a remboursé le *funding* résiduel à Crédit Agricole S.A. Ainsi, après la cession, Emporiki ne bénéficie plus d'aucun financement de Crédit Agricole S.A. À l'inverse, les impacts fiscaux prévus au troisième trimestre 2012 et jusqu'au 18 février 2013 ont été corrigés suite à la décision du Gouvernement français d'appliquer le nouveau régime de non-déductibilité des moins-values (loi de finance rectificative du 16 août 2012) à la cession des titres issus de l'augmentation de capital d'Emporiki initiée le 17 juillet 2012.

Hors l'Italie et la Grèce, les autres entités du Groupe sont équilibrées en termes de ratio crédits/collecte au 31 décembre 2012, avec 10,2 milliards d'euros de collecte bilan pour un montant de crédits bruts s'élevant à 9,8 milliards de crédits bruts. Parmi ces autres entités, Crédit Agricole Polska est celle ayant le poids le plus important en produit net bancaire, avec 37 %, suivie du Crédit du Maroc (22 %), de Crédit Agricole Egypt (22 %), puis de Crédit Agricole Ukraine (13 %) et de Crédit Agricole Srbija (4 %).

Le résultat net part du Groupe des entités de la Banque de proximité à l'international autres qu'en Italie et en Grèce s'élève à 115 millions d'euros, en hausse de 15 % sur un an, grâce aux bonnes performances opérationnelles. Ce résultat intègre 33 millions d'euros pour le compte de la filiale ukrainienne, 37 millions d'euros pour la filiale polonaise, 23 millions d'euros sur le Crédit du Maroc et 21 millions d'euros sur Crédit Agricole Egypt. Il est à noter qu'à la suite de la dégradation de la situation économique en Égypte, des dépréciations sur les écarts d'acquisition sont incluses dans les comptes pour 69 millions d'euros sur la filiale égyptienne.

Enfin, en ce qui concerne les participations mises en équivalence, Crédit Agricole S.A. a restructuré sa participation dans BES. Au cours du premier semestre 2012, il a été procédé à la cession de la participation dans BES Vida pour 225 millions d'euros en participant simultanément à l'augmentation de capital du BES à hauteur des droits de Crédit Agricole S.A., pour le même montant. Au quatrième trimestre la valeur de la participation de 20,2 % détenue dans BES est dépréciée à hauteur de 267 millions d'euros.

(1) Source : Associazione Bancaria Italiana.

Par ailleurs Crédit Agricole S.A. s'est désengagé de certaines filiales ou participations.

En ce qui concerne Bankinter, Crédit Agricole a initié une stratégie de désinvestissement. Le pourcentage de détention de Crédit Agricole S.A. dans Bankinter est passé en dessous de 20 % au troisième trimestre 2012 à la suite d'une augmentation de capital de la banque espagnole à laquelle Crédit Agricole S.A. n'a pas souscrit. Cette dilution, concomitante à la stratégie de recentrage des activités, a conduit Crédit Agricole S.A. à réexaminer les critères de son

influence notable et à déconsolider Bankinter. Cette déconsolidation s'est traduite par une inscription en titres disponibles à la vente et une moins-value de 193 millions d'euros. Cette stratégie s'est poursuivie au deuxième semestre avec des cessions de titres et en janvier 2013 avec l'annonce de la cession de 5,2 % du capital de Bankinter dans le cadre d'une procédure privée auprès d'investisseurs institutionnels, ramenant la participation à 9,9 %.

Enfin, BNI Madagascar est comptabilisé en actif non courant destiné à la vente.

4. Services financiers spécialisés

(en millions d'euros)	2012	2011 <i>pro forma</i>	Variation 2012-2011
Produit net bancaire	3 445	3 926	(12,3 %)
Charges d'exploitation et amortissements	(1 601)	(1 744)	(8,2 %)
Résultat brut d'exploitation	1 844	2 182	(15,5 %)
Coût du risque	(2 105)	(1 606)	31,1 %
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	19	14	37,9 %
Variation de valeur d'écarts d'acquisition	(1 495)	(247)	n.s.
Résultat avant impôt	(1 737)	343	n.s.
Impôts sur les bénéfices	(101)	(242)	(58,5 %)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	-	5	n.s.
Résultat net	(1 838)	106	n.s.
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(1 613)	91	N.S.

Le **pôle Services financiers spécialisés** a atteint en 2012 les objectifs du plan d'adaptation en poursuivant le pilotage de la réduction de son activité et la diversification de ses sources de refinancement.

Ainsi, les encours consolidés de Crédit Agricole Consumer Finance (CACF) s'établissent au 31 décembre 2012 à 47,6 milliards d'euros, en diminution de 4,6 milliards d'euros depuis juin 2011. Agos Ducato représente 1,4 milliard d'euros de la baisse d'encours entre juin 2011 et décembre 2012. La baisse organique des encours représente environ 3,6 milliards d'euros sur cette période, sous l'effet du ralentissement du marché du crédit à la consommation en Europe, mais aussi d'actions volontaires de resserrement des conditions d'octroi de crédits et de l'arrêt des partenariats à rentabilité insuffisante. Par ailleurs, la cession de créances douteuses s'est élevée à 1,1 milliard d'euros sur la durée du plan, dont une opération réalisée par Agos Ducato en fin d'année 2012 portant sur un portefeuille de 0,5 milliard d'euros qui était entièrement provisionné. Les encours gérés pour le compte de tiers ont quant à eux enregistré une baisse de 0,6 milliard d'euros depuis juin 2011, alors que les encours gérés pour compte du groupe Crédit Agricole sont restés stables. Ainsi, le total d'encours gérés par CACF s'établit à 73,2 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en baisse de 5,2 milliards depuis juin 2011. Leur répartition géographique est restée relativement stable, avec 38 % des encours localisés en France, 34 % en Italie et 28 % dans les autres pays.

En termes de diversification des sources de refinancement externe, les efforts de CACF se sont traduits par plus de 7 milliards d'euros de refinancement additionnel depuis juin 2011. Ainsi, la

collecte de dépôts *retail* en Allemagne totalise plus de 1 milliard d'euros au 31 décembre 2012, alors que 5,6 milliards d'euros ont été levés au moyen de titrisations et d'émissions obligataires.

Parallèlement, Crédit Agricole Leasing and Factoring (CAL&F) a également accentué ses efforts conformément au plan d'adaptation, tant en termes de réduction des encours qu'en termes de diversification de son refinancement externe. Ainsi, au 31 décembre 2012, les encours gérés en crédit-bail sont en baisse de 6,5 % par rapport au 31 décembre 2011 et s'élèvent à 18,6 milliards d'euros ; ils baissent de 8,2 % sur la France sur cette période. Le chiffre d'affaires factoré s'établit quant à lui à 56,3 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en baisse de 6,0 % par rapport au 31 décembre 2011 ; près de la moitié de cette baisse provient de l'international.

Cette politique de réduction de l'activité pèse sur le produit net bancaire du pôle, qui s'inscrit en baisse de 12,3 % en 2012 par rapport à 2011. Les charges d'exploitation ont suivi une évolution parallèle, diminuant de 8,2 % sur la même période. Le coefficient d'exploitation s'établit ainsi au niveau de 46,5 %.

Le coût du risque s'inscrit en hausse de 31,1 % sur l'année pour s'élever à 2,1 milliards d'euros, notamment en raison de compléments de provision passés sur la filiale italienne de crédit à la consommation Agos pour un montant total de 364 millions d'euros. Retraité de ces compléments de provisions, le coût du risque n'augmente que de 8,4 % entre décembre 2011 et décembre 2012. L'impact du plan d'adaptation, une reprise de 77 millions d'euros en coût du risque, vient partiellement compenser ce surcroît de provision sur Agos.

En 2012, les dépréciations de valeur des écarts d'acquisition ont représenté près de 1,5 milliard d'euros, entièrement attribuable au métier crédit à la consommation.

Au total, sous l'effet conjugué des provisions complémentaires sur l'Italie, des coûts du plan d'adaptation et de la dépréciation de valeur des écarts d'acquisition, le résultat net part du Groupe du pôle s'élève en 2012 à une perte 1 613 millions d'euros.

En **crédit à la consommation**, la réduction pilotée de l'activité, les impacts des compléments de provisionnement sur Agos et la dépréciation de la valeur des écarts d'acquisition conduisent CACF à afficher un résultat net part du Groupe en perte de 1 616 millions d'euros au titre de l'exercice 2012.

L'activité ralentie du métier se traduit par une baisse de 13,3 % du produit net bancaire entre 2011 et 2012, à 2 907 millions d'euros. Dans ce contexte, les mesures de renforcement de l'efficacité opérationnelle entreprises par CACF se sont traduites par une baisse de 8,0 % des charges sur la même période, mais une hausse mécanique du coefficient d'exploitation qui s'établit à 44,1 % à fin 2012.

Le coût du risque total est en forte hausse par rapport à 2011 à 2 105 millions d'euros (+ 31,1 %), traduisant des situations et évolutions contrastées. CACF France connaît une amélioration régulière et affiche un coût du risque à son niveau le plus bas depuis le troisième trimestre 2008, et l'ensemble des filiales à l'international hors Agos voient également baisser leur coût du risque global de 1,8 % entre fin 2011 et fin 2012. Inversement, le coût du risque courant reste élevé chez Agos en 2012, comprenant des compléments de provision d'un total de 364 millions d'euros sur l'année. Des mesures significatives ont été prises sur la gouvernance d'Agos – avec notamment des changements au sein du Conseil d'administration – et sur les processus de gestion et de recouvrement du risque – avec plusieurs chantiers lancés et un renforcement des équipes dédiées. Au 31 décembre 2012, les créances dépréciées d'Agos s'établissent à 13,5 % des encours, avec un taux de couverture élevé de 96,4 % y compris provisions collectives.

Enfin, CACF a enregistré en 2012 des dépréciations de valeur d'écarts d'acquisition d'un total de 1 495 millions d'euros.

En **crédit-bail et affacturage**, le résultat net part du Groupe de CAL&F s'élève à 4 millions d'euros pour l'exercice 2012, à comparer à une perte nette de 257 millions d'euros en 2011.

En lien avec le ralentissement de l'activité, le produit net bancaire baisse de 6,1 % entre 2011 et 2012 à 538 millions d'euros. Les charges sont en forte baisse sur la période à - 9,3 %, permettant de limiter le repli du résultat brut d'exploitation à 1,3 %. Le coefficient d'exploitation s'améliore ainsi de 2,1 points en douze mois pour s'établir à 59,1 % sur l'année. À 131 millions d'euros, le coût du risque recule de 37,0 % sur l'année. Finalement, la charge d'impôt de CAL&F est multipliée par près de 2,5 entre 2011 et 2012 en raison d'une dépréciation d'impôts différés actifs pour 30 millions d'euros en 2012 et de la non-activation des impôts différés actifs sur Emporiki Leasing à compter du 1^{er} janvier 2012.

5. Gestion de l'épargne

Le pôle Gestion de l'épargne comprend la gestion d'actifs, les assurances, la banque privée et les services financiers aux institutionnels.

Au 31 décembre 2012, les encours gérés du pôle progressent de 83,3 milliards d'euros en 2012, avec une collecte nette positive sur l'année de 15,2 milliards d'euros pour Amundi et de 1,9 milliard d'euros pour CA Assurances. Outre une activité commerciale soutenue dans tous les métiers, le pôle enregistre un effet marché et change fortement positif (+ 68,9 milliards d'euros). L'encours global s'élève ainsi à 1 084,4 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

Pour l'année 2012, le résultat net part du Groupe du pôle s'élève à 1 720 millions d'euros, en hausse de 80,9 % par rapport à l'année précédente, qui avait enregistré l'impact négatif du plan européen de soutien à la Grèce (712 millions d'euros en résultat net part du Groupe en 2011). Le résultat 2012 enregistre encore un impact en résultat net part du Groupe de - 35 millions d'euros au titre du plan de soutien à la Grèce. Le coefficient d'exploitation s'établit au niveau bas de 46,5 % en 2012, en amélioration de 1,3 point par rapport à 2011.

(en millions d'euros)	2012	2011 pro forma	Variation 2012-2011
Produit net bancaire	5 160	5 243	(1,6 %)
Charges d'exploitation et amortissements	(2 401)	(2 508)	(4,3 %)
Résultat brut d'exploitation	2 759	2 735	0,9 %
Coût du risque	(55)	(1 075)	(94,9 %)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	10	11	(3,7 %)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	28	(1)	n.s.
Résultat avant impôt	2 742	1 670	64,2 %
Impôts sur les bénéfices	(848)	(620)	36,8 %
Résultat net	1 894	1 050	80,4 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 720	951	80,9 %

En gestion d'actifs, Amundi bénéficie en 2012 d'un très bon niveau de collecte, 15,2 milliards d'euros, et d'un effet marché très favorable (+ 54 milliards d'euros). Amundi a ainsi vu ses encours progresser de 10 % au cours de l'année 2012, pour atteindre 727,4 milliards d'euros en fin d'année. La politique offensive menée sur la clientèle institutionnelle, entreprises et distributeurs tiers a porté ses fruits, compensant plus que largement la décollecte des réseaux. Hors réseaux, la collecte s'est élevée ainsi au niveau record de 26 milliards d'euros.

Sur les institutionnels et assureurs, la collecte a atteint 18,8 milliards d'euros, portée notamment par les assureurs Groupe et hors Groupe et les régimes de retraite en France. Sur le segment des entreprises, Amundi a significativement renforcé ses positions en France et à l'international : en épargne entreprise, la collecte s'est établie à 5,2 milliards d'euros, conduisant à une augmentation de plus de trois points de la part de marché d'Amundi en France, qui s'élève désormais à plus de 40 %. Sur les autres produits, Amundi a collecté 3,1 milliards d'euros et augmenté significativement sa pénétration auprès des grandes entreprises européennes. Auprès des distributeurs tiers, Amundi a affiché 2,0 milliards d'euros de collecte nette grâce notamment à de très bonnes performances en Europe et Japon, ainsi qu'auprès des distributeurs globaux au travers de ses expertises volatilité, obligataire (*high yield*, *global* notamment) et de trésorerie longue.

Avec les réseaux, si les flux sont restés négatifs en Europe (- 10,8 milliards d'euros sur l'année), le mouvement de décollecte s'est néanmoins ralenti fortement, sous l'effet d'une pression réduite de la collecte bilancielle. Les *joint ventures* en Inde, Corée et Chine ont poursuivi leur développement. Amundi a ainsi renforcé ses positions en France comme à l'international, avec des progressions significatives de ses parts de marché. En France, sa part de marché a progressé de près de 2 points, à 26,6 %. En Europe, Amundi est le 2^e collecteur sur le marché.

En termes d'expertises, l'année 2012 a consacré le succès de la gamme trésorerie, grâce à des produits sécurisés et offrant de bonnes performances de gestion. Amundi a été le premier collecteur en Europe sur ces produits sur l'année, et premier en termes d'encours dès juin 2012, avec 12,2 % de part de marché. Sur les ETF, expertise lancée il y a seulement quatre ans, l'encours s'est élevé à 8,9 milliards d'euros fin 2012, plaçant Amundi parmi les acteurs de référence sur ce secteur en Europe, après plusieurs années consécutives de niveaux de collecte supérieurs à ceux du marché. Les collectes significatives enregistrées sur des produits comme la volatilité, le *high yield*, le *global bond* ou encore les produits immobiliers ont également confirmé les bonnes performances d'Amundi en gestion active.

Le produit net bancaire d'Amundi ressort à 1 456 millions d'euros en 2012, en hausse de 4,6 % par rapport en 2011, en intégrant la plus-value réalisée sur la cession d'Hamilton Lane (60 millions d'euros). La cession de cette participation en début d'année a achevé la rationalisation du dispositif d'Amundi aux États-Unis. Hors plus-value, dans un contexte de baisse tendancielle des marges dans la gestion d'actifs, le produit net bancaire d'Amundi affiche une stabilité par rapport à 2011. Le niveau élevé des commissions de

surperformance, multipliées par 2,3 par rapport à 2011 a en effet quasiment compensé la baisse des autres produits de gestion affectés par la dégradation du mix-produits. Le produit net bancaire bénéficie par ailleurs de l'évolution favorable des marchés financiers.

Constante dans sa politique de maîtrise des coûts, Amundi enregistre une baisse de 1,4 % des charges d'exploitation, malgré l'augmentation de la fiscalité touchant les frais de personnel. Grâce à ces éléments, le résultat brut d'exploitation ressort à 688,9 millions d'euros soit une hausse de + 2,4 % hors cession de Hamilton Lane, avec un coefficient d'exploitation à 55,0 %.

Au total, le résultat net d'Amundi s'élève à 480 millions d'euros en 2012, en hausse de 16,3 % par rapport à 2011 et sa contribution au résultat net part du Groupe est de 351 millions d'euros (+ 16,5 %).

En ce qui concerne les **Services financiers aux institutionnels**, CACEIS continue de faire preuve d'un dynamisme soutenu depuis le début de l'année, appuyant sa croissance organique sur de réels succès commerciaux dans ses deux métiers de conservation et d'administration. Elle a bénéficié par ailleurs d'un effet marché favorable, tant sur les obligations (baisse des taux longs) que sur les actions (hausse de 15 % du CAC 40 depuis décembre dernier). Ainsi, les encours conservés sont en hausse de 10,3 % en un an pour atteindre 2 491 milliards d'euros, tandis que les encours administrés, à 1 251 milliards d'euros, progressent de 20,3 % sur la même période.

Sous le double effet de la pression sur les marges et du resserrement des *spreads* sur la trésorerie, notamment en fin d'année, le produit net bancaire progresse de 3,3 %. Le résultat brut d'exploitation augmente de 8,2 % du fait de la quasi-stabilité des charges (+1,1 %). Le résultat net part du Groupe s'établit à 148 millions d'euros, en hausse de 7,6 %.

L'activité **Banque privée** résiste dans le contexte de la crise financière. Les encours gérés en banque privée atteignent 132 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en hausse de 4,7 % par rapport à fin décembre 2011 grâce à un effet marché et change positif. La décollecte ressort à 2,7 milliards d'euros sur l'année, dans un contexte d'ensemble défavorable à l'épargne hors bilan et tenant compte de la cession d'encours non stratégiques en Amérique latine. Cette décollecte ralentit toutefois, trimestre après trimestre, depuis un an. Ainsi, sur le périmètre France, les encours progressent de 5,6 % par rapport au 31 décembre 2011 à 60,4 milliards d'euros, tandis qu'à l'international, ils progressent de 3,9 % sur la même période pour atteindre 71,8 milliards d'euros.

Le produit net bancaire progresse de 5,4 % en 2012, pour s'établir à 712 millions d'euros, grâce notamment à la hausse des encours gérés. Les charges d'exploitation sont en recul de 0,7 % à 516 millions d'euros, intégrant à hauteur de 17 millions d'euros une réduction de charges non récurrente liée à un fonds de pension (impact de + 14 millions après impôts). Le résultat net part du Groupe s'établit à 139,2 millions d'euros, en hausse de 23,4 % par rapport à 2011.

Le métier **Assurances** affiche un chiffre d'affaires total de 23,2 milliards sur l'exercice 2012, relevant de niveaux et d'évolutions d'activité contrastés selon les marchés.

L'assurance-vie (retraite de BES Vida cédée à BES au deuxième trimestre 2012) enregistre une très bonne fin d'année après un début d'année marqué par des conditions de marché difficiles. Ainsi, en France, l'activité est en forte croissance au dernier trimestre mais baisse globalement de 11 % sur l'année, en ligne avec le marché (source FFSA). À l'international, elle progresse de 7 % sur la même période. Au total, et grâce notamment à une collecte nette positive de 1,9 milliard d'euros en 2012, les encours d'assurance-vie atteignent près de 225 milliards d'euros à fin décembre 2012, en hausse de 4 % en un an. À fin décembre 2012, 18,5 % de ces encours sont en unités de comptes.

L'assurance dommages poursuit sa croissance, tant en France qu'à l'international, dont le chiffre d'affaires croît de 6 % entre fin décembre 2011 et fin décembre 2012. En France, le chiffre d'affaires s'établit à près de 2,5 milliards d'euros pour l'exercice 2012, en hausse de 7 % alors que le marché progresse de 4 % sur la même période (source FFSA). Le ratio sinistralité/cotisations de l'activité (net de réassurance) reste bien maîtrisé, à 70,1 % pour l'année 2012.

Alors que le crédit à l'habitat continue de soutenir cette activité en 2012, l'assurance emprunteurs enregistre quant à elle une baisse de 6,0 % liée au ralentissement du marché du crédit à la consommation. Le chiffre d'affaires s'élève à 964 millions d'euros en 2012.

À l'international, 2012 est marquée par deux évolutions de périmètre. En avril 2012, Crédit Agricole Assurances (CAA) a vendu BES Vida à BES dont les encours s'élevaient à 5,4 milliards d'euros au 31 décembre 2011. Par ailleurs, CAA a porté sa participation dans CA Vita à 100 % avec l'acquisition le 30 mars 2012 des parts détenues par Cariparma. Le chiffre d'affaires total à l'international (en assurance-vie et dommages mais hors assurance emprunteurs et retraité de BES Vida) poursuit sa croissance. L'assurance-vie affiche une hausse de 7,0 % entre décembre 2011 et décembre 2012 pour atteindre des encours de 3,5 milliards d'euros, alors que l'assurance dommages voit son chiffre d'affaires progresser de 6,0 % sur la même période.

Les placements sont gérés de manière prudente. Ainsi, 7,4 milliards d'euros de dettes souveraines périphériques ont été cédées en 2012, l'exposition de CAA s'élevant globalement à moins de 8 milliards sur l'Italie, l'Espagne, l'Irlande et le Portugal à fin décembre 2012 contre 15,3 milliards d'euros à fin décembre 2011. L'exposition à la dette souveraine grecque est nulle à fin 2012 (1,9 milliard d'euros un an auparavant). Par ailleurs, la part des produits de taux continue de représenter une part prépondérante des placements en euros à 79,4 % du total à fin 2012. Les placements court terme en représentent quant à eux 6,9 %, l'immobilier 4,9 % (immeubles, actions immobilières, parts de SCI etc.), la gestion alternative 1,6 %, les autres actions nettes de couverture 5,5 %, et les autres produits (*private equity*, obligations convertibles, etc.) 1,7 %. Enfin, Crédit Agricole Assurances a confirmé en 2012 son rôle

majeur dans le financement de l'économie française aux côtés des banques du Groupe en proposant des solutions de financement tant aux entreprises qu'aux collectivités locales. Au total, ce sont plus de 10 milliards d'euros qui ont été investis par Crédit Agricole Assurances dans l'économie française dont 3 milliards d'euros en financements innovants, essentiellement sous forme de prêts aux collectivités locales (1,0 milliard d'euros) et de souscriptions d'émissions obligataires d'entreprises non notées (1,7 milliard d'euros).

Le produit net bancaire de CAA s'inscrit en baisse de 8,9 % entre décembre 2011 et décembre 2012 en raison d'un effet de base défavorable, et notamment de la sortie de BES Vida du périmètre de CAA au deuxième trimestre 2012. Les charges d'exploitation baissent facialement de 15,5 % en un an, mais sont stables hors effets ponctuels du traitement des titres souverains grecs sur l'assiette de calcul de certaines taxes (effet négatif de 69 millions d'euros en 2011 suivi d'un effet positif de 45 millions d'euros en 2012). Le coût du risque, en 2012 comme en 2011, est attribuable au plan de soutien européen à la Grèce : il ne représente plus que 51 millions d'euros en 2012 contre 1 079 millions d'euros en 2011. Enfin, le métier Assurances enregistre en 2012 une plus-value de 28 millions d'euros sur la cession des titres BES Vida à BES.

Le résultat net part du Groupe du métier Assurances s'établit ainsi à 1 081 millions pour l'exercice 2012.

6. Banque de financement et d'investissement

NB : Tous les chiffres 2011 sont présentés *pro forma* des transferts réalisés en 2012 de la banque de financement et de la banque de marché et d'investissement vers les activités en cours d'arrêt sur l'année 2012 (cf. communiqué de presse du 5 octobre 2012). Ils sont également *pro forma* du passage en IFRS 5 de CA Cheuvreux et de CL Securities Asia (CLSA) en 2012.

Au cours de l'année 2012, la Banque de financement et d'investissement a poursuivi sa stratégie de transformation conformément aux annonces du plan d'adaptation faites le 14 décembre 2011. Pour faire face aux contraintes de liquidité, d'emplois pondérés et de fonds propres, le plan d'adaptation a ainsi conduit à un recentrage de Crédit Agricole CIB sur ses métiers d'excellence pour un portefeuille de clients stratégiques (grandes entreprises et institutions financières) et sur les principales places financières représentant 85 % du PIB mondial. La décision a été prise d'arrêter les activités de dérivés actions et de matières premières et de céder ses activités de courtage actions. Ainsi, Crédit Agricole CIB a finalisé en 2012 la cession de CLSA à CITICS et signé la vente de Cheuvreux à Kepler. Les transactions seront finalisées en 2013 après l'obtention des accords usuels des autorités réglementaires.

(en millions d'euros)	2012	2012 Coût du plan d'adaptation	2012 Impact de la réévaluation de la dette et des couvertures de prêts	2012 retraité ⁽¹⁾	2012 ⁽¹⁾ Dont activités pérennes retraitées
Produit net bancaire	3 188	(477)	(855)	4 520	4 358
Charges d'exploitation et amortissements	(2 890)	-	-	(2 890)	(2 596)
Résultat brut d'exploitation	298	(477)	(855)	1 630	1 762
Coût du risque	(468)	(151)	-	(317)	(292)
Résultat d'exploitation	(170)	(628)	(855)	1 313	1 470
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	165	-	-	165	165
Gains ou pertes nets sur autres actifs	39	-	-	39	37
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(834)	-	-	-	-
Résultat avant impôt	(800)	(628)	(855)	1 517	1 672
Impôts sur les bénéfices	146	227	(293)	(374)	(428)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(249)	-	-	-	-
Résultat net	(903)	(401)	(562)	1 143	1 244
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(880)	(392)	(549)	1 130	1 211

(1) Retraité de la réévaluation de la dette, des couvertures de prêts, des impacts du plan d'adaptation, du passage en IFRS 5 de CA Cheuvreux et de CL Securities Asia (CLSA), et des variations de valeur des écarts d'acquisition.

Dans un environnement toujours marqué par la crise financière, l'année 2012 constitue pour Crédit Agricole CIB un tournant stratégique avec la concrétisation des premiers effets du plan d'adaptation et la mise en place effective de son modèle *Distribute to Originate*, centré sur la distribution et le service aux grands clients du Groupe. Hors l'impact significatif d'éléments non récurrents, les résultats opérationnels sont satisfaisants, à un niveau comparable à 2011 malgré les effets du plan d'adaptation, démontrant ainsi une bonne capacité de résistance et la pertinence du nouveau modèle alors que les ressources en liquidité ont été réduites.

Hors activités de courtage, les activités de marché enregistrent de très bonnes performances par rapport à une année 2011 difficile. La banque de financement voit ses revenus baisser, conséquence directe des contraintes de liquidité dans le cadre du plan d'adaptation.

Le résultat net part du Groupe de la Banque de financement et d'investissement pour l'année 2012 s'établit à - 880 millions d'euros à comparer à - 147 millions d'euros pour l'année 2011. Ces résultats reflètent pour l'essentiel les impacts du plan d'adaptation qui ont pesé pour - 392 millions d'euros en résultat net part du Groupe sur l'année 2012 à comparer à - 334 millions d'euros en 2011 (hors variation de valeur des écarts d'acquisition).

Il intègre également une charge de 549 millions d'euros en résultat net part du Groupe comptabilisée au titre de la réévaluation de la dette et des couvertures de prêts liée à la détention des *spreads* de

crédit. Ce montant est à comparer à un produit de 456 millions d'euros pour l'année 2011.

L'année 2012 est également marquée par une dépréciation de valeur des écarts d'acquisition pour un total de 826 millions d'euros en résultat net part du Groupe. Cette dépréciation traduit pour l'essentiel l'impact du renforcement des exigences prudentielles. Elle porte à la fois sur la banque de financement et d'investissement hors courtage (466 millions d'euros) et sur Newedge (360 millions d'euros) dont la restructuration annoncée en décembre 2012 a conduit à la séparation des métiers d'exécution et de compensation.

Ces éléments non récurrents ont pesé pour un peu plus de 1,7 milliard d'euros sur l'année 2012, auxquels s'ajoutent les pertes estimées sur la cession en cours de CA Cheuvreux (- 187 millions d'euros en résultat net part du Groupe) et les résultats nets opérationnels de CLSA reclassé en IFRS 5 sur l'année 2012 (- 56 millions d'euros). Retraité de ces différents éléments, le résultat net part du Groupe de 2012 s'établit à 1 130 millions d'euros, dont 1 211 millions d'euros pour les seules activités pérennes.

Les coûts du plan d'adaptation pour l'année 2012 se retrouvent pour l'essentiel dans les activités en cours d'arrêt (- 321 millions d'euros en résultat net part du Groupe) liés aux cessions de CDOs et de RMBS et à la revue des hypothèses de dépréciation sur les CDO en *banking book*. Hors impacts du plan d'adaptation, les activités en cours d'arrêt ont un coût limité de 81 millions d'euros en 2012 à comparer à - 416 millions d'euros en 2011.

Activités pérennes

(en millions d'euros)	2012	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾	Variation 2012 ⁽¹⁾ -2011 ⁽¹⁾
Produit net bancaire	(3 389)	4 358	4 508	(3,3 %)
Charges d'exploitation et amortissements	(2 596)	(2 596)	(2 440)	2,8 % ⁽²⁾
Résultat brut d'exploitation	793	1 762	2 068	(14,8 %)
Coût du risque	(292)	(292)	(328)	(11,0 %)
Résultat d'exploitation	501	1 470	1 740	(15,5 %)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	165	165	134	22,7 %
Gains ou pertes nets sur autres actifs	37	37	1	n.s.
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(834)	-	-	n.s.
Résultat avant impôt	(131)	1 672	1 875	(10,9 %)
Impôts sur les bénéfices	(94)	(428)	(558)	(23,4 %)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(249)	-	-	n.s.
Résultat net	(474)	1 244	1 317	(5,6 %)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(478)	1 211	1 284	(5,7 %)

(1) Retraité de la réévaluation de la dette, des couvertures de prêts, des impacts du plan d'adaptation, du passage en IFRS 5 de CA Cheuvreux et de CL Securities Asia (CLSA) et des variations de valeur des écarts d'acquisition.

(2) À change constant.

Le résultat net part du Groupe des activités pérennes s'établit à - 478 millions d'euros sur l'année 2012 contre + 383 millions d'euros en 2011.

Retraité des dépréciations de valeur des écarts d'acquisition (- 826 millions d'euros), de la réévaluation la dette et des couvertures de prêts (- 549 millions d'euros), des coûts du plan d'adaptation relatifs aux cessions de prêts (- 71 millions d'euros), et des résultats de CA Cheuvreux de CLSA reclassés en IFRS 5 sur l'année (- 243 millions d'euros), le résultat net part du Groupe des activités pérennes s'établit à 1 211 millions d'euros, en baisse modérée de 5,7 % par rapport à l'année 2011.

Le produit net bancaire retraité s'affiche à 4 358 millions d'euros, en baisse limitée de 3,3 % sur un an. Cette évolution traduit les bonnes performances des activités de marché en 2012 et la baisse limitée des activités de financement dans un contexte de liquidité contrainte. À change constant, les charges d'exploitation entament leur baisse de façon régulière mais supportent sur l'exercice les effets négatifs des mesures fiscales et sociales de l'été 2012 pour

37 millions d'euros (doublement de la taxe systémique, hausse de la taxe sur les salaires), ainsi que des éléments non récurrents (coûts liés à la rationalisation du parc immobilier, frais informatiques, etc.).

Le coefficient d'exploitation s'établit ainsi à 59,6 %, en hausse de 5,5 points par rapport à l'année 2011.

Les gains et pertes nets sur autres actifs s'établissent à + 37 millions d'euros sur l'année 2012 intégrant la cession du siège social à la Défense pour 7 millions d'euros et la filiale turque CA Yatirim Bankasi Turk AS pour 18 millions d'euros. Le reliquat provient pour l'essentiel de plus-values réalisées sur des cessions de titres.

Le résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession pour - 249 millions d'euros intègre l'impact estimé de la cession en cours de CA Cheuvreux ainsi que les résultats opérationnels de CLSA conformément à la norme IFRS 5.

Le coût du risque des activités stratégiques est en constante diminution illustrant la qualité du portefeuille ainsi que la stratégie de gestion prudente des risques du Groupe.

Banque de financement

(en millions d'euros)	2012	2012 Coût du plan d'adaptation	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾	Variation 2012 ⁽¹⁾ -2011 ⁽¹⁾
Produit net bancaire	2 092	(114)	2 128	2 538	(16,2 %)
Charges d'exploitation et amortissements	(947)	-	(947)	(868)	6,6 % ⁽²⁾
Résultat brut d'exploitation	1 145	(114)	1 181	1 670	(29,3 %)
Coût du risque	(293)	-	(293)	(319)	(8,2 %)
Résultat d'exploitation	852	(114)	888	1 351	(34,2 %)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	164	-	164	134	22,6 %
Gains ou pertes nets sur autres actifs	26	-	26	2	x 12,8
Résultat avant impôt	1 042	(114)	1 078	1 487	(27,5 %)
Impôts sur les bénéfices	(278)	41	(291)	(485)	(40,0 %)
Résultat net	764	(73)	787	1 002	(21,4 %)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	749	(71)	771	980	(21,3 %)

(1) Retraité des couvertures de prêts et avant coût du plan d'adaptation.

(2) À change constant.

La Banque de financement a été marquée cette année par la mise en place du nouveau modèle *Distribute to Originate* qui consiste en une adaptation stratégique aux nouvelles exigences économiques et réglementaires (marchés moins porteurs, pression concurrentielle accrue, mise en place de Bâle 3, etc.) dont l'enjeu pour Crédit Agricole CIB est de maintenir son niveau d'origination tout en développant ses capacités de distribution. Ce nouveau modèle s'appuie notamment sur l'expertise mondiale des équipes de financements structurés et d'entreprises et de syndication de crédits.

Crédit Agricole CIB a ainsi modifié son organisation et créé une nouvelle ligne métier : *Debt Optimisation & Distribution* (DOD). Le suivi commercial des institutions financières a été renforcé pour développer des partenariats. Les activités de banque commerciale ont été regroupées avec celles des financements exports et du commerce international afin de proposer aux clients une offre globale de financement du cycle d'exploitation.

Par ailleurs, au cours de l'année 2012, les objectifs du plan d'adaptation en termes de réduction de la consommation de liquidité ont continué de peser sur la majorité des activités de la **Banque de financement**.

Dans un contexte de marché difficile, les financements structurés affichent des revenus en baisse, en ligne avec la réduction des encours, mais parviennent cependant à maintenir des positions concurrentielles. Crédit Agricole CIB conserve ainsi son deuxième rang sur les financements de projets sur la zone EMEA et progresse à la quatrième position sur les financements de projets sur la zone Amériques (source Thomson Financial).

Les revenus des financements structurés s'élèvent à 1 154 millions sur l'année 2012 contre 1 382 millions d'euros sur l'année 2011

(retraités des couvertures de prêts et des impacts du plan d'adaptation).

Bien que leader sur les activités de syndication en France (source Thomson Financial), la banque commerciale subit néanmoins une érosion de ses résultats du fait d'une forte concurrence sur le marché des crédits bancaires, en particulier sur la zone Asie (dont les acteurs n'ont pas les mêmes contraintes de liquidité), et de l'attrait des clients *corporate* pour les émissions obligataires au détriment des crédits.

De même, les réductions d'actifs engagées dès 2011 dans le cadre du plan d'adaptation se sont également poursuivies tout au long de l'année 2012 à un rythme un peu moins soutenu, mais dans des conditions qui restent satisfaisantes. Les cessions de prêts du portefeuille de la banque de financement réalisées pour un montant de 3,9 milliards d'euros en 2012 ont eu un impact négatif sur le produit net bancaire de 114 millions d'euros (71 millions d'euros en résultat net part du Groupe). Au total, les cessions de prêts depuis le lancement du plan d'adaptation s'élèvent à 10,3 milliards d'euros avec une décote moyenne de 2,3 %.

Concernant les couvertures de prêts, l'année 2012 enregistre un produit de 78 millions d'euros en produit net bancaire en raison d'une baisse des *spreads* de crédit sur l'année 2012. Ce produit est à comparer aux + 40 millions d'euros de l'année 2011.

Le coût du risque s'établit sur l'année à - 293 millions d'euros constitués de dotations individuelles non significatives sur un nombre limité de dossiers.

Au total, pour l'année 2012, le résultat net part du Groupe de la banque de financement s'établit à 749 millions d'euros et 771 millions d'euros retraité des couvertures de prêts et avant coût du plan d'adaptation.

Banque de marché et d'investissement

(en millions d'euros)	2012	2012 Dépréciation des écarts d'acquisition	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾	Variation 2012 ⁽¹⁾ -2011 ⁽¹⁾
Produit net bancaire	1 297	-	2 230	1 970	13,2 %
Charges d'exploitation et amortissements	(1 649)	-	(1 649)	(1 572)	0,7 % ⁽²⁾
Résultat brut d'exploitation	(352)	-	581	398	45,9 %
Coût du risque	1	-	1	(9)	n.s.
Résultat d'exploitation	(351)	-	582	389	49,4 %
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	1	-	1	-	n.s.
Gains ou pertes nets sur autres actifs	11	-	11	(1)	n.s.
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(834)	(834)	-	-	n.s.
Résultat avant impôt	(1 173)	(834)	594	388	52,7 %
Impôts sur les bénéfices	184	-	(137)	(73)	86,4 %
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(249)	-	-	-	n.s.
Résultat net	(1 238)	(834)	457	315	44,9 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(1 227)	(826)	440	304	44,5 %

(1) Retraité de la réévaluation de la dette, des impacts du plan d'adaptation, du passage en IFRS 5 de CA Cheuvreux et de CL Securities Asia (CLSA), et des variations de valeur des écarts d'acquisition.

(2) À change constant.

Sur l'année 2012, la **Banque de marché et d'investissement** affiche un produit net bancaire en hausse de 13,2 %. L'activité est ainsi portée par les bonnes performances des activités de marché dans un contexte de détente des *spreads* de crédit et de baisse des taux d'intérêt long terme.

Au sein de la **banque de marché**, les activités obligataires enregistrent des performances particulièrement bonnes grâce un regain d'activité sur le marché de la dette et une reprise des volumes d'émissions. Crédit Agricole CIB se place ainsi au deuxième rang mondial sur les émissions des institutions financières en euros et conserve sa quatrième place toutes émissions en euros confondues. La banque se hisse à la troisième place des placements privés EMTN en euros. Il faut également noter que le Groupe est leader sur le marché *corporate* obligataire français (*Dealogic*) et a été récompensé *Best Uridashi Dealer 2012* (émissions obligataires au Japon).

Crédit Agricole CIB est également devenu le leader européen des obligations socialement responsables : la banque a innové en arrangeant quatre émissions obligataires socialement responsables.

En **banque d'investissement**, les équipes de fusions-acquisitions ont remporté de beaux mandats de conseil tels que l'acquisition de Vermandoise de Sucreries par Cristal Union et l'acquisition de CFAO par Toyota Tsusho Corporation, ce qui renforce la position de Crédit Agricole CIB, classé n° 1 des offres publiques réalisées sur le marché français en 2012 (source : Thomson). En *Equity*

Capital Markets, Crédit Agricole CIB a finalisé des opérations d'augmentation de capital (Alstom) ou d'obligations convertibles (Faurecia et Unibail) ainsi que des opérations d'épargne salariale confortant ainsi sa position de n° 1 sur l'épargne salariale en France.

L'année 2012 illustre en outre le recentrage des activités de Crédit Agricole CIB notamment au travers d'une cession partielle de ses activités de courtage :

- finalisation de l'accord entre Crédit Agricole CIB et Kepler Capital Markets concernant le rapprochement entre CA Cheuvreux et Kepler ;
- en date du 25 octobre 2012, Crédit Agricole CIB a exercé son option de vente des 80,1 % de CLSA restants. La plus-value de cession attendue pour CLSA ne sera constatée qu'au *closing* de l'opération.

Au total, le résultat net part du Groupe de la Banque de marché et d'investissement s'élève à - 1 227 millions d'euros sur l'année 2012. Retraité de la réévaluation de la dette (- 598 millions d'euros), des dépréciations d'écarts d'acquisition (- 826 millions d'euros) et des cessions en cours de CA Cheuvreux et de CLSA, il s'établit à 440 millions d'euros, en hausse de 44,5 % par rapport à l'année 2011.

La VaR continue d'être maîtrisée et s'établit au niveau faible de 10 millions d'euros au 31 décembre 2012, en baisse de 34 % par rapport au 31 décembre 2011.

Activités en cours d'arrêt

(en millions d'euros)	2012	2012 Coût du plan d'adaptation	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾	Variation 2012 ⁽¹⁾ -2011 ⁽¹⁾
Produit net bancaire	(201)	(363)	162	(99)	n.s.
Charges d'exploitation et amortissements	(294)	-	(294)	(381)	(22,8 %)
Résultat brut d'exploitation	(495)	(363)	(132)	(480)	(72,6 %)
Coût du risque	(176)	(151)	(25)	(175)	(85,6 %)
Résultat d'exploitation	(671)	(514)	(157)	(655)	(76,1 %)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	-	2	-	n.s.
Résultat avant impôt	(669)	(514)	(155)	(655)	(76,5 %)
Impôts sur les bénéfices	240	186	54	205	(73,6 %)
Résultat net	(429)	(328)	(101)	(450)	(77,8 %)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(402)	(321)	(81)	(416)	(80,7 %)

(1) Retraité des impacts du plan d'adaptation.

Dans le cadre du plan d'adaptation, les cessions de portefeuilles entamées au quatrième trimestre 2011 se sont accélérées sur l'année 2012 : la quasi-totalité du portefeuille de CDOs comptabilisés en *trading book* a été cédée ainsi que des RMBS US pour un montant global de 5,9 milliards d'euros (1,1 milliard d'euros pour l'année 2011). L'impact de ces cessions sur le résultat net part du Groupe de l'année s'élève à - 251 millions d'euros et génère une économie en emplois pondérés (en vision CRD 4) de l'ordre de 14 milliards d'euros qui s'ajoute à celle de 3,5 milliards d'euros issue des cessions réalisées au quatrième trimestre 2011.

Par ailleurs, l'impact net en emplois pondérés de la cession du risque de marchés du portefeuille de corrélation à *Blue Mountain* en février 2012 est de 14 milliards d'euros.

Hors impacts du plan, le résultat net part du Groupe des activités en cours d'arrêt est négligeable sur l'année 2012. Il s'établit à - 81 millions d'euros à comparer à - 416 millions d'euros sur l'année 2011.

Des informations complémentaires sur la nature des principales expositions sont présentées dans la partie "expositions sensibles selon les recommandations du *Financial Stability Board*" dans la partie "Facteurs de risques".

7. Activités hors métiers

(en millions d'euros)	2012	2011 <i>pro forma</i>	Variation 2012-2011
Produit net bancaire	(1 841)	(845)	x 2,2
Charges d'exploitation et amortissements	(916)	(981)	(6,7 %)
Résultat brut d'exploitation	(2 757)	(1 826)	50,8 %
Coût du risque	(275)	(341)	(19,1 %)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	(122)	(26)	x 4,6
Gains ou pertes nets sur autres actifs	123	(4)	n.s.
Résultat avant impôt	(3 031)	(2 197)	37,9 %
Impôts sur les bénéfices	854	796	7,2 %
Résultat net	(2 177)	(1 409)	54,5 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(2 305)	(1 590)	45,0 %

En 2012, le pôle Activités hors métiers enregistre plusieurs éléments à caractère non récurrent.

En premier lieu, l'élimination intragroupe des instruments de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et détenus par les sociétés d'assurance pour le compte des assurés dans le cadre des contrats en unités de compte, a généré un impact négatif dans le pôle de - 618 millions d'euros sur l'année (- 405 millions d'euros en résultat net part du Groupe). La valeur nominale des titres éliminés s'élève à 8,1 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

Par ailleurs, le pôle a enregistré des impacts liés aux actions menées tout au long de l'année visant à réduire les risques pesant sur le Groupe et l'adapter rapidement à son nouvel environnement : ainsi, des moins-values de cession de titres ont été réalisées en début d'année à hauteur de 93 millions d'euros ; par la suite, des plus-values de cession ont été enregistrées sur les titres Intesa Sanpaolo, après d'importantes dépréciations en début d'année, et Fransabank pour un total de 52 millions d'euros. Le produit net

bancaire intègre également un gain lié à une opération de rachat de dette réalisée en février 2012 qui a généré 864 millions d'euros en produit net bancaire (552 millions d'euros en résultat net part du Groupe).

Pour mémoire, le produit net bancaire intégrait en 2011 des revenus élevés de gestion financière en raison de la forte hausse du rendement des actifs indexés sur l'inflation.

Par ailleurs, les charges d'exploitation enregistrent un recul de 6,7 % par rapport à l'année 2011.

L'impôt intègre à hauteur de - 128 millions d'euros l'impact de la taxe exceptionnelle de 7 % sur la réserve de capitalisation des compagnies d'assurance.

Au total, le pôle Activités hors métiers dégage en 2012 un résultat net part du Groupe de - 2 305 millions d'euros contre - 1 590 millions d'euros en 2011.

► BILAN CONSOLIDÉ DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Fin 2012, le total du bilan consolidé de Crédit Agricole S.A. s'élève à 1 842,4 milliards d'euros contre 1 723,6 milliards d'euros au 31 décembre 2011, soit une hausse de 118,8 milliards d'euros (+ 6,9 %). Cette augmentation est imputable à une très forte hausse des actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat que ne compensent que partiellement les baisses de crédits (- 69,6 milliards d'euros) et de la dette (- 54,0 milliards d'euros) sur la clientèle et les établissements de crédit.

En 2012, l'effet change sur le bilan s'élève à 3,8 milliards d'euros ; il était négligeable en 2011.

Actif du bilan

Les principaux postes de l'actif sont constitués des actifs financiers à la juste valeur par résultat (33,6 %), des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (20,9 %) et la clientèle (17,9 %) et des actifs financiers disponibles à la vente (14,1 %). Ces postes représentent ensemble 86,6 % de l'actif et enregistrent les plus fortes variations absolues de l'année (+ 98,1 milliards d'euros au total, intégrant notamment une augmentation de 129,7 milliards pour les actifs financiers à la juste valeur par résultat, une hausse de 32,3 milliards d'euros des actifs financiers disponibles à la vente, et une baisse de 63,9 milliards d'euros des prêts et créances sur la clientèle et sur les établissements de crédit).

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Le montant total des actifs financiers enregistrés à la juste valeur par résultat représente 620,0 milliards d'euros au 31 décembre 2012, contre 490,3 milliards d'euros au 31 décembre 2011, en hausse de 26,5 % sur un an.

L'essentiel du portefeuille (88,7 % ou 550,2 milliards d'euros) est constitué des actifs financiers détenus à des fins de transaction à la juste valeur par résultat ; ils augmentent de 23,1 % sur l'année, soit de 103,1 milliards d'euros. Il est principalement composé de la juste valeur positive des instruments financiers dérivés (pour 418,5 milliards d'euros à fin 2012 contre 349,5 milliards d'euros à fin 2011) et des titres reçus en pension livrée (82,6 milliards d'euros à fin 2012 contre 21,7 milliards d'euros à fin 2011). À 48,7 milliards d'euros, les titres détenus à des fins de transaction sont en repli de près de 27 milliards d'euros en un an, soit de 35,6 %. Ils sont composés d'effets publics et assimilés (pour 34,9 milliards d'euros), d'obligations et autres titres à revenu fixe (pour 9,4 milliards d'euros) et d'actions et autres titres à revenu variable (pour 4,4 milliards d'euros).

La forte augmentation (de 19,8 % ou 69,1 milliards d'euros) du poste "Instruments dérivés" est essentiellement le reflet d'un effet prix positif sur swaps de taux d'intérêts, enregistré principalement chez Crédit Agricole CIB. Les titres reçus en pension livrée augmentent parallèlement de 61 milliards d'euros (montant multiplié par 3,8 par rapport à fin 2011) alors que les titres détenus à des fins de transaction baissent de 35,6 % ou de près de 27 milliards d'euros.

Le reste du portefeuille (69,8 milliards d'euros soit 11,3 % du portefeuille) est constitué de titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte d'une option prise par Crédit Agricole S.A. ; il s'agit pour l'essentiel d'actifs représentatifs de contrats en unités de compte des activités d'assurances. Ces actifs sont en hausse de 61,7 % par rapport à 2011, reflétant l'amélioration des performances des marchés financiers en 2012. Cette évolution se retrouve de façon symétrique dans les provisions mathématiques au passif du bilan.

Prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit

Cette catégorie enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif, à revenus fixes ou déterminables, corrigés des dépréciations éventuelles. L'encours net global ressort à 715,3 milliards d'euros ; il enregistre une baisse de 8,2 % par rapport à 2011 soit 63,9 milliards d'euros.

Les prêts et créances sur la clientèle (y compris les opérations de crédit-bail) s'élèvent à 329,8 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en baisse de 17,4 % par rapport au 31 décembre 2011, soit - 69,6 milliards d'euros. Cette forte baisse reflète le ralentissement de la demande de crédit dans un marché européen atone et les effets continus réalisés par le groupe Crédit Agricole S.A. d'ajustement aux contraintes à la fois de marché et réglementaires.

L'essentiel de la baisse des créances sur la clientèle, soit 52,6 % de la baisse, concerne les postes "Titres reçus en pension livrée", qui s'établissent à 16,7 milliards d'euros à fin 2012 contre 53,3 milliards à fin 2011 (- 68,7 % en un an). Les "Autres concours à la clientèle", qui reculent de 9,2 % sur douze mois pour s'élever à 269,9 milliards d'euros à fin 2012, contribuent pour 39,3 % à la baisse globale des prêts et créances sur la clientèle. On constate en effet une réduction importante de l'activité de titres reçus en pension livrée clientèle chez Crédit Agricole CIB. L'activité de crédit dans les réseaux, tant en France qu'en Italie, est par ailleurs très pénalisée par le contexte macro-économique difficile et le ralentissement de la demande qui s'ensuit. À noter également la diminution des concours à la clientèle chez Crédit Agricole CIB et au sein des sociétés de crédit à la consommation en France et en Italie, conformément au plan d'adaptation communiqué en septembre 2011.

Les prêts et créances sur les établissements de crédit atteignent 385,5 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en progression de 1,5 % soit de 5,7 milliards d'euros sur l'exercice. Ils intègrent à hauteur de 267,2 milliards d'euros les opérations internes au Crédit Agricole, qui recouvrent notamment les comptes et avances à terme de Crédit Agricole S.A. en faveur des Caisses régionales. La composition de ce poste reflète les mécanismes financiers qui régissent les relations entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Les opérations avec les établissements de crédit hors Groupe progressent de 13,1 % sur un an, pour atteindre 118,3 milliards d'euros à fin 2012. Cette relative stabilité reflète à la fois une hausse des comptes et prêts de 24,6 %, soit 16,7 milliards d'euros, et une baisse de 15,0 % des opérations de titres reçus en pension livrée (- 5,4 milliards d'euros).

Les dépréciations des prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle en principal et hors opérations de location financement baissent de 25,7 % en un an (soit 4,2 milliards d'euros). *Pro forma* du passage en IFRS 5 d'Emporiki, de Cheuvreux et de CLSA, le taux de couverture des créances douteuses passe de 76,9 % à fin décembre 2011 à 75,7 % à fin décembre 2012. Elles incluent 2,9 milliards d'euros de provisions collectives. Hors provisions collectives, le taux de couverture *pro forma* est de 57,3 % contre 55,4 % un an auparavant.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente (nets de dépréciations) augmentent de 32,3 milliards d'euros (+ 14,2 %) entre les 31 décembre 2011 et 2012 pour représenter 259,7 milliards d'euros. Au sein du groupe Crédit Agricole S.A., Predica est le plus important détenteur de ces titres, suivi de Crédit Agricole S.A. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat. L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs sont constitués d'obligations et autres titres à revenu fixe (171,0 milliards d'euros), d'effets publics et valeurs assimilées (66,6 milliards d'euros), d'actions et autres titres à revenu variable (16,4 milliards d'euros), ainsi que de titres de participation non consolidés (5,7 milliards d'euros). Le portefeuille d'obligations et autres titres à revenu fixe augmente de 23,4 milliards d'euros (+ 15,9 %) en 2012. Les titres de participation non consolidés (5,7 milliards d'euros à fin 2012) intègrent depuis 2012 la participation dans Bankinter alors que la participation dans Intesa Sanpaolo S.p.A est sortie de ce poste.

Au 31 décembre 2012, les plus-values nettes latentes après impôts s'élèvent à 8,5 milliards d'euros (contre des moins-values de 3,8 milliards d'euros en 2011) ; elles sont partiellement compensées par la participation aux bénéfices différée active nette d'impôt de 6,9 milliards d'euros des sociétés d'assurance du Groupe (1,9 milliard d'euros à fin 2011). Le solde de 1,6 milliard d'euros est comptabilisé en capitaux propres.

Au 31 décembre 2012, les provisions pour dépréciation durable sur actifs disponibles à la vente s'élèvent à 2,3 milliards d'euros (7,5 milliards au 31 décembre 2011). L'écart provient pour l'essentiel des reprises et utilisations pour 5,8 milliards d'euros qui concernent principalement des dépréciations sur titres d'État grecs constatées dans les activités d'assurance (Plan d'aide à la Grèce).

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Cette catégorie est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Crédit Agricole S.A. a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Net de dépréciations, leur montant recule entre 2011 et 2012 de 741 millions d'euros (- 4,8 %) et s'élève à 14,6 milliards d'euros.

Participations dans les entreprises mises en équivalence

Le montant des participations dans les entreprises mises en équivalence reste quasiment stable à 18,6 milliards d'euros à fin 2012 contre 18,3 milliards d'euros en 2011. Ce montant reflète notamment l'impact de la déconsolidation de Bankinter, les pertes de valeur d'Eurazeo et de BES, lesquelles sont compensées par des gains concernant notamment les Caisses régionales et Bank Al Saudi Al Fransi.

Les écarts d'acquisition

À 13,9 milliards d'euros nets, les écarts d'acquisition sont en réduction de 3,5 milliards d'euros en un an. La baisse de la valeur des écarts d'acquisition reflète la détérioration des conditions macroéconomiques dans les marchés où évolue le groupe, le durcissement des paramètres de valorisation des entités sur lesquelles le groupe Crédit Agricole S.A. porte des écarts d'acquisition, et les pertes de valeur résultant de la mise en œuvre du Plan d'adaptation du Groupe Crédit Agricole. En 2012, les contributeurs aux dépréciations des écarts d'acquisition sont Crédit Agricole Consumer Finance (CACF) pour 1 495 millions d'euros, la Banque de proximité à l'international pour 1 066 millions d'euros et Crédit Agricole CIB pour 834 millions d'euros. Concernant CACF, l'écart d'acquisition sur Agos a été ramené à zéro alors que les écarts sur les partenariats automobiles ont été partiellement dépréciés pour des raisons uniquement techniques de durcissement des paramètres de valorisation. Pour Crédit Agricole CIB, les dépréciations sont dues au coût du plan d'adaptation et à Newedge, suite à l'annonce d'un plan de réorganisation au sein de cette entité. Enfin, la dépréciation de l'écart porté par le pôle Banque de proximité à l'international résulte essentiellement de la détérioration des conditions macroéconomiques en Italie.

Passif du bilan

Le passif du bilan regroupe principalement les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle (35,0 %), les passifs financiers à la juste valeur par résultat (31,1 %), les provisions techniques des contrats d'assurance (13,3 %) et les dettes représentées par un titre (8,2 %). Ces éléments représentent dans leur ensemble 87,4 % du passif y compris les capitaux propres.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Au 31 décembre 2012, les passifs financiers à la juste valeur par résultat représentent 572,5 milliards d'euros en 2012, en hausse de 132,8 milliards d'euros en un an (+ 30,2 %). Cette hausse résulte essentiellement de l'augmentation de 72,4 milliards d'euros (+ 20,9 %) de la juste valeur des instruments financiers dérivés de transaction et de celle de 54,6 milliards d'euros des titres donnés en pension livrée.

Ce portefeuille est constitué uniquement de passifs financiers détenus à des fins de transaction. Il se compose à fin décembre 2012 d'instruments financiers dérivés de transaction pour 418,3 milliards d'euros, d'opérations de titres donnés en pension livrée pour 90,6 milliards d'euros, de dettes représentées par un titre pour 31,1 milliards d'euros et d'opérations de vente à découvert pour 32,5 milliards d'euros.

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle représentent 644,3 milliards d'euros à fin 2012 ; elles sont en baisse de 54,0 milliards d'euros sur l'année (- 7,7 % par rapport à 2011).

Les dettes envers les établissements de crédit, à 160,6 milliards d'euros, sont en baisse de 12,0 milliards d'euros soit - 7,0 % en un an. Elles incluent les opérations internes au Crédit Agricole

pour 50,1 milliards d'euros (mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.).

Pour leur part, **les dettes envers la clientèle** s'élèvent à 483,6 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en baisse de près de 42,0 milliards d'euros sur l'exercice (- 8,0 %). Elles se composent essentiellement de comptes d'épargne à régime spécial (226,3 milliards d'euros), de comptes ordinaires créditeurs (121,2 milliards d'euros) et d'autres dettes (113,0 milliards d'euros).

Du fait des mécanismes financiers internes au groupe Crédit Agricole (cf. cadre général de la partie Comptes consolidés du présent document), la collecte d'épargne des Caisses régionales (livrets, épargne-logement, bons et comptes à terme, PEP, etc.) est centralisée au bilan de Crédit Agricole S.A. ; au 31 décembre 2012, elle représente près de 199 milliards d'euros, soit une hausse de près de 8 milliards d'euros par rapport à 2011.

La réduction des dettes envers la clientèle est notamment imputable au recul de 50,5 milliards d'euros des titres donnés en pension livrée (- 70,2 %). Du fait de la bonne tenue de la collecte de la Banque de proximité en France (LCL et Caisses régionales) sur ces produits – notamment sur le Livret A – les comptes d'épargne à régime spécial affichent une croissance de 2,1 % (+ 4,6 milliards d'euros) pour atteindre 226,3 milliards d'euros à fin 2012. Les autres dettes envers la clientèle progressent de 5,0 milliards d'euros pour s'établir à 113,0 milliards d'euros fin 2012 alors que les comptes ordinaires créditeurs sont stables par rapport à 2011 à 121,2 milliards d'euros (- 0,4 %). Par ailleurs, les billets à ordre en faveur de la Caisse de Refinancement à l'Habitat (CRH) ont été reclassés des dettes envers la clientèle vers les dettes représentées par un titre, contribuant à la baisse de ce poste.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (hors celles en juste valeur par résultat) ont augmenté de 2 milliards d'euros (+ 1,4 % entre 2011 et 2012) pour s'établir à 150,4 milliards d'euros, Crédit Agricole S.A. ayant réduit au cours de l'année son recours au marché sous forme de titres de créances négociables de 11,0 milliards d'euros (- 18,5 %) et d'emprunts obligataires de 1,5 milliard d'euros (- 76,7 milliards d'euros). Inversement, l'encours de titres du marché interbancaire a été multiplié par 3,4 entre 2011 et 2012 pour s'établir à 20,6 milliards d'euros.

Provisions techniques des contrats d'assurance

Pour leur part, les provisions techniques des contrats d'assurance ont progressé de 5,9 % en 2012 par rapport à 2011 à 244,6 milliards d'euros. Les passifs d'assurance sont toujours pour partie évalués en normes françaises conformément aux dispositions réglementaires IAS et IFRS en vigueur à la date d'arrêt.

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées ont reculé de 3,8 milliards d'euros (- 11,3 %) à près de 30,0 milliards d'euros en 2012, reflétant la baisse des dettes tant à durée déterminée qu'indéterminée. Celles-ci baissent de respectivement 1,6 (- 7,4 %) et 2,2 (- 18,0 %) milliards d'euros et s'élèvent respectivement à 19,7 et 10,0 milliards d'euros.

Fonds propres

Les capitaux propres s'élèvent à 45,2 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en baisse de 4,1 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2011.

Les capitaux propres, part du Groupe, (y compris le résultat de l'exercice) s'établissent à 39,7 milliards d'euros à fin 2012 contre 42,8 milliards d'euros à fin 2011, en baisse de 3,1 milliards d'euros sur la période. Leur évolution résulte principalement des éléments suivants :

- le résultat de l'exercice 2012 de - 6,5 milliards d'euros (- 1,5 milliard d'euros en 2011) ;
- la baisse de 1,7 milliard d'euros des réserves consolidées à 13,7 milliards d'euros à fin 2012 ;

- les gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres de + 1,9 milliard d'euros à fin 2012 contre - 1,3 milliard d'euros à fin 2011.

Gestion du capital et ratios prudentiels

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 impose de publier des informations quantitatives et qualitatives sur le capital de l'émetteur et sa gestion : les objectifs, politique et procédures de gestion du capital. Ces informations sont fournies dans la note 3.6 de l'annexe aux états financiers, ainsi que dans la partie "Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 2" présentée ci-après.

► TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principales transactions conclues entre parties liées sont décrites dans les comptes consolidés au 31 décembre 2012 "Cadre général – Parties liées".

► CONTRÔLE INTERNE

Dans le cadre issu de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, il appartient au Président du Conseil d'administration de rendre compte, dans un rapport joint au rapport de gestion, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société, sur base consolidée.

Ce rapport, rendu public dans les conditions prévues par l'Autorité des marchés financiers et intégré au présent document (chapitre 3, rapport du Président) comporte deux parties :

- la première, relative aux travaux du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. ;

- la deuxième partie du rapport rassemble quant à elle des informations sur les principes d'organisation des dispositifs de contrôle interne et de maîtrise et surveillance des risques au sein du groupe Crédit Agricole. Y sont décrits notamment les dispositifs de risques et de contrôle permanent, de prévention et contrôle des risques de non-conformité et de contrôle périodique.

► TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES

Perspectives pour le premier semestre 2013

En zone euro, la stratégie de sortie de crise rencontre ses limites en termes de croissance. Les ressorts domestiques de croissance vont rester durablement déprimés dans un contexte de chômage élevé, de désinflation, voire de déflation salariale et de hausse de la pression fiscale. La tendance est commune, à l'exception notable de l'Allemagne, ce qui met la zone euro dans une logique d'attrition avec un recul synchrone des débouchés intrazone et un commerce régional en berne. La traction ne peut alors venir que de l'extérieur, mais la compétition entre États membres s'annonce rude pour

gagner des parts de marché. Et ce d'autant que la force actuelle de l'euro constitue un handicap supplémentaire, un mouvement qui devrait toutefois s'inverser en cours d'année pour mieux refléter la faiblesse des fondamentaux européens (EUR/USD estimé à 1,30 à fin juin 2013).

Des facteurs de soutien existent néanmoins avec une politique monétaire durablement accommodante, sachant qu'un dernier geste de la BCE reste possible (ramenant le taux directeur à 0,5 %, un plus bas historique) et des taux longs bas en tendance pour accompagner ce processus de désendettement (1,8 % pour le taux

dix ans allemand à mi-année). L'idée est celle d'un nouveau recul de l'activité en zone euro en 2013 (- 0,3 % en moyenne sur l'année) avec une croissance très molle au nord (Allemagne : + 0,4 % et France : + 0,2 %) et une année supplémentaire de récession au sud (Italie : - 1,2 % et Espagne : - 1,6 %).

Il faudra, par ailleurs, composer avec un calendrier politique chargé et des élections en Italie (février), ainsi qu'en Allemagne (septembre). Si les thèmes de campagne et des discours aux extrêmes, teintés de populisme et d'euroscpticisme, peuvent alimenter l'instabilité sur les marchés, la parole de M. Draghi fait foi et devrait prévenir tout mouvement de panique, avec une pérennité de la zone euro désormais profondément ancrée dans les croyances.

Les États-Unis ont, de leur côté, fait le choix de la croissance pour alléger le poids des dettes, avec des perfusions monétaires et budgétaires qui soutiennent l'édifice. Cependant, avec une dette qui dépasse aujourd'hui les 100 % du produit intérieur brut, la question de l'assainissement des finances publiques se pose avec acuité. **Retirer la perfusion budgétaire constitue un vrai défi pour une économie encore convalescente où la consommation des ménages, le moteur traditionnel de croissance, reste bridée par la purge nécessaire des bilans privés.** Le plus probable est que Démocrates et Républicains arrivent à s'entendre sur un programme de réduction des déficits peu ambitieux, avec un impact modéré sur la croissance, et en tout cas insuffisant pour enrayer la spirale d'endettement. La politique de la Réserve fédérale devrait conserver un biais accommodant, avec au besoin des mesures supplémentaires d'assouplissement quantitatif pour aider au refinancement de l'État à des conditions avantageuses (cible de 2,5 % pour les taux dix ans en juin). **L'ensemble devrait permettre de maintenir la croissance américaine autour des 2 %.**

Pour Crédit Agricole S.A.

Un travail approfondi a été réalisé en 2012 par le Crédit Agricole pour s'adapter au nouvel environnement financier et réglementaire. Celui-ci permet de construire l'avenir du groupe sur de nouvelles bases que sont la maîtrise de l'endettement, la baisse des risques, et la priorité au développement organique. À partir de ces principes, le Crédit Agricole prépare deux étapes importantes que sont le renforcement de la solvabilité de Crédit Agricole S.A. et l'élaboration d'un nouveau plan à moyen terme qui sera communiqué à l'automne 2013.

Ainsi, Crédit Agricole S.A. renforcera sa solvabilité en 2013 sans procéder à une augmentation de capital, en poursuivant son travail de gestion rigoureuse de ses actifs et en mettant en place, avec les Caisses régionales de Crédit Agricole, l'extension du mécanisme de solidarité interne existant (*Switch*). La trajectoire de solvabilité propre à Crédit Agricole S.A. au sein de celle du groupe Crédit Agricole sera détaillée dans le plan à moyen terme.

Ce plan, élaboré dans le nouvel environnement économique, bancaire et réglementaire, inscrira les objectifs de Crédit Agricole S.A. dans la cohérence du Projet de Groupe à dix ans. Deux axes majeurs structureront les travaux : d'une part l'accélération des chantiers autour de la Banque universelle de proximité à partir des positions de force déjà acquises dans les métiers de Banque de proximité et de gestion de l'épargne, et d'autre part l'approfondissement des évolutions engagées sur les métiers spécialisés.

Événements récents

Les événements récents postérieurs à la clôture sont décrits dans la note annexe 11 aux comptes consolidés au 31 décembre 2012.

Informations sur les comptes de Crédit Agricole S.A. (société mère)

► ANALYSE DES RÉSULTATS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. (SOCIÉTÉ MÈRE)

Au 31 décembre 2012, le produit net bancaire de Crédit Agricole S.A. s'établit à 3 790 millions d'euros, en hausse de **2 605** millions d'euros par rapport à l'exercice 2011 (1 185 millions d'euros). Cette variation s'explique par :

- une diminution de la marge d'intérêt qui varie de **51** millions d'euros sur la période suite à :
 - l'augmentation des charges de 449 millions d'euros sur les dépôts Switch mis en place le 23 décembre 2011,
 - l'augmentation des produits pour un montant de 443 millions d'euros suite au changement de présentation des instruments de taux d'intérêt de microcouverture de la succursale de Londres. Ceux-ci figurent désormais dans la marge d'intérêt,
 - une baisse des taux interbancaires entraînant mécaniquement une augmentation des charges nettes d'intérêts ;
- le poste "revenus des titres à revenu variable", qui recense notamment les dividendes et produits assimilés issus de nos filiales et participations, présente au 31 décembre 2012 un gain de 4 419 millions d'euros. Celui-ci est constitué principalement de la perception des dividendes et acomptes suivants : Crédit Agricole Assurances pour 2 101 millions d'euros, Crédit Agricole Corporate & Investment Bank pour 630 millions d'euros, LCL pour 522 millions d'euros, les Certificats Coopératifs d'Associés et les Certificats Coopératifs d'Investissement des Caisses régionales pour 282 millions d'euros, Amundi pour 171 millions d'euros, Delfinances pour 116 millions d'euros, Crédit Agricole Consumer Finance pour 115 millions d'euros, CACEIS pour 107 millions d'euros et Cariparma pour 82 millions d'euros.

La variation de **750** millions d'euros constatée sur la période s'explique principalement par :

- l'augmentation des dividendes versés par les entités suivantes : Crédit Agricole Assurances pour 1 196 millions d'euros (augmentation consécutive à son opération d'optimisation de structure de ses fonds propres), Delfinances pour 77 millions d'euros, CACEIS pour 65 millions d'euros,
- la diminution des dividendes distribués par Crédit Agricole Corporate & Investment Bank de 300 millions d'euros et Crédit Agricole Consumer Finance de 267 millions d'euros ;
- une augmentation des produits sur commissions nettes de **33** millions d'euros imputable aux produits de la collecte ainsi qu'au remboursement de 41 millions d'euros de l'amende "image

chèque" effectué en 2012 suite à l'invalidation par la Cour d'Appel de Paris de la décision de l'Autorité de la Concurrence ;

- une augmentation du résultat du portefeuille de négociation de **710** millions d'euros liée à :
 - l'augmentation des gains sur le portefeuille titres de 65 millions d'euros suite à la hausse des marchés obligataires (dont 32 millions d'euros sur le contrat de liquidité CA Cheuvreux),
 - l'augmentation des gains sur le portefeuille de dérivés de transactions pour un montant de 715 millions d'euros. Cette hausse est consécutive aux reprises nettes de provisions sur les éléments de couvertures du portefeuille de placement pour 1 155 millions d'euros (reprise nette de 395 millions d'euros en 2012 contre une dotation nette de 760 millions d'euros en 2011), compensée par une diminution de 366 millions d'euros suite au changement de présentation des instruments de taux d'intérêt de micro couverture de la succursale de Londres figurant en portefeuille de négociation en 2011. Enfin la variation des courbes de taux a entraîné une baisse de 74 millions d'euros sur les dérivés de taux d'intérêts,
 - une baisse a été constatée sur les opérations de change et assimilées de 70 millions d'euros liée principalement à notre exposition sur le zloty polonais né de la couverture, par des dérivés, du risque de change sur nos participations dans Crédit Agricole Bank Polska (ex-Lukas Bank) et CA EFL pour 148 millions d'euros compensée par une hausse de 65 millions d'euros sur les dérivés de change ;
- une augmentation sur les portefeuilles de placement et assimilés de **1 168** millions d'euros liée pour l'essentiel à une variation positive de 911 millions d'euros consécutive aux reprises de dépréciations effectuées sur les titres à revenu fixe sur l'année 2012.

Au 31 décembre 2012, Crédit Agricole S.A. enregistre 689 millions d'euros de charges générales d'exploitation, en baisse de **32** millions d'euros par rapport à 2011. Les charges de personnel (y compris provisions) affichent une augmentation de 24 millions d'euros consécutive à la baisse des refacturations de personnel de Crédit Agricole Card & Payments (ex CEDICAM). Parallèlement, les services extérieurs et autres frais administratifs font état d'une baisse de 58 millions d'euros du fait de la réduction des charges informatiques liées à la mise en œuvre des projets Groupe en 2011 (Arpège, Nice, Pygmalion). Enfin, le poste "Impôts et taxes" progresse de 8 millions d'euros en lien avec l'augmentation de la tax Levy en Angleterre affectant la succursale de Londres.

Compte tenu de ces évolutions, le résultat brut d'exploitation s'établit à 3 086 millions d'euros au 31 décembre 2012, en hausse de **2 635** millions d'euros par rapport à l'exercice 2011 (451 millions d'euros).

Une dotation nette de 1 004 millions d'euros a été enregistrée en coût du risque en 2012, contre une dotation nette de 295 millions d'euros en 2011, soit une variation de **709** millions d'euros entre les deux exercices. Cette variation s'explique principalement par une dotation globale de 942 millions d'euros enregistrée dans le cadre de la cession d'Emporiki qui a été finalisée le 1er février 2013 (dont 585 millions d'euros au titre de la recapitalisation réalisée en 2013).

La charge de 7 026 millions d'euros constatée sur le poste "résultat net sur actifs immobilisés" est constituée par :

- une dotation nette aux dépréciations et des pertes sur créances pour un montant de 5 599 millions d'euros. Cette variation est principalement imputable aux recapitalisations d'Emporiki intervenues en février et juillet 2012 pour un montant de 3 612 millions d'euros. Par ailleurs, des dotations ont été enregistrées suite à l'actualisation des *impairment tests* des entités suivantes : Crédit Agricole Consumer Finance pour 1 249 millions d'euros (ce montant tient compte des pertes de la filiale italienne de crédit à la consommation AGOS), Cariparma pour 909 millions d'euros et Crédit Agricole Corporate & Investment Bank pour 907 millions d'euros. Ces dotations sont en partie compensées par des reprises de dépréciations pour un montant de 1 302 millions d'euros consécutives aux cessions réalisées sur Intesa et Bankinter (respectivement pour 1 161 millions d'euros et 141 millions d'euros) ;
- des plus et moins-values de cession de titres de participation et de parts dans les entreprises liées pour un montant net de 1 503 millions d'euros dues principalement à des moins-values constatées sur Intesa pour 1 122 millions d'euros, Bankinter pour 278 millions d'euros ;
- des plus-values de cession sur immobilisations d'exploitation pour un montant de 76 millions d'euros principalement imputables à la cession des immeubles Pasteur qui a généré une plus-value de 75 millions d'euros.

La variation de **2 047** millions d'euros constatée entre les deux exercices sur le poste "résultat net sur actifs immobilisés" s'explique principalement par :

- l'augmentation des dépréciations de : Emporiki pour 1 540 millions d'euros, Crédit Agricole Consumer Finance pour 1 249 millions d'euros, Cariparma pour 250 millions d'euros et Crédit Agricole Corporate & Investment Bank pour 167 millions d'euros ;
- les reprises de dépréciations des titres Intesa et Bankinter entraînent respectivement des variations positives de 1 692 millions d'euros et 711 millions d'euros ;
- une augmentation des moins-values sur Intesa et Bankinter respectivement pour 1 071 millions d'euros et 278 millions d'euros ;
- une plus-value de 75 millions d'euros liée à la cession des immeubles Pasteur.

Les gains fiscaux, résultant principalement des mécanismes de l'intégration fiscale en France dont Crédit Agricole S.A. est tête de groupe, s'élèvent à 767 millions d'euros en 2012, contre 1 201 millions d'euros en 2011, en baisse de **434** millions d'euros entre les deux exercices. Cette variation significative s'explique par le résultat d'ensemble du Groupe d'intégration fiscale qui a fortement baissé.

Au 31 décembre 2012, 1 311 entités ont signé une convention d'intégration fiscale avec Crédit Agricole S.A. contre 1 309 au 31 décembre 2011.

Le fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité a été doté pour 34 millions d'euros au cours de l'année 2012 (contre 28 millions d'euros en 2011) et une dotation nette a été enregistrée sur les provisions réglementées pour 24 millions d'euros en 2012 (contre 6 millions d'euros en 2011).

Au total, le résultat net de l'exercice de Crédit Agricole S.A. est une perte de 4 235 millions d'euros au 31 décembre 2012, contre une perte de 3 656 millions d'euros réalisée en 2011.

► RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2008	2009	2010	2011	2012
Capital en fin d'exercice (en euros)	6 679 027 488	6 958 739 811	7 204 980 873	7 494 061 611	7 494 061 611
Nombre d'actions émises	2 226 342 496	2 319 579 937	2 401 660 291	2 498 020 537	2 498 020 537
Opérations et résultat de l'exercice (en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires	33 916	20 008	16 436	17 854	21 646
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	1 296	1 227	312	1 171	692
Participation des salariés		1	1	1	2
Impôt sur les bénéfices	(373)	(544)	(1 136)	(1 201)	(767)
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	249	1 066	(552)	(3 656)	(4 235)
Bénéfice distribuable en date d'Assemblée générale	1 002	1 044	1 081		
Résultats par action (en euros)					
Résultat après impôts et participation des salariés mais avant amortissements et provisions	0,750	0,760	0,600	0,949	0,583 ⁽¹⁾
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	0,110	0,460	(0,230)	(1,464)	(1,695) ⁽¹⁾
Dividende attribué à chaque action	0,45	0,45	0,45	-	-
Personnel					
Effectif moyen du personnel ⁽²⁾	3 235	3 259	3 316	3 295	2 757
Montant de la masse salariale de l'exercice (en millions d'euros)	232	227	243	239	203
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (charges et œuvres sociales) (en millions d'euros)	143	141	162	117	106

(1) Calcul tenant compte du nombre d'actions émises à la date de l'Assemblée générale du 23 mai 2013 soit 2 498 020 537 actions.

(2) Il s'agit de l'effectif du siège.

► ÉVOLUTION RÉCENTE DU CAPITAL

Le tableau ci-après présente l'évolution du capital social de Crédit Agricole S.A. au cours des cinq dernières années :

Date et nature de l'opération	Montant du capital (en euros)	Nombre d'actions
Capital au 31/12/2007	5 009 270 616	1 669 756 872
07/07/2008 Augmentation de capital par émission d'actions en numéraire (Assemblée générale du 21/05/2008)	+ 1 669 756 872	+ 556 585 624
Capital au 31/12/2008	6 679 027 488	2 226 342 496
22/06/2009 Païement du dividende en actions (Assemblée générale du 19/05/2009)	+ 279 712 323	+ 93 237 441
Capital au 31/12/2009	6 958 739 811	2 319 579 937
21/06/2010 Païement du dividende en actions (Assemblée générale du 19/05/2010)	+ 199 239 846	+ 66 413 282
29/07/2010 Augmentation de capital réservée aux salariés (Assemblée générale du 19/05/2009)	+ 47 001 216	+ 15 667 072
Capital au 31/12/2010	7 204 980 873	2 401 660 291
20/06/2011 Païement du dividende en actions (Assemblée générale du 18/05/2011)	+ 288 935 580	+ 96 311 860
05/10/2011 Augmentation de capital réservée aux salariés (Assemblée générale du 18/05/2011)	+ 145 158	+ 48 386
CAPITAL AU 31/12/2012	7 494 061 611	2 498 020 537

Le résultat net part du Groupe de Crédit Agricole S.A. étant négatif, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le Conseil d'administration, dans sa séance du 19 février 2013, a décidé de proposer à l'Assemblée générale de ne pas procéder à une distribution de dividendes.

Depuis le 5 octobre 2011, le capital social de Crédit Agricole S.A. s'élève ainsi à 7 494 061 611 euros, soit 2 498 020 537 actions au nominal de 3 euros.

► ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL SUR 3 ANS

Le tableau ci-après présente l'évolution de la détention du capital de Crédit Agricole S.A. au cours des trois dernières années :

	Situation au 31/12/2012			Situation au 31/12/2011	Situation au 31/12/2010
	Nombre d'actions	% des droits de vote	% du capital	% du capital	% du capital
Actionnaires					
SAS Rue La Boétie ⁽¹⁾	1 405 263 364	56,42 %	56,25 %	56,25 %	55,86 %
Actions en autodétention ⁽²⁾	7 319 186	-	0,29 %	0,28 %	0,39 %
Salariés (FCPE, PEE)	110 546 010	4,44 %	4,43 %	4,78 %	4,59 %
Investisseurs institutionnels	695 978 777	27,94 %	27,86 %	27,89 %	31,90 %
Actionnaires individuels	278 913 200	11,20 %	11,17 %	10,80 %	8,25 %
TOTAL	2 498 020 537	100 %	100 %	100 %	100 %

(1) La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales de Crédit Agricole.

(2) Actions détenues directement dans le cadre des programmes de rachat placées au bilan de Crédit Agricole S.A. en couverture des options attribuées et au sein d'un contrat de liquidité.

La structure de l'actionariat évolue légèrement en 2012

Au travers de SAS Rue La Boétie, les Caisses régionales consolident leur participation dans Crédit Agricole S.A. Ensemble et de façon pérenne, elles détiennent la majorité du capital : 55,86 % fin 2010 et 56,25 % fin 2011 et fin 2012.

La part des investisseurs institutionnels est quant à elle restée stable à 27,9 % entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012 tandis que la part des actionnaires individuels a progressé de 10,80 % fin 2011 à 11,17 % fin 2012.

La participation des salariés au travers des PEE et FCPE après avoir augmenté en 2010 et 2011 diminue légèrement en 2012 : elle passe ainsi de 119,3 millions de titres fin 2011 à 110,5 millions de titres fin 2012.

► DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration en matière d'**augmentation de capital** et de l'utilisation faite de ces délégations pendant l'exercice (Informations requises par l'Ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004 portant réforme du régime des valeurs mobilières) :

Assemblées générales Résolutions	Objet de la délégation de compétence donnée au Conseil d'administration	Montants maximum autorisés	Plafonds globaux, durée	Utilisation faite au cours de l'exercice 2012
Assemblée générale du 22/05/2012 22 ^e résolution	Augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription	Montant nominal d'augmentation de capital : ● 3,75 milliards d'euros ● 7,5 milliards d'euros pour les titres de créance	Le montant nominal des augmentations de capital réalisées en vertu des 23 ^e , 24 ^e et 26 ^e résolutions s'imputera sur le plafond de cette résolution. Pour une durée de 26 mois	Aucune
Assemblée générale du 22/05/2012 23 ^e résolution	Augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription (hors offre au public)	Montant nominal d'augmentation de capital : ● 1,125 milliard d'euros ● 5 milliards d'euros pour les titres de créance	Dans la limite du plafond d'augmentation de capital de 3,75 milliards d'euros prévu par la 22 ^e résolution Pour une durée de 26 mois	Aucune
Assemblée générale du 22/05/2012 24 ^e résolution	Augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription [dans le cadre d'une offre au public]	Montant nominal d'augmentation de capital : ● 1,125 milliard d'euros ● 5 milliards d'euros pour les titres de créance	Dans la limite du plafond d'augmentation de capital de 3,75 milliards d'euros prévu par la 22 ^e résolution Pour une durée de 26 mois	Aucune
Assemblée générale du 22/05/2012 25 ^e résolution	Augmenter le montant de l'émission initiale en cas d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, décidée en application des 22 ^e , 23 ^e , 24 ^e , 26 ^e , 27 ^e , 31 ^e et 32 ^e résolutions		Dans la limite des plafonds prévus par les 22 ^e , 23 ^e , 24 ^e , 26 ^e , 27 ^e , 31 ^e et 32 ^e résolutions Pour une durée de 26 mois	Aucune
Assemblée générale du 22/05/2012 26 ^e résolution	Émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, hors offre publique d'échange	Dans la limite légale de 10 % du capital	Dans la limite du plafond de 1,125 milliard d'euros prévu par les 23 ^e et 24 ^e résolutions Pour une durée de 26 mois	Aucune
Assemblée générale du 22/05/2012 27 ^e résolution	Fixer le prix d'émission des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas de suppression du DPS (à un niveau au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximum de 10 %)	Dans la limite de 5 % du capital par période de 12 mois	Dans la limite du plafond de 1,125 milliard d'euros prévu par les 23 ^e et 24 ^e résolutions Pour une durée de 26 mois	Aucune
Assemblée générale du 22/05/2012 28 ^e résolution	Limiter les autorisations d'émission avec maintien ou suppression du DPS en conséquence de l'adoption des 22 ^e à 26 ^e résolutions	Montant nominal d'augmentation de capital réalisée en vertu des 22 ^e à 26 ^e résolutions : ● 3,75 milliards d'euros		Aucune
Assemblée générale du 22/05/2012 29 ^e résolution	Augmenter le capital social par émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	Montant nominal de 5 milliards d'euros	Indépendant du montant des titres de créance prévus aux 22 ^e à 26 ^e résolutions. Pour une durée de 26 mois	Aucune

Assemblées générales Résolutions	Objet de la délégation de compétence donnée au Conseil d'administration	Montants maximum autorisés	Plafonds globaux, durée	Utilisation faite au cours de l'exercice 2012
Assemblée générale du 22/05/2012 30 ^e résolution	Augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes et autres, que ce soit par élévation du montant nominal des actions ordinaires existantes ou attribution gratuite d'actions nouvelles ordinaires, ou encore par la combinaison des deux procédés	Montant nominal maximum : ● 1 milliard d'euros	Autonome et distinct des autres plafonds Pour une durée de 26 mois	Aucune
Assemblée générale du 22/05/2012 31 ^e résolution	Augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires réservée aux salariés du groupe Crédit Agricole adhérents d'un plan d'épargne entreprise	Montant nominal d'augmentation de capital : ● 200 millions d'euros	Autonome et distinct des autres plafonds d'augmentation de capital Pour une durée de 26 mois	Aucune
Assemblée générale du 22/05/2012 32 ^e résolution	Augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires réservée à Crédit Agricole International Employees	Montant nominal d'augmentation de capital : ● 50 millions d'euros	Autonome et distinct des autres plafonds d'augmentation de capital Pour une durée de 18 mois	Aucune

► ACQUISITION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de Crédit Agricole S.A., réunie le 22 mai 2012 a, dans sa vingtième résolution, autorisé le Conseil d'administration à opérer sur les actions ordinaires de Crédit Agricole S.A. et ce, conformément aux dispositions du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Vingtième résolution (Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'acheter les actions ordinaires de la Société).

1. L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à acheter les actions ordinaires de la Société conformément aux dispositions du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.
2. La présente autorisation, qui se substitue, pour la fraction non utilisée, à celle conférée par l'Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2011 dans sa seizième résolution, est donnée au Conseil d'administration jusqu'à la date de son renouvellement par une prochaine Assemblée générale ordinaire et, dans tous les cas, pour une période maximum de dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente Assemblée.

3. Les achats d'actions ordinaires de la Société qui seront réalisés par le Conseil d'administration en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas amener la Société à détenir plus de 10 pour cent (10 %) des actions ordinaires composant son capital social.
4. Les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions ordinaires mis en place par la Société pourront être effectuées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens autorisés par la réglementation en vigueur, sur le marché ou hors marché, de gré à gré notamment par voie d'acquisition ou de cession de blocs, ou encore par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré (telles des options d'achat et de vente ou toutes combinaisons de celles-ci) ou à des bons ou, plus généralement, à des valeurs mobilières donnant droit à des actions ordinaires de la Société et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne qui agira sur la délégation du Conseil d'administration appréciera. Il est précisé que la part du programme de rachat d'actions ordinaires réalisée par acquisition de blocs d'actions ordinaires pourra atteindre l'intégralité dudit programme.
5. Les achats pourront porter sur un nombre d'actions ordinaires qui ne pourra excéder 10 % du nombre total des actions ordinaires à la date de réalisation de ces achats. Toutefois, le nombre d'actions ordinaires acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, ne pourra excéder 5 % des actions ordinaires de la Société.

Le Conseil d'administration veillera à ce que l'exécution de ces rachats soit menée en conformité avec les exigences prudentielles telles que fixées par la réglementation et par l'Autorité de contrôle prudentiel.

6. L'acquisition de ces actions ne pourra être effectuée à un prix supérieur à 10 euros, étant toutefois précisé qu'en cas d'opérations sur le capital de la Société, notamment d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions ordinaires, de division ou de regroupement des actions ordinaires, le Conseil d'administration pourra ajuster ce prix maximum d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ordinaire.

En tout état de cause, le montant maximum des sommes que la Société pourra consacrer au rachat de ses actions ordinaires dans le cadre de la présente résolution ne pourra excéder 1,25 milliard d'euros.

7. Cette autorisation est destinée à permettre à la Société d'acheter des actions ordinaires en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Société pourra utiliser la présente autorisation en vue :

- a. de couvrir des plans d'options d'achat d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux éligibles (ou de certains d'entre eux) de la Société et des Sociétés ou groupements qui lui sont ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce,
- b. d'attribuer des actions ordinaires aux mandataires sociaux éligibles, salariés et anciens salariés, ou à certaines catégories d'entre eux, de la Société ou du Groupe, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi,
- c. d'attribuer gratuitement des actions au titre du dispositif d'attribution gratuite d'actions prévu par les articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce aux salariés et aux mandataires sociaux éligibles, ou à certaines catégories d'entre eux, de la Société et/ou des Sociétés et groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions définies à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce et, plus généralement, de procéder à toute allocation d'actions ordinaires de la Société à ces salariés et mandataires sociaux, notamment dans le cadre des rémunérations variables des membres du personnel professionnels des marchés financiers dont les activités ont un

impact significatif sur l'exposition aux risques de l'entreprise, ces attributions étant alors conditionnées, pour ces derniers, à l'atteinte de conditions de performance,

- d. de conserver les actions ordinaires de la Société qui auront été achetées en vue de leur remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers,
- e. d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société,
- f. d'assurer l'animation du marché des actions ordinaires par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers, étant précisé que le nombre d'actions ordinaires achetées dans ce cadre correspondra, pour le calcul de la limite de 10 % visée au paragraphe 5 ci-dessus, au nombre d'actions ordinaires achetées, déduction faite du nombre d'actions ordinaires revendues pendant la durée de la présente autorisation,
- g. de procéder à l'annulation totale ou partielle des actions ordinaires acquises, sous réserve que le Conseil d'administration dispose d'une autorisation en cours de validité de l'Assemblée générale, statuant à titre extraordinaire, en cours de validité lui permettant de réduire le capital par annulation des actions ordinaires acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions ordinaires.

Les opérations effectuées par le Conseil d'administration en vertu de la présente autorisation pourront intervenir à tout moment, sauf en période d'offre publique visant la Société, pendant la durée de validité du programme de rachat d'actions.

La Société pourra également utiliser la présente résolution et poursuivre l'exécution de son programme de rachat dans le respect des dispositions légales et réglementaires et, notamment, des dispositions des articles 231-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la Société.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités dans les conditions légales et dans les conditions de la présente résolution et, notamment, pour passer tous ordres en Bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel et de l'Autorité des marchés financiers et, plus généralement, faire tout le nécessaire.

Informations relatives à l'utilisation du programme de rachat, communiquées à l'Assemblée générale en application de l'article L. 225-211 du Code de commerce

Le Conseil d'administration porte à la connaissance de l'Assemblée générale les informations suivantes concernant l'utilisation du programme d'achat d'actions pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

Les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat ont été destinées :

- à couvrir les engagements pris auprès des salariés dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions, ainsi que des rémunérations différées ;
- à animer le marché du titre, par un prestataire de services d'investissements, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI.

Nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31/12/2011	6 969 381
<i>Dont objectif de couverture des engagements pris envers les salariés</i>	889 381
<i>Dont objectif d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité</i>	6 080 000
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2012	40 434 343
<i>Dont objectif de couverture des engagements pris envers les salariés</i>	1 808 121
<i>Dont objectif d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité</i>	38 626 222
Volume des actions effectivement utilisées à la réalisation de l'objectif poursuivi ⁽¹⁾	
<i>Couverture des engagements pris envers les salariés</i>	2 301 437
<i>Contrat de liquidité (Achats + cessions)</i>	78 217 444
Nombre d'actions éventuellement réallouées à d'autres objectifs	0
Cours moyen d'achat des actions acquises en 2012	4,37 €
Valeur des actions acquises en 2012 évaluée aux cours d'achat	176 531 782 €
Montant des frais de négociation	375 389 €
Nombre de titres cédés au cours de l'exercice 2012	40 084 538
<i>Dont objectif de couverture des engagements pris envers les salariés</i>	493 316
<i>Dont objectif d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité</i>	39 591 222
Cours moyen des actions cédées en 2012	4,41 €
Nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31/12/2012	7 319 186
<i>Dont objectif de couverture des engagements pris envers les salariés</i>	2 204 186
<i>Dont objectif d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité</i>	5 115 000
Valeur brute comptable unitaire de l'action ⁽²⁾	
<i>Actions acquises en couverture des engagements pris envers les salariés (prix de revient historique)</i>	7,22 €
<i>Actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité (cours de Bourse du 31/12/2012)</i>	6,08 €
Valeur brute comptable globale des actions	47 043 428 €
Valeur nominale de l'action	3 €
Pourcentage du capital social détenu par la Société au 31/12/2012	0,29 %

(1) Pour la couverture des engagements pris envers les salariés, il s'agit d'une part des actions effectivement cédées ou transférées aux bénéficiaires suite aux levées d'options Crédit Agricole S.A., ou cédées en Bourse pour l'excédent de couverture constaté à la clôture des plans et d'autre part, des actions acquises et livrées ou cédées au titre des plans relatifs aux rémunérations différées sous forme d'actions de performance ; pour le contrat de liquidité, il s'agit des actions achetées et cédées dans le cadre du contrat sur la période considérée.

(2) Les actions acquises en couverture des engagements pris envers les salariés sont comptabilisées en titres de placement et valorisées à leur coût d'acquisition, diminué le cas échéant d'une provision pour dépréciation ; les actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité sont comptabilisées en titres de transaction et valorisées à chaque arrêté comptable à la valeur de marché.

► INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE RÈGLEMENT FOURNISSEURS

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance suivant les modalités du décret n° 2008-1492 article D441-4.

DÉLAIS DE RÈGLEMENTS FOURNISSEURS

Au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)	Échues	Non échues			Total au 31/12/2012
		< 30 jours	> 30 jours < 45 jours	> 45 jours	
Dettes fournisseurs	8 ⁽¹⁾	4	1	-	13

(1) Dont 8 millions d'euros réglés avant le 31 janvier 2013.

Au 31 décembre 2011

(en millions d'euros)	Échues	Non échues			Total au 31/12/2011
		< 30 jours	> 30 jours < 45 jours	> 45 jours	
Dettes fournisseurs	27 ⁽¹⁾	5	5	1	38

(1) Dont 26 millions d'euros réglés avant le 31 janvier 2012.

► INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Les informations relatives aux rémunérations, mandats et fonctions des mandataires sociaux, requises par les articles L. 225-102-1 et L. 225-184 du Code de commerce, par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, et par l'ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004, figurent dans le chapitre Gouvernement d'entreprise, dans les parties "Rémunérations des mandataires sociaux" et "Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux" du présent Document de référence.

Elles répondent aux recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008 et à la recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

L'état récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la Société par des dirigeants de Crédit Agricole S.A., au cours de l'exercice 2012, requis par l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et par l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, figure dans le chapitre Gouvernement d'entreprise, dans la partie "Rémunérations des mandataires sociaux" du présent Document de référence.

Facteurs de risque et Pilier 3

5

► Facteurs de risque	192
RISQUES DE CRÉDIT	193
RISQUES DE MARCHÉ	203
EXPOSITIONS SENSIBLES SELON LES RECOMMANDATIONS DU <i>FINANCIAL STABILITY BOARD</i>	209
GESTION DU BILAN	213
RISQUES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE	219
RISQUES OPÉRATIONNELS	227
RISQUES JURIDIQUES	229
RISQUES DE NON-CONFORMITÉ	231
► Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 2	232
CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE	232
GESTION DES RISQUES	233
RATIOS PRUDENTIELS	233
FONDS PROPRES, EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ADÉQUATION DU CAPITAL	236
RISQUE DE CRÉDIT	243
RISQUE DE MARCHÉ	267
RISQUE OPÉRATIONNEL	267

Facteurs de risque

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels le Groupe est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les types de risques suivants ⁽¹⁾ :

- les risques de crédit (comprenant le risque pays) : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe ;
- les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spreads de crédit) ;
- les risques particuliers induits par la crise financière ;
- les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (risque de taux d'intérêt global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité), y compris les risques du secteur de l'assurance.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations ;
- les risques juridiques : risques résultant de l'exposition du Groupe à des procédures civiles ou pénales ;
- les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne du Groupe, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier Risques et contrôles permanents (DRG – Direction des risques Groupe), indépendante des métiers et rapportant directement à la Direction générale.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des pôles métiers qui assurent le développement de leur activité, la DRG a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposé

le Groupe sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité du Groupe.

La DRG assure un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe, s'appuyant sur un réseau de responsables des Risques et des contrôles permanents, rattachés hiérarchiquement au Directeur des risques et des contrôles permanents et fonctionnellement à l'organe exécutif de l'entité ou du pôle métier.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein du Groupe, la DRG assure les missions suivantes :

- définir et/ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels ;
- contribuer à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métiers, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus ;
- fournir des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des pôles métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie risques ;
- assurer le recensement et l'analyse des risques des entités collectés dans les systèmes d'informations risques.

La gestion des risques structurels de gestion de bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital sont assurés par le département gestion financière de la Direction des finances Groupe (FIG).

La surveillance de ces risques par la Direction générale s'exerce dans le cadre des Comités actif-passif, auxquels participe la DRG.

Gouvernance

Une revue périodique en termes de risques de crédit et de risques de marché est organisée par la DRG, à l'occasion des Comités des risques trimestriels, qui se prononcent sur les principaux enjeux : politiques de prises de risques, analyses de portefeuille et du coût du risque, limites de marché et limites de concentration. Ces Comités risques couvrent l'ensemble des risques du groupe Crédit Agricole (incluant ceux des Caisses régionales) et sont présidés par le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

La DRG informe régulièrement le Comité d'audit de Crédit Agricole S.A. de l'exposition aux risques, des méthodes mises en œuvre pour les mesurer et de ses recommandations pour les gérer en conformité avec les politiques définies par le Conseil d'administration.

(1) Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2012 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

► RISQUES DE CRÉDIT

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour dans les calculs réglementaires, est conforme aux exigences prudentielles en vigueur dans les différentes entités du Groupe.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à 90 jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

I. Objectifs et politique

La prise de risque de crédit par Crédit Agricole S.A. et ses filiales doit s'inscrire dans le cadre de stratégies risques approuvées par le Comité des risques Groupe, émanation du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A. présidé par le Directeur général. Les stratégies risques sont adaptées à chaque métier et à leur plan de développement. Elles décrivent les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision. Ces stratégies risques sont déclinées autant que de besoin par métier, entité, secteur d'activité ou pays. Le respect de ces stratégies risques relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par les responsables de Risques et de contrôle permanent.

Crédit Agricole S.A. et ses filiales s'efforcent de diversifier leurs risques afin de limiter leur exposition au risque de contrepartie, notamment en cas de crise sur un secteur industriel ou un pays. Dans cet objectif, Crédit Agricole S.A. et ses filiales surveillent régulièrement le montant total de leurs engagements par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique et par pays (en tenant compte des méthodologies de calcul interne selon la nature des engagements).

Par ailleurs, une gestion active de portefeuille est faite au sein de la Banque de financement et d'investissement, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, afin de réduire les principaux risques de concentration supportés par le groupe Crédit Agricole S.A. L'utilisation d'instruments de marché pour réduire et

diversifier les risques de contrepartie comme les dérivés de crédit ou les mécanismes de titrisation permet au Groupe d'optimiser l'emploi de ses fonds propres. De même, la syndication de crédits auprès de banques externes ainsi que la recherche de couverture des risques (assurance-crédit, dérivés, portage de risque avec Oseo Garantie) constituent d'autres solutions pour atténuer les concentrations éventuelles.

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation individuelle ou sur base de portefeuille est mise en œuvre.

II. Gestion du risque de crédit

1. Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficace de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risques du métier concerné et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale. La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne de la contrepartie et est prise par des unités d'engagement ou des Comités de crédit, sur la base d'un avis risque indépendant du représentant de la ligne métier Risques et contrôles permanents concerné, dans le cadre du système de délégation en vigueur. Le Comité des risques Groupe et son Président constituent l'instance ultime de décision du Groupe.

Chaque décision de crédit requiert une analyse du couple rentabilité/risque pris. Sur la Banque de financement et d'investissement, un calcul de rentabilité *ex ante* de transaction est réalisé (sur la base du *Raroc – risk adjusted return on capital*).

Par ailleurs, le principe d'une limite de risque sur base individuelle est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou parapublique.

2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.1. LES SYSTÈMES DE NOTATION INTERNE ET DE CONSOLIDATION DES RISQUES DE CRÉDIT

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation interne s'appuie sur le Comité des normes et méthodologies (CNM) présidé par le Directeur des risques et des contrôles permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du groupe Crédit Agricole. Le CNM examine notamment :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes de notation des contreparties, d'estimation des paramètres Bâle 2 (PD, CCF, LGD) et des procédures organisationnelles associées ;

- la performance des méthodes de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue périodique des résultats des travaux de *backtesting* ;
- l'utilisation des notations (validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs).

Sur le périmètre de la clientèle de détail, qui couvre les crédits aux particuliers (notamment les prêts à l'habitat et les crédits à la consommation) et aux professionnels, chaque entité a la responsabilité de définir, mettre en œuvre et justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, LCL et les filiales de crédit à la consommation (Crédit Agricole Consumer Finance) sont dotés de systèmes de notation propres. Les Caisses régionales de Crédit Agricole disposent de modèles communs d'évaluation du risque gérés au niveau de Crédit Agricole S.A. Des procédures de contrôles a

posteriori des paramètres utilisés pour le calcul réglementaire des exigences de fonds propres sont définies et opérationnelles dans toutes les entités. Les modèles internes utilisés au sein du Groupe sont fondés sur des modèles statistiques établis sur des variables explicatives comportementales (ex : solde moyen du compte courant) et signalétiques (ex : secteur d'activité). L'approche utilisée peut être soit de niveau client (Particuliers, Agriculteurs, Professionnels et TPE) ou de niveau produit. La probabilité de défaut à 1 an estimée associée à une note est actualisée chaque année.

Sur le périmètre de la grande clientèle, une échelle de notation unique sur quinze positions, qui a été établie sur la base d'une segmentation du risque "au travers du cycle", permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut (dont deux notes pour les contreparties sous surveillance) et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

CORRESPONDANCES ENTRE LA NOTATION GROUPE ET LES AGENCES DE NOTATION

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
Équivalent indicatif Moody's	Aaa	Aa1/Aa2	Aa3/A1	A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1	Ba2	Ba3	B1/B2	B3	Caa/Ca/C
Équivalent indicatif Standard & Poor's	AAA	AA+/AA	AA-/A+	A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+	BB	BB-	B+/B	B-	CCC/CC/C
Probabilité de défaut à 1 an	0,001 %	0,01 %	0,02 %	0,06 %	0,16 %	0,30 %	0,60 %	0,75 %	1,25 %	1,90 %	5,0 %	12,00 %	20,00 %

Au sein du groupe Crédit Agricole, la grande clientèle regroupe principalement les États souverains et banques centrales, les entreprises, les financements spécialisés, ainsi que les banques, les assurances et les autres sociétés financières. Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif. Concernant la clientèle des entreprises, les entités du groupe Crédit Agricole disposent de méthodologies communes de notation interne. La notation des contreparties s'effectue à l'entrée en relation, et est actualisée à chaque demande de limite ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note doit être approuvée par une unité indépendante du *front office*. Elle est revue au minimum annuellement. Afin d'assurer une notation unique de chaque contrepartie au sein du groupe Crédit Agricole, une seule entité du Groupe est responsable de sa notation.

Qu'il s'agisse de la grande clientèle ou de la clientèle de détail, les méthodologies de notation doivent faire l'objet d'une validation par le Comité normes et méthodologies, qui couvre :

- la validation des règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes de notation des contreparties, d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (*Loss Given Default*, ou LGD) ainsi que des procédures organisationnelles associées ;
- la surveillance de la performance des méthodes de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue périodique des résultats des travaux de *backtesting* ;
- la validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs.

Le dispositif de surveillance mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales sur l'ensemble du processus de notation porte sur :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes ;

- l'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée ;
- la correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- la fiabilité des données support de la notation interne.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales continuent de porter leurs efforts d'amélioration du dispositif de pilotage des risques sur :

- la gestion des tiers et des groupes, qui a pour objet de garantir la correcte identification des tiers et groupes porteurs de risque au sein des entités et d'améliorer la gestion transverse des informations sur ces tiers et groupes de risque, indispensable au respect de l'unicité de la notation et à l'affectation homogène des encours aux portefeuilles bâlois ;
- le processus d'arrêté, qui vise à garantir la qualité du processus de production du ratio de solvabilité.

L'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notation interne pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et de grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet au Groupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réglementation prudentielle en vigueur (CRD - *Capital Requirement Directives*). Sur le périmètre de la grande clientèle, le dispositif de notation unique (outils et méthodes identiques, données partagées) mis en place depuis plusieurs années a contribué au renforcement du suivi des contreparties notamment des contreparties communes à plusieurs entités du Groupe. Il a aussi permis de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, le dispositif d'alertes et les politiques de provisionnement des risques.

Enfin, sur les métiers de banque de financement et d'investissement, des mesures de pertes attendues, de capital économique et de rentabilité ajustée du risque sont utilisées lors des processus décisionnels d'octroi des crédits, de définition des stratégies risques et de limites.

2.2. MESURE DU RISQUE DE CRÉDIT

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole S.A. et ses filiales utilisent différents types d'approches pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (*swaps* ou produits structurés par exemple).

Crédit Agricole CIB utilise une méthodologie interne spécifique pour estimer le risque de variation inhérent à ces instruments dérivés, selon une approche nette de portefeuille au niveau de chaque client :

- le risque courant correspond à la somme qui serait due par la contrepartie en cas de défaut instantané ;
- le risque de variation correspond à l'estimation de la valeur maximale de notre exposition sur sa durée résiduelle, dans un intervalle de confiance donné.

La méthodologie utilisée s'appuie sur des simulations de type Monte-Carlo, permettant d'évaluer le risque de variation sur la base de calculs statistiques de l'évolution des paramètres de marchés sous-jacents. Ce modèle permet en outre de tenir compte des différents facteurs de réduction de risque liés à la mise en œuvre des contrats de compensation et de collatéralisation négociés avec les contreparties lors de la documentation préalable à la mise en place des transactions (cf. paragraphe 4 ci-dessous : "Mécanisme de réduction du risque de crédit"). Le risque de variation calculé selon cette méthodologie est utilisé pour la gestion des limites accordées aux contreparties, et également pour le calcul du capital économique au titre du pilier 2 de Bâle 2, via la détermination d'une *expected positive exposure*, qui correspond à un profil de risque moyen dans une approche globale de portefeuille.

Concernant les autres entités du Groupe, l'assiette de risque de contrepartie correspond à l'addition de la valeur de marché positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient, appelé *add-on*, représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir. Il est déterminé en fonction de la nature et de la durée résiduelle des contrats, sur la base d'une observation statistique de l'évolution des sous-jacents. Lorsque les contrats de compensation et de collatéralisation mis en place avec la contrepartie le permettent, le risque de contrepartie est évalué selon une approche nette de portefeuille et de collatéral éligible. Cette méthode est utilisée à des fins de gestion interne des risques et se différencie :

- de l'approche réglementaire qui est utilisée pour répondre aux exigences de mesure des ratios européens et internationaux de solvabilité ou de déclarations des grands risques ;
- des principes et méthodes comptables appliqués pour l'établissement des comptes consolidés.

3. Dispositif de surveillance des engagements

Des règles de division des risques, de fixation des limites et des processus spécifiques d'engagements sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille.

3.1. PROCESSUS DE SURVEILLANCE DES CONCENTRATIONS PAR CONTREPARTIE OU GROUPE DE CONTREPARTIES LIÉES

Les engagements consolidés de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole sont suivis par contrepartie d'une part et par groupe de contreparties liées d'autre part. On entend, par groupe de contreparties, un ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties liées incluent l'ensemble des crédits accordés par le Groupe, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements par signature et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties liées sont enregistrées au sein des systèmes d'information internes à chaque filiale ou métier. Lorsqu'une contrepartie est partagée entre plusieurs filiales, un dispositif de limite globale de niveau Groupe est alors mis en place à partir de seuils d'autorisation d'engagement dépendant de la notation interne.

Chaque entité opérationnelle transmet mensuellement ou trimestriellement à la Direction des risques et contrôles permanents du Groupe le montant de ses engagements par catégories de risques. Les grandes contreparties non bancaires, c'est-à-dire celles sur lesquelles les engagements cumulés du groupe Crédit Agricole dépassent 300 millions d'euros après effet de compensation, font l'objet d'une présentation spécifique au Comité des risques du Groupe.

Fin 2012, les engagements commerciaux de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales auprès de leurs dix plus grands clients non bancaires hors États souverains représentent 6,4 % du portefeuille total d'engagements commerciaux non bancaires (contre un peu moins de 6 % au 31 décembre 2011). La diversification du portefeuille sur base individuelle reste satisfaisante malgré une légère augmentation de la concentration.

Par ailleurs, le suivi des grands risques de contrepartie des Caisses régionales et de LCL sur le secteur agroalimentaire est également opéré au travers de la filiale Foncaris qui, au 31 décembre 2012, garantissait à 50 % 8,2 milliards d'euros d'encours de crédit de ces entités (8,7 milliards d'euros au 31 décembre 2011).

3.2. PROCESSUS DE REVUE DE PORTEFEUILLE ET DE SUIVI SECTORIEL

Des revues périodiques de portefeuille par entité ou métier permettent d'identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi des stratégies risques et de surveiller l'évolution des concentrations (par filières économiques par exemple). Par ailleurs, la Banque de financement et d'investissement est dotée d'un outil de modélisation de portefeuille lui permettant de tester la résistance de ses portefeuilles en situation de stress.

3.3. PROCESSUS DE SUIVI DES CONTREPARTIES DÉFAILLANTES ET SOUS SURVEILLANCE

Les contreparties défaillantes ou sous surveillance font l'objet d'une gestion rapprochée par les métiers, en liaison avec les responsables de Risques et contrôles permanents. Elles font l'objet d'un suivi formel par les Comités dédiés aux engagements sensibles des entités et d'un suivi trimestriel sur base consolidée pour les principales par le Comité des risques Groupe et le Comité d'audit.

3.4. PROCESSUS DE SUIVI DES RISQUES SUR BASE CONSOLIDÉE

Le Comité des risques Groupe examine trimestriellement le tableau de bord des risques réalisé par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe. Ce document offre au Comité une revue détaillée de la situation des risques du Groupe sur l'ensemble de ses métiers et sur base consolidée. En complément, des revues périodiques détaillées sont réalisées en Comité des risques Groupe sur les risques bancaires, les risques pays et les principaux risques non bancaires.

L'environnement économique défavorable a amené Crédit Agricole S.A. à maintenir un Comité de surveillance des risques présidé par la Direction générale, se tenant à fréquence bimensuelle, examinant l'ensemble des alertes de risque centralisées par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe, conformément aux procédures internes relatives aux processus d'alerte.

3.5. PROCESSUS DE SURVEILLANCE ET DE GESTION DU RISQUE PAYS

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers du Groupe. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, macroéconomique, et financier spécifique.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein du groupe Crédit Agricole S.A. est fondé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays combine des critères de solidité structurelle de l'économie, de capacité à payer, de gouvernance et de stabilité politique. Chaque pays dont la note est en deçà d'un seuil fixé dans les procédures fait l'objet de limites revues annuellement et de stratégies risques sauf exception.

La mise en place de remontées d'information et de revues régulières permet d'assurer une surveillance précise des risques pays dans une logique de portefeuille, grâce à l'utilisation d'outils quantitatifs. Cette approche est complétée par des analyses de scénarios qui visent à tester l'impact d'hypothèses macroéconomiques et financières défavorables, et qui permettent de développer une vision intégrée des risques auxquels le Groupe pourrait être exposé dans des situations de tensions extrêmes.

Les missions de gestion et de contrôle des risques pays du Groupe se déclinent selon les principes suivants :

- la définition et l'identification des activités consommatrices de risque pays sont assurées grâce à l'élaboration et au suivi d'outils analytiques de gestion du risque pays ;
- la détermination des limites d'exposition acceptables en terme de risque pays est effectuée à l'occasion des revues annuelles

des stratégies pays en fonction de l'évaluation du degré de vulnérabilité du portefeuille à la matérialisation du risque pays. Ce degré de vulnérabilité est déterminé par la nature et la structuration des opérations, la qualité des contreparties et la durée des engagements. Ces limites d'expositions peuvent être revues plus fréquemment si l'évolution d'un pays le nécessite. Ces stratégies et limites sont validées selon leur importance par les Comités stratégies et portefeuilles (CSP) ou Comités risques pays (CRP) de Crédit Agricole CIB et le Comité des risques Groupe (CRG) de Crédit Agricole S.A. ;

- le maintien d'un système d'évaluation régulière des risques pays ainsi que la mise à jour trimestrielle de la notation de chaque pays sur lesquels le Groupe est engagé sont assurés par la Banque de financement et d'investissement. Cette notation est établie grâce à l'utilisation d'un modèle interne de *rating* pays fondé sur des analyses multicritères (solidité structurelle, gouvernance, stabilité politique, capacité à/volonté de payer). Des événements de nature spécifique peuvent justifier une révision de la notation en dehors du calendrier trimestriel ;
- la validation par le département des risques pays et portefeuille de Crédit Agricole CIB d'opérations dont la taille, la maturité et le degré d'intensité au titre du risque pays sont susceptibles d'altérer la qualité du portefeuille.

La surveillance et la maîtrise de l'exposition au risque pays, tant d'un point de vue quantitatif (montant et durée des expositions) que qualitatif (vulnérabilité du portefeuille) s'opèrent grâce à un suivi spécifique et régulier de l'ensemble des expositions sur les pays à risques.

Les pays de la zone euro affichant une notation interne les rendant éligibles à une surveillance au titre du risque pays font l'objet d'une procédure de suivi *ad hoc* séparé.

3.6. IMPACTS DE STRESS SCENARIOS

Des *stress scenarios* de crédit sont effectués périodiquement en liaison avec les métiers, soit dans le cadre de besoins internes soit à la demande de l'Autorité de contrôle prudentiel, afin d'évaluer le risque de perte encouru et d'évolution de l'exigence en fonds propres en cas de forte dégradation de l'environnement économique et financier. Les résultats de ces stress tests sont examinés en Comité des risques Groupe ou en Comité exécutif, notamment dans le cadre du processus budgétaire annuel.

4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

4.1. GARANTIES REÇUES ET SÛRETÉS

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole (application du dispositif CRD de calcul du ratio de solvabilité). Ce cadre commun permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées : sûretés réelles (notamment sur les financements d'actifs : biens immobiliers, aéronefs, navires, etc.), sûretés

personnelles, assureurs de crédit publics pour le financement export, assureurs de crédit privés, organismes de caution, dérivés de crédit, nantissements d'espèces. La déclinaison opérationnelle de la gestion, du suivi des valorisations et de la mise en action est du ressort des différentes entités.

Les engagements de garanties reçus sont présentés en note 3.1 et en note 8 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Concernant les actifs financiers obtenus par exécution de garanties ou mobilisation de rehaussement de crédit, la politique du Groupe consiste à les céder dès que possible.

4.2 UTILISATION DE CONTRATS DE COMPENSATION

Lorsqu'un contrat "cadre" a été signé avec une contrepartie, Crédit Agricole S.A. et ses filiales appliquent une compensation des expositions en risque de cette dernière. Crédit Agricole S.A. et ses filiales recourent également aux techniques de collatéralisation (dépôt en espèces ou en titres) des positions pour réduire leur risque.

4.3 UTILISATION DE DÉRIVÉS DE CRÉDIT

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille de financement des entreprises (*banking book*), la Banque de financement et d'investissement a recours à des dérivés de crédit conjointement à un ensemble d'instruments de transfert de risque comprenant

en particulier les titrisations. Les objectifs recherchés sont la réduction de la concentration des encours de crédit entreprises, la diversification du portefeuille et l'abaissement des niveaux de perte.

Les risques liés à ces opérations font l'objet d'un suivi à l'aide d'un jeu d'indicateurs, dont la VaR (*Value at Risk*) pour l'ensemble des opérations liquides d'achat et de vente de protection pour compte propre.

L'encours des protections achetées par Crédit Agricole CIB sous forme de dérivés de crédit unitaires s'élève en position nominale à 10,8 milliards d'euros au 31 décembre 2012 (11,4 milliards d'euros au 31 décembre 2011) ; le montant notionnel des positions à la vente s'établit quant à lui à 867 millions d'euros (965 millions d'euros au 31 décembre 2011).

III. Expositions

1. Exposition maximale

Le montant de l'exposition maximale au risque de crédit de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales correspond à la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux.

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

	31/12/2012	31/12/2011
(en millions d'euros)	Activités poursuivies	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de comptes)	573 567	432 721
Instruments dérivés de couverture	41 850	33 560
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	237 601	206 353
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	118 333	104 610
Prêts et créances sur la clientèle	329 756	399 381
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 602	15 343
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	1 315 709	1 191 968
Engagements de financement donnés (hors opérations internes) ⁽¹⁾	149 217	160 160
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	93 435	98 898
Provisions - Engagements par signature	(309)	(219)
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	242 343	258 839
Exposition maximale au risque de crédit ⁽²⁾	1 558 052	1 450 807

(1) Au 31 décembre 2011, les titres reçus en pension livrée comptabilisés en date de transaction étaient enregistrés pour leur montant notionnel en contrepartie du compte de créditeurs divers pour 2 milliards d'euros ; au 31 décembre 2012 ces opérations qui représentent un montant de 22 milliards d'euros sont comptabilisées en « engagements de financement donnés » entre la date de transaction et la date de règlement (cf. note 8 Engagements de financement et de garantie et autres garanties).

(2) La contribution au titre du 31 décembre 2011 des entités reclassées en activités destinées à être cédées en 2012 s'élève à 34 005 millions d'euros.

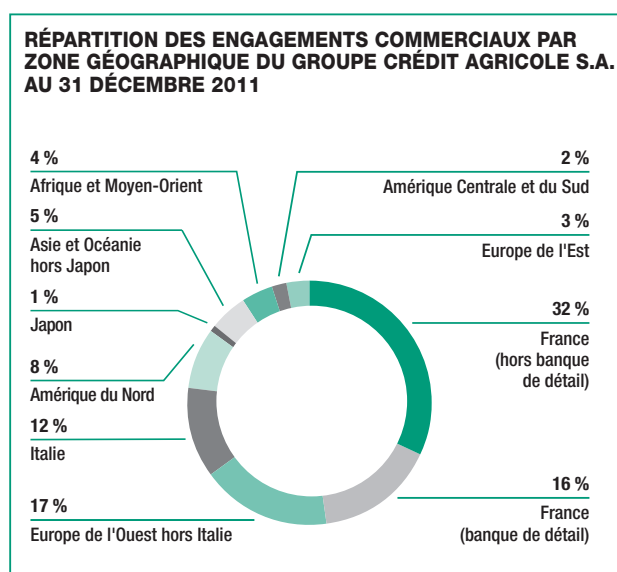
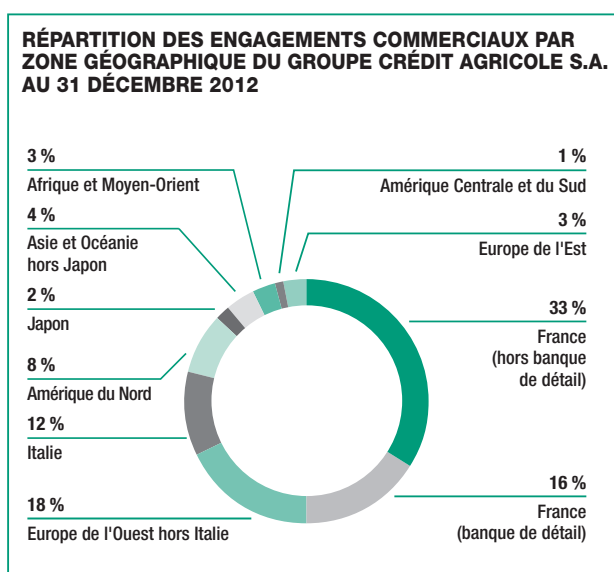
Au 31 décembre 2012, l'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales s'élève à 1 558 milliards d'euros (1 450,8 milliards d'euros au 31 décembre 2011), en progression de 7,4 % sur l'année 2012.

2. Concentration

L'analyse du risque de crédit sur les engagements commerciaux hors opérations internes au groupe Crédit Agricole et hors collatéral versé par le groupe Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de pension (prêts et créances sur les établissements de crédit, prêts et créances sur la clientèle, engagements de financements et de garanties données, soit 705 milliards d'euros) est présentée ci-dessous. Ce périmètre comprend les expositions des activités comptabilisées en activités arrêtées ou destinées à être cédées. En revanche, il exclut en particulier les instruments dérivés qui sont principalement suivis en VaR (*cf.* risques de marché) et les actifs financiers détenus par les compagnies d'assurance (176 milliards d'euros – *cf.* Risques du secteur de l'assurance).

2.1. DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Sur ce portefeuille d'engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires hors Groupe), le périmètre ventilé par zone géographique s'élève à 675,8 milliards d'euros au 31 décembre 2012 contre 685,1 milliards d'euros au 31 décembre 2011. Ces ventilations reflètent le pays de risque des engagements commerciaux.



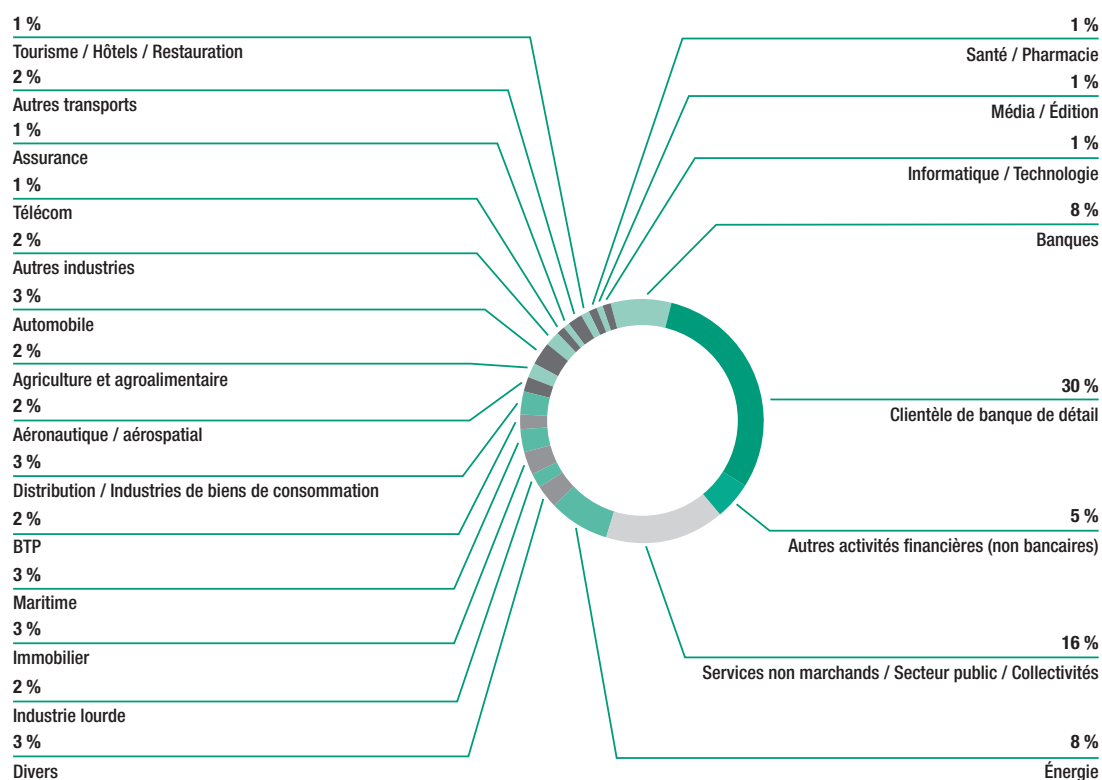
Les engagements commerciaux portant sur la France augmentent très légèrement en 2012, à 49 % des engagements totaux contre 48 % en 2011. L'Italie, second marché du Groupe, reste stable à 12 % des engagements.

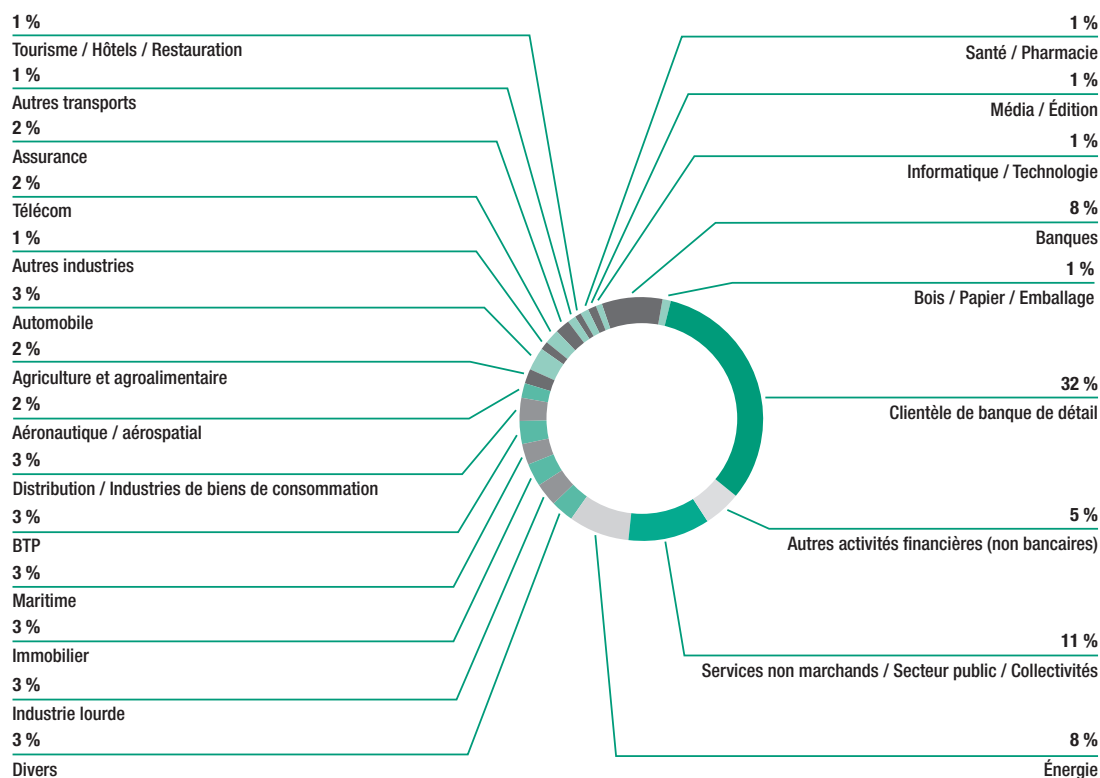
La note 3.1 des états financiers présente par ailleurs la répartition des prêts et créances et des engagements donnés en faveur de la clientèle et des établissements de crédit par zone géographique sur la base des données comptables.

2.2. DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE PAR FILIÈRE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Sur le portefeuille d'engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires hors Groupe), le périmètre ventilé par filière d'activité économique s'élève à 630,6 milliards d'euros au 31 décembre 2012, contre 639,4 milliards d'euros au 31 décembre 2011. Ces ventilations reflètent la filière économique de risque des engagements commerciaux sur la clientèle.

RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX PAR FILIÈRE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A. AU 31 DÉCEMBRE 2012



**RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX PAR FILIÈRE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A. AU 31 DÉCEMBRE 2011**


Bien diversifié, le portefeuille d'engagements commerciaux ventilé par filière d'activité économique continue de rester stable sur l'année 2012. Mise à part la filière "Services non marchands/secteur public/collectivités" dont la part relative progresse de 11 % fin 2011

à 16 % fin 2012, et celle de la clientèle de banque de détail, qui diminue de 32 % fin 2011 à 30 % fin 2012, aucune autre filière ne connaît une variation annuelle supérieure à 1 %.

2.3. VENTILATION DES ENCOURS DE PRÊTS ET CRÉANCES PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Les concentrations par agent économique des prêts et créances et des engagements donnés sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont présentées en note 3.1 des états financiers consolidés.

Les encours bruts de prêts et créances (461 milliards d'euros au 31 décembre 2012 incluant les créances rattachées, contre 521 milliards d'euros au 31 décembre 2011) diminuent de 11,5 % en 2012. Ils se répartissent essentiellement entre la clientèle grandes entreprises et la clientèle de détail (respectivement 31,4 % et 32,8 %, contre respectivement 32,2 % et 31,8 % au 31 décembre 2011). La proportion des institutions non établissements de crédit et des établissements de crédit connaît une légère contraction, à 29,2 % de ces encours au 31 décembre 2012 contre 30,2 % au 31 décembre 2011.

2.4. EXPOSITION AU RISQUE PAYS

Si l'année 2011 a été marquée par la crise sociopolitique dans les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, la catastrophe nucléaire au Japon et le renforcement des tensions sur la dette souveraine de plusieurs pays d'Europe, l'année 2012 s'est déroulée dans un contexte de grande morosité. L'économie mondiale continue de connaître une croissance structurellement réduite, avec en corollaire une dégradation du climat social et une montée du chômage tant dans les pays développés que dans certains pays émergents, favorisant le développement d'une économie "grise" peu porteuse d'avenir. Les déficits budgétaires et courants vont continuer d'être une source majeure de préoccupation pour les gouvernements des pays développés pour les mois à venir, ce qui pourrait se traduire par un risque accru de protectionnisme venant menacer la reprise et la coopération internationale. Dans les pays émergents, plus résilients à la crise pour la plupart, grâce notamment à la bonne tenue de la demande domestique, on assiste pour un certain nombre, à une montée du risque politique qui fragilise leur économie.

Les engagements commerciaux (bilan et hors bilan) sur la clientèle du groupe Crédit Agricole S.A. en risque sur les pays émergents proviennent essentiellement de Crédit Agricole CIB, de l'Ubafr détenue par Crédit Agricole CIB (à 47,01 %) et de la Banque de proximité à l'international. Ces engagements tiennent compte des garanties reçues venant en déduction (assurance-crédit export, dépôts d'espèces, garanties sur titres, etc.).

Au 31 décembre 2012, les engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires) s'élèvent à 45,9 milliards d'euros contre 50,7 milliards d'euros au 31 décembre 2011.

La concentration des encours sur les pays émergents est en légère augmentation sur l'année 2012 : les 20 premiers pays représentent 88,3 % du portefeuille d'engagements à fin 2012 contre 84,5 % à fin 2011.

Trois zones géographiques sont dominantes : le Moyen-Orient/Afrique du Nord, l'Europe de l'Est et l'Asie. Elles sont suivies par l'Amérique latine et l'Afrique subsaharienne.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord constituent la première grande zone d'exposition sur les pays émergents, avec 34,4 % au 31 décembre 2012 (15,8 milliards d'encours) contre 35,7 % au 31 décembre 2011 (18,1 milliards d'euros d'encours). Les engagements sont concentrés sur le Maroc, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Arabie Saoudite et l'Algérie (80 % des encours de

la zone Moyen-Orient et Afrique du Nord). La baisse constatée en 2012 est la résultante d'une hausse de l'exposition sur l'Algérie, compensée par des baisses plus importantes des encours sur les Émirats Arabes Unis, le Qatar, l'Égypte et l'Arabie Saoudite.

Europe de l'Est

Les engagements sur cette région représentent 29,6 % des risques sur pays émergents avec 13,6 milliards d'euros. Ils restent concentrés sur cinq pays (89 % du total des encours de la zone sur la Pologne, la Russie, l'Ukraine, la Serbie, la Hongrie). Au 31 décembre 2011, cette région représentait 25,7 % des risques sur pays émergents, soit 13 milliards d'euros.

Asie

L'Asie représente la troisième plus importante exposition parmi les pays émergents avec 23,9 % des encours à fin 2012 (22,8 % à fin 2011), soit 11 milliards d'euros d'encours à fin 2012 contre 11,6 milliards au 31 décembre 2011. L'activité est restée concentrée sur les principaux pays de la région (Chine, Inde, Indonésie).

Amérique latine

À fin 2012, cette région représente 8,7 % de l'exposition sur les pays émergents avec des encours de 4 milliards d'euros, concentrés sur quatre pays : Mexique, Brésil, Cuba et Pérou (contre 10,4 % à fin 2011 avec 5,3 milliards d'euros).

Afrique subsaharienne

Cette région représentait une exposition à fin 2012 de 1,6 milliard d'euros, soit 3,4 % des risques pays émergents, dont 32,1 % sur l'Afrique du Sud (versus 2,7 milliards d'euros fin 2011 dont 37,6 % sur l'Afrique du Sud). La baisse en valeur absolue de cette zone est liée à la fermeture en cours de l'entité de Crédit Agricole CIB en Afrique du Sud.

3. Qualité des encours

3.1. ANALYSE DES PRÊTS ET CRÉANCES PAR CATÉGORIES

La répartition des encours de prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle se présente de la manière suivante :

Prêts et créances (en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Ni en souffrance, ni dépréciés	436 542	489 090
En souffrance, non dépréciés	7 011	7 146
Dépréciés	17 349	24 759
TOTAL	460 902	520 995

Le portefeuille de prêts et créances au 31 décembre 2012 est composé à 94,7 % d'encours ni en souffrance, ni dépréciés (94,0 % au 31 décembre 2011).

Selon la norme IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci. Le Groupe considère qu'il n'y a pas de risque de crédit avéré sur les encours en souffrance présentant un retard inférieur à 90 jours, soit 89 % des créances en souffrance non dépréciées.

Le détail des actifs financiers en souffrance ou dépréciés est présenté en note 3.1 des états financiers consolidés.

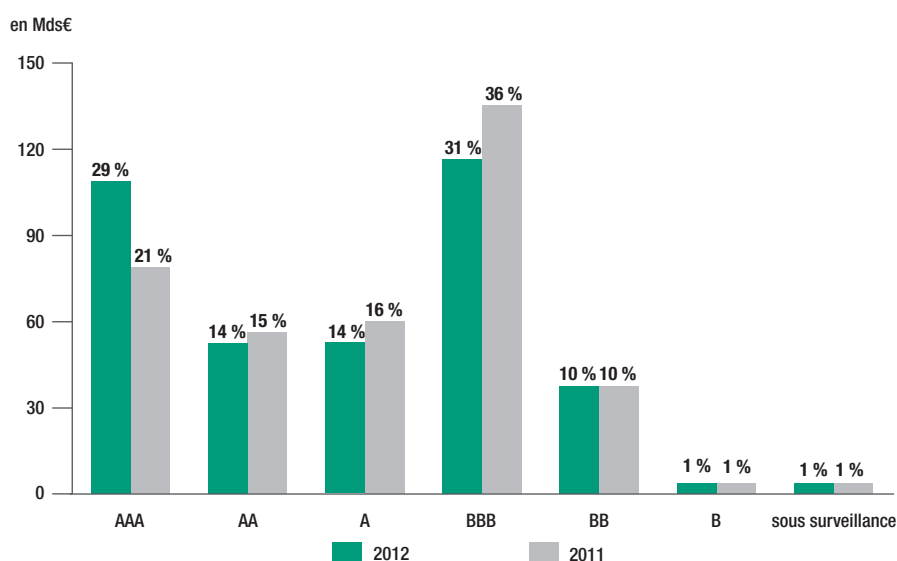
3.2. ANALYSE DES ENCOURS PAR NOTATION INTERNE

La politique de notation interne déployée par le groupe Crédit Agricole vise à couvrir l'ensemble du portefeuille clientèle du Groupe (clientèle de proximité, entreprises, institutions financières, banques, administrations et collectivités publiques).

Sur le portefeuille des engagements commerciaux sains hors clientèle de proximité (503,7 milliards d'euros au 31 décembre

2012, contre 500,8 milliards d'euros au 31 décembre 2011), les emprunteurs notés représentent 75 % de ce portefeuille, contre 74 % à fin 2011 (qui représente 375,8 milliards d'euros au 31 décembre 2012 contre 373,2 milliards au 31 décembre 2011). Leur ventilation en équivalent notation Standard & Poor's (S&P) de la notation interne du Groupe est présentée ci-dessous :

ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE SAIN D'ENGAGEMENTS COMMERCIAUX HORS CLIENTÈLE DE PROXIMITÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A. PAR ÉQUIVALENT INDICATIF S&P DU RATING INTERNE



Cette ventilation reflète un portefeuille crédits de bonne qualité, constant dans son profil de risque entre 2011 et 2012. Au 31 décembre 2012, 88 % des engagements sont portés sur des emprunteurs notés *investment grade* (note supérieure ou égale à BBB ; 88 % au 31 décembre 2011) et 1 % sont sous surveillance rapprochée.

3.3 DÉPRÉCIATION ET COUVERTURE DU RISQUE

3.3.1 Politique de dépréciation et couverture des risques

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de dépréciation :

- des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
- des dépréciations sur base collective, en application de la norme IAS 39, dès lors que sur un ou plusieurs sous-ensembles homogènes de portefeuille de risques de crédit, des indices objectifs de dépréciation sont identifiés. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains pays, certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais du fait de leur notation dégradée. Des dépréciations sur base de portefeuille sont également réalisées en banque de proximité. Les

dépréciations collectives sont calculées essentiellement sur des bases statistiques fondées sur le montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions, utilisant les critères bâlois d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (*Loss Given Default* – LGD).

3.3.2 Encours d'actifs financiers dépréciés

La répartition par agent économique et par zone géographique des prêts et créances dépréciés sur les établissements de crédit et sur la clientèle est présentée en note 3.1 des états financiers.

Au 31 décembre 2012, l'ensemble des engagements dépréciés s'élève à 17,3 milliards d'euros contre 24,8 milliards au 31 décembre 2011, en diminution notamment suite à la reclassification en IFRS 5 d'Emporiki Bank. Ils sont constitués des encours non performants et des engagements sur lesquels le Groupe anticipe un non-recouvrement. Les encours dépréciés représentent 3,8 % des encours bruts comptables du Groupe (4,8 % au 31 décembre 2011) et sont couverts par des dépréciations individuelles à hauteur de 9,9 milliards d'euros (13,5 milliards d'euros au 31 décembre 2011), y compris les opérations de location-financement et hors dépréciations collectives.

Les encours sains ayant fait l'objet d'une restructuration s'élèvent à 2,4 milliards d'euros au 31 décembre 2012 (3 milliards d'euros au 31 décembre 2011).

4. Coût du risque

Le coût du risque de Crédit Agricole S.A. et ses filiales s'élève à 3,7 milliards d'euros au 31 décembre 2012 contre 4,3 milliards d'euros en 2011 (retraité des activités destinées à être cédées), soit une baisse d'environ 12 %. 2011 avait été marquée par l'aggravation de la situation économique en Grèce et par la nécessité de déprécier, dans les filiales bancaires et d'assurance, les titres souverains grecs entre 70 % et 75 % selon les maturités. Le pôle métier des Services financiers spécialisés (crédit à la consommation, crédit-bail et affacturage) avait affiché une nette progression du coût du risque, principalement en raison des besoins de renforcement de la couverture des risques en Grèce et en Italie. Cette tendance se poursuit sur 2012, notamment sur l'international où le coût du risque continue à se détériorer sur Agos Ducato. Cette détérioration est due à des performances non satisfaisantes du recouvrement et à des

provisions exceptionnelles au titre d'ajustements au coût de cession du portefeuille contentieux et au titre de corrections méthodologiques.

Le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.8 des états financiers consolidés. Ce dernier est ventilé par pôle métier dans la note 5.1 des états financiers consolidés.

5. Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. Les expositions au risque de contrepartie sur instruments dérivés du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2012 sont indiquées en note 3.1 des états financiers consolidés.

► RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de la volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- les *spreads* de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des *spreads* de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

I. Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation.

Le dispositif couvre l'ensemble des risques de marché issus des activités de marché, principalement celles de prise de positions directionnelles des salles de marchés et de *market making*. Les portefeuilles de placement des directions financières sont suivis séparément.

En 2012, le Groupe a poursuivi une politique de gestion des risques de marché prudente. Par ailleurs, sa filiale Crédit Agricole CIB a poursuivi la mise en application du plan de restructuration par la cession du risque de marché du portefeuille de corrélation et la cession d'autres activités considérées comme non stratégiques.

II. Gestion du risque

1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- au niveau central, la Direction des risques et contrôles permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles. Elle tient informés les organes exécutifs (Direction générale de Crédit Agricole S.A.) et délibérants (Conseil d'administration, Comité d'audit) de l'état des risques de marché ;
- au niveau local, pour chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A., un responsable des risques et contrôles permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités de l'entité. Au sein de la filiale Crédit Agricole CIB, la Direction des Risques et Contrôles Permanents s'appuie sur des équipes décentralisées de contrôleurs de risques, généralement situées à l'étranger. Ces fonctions de contrôle reposent sur différentes équipes :
 - a) le *Risk Management* dont la mission est d'assurer au niveau mondial un suivi et un contrôle des risques de marché pour l'ensemble des lignes produit : proposition de limites qui sont validées par le Comité des risques de marché et suivi de leur respect, analyse des dépassements de limites ainsi que des variations significatives de résultats qui sont portés à la connaissance du Comité des risques de marché,

- b) le suivi d'activité : contrôle et validation des paramètres de marché utilisés pour la production des résultats et des indicateurs de risque, production des résultats de gestion et des indicateurs de risque pour l'ensemble des activités encadrées par des limites de risque de marché, rapprochement des résultats de gestion et des résultats comptables,
- c) des équipes transverses : recherche quantitative, modèle interne de VaR, *Market Data Management*.

Des conventions de fonctionnement établies entre le niveau central et le niveau local déterminent le niveau d'information, le format et la périodicité des *reportings* que les entités doivent transmettre à Crédit Agricole S.A. (Direction des risques et contrôles permanents Groupe).

2. Les Comités de décision et de suivi des risques

Trois instances de gouvernance interviennent dans la gestion des risques de marché au niveau du groupe Crédit Agricole S.A. :

- le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., valide les limites globales encadrant les risques de marché de chaque entité lors de la présentation de leur stratégie risque et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques. Il examine sur une base trimestrielle la situation des marchés et des risques encourus, au travers notamment de l'utilisation des limites et de l'observation des dépassements ou incidents significatifs ;
- le Comité de surveillance des risques, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., examine bimensuellement les principaux indicateurs de suivi des risques de marché ;
- le Comité des normes et méthodologies est une instance périodique présidée par le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe. Il est notamment responsable de la validation et de la diffusion des normes et des méthodologies en matière de pilotage et de contrôles permanents des risques de marché.

Ce dispositif est complété par les Comités de risques locaux propres à chacune des entités au premier rang desquels le CRM (Comité des risques de marché) de Crédit Agricole CIB, instance bimensuelle présidée par le membre du Comité de Direction générale responsable des risques, qui associe le responsable des activités de marché de Crédit Agricole CIB et les responsables de suivi des risques, en charge d'une activité donnée. Ce Comité effectue une revue des positions et des résultats des activités de marché de Crédit Agricole CIB et s'assure du respect des limites assignées à chaque activité. Il est décisionnaire sur les demandes ponctuelles de révision de limites.

III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

1. Indicateurs

Le dispositif de mesure et d'encadrement des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs dont la plupart font l'objet de limites globales ou spécifiques. Il s'appuie notamment

sur la *Value at Risk*, les scénarios de stress et des indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risque, combinaison d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs). Par ailleurs, suite aux évolutions réglementaires relatives à la mesure de l'exigence de fonds propres au titre du risque de marché, Crédit Agricole CIB a mis en place les indicateurs relatifs à la directive CRD 3 (VaR stressée, *Incremental Risk Charge*, *Comprehensive Risk Measure*).

Le dispositif de mesure des indicateurs repose sur un processus d'évaluation des positions au sein de chaque entité présentant des risques de marché. Le processus de contrôles permanents intègre, d'une part, des procédures de validation des modèles et, d'autre part, des procédures permettant de structurer les *backtesting* de ces derniers.

1.1 LA VAR (VALUE AT RISK)

L'élément central du dispositif de mesure des risques de marché est la *Value at Risk* (VaR). Elle peut être définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. Le groupe Crédit Agricole S.A. retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur un an d'historique de données. Ceci permet le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe dans ses activités de *trading*, en quantifiant le niveau de perte considéré comme maximal dans 99 cas sur 100, à la suite de la réalisation d'un certain nombre de facteurs de risques (taux d'intérêt, taux de change, prix d'actifs, etc.). La corrélation des facteurs entre eux influe sur le montant de perte maximale.

La compensation se définit comme la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par type de risque. Elle représente les effets de compensation entre des positions détenues simultanément sur des facteurs de risque différents. Une procédure de *backtesting* (comparaison entre le résultat quotidien et la VaR théorique de la veille) permet de confirmer la pertinence de cette méthodologie.

La principale méthode utilisée pour la mesure de la VaR est celle de la VaR historique. La méthode Monte-Carlo n'est utilisée que sur une partie marginale du périmètre des activités sur matières premières de Crédit Agricole CIB.

Le modèle interne de VaR de Crédit Agricole CIB, principal contributeur à la VaR du groupe Crédit Agricole S.A., a fait l'objet d'une validation par les autorités réglementaires.

Le processus de mesure d'une VaR historique sur les positions en risque à une date J s'appuie sur les principes suivants :

- constitution d'une base historique de facteurs de risques reflétant le risque des positions détenues par les entités du groupe Crédit Agricole S.A. (taux, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, *spreads* de crédits, corrélation, etc.) ;
- détermination de 261 scénarios correspondant aux variations des facteurs de risque sur un jour, observées sur une année glissante ;
- déformation des paramètres correspondants à la date J selon les 261 scénarios ;
- revalorisation des positions du jour sur la base des 261 scénarios.

La valeur en risque à 99 % est égale, sur la base de 261 scénarios, à la moyenne entre les deuxième et troisième plus mauvais risques observés.

La méthodologie de calcul de VaR fait l'objet d'améliorations et d'adaptations continues pour tenir compte, entre autres, des évolutions de la sensibilité des positions aux facteurs de risque et de la pertinence des méthodes au regard des nouvelles conditions de marché. Les travaux visent par exemple à intégrer de nouveaux facteurs de risques ou à bénéficier d'une granularité plus fine sur les facteurs de risques existants. Ainsi en 2012, la mesure du *mark-to-market* des positions adossées à un CSA (*Collateral Service Agreement*) a été améliorée par la prise en compte du coût du collatéral.

Limites du calcul de la VaR historique

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs quotidiens suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % exclut les pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle : la VaR est donc un indicateur de risque sous des conditions normales de marché et ne prenant pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR ne renseigne pas sur les montants de pertes exceptionnelles (au-delà de 99 %).

Le backtesting

Un processus de *backtesting* permet de contrôler la pertinence du modèle de VaR pour chacune des entités du groupe Crédit Agricole S.A. exerçant une activité de marché. Il vérifie *a posteriori* que le nombre d'exceptions (journées pour lesquelles le niveau de perte est supérieur à la VaR) reste conforme à l'intervalle de confiance de 99 % (une perte quotidienne ne devrait excéder la VaR calculée que deux ou trois fois par an). Pour Crédit Agricole CIB, dont la mesure de l'exigence de fonds propres au titre du risque de marché dépend en partie du nombre d'exceptions relevées sur une

année glissante, il a été constaté sur 2012 une seule exception au niveau de la VaR réglementaire.

1.2 LES STRESS SCENARIOS

Les *stress scenarios* complètent la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marché. Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de différentes approches complémentaires :

- les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ; les *stress scenarios* historiques ainsi retenus sont ceux des crises de 1987 (scénario de krach boursier), de 1994 (scénario de crise obligataire), de 1998 (scénario de crise du marché du crédit, baisse des marchés d'actions, forte progression des taux d'intérêt et baisse des devises émergentes) et de 2008 (deux stress mesurant l'impact des mouvements de marché suite à la faillite de Lehman Brothers) ;
- les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes ; les scénarios hypothétiques sont ceux d'une reprise économique (progression des marchés d'actions et de matières premières, aplatissement des courbes de taux et appréciation de l'USD, resserrement des *spreads* de crédit) et d'un resserrement de la liquidité (aplatissement des courbes de taux, élargissement des *spreads* de crédit, baisse des marchés d'actions) et de tensions internationales (aplatissement des courbes de taux, baisse des marchés actions et augmentation de la volatilité, baisse de l'USD, élargissement des *spreads* de crédit, hausse de la volatilité sur le marché des matières premières).

Le calcul de ces *stress* est réalisé selon une périodicité hebdomadaire.

À fin 2012, les niveaux de risque du groupe Crédit Agricole S.A. (hors activités en extinction de Crédit Agricole CIB qui font l'objet de suivis *ad hoc*) évalués au travers des *stress* historiques et hypothétiques sont les suivants :

MONTANTS ESTIMÉS DES PERTES ASSOCIÉES AUX STRESS SCENARIOS



Par ailleurs, d'autres types de *stress* sont réalisés :

- au niveau des entités, des *stress* adverses permettent d'évaluer l'impact de mouvements de marché de grande ampleur et défavorables sur l'ensemble des lignes d'activité y compris sur les activités en extinction ;
- au niveau de Crédit Agricole CIB, des *stress* extrêmes, calculés depuis le début de l'année 2010, permettent de mesurer l'impact de chocs de marché encore plus sévères sans rechercher les effets de compensation entre les différentes lignes d'activité.

1.3 LES INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES

Des indicateurs complémentaires (sensibilité à divers facteurs de risque, *loss-alerts*, *stop loss*, montants nominaux, encours, durées etc.) sont par ailleurs produits et peuvent, dans le cadre du dispositif de maîtrise des risques, faire l'objet de limites. Ils permettent de mesurer et d'encadrer de façon fine les expositions aux différents facteurs de risque de marché, d'identifier les opérations atypiques et d'enrichir la vision synthétique des risques fournie par la VaR et les *stress scenarios* globaux.

1.4 INDICATEURS RELATIFS À LA DIRECTIVE CRD 3

VaR stressée

La VaR dite "stressée" a été mise en place en juin 2010. Elle est homogène avec une VaR historique 1 jour à 99 % d'intervalle de confiance. Sa particularité vient de l'historique des chocs qui est choisi comme étant la période d'un an la plus pénalisante depuis mi-2007. À fin 2012, elle englobe notamment la fin de l'année 2008 (faillite de Lehman Brothers).

Incremental Risk Charge

L'*Incremental Risk Charge* est un calcul des pertes incrémentales liées au changement de qualité de crédit d'un portefeuille.

Comprehensive Risk Measure

Suite à l'entrée en vigueur de la CRD 3 au 31 décembre 2011, Crédit Agricole CIB a mis en place la CRM (*Comprehensive Risk Measure*). Cet indicateur porte sur le portefeuille de corrélation. Étant donné

que le risque de marché du portefeuille de corrélation a été cédé à une contrepartie externe, la CRM affiche une valeur nulle au 31 décembre 2012.

1.5 INDICATEURS RÉPONDANT À L'ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION

Suite aux évolutions réglementaires relatives aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit, Crédit Agricole CIB a mis en place la VaR dite "CVA" (*Credit Valuation Adjustment*) qui mesure la perte potentielle découlant d'une détérioration des notes de crédit des contreparties.

2. Utilisation des dérivés de crédit

Au sein de ses activités de marchés de capitaux, Crédit Agricole CIB conduit une activité sur les produits de crédit (*trading*, structuration et vente) dans laquelle sont utilisés des produits dérivés de crédit. Les produits traités actuellement sont des produits simples (*Credit Default Swaps*), avec pour facteur de risque principal les "*spreads* de crédit". Crédit Agricole CIB a cédé en début d'année 2012 le risque de marché attaché au portefeuille de corrélation.

L'activité liée aux produits structurés et complexes est gérée en mode d'extinction. L'ensemble de ces positions est valorisé en juste valeur, incluant des réfections liées aux incertitudes de modèle et de paramètres.

L'encadrement de l'activité s'effectue grâce à un système d'indicateurs de risques de marché, assortis de limites, visant à couvrir l'ensemble des facteurs de risques comprenant :

- la VaR (historique, 99 %, quotidienne, incluant les risques de *spread* de crédit et de corrélation) ;
- la sensibilité de crédit ;
- la sensibilité à la corrélation ;
- la sensibilité aux taux d'intérêt.

Des équipes indépendantes sont chargées de la valorisation, du calcul des indicateurs de risques, de la fixation des limites et de la validation des modèles.

IV. Exposition : activités de marché (*Value at Risk*)

La VaR du groupe Crédit Agricole S.A. est calculée en intégrant les effets de diversification entre les différentes entités du Groupe.

Le périmètre considéré pour les activités de marché de Crédit Agricole CIB est celui de la VaR réglementaire (mesurée à partir d'un modèle interne validé par l'ACP).

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR, sur les activités de marché du groupe Crédit Agricole S.A. entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012 en fonction des facteurs de risque principaux :

RÉPARTITION DE LA VAR (99 %, 1 JOUR)

(en millions d'euros)	31/12/12	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/11
Taux	7	5	17	10	8
Crédit	4	3	16	6	13
Change	2	1	7	3	4
Actions	3	1	6	2	3
Matières premières	0	0	5	2	5
Compensation	(7)			(10)	(13)
VAR DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.	9	7	25	13	20
Pour information : Somme des VaR des entités	11	9	27	15	21

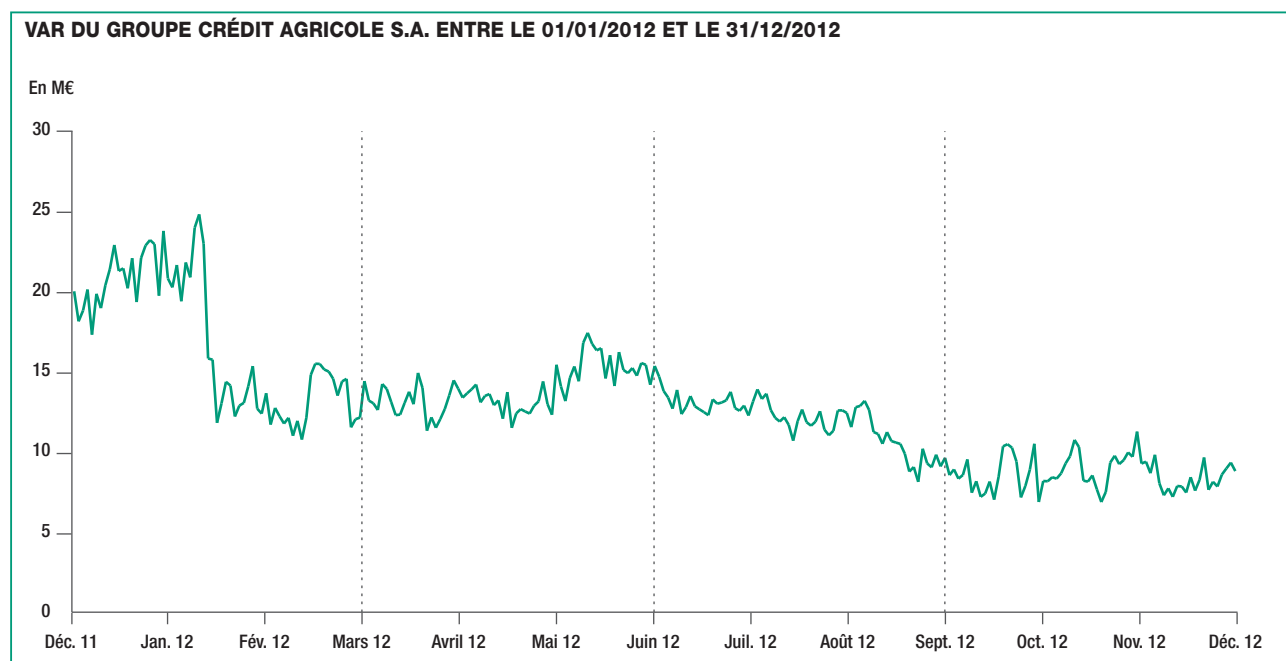
Au 31 décembre 2012, la VaR du groupe s'élève à 9 millions d'euros. La compensation (- 7 millions d'euros) est définie comme la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par facteur de risque. Pour information, sans la prise en compte des effets de diversification entre entités, la VaR totale serait de 11 millions d'euros (dont 9 millions d'euros pour Crédit Agricole CIB).

La VaR "Taux", calculée sur le périmètre des activités de Trésorerie et de dérivés de taux s'est légèrement réduite pour se situer au 31 décembre 2012 à 7 millions d'euros (contre 8 millions d'euros au 31 décembre 2011) dans un contexte de taux bas. Le facteur taux est le principal facteur de risque au 31 décembre 2012 pour les activités de marché du groupe.

La VaR "Crédit", calculée sur le périmètre des activités de marchés de crédit, a fortement diminué pour se situer à 4 millions d'euros. Cette baisse fait suite à la cession au début de l'année 2012 du risque de marché qui était attaché au portefeuille de corrélation de Crédit Agricole CIB.

Les VaR "Actions" et "Change" ont des contributions plus marginales et s'établissent respectivement au 31 décembre 2012 à 3 millions d'euros et 2 millions d'euros. Les activités de Crédit Agricole CIB sur matières premières ont été cédées.

Le graphique suivant retrace l'évolution de la VaR sur l'année 2012, reflétant le maintien d'une stratégie prudente en raison d'un contexte de fortes incertitudes sur les marchés :



V. Risque action

Le risque action trouve son origine dans les activités de *trading* et arbitrage sur actions, dans le portefeuille de placement investi en actions, ou encore dans les actions d'autocontrôle.

1. Risque sur actions provenant des activités de *trading* et d'arbitrage

Le risque sur actions, provenant des activités de *trading* et arbitrage, est issu de positions prises sur les actions et les indices actions au travers de produits *cash* ou dérivés (celles sur dérivés exotiques actions sont gérées en extinction et ne peuvent plus faire l'objet de nouvelles opérations). Les principaux facteurs de risque sont les prix des actions/indices actions, les volatilités actions/indices actions et les paramètres de *smile* des volatilités actions/indices ⁽¹⁾.

La mesure et l'encadrement de ce risque s'inscrivent dans la description des processus dans la section III ci-dessus.

Ce risque est suivi notamment par l'intermédiaire de la VaR dont les niveaux 2012 sont repris dans le tableau de la section IV ci-dessus. La VaR de la ligne produit actions s'élève à 3 millions d'euros au 31 décembre 2012 comme au 31 décembre 2011.

2. Risque sur actions provenant d'autres activités

Des entités du groupe Crédit Agricole S.A. détiennent des portefeuilles investis en partie en actions et produits structurés dont la valeur de marché dépend de l'évolution du prix des sous-jacents actions et indices actions. Au 31 décembre 2012, les encours exposés au risque actions au travers de ces portefeuilles sont principalement constitués d'actifs financiers disponibles à la vente pour 22 milliards d'euros (y compris les portefeuilles des entreprises

d'assurance pour 18,6 milliards d'euros) et d'actifs financiers à la juste valeur par résultat détenus par les entreprises d'assurance pour 7,6 milliards d'euros.

La note 6.4 des états financiers présente, notamment, les encours et les gains et pertes latents sur actions classées en "actifs financiers disponibles à la vente". Par ailleurs, les informations relatives au risque de marché (y compris risque sur actions) des portefeuilles détenus par les sociétés d'assurance sont présentées dans la partie "Risque du secteur de l'assurance" ci-dessous.

3. Actions d'autocontrôle

Conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, l'Assemblée générale mixte des actionnaires du Groupe peut autoriser le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. à opérer sur ses propres actions. Cette autorisation est utilisée par Crédit Agricole S.A. principalement pour couvrir les engagements pris auprès des salariés, dans le cadre d'options d'achat d'actions ou de contrat de liquidité, ou en vue d'animer le marché au sein de contrat de liquidité.

Les opérations réalisées en 2012 dans le cadre du programme d'achat d'actions propres sont détaillées dans le chapitre 3 du présent Document de référence, dans la partie "Acquisition par la Société de ses propres actions".

Au 31 décembre 2012, les encours d'actions en autodétention s'élèvent à 0,29 % du capital contre 0,28 % au 31 décembre 2011 (cf. note 8 de l'annexe aux comptes individuels et note 6.19 de l'annexe aux états financiers consolidés).

Le programme de rachat d'actions propres pour 2012 est détaillé dans le chapitre 8 du présent Document de référence, dans la partie "Renseignements concernant le capital".

(1) Le *smile* est le paramètre qui prend en compte la variabilité de la volatilité en fonction du prix d'exercice des produits optionnels.

► EXPOSITIONS SENSIBLES SELON LES RECOMMANDATIONS DU *FINANCIAL STABILITY BOARD*

Les expositions suivantes correspondent aux recommandations du *Financial Stability Board*. Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2012. À ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière annuelle.

I. Tableau de synthèse des expositions

(en millions d'euros)	Actifs en prêts et créances				Catégorie comptable	Actifs à la juste valeur			Catégorie comptable
	Exposition brute	Décote	Provision collective	Exposition nette		Exposition brute	Décote	Exposition nette	
RMBS	620	(132)	(87)	401		155	(103)	52	
CMBS	115	(4)	(18)	93	(1)	10	(2)	8	
CDO super senior non couverts	2 071	(1 086)	(241)	744		1 155	(1 137)	18	
CDO mezzanines non couverts						585	(585)	0	
CLO non couverts	2 135	(31)	(11)	2 093	(2)	649	(21)	628	(3)
Protections acquises auprès de monolines						141	(106)	35	
Protections acquises auprès de CDPC						137	(48)	89	(4)

(1) Prêts et créances sur les établissements de crédit ou la clientèle - titres non cotés sur un marché actif (cf. note 6.5 des comptes consolidés).

(2) Prêts et créances sur la clientèle - titres non cotés sur un marché actif (cf. note 6.5 des comptes consolidés).

(3) Actifs financiers à la juste valeur par résultat - obligations et autres titres à revenu fixe et instruments dérivés (cf. note 6.2 des comptes consolidés).

(4) Actifs financiers à la juste valeur par résultat - instruments dérivés (cf. note 6.2 des comptes consolidés).

II. *Asset Backed Securities (ABS)* immobiliers

(en millions d'euros)	États-Unis		Royaume-Uni		Espagne	
RMBS	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Comptabilisés en prêts et créances						
Exposition brute	339	430	181	197	100	172
Décote ⁽¹⁾	(161)	(132)	(32)	(68)	(26)	(47)
Exposition nette (en millions d'euros)	178	298	149	129	74	125
Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur						
Exposition brute	109	214	40	66	6	31
Décote	(97)	(185)	(5)	(7)	(1)	(5)
Exposition nette (en millions d'euros)	12	29	35	59	5	26
% subprime sous-jacents sur exposition nette	95 %	98 %				
Ventilation par notation de l'exposition brute totale						
AAA	5 %	5 %		7 %		34 %
AA	4 %	2 %		34 %		19 %
A	3 %	7 %	79 %	41 %	58 %	19 %
BBB	5 %	3 %			13 %	
BB	3 %	1 %	21 %	18 %		3 %
B	5 %	4 %			7 %	25 %
CCC	3 %	21 %				
CC	3 %	9 %				
C	43 %	28 %				
Non noté	26 %	20 %			22 %	

(en millions d'euros)	États-Unis		Royaume-Uni		Autres	
CMBS	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Comptabilisés en prêts et créances						
Exposition nette ⁽¹⁾			25	63	68	97
Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur						
Exposition nette			5	5	3	4

(1) Dont 106 millions d'euros de provision collective au 31 décembre 2012 contre 93 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Par ailleurs, les achats de protections sur RMBS et CMBS évalués à la juste valeur sont les suivants :

- 31 décembre 2012 : nominal = 93 millions d'euros ; juste valeur = 79 millions d'euros ;

- 31 décembre 2011 : nominal = 320 millions d'euros ; juste valeur = 87 millions d'euros.

La valorisation des ABS immobiliers évalués à la juste valeur se fait à partir d'informations en provenance de contributeurs externes.

III. Méthodologie d'évaluation des CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains

1. CDO super senior évalués à la juste valeur

La valorisation des CDO super senior est obtenue à partir de l'application d'un scénario de crédit sur les sous-jacents (prêts résidentiels principalement) des ABS constituant chaque CDO.

Les taux de pertes finales appliquées sur les prêts en vie sont :

- calibrés en fonction de la qualité et de la date d'origination de chaque prêt résidentiel ;
- exprimés en pourcentage du nominal. Cette approche permet notamment de visualiser les hypothèses de pertes en fonction des risques toujours au bilan de la Banque.

Date de clôture	Taux de pertes subprime produits en		
	2005	2006	2007
31/12/2011	50 %	60 %	60 %
31/12/2012	50 %	60 %	60 %

Les flux futurs obtenus sont ensuite actualisés sur la base d'un taux prenant en compte la liquidité de ce marché.

2. CDO super senior évalués au coût amorti

Depuis le quatrième trimestre 2012, ils sont dépréciés selon la même méthodologie que les CDO super senior évalués à la juste valeur, à la différence que les flux futurs obtenus sont actualisés sur la base du taux d'intérêt effectif en date de reclassement.

IV. CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains non couverts

Au 31 décembre 2012, Crédit Agricole CIB a une exposition nette de 762 millions d'euros sur des CDO super senior non couverts (après prise en compte d'une provision collective de 241 millions d'euros).

1. Décomposition des CDO super seniors

(en millions d'euros)	Actifs à la juste valeur	Actifs en prêts et créances
Nominal	1 155	2 071
Décote	(1 137)	(1 086)
Provision collective		(241)
Valeur nette	18	744
Valeur nette au 31/12/2011	975	1 290
Taux de décote ⁽¹⁾	98 %	64 %
Sous-jacent		
% des actifs subprime sous-jacents produits avant 2006	24 %	27 %
% des actifs subprime sous-jacents produits en 2006 et 2007	29 %	3 %
% des actifs Alt A sous-jacents	1 %	21 %
% des actifs Jumbo sous-jacents	0 %	10 %

(1) Après prise en compte des tranches décotées à 100 %.

2. Autres expositions au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)	Nominal	Décote	Provision collective	Net
CLO non couverts évalués à la juste valeur	649	(21)		628
CLO non couverts comptabilisés en prêts et créances	2 135	(31)	(11)	2 093
CDO Mezzanines non couverts	585	(585)		0

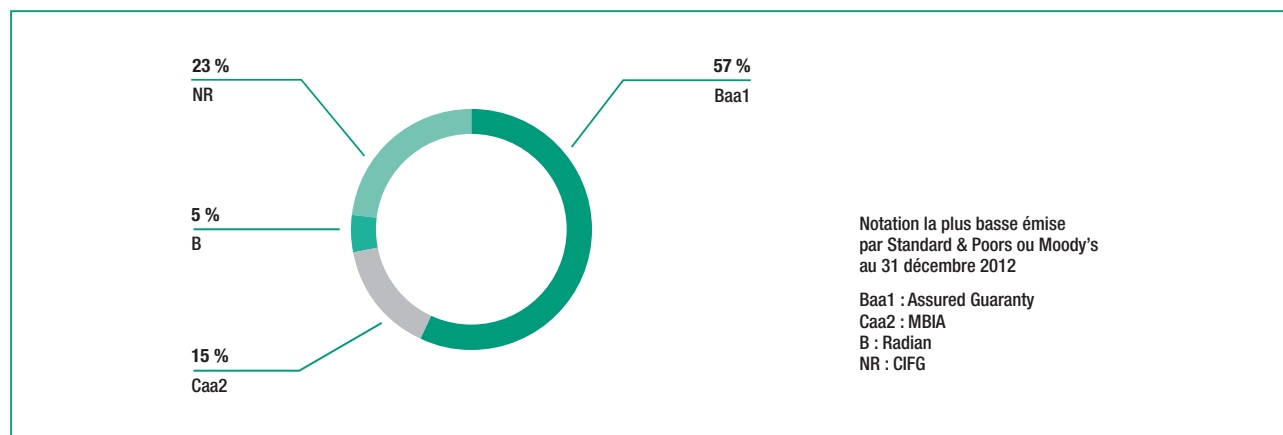
V. Protections

1. Protections auprès de *monolines* au 31 décembre 2012

1.1. EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE MONOLINES

(en millions d'euros)	Monolines en couverture de :				Total protections acquises auprès de monolines
	CDO résidentiels américains	CDO corporate	CLO	Autres sous-jacents	
Montant notionnel brut de la protection acquise	93	2 611	276	335	3 315
Montant notionnel brut des éléments couverts	93	2 611	276	335	3 315
Juste valeur des éléments couverts	88	2 609	258	219	3 174
Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur et couvertures	5	2	18	116	141
Ajustements de valeur comptabilisés sur la protection	(1)	(1)	(16)	(88)	(106)
Exposition résiduelle au risque de contrepartie sur Monolines	4	1	2	28	35

1.2. RÉPARTITION DE L'EXPOSITION NETTE SUR MONOLINES

2. Protections auprès de CDPC (*Credit Derivative Product Company*)

Au 31 décembre 2012, l'exposition nette auprès de CDPC est de 89 millions d'euros (contre 985 millions d'euros au 31 décembre 2011), principalement sur des CDO *corporate*, après prise en compte d'une décote de 48 millions d'euros (contre 160 millions d'euros au 31 décembre 2011).

► GESTION DU BILAN

I. Gestion du bilan – Risques financiers structurels

La Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A. définit les principes de la gestion financière et en assure la cohérence d'application au sein du groupe Crédit Agricole S.A. Elle a la responsabilité de l'organisation des flux financiers, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels.

L'optimisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole S.A. est un objectif permanent. Dans ce cadre, la mutualisation des ressources excédentaires et la possibilité de couverture des risques induits contribuent à cette fin.

Ainsi, les principes de gestion du Groupe assurent que les excédents et/ou les déficits en termes de ressources clientèle, notamment en provenance des Caisses régionales, sont remontés dans les livres de Crédit Agricole S.A. Cette mise en commun participe au refinancement des autres entités du Groupe (notamment Crédit Agricole Leasing & Factoring, Crédit Agricole Consumer Finance) en tant que de besoin.

Ce dispositif de centralisation à Crédit Agricole S.A. de la gestion de la liquidité permet d'en maîtriser et d'en optimiser la gestion d'autant plus qu'il s'accompagne d'un adossement partiel en taux.

Ainsi, le Groupe se caractérise par une forte cohésion financière et une diffusion limitée des risques financiers, de liquidité notamment. Les diverses entités du Groupe sont néanmoins responsables de la gestion du risque subsistant à leur niveau, dans le cadre des limites qui leur ont été dévolues.

Les limites sont arrêtées par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. au sein du Comité des risques Groupe, approuvées par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., et portent sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A. :

- les filiales prenant des risques actif-passif observent les limites fixées par le Comité des risques Groupe de Crédit Agricole S.A. ;
- les méthodes de mesure, d'analyse et de gestion actif-passif du Groupe sont définies par Crédit Agricole S.A. En ce qui concerne en particulier les bilans de la Banque de proximité, un système cohérent de conventions et de modèles d'écoulement est adopté pour les Caisses régionales, LCL et les filiales étrangères ;
- Crédit Agricole S.A. consolide les mesures des risques actif-passif des filiales. Les résultats de ces mesures sont suivis par le Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A. ;
- la Direction de la gestion financière et la Direction des risques et contrôles permanents de Crédit Agricole S.A. participent aux Comités actif-passif des principales filiales.

II. Risque de taux d'intérêt global

1. Objectifs et politique

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à protéger la valeur patrimoniale des entités du Groupe, ainsi qu'à optimiser et stabiliser la marge d'intérêt dans le temps.

La valeur patrimoniale et la marge d'intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors-bilan. Cette sensibilité naît dès lors que les actifs et passifs ont des échéances de refixation de leur taux d'intérêt non synchrones.

L'exposition au risque de taux d'intérêt global du Groupe provient pour une large part de l'activité de la Banque de proximité.

Il s'agit :

- en France, des Caisses régionales (pour lesquelles les règles de centralisation financière du Groupe organisent un adossement structurel d'une part importante du risque auprès de Crédit Agricole S.A.) et de LCL. Concernant ce dernier, le dispositif de délégation à Crédit Agricole S.A. de la gestion du risque de taux d'intérêt global, mis en place en 2007, a fait l'objet d'une évolution importante en 2012 en réinternalisant l'adossement de l'épargne dans le bilan de LCL ;
- à l'international, de Cariparma notamment.

Compte tenu de la nature de leur activité, d'autres filiales comme Crédit Agricole CIB, Crédit Agricole Consumer Finance, Crédit Agricole Leasing & Factoring, Crédit Agricole Bank Polska et EFL, présentent également un risque de taux d'intérêt global.

Lorsque de nouvelles acquisitions interviennent, Crédit Agricole S.A. organise l'adoption par l'entité entrant dans le Groupe des normes et méthodes de gestion du risque de taux d'intérêt global en vigueur et instruit le dossier de calibrage des limites de cette entité, présenté ensuite pour décision en Comité des risques Groupe.

2. Gestion du risque

Chaque entité, dans le respect de ses limites et des normes du Groupe, gère son exposition sous le contrôle de son Comité actif-passif.

L'exposition au risque de taux d'intérêt global du Groupe est régulièrement présentée au Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A.

Celui-ci, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. et comprenant plusieurs membres du Comité exécutif ainsi que des représentants de la Direction des risques et contrôles permanents :

- examine les positions individuelles de Crédit Agricole S.A. et de ses principales filiales ainsi que les positions consolidées de chaque arrêté trimestriel ;

- examine le respect des limites applicables au groupe Crédit Agricole S.A. et aux entités autorisées à porter un risque de taux d'intérêt global ;
- valide les orientations de gestion s'agissant du risque de taux d'intérêt global de Crédit Agricole S.A. géré par la Direction de la gestion financière.

La Direction de la gestion financière et la Direction des risques et contrôles permanents du Groupe participent aux Comités actif-passif des principales filiales, et assurent l'harmonisation des méthodes et des pratiques au sein du Groupe ainsi que le suivi des limites allouées à chacune de ses entités.

Les situations individuelles des Caisses régionales au regard de leur risque de taux d'intérêt global font l'objet d'un examen trimestriel au sein du Comité des risques des Caisses régionales.

3. Méthodologie

La mesure du risque de taux s'appuie principalement sur le calcul de *gaps* ou d'impasses de taux. Cette méthodologie consiste à projeter dans le futur les encours à taux connu et les encours indexés sur l'inflation en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement). Toutefois, il est nécessaire de modéliser le comportement futur de certains encours lorsque :

- le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres),
- des options implicites vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne logement...).

Ces modèles sont aujourd'hui essentiellement fondés sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle et complétés éventuellement par une analyse à dire d'expert. Ils doivent respecter les principes de modélisation validés par le Comité des normes et méthodologies, font l'objet d'une validation par le Comité actif-passif de l'entité et leur pertinence est contrôlée annuellement.

L'impasse de référence utilisée est celle observée à la date d'arrêt : c'est l'impasse "statique". Elle peut être complétée de prévisions de production pour produire une impasse prévisionnelle.

Les impasses sont consolidées trimestriellement au niveau du Groupe. Si leur gestion l'exige, certaines entités, notamment les plus importantes, produisent une impasse plus fréquemment.

Les règles applicables en France sur la fixation du taux du Livret A, qui sert de référence à une partie des produits de collecte de la Banque de proximité du Groupe (produits réglementés et autres), indexent une fraction de cette rémunération à l'inflation constatée

sur des périodes de douze mois glissants. Le Groupe est donc amené à couvrir le risque associé à ces postes du bilan au moyen d'instruments (de bilan ou de hors-bilan) ayant pour sous-jacent l'inflation.

Les risques sur options sont, quant à eux, retenus dans les impasses selon une mesure d'équivalent delta de leur position résiduelle. Une part significative de ces risques est néanmoins couverte par des produits optionnels. Ces différentes mesures ont été complétées par la mise en place, pour les principales entités du Groupe, de la mesure du risque de base, qui concerne les opérations à taux révisable et variable dont les conditions de fixation de taux ne sont pas homogènes à l'actif et au passif.

Le Groupe est principalement exposé aux variations des taux d'intérêt de la zone monétaire euro (taux réels avec prise en compte de l'inflation et taux nominaux). Le Groupe gère également des positions de taux d'intérêts liés à d'autres zones monétaires, principalement le dollar américain, le zloty polonais et le franc suisse.

Les limites mises en place au niveau du Groupe, et au niveau des différentes entités, permettent de borner la somme des pertes maximales actualisées sur les 30 prochaines années et le montant de perte maximale annuelle sur les 15 prochaines années en cas de choc de taux. Les règles de fixation des limites visent à protéger la valeur patrimoniale du Groupe dans le respect des dispositions du pilier 2 de la réglementation Bâle 2 en matière de risque de taux d'intérêt global et à limiter la volatilité dans le temps de la marge d'intérêt en évitant des concentrations de risque importantes sur certaines maturités. Outre les validations du Comité des risques du Groupe, ces limites sont approuvées par l'organe délibérant de chaque entité.

Chaque entité (dont Crédit Agricole S.A.) assure à son niveau la couverture en taux des risques qui découlent de cette organisation financière par le biais d'instruments financiers de bilan ou de hors bilan, fermes ou optionnels. À titre d'exemple, la mise en place de relations de couverture de juste valeur reflète le suivi des impasses de taux fixes.

4. Exposition

Les impasses de taux du Groupe sont ventilées par nature de risque (taux nominal/taux réel) dans les différentes devises. Elles mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un chiffre positif (négatif) représente un risque à la baisse (hausse) des taux sur l'année considérée. Il indique une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

Les résultats de ces mesures au 31 décembre 2012 sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A. sont les suivants :

IMPASSES EN EUROS (AU 31 DÉCEMBRE 2012)

(en milliards d'euros)	2013	2014-2018	2019-2023	> 2023
Impasses euros	(1,1)	(3,9)	(2,6)	(0,9)

En termes de sensibilité du produit net bancaire de la première année (2013), le groupe Crédit Agricole S.A. est exposé à une hausse des taux de la zone euro (Eonia) et perdrait 10,8 millions

d'euros en cas de hausse durable des taux d'intérêt de 100 points de base, soit une sensibilité de son produit net bancaire de 0,07 % (produit net bancaire de référence de 16,31 milliards d'euros).

Au 31 décembre 2011, en termes de sensibilité du produit net bancaire de la première année (2012), le groupe Crédit Agricole S.A. était exposé à une baisse des taux de la zone euro (Eonia) et aurait perdu 22,4 millions d'euros en cas de baisse durable des taux d'intérêt de 100 points de base, soit une sensibilité de son produit net bancaire de 0,11 % (produit net bancaire de référence de 20,78 milliards d'euros).

IMPASSES AUTRES DEVISES (AU 31 DÉCEMBRE 2012)

(en milliards d'euros)	2013	2014-2018	2019-2023	> 2023
Impasses autres devises ⁽¹⁾	4,6	0,5	0,3	0,1

(1) Somme des impasses toutes devises en valeurs absolues contre-valorisées en milliards d'euros.

La sensibilité globale du produit net bancaire sur 2013 à une variation des taux d'intérêt sur l'ensemble des autres devises (principalement une hausse) s'élève au total à 0,28 % du produit net bancaire de référence (2012) du groupe Crédit Agricole S.A. Les principales devises sur lesquelles le groupe Crédit Agricole S.A. est exposé sont le dollar américain, le zloty polonais, et le franc suisse.

Au 31 décembre 2011, cette sensibilité globale du produit net bancaire sur la première année sur l'ensemble des autres devises (principalement une hausse) s'élevait au total à 0,26 % du produit net bancaire de référence.

III. Risque de change

La gestion du risque de change est traitée de manière distincte selon qu'il s'agit de la position de change structurelle ou de la position de change opérationnelle.

1. Le risque de change structurel

Le risque de change structurel du Groupe résulte des investissements durables du Groupe dans des actifs en devises étrangères (fonds propres des entités opérationnelles à l'étranger, qui trouvent leur origine dans des acquisitions, des transferts de fonds à partir du siège ou une capitalisation de résultats locaux), la devise de référence du Groupe étant l'euro.

Les principales positions de change structurelles brutes (avant couverture) du Groupe sont, au 31 décembre 2012, en dollar américain et devises liées au dollar américain (dollar de Hong Kong par exemple), en livre sterling, franc suisse, en zloty polonais et en yen.

Les risques de change sont principalement portés par Crédit Agricole S.A. et ses filiales, les Caisses régionales ne conservant qu'un risque résiduel. Les positions sont déterminées sur la base des états comptables.

La politique du Groupe vise le plus souvent à emprunter la devise d'investissement afin d'insensibiliser l'investissement réalisé contre le risque de change.

Sur la base de ces sensibilités, la valeur actuelle nette de la perte encourue sur les 30 prochaines années en cas de hausse de 200 points de base de la courbe des taux euro est inférieure à 2 % des fonds propres prudentiels (Tier 1 + Tier 2) du groupe Crédit Agricole S.A. après déductions des participations.

Globalement, la politique de gestion des positions de change structurelles du Groupe a deux objectifs :

- l'immunisation du ratio de solvabilité du Groupe contre les fluctuations des cours de change. Ainsi les positions de change structurelles non couvertes seront dimensionnées afin d'obtenir une telle immunisation,
- la couverture du risque de dépréciation des actifs induite par la variation des cours des devises.

Les positions de change du Groupe sont présentées cinq fois par an lors du Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A., présidé par le Directeur général. Les décisions de pilotage global des positions sont prises à ces occasions. Dans ce cadre, le Groupe documente des relations de couverture d'investissement net en devises.

2. Le risque de change opérationnel

Le risque de change opérationnel résulte principalement de l'ensemble des produits et charges de toutes natures en devises autres que l'euro (les provisions, les résultats nets dégagés par les filiales et succursales étrangères, les dividendes en devises, etc.).

Crédit Agricole S.A. gère, de même que chaque entité au sein du Groupe portant un risque significatif, les positions impactées par les produits et charges qui leur sont remontés. Les trésoreries étrangères gèrent leur risque de change opérationnel par rapport à leur devise locale.

La politique générale du Groupe est de limiter les positions de change opérationnelles et de ne pas couvrir à l'avance des résultats non encore réalisés sauf si leur degré de réalisation est fort et le risque de dépréciation élevé.

En application des procédures de suivi et de gestion du risque de change, les positions de change opérationnelles sont actualisées mensuellement, et quotidiennement pour les activités de *trading* de change.

IV. Risque de liquidité et de financement

Le Groupe est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se réalise en cas, par exemple, de retrait massif des dépôts de la clientèle ou d'une crise de confiance ou de liquidité générale du marché (accès aux marchés interbancaires et monétaires).

1. Objectifs et politique

L'objectif premier du Groupe en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à des situations de crise de liquidité d'intensité élevée sur des périodes de temps prolongées.

Pour ce faire, le Groupe s'appuie sur un dispositif de mesure et d'encadrement de son risque de liquidité qui repose sur le maintien de réserves de liquidité, sur l'organisation de son refinancement (limitations des refinancements courts, répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements longs, diversification des sources de refinancement) et sur un développement équilibré des crédits et des dépôts.

Un jeu de limites, indicateurs et procédures, vise à assurer le bon fonctionnement du dispositif.

Ce dernier se décline de manière cohérente sur l'ensemble du groupe Crédit Agricole et permet ainsi une mesure et une gestion consolidée du risque de liquidité.

Ce dispositif a été entériné par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en février 2010. Le système vise à organiser le refinancement du groupe Crédit Agricole en mettant sa structure (volume, composantes, maturités) en congruence avec les seuils de tolérance aux risques de liquidité que le Groupe se fixe. Ces seuils de tolérance s'expriment par la durée de résistance du Groupe à différents stress. Trois limites globales encadrent le risque de liquidité lié à l'endettement court terme et une limite globale encadre l'endettement long et moyen terme.

Cette approche interne incorpore le respect du coefficient de liquidité défini par l'arrêté ministériel du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité, auquel les établissements de crédit du Groupe sont assujettis.

2. Gestion du risque

Crédit Agricole S.A. assure la déclinaison et la consolidation du dispositif sur l'ensemble du groupe Crédit Agricole.

Au sein de Crédit Agricole S.A., cette responsabilité est répartie entre la Direction de la gestion financière (gestion opérationnelle du refinancement, pilotage des réserves, coordination des trésoreries) et la Direction des risques (validation du dispositif, suivi du respect des règles et des limites).

Gestion du refinancement à court terme :

- fixation des *spreads* de levées de ressources à court terme des différents programmes (principalement les Certificats de dépôts négociables [CDN]) ;
- centralisation des actifs éligibles aux refinancements par les banques centrales des entités du Groupe et définition de leurs conditions d'utilisation dans le cadre des appels d'offres ;

- surveillance et projection des positions de trésorerie.

Gestion du refinancement à long terme :

- recensement des besoins de ressources longues avec d'éventuels arbitrages ;
- planification des programmes de refinancement en fonction de ces besoins ;
- exécution et suivi des programmes au cours de l'année ;
- réallocation des ressources levées aux entités du Groupe ;
- fixation des prix de la liquidité dans les flux intragroupe.

Les programmes de refinancement à long terme comprennent divers instruments dont les principaux sont repris en détail au point 3 ci-dessous.

L'instance opérationnelle du Groupe sur le suivi de la liquidité est le Comité de trésorerie et de liquidité qui examine tous les sujets relatifs aux questions de liquidité, depuis la liquidité *intraday* jusqu'à la liquidité moyen-long terme. Ce Comité est également le point de coordination entre les trésoreries de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB (les deux plus actives du Groupe). Il prépare les orientations proposées au Comité actif-passif et liquidité fonds propres du Groupe.

L'instance décisionnaire sur les points importants (pilotage du programme de refinancement, lancement de nouveaux programmes, validation des budgets de refinancement, pilotage de l'équilibre collecte/crédit...) est le Comité actif-passif et liquidité fonds propres, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., à qui il est également rendu compte de la situation en liquidité du Groupe.

L'instance compétente en matière d'octroi de limites globales de liquidité est le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

En cas de tensions avérées sur les marchés du refinancement, un comité de suivi rapproché est instauré entre la Direction générale, la Direction risques et contrôles permanents Groupe et la Direction des finances Groupe, aux fins de suivre au plus près la situation en liquidité du Groupe. Ce Comité, activé en juin 2011 consécutivement à l'entrée dans une nouvelle phase de la crise de la dette souveraine, a continué de se réunir tout au long de l'année 2012 malgré l'amélioration continue des conditions de refinancement sur la période.

3. Conditions de refinancement en 2012

Les dispositifs exceptionnels mis en place par la BCE fin 2011 et début 2012 ont permis à l'activité de refinancement de repartir au premier trimestre. Des tensions importantes sur les marchés de refinancement sont revenues au second trimestre pendant la période précédant les élections grecques et françaises. Les annonces de la BCE en juillet ont permis un redémarrage de l'activité au second semestre, et un fort resserrement des coûts de refinancement, qui s'est poursuivi au-delà de la fin 2012.

Dans ces conditions, le groupe Crédit Agricole continue de suivre une politique prudente en matière de gestion de sa liquidité. Cette prudence s'exprime dans la poursuite de désendettement, au-delà du plan d'adaptation dont l'objectif était la réduction des besoins de financement de 50 milliards d'euros. Cet objectif a été atteint dès le

troisième trimestre 2012, dans une stratégie d'augmentation de ses réserves sous la forme de titres, en congruence avec les nouveaux projets réglementaires bâlois.

Ces actions ont permis au Groupe de réduire sa dépendance aux marchés de refinancement, et d'augmenter sa résistance à leur fermeture, notamment en couvrant ses actifs clientèle et illiquides par des passifs structurels stables : dépôts clientèle, capitaux propres et dette moyen-long terme.

En 2012, en matière de refinancement à moyen-long terme, Crédit Agricole S.A. a réalisé à 157 % son programme d'émissions sur les marchés, fixé à 12 milliards d'euros pour l'année. Les émissions ont ainsi dépassé le programme initial de 6,8 milliards d'euros.

Le Groupe a poursuivi sa politique de diversification sur les différents marchés de dette, notamment en lançant un nouveau véhicule, Crédit Agricole Public Sector SCF, qui permet de refinancer à des conditions privilégiées les prêts garantis par des agences de crédit export.

Les émissions de dettes et refinancements garantis par des créances collatéralisées représentent 9 milliards d'euros avec une maturité moyenne de 9 ans dont :

- Crédit Agricole Home Loan SFH (ex. : Crédit Agricole Covered Bonds) : 4,5 milliards d'euros ;
- Crédit Agricole Public Sector SCF : 1 milliard d'euros ;
- CRH (Caisse de refinancement de l'habitat) : 2,4 milliards d'euros ;
- organismes supranationaux (CDC, BEI, BDCE) : 1,1 milliard d'euros.

S'y ajoutent les émissions de dettes *senior unsecured* (*Euro Medium Term Note* – EMTN, USMTN, placements en devises et placements privés en euros) pour 9,8 milliards d'euros, d'une durée moyenne de 3,8 ans.

De plus, afin de renforcer ses fonds propres *Core Tier 1*, Crédit Agricole S.A. a lancé le 26 janvier 2012 des offres de rachat portant sur huit séries de ses obligations subordonnées en circulation.

Ces offres ont abouti au rachat de :

- 610 millions de dollars US en montant nominal de titres super-subordonnés à durée indéterminée émis le 31 mai 2007 ;
- 1 633 millions d'euros en montant nominal de sept séries de titres libellées en euro, livre sterling et en dollar canadien (six séries de titres super-subordonnés à durée indéterminée et une série de titres subordonnés à durée indéterminée).

Le gain au titre de cette opération s'élève à 552 millions d'euros, net d'impôts.

Le Groupe développe en parallèle l'accès à des financements complémentaires, via ses réseaux de proximité et ses filiales spécialisées :

- l'émission d'obligations Crédit Agricole S.A. dans les réseaux des Caisses régionales a atteint 3,7 milliards d'euros en 2012 avec une durée moyenne de 9,5 ans ;
- les émissions réalisées par LCL et Cariparma dans leurs réseaux représentent 4,9 milliards d'euros en 2012 ;
- Crédit Agricole CIB a émis 7,6 milliards d'euros, principalement en placements privés structurés auprès de sa clientèle internationale ;

- Crédit Agricole Consumer Finance a levé 4,4 milliards d'euros en 2012.

4. Méthodologie

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité du groupe Crédit Agricole est structuré autour d'indicateurs regroupés en quatre ensembles :

- les indicateurs court terme constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;
- les indicateurs long terme qui permettent de mesurer le risque de variation d'une hausse des *spreads* d'émission du Crédit Agricole et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme, dans le but d'anticiper les besoins de refinancement du Groupe ;
- les indicateurs de diversification qui permettent de limiter la concentration des sources de refinancement ;
- les indicateurs de coût qui mesurent l'évolution des *spreads* d'émission du Groupe sur le court et le long terme et évaluent les charges induites par le coût de la liquidité.

La définition de ces indicateurs et de leur encadrement est précisée dans un jeu de normes qui ont fait l'objet d'examens et validations auprès des instances du Groupe.

Le groupe Crédit Agricole continue :

- de suivre les travaux des régulateurs relatifs à l'encadrement du risque de liquidité, notamment en participant par le biais des associations professionnelles françaises et européennes aux consultations réalisées par les instances européennes sur le sujet. Il a pris note des annonces du Comité de Bâle sur la révision de la définition réglementaire des réserves de liquidité ;
- d'analyser et d'effectuer des simulations récurrentes des deux futurs ratios de liquidité bâlois, le *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) encadrant la liquidité à un mois et le *Net Stable Funding Ratio* (NSFR).

Cet environnement réglementaire en profonde évolution et les enseignements de la crise de 2011, ont conduit le Groupe à mener une révision du système de gestion et d'encadrement de liquidité du groupe Crédit Agricole. Des travaux de refonte ont débuté à la fin du premier trimestre et se poursuivent avec notamment l'introduction de la notion de bilan de liquidité (élaboration d'un bilan *cash*) et de ses principes de répartition.

5. Exposition

Les établissements de crédit français sont assujettis au coefficient standard défini dans l'arrêté ministériel du 5 mai 2009 et mis en place en juin 2010. Ce coefficient de liquidité correspond au rapport entre les disponibilités et concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme, d'autre part. Il est calculé mensuellement, sur base sociale, le seuil minimal étant de 100 %.

Au 31 décembre 2012, le coefficient de liquidité de Crédit Agricole S.A. s'élève à 150 % (contre 122 % au 31 décembre 2011).

V. Politique de couverture

Au sein du groupe Crédit Agricole S.A., l'utilisation d'instruments dérivés répond à trois objectifs principaux :

- apporter une réponse aux besoins des clients du Groupe ;
- gérer les risques financiers du Groupe ;
- prendre des positions pour compte propre (dans le cadre d'activités spécifiques de *trading*).

Lorsque les dérivés ne sont pas détenus à des fins de couverture (au sens de la norme IAS 39), ils sont comptabilisés dans le *trading book* et font dès lors l'objet d'un suivi au titre des risques de marché, en plus du suivi du risque de contrepartie éventuellement porté. Il est à noter que certains instruments dérivés peuvent être détenus à des fins de couverture économique des risques financiers, sans toutefois respecter les critères posés par la norme IAS 39 (interdiction de couvrir les fonds propres, etc.). Ils sont alors également comptabilisés dans le *trading book*.

Dans tous les cas, l'intention de couverture est documentée dès l'origine et vérifiée trimestriellement par la réalisation des tests appropriés (prospectifs et rétrospectifs).

Chaque entité au sein du Groupe gère ses risques financiers dans le cadre des limites qui lui ont été octroyées par le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Les états de la note 3.4 des états financiers consolidés du Groupe présentent les valeurs de marché et montants notionnels des instruments dérivés de couverture.

1. Couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*) et couverture de flux de trésorerie (*Cash Flow Hedge*)

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier deux approches :

- la protection de la valeur patrimoniale du Groupe, qui suppose d'adosser les postes du bilan/hors bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt (*i.e.* de manière simplifiée, les postes à taux

fixe) à des instruments à taux fixe également, afin de neutraliser les variations de juste valeur observées en cas de variation des taux d'intérêt. Lorsque cet adossement est fait au moyen d'instruments dérivés (principalement des *swaps* de taux fixe et inflation, *caps* de marché), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de **couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*)** dès lors que les instruments identifiés (micro FVH) ou les groupes d'instruments identifiés (macro FVH) comme éléments couverts (actifs à taux fixe et inflation : crédits clientèle, passifs à taux fixe et inflation : dépôts à vue et épargne) sont éligibles au sens de la norme IAS 39 (à défaut, comme indiqué précédemment, ces dérivés, qui constituent pourtant une couverture économique du risque, sont classés en *trading*).

En vue de vérifier l'adéquation de la couverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échancés par bande de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent notamment sur les caractéristiques financières des produits et sur des comportements historiques. La comparaison des deux échanciers (couvertures et éléments couverts) permet de documenter la couverture de manière prospective, pour chaque maturité ;

- la protection de la marge d'intérêt, qui suppose de neutraliser la variation des futurs flux de trésorerie associés d'instruments ou de postes du bilan liée à la refixation dans le futur du taux d'intérêt de ces instruments, soit parce qu'ils sont indexés sur des indices de taux qui fluctuent, soit parce qu'ils seront refinancés à taux de marché à un certain horizon de temps. Lorsque cette neutralisation est effectuée au moyen d'instruments dérivés (*swaps* de taux d'intérêt principalement), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de **couverture des flux de trésorerie (*Cash Flow Hedge*)**. Dans ce cas également, cette neutralisation peut être effectuée pour des postes du bilan ou des instruments identifiés individuellement (micro CFH) ou des portefeuilles de postes ou instruments (macro CFH).

Le tableau suivant présente le montant, ventilé par date prévisionnelle de tombée, pour les principales filiales concernées, des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2012			
	< 1 an	1 à 5 ans	≥ 5 ans	Total
Durée restant à courir				
Flux de trésorerie couverts	25	230	1 456	1 711

2. Couverture de l'investissement net en devise (*Net Investment Hedge*)

Une troisième catégorie de couverture concerne la protection de la valeur patrimoniale du Groupe aux fluctuations de taux de

change, qui résulte de la détention d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence du Groupe (l'euro). Les instruments utilisés pour la gestion de ce risque sont classés dans la catégorie des couvertures de **l'investissement net en devise (*Net Investment Hedge*)**.

► RISQUES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

Le groupe Crédit Agricole Assurances commercialise des contrats d'épargne, de prévoyance, d'assurance dommages et d'assurance des emprunteurs au sein de ses filiales françaises et étrangères.

Quatre types de risques sont gérés et suivis par les entités de Crédit Agricole Assurances :

- des risques de marché, principalement de nature actif-passif : risques de taux, sur actions, de change, de liquidité, de rachat. Ces risques sont appréciés en fonction des garanties octroyées au client (taux minimum garanti, garantie plancher, etc.) ;
- des risques de contrepartie sur les actifs en portefeuille (qualité des émetteurs) et sur les réassureurs ;
- des risques techniques liés à l'activité d'assurance, qui évoluent en fonction de la sinistralité et des primes du portefeuille. De ce fait, ils dépendent notamment de la tarification, de la commercialisation et de la sélection médicale. Une part de ces risques peut être réassurée moyennant le paiement d'une prime auprès d'entités de réassurance ;
- des risques opérationnels, en particulier dans l'exécution des processus. Ces risques peuvent être spécifiques à l'assurance mais leur gestion et leur suivi sont mis en œuvre conformément aux normes établies par le groupe Crédit Agricole S.A.

Les risques de Crédit Agricole Assurances (CAA) sont suivis dans le cadre de la réglementation actuelle en matière d'exigence de marge de solvabilité, dite "Solvabilité 1", qui s'applique tant au niveau social qu'au niveau consolidé. Le groupe Crédit Agricole Assurances est en conformité avec les obligations de solvabilité qui lui sont applicables.

Le calcul de la marge de solvabilité ajustée sur la base des comptes consolidés est transmis chaque année à l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Parallèlement, le groupe Crédit Agricole Assurances se prépare à la nouvelle réglementation Solvabilité 2. Il a lancé et planifié, dans ses filiales et au niveau consolidé Groupe, les chantiers pour sa mise en œuvre et en suit le bon avancement, de manière à être en conformité avec la Directive. L'ensemble des entités de Crédit Agricole Assurances a participé à l'étude d'impact européenne QIS5 ("quantitative impact study" n° 5) sur les comptes du 31 décembre 2009 à l'initiative du Comité des régulateurs européens, le CEIOPS. Les QIS consistent à évaluer l'exigence de marge de solvabilité sur la base des comptes consolidés en tenant compte de l'effet de diversification entre les entités du Groupe.

Les simulations appliquées aux comptes du 31 décembre 2010 et du 31 décembre 2011 ont montré que les fonds propres éligibles au titre des règles transitoires couvrent les exigences de capital résultant de Solvabilité 2. Par ailleurs, un exercice de *stress tests* complémentaires conduit par l'EIOPA en 2011, a confirmé la suffisance des fonds propres dans les différents scénarios.

I. Surveillance et gestion du risque

1. Stratégie Risques

La gestion des risques de Crédit Agricole Assurances s'inscrit dans le cadre de risques communs et homogènes définis par la stratégie risques du métier assurance de Crédit Agricole S.A. Chaque filiale en France et à l'international le décline pour établir sa stratégie risques, à partir d'une cartographie synthétique des risques majeurs auxquels elle est exposée (risques de marché, techniques, de contrepartie, opérationnels spécifiques à leurs activités) et de leur évaluation.

Ces stratégies risques, coordonnées au niveau de Crédit Agricole Assurances holding par son Responsable Contrôles permanents et risques, formalisent les politiques mises en œuvre par les entités pour la maîtrise de leurs risques (politiques financière, de souscription, tarifaire, de provisionnement, de réassurance, de gestion des sinistres etc.) assurance-vie. Elles fixent notamment les limites globales à l'intérieur desquelles les expositions à ces risques sont maintenues (en termes d'allocation d'actifs, de limites de contrepartie, règles de couverture par exemple) et décrivent les composantes du dispositif de pilotage. Elles font l'objet d'un avis de la Direction des risques Groupe de Crédit Agricole S.A. (DRG) en coordination avec les responsables Contrôles permanents et risques (RCPR) de CAA et des entités. Elles sont présentées pour validation en Comité risques Groupe présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

2. Gestion opérationnelle des risques

Les politiques de gestion des risques définies par chacune des entités sont revues au moins une fois par an et validées par leur Conseil d'administration.

La gestion opérationnelle des risques propres à l'activité de chaque entité est structurée autour de comités périodiques (comités financiers ou de placement, comités actif-passif en assurance-vie, comités techniques, de réassurance en assurance dommages etc.). Ces comités ont pour objet de suivre, à partir du *reporting* établi par la ligne métier concernée (investissements, actuariat, actif-passif etc.), l'évolution des risques et de présenter les analyses réalisées en appui à la gestion de ceux-ci. Si nécessaire, des propositions d'actions sont formulées, qui seront soumises au Conseil d'administration.

Pour les filiales internationales, Crédit Agricole Assurances holding a élaboré des recueils de normes (standards) ayant vocation à être transposés au sein de chaque filiale. Ceux-ci délimitent le champ des décisions décentralisées et précisent les règles à respecter en termes de processus de décision.

3. Surveillance des risques

Les dispositifs de surveillance des risques des entités déclinent les directives de Crédit Agricole S.A. en les adaptant au métier de l'assurance. Ils sont examinés lors des Comités de contrôle interne ou des Comités risques et contrôles permanents, à la lumière des résultats des contrôles permanents et périodiques réalisés. Dans ces instances sont également analysés les tableaux de bord Risques qui rassemblent les indicateurs représentatifs de chaque typologie de risques et rendent compte du respect des limites. Le responsable des Contrôles permanents et des risques peut proposer pour validation des limites opérationnelles, des seuils d'alerte en complément des limites globales fixées dans la stratégie Risques dont toute modification doit être resoumise pour validation à la Direction des risques Groupe du Crédit Agricole S.A.

Lorsque l'exécution de la gestion financière est confiée à des prestataires d'investissement, les conventions de délégation signées décrivent de façon détaillée le dispositif de maîtrise et de contrôle des risques ainsi que les modalités de suivi (suivi des limites, suivi des objectifs de la stratégie Risques mise en œuvre etc.).

Crédit Agricole Assurances holding a instauré un Comité risques et contrôles permanents de niveau groupe Crédit Agricole Assurances pour arrêter les grandes orientations du métier assurance en matière de risques et contrôles permanents et suivre les risques consolidés. Ainsi, Crédit Agricole Assurances holding produit trimestriellement un tableau de bord Risques Groupe qui est alimenté à partir des indicateurs de pilotage des entités et apporte une vision globale et consolidée des risques du Groupe.

Afin de renforcer les capacités de prévention, d'évaluation et la cohérence, a été créé en 2012 un comité bimensuel de surveillance des risques, instance de partage entre RCPR. Ce comité analyse la survenance et l'évolution d'événements risques au fil de l'eau et en restitue une synthèse au Comité exécutif de Crédit Agricole Assurances. Par ailleurs, les RCPR des Compagnies qui ont un domaine de risques en majeur exercent un rôle transverse de référent risques sur leur domaine d'expertise pour le groupe Crédit Agricole Assurances.

Enfin, dans le cadre de son dispositif de surveillance consolidée, Crédit Agricole S.A. effectue trimestriellement une revue des risques des entités de Crédit Agricole Assurances, sur la base des contributions fournies par les RCPR à la DRG de Crédit Agricole S.A. Les comités organisés par la DRG, plusieurs fois dans l'année, avec chacune des filiales, en présence de leur Directeur général, de leur RCPR et du RCPR de Crédit Agricole Assurances holding, permettent un examen du dispositif de gestion et contrôle des risques ainsi que des points d'actualités sur les risques de l'entité. Les RCPR remontent en alerte à la DRG tout dépassement d'une limite globale, sa résorption faisant l'objet d'un plan d'actions.

4. Outil de mesure des risques pour l'activité d'épargne et retraite

Pour les activités d'épargne et retraite, la méthodologie de mesure des risques s'appuie principalement sur une modélisation, permettant de valoriser les risques de l'entité en simulant ses équilibres actif-passif sur la base de méthodes économiques. Cette modélisation permet notamment d'effectuer les calculs de MCEV (*Market Consistent Embedded Value*) et de besoins de capital selon Solvabilité 2. Cet outil de modélisation est utilisé

dans les principales entités exerçant les activités d'épargne et de prévoyance à l'international (Italie, Grèce et Japon).

Cet outil réplique, dans différents contextes de marché, les choix de l'assureur (politique d'allocation des actifs, de revalorisation des contrats, de prélèvement de marges, etc.) et le comportement des assurés (application de tables de mortalité, simulation de rachats structurels et conjoncturels, etc.). Il intègre les contraintes réglementaires (minimum de participation aux bénéfices, dotation de provisions réglementaires, limites relatives aux actifs, etc.). Les simulations réalisées avec cet outil permettent d'éclairer les décisions importantes de chaque entité en termes commercial (politique produit, taux servis), financier (allocation d'actifs, programme de couvertures, etc.) et assurantiel (programme de réassurance) et d'alimenter les débats dans le cadre de sa gouvernance.

II. Le risque de marché

Dans chaque entité de Crédit Agricole Assurances, des politiques financières encadrent les opérations réalisées sur les marchés financiers, selon des modalités propres à leurs portefeuilles d'actifs et l'adossement de leurs passifs (diagnostic actif-passif). Elles prennent en compte les limites réglementaires, les limites internes (celles validées dans la stratégie Risques et les limites opérationnelles fixées par l'entité), le diagnostic financier sur les perspectives des marchés en fonction de scénarios économiques et de leur probabilité, voire des *stress scénarios*.

Crédit Agricole Assurances porte une attention constante à la maîtrise des risques financiers. Sa stratégie de diversification des allocations sur l'ensemble des classes d'actifs (obligations, actions, gestion alternative, immobilier) permet de maîtriser la volatilité globale de la valeur du portefeuille de placements. Selon la taille des portefeuilles, les objectifs de rentabilité et les profils de risques visés, certains supports de placement peuvent ne pas être autorisés ou l'être sous conditions, à travers des véhicules collectifs par exemple.

Les activités d'épargne, retraite et prévoyance de Crédit Agricole Assurances sont particulièrement concernées par les risques de marché, au regard du volume très important des actifs financiers en représentation des engagements vis-à-vis des assurés. Les risques de marché sont encadrés à partir des *stress scenarios* établis avec des analyses d'impacts en termes de rentabilité (participation aux bénéfices et résultats) et de solvabilité selon l'évolution des principaux facteurs de risque : baisse des actions, hausse des taux prenant en compte leurs conséquences en termes de collectes, de rachats (selon les lois implémentées dans l'outil de modélisation interne).

1. Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque de variation de valeur du portefeuille obligataire en fonction du niveau des taux d'intérêt. Les investissements à taux variable exposent le Groupe à des fluctuations de flux de trésorerie futurs alors que les investissements à taux fixe exposent à un risque de juste valeur des instruments en portefeuille.

Une baisse des taux peut se traduire par une baisse de rentabilité des portefeuilles et, à terme, par des difficultés à honorer les taux

minima garantis. Une hausse de taux pourrait rendre les contrats d'épargne du groupe Crédit Agricole Assurances moins compétitifs et exposer le Groupe à un risque de rachat massif (ce qui pourrait conduire à la réalisation d'une partie du portefeuille obligataire dans des conditions de marché peu favorables et à une externalisation de moins-values).

Le portefeuille obligataire (hors unités de comptes et hors titres émis par Crédit Agricole S.A.) s'élève à 176 milliards d'euros au 31 décembre 2012, contre 162 milliards d'euros en 2011.

Crédit Agricole Assurances a donc défini les règles de couvertures et de gestion suivantes du risque de taux :

- risque de baisse des taux (notamment du fait de la présence d'un passif bénéficiant de Taux Minimum Garantis – TMG – non nuls) : ce risque est géré par la définition d'un poids minimum d'obligations, avec également une part minimum d'obligations à taux fixe, et par des instruments de couverture (*swaps*, *swaptions*, *floors*) ;
- en France, la réglementation prévoit la constatation d'une "provision pour aléa financier" si le rendement des actifs devient

insuffisant pour faire face aux engagements pris par l'assureur en matière de taux garantis aux assurés. Aucune provision pour aléa financier n'a été constituée par Crédit Agricole Assurances au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011 ;

- risque à la hausse des taux, afin de protéger l'entité contre le risque de rachat des contrats par les assurés en cas de hausse forte et durable des rendements à long terme et de perte de compétitivité des contrats d'épargne par rapport à d'autres placements d'épargne. Ce risque est géré par un encours d'instruments de couverture (*caps*) contre le risque de hausse des taux correspondant fin 2012 à plus d'un tiers de l'encours du portefeuille obligataire et par un encours d'actifs mobilisables rapidement de 25 % (actifs liquides présentant un faible risque en capital).

La sensibilité au risque de taux du portefeuille obligataire de Crédit Agricole Assurances (hors supports des contrats en unités de comptes), déterminée en prenant comme hypothèse une variation à la hausse et à la baisse de 100 points de base des taux d'intérêt est la suivante (nets de la participation au bénéfice différée et de l'impôt) :

(en millions d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact résultat net	Impact capitaux propres
Hausse de 100 points de base des taux sans risques	(18)	(720)	(21)	(578)
Baisse de 100 points de base des taux sans risques	18	704	16	576

Quand les titres sont comptabilisés en actifs disponibles à la vente, la sensibilité est enregistrée en capitaux propres. S'ils sont comptabilisés en *trading*, la sensibilité est reprise en résultat.

Les passifs techniques du Groupe sont peu sensibles aux risques de taux pour les raisons suivantes :

- provisions épargne (plus de 90 % des provisions techniques hors unités de comptes) : ces provisions techniques sont calculées sur la base du taux du tarif (celui-ci ne variant pas dans le temps pour un même contrat) ; ainsi, une variation des taux d'intérêt n'aura aucun impact sur la valorisation de ces engagements ;
- provisions dommages : ces provisions techniques n'étant pas actualisées, les variations de taux d'intérêt n'ont aucun impact sur la valorisation de ces engagements ;
- provisions mathématiques de rentes (dommages corporels, incapacité/invalidité) : le taux d'actualisation retenu dans le calcul de ces provisions étant fonction des taux d'intérêt en vigueur à la date de calcul, le montant de ces engagements varie en fonction des taux d'intérêt ; compte tenu du faible montant de ces engagements techniques, ce risque n'est pas significatif pour Crédit Agricole Assurances.

Les emprunts contractés par le groupe Crédit Agricole Assurances sont rémunérés à taux fixe, les intérêts ne sont donc pas sensibles aux variations de taux.

2. Risque actions

Le risque boursier correspond au risque de baisse de valorisation des placements actions à la suite d'une baisse des indices boursiers.

Ces baisses de valorisation des actifs peuvent avoir des conséquences multiples : impact négatif sur le résultat en cas de dépréciations significatives et répercussions subséquentes sur la rentabilité, provisions pour garantie plancher et pour renonciation.

Les études d'allocations menées régulièrement ont conduit à plafonner la part des actifs de diversification selon la volatilité implicite des marchés d'actions et permettent d'estimer un optimum d'allocation à long terme.

Crédit Agricole Assurances a également défini les règles de couvertures et de gestion du risque de valorisation des actifs de diversification, et peut mettre en place des couvertures optionnelles afin d'être protégé partiellement en cas de baisse des marchés actions.

Les investissements en actions (y compris OPCVM et hors supports des contrats en unités de comptes) s'élèvent à 26 milliards d'euros au 31 décembre 2012, contre 24 milliards d'euros au 31 décembre 2011.

La sensibilité au risque actions de Crédit Agricole Assurances, déterminée en prenant comme hypothèse une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % des actions, est la suivante (les impacts sont présentés nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés) :

(en millions d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact résultat net	Impact capitaux propres
Hausse de 10 % des marchés actions	60	95	60	109
Baisse de 10 % des marchés actions	(65)	(93)	(70)	(108)

Ces calculs de sensibilité intègrent l'impact des variations de l'indice boursier de référence sur la valorisation des actifs à la juste valeur, les provisions pour garantie plancher et la provision liée au droit de renonciation des contrats en unités de comptes ainsi que les éventuelles provisions pour dépréciations complémentaires résultant d'une diminution des marchés actions.

Les variations des justes valeurs des actifs financiers disponibles à la vente impactent les réserves latentes ; les autres éléments impactent le résultat net.

3. Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

Crédit Agricole Assurances holding détient une seule filiale exerçant ses activités en devises, Crédit Agricole Life Insurance Japan. Cet investissement est partiellement couvert par un emprunt libellé en yen.

L'exposition résiduelle au risque de change de cet investissement est négligeable.

Par ailleurs, la diversification des placements sur les marchés financiers internationaux (actions, taux) génère mécaniquement une exposition au risque de change. Pour les avoirs libellés en dollars, yens et livres sterling détenus à travers des OPCVM dédiés, un taux de couverture minimum est fixé pour chacune de ces devises ; les OPCVM obligataires étant systématiquement couverts contre les risques de change, et les titres en direct (obligations, actions) étant systématiquement libellés en euro.

À fin 2012, les expositions résiduelles de change étaient faibles.

4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pouvoir couvrir ses passifs exigibles, résultant d'une inadéquation entre le besoin de trésorerie et la capacité du Groupe à faire face à ses besoins. Il concerne principalement les entités exerçant les activités d'épargne et prévoyance.

Il peut résulter :

- d'investissements illiquides. À cet effet, les entités de Crédit Agricole Assurances concernées choisissent leurs investissements et privilégient leur liquidité (majorité de titres cotés sur des marchés réglementés liquides, la valorisation des autres types d'actifs – *private equity*, dérivés de gré à gré etc. – est suivie par les gérants auxquels en est déléguée la gestion) ;
- d'une non-congruence entre les échéanciers d'investissement à l'actif et les échéanciers des contrats d'assurance au passif. Les

entités de Crédit Agricole Assurances concernées ont défini un cadre de gestion de la liquidité dans le cadre de leur politique actif-passif.

Les entités vie ont défini un ratio dit de "réactivité", destiné à refléter la capacité de l'entité à trouver des liquidités à court terme sans risque de perte de valeur. Ce ratio est calculé comme le rapport des liquidités à moins de deux ans sur l'ensemble du portefeuille. Parmi les liquidités à moins de deux ans figurent la trésorerie, les OPCVM de trésorerie, les OPCVM taux dont la sensibilité est pilotée, des obligations à taux variables ou indexées sur l'inflation ainsi que les couvertures sur des indices CMS de deux à cinq ans et les obligations taux fixe d'une durée résiduelle de moins de deux ans. Par ailleurs, un test d'exigibilité est réalisé pour analyser la capacité de la filiale à faire face à des sorties massives (triplement des rachats constatés).

Dans un contexte d'incertitudes fortes quant à l'activité, et donc la collecte nette, la gestion de la liquidité peut être adaptée avec la fixation d'objectifs en termes de montants de liquidité à détenir à très court terme (semaine et mois).

En assurance non-vie, des simulations internes sont également réalisées afin de mesurer l'ampleur d'un éventuel risque de liquidité consécutif à des chocs sur le passif (majoration des prestations) et/ou l'actif (détérioration des marchés financiers).

III. Le risque de crédit ou de contrepartie

Un deuxième axe de la politique de maîtrise des risques financiers réside dans la maîtrise du risque de contrepartie, c'est-à-dire du risque de défaut de paiement d'une ou plusieurs signatures détenues au sein du portefeuille de placements. Le risque de contrepartie lié aux réassureurs est traité dans le paragraphe sur la réassurance (cf. section ci-après).

De même que pour les risques de marché, chaque entité de Crédit Agricole Assurances possède une politique de maîtrise des risques de crédit ou de contrepartie adaptée au profil de ses portefeuilles, portant à la fois sur le risque global du portefeuille obligataire et sur les risques unitaires.

Ainsi, le risque de contrepartie est en premier lieu encadré au moyen de limites globales basées sur la notation des émissions (notation Solvabilité 2 correspondant à la seconde meilleure des trois notations S&P, Moody's et Fitch) définissant l'allocation par tranches de *rating*.

Par ailleurs, les règles édictées par Crédit Agricole Assurances n'autorisent pas la détention en direct de titres de notation inférieure à BBB, sauf dans le cadre exceptionnel d'un déclassement survenu après l'acquisition et à la condition que l'émetteur concerné

conserve une capacité intacte de remboursement. L'investissement indirect, via un fonds spécialisé en titres "haut rendement", quand les règles de placement l'autorisent, est lui-même strictement contraint en pondération.

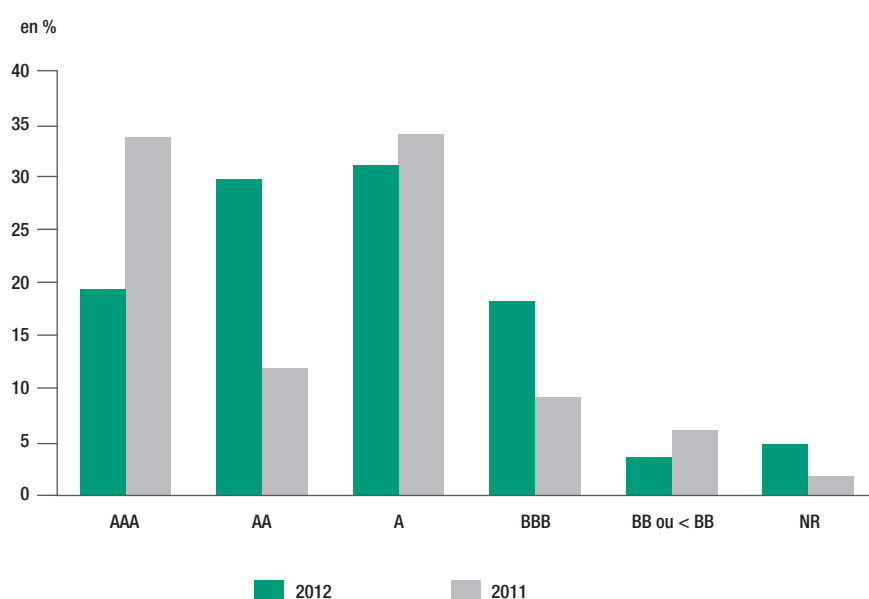
Ainsi au 31 décembre 2012, la part des titres *non investment grade* détenus directement ou indirectement représentait 3 % du portefeuille global de Crédit Agricole Assurances, contre 6 % à fin 2011.

Certaines filiales ont par ailleurs, cette année, commencé à élargir leurs investissements obligataires à des émetteurs non notés par au moins une des agences de notation (collectivités publiques,

entreprises de capitalisations moyennes) mais bénéficiant d'une notation interne Crédit Agricole S.A. équivalente à de l'*investment grade* a minima. Ces investissements, dont le montant en 2012 est resté faible (2,7 milliards d'euros) sont encadrés par des politiques de risques spécifiques.

En complément des ratios de concentration imposés par les réglementations locales, les entités ont également défini des limitations du risque admis pour chaque signature dont le calibrage par rapport à l'encours du portefeuille est lié à la qualité de celle-ci.

Le portefeuille obligataire (hors unités de comptes) ventilé par notation financière se présente ainsi :



Des règles de diversification complémentaires peuvent être instaurées (sectorielles, dépôts bancaires etc.).

En 2012, l'exposition aux dettes souveraines de la zone euro a été, dans la continuité de 2011, pilotée à la baisse avec d'importantes cessions sur les souverains fragilisés dont l'encours a reculé de moitié. Les détentions en dette d'État grec ont été apportées à l'échange du 12 mars 2012, ce qui a induit une perte complémentaire pour Crédit Agricole Assurances, compte tenu de l'écart entre la valeur des nouveaux titres reçus (grecs et FESF) et l'évaluation faite fin 2011. Les nouveaux titres grecs obtenus à l'échange ont toutefois été soldés dans leur totalité de sorte que Crédit Agricole Assurance, à fin 2012, ne détient plus aucune exposition sur la Grèce. Une grande sélectivité voire l'abstention a également prévalu pour le choix des crédits entreprises ou financiers dans ces pays.

Les expositions résiduelles aux dettes souveraines des pays fragilisés de la zone euro sont détaillées dans l'annexe 6.8 des comptes consolidés.

IV. Les risques techniques

Le risque de souscription d'assurance revêt des formes distinctes selon la nature de l'assurance, vie ou non-vie.

Les risques liés à la réassurance sont traités spécifiquement dans la section ci-après.

1. Les risques techniques en assurances de personnes

Le risque d'assurance résulte, en assurance-vie, de la tarification lors de la souscription et des risques liés à la durée de la vie humaine ou aux aléas de la vie. Il peut aussi être impacté par la survenance de chocs de mortalité (pandémie par exemple).

Les principales activités concernées sont les activités épargne et prévoyance et l'assurance des emprunteurs pour les garanties vie associées aux contrats.

Le risque d'assurance est issu des hypothèses sous-tendant la tarification des garanties et des options financières qui peuvent être exercées par les assurés.

Il se décompose principalement ainsi en :

- quatre risques biométriques élémentaires :
 - risque de mortalité (garantie en cas de décès),
 - risque de longévité (garantie en cas de vie : rentes viagères, vie entière, etc.),
 - risque de morbidité (garantie en cas d'invalidité et de dépendance),
 - risque d'incapacité (garantie en cas d'arrêt de travail) ;
- un risque comportemental qui correspond au risque de rachat anticipé (ou de prorogation, d'arbitrage, de résiliation etc.) des contrats d'assurances, par comparaison au niveau anticipé ;
- un risque d'insuffisance de chargements pour couvrir les charges d'exploitation et les commissions versées aux distributeurs.

Le risque d'assurance est mesuré à partir des écarts observés sur ces facteurs entre les éléments de tarification retenus lors de la souscription et les résultats constatés chaque année sur le portefeuille de contrats :

- pour les risques biométriques, les tables statistiques utilisées, construites soit à partir de statistiques nationales ou internationales soit à partir de statistiques issues de portefeuilles d'assurance (tables d'expérience) ;
- pour le risque de rachat, les lois de rachat construites à partir d'observation sur le portefeuille (rachats structurels) et principalement de règles "à dire d'expert" pour les rachats conjoncturels (absence d'observation statistique) ;
- pour le risque de chargement, il s'agit de l'écart observé entre les frais réellement prélevés et les frais exposés par l'assureur.

Pour limiter le risque comportemental, la stratégie de rémunération des contrats, en partie discrétionnaire, tient compte des conditions de marché dans une approche prospective. Cette stratégie de distribution de participation s'appuie sur des tests de sensibilités aux conditions de marché ou de sinistralité. Des *stress scenarios* effectués régulièrement permettent d'évaluer les différentes politiques de rémunération des contrats sur les cinq prochains exercices, selon les analyses d'impacts en termes de résultat, de réserves et de solvabilité.

De même, la modélisation du comportement des assurés et l'analyse de leur comportement réel *a posteriori* permettent d'ajuster régulièrement la duration des actifs à celle des passifs et ainsi de limiter le risque d'une déviation non anticipée des rachats.

Au vu du poids et de la physionomie générale des portefeuilles (risque de masse, capitaux moyens), seul le "risque catastrophe" est susceptible d'avoir un réel impact sur les résultats de la prévoyance individuelle ou collective. Ainsi, le portefeuille de la filiale française d'assurance-vie bénéficie de la couverture du BCAC (Bureau Commun des Assurances Collectives), tant en décès collectif (couverture de prêts) qu'en prévoyance individuelle (groupe ouvert) et, pour partie, d'une couverture complémentaire englobant le risque invalidité.

Concernant les contrats libellés en unités de comptes, la variation de valeur des supports sous-jacents des contrats en unités de comptes est supportée par les assurés, ceci sous réserve de l'existence ou non d'une garantie plancher attachée au contrat. En cas de décès de l'assuré, cette garantie permet aux bénéficiaires du contrat de recevoir au minimum le montant des sommes investies par l'assuré, quelle que soit la valeur des unités de comptes à la date du décès de ce dernier. L'assureur est donc exposé à un risque composite provenant (i) de la probabilité de décès de l'assuré et (ii) du risque financier lié à la valorisation des unités de comptes. La garantie plancher fait l'objet d'une provision technique, évaluée selon une méthode économique qui intègre ces deux composantes.

La performance des supports en unités de comptes fait l'objet d'un suivi régulier (comparaison avec la concurrence pour les fonds ouverts à la commercialisation, modalités d'application des formules des fonds à fenêtre).

En matière de réassurance, les entités exerçant les activités d'épargne et prévoyance en France et à l'international, assureurs de personnes de Crédit Agricole S.A., recourent peu à la réassurance. En effet :

- leur activité est majoritairement tournée vers l'épargne individuelle ;
- les contrats de prévoyance qu'elles distribuent sont pour l'essentiel constitués d'un très grand nombre de petits risques, à l'exception des contrats de dépendance ;
- leur assise financière et leur gestion prudente leur permettent de couvrir avec sécurité la marge de solvabilité nécessaire à l'exercice de leur activité.

2. Les risques techniques en assurance dommages et emprunteurs

Les principales activités concernées sont l'assurance dommages et les garanties non-vie incluses dans les contrats d'assurance emprunteurs.

Les principaux risques en assurance dommages et emprunteurs sont les suivants :

- mauvaise sélection des risques et insuffisance de tarification ;
- gestion des sinistres ;
- risque de concentration et risque catastrophique.

Les risques techniques sont gérés au travers de cinq politiques :

- la politique de souscription, propre à chaque marché ou type de contrat concerné, qui définit les règles applicables par les partenaires en matière de distribution des contrats ;
- la politique tarifaire, encadrée par la stratégie de développement de l'entité et dans le cadre de laquelle les règles et modalités de tarification sont formalisées ;
- la politique commerciale, qui s'inscrit dans la stratégie Risque afin de maîtriser les équilibres financiers et la solvabilité de l'entité à long terme ;
- la politique de rémunération des partenaires, encadrée par des conventions de gestion ;

- la politique de gestion des sinistres, qui repose sur des manuels de procédures et de contrôles applicables par les responsables en charge de ces opérations ;
- la politique de réassurance.

Le résultat technique des activités non-vie se mesure principalement à l'aide d'un ratio (S/P) qui est calculé en effectuant le rapport entre les sinistres (S) et les cotisations ou primes (P) perçues dans le cadre de l'activité.

Tous les mois, les ratios S/P sont calculés par ligne de produits et sont analysés par les actuaires du point de vue de leurs évolutions d'un trimestre à l'autre, et de leur adéquation aux ratios cibles initiaux, et sont présentés aux Comités des directions concernées.

Le suivi du ratio S/P permet d'identifier d'une part, les produits non rentables structurellement, nécessitant donc la mise en place de solutions visant à améliorer les résultats techniques (définition d'une nouvelle grille tarifaire, redéfinition du ciblage client ou des règles de souscription, restriction des garanties couvertes, etc.) et d'autre part, les efforts tarifaires à réaliser éventuellement par exemple lorsque le volume de commercialisation d'un produit n'est pas satisfaisant.

Le suivi du risque de souscription est complété par l'analyse des portefeuilles, du point de vue de l'évolution de la production (profil des assurés, etc.) et de l'analyse des sinistres (fréquence, coût moyen, etc.) et de leur évolution par année de survenance.

Le risque de concentration en assurance non-vie se traduit par une concentration de risques, donc d'indemnités à payer qui vont se cumuler lors d'un sinistre.

Il convient de distinguer deux types de risques de cumuls :

- les risques de cumuls dits de souscription dans lesquels des contrats d'assurance sont souscrits par une ou plusieurs entités du Groupe sur un même objet de risque ;
- les risques de cumuls dits de sinistres dans lesquels des contrats d'assurance sont souscrits par une ou plusieurs entités du Groupe sur des objets de risque différents, susceptibles d'être affectés par des sinistres résultant d'un même événement dommageable, ou d'une même cause première.

Ce risque est couvert, d'une part, par une politique de souscription diversifiée au sein d'un même territoire et d'autre part, par un recours à la réassurance pour limiter les conséquences financières relatives à la survenance d'événements majeurs (tempêtes, catastrophes naturelles, sinistres responsabilité civile, risque sériel, chômage,

etc.). Ainsi la politique de réassurance vise un haut niveau de protection en cas d'événement systémique et/ou exceptionnel afin de réduire la volatilité du résultat et protéger les fonds propres (par le biais d'une couverture globale des rétentions et des débordements éventuels des traités individuels couvrant chaque type de risque).

3. Risque de réassurance

Les risques de réassurance sont de trois natures :

- inadéquation du programme de réassurance (couverture insuffisante ou au contraire paiement d'une prime trop élevée obérant les marges techniques et la compétitivité) ;
- risque de défaillance d'un réassureur qui ne lui permettrait plus de prendre en charge une part du montant de sinistres qui lui revient ;
- absence ou quasi-absence de réassurance sur une activité ou une garantie offerte.

Quatre axes de maîtrise du risque ont été mis en place :

- le suivi de la bonne adéquation de la couverture par la réassurance des engagements pris envers les assurés ;
- le suivi de la notation des réassureurs ;
- le suivi de la dispersion du risque entre les réassureurs ;
- le suivi traité par traité des résultats de la réassurance.

La politique de réassurance vise à optimiser le niveau de protection avec un bon rapport "couverture-prix".

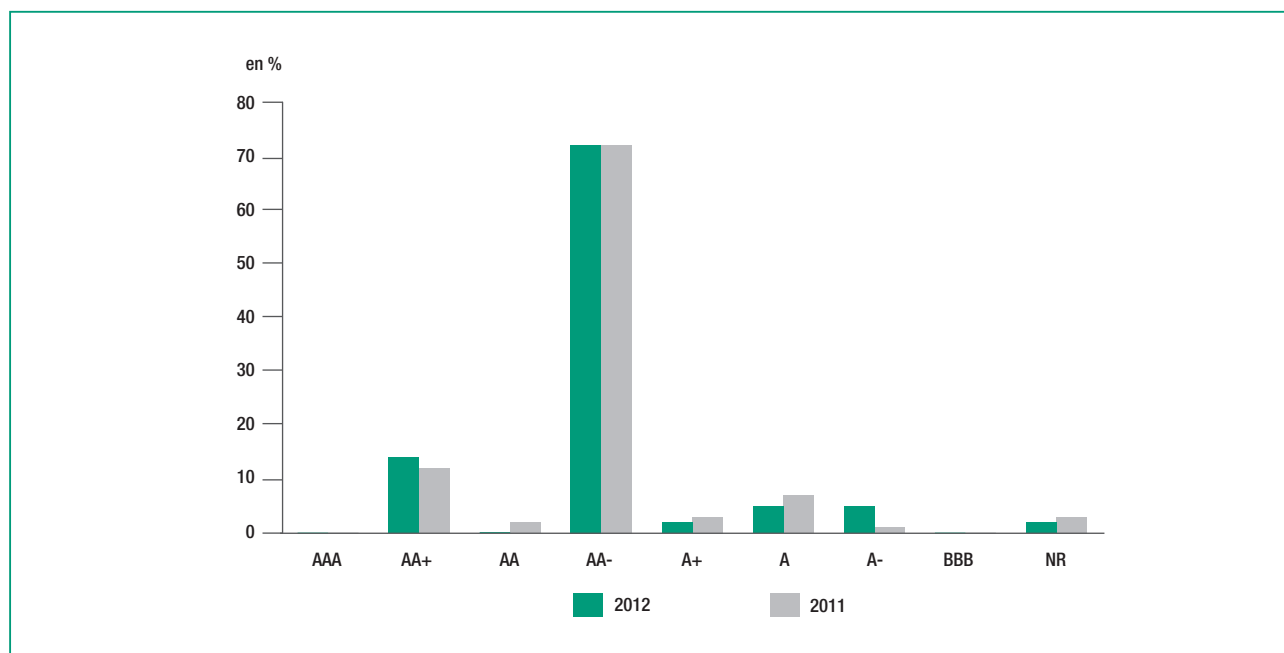
Les conditions de réassurance (taux de primes, nature des couvertures et des limites, etc.) sont, pour l'essentiel, redéfinies chaque année lors du renouvellement des traités de réassurance.

Le plan de réassurance est revu annuellement en Conseil d'administration au niveau de la filiale.

Comme en cas de défaillance d'un des réassureurs intervenant dans un traité, l'entité devrait prendre à sa charge la part qui incombait au réassureur, la solidité financière est un critère de choix du réassureur. De même, la limitation de la part individuelle de chaque réassureur globalement et dans chacun des traités, lorsque cela est possible, est de nature à réduire l'impact d'une défaillance.

Les encours nets cédés aux réassureurs (provisions cédées et comptes courants avec les réassureurs nets des dépôts espèces reçus) s'élèvent à 0,4 milliard d'euros au 31 décembre 2012, stables par rapport à fin 2011.

Leur ventilation par notation financière se présente ainsi :



V. Le risque opérationnel et le risque de non-conformité

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégique et de réputation exclus.

Les risques de non-conformité concernent notamment le non-respect des règles liées aux activités financières et bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, d'instructions, de l'éthique dans les comportements professionnels ou encore de la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption ou le financement du terrorisme.

Les entités de Crédit Agricole Assurances appliquent les directives du groupe Crédit Agricole S.A. en matière de démarche de maîtrise des risques tant opérationnels que de conformité.

Ainsi, le dispositif de gestion des risques opérationnels comprend les composantes suivantes :

- une identification des processus et des risques opérationnels qui y sont associés intégrant une évaluation qualitative et quantitative (coût) de chacun des événements de risques avéré ou potentiel. Cette cartographie est actualisée annuellement par les entités qui en ont déjà finalisé le déploiement ;
- le recensement des pertes consécutives à la matérialisation d'un risque opérationnel et la remontée des alertes pour les incidents significatifs. Le déploiement de ce processus de collecte n'est pas encore complètement finalisé dans toutes les entités.

La fonction Risques et contrôles permanents et, plus spécifiquement, le chargé des Risques opérationnels, sous la responsabilité du

RCPR (responsable des Contrôles permanents et des risques), animent ce dispositif en liaison avec les responsables opérationnels et suivent l'avancement des plans d'actions identifiés pour réduire l'impact des risques exceptionnels et la fréquence des risques récurrents. Ils peuvent s'appuyer sur les outils de Crédit Agricole S.A. dédiés à la gestion du risque opérationnel.

Des synthèses sur les résultats de ce dispositif sont présentées à la Direction en comité Risques et Contrôle permanent ou de contrôle interne.

Les risques de non-conformité font partie intégrante de la cartographie des risques opérationnels des entités. Dans chaque entité le responsable de la Conformité est en charge du dispositif de contrôle dédié qui s'assure de la maîtrise de ces risques, et donc de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation du Groupe. À cet égard, le Comité nouveaux produits et nouvelles activités (NAP) présent dans toutes les entités a pour rôle de valider l'ensemble des nouveaux produits et nouvelles activités.

Le suivi des risques opérationnels et de non-conformité repose sur les règles établies par le groupe Crédit Agricole S.A. et ne présente pas de spécificité liée à l'activité Assurance. (cf. section relative aux risques opérationnels ci-après).

VI. Les risques juridiques

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont Crédit Agricole Assurances a connaissance, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

► RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégique et de réputation exclus.

I. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- **gouvernance de la fonction Gestion des risques opérationnels** : supervision du dispositif par la Direction générale (via le Comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du Comité des risques du Groupe et du Comité de contrôle interne), rôles des responsables des Contrôles permanents et des risques (Crédit Agricole S.A. et ses filiales) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des responsables des Risques opérationnels) ;
- **identification et évaluation qualitative des risques** à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles ;
- **collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes** pour les incidents sensibles et significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque ;
- **calcul annuel** (sauf faits marquants : perte importante, changement d'organisation...) **et allocation des fonds propres réglementaires** au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité ;
- **réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels** au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

II. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et contrôles permanents : les responsables des Risques opérationnels, qui couvrent désormais, pour la plupart, le suivi des contrôles permanents, sont rattachés au RCPR (responsable des Contrôles permanents et des risques) des entités.

Le groupe Crédit Agricole S.A. dispose d'un tableau de bord des risques opérationnels couvrant les grands métiers. Ce tableau de bord reprend les principales sources de risques impactant les métiers mais également des profils d'exposition différenciés par entité/type de métier : risque récurrent lié notamment à la fraude externe concernant les moyens de paiement dans la Banque de proximité ou aux erreurs de bourse dans la Gestion d'actifs et les Services aux investisseurs, risque d'intensité plus marqué en

Banque de financement et d'investissement (risques juridiques et marchés de capitaux) ou dans l'Affacturage (fraude externe).

L'évolution du risque opérationnel reflète également l'effet des plans d'actions visant à réduire, d'une part l'impact des risques exceptionnels (renforcement des contrôles et des systèmes d'informations) face à des pertes unitaires élevées, d'autre part la fréquence des risques récurrents (fraude monétique et surveillance renforcée de la fraude externe dans les activités de crédit à la consommation).

Le risque de fraude interne et particulièrement pour les activités de marchés de capitaux, dans la continuité des actions engagées en 2007 (notamment chez Crédit Agricole CIB), a fait l'objet de la mise en place d'un dispositif visant à mieux l'encadrer (revue des procédures d'habilitations, renforcement des dispositifs d'alerte, mise en œuvre d'une cellule de lutte contre la fraude au sein de la ligne métier Conformité). À la suite de la publication des préconisations du Comité européen des superviseurs bancaires, CEBS, sur la gestion des risques opérationnels dans les activités de marchés en 2011, un plan d'actions a été établi pour couvrir le Groupe. L'avancement des plans d'action fait l'objet de présentation régulière. En 2012, cette démarche a été étendue aux Caisses régionales.

S'agissant de la composante **identification et évaluation qualitative des risques**, comme chaque année la campagne de cartographie des risques a été menée. L'exploitation du résultat des cartographies sera effectuée par chaque entité dans le courant du premier trimestre et donnera lieu à une présentation en Comité des risques opérationnels.

Dans la continuité de l'amélioration des outils risques opérationnels et d'une cohérence globale du dispositif risques et contrôles permanents, le système d'information risques opérationnels alimente maintenant trimestriellement l'outil de consolidation comptable Groupe, "Arpège". Les validations des états Corep RO sont réalisées dorénavant par les entités. Dans le cadre des évolutions réglementaires liées à la CRD 4 (évolutions sur le Corep) un projet informatique dédié a été mené en 2012.

La plateforme RCP réunissant désormais les trois briques fondamentales des outils existants (collecte des pertes, cartographie des risques et contrôle permanents) offre le partage des mêmes référentiels et permet ainsi de confirmer les choix méthodologiques de lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'actions, etc.).

Enfin, sur la composante **calcul et allocation des fonds propres réglementaires** des travaux d'industrialisation et de sécurisation de la chaîne applicative ont été menés en 2011. Le plan d'évolution du système d'information risques opérationnels s'est poursuivi en 2012 avec une nouvelle version du moteur de calcul de fonds propres qui améliore les performances numériques, et une industrialisation de l'outil de *backtesting*.

Un Comité semestriel de *backtesting* du modèle AMA (*Advanced Measurement Approach*) est en place et se consacre à analyser la sensibilité du modèle aux évolutions de profil de risques des entités. Chaque année, ce comité identifie des zones d'améliorations possibles qui font l'objet de plans d'action.

III. Méthodologie

Les principales entités du groupe Crédit Agricole utilisent l'approche des mesures avancées (AMA) : Crédit Agricole CIB, Amundi, LCL, Crédit Agricole Consumer Finance, Agos et l'ensemble des Caisses régionales. L'utilisation de l'AMA pour ces entités a été validée par l'Autorité de contrôle prudentiel en 2007 et confirmée à nouveau (suite au changement de structure juridique) pour Amundi, Crédit Agricole Consumer Finance et Agos en 2010. Ce périmètre représente à ce jour 72 % des fonds propres au titre du risque opérationnel.

En 2012, les travaux d'intégration de Cariparma et FriulAdria en AMA ont été menés, ponctués par une mission du régulateur italien.

Pour les entités restant en méthode standard (TSA), les coefficients de pondération réglementaires utilisés pour le calcul d'exigence en fonds propres sont ceux préconisés par le Comité de Bâle (pourcentage du produit net bancaire en fonction des pôles métiers).

Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres en méthode AMA

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe ;
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés, pouvant se situer en deçà de la méthode standard ;
- de favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi de plans d'actions.

Les dispositifs mis en place dans le Groupe visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction Risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 2 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type **Loss Distribution Approach** qui est unique au sein du Groupe. L'allocation du capital des plus grandes entités est prise en charge par celles-ci à partir de principes définis au niveau central.

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- de l'évolution organisationnelle de l'entité ;
- de l'évolution des cartographies de risques ;
- d'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.

S'agissant des facteurs externes, un travail de "veille" sur les incidents observés dans les autres établissements est réalisé à

partir d'une analyse de la base consortiale ORX (base de pertes réunissant une cinquantaine de banques dans le monde) dont Crédit Agricole S.A. est adhérent. En fonction des constats, les *stress scenarios* élaborés au sein des différentes entités du Groupe sont alors revus en conséquence. Afin de compléter ce dispositif, une deuxième base externe sera intégrée.

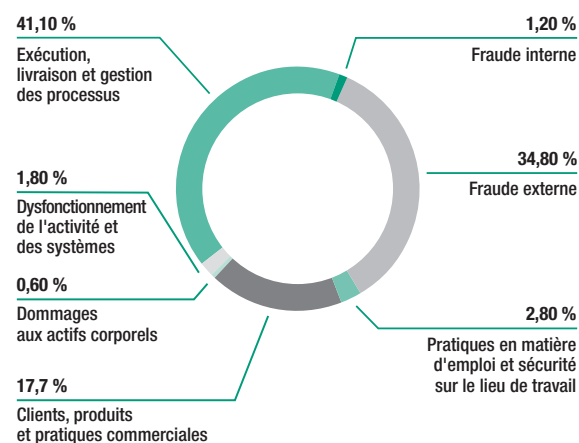
Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- intégration dans la politique de risques ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction générale et les métiers ;
- robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

L'ensemble de la méthodologie Risques opérationnels a été présentée au Comité des normes et méthodologies en décembre 2011 et a fait l'objet d'une mission de l'ACP en 2012 qui a noté les avancées du Groupe ainsi que les axes de progrès.

IV. Exposition

RÉPARTITION DES PERTES OPÉRATIONNELLES (EN VALEUR) PAR CATÉGORIE DE RISQUES BÂLOISE (2010 À 2012)



D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels reflète les principales activités du groupe Crédit Agricole S.A. :

- une exposition qui reste majoritaire sur la catégorie Exécution liée à des erreurs de traitement inhérentes à toute activité ;
- une exposition à la fraude externe qui reste significative, notamment liée au risque opérationnel frontière crédit qui traduit l'importance de l'activité banque de détail notamment dans le crédit à la consommation ;
- enfin, une exposition liée au risque juridique (litiges commerciaux) qui reste stable.

V. Assurance et couverture des risques opérationnels

La couverture des risques opérationnels du groupe Crédit Agricole S.A. par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices Groupe sont souscrites par Crédit Agricole S.A. auprès des grands acteurs du marché de l'assurance ; elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude. Par ailleurs, les filiales des métiers gèrent elles-mêmes les risques de moindre intensité.

En France, les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobiliers et informatiques) incorporent la couverture des recours des tiers pour les immeubles les plus exposés à ce risque ; elles

sont complétées de lignes de garanties particulières pour la responsabilité civile exploitation.

Les polices Pertes d'exploitation, Fraude et Tous risques valeurs, responsabilité civile professionnelle du Groupe et responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux ont été renouvelées en 2012.

Les polices "éligibles Bâle 2" sont ensuite utilisées au titre de la réduction de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel (dans la limite des 20 % autorisés).

Les risques de fréquence élevée et de faible intensité sur certains programmes qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du groupe Crédit Agricole S.A. au final par la captive de réassurance du Groupe (Crédit Agricole Réassurance CARE) et représentent environ 6 % de l'ensemble des programmes d'assurances Groupe.

► RISQUES JURIDIQUES

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites dans le rapport de gestion pour l'exercice 2011. Les dossiers ci-après évoqués sont ceux qui sont nés ou ont connu une évolution après le 15 mars 2012, date du dépôt auprès de l'AMF du Document de référence n°D.12-0160.

Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2012 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine du Groupe ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose.

À ce jour, à la connaissance de Crédit Agricole S.A., il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Faits exceptionnels et litiges

Groupe IFI Dapta Mallinoud

Le CDR et le Crédit Lyonnais ont été assignés conjointement, le 30 mai 2005, devant le tribunal de commerce de Thiers par le Commissaire à l'exécution du plan des sociétés du Groupe Ifi Dapta Mallinoud. Il est reproché au CDR et au Crédit Lyonnais d'avoir commis diverses fautes à l'occasion du montage et du financement de l'opération d'acquisition du pôle meuble (ex-CIA) du Groupe Pinault par le Groupe IFI. La cour d'appel de Riom, par arrêt du 12 juillet 2006, a renvoyé l'affaire devant le Tribunal de commerce de Paris.

Par décision du 24 septembre 2007, le Tribunal de commerce de Paris a :

- condamné le CDR à 2,9 millions d'euros pour perception indue d'intérêt ;
- condamné le Crédit Lyonnais à 5 millions d'euros pour soutien abusif ;
- condamné le Crédit Lyonnais et le CDR à 50 000 euros au titre de l'article 700 du Code de procédure civile.

Le Tribunal n'a pas ordonné l'exécution provisoire.

Le Commissaire à l'exécution du plan a fait appel de cette décision et la Cour d'appel de Paris s'est prononcée par un arrêt du 10 décembre 2010, aux termes duquel elle :

- rejette la demande d'indemnisation globale pour le prétendu préjudice subi par l'ensemble des 13 sociétés du Groupe ;
- demande au commissaire à l'exécution du plan d'indiquer, société par société, le montant du préjudice allégué ; et,
- ordonne une expertise très large de la situation financière de chacune des sociétés du Groupe à l'époque des faits.

Le rapport d'expertise a été déposé en septembre 2012. Les plaidoiries devant la Cour d'appel doivent avoir lieu mi-juin 2013.

Strauss/Wolf/Faudem

Des citoyens américains (et des membres de leurs familles), victimes d'attentats attribués au Hamas commis en Israël entre 2001 et 2004, ont assigné la National Westminster Bank et le Crédit Lyonnais devant un tribunal new-yorkais.

Ils soutiennent que ces banques auraient fourni un appui aux terroristes dans la mesure où elles détenaient chacune un compte ouvert – en 1990 pour le Crédit Lyonnais – par une association charitable d'aide aux Palestiniens, comptes par lesquels des fonds auraient été virés à des entités palestiniennes accusées, selon les demandeurs, de financer le Hamas. Les demandeurs, qui n'ont pas chiffré leur préjudice, réclament l'indemnisation de leurs "blessures, angoisses et douleurs émotionnelles".

En l'état du dossier et de la procédure, le Crédit Lyonnais soutient que les demandeurs n'ont ni rapporté la preuve que l'association était effectivement liée aux terroristes, ni que le Crédit Lyonnais savait que son client pouvait être impliqué – si ceci était démontré – dans le financement du terrorisme. Les demandeurs devront apporter cette preuve pour qu'ils puissent espérer obtenir gain de cause.

LCL conteste donc vigoureusement les allégations des demandeurs.

La phase de la *discovery* est désormais terminée et le Tribunal a jugé que l'examen des demandes des plaignants devrait se poursuivre au cours d'un procès avec jury. LCL s'attend à ce que ce procès se tienne dans le courant de l'année 2013.

Affaire EIC (Échange Image Chèques)

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que dix autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie.

En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'échange image chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (annulation d'opérations compensées à tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision.

Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions euros.

LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT.

L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet.

L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012. L'arrêt de la Cour de cassation n'est toujours pas rendu.

New York Attorney General (NYAG)

Le Procureur général de l'État de New York n'ayant donné aucune suite à la requête (*subpoena*) qu'il a adressée à la succursale de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) à New York en mai 2010 demandant des informations concernant les relations de Crédit Agricole CIB avec les agences de notation, il a été décidé que cette demande de renseignements, satisfaite en son temps, ne sera plus mentionnée dans le rapport annuel.

Office of Foreign Assets Control (Ofac)

Les lois et règlements des États-Unis d'Amérique exigent le respect des sanctions économiques mises en place par l'*Office of Foreign Assets Control* (Ofac) à l'encontre de certains pays étrangers, personnes physiques et entités. Le bureau du *District Attorney* du Comté de New York ainsi que d'autres autorités gouvernementales américaines souhaitent savoir comment certaines institutions financières ont effectué des paiements libellés en dollars américains impliquant des pays, personnes physiques ou entités faisant l'objet de sanctions américaines.

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB conduisent actuellement une revue interne des paiements libellés en dollars américains impliquant des pays, personnes physiques ou entités qui pourraient être visés par ces sanctions et coopèrent avec les autorités américaines dans le cadre de leurs demandes.

Il n'est actuellement pas possible de connaître l'issue de ces revues internes et demandes, ni la date à laquelle elles se termineront.

Assignment de Crédit Agricole CIB par Intesa Sanpaolo

Intesa Sanpaolo S.p.A. ("Intesa") a assigné, le 9 avril 2012, devant la Cour fédérale de New York, Crédit Agricole CIB, Crédit Agricole Securities (USA), plusieurs sociétés du groupe Magnetar ainsi que The Putnam Advisory Company LLC, à propos d'un CDO structuré par Crédit Agricole CIB, dénommé Pyxis ABS CDO 2006-1.

Intesa, ayant été amenée à conclure avec Crédit Agricole CIB un *Credit Default Swap* d'un montant notionnel de 180 millions de dollars américains sur la tranche super senior du CDO, estime avoir subi un préjudice du fait de la structuration du CDO et demande des dommages-intérêts pour 180 millions de dollars américains, plus les intérêts sur cette somme ainsi que des dommages-intérêts compensatoires et punitifs, des remboursements de frais et honoraires, ces montants n'étant pas chiffrés à ce jour.

Euribor/Libor

Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination de taux Libor (*London Interbank Offered Rates*) sur plusieurs devises, du taux Euribor (*Euro Interbank Offered Rate*) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à ce jour.

Dans le cadre de leur coopération avec ces autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités. Ces travaux seront poursuivis en 2013. Il n'est actuellement pas possible de connaître l'issue des travaux, ni la date à laquelle ils se termineront.

Bell Group

Les liquidateurs des sociétés du Groupe Bell débitrices d'un groupe de 20 banques (les Banques), dont font partie Crédit Agricole S.A.,

LCL et CACIB, ont engagé en 1995 une action afin de remettre en cause les paiements faits au profit des Banques et provenant de la réalisation d'actifs du Groupe Bell grevés de sûretés au profit desdites Banques.

Par décision en date du 17 août 2012, la *Court of Appeal* de la *Supreme Court of Western Australia* a condamné les Banques à verser aux liquidateurs desdites sociétés du Groupe Bell un montant estimé, en octobre 2012, pour l'ensemble des Banques à environ 2,6 milliards de dollars australiens (2,1 milliards d'euros environ). Ce montant doit encore fait l'objet d'ajustements.

Un pourvoi contre la décision du 17 août 2012 a été formé par les Banques devant la *High Court of Australia*. Celle-ci devrait se prononcer sur la recevabilité de ce pourvoi en mars ou en avril 2013.

La part des entités concernées du groupe Crédit Agricole (Crédit Agricole S.A., LCL et CACIB) représente environ dix pour cent du montant total des sommes objet de la condamnation.

Dépendances éventuelles

Crédit Agricole S.A. n'est dépendant d'aucun brevet ou licence ni contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

► RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Les risques de non-conformité concernent notamment le non-respect des règles liées aux activités financières et bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, d'instructions, de l'éthique dans les comportements professionnels ou encore de la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption ou le financement du terrorisme.

Un dispositif de contrôle dédié s'assure de la maîtrise de ces risques, et donc de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation du Groupe.

L'organisation et les principales actions relatives à la conformité dans le Groupe sont détaillées dans la section sur les indicateurs de performance économique de la partie du Document de référence traitant des informations sociales, sociétales et environnementales du groupe Crédit Agricole S.A.

La prévention, le contrôle et la maîtrise des risques de non-conformité et de réputation sont détaillés dans le rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne au titre de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003.

Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 2

L'arrêté du 20 février 2007, transposition française de la réglementation Bâle 2, impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques. Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques du groupe Crédit Agricole S.A. sont décrits dans la présente partie et dans la partie "Facteurs de risque". Afin de présenter distinctement les exigences de la réglementation Bâle 2, le groupe Crédit Agricole S.A. a fait le choix de communiquer les informations

au titre du Pilier 3 dans une partie distincte de celle sur les Facteurs de risque. La présente partie fournit notamment les informations nécessaires sur les exigences de fonds propres, la composition des fonds propres, la description et le niveau d'exposition aux risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels.

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank réalise également pour sa part, dans son Document de référence, une présentation détaillée des exigences du Pilier 3 sur base sous-consolidée.

► CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

I. Champ d'application des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle

Les établissements de crédit et entreprises d'investissement sont assujettis aux ratios de solvabilité et aux ratios des grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée, mais peuvent en être exemptés dans les conditions prévues par l'article 4 du règlement n° 2000-03 du 6 septembre 2000 modifié en date du 29 octobre 2009.

L'Autorité de contrôle prudentiel a accepté que certaines filiales du Groupe puissent bénéficier de cette exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sous-consolidé.

Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. a été exempté par l'Autorité de contrôle prudentiel de l'assujettissement sur base individuelle dans le respect de l'article 4.2 du règlement 2000-03 susvisé.

II. Réforme des ratios de solvabilité

L'arrêté en date du 20 février 2007, modifié en date du 23 novembre 2011, transposant en France la directive européenne CRD 3 (*Capital Requirement Directive*), a défini les "exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement". Conformément à ces dispositions, le groupe Crédit Agricole S.A. a intégré, dans la gestion de ses fonds propres et de ses risques, les impacts liés à la mise en œuvre de cette directive.

L'Autorité de contrôle prudentiel veille à ce que les fonds propres des établissements de crédit et des entreprises d'investissement

soient bien supérieurs ou égaux à 80 % du montant calculé selon le ratio Bâle1.

Le ratio de solvabilité, dont les modalités de calcul sont indiquées dans la directive européenne CRD, se fonde sur l'évaluation des emplois pondérés du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel. Les exigences de fonds propres qui en découlent pour chacun de ces risques sont indiquées ci-après (paragraphe "Exigences de fonds propres par type de risques").

Conformément à l'arrêté du 20 février 2007, les expositions au risque de crédit sont mesurées selon deux approches :

- l'approche "Standard" qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- l'approche "Notations internes" (IRB – *Internal Ratings Based*) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement.

On distingue :

- l'approche "Notations internes fondation" selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut,
- l'approche "Notations internes avancées" selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : probabilités de défaut, pertes en cas de défaut, expositions en cas de défaut, maturité.

Depuis fin 2007, l'Autorité de contrôle prudentiel a autorisé le groupe Crédit Agricole S.A. à utiliser ses systèmes de notations internes pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles Clientèle de détail et Grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre.

Il est précisé que les portefeuilles de LCL dans les tableaux présentés au titre du Pilier 3 ont été intégrés dans le périmètre IRB, y compris lorsque les notations sont obtenues à l'aide de la méthodologie de notation entreprise. L'objectif de ce choix de présentation est de fournir une information précise sur la structure de risque de ces portefeuilles. Il convient cependant de noter que ces mêmes portefeuilles sont réglementairement pondérés en méthode standard. Une correction d'emplois pondérés est par conséquent opérée afin d'intégrer la différence entre les deux approches et est reportée dans la rubrique standard du Pilier 3.

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole S.A. a obtenu l'autorisation de l'Autorité de contrôle prudentiel pour utiliser, au 1^{er} janvier 2008, la méthode avancée (AMA – *Advanced Measurement Approach*) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel pour les principales entités du Groupe. Les autres entités du Groupe utilisent l'approche Standard, conformément à la réglementation.

Les principales entités ou portefeuilles du Groupe en méthode standard de mesure du risque de crédit et/ou du risque opérationnel au 31 décembre 2012 sont les suivantes :

- groupe Cariparma ainsi que l'ensemble des autres entités du pôle Banque de proximité à l'international ;
- groupe CA Leasing et Factoring ;
- certains portefeuilles et filiales étrangères du groupe Crédit Agricole Consumer Finance ;
- portefeuille des professionnels de l'immobilier ;
- portefeuille des entreprises sur le périmètre de LCL.

Conformément à l'engagement de passage progressif du Groupe en méthode avancée défini avec l'Autorité de contrôle prudentiel en mai 2007 (plan de *roll out*), les travaux sur les principales entités

ou portefeuilles encore en méthode standard se poursuivent. Une actualisation du plan de *roll out* est adressée annuellement à l'Autorité de contrôle prudentiel.

L'utilisation des modèles internes aux fins de calcul des ratios de solvabilité a permis de renforcer la gestion de ses risques par le groupe Crédit Agricole S.A. En particulier, le développement des méthodes "notations internes" a conduit à une collecte systématique et fiabilisée des historiques de défauts et de pertes sur la majorité des entités du Groupe. La constitution de tels historiques de données permet aujourd'hui de quantifier le risque de crédit en associant à chaque grade de notation une probabilité de défaut (PD) moyenne et, pour les approches "notation internes avancées", une perte en cas de défaut ("*Loss Given Default*", ou LGD).

En outre, les paramètres des modèles "notations internes" sont utilisés dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques risque et crédits des entités. Sur le périmètre de la Grande clientèle, le dispositif de notation unique dans le Groupe (outils et méthodes identiques, données partagées), mis en place depuis plusieurs années, a contribué au renforcement et à la normalisation des usages des notations et des paramètres de risque associés au sein des entités. L'unicité de la notation des clients Grande clientèle permet ainsi de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, les politiques de provisionnement et de couverture des risques, ainsi que le dispositif d'alertes et de surveillance rapprochée. De par son rôle dans le suivi et le pilotage du risque dans les entités, la notation fait l'objet de contrôles qualité et d'une surveillance régulière à tous les niveaux du processus de notation.

Ainsi, les modèles internes de mesure des risques favorisent le développement de saines pratiques de gestion des risques par les entités du Groupe et améliorent l'efficacité du processus d'allocation des fonds propres en permettant une mesure plus fine de la consommation de ceux-ci par ligne de métier et par entité.

► GESTION DES RISQUES

Les politiques et dispositifs de gestion de chaque catégorie de risque sont présentés dans la partie "Facteurs de risque".

► RATIOS PRUDENTIELS

I. Périmètre prudentiel

Différence entre le périmètre de consolidation comptable et le périmètre de consolidation à des fins de surveillance prudentielle :

Les entités exclues de la surveillance prudentielle des établissements de crédit sur base consolidée et qui sont comptablement consolidées

sont les sociétés d'assurance. Ces sociétés d'assurance ne présentent pas d'insuffisance de fonds propres.

L'information sur ces entités ainsi que leur méthode de consolidation comptable sont présentées dans l'annexe 12 aux états financiers consolidés "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2012".

II. Ratios prudentiels au 31 décembre 2012

Le tableau ci-après présente le ratio de solvabilité européen CRD et détaille les risques pondérés du groupe Crédit Agricole S.A. ainsi que le niveau des fonds propres réglementaires, calculés conformément à la réglementation.

Le ratio de solvabilité global est égal au rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel multipliées par 12,5.

(en milliards d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
FONDS PROPRES DE BASE (A)	36,3	40,4
Capital et réserves part du Groupe	38,6	43,2
Fonds propres de base sur accord de l'Autorité de contrôle prudentiel	1,0	1,0
Intérêts minoritaires hors hybrides	3,3	3,5
Titres hybrides retenus en fonds propres de base sur accord de l'Autorité de contrôle prudentiel	9,3	11,8
Déduction des fonds propres de base dont notamment immobilisations incorporelles	(15,9)	(19,1)
FONDS PROPRES COMPLÉMENTAIRES (B)	20,3	21,9
FONDS PROPRES SURCOMPLÉMENTAIRES	0,0	0,0
DÉDUCTIONS DES FONDS PROPRES DE BASE ET DES FONDS PROPRES COMPLÉMENTAIRES	4,8	6,3
Déductions des fonds propres de base (C)	2,1	3,1
Déductions des fonds propres complémentaires (D)	2,7	3,2
dont participations dans les établissements de crédit ou financiers supérieures à 10 % de leur capital ou donnant une influence notable sur ces établissements (à 100 %)	3,6	3,7
dont positions de titrisation pondérées à 1 250 %	0,7	2,0
dont, pour les établissements utilisant les approches notations internes, la différence négative entre la somme des ajustements de valeurs et des dépréciations collectives afférentes aux expositions concernées et les pertes attendues	0,1	0,1
DÉDUCTIONS DES FONDS PROPRES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE	13,2	11,3
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS DISPONIBLES	38,6	44,8
Tier 1 (A - C)	34,2	37,4
Tier 2 (B - D)	17,6	18,7
Tier 3	0,0	0,0
TOTAL DES RISQUES PONDÉRÉS	293,1	333,7
Risques de crédit	257,1	277,8
Risques de marché	13,1	32,8
Risques opérationnels	22,9	23,1
RATIO DE SOLVABILITÉ TIER 1	11,7 %	11,2 %
RATIO DE SOLVABILITÉ GLOBAL	13,2 %	13,4 %

Au 31 décembre 2012, le ratio de solvabilité global CRD du groupe Crédit Agricole S.A. s'établit à 13,2 % dont 11,7 % pour le noyau dur (*Tier 1*) en Bâle 2, à comparer avec des ratios de respectivement 13,4 % et 11,2 % au 31 décembre 2011.

L'évolution des différentes composantes du ratio s'analyse comme suit :

- les fonds propres nets disponibles s'élèvent au 31 décembre 2012 à 38,6 milliards d'euros et sont en baisse de 6,2 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2011 :

- les fonds propres durs (*Tier 1*) s'élèvent à 34,2 milliards d'euros au 31 décembre 2012 et font ressortir une baisse de 3,2 milliards d'euros par rapport à la fin de l'exercice 2011,
- le poste capital et réserves part du Groupe baisse au total de 4,6 milliards d'euros, avec comme principaux impacts le résultat prudentiel pour - 6,1 milliards d'euros et les plus et moins-values latentes pour + 1,6 milliard d'euros.

En ce qui concerne le résultat, il a été affecté par les éléments exceptionnels négatifs afférents au recentrage des activités du Groupe, dont les principaux sont, d'une part, l'impact de la cession d'Emporiki qui a pesé pour 3,7 milliards d'euros (impact pris en compte au titre de la norme IFRS 5 relative aux actifs destinés à être cédés ou abandonnés) et, d'autre part, les provisions pour dépréciation d'un montant total de 3,5 milliards d'euros. Ces dernières sont neutralisées prudemment à hauteur de 3,4 milliards d'euros au niveau des écarts d'acquisition,

- les titres hybrides retenus en fonds propres de base sur accord de la Commission bancaire baissent de 2,5 milliards d'euros. En effet, l'année a été marquée par le rachat de titres super-subordonnés totalisant 1,7 milliard d'euros, ainsi que par l'exercice du call sur l'émission d'actions de préférence de LCL de 750 millions d'euros,
- les déductions des fonds propres de base et des fonds propres complémentaires au titre des participations baissent très légèrement. Les déductions des titrisations diminuent de 1,3 milliard d'euros, essentiellement du fait de la vente de lignes de titrisation de Crédit Agricole CIB dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'adaptation à travers la cession d'actifs non stratégiques,
- les fonds propres durs incluent depuis le 31 mars 2008 une avance d'actionnaires mise à la disposition de Crédit Agricole S.A. par les Caisses régionales. Celle-ci s'élève à 1,0 milliard d'euros depuis le 31 décembre 2011, date à laquelle elle avait été partiellement remboursée avec la mise en place de l'opération *Switch* qui permet la réduction des exigences prudentielles pesant sur Crédit Agricole S.A. au titre des participations minoritaires de 25 % détenues au capital des Caisses régionales,
- les fonds propres complémentaires après déductions (*Tier 2*) baissent de 1,1 milliard à 17,6 milliards d'euros. Le Groupe a racheté une émission de titres subordonnés à durée indéterminée d'un montant de 0,4 milliard d'euros au premier

semestre. Il a également réalisé des rachats et exercé un *call* sur des titres subordonnés remboursables pour un total de 0,7 milliard d'euros au quatrième trimestre,

- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (*Tier 3*) sont nuls au 31 décembre 2012, la dette ayant été remboursée au 31 mars 2010,
- le groupe Crédit Agricole S.A. déduit les fonds propres des entreprises d'assurance des fonds propres globaux. Cette déduction s'est élevée à 13,2 milliards d'euros, en hausse de 1,9 milliard d'euros. L'assurance a fait en décembre l'objet d'une optimisation de sa structure de fonds propres entre capital et financement par du *Tier 2*. Elle s'est traduite par une réduction du capital dur de 1,7 milliard d'euros, entièrement compensée par des émissions de capital hybride sous forme de titres subordonnés, souscrites par Crédit Agricole S.A. ;
- les encours pondérés Bâle 2 s'élèvent à 293,1 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en baisse de 12,2 % par rapport à l'encours de fin décembre 2011 (333,7 milliards d'euros) :
- les risques de crédit, qui totalisent 257,1 milliards d'euros au 31 décembre 2012, baissent de 20,7 milliards d'euros sur la période du fait notamment de la poursuite du plan d'adaptation dans la Banque de financement et d'investissement et les Services financiers spécialisés,
- les risques de marché, qui sont de 13,1 milliards d'euros au 31 décembre 2012, enregistrent sur l'année 2012 une forte baisse de 19,7 milliards d'euros, expliquée principalement par le transfert du risque de marché du portefeuille de corrélation,
- les risques opérationnels d'un montant de 22,9 milliards d'euros sont en très légère baisse.

Par ailleurs, les emplois pondérés liés aux participations dans les CCI/CCA des Caisses régionales augmentent de 2,2 milliards d'euros sur la période.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des encours pondérés du groupe Crédit Agricole S.A. sur l'année 2012 :

	Montant (en milliards d'euros)
Encours pondérés au 31/12/2011	333,7
Effet change (USD)	(0,9)
Actualisation des modèles et évolutions méthodologiques	6,3
Variations organiques ⁽¹⁾	(46,0)
Encours pondérés au 31/12/2012 ⁽²⁾	293,1

(1) Variation des expositions et migration de crédit.

(2) Dont Emporiki Bank : 15,5 milliards d'euros.

► FONDS PROPRES, EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ADÉQUATION DU CAPITAL

I. Composition des fonds propres

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement n° 90-02 modifié par l'arrêté du 23 novembre 2011 du Comité de la réglementation bancaire et financière du 23 février 1990 relatif aux fonds propres. Ils sont structurés en trois catégories : les fonds propres de base, les fonds propres complémentaires et les fonds propres surcomplémentaires, catégories desquelles sont réalisés plusieurs types de déductions.

Les catégories de fonds propres sont ventilées selon les critères suivants : degré décroissant de solidité et de stabilité, durée, degré de subordination.

1. Fonds propres de base

Ils comprennent :

A. LE NOYAU DUR (CAPITAL, RÉSERVES, INTÉRÊTS MINORITAIRES) APRÈS DÉDUCTIONS

- le capital ;
 - les réserves, y compris les écarts de réévaluation, les gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres.
- En ce qui concerne les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente, elles sont enregistrées comptablement directement en capitaux propres et sont retraitées de la manière suivante :
- pour les instruments de capitaux propres, les plus-values latentes nettes sont déduites des fonds propres de base, devise par devise, nettes du montant de l'impôt déjà déduit comptablement, et sont reprises, devise par devise, avant impôt, en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 %. Les moins-values latentes nettes ne sont pas retraitées,
 - les plus ou moins-values latentes enregistrées comptablement directement en capitaux propres du fait d'une opération de couverture de flux de trésorerie sont neutralisées,
 - pour les autres instruments financiers, comprenant les instruments de dettes ou les prêts et créances, les plus ou moins-values latentes sont également neutralisées,
 - les pertes de valeur sur tout actif disponible à la vente enregistrées en compte de résultat ne sont pas retraitées ;
 - les primes d'émission ou de fusion ;
 - le report à nouveau ;
 - le résultat net d'impôt conservé de l'exercice en cours, soit le résultat net part du Groupe diminué d'une estimation pour distribution de dividendes (sauf en cas d'anticipation de non-distribution) ;

- les fonds pour lesquels l'Autorité de contrôle prudentiel a déterminé qu'ils remplissaient les conditions pour une inclusion en fonds propres de base, et qui ne sont pas des titres hybrides visés ci-dessous. Crédit Agricole S.A. détient ainsi au 31 décembre 2012 dans ses fonds propres de base une avance d'actionnaires octroyée par les Caisses régionales, partiellement remboursée, et s'élevant à 1 milliard d'euros ;
- les intérêts minoritaires : ils incluent les quotes-parts d'intérêts minoritaires dans les participations détenues par Crédit Agricole S.A. ainsi que les T3CJ (cf. note annexe 6.11 aux états financiers consolidés) qui bénéficient d'un accord de l'Autorité de contrôle prudentiel pour ne pas être inclus dans la catégorie ci-dessous des titres hybrides ;
- les déductions sont les suivantes :
 - les actions propres détenues et évaluées à leur valeur comptable,
 - les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition.

B. LES TITRES HYBRIDES (Y COMPRIS ACTIONS DE PRÉFÉRENCE)

Ils comprennent des instruments de fonds propres à caractère non innovant et à caractère innovant, ces derniers étant assortis d'une forte incitation au remboursement *via* notamment un saut de la rémunération (ou *step-up*). Les titres hybrides sont constitués de titres super-subordonnés émis dans le cadre des dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce, modifié par la loi relative à la sécurité financière du 1^{er} août 2003, et d'actions de préférence *preferred securities* de droit anglo-saxon, qui proviennent de la consolidation de véhicules *ad hoc* destinés à l'émission indirecte d'instruments hybrides.

La note annexe 6.19 aux états financiers consolidés "Capitaux propres" présente notamment la composition du capital et le détail des actions de préférence.

Les instruments hybrides sont soumis au respect de certaines limites par rapport aux fonds propres de base (ces derniers étant calculés avant les déductions visées au point 3 ci-dessous) :

- les instruments hybrides "innovants", tels que définis ci-dessus, sont limités à 15 % des fonds propres de base sous réserve d'un accord préalable du SGACP, dès lors qu'ils respectent les critères d'éligibilité en fonds propres de base ;
- l'ensemble des instruments hybrides – "innovants et non innovants" – est limité à 35 % des fonds propres de base ;
- les instruments hybrides (y compris les actions de préférence susvisées), et les intérêts minoritaires susvisés, pris ensemble, ne peuvent représenter plus de 50 % des fonds propres de base.

Titres super-subordonnés

Le détail des titres super-subordonnés au 31 décembre 2012 est le suivant :

Émetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Dates de Call	Rémunération	Caractère innovant (I)/ non innovant (NI)	Montants prudentiels au 31/12/2012 (en millions d'euros) ⁽¹⁾
Crédit Agricole S.A.	Février 2005	600	EUR	Février 2015 puis annuel	6 % puis à compter du 04/02/2006, 10y CMS + 0,025 %, cap à 7,75 %	NI	371
Crédit Agricole S.A.	Novembre 2005	600	EUR	Novembre 2015 puis trimestriel	4,13 % puis à compter du 09/11/2015, E3M + 1,65 %	I	329
Crédit Agricole S.A.	Février 2006	500	GBP	Février 2016 puis trimestriel	5,136 % puis à compter du 24/02/2016, Libor3M GBP + 1,575 %	I	243
Crédit Agricole S.A.	Août 2006	400	CAD	Août 2016 puis trimestriel	5,5 % puis à compter du 11/08/2016, CDOR 3M Cad + 1,75 %	I	45
Crédit Agricole S.A.	Octobre 2007	500	USD	Octobre 2012 puis semestriel	7,375 %	NI	379
Crédit Agricole S.A.	Décembre 2007	250	NZD	Décembre 2017 puis trimestriel	10,035 % puis à compter du 19/12/2012 5,04 %, puis à compter du 19/12/2017, NZD 3M + 1,90 %	NI	155
Crédit Agricole S.A.	Décembre 2007	650	EUR	Décembre 2012 puis trimestriel	7,625 % puis à compter du 27/12/2012, E3M + 3,10 %	NI	650
Crédit Agricole S.A.	Mai 2007	1 500	USD	Mai 2017 puis tous les 10 ans	6,637 % puis à compter du 31/05/2017, Libor3M USD + 1,2325 %	NI	673
Crédit Agricole S.A.	Janvier 2008	400	GBP	Janvier 2020 puis trimestriel	7,589 % puis à compter du 30/01/2020, Libor3M GBP + 3,55 %	I	210
Crédit Agricole S.A.	Mars 2008	850	EUR	Mars 2018 puis trimestriel	8,2 % puis à compter du 31/03/2018, E3M + 4,80 %	I	849
Crédit Agricole S.A.	Septembre 2008	500	EUR	Septembre 2018 puis trimestriel	10,653 % puis à compter du 30/09/2018, E3M + 6,80 %	I	499
Crédit Agricole S.A.	Juin 2009	1 350	USD	Décembre 2014 puis semestriel	9,75 %	NI	1 020
Crédit Agricole S.A.	Octobre 2009	1 000	USD	Octobre 2019 puis trimestriel	8,375 % puis à compter du 13/10/2019, Libor3M USD + 6,982 %	I	754
Crédit Agricole S.A.	Octobre 2009	550	EUR	Octobre 2019 puis trimestriel	7,875 % puis à compter du 26/10/2019, E3M + 6,424 %	I	547
Crédit Agricole S.A.	Octobre 2009	300	GBP	Octobre 2019 puis trimestriel	8,125 % puis à compter du 26/10/2019, Libor3M GBP + 6,146 %	I	355
CACEIS	Novembre 2007	40	EUR	Novembre 2017 puis trimestriel	6,315 % puis à compter du 28/11/2017, E3M + 2,80 %	I	40
Newedge	Décembre 2008	103	USD	Décembre 2013 puis trimestriel	8,60 % puis à compter du 23/12/2013, Libor3M + 6,5 %	NI	78
Cariparma	Juin 2011	30	EUR	Juin 2016 puis trimestriel	E3M + 7,29 %	NI	29
TOTAL							7 226

(1) Montants utilisés pour la déclaration Corep.

2. Fonds propres complémentaires

Ils comprennent notamment :

- les fonds provenant de l'émission de titres ou emprunts subordonnés qui répondent aux conditions de l'article 4c du règlement 90-02 relatif aux fonds propres (titres subordonnés à durée indéterminée) ;
- les fonds provenant de l'émission de titres ou emprunts subordonnés qui répondent aux conditions de l'article 4d du règlement 90-02 (titres subordonnés remboursables) ;
- les plus-values latentes nettes afférentes aux instruments de capitaux propres reprises, devise par devise avant impôt, en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 % ;
- la différence positive entre la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives afférents aux expositions concernées et les pertes attendues calculées en utilisant les approches de notations internes, dans la limite de 0,6 % des montants de leurs expositions pondérées.

Titres subordonnés à durée indéterminée

Le détail des titres subordonnés à durée indéterminée au 31 décembre 2012 est le suivant :

Émetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Dates de Call	Rémunération	Montants prudentiels au 31/12/2012 (en millions d'euros) ⁽¹⁾
Crédit Agricole S.A.	Juin 2003	1 050	GBP	Juin 2018 puis tous les 5 ans	5 % puis à compter du 20/06/2018, 5 Y UKT + 0,97 % + 1 %	187
Crédit Agricole S.A.	Décembre 2001	937	EUR	Décembre 2011 puis trimestriel	5,641 % puis à partir du 20/12/2011, E3M + 0,75 %	937
Crédit Agricole S.A.	Mars 2003	636	EUR	Mars 2015 puis tous les 12 ans	5,2 % puis à compter du 07/03/2015, taux d'emprunt d'État 12 ans + 1,50 % (révision tous les 12 ans)	583
Crédit Agricole S.A.	Juin 2003	497	EUR	Juillet 2016 puis tous les 13 ans	4,7 % puis à compter du 03/07/2016 et jusqu'au 03/07/2029, taux d'emprunt d'État 13 ans + 1 % ensuite, à compter du 03/07/2029, taux d'emprunt d'État 13 ans + 1,25 % (révision tous les 13 ans)	447
Crédit Agricole S.A.	Décembre 2003	505	EUR	Décembre 2015 puis tous les 12 ans	5 % puis à compter du 24/12/2015, taux d'emprunt d'État 12 ans + 0,75 % (révision tous les 12 ans)	422
Crédit Agricole S.A.	Juin 2006	500	EUR	Juin 2011 puis trimestriel	4,61 % puis à compter du 30/06/2011 et jusqu'au 30/06/2016, E3M + 1,29 %, ensuite à compter du 30/06/2016, E3M + 2,04 %	500
LCL	Novembre 1985	229	EUR	-	Moyenne des taux moyens mensuels de rendement au règlement des emprunts garantis par l'État et assimilés (publication Insee) - 0,15 %	115
LCL	Janvier 1987	229	EUR	Janvier 1994 puis annuel	Moyenne des taux moyens mensuels de rendement au règlement des emprunts garantis par l'État et assimilés (publication Insee) - 0,30 %	97
TOTAL						3 288

(1) Montants utilisés pour la déclaration Corep.

Par ailleurs, les dettes subordonnées au 31 décembre 2012 comprennent également (cf. note annexe 6.11 aux états financiers consolidés "Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées") :

- le dépôt de garantie à caractère mutuel ;
- les titres et emprunts participatifs ;
- les titres subordonnés remboursables (TSR).

3. Déductions

Elles sont visées aux articles 6,6 bis et 6 quater du règlement 90-02 relatif aux fonds propres et comprennent les participations représentant plus de 10 % du capital d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement, ainsi que les créances subordonnées et tout autre élément constitutif des fonds propres. Elles sont effectuées pour 50 % de leurs montants sur les fonds propres de base et pour les autres 50 % sur les fonds propres complémentaires.

Depuis le 31 décembre 2010, les déductions n'incluent plus les participations détenues par Crédit Agricole S.A. dans le capital des Caisses régionales (mises en équivalence), aux termes de l'article 67 des nouvelles modalités de calcul du ratio de solvabilité qui, depuis

2011, dispose que l'article 6 III du règlement 90-02 s'applique aux participations intragroupe des groupes mutualistes et coopératifs détenues sous forme de certificats coopératifs d'investissement (CCI) ou de certificats coopératifs d'associés (CCA). Ainsi, Crédit Agricole S.A. ne déduit plus ses participations dans les Caisses régionales et leurs filiales établissements financiers à hauteur de 50 % de leurs montants sur les fonds propres de base et de 50 % sur les fonds propres complémentaires, mais les a ajoutées au total des emplois pondérés après application d'une pondération.

Fin 2011, Crédit Agricole S.A. a mis en place l'opération *Switch* qui permet la réduction des exigences prudentielles pesant sur Crédit Agricole S.A. au titre des participations minoritaires de 25 % détenues au capital des Caisses régionales.

En contrepartie, Crédit Agricole S.A. a remboursé 74,5 % de l'avance d'actionnaires consentie par les Caisses régionales et 74,5 % des titres de capital hybride dits "T3CJ" souscrits par elles, soit un total de 4,2 milliards d'euros.

Conformément à l'article 6 bis du règlement 90-02 précité, les déductions incluent les positions de titrisation pondérées à 1 250 % détenues par les établissements assujettis lorsque ces positions ne sont pas incluses dans le calcul des montants des expositions pondérées.

En dernier lieu, ces déductions incluent également la déduction au titre des pertes attendues sur le portefeuille actions et, le cas échéant, la différence négative pour les établissements utilisant les approches de notations internes entre les dépréciations collectives et les pertes attendues.

Le *Tier 1* est constitué des fonds propres de base après imputation de la quote-part des déductions afférentes. Symétriquement, le *Tier 2* est constitué des fonds propres complémentaires après imputation de la quote-part des déductions afférentes.

En revanche, les participations détenues par Crédit Agricole S.A. dans des entités relevant du secteur des assurances ainsi que les créances subordonnées et tout autre élément constitutif des fonds

propres sont déduits des fonds propres globaux, comme l'autorise l'article 6 susvisé (excepté pour les opérations conclues après le 31 décembre 2006). En contrepartie, Crédit Agricole S.A. est soumis à une exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres sur la base de l'annexe du règlement 2000-03, visant à la surveillance des conglomérats financiers.

4. Fonds propres surcomplémentaires

Ils sont composés des emprunts subordonnés de durée initiale supérieure ou égale à deux ans, dans la limite des exigences réglementaires. Le Groupe n'en détient plus.

5. Tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels

(en millions d'euros)	31/12/2012	
	Détail	Total
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (VALEUR COMPTABLE)		39 727
Minoritaires et assimilés :		
Intérêts minoritaires (valeur comptable)	5 505	
moins actions de préférence reclassée dans "autres éléments de capital <i>Tier 1</i> "	(2 104)	
Ajustements réglementaires sur <i>Tier 1</i> :		
Autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	1 428	
Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	(15 874)	
Gains – pertes latents sur opérations de couverture des flux trésorerie	(507)	
Gains – pertes latents sur titres disponibles à la vente	(550)	
Pertes attendues (50 % du total sur le <i>Tier 1</i>)	(26)	
Déduction des titrisations (50 % du total sur le <i>Tier 1</i>)	(357)	
Déductions au titre des participations dans les établissements de crédit ou financiers	(1 788)	
Autres retraitements prudentiels	(596)	
Autres éléments de capital <i>Tier 1</i> :		
Instruments de fonds propres hybrides	7 225	
Actions de préférence	2 104	
Total capital <i>Tier 1</i>		34 187
Ressources <i>Tier 2</i> :		
Éléments, titres et emprunts répondant à l'article 4b et 4c (à durée indéterminée) du règlement 90-02	3 565	
Titres et emprunts répondant à l'article 4d (à durée déterminée) du règlement 90-02	16 330	
Ajustements réglementaires sur <i>Tier 2</i> :		
Retraitement prudentiel sur instruments de capitaux propres ⁽²⁾	297	
Excédent des dépréciations collectives sur les pertes attendues	112	
Déduction des titrisations (50 % du total sur le <i>Tier 2</i>)	(357)	
Pertes attendues (50 % du total sur le <i>Tier 2</i>)	(26)	
Déductions au titre des participations dans les établissements de crédit ou financiers	(2 344)	
Total capital <i>Tier 2</i>		17 577
Participations et investissements dans les entreprises d'assurance		(13 176)
TOTAL FONDS PROPRES GLOBAUX		38 588

(1) Ces éléments sont constitués de l'avance d'actionnaires de SAS Rue La Boétie à Crédit Agricole S.A. pour 958 millions d'euros et des T3CJ pour 470 millions d'euros.

(2) Retraitement prudentiel en *Upper Tier 2* de 45 % des plus-values latentes sur titres de capital disponibles à la vente.

II. Exigences de fonds propres par type de risques

Les exigences de fonds propres détaillées ci-après par type de risques, par méthode et par catégorie d'exposition (pour le risque de crédit), correspondent à 8 % (minimum réglementaire) des expositions pondérées présentées dans le tableau des ratios

prudentiels. Les expositions pondérées sont obtenues en appliquant à chaque valeur exposée au risque un taux de pondération.

Les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel s'élèvent à 23,5 milliards d'euros au 31 décembre 2012, soit une baisse de 12,0 % par rapport à décembre 2011.

1. Montant des exigences de fonds propres au titre de l'approche standard du risque de crédit

(La définition des catégories d'exposition est communiquée dans le paragraphe "Exposition au risque de crédit et de contrepartie").

(en milliards d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Administrations centrales et banques centrales	2,4	0,2	2,0	0,2
Établissements	10,7	0,9	10,1	0,8
Entreprises	62,4	5,0	67,7	5,5
Clientèle de détail	36,6	2,9	40,5	3,2
Actions	2,2	0,2	2,2	0,2
Titrisations	0,2	0,0	0,2	0,0
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	14,2	1,1	16,8	1,3
TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DE L'APPROCHE STANDARD DU RISQUE DE CRÉDIT	128,7	10,3	139,5	11,2

L'exigence de fonds propres au titre de l'approche standard du risque de crédit est en baisse par rapport à 2011 essentiellement en raison de la baisse des encours. Elle s'élève à 10,3 milliards d'euros et représente 44 % de l'ensemble des exigences de fonds propres au 31 décembre 2012.

Sans changement par rapport à l'année dernière, les portefeuilles Entreprises et Clientèle de détail représentent la majeure partie (plus de 75 %) de l'exigence de fonds propres au titre de l'approche standard et proviennent principalement des entités incluses dans le projet de passage séquentiel en méthode IRB et qui ont vocation à être traitées, selon le planning du *roll out* du Groupe, en méthode IRB.

2. Montant des exigences de fonds propres au titre de l'approche notations internes du risque de crédit

(La définition des catégories d'exposition est communiquée dans le paragraphe "Exposition au risque de crédit et de contrepartie").

(en milliards d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Administrations centrales et banques centrales	2,0	0,2	1,4	0,1
Établissements	10,5	0,8	11,5	0,9
Entreprises	71,5	5,7	79,2	6,3
Clientèle de détail	26,9	2,2	26,1	2,1
Petites ou moyennes entités	5,0	0,4	4,7	0,4
Expositions renouvelables	3,1	0,2	3,5	0,3
Prêts immobiliers	5,7	0,5	6,1	0,5
Autres expositions sur la Clientèle de détail	13,1	1,1	11,8	0,9
Actions	10,5	0,8	11,9	1,0
● Méthode de pondération simple	10,5	0,8	11,9	1,0
Expositions sous la forme de capital investissement détenues dans des portefeuilles suffisamment diversifiés (pondération 190 %)	1,9	0,2	2,3	0,2
Expositions sur actions cotées (pondération 290 %)	3,4	0,3	5,7	0,5
Autres expositions sur actions (pondération 370 %)	5,2	0,3	3,9	0,3
● Méthode de modèles internes	-	-	-	-
Titrisations	7,0	0,6	8,2	0,7
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	-	-	-	-
TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DE L'APPROCHE NOTATIONS INTERNES DU RISQUE DE CRÉDIT	128,4	10,3	138,3	11,1

L'exigence de fonds propres au titre de l'approche notations internes du risque de crédit s'élève à 10,3 milliards d'euros et représente 44 % de l'ensemble des exigences de fonds propres au 31 décembre 2012. Elle est en baisse par rapport à l'exercice précédent (- 7,2 %), ce qui s'explique principalement par la baisse des expositions Entreprises qui représentent, comme en 2011, plus de 55 % du total.

Les exigences de fonds propres pour la Clientèle de détail ont pour principales origines les activités, d'une part de LCL, et d'autre part des filiales de crédit à la consommation telles que Crédit Agricole Consumer Finance.

3. Montants des exigences de fonds propres au titre des risques de marché

(en milliards d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Risques de marché en approche standard	3,3	0,3	7,1	0,6
<i>Risques de taux</i>	1,6	0,2	5,3	0,5
<i>Risque de variation des titres de propriété</i>	0,1	0,0	0,1	0,0
<i>Risques de change</i>	1,5	0,1	1,6	0,1
<i>Risque sur les matières premières</i>	0,1	0,0	0,1	0,0
Risques de marché évalués par modèle interne	9,8	0,8	25,7	2,0
<i>dont Exigences supplémentaires de fonds propres résultant du dépassement des limites relatives aux grands risques</i>				
TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DES RISQUES DE MARCHÉ	13,1	1,1	32,8	2,6

L'exigence de fonds propres au titre des risques de marché s'élève à 1,1 milliard d'euros et représente 4,7 % de l'ensemble des exigences de fonds propres au 31 décembre 2012 (contre près de 10 % au 31 décembre 2011).

La forte baisse enregistrée en 2012 est liée à la cession des risques de marché du portefeuille de corrélation de Crédit Agricole CIB.

Montants des exigences de fonds propres au titre du risque de règlement-livraison

Cette exigence est faible et s'élève pour le Groupe à 4,8 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 0,3 million d'euros au 31 décembre 2011.

4. Montants des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel

(en milliards d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Approche standard du risque opérationnel	8,5	0,7	9,3	0,7
Approche de mesure avancée du risque opérationnel	14,4	1,1	13,8	1,1
TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE OPÉRATIONNEL	22,9	1,8	23,1	1,8

L'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel s'élève à 1,8 milliard d'euros (en baisse de 1,1 % par rapport à 2011) et représente 7,7 % de l'ensemble des exigences de fonds propres du Groupe au 31 décembre 2012.

Le calcul en approche de mesure avancée représente 61 % de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel.

Les principales entités contributrices sont Crédit Agricole CIB, LCL et Amundi pour la méthode avancée, et Cariparma et Crédit Agricole Consumer Finance pour la méthode standard.

III. Évaluation de l'adéquation du capital interne

Le Groupe a mis en œuvre un dispositif d'évaluation du capital interne au niveau du groupe Crédit Agricole, du groupe Crédit Agricole S.A. et des principales entités françaises et étrangères du Groupe. Cette approche vise à répondre aux exigences du Pilier 2 des accords de Bâle, plus particulièrement en matière d'ICAAP

(Internal Capital Adequacy Assessment Process) dont la mise en œuvre est de la responsabilité des établissements.

Le principal objectif de cette démarche est de s'assurer que les fonds propres du Groupe, calculés au niveau du conglomérat financier, et ceux des principales entités du Groupe sont adaptés aux risques encourus, tout en veillant à la qualité de la maîtrise des risques et des contrôles.

Les risques quantifiés dans le cadre du capital interne comprennent :

- les risques couverts par le Pilier 1 (risque de crédit et de contrepartie, risques de marché, risque opérationnel) ;
- les risques couverts par le Pilier 2 (risque de taux du portefeuille bancaire, risque de concentration au sein des portefeuilles de crédit) ;
- les risques d'assurance.

Le risque de liquidité est exclu de cette démarche car le Groupe privilégie une approche qualitative de la gestion de ce risque en s'assurant de la qualité de son dispositif de gestion et de supervision, ainsi que du plan de continuité de la liquidité.

En plus de ces risques, la démarche de capital interne mise en œuvre requiert de vérifier que les exigences de fonds propres calculées au titre du Pilier 1 couvrent de façon adéquate d'éventuels risques résiduels liés aux techniques de réduction du risque de crédit et les risques liés aux opérations de titrisation. À défaut, au titre du capital interne, un ajustement du risque par rapport aux exigences du Pilier 1 est effectué par les entités éventuellement exposées à ces risques.

L'approche quantitative déployée pour le calcul du capital interne est incrémentale par rapport aux exigences du Pilier 1. Les mesures mises en œuvre se réfèrent à l'objectif de *rating* cible du Groupe. Cette approche consiste :

- à ajuster les exigences de fonds propres calculées au titre du Pilier 1 de façon à ce que le capital interne reflète de façon économique les risques de chaque activité ;
- à compléter les exigences correspondant aux risques du Pilier 1 afin de tenir compte des risques du Pilier 2 ;
- à tenir compte, de façon prudente, des effets de diversification résultant de l'exercice d'activités diversifiées au sein du même groupe, y compris entre la banque et l'assurance.

Le capital interne des expositions au risque de crédit hors banque de proximité se fonde sur un modèle interne de capital économique permettant notamment d'appréhender les concentrations au sein des portefeuilles de crédit.

Pour le risque de marché qui fait l'objet d'un suivi en VaR, le capital interne intègre pleinement les évolutions réglementaires entrées en application au Pilier 1 (VaR stressée, IRC). L'horizon de mesure du capital est mis en cohérence avec celui retenu pour les autres risques.

Pour le risque de taux du portefeuille bancaire, le groupe Crédit Agricole S.A. applique dans son calcul du capital interne les chocs de taux prévus dans le Pilier 2 de la réforme Bâle 2 correspondant à des chocs instantanés et parallèles à la hausse et à la baisse

de 200 points de base. Le capital interne calculé intègre l'effet compensateur de la marge nette d'intérêt sur les dépôts de la clientèle.

Les risques d'assurance sont pris en compte dans le capital interne du Groupe en fonction des mesures réalisées dans le cadre des régimes prudentiels actuel et futur applicables aux compagnies d'assurance (*Solvency 1*, *Solvency 2*).

La diversification entre risques est mesurée par un modèle interne qui permet de quantifier les corrélations entre les différentes catégories de risques.

Une démarche prospective est mise en œuvre pour mesurer les besoins de capital interne, de façon à intégrer les effets anticipés de la réforme Bâle 3, tant pour le calcul des fonds propres disponibles que pour la mesure des besoins de fonds propres.

Les entités du groupe Crédit Agricole S.A. soumises à l'exigence de mesure du capital interne sur leur périmètre sont responsables de son déploiement selon les normes et les méthodologies définies par le Groupe. Elles doivent en particulier s'assurer que la démarche ICAAP fait l'objet d'une organisation et d'une gouvernance appropriées. Le capital interne déterminé par les entités fait l'objet d'une remontée d'information détaillée à l'organe central.

Outre le volet quantitatif, l'approche du Groupe repose également sur un volet qualitatif complétant les mesures de capital interne par des indicateurs d'exposition au risque et de contrôle permanent des métiers. Le volet qualitatif de l'ICAAP répond à 3 objectifs :

- évaluer régulièrement la bonne adéquation du dispositif de maîtrise des risques et de contrôle des entités les plus significatives du Groupe ;
- améliorer de façon continue le dispositif de maîtrise des risques et de contrôle permanent dans les métiers ;
- compléter les analyses effectuées dans le volet quantitatif de l'ICAAP.

► RISQUE DE CRÉDIT

I. Exposition au risque de crédit

On entend par :

- **probabilité de défaut (PD)** : probabilité de défaut d'une contrepartie sur une période d'un an ;
- **valeurs exposées au risque (EAD)** : montant de l'exposition en cas de défaillance. La notion d'exposition englobe les encours bilanciaux ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan ;
- **pertes en cas de défaut (LGD)** : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut ;
- **expositions brutes** : montant de l'exposition (bilan + hors bilan), après effets de compensation et avant application des techniques de réduction du risque de crédit (garanties et sûretés) et avant application du facteur de conversion (CCF) ;

- **facteur de conversion (CCF)** : rapport entre le montant non encore utilisé d'un engagement, qui sera tiré et en risque au moment du défaut, et le montant non encore utilisé de l'engagement, dont le montant est calculé en fonction de la limite autorisée ou, le cas échéant, non autorisée lorsqu'elle est supérieure ;
- **pertes attendues (EL)** : le montant de la perte moyenne que la banque estime devoir constater à horizon d'un an sur son portefeuille de crédits ;
- **actifs pondérés (RWA)** : le montant des expositions pondérées est obtenu en appliquant à chaque valeur exposée au risque un taux de pondération. Ce taux dépend des caractéristiques de l'exposition et de la méthode de calcul retenue (IRB ou standard) ;

- **ajustements de valeur** : dépréciation individuelle correspondant à la perte de valeur d'un actif liée au risque de crédit et constatée en comptabilité soit directement sous forme de passage en perte partielle, soit via un compte de correction de valeur ;
- **évaluations externes de crédit** : évaluations de crédit établies par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel.

Les encours de crédit sont classés suivant la nature de la contrepartie et le type de produit financier dans l'une des sept catégories d'expositions décrites ci-dessous, définies par l'article 40-1 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement :

- la catégorie d'exposition "Administration centrales et banques centrales" regroupe outre les expositions sur les administrations et banques centrales, les expositions sur certaines administrations régionales et locales ou sur les entités du secteur public qui sont traitées comme des administrations centrales ainsi que certaines banques multilatérales de développement et des organisations internationales ;
- la catégorie d'exposition "Établissements" correspond aux expositions sur les établissements de crédit et sur les entreprises d'investissement, y compris ceux reconnus de pays tiers. Cette catégorie inclut également certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales ;
- la catégorie d'exposition "Entreprises" distingue les grandes entreprises et les petites et moyennes entreprises dont le traitement prudentiel diffère ;
- la catégorie d'exposition "Clientèle de détail" distingue les prêts à l'habitat, les crédits *revolving*, les autres crédits aux particuliers, les autres crédits aux TPE et professionnels ;
- la catégorie d'exposition "Actions" correspond aux expositions qui confèrent des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur, ou qui présentent une nature économique similaire ;
- la catégorie d'exposition "Titrisation" regroupe les expositions sur une opération ou un montage de titrisation, y compris celles résultant de contrats dérivés sur taux d'intérêt ou sur taux de change, indépendamment du rôle tenu par l'établissement qu'il soit originateur, *sponsor* ou investisseur ;
- la catégorie d'exposition "Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit" inclut principalement les immobilisations et les comptes de régularisation.

Conformément au dispositif Bâle 2, les actifs pondérés des expositions "Administrations centrales et banques centrales", "Établissements", "Entreprises" et "Clientèle de détail" sont obtenus par l'application d'une formule de calcul réglementaire, dont les principaux paramètres sont l'EAD, la PD, la LGD et la maturité associées à chaque exposition :

- pour les expositions sur la Grande clientèle (Administrations centrales et banques centrales, Établissements et Entreprises),

la formule de calcul est donnée à l'article 47 de l'arrêté du 20 février 2007 ;

- pour les expositions sur la Clientèle de détail, la formule de calcul est donnée à l'article 54-1 de l'arrêté du 20 février 2007.

Les actifs pondérés des expositions "Actions" sont obtenus par l'application de pondérations forfaitaires à la valeur comptable de l'exposition. Ces pondérations, données à l'article 58-1 de l'arrêté du 20 février 2007, dépendent de la nature des actions concernées : 190 % pour les expositions de capital investissement dans le cadre d'un portefeuille diversifié, 290 % pour les expositions sur actions cotées et 370 % pour toute autre exposition "Actions".

Le calcul des actifs pondérés des expositions de "Titrisation" est expliqué au point III ci-dessous.

Les actifs pondérés des expositions "Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit" sont calculés par application d'une pondération forfaitaire de 100 % à la valeur comptable des expositions concernées.

Les paramètres qui rentrent dans les formules de calcul mentionnées ci-dessus sont estimés à partir des historiques de défaut et des données de pertes constitués en interne par le groupe Crédit Agricole S.A. La définition du défaut retenue pour l'estimation de ces paramètres a une influence significative sur la valeur de ces derniers.

Pour la Grande clientèle, la définition du défaut se situe au niveau du client. Par conséquent, elle respecte un principe de contagion : une exposition sur un client en défaut entraîne le classement en défaut de l'ensemble de ses encours au sein de l'entité responsable de l'unicité de la notation ("RUN") ainsi que de l'ensemble de ses encours au sein du groupe Crédit Agricole.

Pour la Clientèle de détail, la définition du défaut peut s'appliquer au niveau de la transaction. Lorsqu'elle s'applique au débiteur, elle respecte un principe de contagion. Les règles de contagion sont définies et précisément documentées par l'entité (compte joint, encours particuliers-professionnels, notion de groupe de risques...).

Par ailleurs, les historiques de défaut et les données de pertes sont eux-mêmes très dépendants des caractéristiques des produits commercialisés et des marchés où les différentes filiales du Groupe sont actives. Par conséquent, il peut être difficile, voire trompeur, de comparer ces paramètres entre eux ou de comparer les actifs pondérés calculés à l'aide de ces paramètres pour une même catégorie d'expositions.

S'agissant des différences liées aux caractéristiques de marché, celles-ci peuvent être de différentes natures :

- **maturité du marché** : les paramètres de risque de la Grande clientèle varient sensiblement selon que le client ou son actionnaire de référence est localisé dans un pays industrialisé ou dans un pays émergent ; en effet, dans le premier cas, la notation de la contrepartie ne dépendra que des caractéristiques propres du client ou de son actionnaire de référence tandis que, dans le second cas, la notation du pays sera un facteur important de la notation (la note d'une contrepartie ne pouvant être supérieure à celle du pays où elle se trouve que dans des cas très encadrés, les notes des entreprises situées dans les pays émergents sont souvent plafonnées par la note du pays) ;

- structure du marché : les paramètres de risque variant selon les types de produits commercialisés, les actifs pondérés calculés sur certains produits (par exemple, les prêts à l'habitat) seront structurellement inférieurs à ceux calculés pour d'autres produits (par exemple, les prêts à la consommation) pour une même classe de notation ; par conséquent, dans certains pays où les prêts immobiliers représentent une part très importante des encours, les actifs pondérés des filiales situées dans ces pays auront tendance à être inférieurs à la moyenne du Groupe ;
- position dans le cycle : le cycle de croissance du PIB n'étant pas synchronisé dans tous les pays où le Groupe est actif, les paramètres PD et LGD n'évoluent pas nécessairement de la même façon pour toutes les filiales ; par exemple, les PD et LGD estimées sur les prêts à l'habitat auront tendance à augmenter pour les filiales situées dans les marchés rencontrant ou ayant rencontré une crise immobilière, alors qu'ils resteront stables ailleurs ;
- différences culturelles et démographiques : la place qu'occupe la propriété individuelle dans la culture d'un pays, l'importance du revenu par tête ou les caractéristiques démographiques sont également des facteurs qui influencent les paramètres de risques ; ainsi, par exemple, les filiales actives dans les pays où la population est plus aisée auront tendance à enregistrer des actifs pondérés plus faibles qu'ailleurs, en raison de ratios d'endettement rapporté aux revenus plus faibles.

Les produits commercialisés peuvent également varier d'une filiale à l'autre ou d'un pays à l'autre, ce qui peut conduire à des paramètres de risques et des actifs pondérés divergents pour un même type de clientèle. Les produits commercialisés peuvent influencer les paramètres de risque de différentes manières :

- nature des produits : les produits commercialisés peuvent être très différents par nature ; ainsi, les prêts à l'habitat peuvent varier d'un pays à l'autre selon leur maturité moyenne ou selon le rapport moyen entre le montant du prêt et la valeur du bien financé (ratio *loan-to-value*, ou LTV) ; plus la maturité est longue ou plus la LTV est élevée, plus les paramètres de risque et les actifs pondérés seront élevés ;
- modèle d'entreprise : Crédit Agricole S.A. suit un modèle d'entreprise qui consiste à porter jusqu'à leur échéance les prêts octroyés à la clientèle, par opposition à d'autres modèles de banques qui cèdent à des véhicules de titrisation une partie importante de leurs encours ; par conséquent Crédit Agricole S.A. conserve à son bilan l'intégralité des prêts à l'habitat, généralement associés à des paramètres de risque et des actifs pondérés inférieurs aux autres encours, ce qui conduit à un niveau moyen d'actifs pondérés structurellement inférieur à ceux enregistrés par les banques qui cèdent ce type de prêts ;
- sûretés : les prêts octroyés peuvent être garantis par des sûretés réelles ou personnelles dont la valeur et la qualité vont être reflétées dans les paramètres de risques inférieurs à ceux des prêts non garantis.

En outre, le type de clientèle peut également varier sensiblement selon le canal de distribution utilisé : dans le cas des autorisations de crédit renouvelables, par exemple, la clientèle (et les paramètres de risque associés) diffère selon que les produits sont commercialisés

au travers des Caisses régionales du groupe Crédit Agricole à leurs clients ou au travers des filiales spécialisées dans le crédit à la consommation.

La pertinence des notations et la fiabilité des données utilisées sont garanties par un processus de validation initiale et de maintenance des modèles internes, qui repose sur une organisation structurée et documentée, appliquée à l'ensemble du Groupe et impliquant les entités, la Direction des risques et des contrôles permanents Groupe ainsi que la ligne métier Audit.

L'ensemble des modèles internes utilisés dans le groupe Crédit Agricole a fait l'objet d'une présentation au Comité des normes et méthodologies (CNM) pour approbation, avant validation interne par l'Inspection générale Groupe. Cette validation interne est dénommée prévalidation car elle précède la demande d'autorisation formulée auprès de l'ACP en vue d'une validation formelle par cette dernière. Le processus de construction et de validation d'un modèle interne de notation nécessite des travaux sur une durée généralement comprise entre trois et cinq années impliquant plusieurs missions de prévalidation et de validation sur site.

Après validation, les systèmes internes de notation et de calcul des paramètres de risque font l'objet de contrôles permanents et périodiques au sein de chaque entité du Groupe.

S'agissant du contrôle permanent, un Comité de *backtesting* est mis en place dans chaque entité. Ce Comité (qui peut être constitué, dans certaines entités, par un ordre du jour spécifique du Comité des risques) est présidé par la Direction des risques de l'entité et comprend un représentant de la Direction des risques et des contrôles permanents Groupe. Il se réunit au moins deux fois par an et fait l'objet de comptes rendus adressés au Directeur général et au responsable du Contrôle permanent de l'entité, ainsi qu'à la Direction des risques et des contrôles permanents Groupe.

Pour ce qui concerne le contrôle périodique, celui-ci est effectué annuellement par l'audit interne ou tout tiers expressément mandaté par ses soins. Le plan d'audit couvre notamment :

- les systèmes de notation et d'estimation des paramètres de risque ainsi que le respect des exigences minimales,
- le fonctionnement des systèmes (correcte mise en œuvre).

Les rapports correspondants sont adressés au responsable du suivi de l'entité concernée au sein de la Direction des risques et des contrôles permanents Groupe.

Les contrôles internes (permanents et périodiques) opérés par l'entité portent sur :

- la qualité des données à l'entrée et à la sortie des systèmes ;
- la qualité des systèmes de notation et d'estimation des paramètres de risque sur les plans conceptuel et technique ;
- l'exhaustivité des données utilisées pour le calcul des emplois pondérés.

Les étapes de *backtesting* sont fondamentales dans le maintien de la pertinence et de la performance des modèles de notation. Une première phase d'analyse principalement quantitative est fondée sur l'analyse du caractère prédictif du modèle dans son ensemble ainsi que de ses principales variables explicatives.

Cet exercice permet également de détecter des changements significatifs dans la structure et les comportements des portefeuilles et des clients. Le *backtesting* débouche alors sur des décisions d'ajustement, voire de refonte, des modèles afin de prendre en compte ces éléments structurels nouveaux. Ainsi peuvent être identifiées les évolutions non conjoncturelles des comportements ou la transformation du fonds de commerce révélatrice de l'impact des stratégies commerciales ou risques mises en œuvre par la Banque.

Sur l'ensemble du Groupe, le *backtesting* de chaque méthode de notation est effectué au minimum annuellement par l'unité responsable de la méthode (Direction des risques et des contrôles permanents Groupe ou son délégataire). Celle-ci formalise précisément les procédures et modes opératoires retenus. Les travaux de *backtesting* peuvent être réalisés suivant des périodicités, des profondeurs et des périodes différentes, chacun d'eux suivant des objectifs différents.

- **Backtesting trimestriel** : ce type de *backtesting*, réalisé systématiquement sur le périmètre de la Grande clientèle, a deux objectifs : Il s'agit d'une part de s'assurer au plus tôt de l'absence de dérive dans l'application des méthodologies et d'autre part de maintenir, grâce à ces résultats, l'animation des entités utilisatrices.
- **Backtesting annuel** : cette analyse réalisée conformément aux exigences de l'article 145 et suivant de l'arrêté du 20 février 2007 vise à s'assurer que les modèles déployés sur des périmètres autorisés ou en cours de validation donnent les résultats attendus.

Ces contrôles *ex post* sont réalisés au travers du cycle (*through-the-cycle*) sur des historiques couvrant une période aussi longue que possible. Le résultat du *backtesting* s'exprime *in fine* sous la

forme d'un document de synthèse présentant une analyse critique des propriétés de discrimination de la méthode de notation et de l'estimation des taux de défaut associée à chaque note calculée par le modèle

Cette analyse critique de la pertinence de la méthode et de sa mise en œuvre est réalisée en référence au périmètre d'application effectif de la méthodologie dans le groupe Crédit Agricole. Elle doit analyser une profondeur suffisante pour pouvoir détecter et qualifier les éventuels dysfonctionnements.

Trois types d'analyse sont réalisés de manière systématique :

- contrôle de la stabilité de la population ;
- suivi des performances du système de notation : analyse du caractère discriminant de la grille de notation, au travers par exemple de la courbe ROC, de l'indice de Gini, ou de la courbe et de l'indice de Kolmogorov-Smirnov ;
- suivi des déviations des taux de défaut : en particulier l'examen des taux de défaillance par lot et par génération de production sur la Clientèle de détail est un élément clé de l'évaluation de la qualité du système de notation. Les écarts entre les taux de défaut estimés et constatés sont appréciés par lot au regard d'un intervalle de confiance.

L'unité responsable de la méthode restitue annuellement auprès du Groupe, via le CNM, le résultat du *backtesting* après avis d'un comité *ad hoc* permettant de confirmer la bonne application des méthodes statistiques sélectionnées et la validité des résultats. Le document de synthèse propose, si nécessaire, les actions de correction adaptées (révision de la méthode, recalibrage, effort de formation, recommandations en matière de contrôle...).

1. Répartitions des expositions

1.1 EXPOSITIONS PAR TYPE DE RISQUE

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du groupe Crédit Agricole S.A. au risque de crédit et de contrepartie par catégorie d'exposition, pour les approches standards et notations internes. Cette exposition correspond au montant de l'exposition brute après effet de compensation et avant techniques de réduction du risque (garanties et sûretés).

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR MÉTHODE ET CATÉGORIE D'EXPOSITION : EXPOSITIONS BRUTES

(en milliards d'euros)	31/12/2012							31/12/2011		
	Standard		IRB		Total			Total		
	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Exposition moyenne	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Exposition moyenne
Administrations centrales et banques centrales	43,0	11,8	148,2	3,2	191,2	15,0	173,9	156,5	12,0	160,1
Établissements	344,2	24,0	124,1	41,0	468,3	65,0	467,6	466,8	54,0	466,1
Entreprises	97,3	10,3	237,4	25,1	334,7	35,4	347,7	360,7	42,8	360,7
Clientèle de détail	72,8		118,0		190,8		195,1	199,4		199,3
Actions	3,4		18,9		22,3		22,3	22,2		22,6
Titrisations (position de titrisations)	0,5		56,3		56,8		62,0	67,3		67,2
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	45,1				45,1		35,0	24,9		31,7
TOTAL	606,3	46,1	702,9	69,3	1 309,2	115,4	1 303,6	1 297,8	108,8	1 307,6

VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE PAR MÉTHODE ET CATÉGORIE D'EXPOSITION : EAD

(en milliards d'euros)	31/12/2012							31/12/2011		
	Standard		IRB		Total			Total		
	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Exposition moyenne	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Exposition moyenne
Administrations centrales et banques centrales	40,1	11,8	147,8	3,2	187,9	15,0	170,0	152,1	12,0	155,6
Établissements	287,8	24,0	112,6	33,1	400,4	57,1	403,9	407,4	54,1	406,0
Entreprises	81,7	10,3	199,9	24,3	281,6	34,6	292,4	303,1	40,4	302,6
Clientèle de détail	55,9		113,7		169,6		172,0	174,4		172,9
Actions	1,7		3,6		5,3		5,6	5,9		13,3
Titrisations	0,5		55,6		56,1		61,3	66,5		63,2
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	44,2				44,2		34,0	23,9		30,6
TOTAL	511,9	46,1	633,2	60,6	1 145,1	106,7	1 139,2	1 133,3	106,6	1 144,0

ACTIFS PONDÉRÉS PAR MÉTHODE ET CATÉGORIE D'EXPOSITION : RWA

(en milliards d'euros)	31/12/2012							31/12/2011		
	Standard		IRB		Total			Total		
	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Exposition moyenne	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Exposition moyenne
Administrations centrales et banques centrales	2,4	0,2	2,0	0,2	4,4	0,4	3,9	3,4	0,1	3,7
Établissements	10,7	2,4	10,5	4,2	21,2	6,6	21,4	21,6	6,4	22,5
Entreprises	62,4	2,5	71,5	9,3	133,9	11,8	140,5	146,8	15,5	150,2
Clientèle de détail	36,6		26,9		63,5		65,0	66,5		66,8
Actions	2,2		10,5		12,7		13,4	14,1		40,3
Titrisations	0,2		7,0		7,2		7,8	8,4		8,8
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	14,2				14,2		12,3	10,5		9,4
TOTAL	128,7	5,1	128,4	13,7	257,1	18,8	264,3	271,3	22,0	301,5

Le montant moyen par catégorie d'exposition au 31 décembre 2012 représente la moyenne arithmétique entre les expositions au 31 décembre 2012 et celles au 31 décembre 2011.

Sans changement notable par rapport aux exercices précédents, le portefeuille crédits se caractérise par le poids structurel de la catégorie d'exposition Établissements, qui intègre 300,4 milliards d'euros d'expositions liées aux opérations internes au groupe Crédit Agricole à fin décembre 2012 (306,3 milliards d'euros à fin décembre 2011). Hors ces opérations internes, le portefeuille crédits atteint 1 009 milliards d'euros en exposition brute à fin décembre 2012 en hausse de 1,7 % sur un an.

Sur l'exposition brute, l'année 2012 enregistre comme en 2011 une quasi-stagnation des encours globaux avec des évolutions contrastées suivant les portefeuilles. En lien avec la dégradation globale de la conjoncture en Europe, les encours sur les portefeuilles

Clientèle de détail et Entreprises sont en réduction significative (évolution respectivement de - 7,2 % et - 4,3 %). Le portefeuille Titrisation enregistre une baisse encore plus marquée (- 15,6 %) en raison de la cession du portefeuille de corrélation de Crédit Agricole CIB. Par contraste, l'évolution des expositions observée sur le portefeuille Administrations centrales et banques centrales est liée à une hausse des actifs liquides sous forme de dépôts en banque centrale.

Mesuré en exposition au défaut, le portefeuille crédit enregistre une évolution globale de 1,05 % sur l'année.

La contribution du portefeuille de risque de contrepartie enregistre une hausse de 6,1 % sur l'année 2012 et atteint 115,5 milliards d'euros en exposition brute contre 109 milliards d'euros à fin 2011.

Risque de contrepartie sur opérations de marché

Crédit Agricole S.A. et ses filiales traitent le risque de contrepartie pour l'ensemble de leurs expositions, que celles-ci soient constituées d'éléments du portefeuille bancaire ou du portefeuille de négociation. Pour les éléments inclus dans le portefeuille de négociation, le risque de contrepartie est traité en conformité avec les dispositions relatives à la surveillance prudentielle des risques de marché.

Le traitement prudentiel du risque de contrepartie pour les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire est défini réglementairement dans la transposition française de la directive européenne (arrêté du 20 février 2007). Pour mesurer l'exposition au risque de contrepartie sur les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire, le groupe Crédit Agricole S.A. utilise la méthode d'évaluation au prix du marché.

Les valeurs exposées au risque au titre du risque de contrepartie s'élèvent à 106,8 milliards d'euros au 31 décembre 2012 (sous

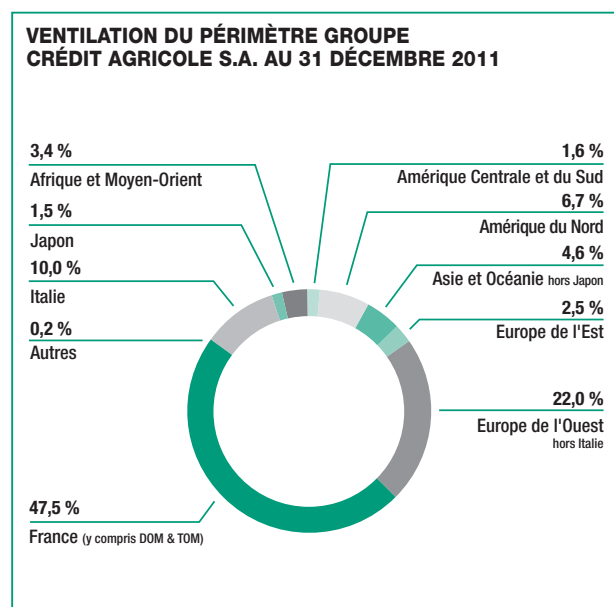
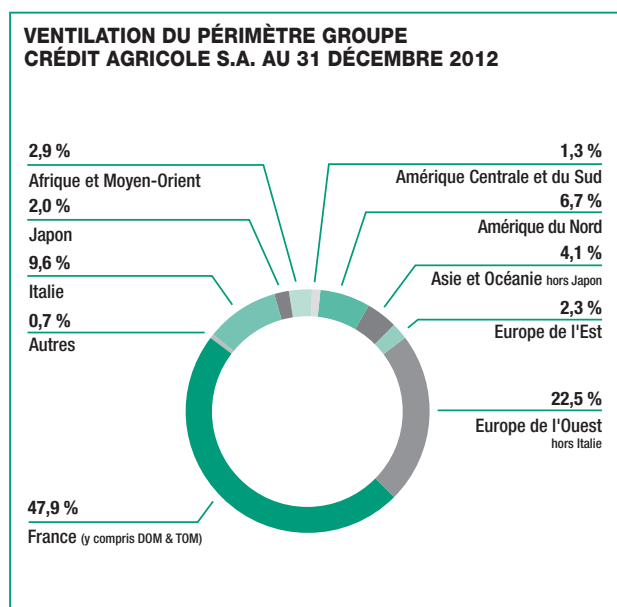
forme d'instruments dérivés : 59,7 milliards d'euros et sous forme d'opérations de financement de titres : 47,1 milliards d'euros).

L'information sur les expositions sur opérations sur instruments financiers à terme est présentée par ailleurs dans l'annexe 3.1 aux états financiers consolidés "Risque de crédit".

1.2 EXPOSITIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

La répartition par zone géographique est effectuée sur le montant total des expositions du groupe Crédit Agricole S.A., hors opérations de titrisation et autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit.

Au 31 décembre 2012, le montant total des expositions brutes sur le périmètre indiqué ci-dessus est de 906,9 milliards d'euros (hors opérations internes au groupe Crédit Agricole), contre 896,1 milliards d'euros au 31 décembre 2011. Le montant ventilé par zone géographique est de 880,9 milliards d'euros (contre 884,4 milliards d'euros au 31 décembre 2011).



(en pourcentage) Zone géographique de risque	Administrations et banques centrales		Établissements		Entreprises		Clientèle de détail		Actions	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
France (y compris DOM & TOM)	58,0	64,7	48,7	46,4	36,0	35,3	57,2	56,7	79,9	81,9
Europe de l'Ouest hors Italie	14,3	11,1	32,9	33,0	27,6	26,4	13,0	14,0	8,0	6,2
Amérique du Nord	11,5	11,3	5,5	5,6	8,5	8,8	0,0	0,0	2,0	2,4
Italie	4,2	4,9	1,7	2,2	8,2	7,8	24,6	24,5	4,1	4,0
Japon	4,1	2,0	2,7	2,8	1,5	1,6	0,0	0,0	0,5	0,4
Autres	3,3	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Asie et Océanie hors Japon	1,7	1,7	4,7	5,5	7,2	7,6	0,5	0,5	5,1	4,9
Afrique et Moyen-Orient	1,3	1,4	2,5	2,9	4,9	5,6	1,4	1,4	0,2	0,2
Amérique centrale et du Sud	1,0	1,1	0,4	0,5	2,6	3,1	0,3	0,2	0,0	0,0
Europe de l'Est	0,6	0,8	0,9	1,1	3,5	3,8	3,0	2,7	0,2	0,0
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sans changement majeur par rapport à 2011, le portefeuille crédits reste concentré sur la France (47,9 %) et sur l'Europe de l'Ouest en général (80,0 %), conséquence directe de l'implantation européenne prépondérante du groupe Crédit Agricole S.A. La répartition en Europe est restée globalement stable avec toutefois une baisse de la part de l'Italie passant de 10,0 % à 9,6 % du portefeuille total au 31 décembre 2012.

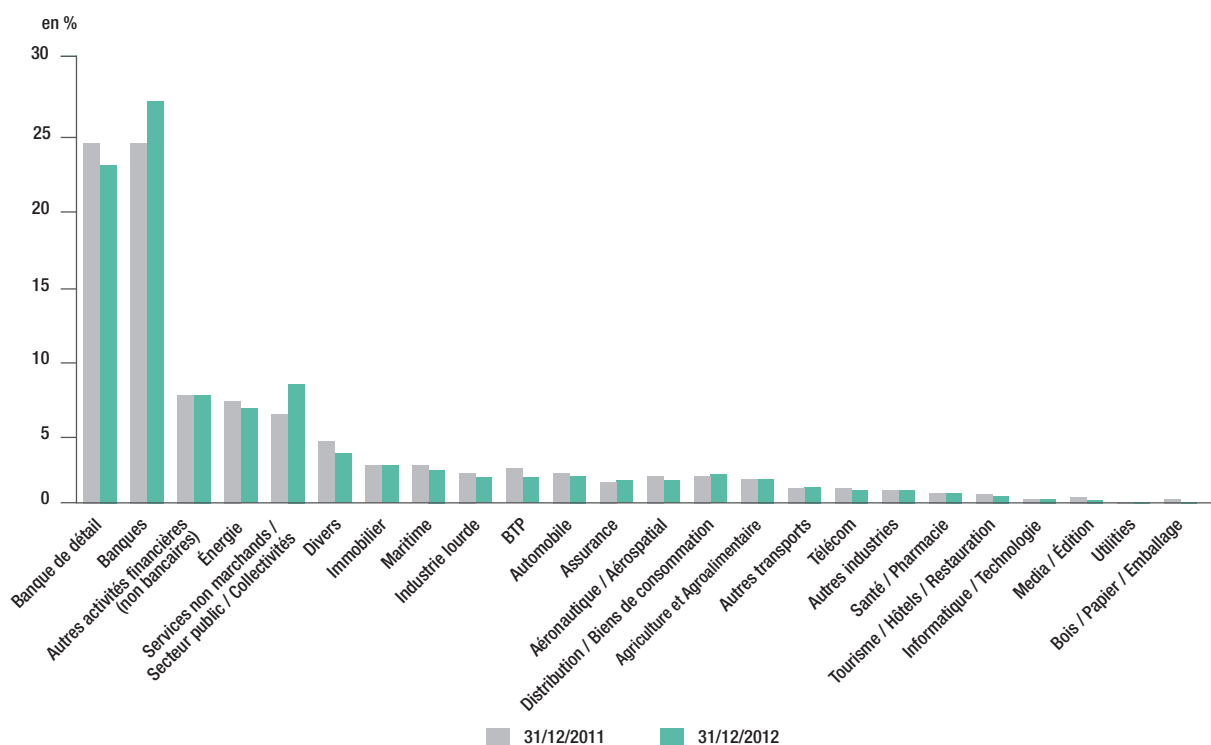
L'exposition totale sur la France est constituée à hauteur de 25,7 % par des encours sur la Clientèle de détail (- 1,0 % sur un an) et à 28,7 % par le portefeuille Entreprises (- 1,8 % sur un an). L'exposition sur l'Italie, second marché du groupe Crédit Agricole à l'étranger, est composée à hauteur de 54,8 % de crédits sur la Clientèle de détail (54,9 % à fin décembre 2011). Par contraste, la zone Europe de l'Ouest hors France et hors Italie reste plus marquée par le poids du portefeuille Entreprises (46,8 % au 31 décembre 2012, contre 49,1 % au 31 décembre 2011).

1.3 EXPOSITIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

La répartition par secteur d'activité est effectuée sur le montant total des expositions du groupe Crédit Agricole S.A. pour le périmètre des Administrations centrales et banques centrales, Établissements, Entreprises et Clientèle de détail. Le portefeuille Clientèle de détail est également ventilé par sous-portefeuille bâlois (prêts à l'habitat, crédits *revolving*, autres crédits aux TPE, agriculteurs et professionnels, autres crédits aux particuliers).

Au 31 décembre 2012, le montant total des expositions brutes sur le périmètre indiqué ci-dessus est de 884,7 milliards d'euros (hors opérations internes avec le groupe Crédit Agricole), contre 877,0 milliards d'euros au 31 décembre 2011. Le montant ventilé par secteur d'activité est de 836,3 milliards d'euros au 31 décembre 2012 (contre 812,2 milliards d'euros au 31 décembre 2011).

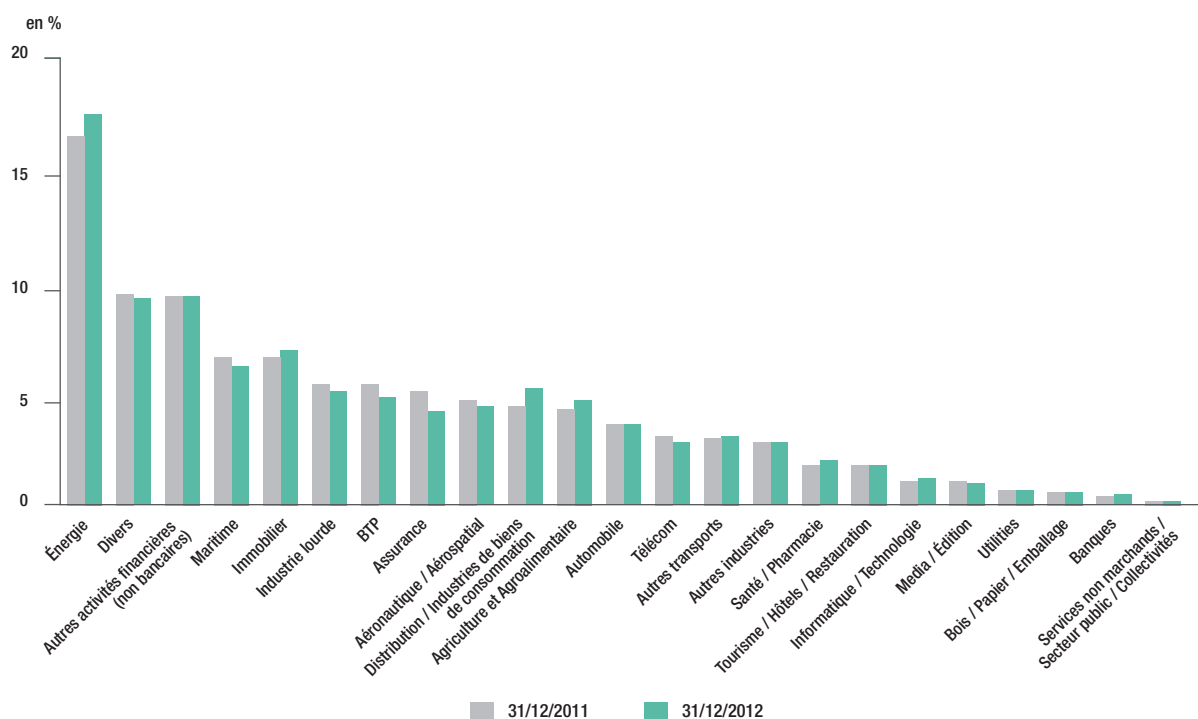
RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.



Périmètre prudentiel défini ci-dessus, incluant administrations et banques centrales, établissements, entreprises et clientèle de détail.

La ventilation du portefeuille crédits par secteur d'activité économique a été peu modifiée en 2012 et offre toujours un bon niveau de diversification du risque. Hors Clientèle de détail, secteurs financier et public, le portefeuille Entreprises offre également un niveau de diversification satisfaisant.

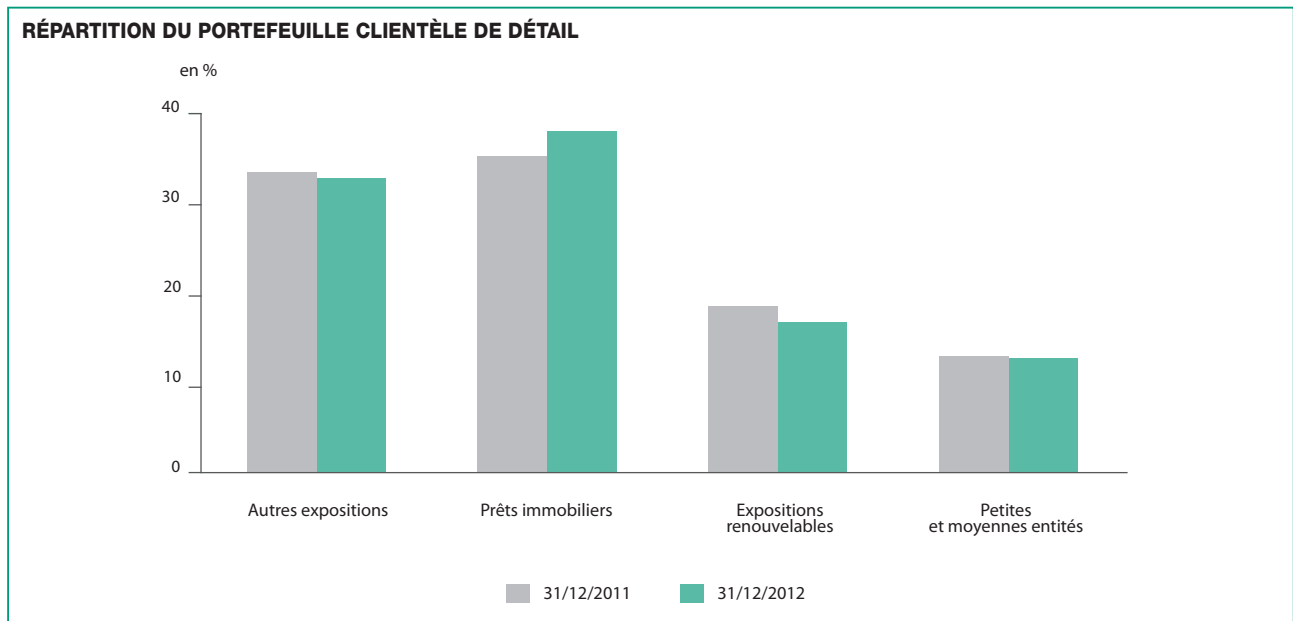
RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE ENTREPRISES



Dans des encours ventilés globalement en réduction, les secteurs dont la part relative a le plus fortement baissé en 2012 sont notamment l'industrie lourde, le *shipping* et le BTP ainsi que le secteur assurances dont la hausse en 2011 avait été liée à des opérations exceptionnelles.

Ventilation du portefeuille Clientèle de détail

La ventilation ci-dessous indique la répartition des expositions sur la Clientèle de détail du groupe Crédit Agricole S.A. par sous-portefeuille bâlois (encours de 190,8 milliards d'euros au 31 décembre 2012 contre 199,4 milliards d'euros au 31 décembre 2011).



La ventilation du portefeuille Clientèle de détail par sous-portefeuille bâlois est marquée comme en 2011 par une hausse de la part des crédits immobiliers au détriment des crédits à la consommation (classe "autres expositions") et des expositions renouvelables qui ont été marquées par une réduction notable des encours en 2012 (-13,9 %).

1.4 EXPOSITIONS PAR ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE

La répartition des expositions par échéance résiduelle et par instrument financier est disponible sur une base comptable dans l'annexe 3.3 aux états financiers "Risque de liquidité et de financement".

2. Qualité des expositions

2.1 QUALITÉ DES EXPOSITIONS EN APPROCHE STANDARD

Expositions au risque de crédit en approche standard

Pour les catégories d'exposition Administrations centrales et banques centrales ainsi qu'Établissements, le groupe Crédit

Agricole S.A. a choisi en approche standard d'utiliser les évaluations de l'agence de notation Moody's pour évaluer le risque souverain, et la table de correspondance avec les échelons de qualité de crédit définis par l'Autorité de contrôle prudentiel.

Concernant la catégorie d'exposition Entreprises, le Groupe ne fait pas appel à des organismes externes d'évaluation de crédit. De ce fait, conformément à la réglementation, les entreprises sont pondérées à 100 % ou 150 % lorsque les expositions sur l'État dans lequel l'entreprise est établie sont pondérées à 150 %, à l'exception du périmètre de LCL, où le calcul du complément de l'exigence en fonds propres en méthode standard prend en compte la cote Banque de France.

Ventilation des expositions et des valeurs exposées au risque par échelon de qualité de crédit

ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES

(en milliards d'euros) Échelon de qualité de crédit	31/12/2012		31/12/2011	
	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque
1	32,7	30,0	46,7	43,6
2	0,4	0,4	6,8	6,8
3	7,2	7,2	0,4	0,4
4	0,6	0,6	0,4	0,4
5	1,5	1,5	1,3	1,3
6	0,6	0,5	0,8	0,5
MONTANT TOTAL	43,0	40,2	56,4	53,0

Poursuivant la tendance observée en 2011, l'exposition sur les administrations centrales et banques centrales en approche standard a enregistré une baisse sensible en 2012 (- 23,8 %). Le premier échelon reste très fortement prédominant dans le

portefeuille (76,1 %) mais la dégradation des notes souveraines intervenue en 2012 s'est traduite par une migration sensible des encours sur les échelons 3 et 4. La part des notes 5 et 6 reste toutefois très minoritaires avec moins de 5 % des expositions.

ÉTABLISSEMENTS

(en milliards d'euros) Échelon de qualité de crédit	31/12/2012		31/12/2011	
	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque
1	340,8	284,7	336,2	279,7
2	0,0	0,0	2,2	2,2
3	1,7	1,7	0,0	0,0
4	0,3	0,3	0,4	0,4
5	0,9	0,8	0,9	0,8
6	0,5	0,3	0,7	0,5
MONTANT TOTAL	344,2	287,8	340,4	283,6

L'exposition sur les établissements en approche standard, demeure, comme les années précédentes, quasi exclusivement concentrée sur le premier échelon reflétant l'importance des

activités réalisées avec des établissements de très bonne qualité : la part des établissements des échelons 2 et supérieurs est inférieure à 1 %.

2.2 QUALITÉ DES EXPOSITIONS EN APPROCHE NOTATIONS INTERNES

Présentation du système et de la procédure de notation interne

Les systèmes et procédures de notations internes sont présentés dans la partie “Facteurs de risques – Risque de Crédit – Méthodologies et systèmes de mesure des risques”.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION ET NOTE INTERNE AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en millions d'euros)	Note interne de la contrepartie	Probabilité de défaut	Exposition brute	EAD	EAD Bilan	EAD Hors Bilan	RWA	LGD moyenne (en %)	RW moyen (en %)	Pertes attendues (EL)
Administrations centrales et banques centrales	A+ à B+	0,0 %	139 433,9	140 554,2	137 408,4	3 145,8	50,6	20,2 %	0,0 %	-
	B	0,06 %	4 375,7	4 536,6	4 383,0	153,6	492,1	21,2 %	10,8 %	0,6
	C+	0,16 %	1 187,5	1 113,7	703,6	410,1	269,6	32,3 %	24,2 %	0,6
	C	0,30 %	1 627,9	516,4	203,9	312,5	132,9	23,9 %	25,7 %	0,4
	C-	0,60 %	475,8	407,1	375,3	31,8	123,0	20,8 %	30,2 %	0,5
	D+	0,75 %	500,8	387,9	338,9	49,0	322,5	42,8 %	83,2 %	1,2
	D-	1,25 %	60,3	18,6	2,0	16,6	20,2	45,0 %	108,6 %	0,1
	D-	1,90 %	211,1	151,3	48,1	103,2	197,2	45,0 %	130,4 %	1,3
	E+	5,00 %	187,5	29,5	19,7	9,8	69,8	59,2 %	236,5 %	0,9
	E-	12,00 %	17,6	0,5	0,5	-	1,5	60,0 %	309,5 %	-
	E-	20,00 %	127,1	65,7	42,3	23,4	316,4	77,6 %	481,7 %	10,2
Sous-total		0,02 %	148 205,2	147 781,5	143 525,7	4 255,8	1 995,8	20,5 %	1,4 %	15,8
Établissements	A+ à B+	0,0 %	84 066,6	76 332,6	58 718,5	17 614,1	1 792,5	35,5 %	2,3 %	1,2
	B	0,06 %	20 296,0	19 611,2	8 939,3	10 671,9	2 153,1	25,8 %	11,0 %	2,7
	C+	0,16 %	7 806,2	6 793,2	2 822,4	3 970,8	1 597,7	30,6 %	23,5 %	3,3
	C	0,30 %	5 195,1	4 682,0	2 611,2	2 070,8	1 695,0	33,8 %	36,2 %	9,3
	C-	0,60 %	2 831,2	2 294,7	1 039,0	1 255,7	960,7	26,2 %	41,9 %	3,8
	D+	0,75 %	1 135,3	717,9	240,6	477,3	444,9	36,9 %	62,0 %	1,9
	D-	1,25 %	834,3	700,0	241,6	458,4	462,7	28,6 %	66,1 %	2,5
	D-	1,90 %	691,1	538,0	165,0	373,0	235,2	17,0 %	43,7 %	1,7
	E+	5,00 %	122,7	43,4	0,8	42,6	54,1	40,8 %	124,7 %	0,9
	E-	12,00 %	2,2	7,8	6,8	1,0	2,3	82,8 %	29,0 %	1,1
	E-	20,00 %	579,9	369,0	89,0	280,0	1 074,2	49,6 %	291,1 %	36,6
Sous-total		0,16 %	123 560,6	112 089,8	74 874,2	37 215,6	10 472,4	33,2 %	9,3 %	65,0
Entreprises	A+ à B+	0,0 %	40 384,5	46 816,6	21 790,6	25 026,0	2 667,1	26,8 %	5,7 %	2,9
	B	0,06 %	48 227,4	38 098,9	12 943,1	25 155,8	6 343,5	37,9 %	16,7 %	7,0
	C+	0,16 %	38 755,1	31 422,6	17 697,4	13 725,2	9 675,5	35,0 %	30,8 %	16,8
	C	0,30 %	39 100,7	29 371,6	18 321,4	11 050,2	12 018,5	34,3 %	40,9 %	27,6
	C-	0,60 %	26 737,9	19 827,0	12 354,2	7 472,8	11 874,1	32,0 %	59,9 %	37,5
	D+	0,75 %	12 860,6	9 954,5	6 518,0	3 436,5	6 962,9	36,6 %	69,9 %	26,2
	D-	1,25 %	11 973,4	9 116,5	6 187,7	2 928,8	7 416,2	34,5 %	81,3 %	38,3
	D-	1,90 %	7 897,0	5 987,7	4 261,1	1 726,6	5 734,8	35,6 %	95,8 %	39,9
	E+	5,00 %	3 739,2	2 582,1	2 158,4	423,7	2 822,6	31,3 %	109,3 %	39,9
	E-	12,00 %	1 251,1	1 141,1	973,7	167,4	1 344,6	26,7 %	117,8 %	36,9
	E-	20,00 %	2 641,6	2 263,0	1 208,9	1 054,1	4 409,3	34,4 %	194,8 %	154,2
Sous-total		0,67 %	233 568,5	196 581,6	104 414,5	92 167,1	71 269,1	33,2 %	36,3 %	427,2
TOTAL		0,33 %	505 334,3	456 452,9	322 814,4	133 638,5	83 737,3	29,2 %	18,3 %	508,0

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION ET NOTE INTERNE AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en millions d'euros)	Note interne de la contrepartie	Probabilité de défaut	Exposition brute	EAD	EAD Bilan	EAD Hors Bilan	RWA	LGD moyenne (en %)	RW moyen (en %)	Pertes attendues (EL)
Administrations centrales et banques centrales	A+ à B+	0,0 %	95 294,4	96 070,4	91 321,5	4 748,8	183,2	24,1 %	0,2 %	0,1
	B	0,06 %	366,1	382,0	339,9	42,1	9,1	6,3 %	2,4 %	-
	C+	0,16 %	911,3	900,1	688,2	211,9	155,3	20,8 %	17,3 %	0,3
	C	0,30 %	2 180,9	1 011,3	741,2	270,1	442,2	36,9 %	43,8 %	1,1
	C-	0,60 %	489,6	419,0	266,5	152,5	81,2	11,5 %	19,4 %	0,3
	D+	0,75 %	157,0	82,4	33,5	48,9	77,8	45,0 %	94,4 %	0,3
	D-	1,25 %	320,6	112,6	106,7	5,9	109,8	38,6 %	97,5 %	0,5
	D-	1,90 %	180,7	95,9	92,1	3,8	95,9	43,1 %	99,9 %	0,8
	E+	5,00 %	72,6	12,0	2,4	9,6	30,8	62,4 %	257,4 %	0,4
	E-	12,00 %	26,2	0,5	0,5	-	1,7	60,0 %	316,6 %	-
	E-	20,00 %	107,9	36,7	17,6	19,1	215,7	94,7 %	587,5 %	7,0
Sous-total		0,02 %	100 107,3	99 122,9	93 610,1	5 512,7	1 402,7	24,2 %	1,4 %	10,8
Établissements	A+ à B+	0,0 %	85 944,6	87 549,0	67 187,1	20 361,9	2 362,1	10,2 %	2,7 %	1,7
	B	0,06 %	18 192,9	17 356,0	7 354,8	10 001,2	1 778,2	25,0 %	10,2 %	2,2
	C+	0,16 %	9 793,7	8 519,3	3 076,8	5 442,5	2 249,4	32,3 %	26,4 %	4,3
	C	0,30 %	5 859,7	5 163,6	3 113,5	2 050,0	1 733,7	32,8 %	33,6 %	4,8
	C-	0,60 %	3 357,1	2 770,8	1 675,9	1 094,9	1 657,4	28,6 %	59,8 %	5,3
	D+	0,75 %	1 266,5	1 126,5	448,8	677,7	591,5	31,5 %	52,5 %	2,6
	D-	1,25 %	491,2	334,5	108,8	225,7	279,3	36,5 %	83,5 %	1,5
	D-	1,90 %	239,5	160,8	86,1	74,7	157,0	41,4 %	97,6 %	1,3
	E+	5,00 %	107,3	46,0	7,3	38,7	78,8	49,9 %	171,5 %	1,1
	E-	12,00 %	41,9	37,4	2,5	34,9	155,7	79,5 %	416,7 %	3,4
	E-	20,00 %	463,9	111,3	30,6	80,7	476,5	73,0 %	428,1 %	16,3
Sous-total		0,10 %	125 758,3	123 175,2	83 092,2	40 082,9	11 519,6	15,6 %	9,4 %	44,5
Entreprises	A+ à B+	0,0 %	45 721,7	55 235,4	26 925,8	28 309,6	3 043,8	27,7 %	5,5 %	1,8
	B	0,06 %	52 330,2	40 310,4	13 464,1	26 846,3	7 676,4	39,7 %	19,0 %	7,6
	C+	0,16 %	39 388,2	32 770,8	19 274,8	13 496,0	10 133,9	34,2 %	30,9 %	17,1
	C	0,30 %	42 795,1	31 291,5	18 040,3	13 251,2	14 123,6	36,3 %	45,1 %	32,0
	C-	0,60 %	33 941,9	24 832,3	16 462,4	8 369,9	14 744,8	34,3 %	59,4 %	48,6
	D+	0,75 %	16 541,1	11 177,2	7 007,8	4 169,4	7 510,7	36,4 %	67,2 %	28,6
	D-	1,25 %	11 621,2	9 066,3	6 175,7	2 890,6	7 833,1	36,2 %	86,4 %	40,6
	D-	1,90 %	8 546,2	6 111,9	4 159,5	1 952,4	6 283,8	37,6 %	102,8 %	42,3
	E+	5,00 %	3 159,7	2 397,0	1 576,7	820,3	2 886,5	34,0 %	120,4 %	40,4
	E-	12,00 %	1 578,5	1 247,2	1 130,7	116,5	1 448,7	24,0 %	116,2 %	35,5
	E-	20,00 %	2 354,2	1 852,6	1 237,6	615,0	3 388,2	41,8 %	182,9 %	118,7
Sous-total		0,59 %	257 978,0	216 292,6	115 455,4	100 837,2	79 073,5	34,2 %	36,6 %	413,2
TOTAL		0,33 %	483 843,6	438 590,7	292 157,7	146 432,8	91 995,8	29,2 %	21,0 %	468,5

Les catégories d'exposition au risque de crédit de la clientèle de détail n'utilisant pas les mêmes notations internes que les autres catégories, elles sont présentées séparément.

La décomposition des portefeuilles Grande clientèle (catégories d'exposition Administrations centrales et banques centrales,

Établissements et Entreprises) par niveau de note interne présente toujours une bonne qualité globale : plus de 90 % des expositions sont classées en catégorie *Investment grade* (notes internes de A+ à C-).

**EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT POUR LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION
ET NOTE INTERNE AU 31 DÉCEMBRE 2012**

(en millions d'euros)	Intervalle de probabilité de défaut	PD moyenne	Exposition brute	EAD	EAD Bilan	EAD Hors Bilan	RWA	LGD moyenne	RW moyen (en %)	Pertes attendues (EL)
Prêts immobiliers	0,08 % < PD < 0,17 %	0,11 %	22 230,7	22 230,7	21 267,0	963,7	608,0	10,1 %	2,7 %	2,5
	0,17 % < PD < 0,32 %	0,25 %	180,4	180,4	174,8	5,6	12,4	13,8 %	6,9 %	0,1
	0,32 % < PD < 0,64 %	0,39 %	8 612,1	8 612,1	8 269,4	342,7	618,9	10,3 %	7,2 %	3,5
	0,64 % < PD < 0,96 %	0,64 %	4 759,7	4 759,7	4 581,6	178,1	472,1	10,1 %	9,9 %	3,1
	0,96 % < PD < 1,28 %	1,10 %	5 023,5	5 023,5	4 749,3	274,2	716,8	10,1 %	14,3 %	5,6
	1,28 % < PD < 2,56 %	2,09 %	6 301,2	6 301,2	6 033,1	268,1	1 360,7	10,3 %	21,6 %	13,4
	2,56 % < PD < 5,12 %	4,70 %	3 503,7	3 503,7	3 159,7	344,0	1 197,8	10,1 %	34,2 %	16,7
	5,12 % < PD < 15 %	9,77 %	1 022,7	1 022,7	993,4	29,3	501,5	10,3 %	49,0 %	10,3
	15 % < PD < 22 %	16,46 %	3,9	3,9	3,8	0,1	4,3	19,3 %	110,3 %	0,1
	22 % < PD < 34 %	23,47 %	197,1	197,1	194,2	2,9	123,3	10,2 %	62,5 %	4,7
	34 % < PD < 65 %	52,48 %	136,9	136,9	135,8	1,1	72,6	10,3 %	53,0 %	7,4
	65 % < PD < 99 %	65,51 %	0,5	0,5	0,5	-	0,4	21,0 %	84,6 %	0,1
Sous-total		1,27 %	51 972,4	51 972,4	49 562,6	2 409,8	5 688,8	10,2 %	10,9 %	67,5
Expositions renouvelables	0,03 % < PD < 0,04 %	0,03 %	3,2	2,9	0,1	2,8	-	41,0 %	1,0 %	-
	0,04 % < PD < 0,08 %	0,07 %	1 505,4	504,5	-	504,5	13,6	54,5 %	2,7 %	0,2
	0,08 % < PD < 0,17 %	0,11 %	1 635,6	1 024,2	146,3	877,9	52,2	72,1 %	5,1 %	0,8
	0,17 % < PD < 0,32 %	0,22 %	1 286,4	341,5	48,4	293,1	21,3	52,1 %	6,2 %	0,4
	0,32 % < PD < 0,64 %	0,42 %	1 804,5	856,3	312,9	543,4	103,9	60,0 %	12,1 %	2,1
	0,64 % < PD < 0,96 %	0,70 %	790,5	481,0	215,7	265,3	88,0	60,0 %	18,3 %	2,0
	0,96 % < PD < 1,28 %	1,16 %	952,2	668,8	394,9	273,9	164,2	54,5 %	24,5 %	4,2
	1,28 % < PD < 2,56 %	1,94 %	1 135,8	994,7	529,9	464,8	376,5	56,7 %	37,9 %	11,1
	2,56 % < PD < 5,12 %	3,83 %	2 016,4	1 940,2	1 487,0	453,2	1 052,1	50,2 %	54,2 %	37,8
	5,12 % < PD < 15 %	8,94 %	798,1	797,6	684,1	113,5	734,0	50,1 %	92,0 %	35,9
	15 % < PD < 22 %	19,27 %	147,1	144,1	135,4	8,7	180,2	45,7 %	125,1 %	12,7
	22 % < PD < 34 %	25,21 %	34,4	36,1	27,2	8,9	62,7	58,1 %	173,6 %	5,2
	34 % < PD < 65 %	42,15 %	130,7	127,4	125,2	2,2	190,5	47,5 %	149,5 %	25,6
	65 % < PD < 99 %	77,08 %	39,4	39,2	39,1	0,1	35,7	48,2 %	91,0 %	14,6
Sous-total		3,80 %	12 279,7	7 958,5	4 146,2	3 812,3	3 074,9	56,1 %	38,6 %	152,6
Autres expositions sur la clientèle de détail	0,03 % < PD < 0,04 %	0,03 %	425,7	425,7	425,5	0,2	1,5	3,8 %	0,3 %	-
	0,04 % < PD < 0,08 %	0,07 %	2 185,7	2 184,8	2 183,8	1,0	21,2	5,5 %	1,0 %	0,1
	0,08 % < PD < 0,17 %	0,11 %	5 565,8	5 563,8	5 328,2	235,6	187,4	12,1 %	3,4 %	0,7
	0,17 % < PD < 0,32 %	0,23 %	1 817,6	1 817,1	1 786,1	31,0	131,5	13,4 %	7,2 %	0,6
	0,32 % < PD < 0,64 %	0,50 %	3 640,4	3 640,9	3 568,5	72,4	858,0	30,9 %	23,6 %	5,7
	0,64 % < PD < 0,96 %	0,77 %	1 785,3	1 788,1	1 741,7	46,4	509,8	29,5 %	28,5 %	4,2
	0,96 % < PD < 1,28 %	1,11 %	2 846,3	2 851,8	2 791,0	60,8	1 136,1	35,4 %	39,8 %	11,2
	1,28 % < PD < 2,56 %	2,15 %	7 357,0	7 371,8	7 227,1	144,7	3 650,8	35,8 %	49,5 %	57,3
	2,56 % < PD < 5,12 %	4,41 %	5 822,0	5 835,8	5 730,0	105,8	3 311,8	36,8 %	56,8 %	94,3
	5,12 % < PD < 15 %	9,03 %	3 493,1	3 493,3	3 473,7	19,6	2 248,7	37,2 %	64,4 %	115,3
	15 % < PD < 22 %	18,48 %	259,9	259,9	255,9	4,0	132,3	22,2 %	50,9 %	10,8
	22 % < PD < 34 %	28,00 %	694,3	694,3	693,2	1,1	524,5	28,7 %	75,5 %	55,4
	34 % < PD < 65 %	45,26 %	387,8	387,8	387,1	0,7	331,8	31,2 %	85,6 %	54,8
	65 % < PD < 99 %	74,89 %	124,5	124,5	124,5	-	90,7	40,2 %	72,9 %	37,5
Sous-total		3,62 %	36 405,4	36 439,6	35 716,3	723,3	13 136,1	28,1 %	36,0 %	447,9

(en millions d'euros)	Intervalle de probabilité de défaut	PD moyenne	Exposition brute	EAD	EAD Bilan	EAD Hors Bilan	RWA	LGD moyenne	RW moyen (en %)	Pertes attendues (EL)
Petites ou moyennes entreprises	0,03 % < PD < 0,04 %	0,03 %	0,4	0,4	-	0,4	-	88,4 %	9,3 %	-
	0,08 % < PD < 0,17 %	0,14 %	16,0	15,6	14,6	1,0	2,9	30,9 %	18,8 %	-
	0,17 % < PD < 0,32 %	0,25 %	1 729,8	1 728,0	1 634,0	94,0	390,1	29,2 %	22,6 %	1,3
	0,32 % < PD < 0,64 %	0,63 %	2 618,9	2 616,5	2 537,0	79,5	870,4	27,1 %	33,3 %	4,5
	0,64 % < PD < 0,96 %	0,65 %	59,0	57,7	51,0	6,7	13,3	22,3 %	23,1 %	0,1
	0,96 % < PD < 1,28 %	1,00 %	1 075,4	1 073,7	1 049,6	24,1	327,4	22,3 %	30,5 %	2,4
	1,28 % < PD < 2,56 %	1,75 %	1 928,4	1 926,7	1 859,8	66,9	744,0	23,8 %	38,6 %	8,1
	2,56 % < PD < 5,12 %	3,71 %	2 308,5	2 306,8	2 177,1	129,7	1 048,6	24,4 %	45,5 %	20,7
	5,12 % < PD < 15 %	7,96 %	1 733,6	1 730,9	1 669,5	61,4	1 036,9	27,8 %	59,9 %	37,2
	15 % < PD < 22 %	19,48 %	602,8	602,8	574,9	27,9	500,5	29,2 %	83,0 %	34,2
	22 % < PD < 34 %	27,45 %	9,3	9,4	5,3	4,1	10,5	41,9 %	111,6 %	1,1
	34 % < PD < 65 %	46,93 %	63,3	63,3	59,2	4,1	56,3	31,7 %	89,0 %	9,4
	65 % < PD < 99 %	76,34 %	1,9	1,9	1,9	-	1,9	57,7 %	99,7 %	0,8
Sous-total		3,63 %	12 147,3	12 133,7	11 633,9	499,8	5 002,8	26,1 %	41,2 %	119,8
TOTAL		2,51 %	112 804,8	108 504,2	101 059,0	7 445,2	26 902,6	21,3 %	24,8 %	787,8

**EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT POUR LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION
ET NOTE INTERNE AU 31 DÉCEMBRE 2011**

(en millions d'euros)	Intervalle de probabilité de défaut	PD moyenne	Exposition brute	EAD	EAD Bilan	EAD Hors-Bilan	RWA	LGD moyenne	RW moyen (en %)	Pertes attendues (EL)
Prêts immobiliers	0,08 % < PD < 0,17 %	0,12 %	20 540,5	20 540,5	19 477,6	1 062,9	601,7	10,1 %	2,9 %	2,5
	0,17 % < PD < 0,32 %	0,26 %	145,9	145,9	141,9	4,0	10,0	13,1 %	6,8 %	-
	0,32 % < PD < 0,64 %	0,41 %	7 838,3	7 838,3	7 503,2	335,1	583,3	10,3 %	7,4 %	3,3
	0,64 % < PD < 0,96 %	0,66 %	4 586,0	4 586,0	4 375,2	210,8	466,1	10,1 %	10,2 %	3,1
	0,96 % < PD < 1,28 %	1,14 %	4 982,2	4 982,2	4 688,2	294,0	730,2	10,1 %	14,7 %	5,7
	1,28 % < PD < 2,56 %	1,69 %	3 208,0	3 208,0	3 037,8	170,2	623,1	10,4 %	19,4 %	5,6
	2,56 % < PD < 5,12 %	2,84 %	4 542,2	4 542,2	4 114,6	427,6	1 173,0	10,2 %	25,8 %	13,1
	5,12 % < PD < 15 %	6,46 %	4 280,4	4 280,4	4 075,1	205,3	1 695,4	10,2 %	39,6 %	28,2
	15 % < PD < 22 %	17,16 %	4,8	4,8	4,8	-	5,2	18,8 %	108,7 %	0,2
	22 % < PD < 34 %	24,19 %	200,4	200,4	195,2	5,2	127,6	10,4 %	63,7 %	5,0
	34 % < PD < 65 %	53,76 %	126,1	126,1	124,8	1,3	66,0	10,3 %	52,4 %	7,0
	65 % < PD < 99 %	69,67 %	0,4	0,4	0,4	-	0,3	21,3 %	76,3 %	0,1
Sous-total		1,43 %	50 455,2	50 455,2	47 738,8	2 716,4	6 081,9	10,2 %	12,1 %	73,8
Expositions renouvelables	0,03 % < PD < 0,04 %	-	-	-	-	-	-	-	0,0 %	-
	0,04 % < PD < 0,08 %	0,07 %	1 949,3	749,8	0,1	749,7	20,5	54,9 %	2,7 %	0,3
	0,08 % < PD < 0,17 %	0,12 %	2 092,8	1 007,4	116,3	891,1	51,5	66,7 %	5,1 %	0,8
	0,17 % < PD < 0,32 %	0,27 %	1 903,4	531,0	184,8	346,2	41,8	54,8 %	7,9 %	0,8
	0,32 % < PD < 0,64 %	0,45 %	1 100,6	665,2	169,2	496,0	83,4	57,5 %	12,5 %	1,7
	0,64 % < PD < 0,96 %	0,71 %	809,3	467,0	223,2	243,8	82,6	57,1 %	17,7 %	1,9
	0,96 % < PD < 1,28 %	1,11 %	1 018,5	700,4	397,1	303,3	161,9	52,7 %	23,1 %	4,1
	1,28 % < PD < 2,56 %	1,62 %	867,7	666,2	394,8	271,4	210,1	54,0 %	31,5 %	5,8
	2,56 % < PD < 5,12 %	3,32 %	2 113,3	2 026,8	1 469,8	557,0	1 020,9	52,0 %	50,4 %	34,8
	5,12 % < PD < 15 %	7,87 %	1 394,9	1 428,6	1 050,1	378,5	1 265,2	52,7 %	88,6 %	59,2
	15 % < PD < 22 %	18,88 %	171,4	163,7	156,4	7,3	220,6	49,6 %	134,7 %	15,3
	22 % < PD < 34 %	25,71 %	41,9	44,5	32,3	12,2	74,5	55,5 %	167,2 %	6,3
	34 % < PD < 65 %	42,47 %	144,4	139,7	136,3	3,4	218,2	49,7 %	156,2 %	29,5
	65 % < PD < 99 %	77,94 %	35,0	34,7	34,6	0,1	33,0	52,0 %	95,2 %	14,0
Sous-total		3,90 %	13 642,5	8 625,0	4 365,0	4 260,0	3 484,2	55,1 %	40,4 %	174,5
Autres expositions sur la clientèle de détail	0,03 % < PD < 0,04 %	0,03 %	521,6	521,4	521,0	0,4	7,6	13,1 %	1,5 %	-
	0,04 % < PD < 0,08 %	0,07 %	2 566,0	2 554,1	2 518,4	35,7	37,8	8,4 %	1,5 %	0,1
	0,08 % < PD < 0,17 %	0,12 %	6 144,0	6 133,0	5 849,1	283,8	230,2	13,0 %	3,8 %	1,0
	0,17 % < PD < 0,32 %	0,23 %	1 432,5	1 430,4	1 397,4	33,0	98,4	14,5 %	6,9 %	0,5
	0,32 % < PD < 0,64 %	0,47 %	3 505,0	3 504,8	3 437,4	67,4	762,3	29,1 %	21,7 %	5,0
	0,64 % < PD < 0,96 %	0,79 %	2 528,2	2 530,0	2 468,1	61,9	726,0	29,3 %	28,7 %	6,0
	0,96 % < PD < 1,28 %	1,12 %	2 368,5	2 373,3	2 279,7	93,6	784,1	29,2 %	33,0 %	7,8
	1,28 % < PD < 2,56 %	2,10 %	6 570,9	6 576,7	6 479,1	97,6	2 709,2	30,1 %	41,2 %	41,2
	2,56 % < PD < 5,12 %	2,60 %	6 064,2	6 120,2	5 923,3	196,9	2 842,9	30,5 %	46,5 %	75,3
	5,12 % < PD < 15 %	8,40 %	4 903,5	4 910,3	4 834,3	76,0	2 556,2	30,3 %	52,1 %	126,7
	15 % < PD < 22 %	18,70 %	227,3	226,8	221,7	5,1	120,9	23,1 %	53,3 %	9,9
	22 % < PD < 34 %	25,63 %	503,8	504,0	501,9	2,1	363,5	27,9 %	72,1 %	36,5
	34 % < PD < 65 %	44,20 %	641,0	641,0	640,1	0,9	405,7	23,1 %	63,3 %	66,5
	65 % < PD < 99 %	75,46 %	128,3	128,3	128,3	-	74,9	33,0 %	58,4 %	32,0
Sous-total		3,50 %	38 104,8	38 154,3	37 199,8	954,4	11 719,7	24,8 %	30,7 %	408,5

(en millions d'euros)	Intervalle de probabilité de défaut	PD moyenne	Exposition brute	EAD	EAD Bilan	EAD Hors-Bilan	RWA	LGD moyenne	RW moyen (en %)	Pertes attendues (EL)
Petites ou moyennes entreprises	0,03 % < PD < 0,04 %	0,03 %	0,7	0,7	0,1	0,6	0,1	88,6 %	9,3 %	-
	0,08 % < PD < 0,17 %	0,12 %	9,4	9,2	8,7	0,5	2,5	38,3 %	26,9 %	-
	0,17 % < PD < 0,32 %	0,25 %	1 586,7	1 585,5	1 525,3	60,2	356,5	28,0 %	22,5 %	1,1
	0,32 % < PD < 0,64 %	0,36 %	74,1	73,8	30,3	43,5	29,2	61,2 %	39,5 %	0,2
	0,64 % < PD < 0,96 %	0,65 %	2 491,0	2 486,7	2 408,4	78,3	831,3	26,7 %	33,4 %	4,3
	0,96 % < PD < 1,28 %	1,03 %	1 111,5	1 110,9	1 085,6	25,3	375,5	24,0 %	33,8 %	2,8
	1,28 % < PD < 2,56 %	1,75 %	1 690,7	1 689,1	1 602,9	86,2	602,1	22,3 %	35,6 %	6,5
	2,56 % < PD < 5,12 %	3,75 %	2 381,1	2 376,6	2 235,9	140,7	1 075,0	24,6 %	45,2 %	21,7
	5,12 % < PD < 15 %	8,33 %	1 587,8	1 587,0	1 525,9	61,1	895,1	25,4 %	56,4 %	33,0
	15 % < PD < 22 %	19,59 %	631,1	630,7	599,0	31,7	456,9	26,0 %	72,4 %	32,1
	22 % < PD < 34 %	28,36 %	8,0	8,0	6,0	2,0	8,7	40,5 %	109,0 %	0,9
	34 % < PD < 65 %	47,12 %	77,6	77,6	74,1	3,5	64,5	28,3 %	83,2 %	10,3
	65 % < PD < 99 %	76,35 %	1,5	1,5	1,5	-	1,5	59,4 %	100,1 %	0,7
Sous-total		3,83 %	11 651,2	11 637,3	11 103,7	533,6	4 698,9	25,6 %	40,4 %	113,6
TOTAL		2,61 %	113 853,7	108 871,8	100 407,3	8 464,4	25 984,7	20,5 %	23,9 %	770,4

La répartition des expositions Clientèle de détail par classe de qualité de crédit a confirmé sa stabilité en 2012, avec les mêmes disparités entre les catégories de clientèle déjà observées les années précédentes : 59 % des expositions brutes du portefeuille "prêt immobilier" sont dans les notes internes de 1 à 5 (PD inférieure à 0,64 %) alors que ce chiffre est de 34 % pour les petites et moyennes entreprises du portefeuille IRB – Banque de proximité du Groupe.

De même que les années précédentes, les disparités sur le portefeuille de détail traité en IRB en termes de contribution aux pertes attendues totales sont fortes en raison notamment des écarts sensibles de niveau de LGD par portefeuille : les expositions sur l'immobilier représentent plus de 44 % de l'exposition totale sur la Clientèle de détail mais moins de 9 % des pertes attendues.

3. Expositions dépréciées et ajustements de valeur

EXPOSITIONS DÉPRÉCIÉES ET AJUSTEMENTS DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2012

	31/12/2012					
	Expositions brutes	Expositions dépréciées			Ajustements de valeur individuels	Ajustements de valeur collectifs
Approche standard ⁽¹⁾		Approche IRB	Total			
(en milliards d'euros)						
Administrations centrales et banques centrales	191,3	0,1	0,0	0,1	0,0	
Établissements	468,3	0,1	0,6	0,7	0,7	
Entreprises	334,7	5,8	3,8	9,6	4,9	
Clientèle de détail	190,8	10,5	5,2	15,7	9,3	
Petites et moyennes entités	24,2	2,1	0,6	2,7	1,5	
Expositions renouvelables	31,8	2,0	0,6	2,6	1,9	
Prêts immobiliers	72,4	2,9	0,6	3,5	1,0	
Autres expositions	62,4	3,5	3,4	6,9	4,9	
TOTAL	1 185,1	16,5	9,6	26,1	14,9	1,9

(1) Arriérés de paiement supérieurs à 90 jours.

EXPOSITIONS DÉPRÉCIÉES ET AJUSTEMENTS DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2011

	31/12/2011					
		Expositions dépréciées				
(en milliards d'euros)	Expositions brutes	Approche standard ⁽¹⁾	Approche IRB	Total	Ajustements de valeur individuels	Ajustements de valeur collectifs
Administrations centrales et banques centrales	156,6	0,1	0,0	0,1	0,0	
Établissements	466,8	0,0	0,6	0,6	0,6	
Entreprises	360,6	4,9	3,2	8,1	4,2	
Clientèle de détail	199,4	10,7	5,2	15,9	9,2	
<i>Petites et moyennes entités</i>	25,8	1,9	0,7	2,5	1,5	
<i>Expositions renouvelables</i>	36,9	2,3	0,6	3,0	2,0	
<i>Prêts immobiliers</i>	70,2	2,5	0,5	3,0	0,8	
<i>Autres expositions</i>	66,5	4,0	3,4	7,4	4,9	
TOTAL	1 183,4	15,7	9,0	24,7	14,0	2,0

(1) Arriérés de paiement supérieurs à 90 jours.

L'exposition dépréciée, qui s'élève à 26,1 milliards d'euros au 31 décembre 2012, présente une augmentation de 5,8 % par rapport à décembre 2011, sensiblement supérieure à l'évolution des expositions brutes qui sont restées quasiment stables sur la période (+ 0,14 %). La tendance à la hausse observée en 2011 sur le portefeuille entreprises s'est accélérée (+19 %) alors que les expositions dépréciées sur la Clientèle de détail sont globalement en légère baisse (- 1,7 %). Bien que les montants restent peu

significatifs, l'année 2012 a été également marquée par une hausse sensible des expositions dépréciées sur les portefeuilles Administrations centrales et banques centrales et Établissements (+ 54,0 % et + 22,1 % respectivement).

Parallèlement, les ajustements de valeur individuels ont augmenté de 6,9 %, contrastant avec les ajustements de valeur collectifs en diminution de 3,6 % sur la période.

EXPOSITIONS DÉPRÉCIÉES ET AJUSTEMENTS DE VALEUR PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

31/12/2012 (en milliards d'euros)	Approche standard	Approche notations internes
	Arriérés de paiement ⁽¹⁾	Expositions en défaut
Afrique et Moyen-Orient	0,3	0,8
Amérique centrale et du Sud	0,0	0,3
Amérique du Nord	0,0	0,5
Asie et Océanie hors Japon	0,0	0,2
Europe de l'Est	0,7	0,3
Europe de l'Ouest hors Italie	9,4	1,0
France (y compris DOM & TOM)	1,8	3,8
Italie	4,3	2,5
Japon	0,0	0,1
MONTANT TOTAL	16,5	9,5

31/12/2011 (en milliards d'euros)	Approche standard	Approche notations internes
	Arriérés de paiement ⁽¹⁾	Expositions en défaut
Afrique et Moyen-Orient	0,3	0,7
Amérique centrale et du Sud	0,0	0,3
Amérique du Nord	0,0	0,4
Asie et Océanie hors Japon	0,0	0,1
Europe de l'Est	0,8	0,2
Europe de l'Ouest hors Italie	8,5	0,9
France (y compris DOM & TOM)	2,0	4,1
Italie	4,1	2,1
Japon	0,0	0,0
MONTANT TOTAL	15,7	8,8

(1) Arriérés de paiement supérieurs à 90 jours.

L'exposition globale en défaut (en approches standard et notation interne) se répartit principalement sur l'Europe de l'Ouest hors Italie, l'Italie et la France. Ces zones géographiques représentent respectivement 40 %, 26 % et 22 % de l'ensemble de cette exposition. L'augmentation globale par rapport à fin 2011 est de 6 % avec une hausse plus marquée sur la zone Europe de l'Ouest hors Italie (+ 11 %) et Italie (+ 9 %) reflétant la dégradation économique enregistrée sur ces deux zones en 2012.

4. Comparaison entre les données estimées et réalisées

Le ratio Pertes attendues (EL)/Valeurs exposées au risque (EAD) s'élève à 1,58 % au 31 décembre 2012, en légère diminution par rapport au 31 décembre 2011 (1,60 %). Ce ratio est calculé sur les portefeuilles Administrations centrales et banques centrales, Établissements, Entreprises, Clientèle de détail et Actions.

Le groupe de travail Pilier 3 de la Fédération Bancaire Européenne (cf. "Final Version of the EBF Report on the Alignment of Pillar 3 Disclosures") suggère de mettre en regard du ratio EL/EAD,

les montants des provisions par rapport aux expositions brutes. Ce dernier ratio s'élève à 1,67 % au 31 décembre 2012, contre 1,62 % à fin 2011.

II. Techniques de réduction du risque de crédit

On entend par :

- **sûreté réelle** : sûreté ou affectation en garantie équivalente ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition compte tenu du droit de l'établissement assujéti, en cas de défaut ou d'autres événements de crédit spécifiques relatifs à la contrepartie, de liquider, de conserver, d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs ;
- **sûreté personnelle** : sûreté ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition, compte tenu de l'engagement d'un tiers à payer un montant en cas de défaut de la contrepartie ou d'autres événements spécifiques.

1. Dispositif de gestion des sûretés réelles

Les principales catégories de sûreté réelle prises en compte par l'établissement sont décrites dans la partie "Facteurs de risque – Risque de crédit – Garanties reçues et sûretés".

Les sûretés font l'objet d'une analyse spécifique à l'octroi afin d'apprécier la valeur de l'actif, sa volatilité, la corrélation entre la valeur de la sûreté et la qualité de la contrepartie financée. Quelle que soit la qualité de la sûreté, le premier critère de décision reste la capacité de remboursement du débiteur, générée par son activité opérationnelle, à l'exception de certains financements de négoce.

Pour les sûretés financières, un taux de couverture minimal de l'exposition par la sûreté est généralement inclus dans les contrats, avec des clauses de réajustement. Leur valorisation est réactualisée en fonction de la fréquence des appels de marge et des conditions de variabilité de la valeur des actifs financiers apportés en sûreté ou trimestriellement à minima.

Le taux de couverture minimal (ou la décote appliquée à la valeur de la sûreté dans les traitements Bâle 2) est déterminé à l'aide de la mesure de la dérive pseudo-maximale de la valeur des titres à la date de revalorisation. Cette mesure est calculée avec un intervalle de confiance de 99 % pour un horizon de temps qui couvre la période entre chaque revalorisation, le délai entre la date de défaut et le début de la cession des titres et la durée de la liquidation. Cette décote intègre aussi le risque d'asymétrie des devises lorsque les titres et l'exposition couverte sont libellés dans des devises différentes. Des décotes supplémentaires sont appliquées lorsque la taille de la position en actions laisse présager une cession par bloc ou lorsque le débiteur et l'émetteur des titres appartiennent à un même groupe de risque.

Concernant les sûretés réelles immobilières, la valorisation initiale des actifs immobiliers est établie à partir de la valeur d'acquisition ou de construction. Par la suite, la revalorisation peut être fondée sur une approche statistique utilisant des indices de marché ou reposer sur une expertise et une fréquence au minimum annuelle.

Pour la banque de proximité (LCL, Cariparma), la revalorisation est automatique en fonction de l'évolution des indices de marché de l'immobilier. À l'inverse, pour les financements immobiliers de type projet, la revalorisation est principalement fondée sur une approche d'expert qui combine différentes approches (valeur du bien, valeur locative, etc.) et intègre des *benchmarks* externes.

Pour les taux de couverture minimaux (ou la décote appliquée à la valeur de la sûreté dans les traitements Bâle 2), Crédit Agricole CIB réalise une projection de la valorisation de l'actif immobilier entre la date de revalorisation et la date de mise en œuvre de la garantie grâce à une modélisation de la valeur de l'actif, et intègre les coûts de repossession durant cette période. Les hypothèses de délai de revente prises en compte sont fonctions du type de financement (projet, fonciers, professionnels, etc.).

D'autres types d'actifs peuvent constituer la sûreté réelle. C'est notamment le cas pour certaines activités telles que le financement d'actifs dans le domaine de l'aéronautique, du maritime ou du négoce de matières premières. Ces métiers sont pratiqués par des *middle office* dont l'expertise repose en particulier sur la valorisation des actifs financés.

2. Fournisseurs de protection

Deux grands types de garantie sont principalement utilisés (hors garanties intragroupe) : les assurances de crédit export souscrites par la Banque et les garanties inconditionnelles de paiement.

Les principaux fournisseurs de garantie personnelle (hors dérivés de crédit – cf. paragraphe ci-dessous) sont les agences de crédit export qui relèvent pour la plupart d'un risque souverain de bonne qualité. Les plus importantes sont la Coface (France), Sace S.p.A (Italie), Euler Hermès (Allemagne) et Korea Export Insur (Corée).

À noter également les garanties reçues de sociétés de caution mutuelle de type Crédit Logement ou Interfimo, qui couvrent des créances de faible montant, mais qui globalement représentent un transfert de risque significatif.

3. Dérivés de crédit utilisés en couverture

Les dérivés de crédit utilisés en couverture sont décrits dans la partie "Facteurs de risques – Risque de crédit – Mécanismes de réduction du risque de crédit – Utilisation de dérivés de crédit".

III. Opérations de titrisation

Le groupe Crédit Agricole est engagé dans des opérations de titrisation en tant qu'originateur, arrangeur ou investisseur au sens de la typologie Bâle 2.5

Les opérations de titrisation, recensées ci-après, correspondent aux opérations telles que définies dans l'arrêté du 20 février 2007 transposant en droit français la CRD (*Capital Requirement Directive*). Sont ainsi visés les opérations ou les montages par lesquels le risque de crédit associé à une exposition ou à un ensemble d'expositions est subdivisé en tranches avec les caractéristiques suivantes :

- les paiements dans le cadre de l'opération ou du montage dépendent des flux collectés de l'exposition ou de l'ensemble des expositions ;
- la subordination des tranches détermine l'allocation des pertes pendant la durée de l'opération ou du montage.

Au sein des opérations de titrisation, on distingue :

- les titrisations classiques : titrisations impliquant le transfert économique des expositions titrisées à une entité ad hoc qui émet des titres. L'opération ou le montage implique le transfert de la propriété des expositions titrisées par l'établissement assujetti originateur ou via une sous-participation. Les titres émis ne représentent pas des obligations de paiement pour l'établissement assujetti originateur ;
- les titrisations synthétiques : titrisations où le transfert de risque de crédit est réalisé par l'utilisation de dérivés de crédit ou de garanties et où le portefeuille d'expositions est conservé au bilan de l'établissement assujetti originateur.

1. Finalité et stratégie

1.1 OPÉRATIONS DE TITRISATION POUR COMPTE PROPRE

Le Groupe poursuit deux types de stratégie :

- la première consiste à utiliser les titrisations dans le cadre d'opérations de refinancement collatéralisées. Ces opérations peuvent être, selon le cas, totalement ou partiellement placées auprès d'investisseurs, données en pension ou conservées au bilan de l'émetteur pour constituer des réserves de titres liquides utilisables dans le cadre de la gestion du refinancement. Cette activité concerne plusieurs entités du Groupe, principalement CACF ; son incidence sur les comptes consolidés est détaillée dans la note annexe 2.3 aux états financiers "opérations de titrisation" ;
- la seconde consiste à utiliser les titrisations, conjointement avec d'autres instruments notamment des dérivés de crédit, pour gérer activement le portefeuille de financements des entreprises de Crédit Agricole CIB.

Cette activité repose sur l'achat de dérivés de crédit sur des expositions unitaires (cf. chapitre "Gestion des risques" – Facteurs de risque et Pilier 3 – partie Risques de crédit – Utilisation de dérivés de crédit) et l'achat de protections de premières pertes sur des portefeuilles d'actifs d'une part pour en réduire le risque, la vente de dérivés de crédits et l'achat de tranches senior d'expositions d'autre part pour en diversifier les risques.

Les objectifs de cette gestion du risque de crédit sont la réduction de la concentration des encours de crédit aux entreprises la libération de ressources pour favoriser l'origination et l'abaissement des niveaux de pertes. Cette activité est gérée par l'équipe *Credit Portfolio Management (CPM)*. L'approche utilisée pour calculer les montants pondérés des positions de titrisation pour compte propre est la méthode de la formule réglementaire. Dans cette activité, la Banque n'achète pas systématiquement une protection sur la totalité des tranches, l'objectif de gestion étant de couvrir certaines des tranches les plus risquées des portefeuilles de financement tout en conservant une partie du risque global.

1.2 OPÉRATIONS DE TITRISATION EN TANT QU'INVESTISSEUR

Cette activité correspond principalement à des investissements chez Crédit Agricole CIB qui sont soit gérés en extinction, soit des expositions dont le risque est considéré comme faible et que Crédit Agricole CIB accepte de porter sur le long terme, qui ont été isolées en 2009 dans un portefeuille de *banking book* prudentiel dédié. Ces activités ne génèrent pas de risque de marché.

1.3 OPÉRATIONS DE TITRISATION POUR LE COMPTE DE LA CLIENTÈLE EN TANT QU'ARRANGEUR/SPONSOR, INTERMÉDIAIRE OU ORIGINATEUR

Seul Crédit Agricole CIB, au sein du groupe Crédit Agricole, a une activité de titrisation pour le compte de la clientèle.

Les opérations de titrisation pour compte de la clientèle réalisées par Crédit Agricole CIB au travers de ses activités de *Fixed Income Markets* se traduisent par l'octroi de lignes de liquidité et le cas échéant de garanties à des entités spécifiques ("conduits ABCP").

Ces entités spécifiques sont *bankruptcy-remote* et non consolidées par le Groupe au regard des critères SIC12 de la norme IAS 27 en vigueur au 31 décembre 2012.

Il faut noter que la majorité des opérations de titrisation pour compte de la clientèle européenne fait intervenir Ester Finance Titrisation, établissement bancaire filiale à 100 % de Crédit Agricole CIB, qui finance l'achat de créances.

Activités réalisées en tant qu'arrangeur/sponsor

1. Opérations refinancées à court terme

Cette activité à court terme correspond économiquement à des solutions de financement du besoin en fonds de roulement (BFR) apportées par Crédit Agricole CIB à ses principaux clients. Les actifs sous-jacents sont principalement des créances commerciales ou financières.

Au 31 décembre 2012, deux conduits ABCP non consolidés multicédants (LMA et Atlantic) sont sponsorisés par Crédit Agricole CIB et dédiés à des opérations pour le compte de la clientèle. Ces entités se financent sur le marché local en émettant des billets de trésorerie et autres effets à court terme.

L'activité sponsor est réduite aux opérations ne faisant pas intervenir Ester Finance Titrisation.

Le montant d'engagement des lignes de liquidité consenties à LMA et à Atlantic s'élève à 9,9 milliards d'euros (3,4 milliards d'euros pour LMA et 6,5 milliards d'euros pour Atlantic) au 31 décembre 2012.

Le métier Titrisation n'a jamais sponsorisé de SIV (*Structured Investment Vehicle*).

2. Opérations refinancées à moyen et long terme

En Europe et aux États-Unis, la plateforme de structuration de Crédit Agricole CIB est restée active et a continué de proposer aux clients des solutions de financement, sur la base de produits adaptés aux contraintes actuelles en matière de risque et de liquidité.

Ces solutions peuvent se traduire par la mise en place de lignes de liquidité accordées à des fonds non consolidés (*Special Purpose Vehicles* et/ou conduits) recevant les actifs titrisés de la clientèle. L'ensemble de ces facilités, ainsi que quelques positions résiduelles conservées correspondent à un montant de 1,9 milliard d'euros au 31 décembre 2012.

Opérations d'intermédiation

Crédit Agricole CIB participe au financement de prététrisation, à la structuration et au placement de titres adossés à des ensembles d'actifs provenant de clients et destinés à être placés auprès d'investisseurs.

Dans le cadre de cette activité, la Banque conserve un risque relativement faible via l'apport éventuel de lignes de support aux véhicules émetteurs de titres ou la détention d'une quote-part des titres émis.

Activités réalisées en tant qu'originateur

Cette activité suit la même logique économique que les activités réalisées en tant que sponsor mais avec les spécificités suivantes :

- elles ne sont applicables qu'aux opérations structurées en Europe ;

- les actifs sont achetés par Ester Finance Titrisation avant d'être refinancés via les conduits LMA ou Atlantic.

Le montant d'engagement des lignes de liquidité consenties à LMA au titre de ce rôle est de 6,3 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

1.4 SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ POUR LE COMPTE DE LA CLIENTÈLE EN 2012

L'activité Titrisation de Crédit Agricole CIB en 2012 s'est caractérisée par :

- l'accompagnement du développement du marché des ABS publics aux États-Unis et sa réouverture en Europe. Crédit Agricole CIB a structuré et organisé le placement (arrangeur et *book runner*) d'un nombre significatif d'émissions ABS primaires pour le compte de ses grands clients "Institutions financières" notamment dans le secteur automobile et dans le financement à la consommation.
- le maintien de son rang parmi les leaders du marché des conduits ABCP, tant en Europe que sur le marché américain, au travers du renouvellement ainsi que de la mise en place de nouvelles opérations de titrisation de créances commerciales ou financières pour le compte de sa clientèle essentiellement Corporate, tout en assurant un bon profil des risques supportés par la Banque. La stratégie de Crédit Agricole CIB axée sur le financement de ses clients est appréciée par les investisseurs et s'est traduite par des conditions de financement encore compétitives.

2. Suivi des risques et comptabilisation

2.1 SUIVI DES RISQUES

Les expositions de titrisation (comptabilisées au bilan ou au hors bilan) induisent des emplois pondérés (*Risk Weighted Assets* ou RWA) et des exigences de fonds propres au titre du portefeuille réglementaire du groupe Crédit Agricole S.A. selon les typologies suivantes :

- les titrisations synthétiques pour compte propre reconnues efficaces en Bâle 2.5 dans la mesure où il y a un transfert significatif des risques ;
- les programmes dans lesquels le Groupe détient des positions d'investissement :
 - soit qu'il ait été à l'origine arrangeur et/ou *sponsor*,
 - soit qu'il ait investi dans des programmes émis par des tiers ;

La plupart des expositions de titrisation du groupe Crédit Agricole sont traitées selon les approches du cadre IRB-Titrisation, à savoir :

- méthode fondée sur les notations externes "*Rating Based Approach* (RBA)" pour les expositions bénéficiant (directement ou par notation induite) de notation externe publique d'agences agréées par le Comité des superviseurs européens. Les organismes externes utilisés sont Standard & Poor's, Moody's, FitchRatings et Dominion Bond Rating Services DBRS ;
- approche évaluation interne "*Internal Assessment Approach* (IAA)" : méthodologie de notation interne de la Banque agréée par le Comité des normes et méthodologies de Crédit Agricole S.A.

pour les principales classes d'actifs (notamment les créances commerciales) dès lors qu'il n'existe pas de notations d'agences pour l'exposition considérée ;

- méthode de la formule réglementaire : "*Supervisory Formula Approach* (SFA)" dans les cas résiduels où il n'existe ni notation externe publique ni possibilité d'appliquer la méthodologie IAA pour les expositions ne bénéficiant pas d'une notation externe publique.

Ces notations englobent tous les types de risques induits par ces opérations de titrisation : risques intrinsèques sur les créances (insolvabilité du débiteur, retards de paiement, dilution, compensation des créances) ou risques sur les structurations des opérations (risques juridiques, risques liés aux circuits d'encaissement des créances, risques liés à la qualité des informations périodiquement fournies par les gestionnaires des créances cédées, etc.)

Ces notations examinées de manière critique ne constituent qu'une aide à la décision sur ces opérations, décisions qui sont prises dans des Comités de crédit de différents niveaux.

Les décisions de crédit assortissent les opérations, qui sont *a minima* revues annuellement dans ces mêmes Comités, de différentes limites à l'évolution du portefeuille acquis (taux de retard, taux de pertes, taux de concentration sectoriels ou géographiques, taux de dilution des créances ou valorisation périodique des actifs par des experts indépendants, etc.) dont le non-respect peut engendrer un durcissement de la structure ou faire rentrer l'opération en amortissement anticipé.

Ces décisions de crédit intègrent également en liaison avec les autres Comités de crédit de la Banque l'appréciation portée sur le risque induit par le cessionnaire des créances et la possibilité d'y substituer un autre gestionnaire en cas de défaillance dans la gestion de ces créances.

Par ailleurs, certaines opérations de titrisation, détenues par diverses entités du Groupe pour des montants peu significatifs, sont traitées en méthode standard.

2.2 MÉTHODES COMPTABLES

Dans le cadre des opérations de titrisation, une analyse du caractère décomptabilisant au regard de la norme IAS 39 est effectuée (dont les critères sont rappelés en note 1.3 relative aux principes et méthodes comptables des états financiers consolidés). L'impact des opérations de titrisation pour compte propre dans les comptes financiers consolidés est exposé en note 2 "Informations significatives de l'exercice" dans les notes annexes aux états financiers.

Dans le cas de titrisations synthétiques, les actifs ne font pas l'objet d'une décomptabilisation dans la mesure où les actifs restent contrôlés par l'établissement. Les actifs restent comptabilisés selon leur classification et leur méthode de valorisation d'origine (cf. note 1.3 relative aux principes et méthodes comptables des états financiers consolidés pour la classification et les méthodes de valorisation des actifs financiers). Une garantie reçue est enregistrée en hors bilan sur la partie couverte.

3. Expositions

3.1 APPROCHES FONDÉES SUR LES NOTATIONS INTERNES

VALEURS EXPOSÉES AUX RISQUES DES OPÉRATIONS DE TITRISATION VENTILÉES PAR RÔLE :

Sous-jacents <i>(en millions d'euros)</i>	EAD titrisés au 31/12/2012						Total
	Classique			Synthétique			
	Investisseur	Originateur	Sponsor	Investisseur	Originateur	Sponsor	
Prêts immobiliers résidentiels	402	-	270	192	-	-	864
Prêts immobiliers commerciaux	68	61	264	56	-	-	449
Créances sur cartes de crédit	1	-	-	-	-	-	1
Leasing	-	-	1 456	-	-	-	1 456
Prêts aux entreprises et PME	516	1 726	-	26 078	2 346	-	30 665
Prêts à la consommation	16	11	2 338	-	-	-	2 365
Créances commerciales	-	7 321	3 751	-	-	-	11 072
Retitrisation	318	221	39	128	5	-	711
Autres actifs	380	349	3 864	1 018	-	-	5 611
TOTAL	1 701	9 689	11 982	27 472	2 351	-	53 195

VALEURS EXPOSÉES AUX RISQUES DES OPÉRATIONS DE TITRISATION VENTILÉES PAR MÉTHODE DE PONDÉRATION :

Sous-jacents (en millions d'euros)	EAD Titrisés au 31/12/2012			Total
	SFA	IAA	RBA	
Prêts immobiliers résidentiels	-	-	864	864
Prêts immobiliers commerciaux	-	-	449	449
Créances sur cartes de crédit	-	-	1	1
Leasing	-	1 393	64	1 456
Prêts aux entreprises et PME	27 851	-	2 815	30 665
Prêts à la consommation	-	1 778	587	2 365
Créances commerciales	101	10 971	-	11 073
Retitrisation	-	-	711	711
Autres actifs	2 180	1 765	1 665	5 611
TOTAL	30 132	15 907	7 156	53 195

VALEURS EXPOSÉES AUX RISQUES DES OPÉRATIONS DE TITRISATION VENTILÉES PAR PONDÉRATION

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE	53 195	57 953
Méthode fondée sur les notations externes	7 156	9 358
Pondération 6-10 %	4 123	6 393
Pondération 12-35 %	1 984	1 163
Pondération 40-75 %	384	547
Pondération 100-650 %	580	1 183
Pondération = 1 250 %	85	73
Approche évaluation interne	15 907	14 418
Pondération moyenne (%)	9,99	11,03
Méthode de la formule réglementaire	30 132	34 177
Pondération moyenne (%)	7,67	8,85
Encours pondérés	6 994	8 207
Exigence de fonds propres	559	657

Parts déductibles des fonds propres

Au 31 décembre 2012, le montant total des parts conservées déductibles des fonds propres Bâle 2.5 s'élève à 714 millions d'euros.

3.2 OPÉRATIONS DE TITRISATIONS TRAITÉES EN APPROCHE STANDARD

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
ENCOURS TOTAL DES EXPOSITIONS TITRISÉES	528,5	764,3
Titrisations classiques	528,5	764,3
Titrisations synthétiques	-	-

L'encours brut des expositions titrisées en méthode standard est marginal par rapport à l'exposition brute en approche fondée sur les notations internes (cf. paragraphe "Approche fondée sur les notations internes").

MONTANTS AGRÉGÉS DES POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES (VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE)

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
MONTANT AGRÉGÉ DES POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISE	499,4	763,7
Bénéficiaire d'une évaluation externe de crédit	493,6	761,8
Pondération 20 %	381,8	728,6
Pondération 40 %	-	-
Pondération 50 %	105,4	21,6
Pondération 100 %	4,3	5,0
Pondération 225 %	-	-
Pondération 350 %	2,1	6,6
Pondération 650 %	0,0	-
Pondération = 1 250 %	5,8	2,0
Approche par transparence	-	-

L'essentiel de ces positions correspond au compartiment "titrisation" d'OPCVM détenu en portefeuille bancaire et traité par transparence.

IV. Expositions sur actions du portefeuille bancaire

Les expositions sur actions du groupe Crédit Agricole S.A., hors portefeuille de négociation, sont constituées de titres détenus “conférant des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l’émetteur ou qui présentent une nature économique similaire”. Il s’agit principalement :

- des actions cotées et non cotées et des parts dans des fonds d’investissements ;
- des options implicites des obligations convertibles, remboursables ou échangeables en actions ;

- des options sur actions ;
- des titres super-subordonnés.

L’objectif poursuivi dans le cadre de prises de participations non consolidées est l’intention de gestion (actifs financiers à la juste valeur par résultat ou sur option, actifs financiers disponibles à la vente, placements détenus jusqu’à l’échéance, prêts et créances) telle qu’elle est décrite dans l’annexe 1.3 aux états financiers “Principes et méthodes comptables – Instruments financiers”.

Les techniques comptables et les méthodes de valorisation utilisées sont décrites dans l’annexe 1.3 aux états financiers “Principes et méthodes comptables”.

MONTANT DES EXPOSITIONS BRUTES ET DES VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION

(en milliards d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Expositions brutes	Valeurs exposées au risque	Expositions brutes	Valeurs exposées au risque
Expositions sur actions en approche notations internes	18,9	3,6	19,0	4,3
Montants des expositions sous la forme de capital investissement détenues dans des portefeuilles suffisamment diversifiés	1,0	1,0	1,2	1,2
Montants des expositions sur actions cotées	2,5	1,2	3,2	2,0
Montants des autres expositions sur actions	15,4	1,4	14,6	1,1
Expositions sur actions en approche standard	3,4	1,7	3,3	1,7
TOTAL DES EXPOSITIONS SUR ACTIONS	22,3	5,3	22,3	6,0

L’exposition sur actions en approche standard comprend notamment les engagements de garantie donnés par Ségespar Finance, filiale d’Amundi, au profit de certains OPCVM gérés par Amundi. Compte tenu du facteur de conversion (CCF) réglementaire sur cette exposition, la valeur exposée au risque global est nettement inférieure à l’exposition brute.

L’exposition sur actions en approche notations internes correspond essentiellement aux portefeuilles de Crédit Agricole S.A., de Crédit Agricole CIB et de Crédit Agricole Investissement et Finance.

La valeur des expositions sur actions traitée en approche notation interne s’élève à 18,9 milliards d’euros au 31 décembre 2012 (contre 19 milliards d’euros au 31 décembre 2011).

Le montant cumulé des plus-values ou moins-values réalisées sur les ventes et liquidations sur la période sous revue est présenté dans l’annexe 4 aux états financiers “Notes relatives au compte de résultat”.

► RISQUE DE MARCHÉ

I. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés en modèles internes

Les méthodologies de mesure et d'encadrement des risques de marché en modèles internes sont décrites dans la partie "Facteurs de risques – Risques de marché – Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché".

II. Règles et procédures d'évaluation du portefeuille de négociation

Les règles d'évaluation applicables aux éléments du portefeuille de négociation sont présentées dans l'annexe 1.3 aux états financiers "Principes et méthodes comptables".

Les modèles d'évaluation font l'objet d'un examen périodique tel qu'il est décrit dans la partie "Facteurs de risques – Risques de marché – Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché".

III. Risque de taux lié aux opérations autres que celles incluses dans le portefeuille de négociation – Risque de taux d'intérêt global

La nature du risque de taux d'intérêt, les principales hypothèses retenues et la fréquence de l'évaluation du risque de taux d'intérêt sont présentées dans la partie "Facteurs de risques – Gestion du bilan – Le risque de taux d'intérêt global".

► RISQUE OPÉRATIONNEL

I. Méthodologie de calcul des fonds propres en méthode avancée

Le champ d'application de la méthode avancée et de la méthode standard ainsi que la description de la méthodologie avancée sont présentés dans la partie "Facteurs de risques – Risques opérationnels – Méthodologie".

II. Techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel

Les techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel sont présentées dans la partie "Facteurs de risques – Assurance et couverture des risques opérationnels".

Comptes consolidés

au 31 décembre 2012 arrêtés par le Conseil d'administration
de Crédit Agricole S.A. du 19 février 2013 et soumis à l'approbation
de l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2013

6

► Cadre général	270
PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ	270
RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	274
PARTIES LIÉES	276
► États financiers consolidés	278
COMPTE DE RÉSULTAT	278
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	279
BILAN ACTIF	280
BILAN PASSIF	280
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	281
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	282
► Notes annexes aux états financiers	284
► Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	399

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers.

Cadre général

► PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ

Depuis l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2001, la société a pour dénomination sociale : **Crédit Agricole S.A.**

Adresse du siège social de la société : 12, place des États-Unis
92127 Montrouge Cedex

Immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés de
Nanterre sous le numéro 784 608 416

Code NAF : 6419Z

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole S.A. est également soumise aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L.512-47 et suivants.

Crédit Agricole S.A. est enregistrée sur la liste des établissements de crédit dans la catégorie des banques mutualistes ou coopératives depuis le 17 novembre 1984. À ce titre, elle est soumise aux contrôles des autorités de tutelle bancaire et notamment de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Les actions Crédit Agricole S.A. sont admises aux négociations sur Euronext Paris. Crédit Agricole S.A. est soumise à la réglementation boursière en vigueur, notamment pour ce qui concerne les obligations d'information du public.

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

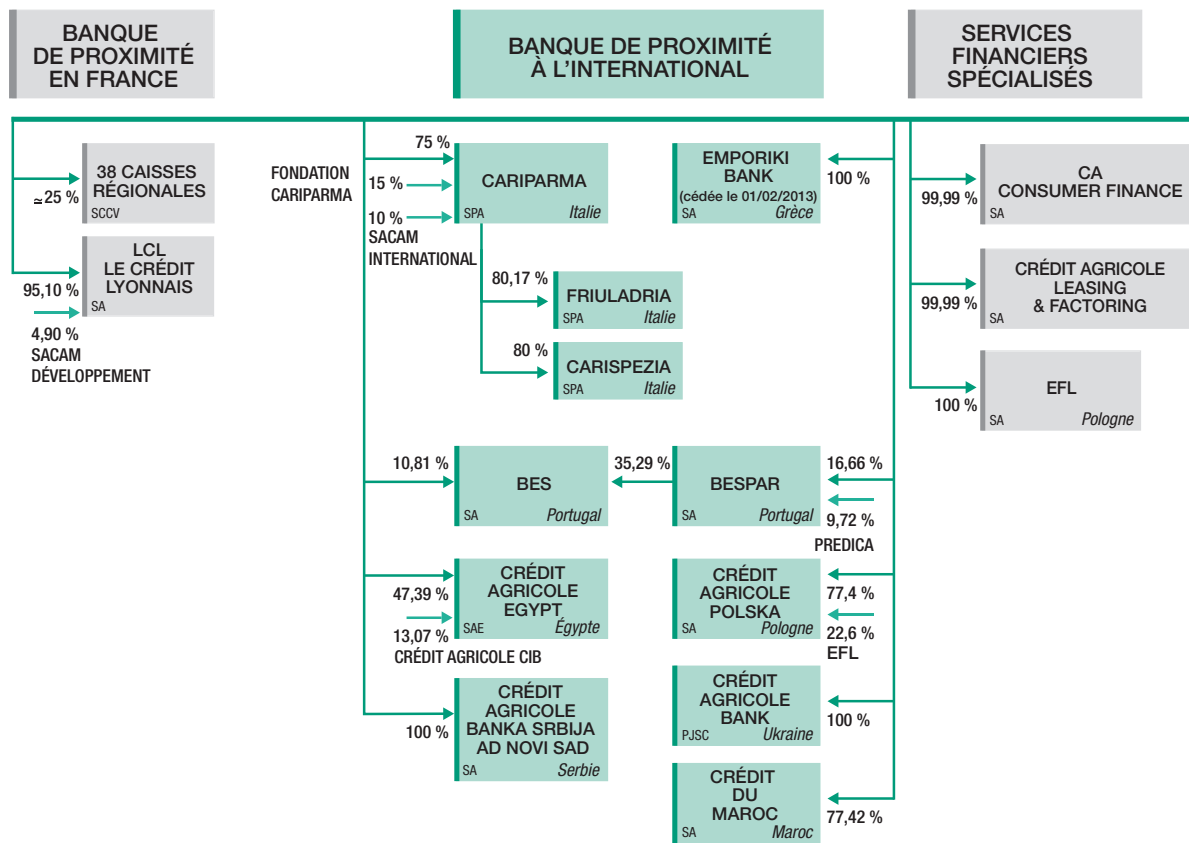
L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par près de 6,9 millions de sociétaires qui élisent 29 118 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction.

Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue La Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32) à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. À ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

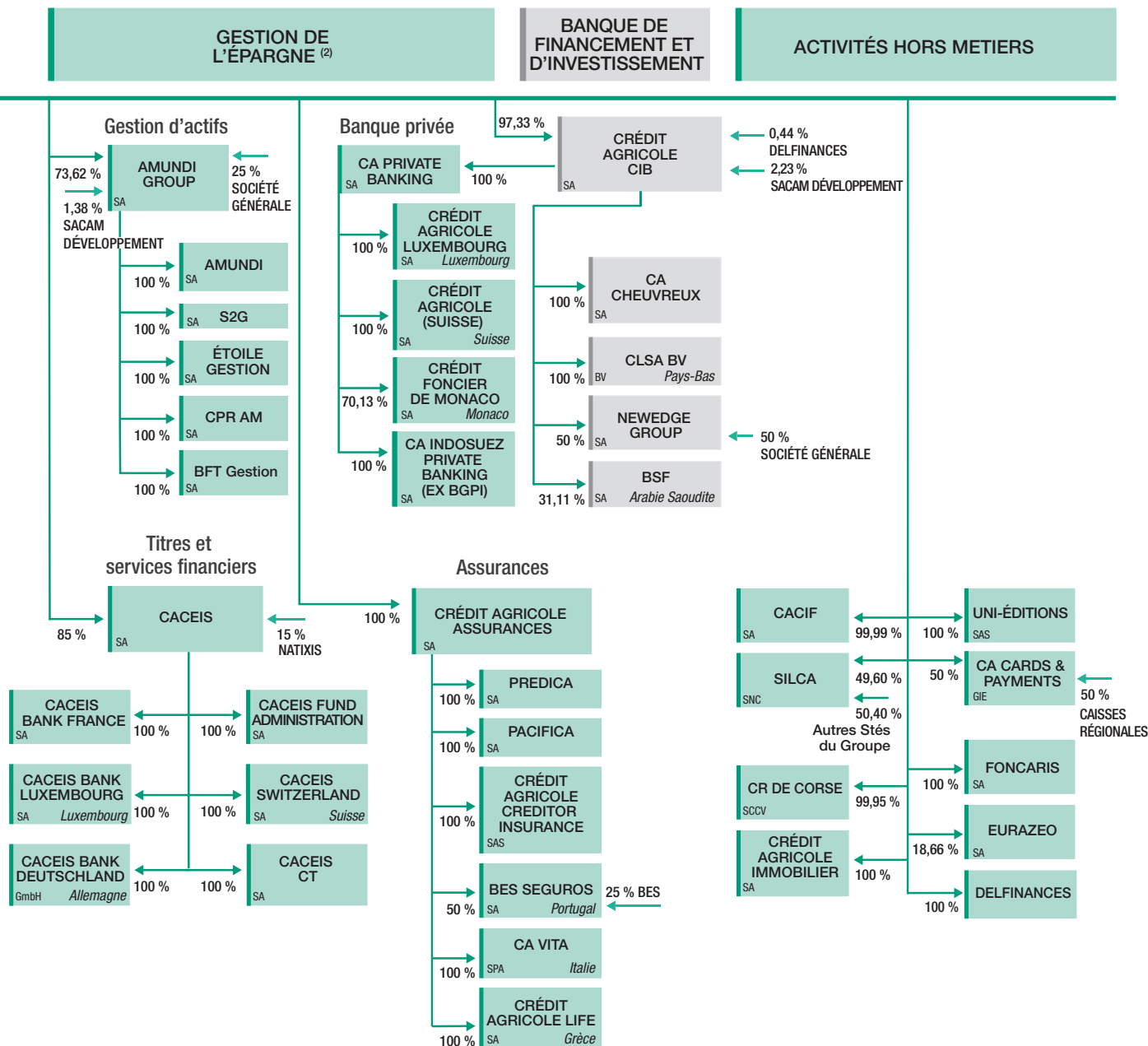
Crédit Agricole S.A.



(1) Pourcentage d'intérêt direct de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales

(2) Regroupe les métiers de la Gestion d'actifs, des Assurances et de la Banque Privée

au 31/12/2012 (% d'intérêt)⁽¹⁾



► RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A. qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires et intégré sur la ligne Prêts et créances sur les établissements de crédit ou Dettes envers les établissements de crédit.

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en Comptes créditeurs de la clientèle.

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et, centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances miroirs" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques Opérations internes au Crédit Agricole.

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en Dettes représentées par un titre ou Dettes subordonnées.

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse

le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453. Le fonds avait été doté à l'origine à hauteur de 609,8 millions d'euros. Il s'élève au 31 décembre 2012 à 939 millions d'euros, dont une dotation de l'année pour 35 millions d'euros et est comptabilisé dans les réserves consolidées du Groupe.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties Switch

Le dispositif *Switch*, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Crédit Agricole S.A. consolide par mise en équivalence ses participations dans les Caisses régionales. Ces participations sont des risques pondérés à 290 % (CCI) ou 370 % (CCA) dans le ratio de solvabilité de Crédit Agricole S.A.

À travers le dispositif *Switch*, les Caisses régionales s'engagent à supporter les exigences en Fonds Propres et les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

En conséquence, sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales ;
- les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25 % de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole S.A. exerce sur les Caisses régionales.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en Réserves consolidées au niveau des Caisses régionales et en Résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole S.A. Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole S.A. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en Produit net bancaire, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au Résultat des entreprises mises en équivalence chez Crédit Agricole S.A.

Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

D'autre part, conformément aux dispositions de ce même protocole, Crédit Agricole S.A. détient directement environ 25 % du capital de chacune des Caisses régionales (à l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est détenue à 100 %).

Cette détention s'effectue par l'intermédiaire de certificats coopératifs d'associés et de certificats coopératifs d'investissement, valeurs mobilières sans droit de vote, émises pour la durée de vie de la Société et qui confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la Société en proportion du capital qu'ils représentent.

Crédit Agricole S.A., organe central du groupe Crédit Agricole, détient une part sociale de chacune des Caisses régionales, ce qui lui confère la qualité d'associé.

Ces différents éléments permettent à Crédit Agricole S.A., organe central du groupe Crédit Agricole, de consolider les Caisses régionales selon la méthode de mise en équivalence.

Du fait de la structure capitalistique du Groupe et de la rupture de la chaîne de contrôle qui en résulte, la participation des Caisses régionales dans la SAS Rue la Boétie est maintenue dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. pour sa quote-part dans les Caisses régionales.

Toutefois, les dividendes SAS Rue La Boétie perçus par les Caisses régionales sont éliminés du résultat en contrepartie des réserves au niveau de la contribution de chacune des Caisses régionales dans la mesure où ces dividendes correspondent à une part de résultat déjà constatée dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A..

Dans les comptes consolidés des Caisses régionales, et en conséquence dans leur valeur de mise en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., les titres SAS Rue la Boétie doivent être valorisés à leur juste valeur. Ces titres ne sont pas cotés sur un marché actif et la mise en œuvre d'une valorisation permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie soulève de nombreuses incertitudes, en particulier en ce qui concerne la valorisation d'éléments intangibles et incessibles comme :

- la stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. ;
- la couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales ;
- les relations économiques et financières internes au groupe Crédit Agricole ;

- la mise en commun de moyens ; et
- la valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole.

En conséquence, et comme le prévoit la norme IAS 39, dès lors que le recours à un modèle de valorisation ne permet pas d'établir une valorisation fiable, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût. En cas d'indication objective de perte de valeur, les titres sont dépréciés dès lors que la valeur comptable du titre est supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant, une valorisation par référence aux transactions internes.

► PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Crédit Agricole S.A. sont les sociétés consolidées par intégration globale, intégration proportionnelle ou mise en équivalence, ainsi que les principaux dirigeants du Groupe.

Conformément aux mécanismes financiers internes au Crédit Agricole, les opérations conclues entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont présentées au bilan et au compte de résultat en opérations internes au Crédit Agricole (note 6.5 "Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle", 4.1 "Produits et charges d'intérêts" et 4.2 "Commissions nettes").

Autres conventions entre actionnaires

Aucun nouveau protocole ayant fait l'objet d'une information publique et impliquant Crédit Agricole S.A. n'a été mis en place au cours de l'exercice 2012.

Relations entre les sociétés contrôlées affectant le bilan consolidé

La liste des sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. est présentée en note 12 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2012". Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées entre des sociétés consolidées par intégration globale et les sociétés consolidées par intégration proportionnelle, à hauteur de la part des tiers associés au Groupe dans ces dernières, affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé au 31 décembre 2012 sont relatifs aux groupes Newedge, UBAF, Menafinance, FGA Capital et Forso, pour les montants suivants :

- prêts et créances sur les établissements de crédit : 1 745 millions d'euros ;
- prêts et créances sur la clientèle : 2 100 millions d'euros ;
- dettes envers les établissements de crédit : 801 millions d'euros ;
- dettes envers la clientèle : 675 millions d'euros.

Les effets des transactions réalisées avec ces groupes sur le compte de résultat de la période ne sont pas significatifs.

Gestion des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière : Conventions de couverture internes au Groupe

Comme présenté dans la note 1.3 "Principes et méthodes comptables", les avantages postérieurs à l'emploi peuvent être de différentes natures. Il s'agit :

- d'indemnités de fin de carrière ;
- d'engagements de retraites, qualifiés selon le cas de régime "à cotisations" ou "à prestations" définies.

Ces engagements font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès de Predica, société d'assurance-vie du groupe Crédit Agricole.

Ces conventions ont pour objet :

- la constitution chez l'assureur, de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur ;
- la gestion de ces fonds par la société d'assurance ;
- le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraites prévues par les différents régimes.

Les informations sur les avantages postérieurs à l'emploi sont détaillées dans la note 7 "Avantages au personnel et autres rémunérations" aux points 7.3 et 7.4.

Relations avec les principaux dirigeants

Les informations sur la rémunération des principaux dirigeants sont détaillées dans la note 7 "Avantages au personnel et autres rémunérations" au point 7.7.

Il n'y a pas de transactions significatives entre Crédit Agricole S.A. et ses principaux dirigeants, leurs familles ou les sociétés qu'ils contrôlent et qui ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation du Groupe.

États financiers consolidés

► COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011 pro forma	31/12/2011 publié
Intérêts et produits assimilés	4.1	32 514	33 591	34 570
Intérêts et charges assimilés	4.1	(17 784)	(19 167)	(19 401)
Commissions (produits)	4.2	8 257	9 963	10 779
Commissions (charges)	4.2	(5 632)	(5 935)	(6 107)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	5 377	(64)	(52)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4, 6.4	(122)	(3 562)	(3 570)
Produits des autres activités	4.5	28 038	33 893	33 900
Charges des autres activités	4.5	(34 333)	(29 334)	(29 336)
Produit net bancaire		16 315	19 385	20 783
Charges générales d'exploitation	4.6, 7.1, 7.4, 7.6	(11 316)	(11 711)	(12 878)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	(721)	(682)	(734)
Résultat brut d'exploitation		4 278	6 992	7 171
Coût du risque	4.8	(3 736)	(4 252)	(5 657)
Résultat d'exploitation		542	2 740	1 514
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.2	503	230	229
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	188	(3)	5
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.5	(3 395)	(1 575)	(1 934)
Résultat avant impôt		(2 162)	1 392	(186)
Impôts sur les bénéfices	4.10	(360)	(885)	(1 026)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	6.14	(3 991)	(1 705)	14
Résultat net		(6 513)	(1 198)	(1 198)
Intérêts minoritaires		(42)	272	272
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		(6 471)	(1 470)	(1 470)
Résultat de base par action (en euros) ⁽¹⁾	6.19	(2,613)	(0,604)	(0,604)
Résultat dilué par action (en euros) ⁽¹⁾	6.19	(2,613)	(0,604)	(0,604)

(1) Correspond au résultat y compris résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession.

Conformément à la norme IFRS 5, l'information comparative est retraitée pour représenter les impacts des activités arrêtées ou en cours de cession.

► RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Les montants ci-après sont présentés nets d'impôts.

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011 ⁽¹⁾
Résultat net part du Groupe		(6 471)	(1 470)
Gains et pertes sur écarts de conversion		(88)	90
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		3 263	(1 773)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		117	174
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		(168)	(4)
Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entreprises mises en équivalence		3 124	(1 513)
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence		129	(50)
Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	4.11	3 253	(1 563)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe		(3 218)	(3 033)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		95	244
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(3 123)	(2 789)

(1) Le retraitement pro forma au titre des activités arrêtées ou en cours de cession n'a pas d'impact significatif sur la présentation du 31 décembre 2011.

► BILAN ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Caisse, banques centrales	6.1	42 714	28 467
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2, 6.8	619 976	490 263
Instruments dérivés de couverture	3.2, 3.4	41 850	33 560
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4, 6.6, 6.7, 6.8	259 679	227 390
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1, 3.3, 6.5, 6.7, 6.8	385 567	379 841
Prêts et créances sur la clientèle	3.1, 3.3, 6.5, 6.7, 6.8	329 756	399 381
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		14 292	8 300
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.7, 6.8, 6.10	14 602	15 343
Actifs d'impôts courants et différés	6.12	7 178	8 231
Compte de régularisation et actifs divers	6.13	63 449	82 765
Actifs non courants destinés à être cédés	6.14	21 496	260
Participation aux bénéfices différée	6.17	-	4 273
Participation dans les entreprises mises en équivalence	2.2	18 561	18 286
Immeubles de placement	6.15	3 041	2 682
Immobilisations corporelles	6.16	4 517	5 170
Immobilisations incorporelles	6.16	1 700	1 868
Écarts d'acquisition	2.5	13 983	17 528
TOTAL DE L'ACTIF		1 842 361	1 723 608

► BILAN PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Banques centrales	6.1	1 061	127
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	572 537	439 680
Instruments dérivés de couverture	3.2, 3.4	42 411	34 605
Dettes envers les établissements de crédit	3.3, 6.9	160 651	172 665
Dettes envers la clientèle	3.1, 3.3, 6.9	483 638	525 636
Dettes représentées par un titre	3.2, 3.3, 6.11	150 390	148 320
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		12 777	5 336
Passifs d'impôts courants et différés	6.12	5 221	4 755
Compte de régularisation et passifs divers	6.13	67 104	73 690
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6.14	22 015	39
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.17	244 578	230 883
Provisions	6.18	4 766	4 798
Dettes subordonnées	3.2, 3.3, 6.11	29 980	33 782
Total dettes		1 797 129	1 674 316
Capitaux propres		45 232	49 292
Capitaux propres part du Groupe		39 727	42 797
Capital et réserves liées		30 538	30 164
Réserves consolidées		13 738	15 434
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 922	(1 331)
Résultat de l'exercice		(6 471)	(1 470)
Intérêts minoritaires		5 505	6 495
TOTAL DU PASSIF		1 842 361	1 723 608

► **TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées			Capital et réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du Groupe	Total des capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital ⁽¹⁾	Élimination des titres autodétenus						
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2011	7 205	38 747	(517)	45 435	232	-	45 667	6 482	52 149
Augmentation de capital	289	622		911			911		911
Variation des titres autodétenus		(59)	151	92			92		92
Dividendes versés en 2011		(1 079)		(1 079)			(1 079)	(349)	(1 428)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales		160		160			160		160
Effet des acquisitions/cessions sur les minoritaires		(16)		(16)			(16)	(134)	(150)
Mouvements liés aux paiements en actions		4		4			4		4
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	289	(368)	151	72	-	-	72	(483)	(411)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(1 513)	-	(1 513)	(28)	(1 541)
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence		8		8	(50)		(42)		(42)
Résultat au 31/12/2011						(1 470)	(1 470)	272	(1 198)
Autres variations		83		83			83	252	335
Capitaux propres au 31 décembre 2011	7 494	38 470	(366)	45 598	(1 331)	(1 470)	42 797	6 495	49 292
Affectation du résultat 2011		(1 470)		(1 470)		1 470	-		-
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2012	7 494	37 000	(366)	44 128	(1 331)	-	42 797	6 495	49 292
Augmentation de capital				-			-		-
Variation des titres autodétenus			(4)	(4)			(4)		(4)
Dividendes versés en 2012				-			-	(375)	(375)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				-			-		-
Effet des acquisitions/cessions sur les minoritaires ⁽²⁾		(96)		(96)			(96)	(703)	(799)
Mouvements liés aux paiements en actions		8		8			8	1	9
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-	(88)	(4)	(92)	-	-	(92)	(1 077)	(1 169)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	3 124	-	3 124	137	3 261
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence		29		29	129		158		158
Résultat au 31/12/2012				-		(6 471)	(6 471)	(42)	(6 513)
Autres variations		211		211	-		211	(8)	203
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2012	7 494	37 152	(370)	44 276	1 922	(6 471)	39 727	5 505	45 232

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

(2) La variation des intérêts minoritaires correspond principalement à l'augmentation de capital d'Agos souscrite par les minoritaires à hauteur de 92 millions d'euros, au remboursement de capital de CL Preferred Capital pour - 750 millions d'euros suite à sa liquidation, au rachat des minoritaires de Bes Vida pour - 151 millions d'euros et au rachat des minoritaires d'Emporiki dans le cadre du projet de cession pour 76 millions d'euros.

► TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole S.A. y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits

dans le portefeuille Actifs financiers disponibles à la vente sont compris dans cette rubrique.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement **des activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011 pro forma	31/12/2011 publié
Résultat avant impôts		(2 162)	1 392	(186)
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		795	737	789
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	2.5	3 395	1 575	1 934
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		6 998	8 736	10 252
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	2.2	(503)	(230)	(229)
Résultat net des activités d'investissement		238	246	238
Résultat net des activités de financement		4 321	4 915	4 923
Autres mouvements		3 952	1 732	1 744
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements		19 196	17 711	19 651
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		(13 369)	14 149	15 543
Flux liés aux opérations avec la clientèle		25 462	1 419	1 019
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(20 025)	(28 680)	(29 759)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		12 213	(4 355)	(4 559)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence ⁽¹⁾		339	403	403
Impôts versés		305	1 459	1 406
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		4 925	(15 605)	(15 947)
Flux provenant des activités abandonnées		(2 707)	20	-
TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)		19 252	3 518	3 518
Flux liés aux participations⁽²⁾		241	(1 219)	(1 221)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(400)	(745)	(787)
Flux provenant des activités abandonnées		69	(44)	-
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)		(90)	(2 008)	(2 008)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires⁽³⁾		(3 333)	(267)	(274)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement⁽⁴⁾		581	11 024	10 999
Flux provenant des activités abandonnées		2 499	(32)	-
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)		(253)	10 725	10 725
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		(971)	772	772
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)		17 938	13 007	13 007
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		46 468	33 461	33 461
Solde net des comptes de caisse et banques centrales*		28 335	28 878	28 878
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit**		18 133	4 583	4 583
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		64 406	46 468	46 468
Solde net des comptes de caisse et banques centrales*		42 059	28 335	28 335
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit**		22 347	18 133	18 133
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		17 938	13 007	13 007

* Composé du solde net du poste "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées.

** Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs sains" et "Comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.9 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

(1) Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence : au 31 décembre 2012, ce montant comprend principalement le versement des dividendes des Caisses régionales pour 283 millions d'euros.

(2) Flux liés aux participations : cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.1 "Principales opérations de structure et événements significatifs de l'exercice 2012". L'impact net sur la trésorerie du Groupe des acquisitions et des cessions des titres de participation consolidés (filiales et mises en équivalence) au 31 décembre 2012 s'établit à - 326 millions d'euros. Les principales opérations concernent notamment la cession des titres Bes Vida pour un montant de 225 millions d'euros diminué de la trésorerie cédée de - 143 millions d'euros, des titres Bankinter pour 35 millions d'euros, ainsi que les souscriptions à l'augmentation de capital de Banco Espírito Santo pour - 109 millions d'euros et de Bespar pour - 112 millions d'euros. Enfin, la déconsolidation de Vert SRL a un effet négatif sur la trésorerie de - 177 millions d'euros.

Sur la même période, l'impact net des acquisitions et des cessions de titres de participation non consolidés sur la trésorerie du Groupe ressort à 567 millions d'euros portant principalement sur la cession des titres d'Intesa Sanpaolo pour 791 millions d'euros, des titres Bankinter pour 79 millions d'euros, des titres Hamilton Lane Advisor pour 73 millions d'euros et l'acquisition des titres Altat Blue pour - 127 millions d'euros et ceux de la SCI Rue du Bac pour - 126 millions d'euros.

(3) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires : ce poste inclut à hauteur de - 370 millions d'euros les dividendes, hors dividendes payés en actions, versés par les filiales de Crédit Agricole S.A. à leurs actionnaires minoritaires, l'augmentation de capital d'Agos souscrite par les minoritaires à hauteur de 92 millions d'euros et le remboursement de capital de CL Preferred Capital pour 750 millions d'euros suite à sa liquidation. Ce poste tient compte également de la souscription à l'augmentation de capital d'Emponiki par Crédit Agricole S.A. à hauteur de 2 320 millions d'euros qui se compense avec la rubrique "Flux provenant des activités abandonnées" pour les activités de financement.

(4) Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement : au cours de l'année 2012, les émissions de dettes obligataires s'élèvent à 24 878 millions d'euros et les remboursements à 15 430 millions d'euros. Les émissions de dettes subordonnées s'élèvent à 303 millions d'euros et les remboursements à 4 756 millions d'euros. Ce poste recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires.

Notes annexes aux états financiers

Sommaire détaillé des notes

NOTE 1	Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés	285	6.3	Instruments dérivés de couverture	343
1.1	Normes applicables et comparabilité	285	6.4	Actifs financiers disponibles à la vente	344
1.2	Format de présentation des états financiers	286	6.5	Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	345
1.3	Principes et méthodes comptables	286	6.6	Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue	346
1.4	Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)	298	6.7	Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers	348
NOTE 2	Informations significatives de l'exercice	301	6.8	Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance	349
2.1	Principales opérations de structure et événements significatifs de l'exercice 2012	301	6.9	Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle	356
2.2	Participations dans les entreprises mises en équivalence	306	6.10	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	356
2.3	Opérations de titrisation	307	6.11	Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	357
2.4	Participations non consolidées	307	6.12	Actifs et passifs d'impôts courants et différés	359
2.5	Écarts d'acquisition	308	6.13	Comptes de régularisation actif, passif et divers	360
2.6	Participations dans les co-entreprises	310	6.14	Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés	361
NOTE 3	Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture	310	6.15	Immeubles de placement	363
3.1	Risque de crédit	310	6.16	Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	364
3.2	Risque de marché	316	6.17	Provisions techniques des contrats d'assurance	365
3.3	Risque de liquidité et de financement	322	6.18	Provisions	366
3.4	Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change	324	6.19	Capitaux propres	368
3.5	Risques opérationnels	325	6.20	Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle	370
3.6	Gestion du capital et ratios réglementaires	325	NOTE 7	Avantages au personnel et autres rémunérations	371
NOTE 4	Notes relatives au compte de résultat	327	7.1	Détail des charges de personnel	371
4.1	Produits et charges d'intérêts	327	7.2	Effectif fin de période	372
4.2	Commissions nettes	328	7.3	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies	372
4.3	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	328	7.4	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	372
4.4	Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	330	7.5	Autres avantages sociaux	374
4.5	Produits et charges nets des autres activités	330	7.6	Paiements à base d'actions	374
4.6	Charges générales d'exploitation	331	7.7	Rémunérations de dirigeants	376
4.7	Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	331	NOTE 8	Engagements de financement et de garantie et autres garanties	377
4.8	Coût du risque	332	NOTE 9	Reclassements d'instruments financiers	379
4.9	Gains ou pertes nets sur autres actifs	333	NOTE 10	Juste valeur des instruments financiers	380
4.10	Impôts	333	10.1	Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût	380
4.11	Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	335	10.2	Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	381
NOTE 5	Informations sectorielles	336	NOTE 11	Événements postérieurs à la clôture	384
5.1	Information sectorielle par secteur opérationnel	337	11.1	Cession de 5,2 % du capital de Bankinter	384
5.2	Information sectorielle par zone géographique	339	11.2	Finalisation de la cession d'Emporiki Group le 1 ^{er} février 2013	385
5.3	Spécificités de l'assurance	339	NOTE 12	Périmètre de consolidation au 31 décembre 2012	385
5.4	Banque de proximité en France – Réseau des Caisses régionales	341			
NOTE 6	Notes relatives au bilan	341			
6.1	Caisse, banques centrales	341			
6.2	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	342			

NOTE 1

Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2012 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite "carve out"), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2011. Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2012. Celles-ci portent sur :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{re} application : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IFRS 7, informations complémentaires à donner sur les transferts d'actifs financiers	22 novembre 2011 (UE n° 1205/2011)	1 ^{er} janvier 2012

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{re} application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	05 juin 2012 (UE n° 475/2012)	1 ^{er} juillet 2012
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	05 juin 2012 (UE n° 475/2012)	1 ^{er} janvier 2013
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Amendement de la norme IAS 12, par rapport au recouvrement des actifs sous-jacents	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Amendement de la norme IFRS 1, sur l'hyperinflation grave, nouveau guide d'application pour les 1 ^{ers} adoptants qui ont (ou avaient) une monnaie fonctionnelle touchée par une hyperinflation grave	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Amendements d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 ^{er} janvier 2013
Amendements d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 ^{er} janvier 2014

Les études d'impact concernant la mise en œuvre des normes pour IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12 et IFRS 13 sont en cours.

Le Groupe n'attend pas d'effet significatif des autres évolutions normatives sur son résultat et ses capitaux propres.

En effet :

- l'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux, la distinction recyclable/non recyclable ;
- l'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode est déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version actuelle d'IAS 19) ;
- l'amendement de la norme IAS 12 prévoit une nouvelle méthode d'évaluation des impôts différés Actif et Passif issus des différences temporaires relatives à certains actifs réévalués. Cette approche ne concerne pas le Groupe qui n'a pas opté pour la méthode de réévaluation des immobilisations corporelles non amortissables selon IAS 16, ni des immeubles de placement selon IAS 40 ;
- l'amendement IFRS 1 ne s'applique qu'aux 1^{er} adoptants.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2012.

1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Crédit Agricole S.A. utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n° 2009-R-04.

1.3 Principes et méthodes comptables

UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de *stock options* ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entités mises en équivalence ;
- la participation aux bénéfices différée.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

INSTRUMENTS FINANCIERS (IAS 32 ET 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Titres à l'actif

Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat/affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Crédit Agricole S.A.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

À ce titre, le groupe Crédit Agricole S.A. a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

- actifs représentatifs de contrats en unité de compte ;
- portefeuille de l'activité de *private equity*.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en *mark-to-market*.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Crédit Agricole S.A. a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe Crédit Agricole S.A. a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

Prêts et créances

La catégorie "Prêts et créances" enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille "Prêts et créances" sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres".

Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Crédit Agricole S.A. utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins

de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Le groupe Crédit Agricole S.A. prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme, etc.

Au-delà de ces critères, le groupe Crédit Agricole S.A. constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de trois ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure ;
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

Date d'enregistrement des titres

Au 31 décembre 2012, la date d'enregistrement du montant notionnel des pensions livrées et des prêts et emprunts de titres comptabilisés à la juste valeur par résultat, a été uniformisée avec celle des pensions livrées et prêts et emprunts de titres classés en prêts et créances ou en dettes afin de permettre une meilleure lisibilité du bilan.

Antérieurement, le montant notionnel des pensions livrées et des prêts et emprunts de titres classés à la juste valeur par résultat était comptabilisé au bilan en date de transaction. Désormais, le montant de ces opérations est comptabilisé en engagement de financement (au hors-bilan) en date de transaction puis au bilan en date de règlement. Les variations de juste valeur de ces opérations entre les deux dates restent enregistrées en résultat.

En conséquence, au 31 décembre 2012, 22 milliards d'euros de titres reçus en pension livrée et emprunts de titres ont été comptabilisés en engagements de financement donnés et 27 milliards d'euros de titres donnés en pension livrée et prêts de titres ont été comptabilisés en engagements de financement reçus.

Les impacts de cette modification sont détaillés dans les notes 6.2 "Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat", 6.13 "Comptes de régularisation actif, passif et divers" et 8 "Engagements de financement et de garantie et autres garanties".

Reclassements d'actifs financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories "Actifs financiers détenus à des fins de transaction" et "Actifs financiers disponibles à la vente" vers la catégorie "Prêts et créances", si l'entité a désormais l'intention et la capacité de

conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;

- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie "Actifs financiers détenus à des fins de transaction" vers les catégories "Actifs financiers disponibles à la vente" ou "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance", si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par le groupe Crédit Agricole S.A. en application de l'amendement de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 "Reclassements d'instruments financiers".

Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les éléments d'actifs prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat *prorata temporis* sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie "Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature" et sont évalués en *mark-to-market*.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. À ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de dépréciation sur les avances aux Caisses régionales.

Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en "Prêts et créances" sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de

l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;

- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Le groupe Crédit Agricole S.A. constitue les dépréciations correspondant en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes provisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles.

Les créances restructurées sont des créances, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non-recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le groupe Crédit Agricole S.A. a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

- Dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle 2.

Dans le cadre de la réglementation Bâle 2, chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A. détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâle 2, d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat ;

■ Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole S.A. a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

Intérêts pris en charge par l'État (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. En conséquence, ces entités perçoivent de l'État une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les opérations d'émissions structurées du groupe Crédit Agricole S.A. sont comptabilisées comme des passifs financiers de *trading* à la juste valeur par nature. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit émetteur du Groupe sont évalués à l'aide de modèles qui reflètent les conditions de refinancement du Groupe telles que constatées à la fin de la période concernée. Ils tiennent également compte de la durée résiduelle des passifs concernés.

Titres au passif

Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par le groupe Crédit Agricole S.A., y compris les actions détenues en couverture des plans de *stock options*, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des "Dettes envers la clientèle" malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.18.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. À chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;

- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;

- couverture d'investissement net à l'étranger : les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange*...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Crédit Agricole S.A. retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles/accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- Les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de *Black & Scholes*) et fondée sur des données de marché observables ;
- Les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;

- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Crédit Agricole S.A. compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 "Produits des activités ordinaires".

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

PROVISIONS (IAS 37 ET 19)

Le groupe Crédit Agricole S.A. identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le groupe Crédit Agricole S.A. a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêt des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.18.

AVANTAGES AU PERSONNEL (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;

- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

Les principes de détermination et de versement de la rémunération différée appliqués par le groupe Crédit Agricole S.A. respectent les dispositions réglementaires encadrant les rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques du Groupe (l'arrêté ministériel publié le 3 novembre 2009 et les Normes Professionnelles de mise en œuvre pratique émises par la FBF). Ils prévoient une rémunération variable différée sur plusieurs années et payable en espèces indexées sur le cours de l'action Crédit Agricole S.A. ou en actions Crédit Agricole S.A.

La charge est constatée linéairement en frais de personnel sur la période d'acquisition des droits (comprise entre 3 et 4 ans) pour tenir compte des conditions de présence et/ou de performance. Pour les rémunérations réglées en trésorerie, la dette correspondante est révisée jusqu'à son règlement pour tenir compte de l'éventuelle non-réalisation de ces conditions et de la variation de valeur du titre Crédit Agricole S.A. Pour les rémunérations réglées en actions Crédit Agricole S.A. la charge correspondante est révisée si les conditions d'acquisitions ne sont pas réalisées.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

Avantages postérieurs à l'emploi

Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Le groupe Crédit Agricole S.A. détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la

charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de *turn-over*.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le groupe Crédit Agricole S.A. n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit Agricole S.A., présents à la clôture de l'exercice, relevant de la nouvelle Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique "Provisions". Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique "Provisions".

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole S.A. n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (IFRS 2)

La norme IFRS 2 "Paielements en actions et assimilés" impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07 novembre 2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A., éligibles à la norme IFRS 2, sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle *Black & Scholes*. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique "Frais de personnel" en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Une description de la méthode, des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 7.6 "Paielements à base d'actions".

Une augmentation de capital réservée aux salariés a été effectuée par le Groupe en 2011.

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénouées par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des "Réserves consolidées part du Groupe".

IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du *goodwill* ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie réelle supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 10 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi, les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et,
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

- a) soit sur la même entité imposable,
- b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur le bénéfice" du compte de résultat.

TRAITEMENT DES IMMOBILISATIONS (IAS 16, 36, 38 ET 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupement d'entreprises résultant de droit contractuel (accord de distribution par exemple).

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le groupe Crédit Agricole S.A. sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

OPÉRATIONS EN DEVISES (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
 - lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique "Commissions" et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
- a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
- Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

ACTIVITÉS D'ASSURANCE (IFRS 4)

Les passifs d'assurance restent pour partie évalués en normes françaises conformément aux dispositions réglementaires IAS et IFRS, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Les actifs financiers des sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A. sont quant à eux reclassés au sein des catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39.

Les contrats avec participation discrétionnaire sont classés dans leur ensemble comme un passif en provisions techniques des sociétés d'assurance. Les méthodes de comptabilisation sont identiques à celles des contrats d'assurance. Les primes relatives à ces contrats sont comptabilisées en produit et l'augmentation des engagements vis-à-vis des assurés constitue une charge.

Les provisions d'assurance-vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis aux contrats. Les passifs des contrats avec participation bénéficiaire discrétionnaire, sans participation bénéficiaire ou garantie plancher sont comptabilisés par référence aux actifs servant de support à ces contrats à la valeur de marché ou son équivalent à la date d'arrêt et sont classés en passif financier.

La marge financière de ces contrats est portée au compte de résultat, après extourne des éléments techniques (primes, prestations...), suivant le principe de comptabilité de dépôt.

Les passifs des contrats d'assurance dommage sont estimés à la date de clôture, sans prise en compte de facteur d'actualisation. Les frais de gestion de sinistres liés aux provisions techniques enregistrées à la clôture sont provisionnés dans les comptes.

Pour les contrats d'assurance non-vie, les frais d'acquisition sont reportés suivant le rythme d'acquisition des primes. Pour les contrats d'assurance-vie, les frais d'acquisition précisément identifiables sont reportés sur le rythme d'émergence des profits.

Le montant total des charges relatives à l'activité d'assurance est présenté dans l'annexe 4.5 "Produits et charges nets des autres activités".

Conformément à la prorogation des règles locales de comptabilisation des contrats d'assurance précisée par la norme IFRS 4 et le règlement CRC 2000-05 sur les comptes consolidés assurance, les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une "comptabilité miroir" au niveau des passifs d'assurance. Cette comptabilité miroir consiste à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés.

Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée au passif ("Provisions techniques des contrats d'assurance") ou à l'actif en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation de manière similaire aux plus et moins-values latentes des actifs sur laquelle elle porte.

La participation aux bénéfices différée est déterminée en deux étapes :

- en affectant les plus ou moins-values latentes des actifs aux contrats d'assurance avec participation bénéficiaire sur une moyenne historique de trois ans ;
- puis dans un deuxième temps, en appliquant aux revalorisations portant sur les contrats d'assurance avec participation bénéficiaire, une clé de partage historique observée sur les trois dernières années pour les titres amortissables, et une clé de 100 % pour les autres actifs financiers.

Pour justifier le caractère recouvrable de l'actif de participation aux bénéfices différée, des tests sont réalisés pour déterminer la capacité d'imputer les moins-values latentes sur les participations futures en amont du test de suffisance des passifs, en conformité avec la recommandation du CNC du 19 décembre 2008.

Ces tests s'appuient :

- en premier lieu, sur des analyses de liquidité de la compagnie ; ces dernières illustrent la capacité de l'entreprise à mobiliser des ressources pour faire face à ses engagements et sa capacité de détention des actifs en moins-values latentes même en cas d'une détérioration de la production nouvelle. Les tests ont été réalisés avec et sans production nouvelle ;
- en deuxième lieu, sur une comparaison entre la valeur moyenne des prestations futures évaluées par le modèle interne répliquant les décisions de gestion de la compagnie et la valeur de l'actif en représentation des engagements en valeur de marché ; elle illustre la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements.

Enfin, des tests de sensibilité sur la capacité d'activer la participation aux bénéfices différée sont également réalisés :

- en cas d'une hausse uniforme de 15 % des rachats s'appliquant à des taux de rachats issus des scénarios proches de ceux de l'Autorité de contrôle prudentiel ;
- en cas de baisse supplémentaire de 10 % des marchés actions.

Par ailleurs, conformément à la norme IFRS 4, le Groupe s'assure à chaque arrêté que les passifs d'assurance (nets des frais d'acquisition reportés et des actifs incorporels rattachés) sont suffisants au regard de leurs flux de trésorerie futurs estimés.

Le test de suffisance des passifs à appliquer pour cette vérification doit respecter au minimum les critères suivants définis au paragraphe 16 de la norme :

- prise en compte de l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels y compris les frais de gestion associés, les commissions ainsi que les options et garanties implicites de ces contrats ;
- si le test fait apparaître une insuffisance, celle-ci est intégralement provisionnée avec incidence en résultat.

CONTRATS DE LOCATION (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits

réciroques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes "Actifs non courants destinés à être cédés" et "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés".

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisée en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4 Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole S.A. et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, Crédit Agricole S.A. dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque Crédit Agricole S.A. détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque Crédit Agricole S.A. détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque Crédit Agricole S.A. détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Crédit Agricole S.A. est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Consolidation des entités *ad hoc*

La consolidation des entités *ad hoc* (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12 (*Standing Interpretation Committee*).

En application de ce texte une entité *ad hoc* est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par le groupe Crédit Agricole S.A., même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité *ad hoc* sont menées pour le compte d'une société du groupe Crédit Agricole S.A. selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que cette société obtienne des avantages de l'activité de l'entité *ad hoc* ;
- cette société a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité *ad hoc* ou, en mettant en place un mécanisme "de pilotage automatique", cette société a délégué ses pouvoirs de décision ;
- cette société a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité *ad hoc* et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité *ad hoc* ; ou,
- cette société conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité *ad hoc* ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par Crédit Agricole S.A. sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole S.A. ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole S.A. ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du *goodwill*.

RETRAITEMENTS ET ÉLIMINATIONS

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES – ÉCARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun (notamment les fusions de Caisses régionales) lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, par référence à la norme américaine ASU805-50 qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS.

À la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent encore être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle, qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part

de l'actif net en cas de liquidation, peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquéreur réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquéreur et l'acquéreur ;
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquéreur pour des services futurs ;
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquéreur ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur autres actifs", sinon ils sont enregistrés dans le poste "Charges générales d'exploitation".

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique "Écarts d'acquisition" lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement et au sein de la rubrique "Participations dans les entreprises mises en équivalence" lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étapes, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste "Réserves consolidées part du Groupe" ; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part de la situation nette cédée est également constaté directement en réserves consolidées part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

NOTE 2

Informations significatives de l'exercice

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2012 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12.

2.1 Principales opérations de structure et événements significatifs de l'exercice 2012

L'année 2012 est l'année de l'achèvement du plan d'adaptation du groupe Crédit Agricole S.A. tel qu'annoncé lors de la conférence Cheuvreux du 28 septembre 2011. Les objectifs fixés en matière de réduction structurelle de l'endettement du Groupe et d'optimisation de la consommation de fonds propres entre juin 2011 et décembre 2012 ont été largement dépassés.

En outre, les objectifs affichés de recentrage des activités par la cession d'actifs (Emporiki et actifs non cœur) ainsi que d'adaptation à l'environnement économique de nos métiers ont été mis en œuvre avec succès.

Les arbitrages identifiés par les métiers pour atteindre ces objectifs se traduisent dans les comptes au 31 décembre 2012 par des impacts dont les plus significatifs sont inclus dans les événements décrits ci-après.

2.1.1 PROJETS DE CESSIION AU 31 DÉCEMBRE 2012

Compte tenu du caractère significatif des entités faisant l'objet au 31 décembre 2012 d'un projet de cession, la note annexe 6.14 précise, en application de la norme IFRS 5, quelles auraient été les contributions de ces entités au bilan, au compte de résultat et dans le tableau des flux de trésorerie à la clôture de l'exercice 2012 en l'absence de processus de cession.

Projet de cession d'Emporiki Group (IFRS 5)

Suite à l'entrée en négociations exclusives avec Alpha Bank approuvée par le Conseil d'Administration du 28 septembre 2012, le contrat visant à la cession de la totalité du capital d'Emporiki Group à Alpha Bank a été signé le 16 octobre 2012.

Dès l'arrêté des comptes du troisième trimestre 2012, le Groupe a procédé au reclassement de la contribution d'Emporiki Group conformément à IFRS 5 et a évalué les impacts de cet abandon d'activité en estimant l'ensemble des coûts attendus sur la cession des actifs courants et non courants. La signature de la vente d'Emporiki Group à Alpha Bank a été réalisée le 1^{er} février 2013 (cf. note 11 "Événements postérieurs à la clôture").

Au 31 décembre 2012, après le rachat par Crédit Agricole S.A. des 1 % détenus par Sacam International, l'impact en résultat net part du groupe de la cession à venir d'Emporiki Group est estimé à - 3 702 millions d'euros dont - 2 010 millions d'euros au titre du résultat opérationnel 2012 et - 1 692 millions d'euros au titre du résultat de cession.

Les modalités de réalisation de la cession sont les suivantes :

- un prix de cession de 1 euro ;
- la recapitalisation d'Emporiki Group par Crédit Agricole S.A., déjà engagée en juillet 2012 à hauteur de 2,3 milliards d'euros, complétée d'une augmentation de capital de 585 millions d'euros concomitante à la signature de l'acte de cession ;
- la souscription par Crédit Agricole S.A. lors de la signature de l'acte de vente à hauteur de 150 millions d'euros d'obligations convertibles émises par Alpha Bank, remboursables en actions d'Alpha Bank, sous conditions et à l'initiative de Crédit Agricole S.A.

La cession de certains encours de *shipping* d'Emporiki Group à Crédit Agricole CIB à hauteur de 1 072 millions d'euros au quatrième trimestre 2012 a permis de solder le financement d'Emporiki Group par Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2012.

En application d'IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et abandon d'activité", les actifs, les passifs et le résultat net d'impôt d'Emporiki Group ont été reclassés en actifs et passifs non courants destinés à être cédés pour 17 294 millions d'euros à l'actif, 18 072 millions d'euros au Passif et pour - 3 750 millions d'euros en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

Antérieurement à cette opération, Emporiki Group et IUB Holding ont signé entre le 29 juin et le 3 septembre 2012 des protocoles de cession de 100 % du capital de trois filiales d'Emporiki pour un montant global de 103 millions d'euros : Crédit Agricole Bank Romania S.A. (ex Emporiki Bank Romania S.A.), Emporiki Bank Bulgaria EAD et Emporiki Bank Albania S.A. L'impact sur les Réserves consolidées part du Groupe est non significatif.

Projet de cession de CA Cheuvreux (IFRS 5)

Crédit Agricole CIB et Kepler Capital Market ont annoncé le 17 juillet 2012 leur entrée en négociations exclusives concernant le rapprochement de CA Cheuvreux et Kepler Capital Market pour créer Kepler Cheuvreux, le leader indépendant du courtage en Europe, aux termes desquelles il est envisagé :

- que Crédit Agricole CIB cède à Kepler Capital Market 100 % de ses parts dans CA Cheuvreux ;
- que Crédit Agricole CIB puisse prendre une participation dans le nouvel ensemble Kepler Cheuvreux à hauteur de 15 %.

Les conditions d'application de la norme IFRS 5 concernant la cession de CA Cheuvreux à Kepler Capital Market sont remplies au 31 décembre 2012 dans la mesure où les parties mettent tout en œuvre pour réaliser l'opération dans les tout prochains mois.

L'impact estimé de l'opération de cession ressort à - 192 millions d'euros en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession, 1 091 millions d'euros en Actifs non courants destinés à être cédés et 1 005 millions d'euros en Dettes sur actifs destinés à être cédés dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

L'impact en Résultat net part du Groupe de la cession à venir de Cheuvreux est estimé à - 192 millions d'euros dont - 21 millions d'euros au titre du résultat opérationnel 2012 et - 171 millions d'euros au titre du résultat de cession.

Projet de cession de CLSA (IFRS 5)

Le 20 juillet 2012 Crédit Agricole CIB a cédé 19,9 % de CLSA à Citics International pour 310 millions de dollars US ; le prix reçu a été réservé au titre de l'option de rachat, compte tenu des options croisées détenues par les deux parties et leur permettant d'annuler cette transaction en cas d'échec de la cession totale.

Simultanément, Citics a attribué à Crédit Agricole CIB une option lui permettant de céder à Citics International les 80,1 % restants de sa participation pour 942 millions de dollars US : cette option a été exercée le 25 octobre 2012, suivie de la signature le 5 novembre 2012 d'un accord d'achat et de vente ferme.

La signature de cet accord d'achat et de vente ferme entre les parties et les progrès notables dans les discussions avec les autorités de tutelle confortent la probabilité de finalisation de la cession en 2013. Par conséquent, les critères d'application de la norme IFRS 5 sont remplis pour les comptes au 31 décembre 2012.

L'impact estimé de l'opération de cession ressort à -57 millions d'euros en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession, correspondant au résultat d'exploitation courante, 2 721 millions d'euros en Actifs non courants destinés à être cédés et 2 520 millions d'euros en Dettes sur actifs destinés à être cédés dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

La plus-value de cession attendue en 2013 lors de la cession de CLSA entraîne que les actifs et passifs de cette participation sont maintenus à leur valeur comptable dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Projet de cession de BNI Madagascar (IFRS 5)

Malgré la résolution du protocole d'accord signé le 20 mars 2012 par Crédit Agricole S.A. portant sur la cession par la IUB Holding des 51 % du capital de BNI Madagascar, l'intention du Groupe Crédit Agricole S.A. de céder cette filiale est confirmée par le démarrage au cours du mois de janvier 2013 d'échanges avec de nouveaux acquéreurs potentiels.

En application d'IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et abandon d'activité", les actifs, les passifs et le résultat net d'impôt de BNI Madagascar sont conservés en actifs et passifs non courants destinés à être cédés pour 386 millions d'euros à l'actif, 389 millions d'euros au passif et pour 9 millions d'euros en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

2.1.2 RESTRUCTURATION DE LA DETTE SOUVERAINE GRECQUE

Suite à l'annonce par l'Eurogroupe le 21 février 2012 de l'accord sur le second plan d'aide à la Grèce, les créanciers privés ont pris connaissance des modalités et du périmètre de l'offre d'échange volontaire émise par l'État grec le 24 février 2012. Le périmètre définitif inclut des financements octroyés à certaines entreprises publiques garantis par l'État dont trois d'entre elles (Hellenic Railways Organisation – OSE, Hellenic Defense Systems – EAS et Athens Urban Transport Organisation – OASA) sont des contreparties d'Emporiki.

Dans ce cadre, les titres détenus par les créanciers privés éligibles à l'échange ont été échangés le 12 mars 2012 pour les titres de droit grec et le 11 avril 2012 pour ceux régis par le droit international.

L'impact de la mise en œuvre de ce plan d'échange, dont les modalités sont décrites dans la note 6.8 "Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance" est :

- pour l'activité Assurance, une charge en coût du risque (nette des mécanismes de participation aux bénéfices des assurés propres à l'assurance-vie) de 53 millions d'euros (cf. note 4.8 "Coût du risque") ;
- pour Emporiki, une charge en résultat net d'impôt des activités arrêtees de 345 millions d'euros.

La politique de désengagement du Groupe à l'exposition à la dette souveraine grecque a conduit les entités de l'activité Assurance et Emporiki à solder la totalité de leur portefeuille.

2.1.3 PERTE DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION (CF NOTE 2.5 "ÉCARTS D'ACQUISITION")

Sur l'exercice 2012, les tests de dépréciation réalisés sur les écarts d'acquisition ont conduit à la constatation d'une dépréciation de 3 395 millions d'euros contre 1 934 millions d'euros au titre de l'exercice 2011 :

- au 31 décembre 2012, l'UGT Crédit à la consommation est scindée en trois UGT pour tenir compte d'une part du suivi direct par Crédit Agricole S.A. d'Agos Ducato et d'autre part de la gestion spécifique des autres partenariats au sein du métier. L'UGT Crédit à la consommation (hors Agos et Partenariats automobiles) a été dépréciée à hauteur de 802 millions d'euros, l'UGT Agos à hauteur de 572 millions d'euros et l'UGT Partenariats automobiles à hauteur de 121 millions d'euros ;
- la valeur de l'UGT Banque de financement et d'investissement hors courtiers a fait l'objet d'une dépréciation de 466 millions d'euros. L'UGT Banque de financement et d'investissement courtiers a été dépréciée de 368 millions d'euros ;
- la valeur de l'UGT Banque de proximité à l'international montre une dégradation entraînant au 31 décembre 2012 le besoin d'une dépréciation de 997 millions d'euros sur l'Italie, dont 852 millions d'euros en résultat net part du Groupe, et 69 millions d'euros sur l'Égypte. En outre, l'ajustement de prix lié à l'opération d'acquisition de Carispezia et d'un réseau d'agences d'Intesa Sanpaolo, réalisée courant 2011, a entraîné un ajustement de la valeur de l'UGT de l'Italie pour un montant de 82 millions d'euros.

2.1.4 ACQUISITIONS DE LA PÉRIODE

Rachat par CAA de 50 % de CA Vita détenus par Cariparma

Le 30 mars 2012, Crédit Agricole Assurances a racheté auprès de Cariparma 50 % du capital de CA Vita pour un prix de 175 millions d'euros.

Au terme de cette opération interne, Crédit Agricole Assurances détient 100 % du capital de CA Vita.

CA Vita qui était consolidée en intégration globale à hauteur de 87,50 % dans les comptes du Groupe Crédit Agricole S.A. est désormais consolidée par intégration globale à hauteur de 100 %.

Cette opération ne modifiant pas le contrôle, ses effets sont comptabilisés directement dans les capitaux propres en diminution du poste Réserves consolidées part du Groupe pour un montant de - 12 millions d'euros.

2.1.5 CESSIONS DE LA PÉRIODE ET SUIVI DES OPÉRATIONS DE CESSION ENGAGÉES ANTÉRIEUREMENT

Cession effective de Crédit Agricole Private Equity et des fonds de Crédit Agricole Capital Investment Finance gérés par Crédit Agricole Private Equity

Crédit Agricole S.A. et Collier Capital ont signé le 16 décembre 2011 un protocole d'accord portant sur la cession de deux ensembles dont la réalisation effective est intervenue le 29 mars 2012 à l'issue de l'obtention des autorisations nécessaires de la part des autorités compétentes :

- La cession par Crédit Agricole S.A. de 100 % du capital de Crédit Agricole Private Equity (CAPE) à Collier Capital pour un prix de vente de 8 millions d'euros a dégagé une moins-value consolidée de - 3 millions d'euros présentée en Gains et pertes sur autres actifs ;
- La cession de la majeure partie des fonds gérés par CAPE et détenus par Crédit Agricole Capital Investment Finance (CACIF), filiale de Crédit Agricole S.A., pour un montant de 223 millions d'euros. La cession du portefeuille n'a dégagé aucun résultat de cession au 31 décembre 2012. Les variations de juste valeur avaient été comptabilisées dans les comptes au 31 décembre 2011 du fait de la comptabilisation des fonds en juste valeur par résultat sur option.

Cession de BES Vida à BES

Crédit Agricole S.A. et Banco Espírito Santo (BES) ont signé le 12 avril 2012 un protocole de cession de la participation de 50 % détenue par Crédit Agricole Assurances dans BES Vida pour 225 millions d'euros. Cette cession s'inscrit concomitamment à une augmentation de capital lancée par BES en vue de renforcer ses capitaux propres et respecter l'objectif fixé par la Banque du Portugal.

À l'issue de la réalisation effective de cette cession, intervenue le 11 mai 2012, BES détient 100 % de BES Vida. Cette opération se traduit par un changement de méthode de consolidation : BES Vida, qui était consolidée par intégration globale à hauteur de 60,25 %, est désormais consolidée par intégration globale à hauteur de 100 %.

est prise en compte à partir du 20 juin 2012 de manière indirecte dans la valeur de mise en équivalence du palier de consolidation BES au taux de 20,27 %.

Ainsi, la cession s'est traduite par une plus-value consolidée de 28 millions d'euros présentée en gains et pertes sur autres actifs et constatée dans le métier "Gestion de l'épargne".

2.1.6 AUTRES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Plan d'adaptation du groupe Crédit Agricole CIB

Conformément aux objectifs annoncés le 14 décembre 2011 par le groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole CIB continue de gérer activement son plan d'adaptation.

Dans la continuité des éléments communiqués en 2011, l'impact global ressort à - 392 millions d'euros sur le Résultat net part du Groupe en 2012 (hors impact de CA Cheuvreux et CLSA classés en IFRS 5).

En effet, la cession de portefeuilles d'actifs en extinction entamée au quatrième trimestre 2011 s'est accélérée sur 2012 : la quasi-totalité du portefeuille de CDOs résidentiels US comptabilisés en *trading book* ainsi que de RMBS US a été cédée pour un montant nominal de 6 milliards d'euros (1 milliard d'euros pour l'année 2011).

L'impact de ces cessions sur le résultat avant impôt s'élève à - 402 millions d'euros, auxquels il faut ajouter - 112 millions d'euros de dépréciations soit un total de - 514 millions d'euros (- 321 millions d'euros en Résultat net part du Groupe).

Les cessions de prêts du portefeuille de banque de financement se sont poursuivies sur 2012 pour un encours de 3,9 milliards d'euros (soit un total de 10,3 milliards d'euros), à un rythme un peu moins soutenu mais dans des conditions qui restent satisfaisantes, avec un impact sur le Produit net bancaire de - 114 millions d'euros en 2012 (- 71 millions d'euros en Résultat net part du Groupe).

Plan d'adaptation du groupe Crédit Agricole Consumer Finance

Le groupe Crédit Agricole S.A. a présenté le 14 décembre 2011 un projet de plan d'adaptation pour CA Consumer Finance visant à préserver son activité dans un environnement financier de plus en plus complexe. Pour atteindre cet objectif, trois leviers d'actions ont été privilégiés :

- la baisse organique de l'activité ;
- les cessions de créances douteuses.

Les résultats dégagés en 2012 sur les cessions de créances douteuses réalisées en 2012 ont permis d'atteindre les objectifs fixés en terme de volume de créances cédées et de résultat de cession ;

- les cessions/fermetures de filiales ou de partenariats.

Au 31 décembre 2012, la provision pour restructuration s'élève à 54 millions d'euros, dont 41 millions d'euros au titre des engagements sociaux.

Plan d'adaptation du groupe Cariparma

Parmi les objectifs que s'est fixés le groupe Cariparma dans le cadre de son plan stratégique 2011-2014 figure notamment la réduction structurelle du coût du travail et des effectifs.

En vue de réaliser cet objectif, le groupe Cariparma a engagé des négociations qui ont abouti à la définition d'un plan de départs volontaires bénéficiant aux salariés ayant déjà acquis ou devant acquérir dans les prochaines années leurs droits à la retraite.

Entre le 30 septembre 2012 et le 31 décembre 2014, le nombre total de départs prévus au niveau du groupe Cariparma est de 722 personnes, pour un coût total estimé de 120 millions d'euros provisionnés au 31 décembre 2012.

Cession d'actifs immobiliers d'exploitation

Dans le cadre de sa stratégie de rationalisation de ses actifs immobiliers d'exploitation, le groupe Crédit Agricole S.A. a cédé les immeubles des boulevards Raspail et Pasteur situés à Paris et du quai du Président-Paul-Doumer situé à La Défense. La plus-value nette d'impôt dégagée sur ces opérations s'élève à 121 millions d'euros.

Cession des titres Intesa Sanpaolo S.p.A.

Compte tenu de l'évolution du cours de bourse du titre Intesa Sanpaolo S.p.A. au cours du premier semestre 2012, le critère de perte significative (moins-value de plus de 50 %) a été franchi pendant 15 jours de bourse. En conséquence, une dépréciation durable a été comptabilisée dès le 30 juin 2012.

L'intégralité des titres Intesa Sanpaolo S.p.A. a été cédée au second semestre 2012. En conséquence, au 31 décembre 2012, le résultat net part du Groupe réalisé sur ces cessions atteint - 445 millions d'euros.

Déconsolidation de Bankinter consécutive à la dilution de Crédit Agricole S.A. dans Bankinter

Bankinter a procédé le 10 août 2012 à l'émission de 27 270 552 nouvelles actions, suite à la conversion d'une partie de ses titres "*participaciones preferentes*", assimilées à des obligations subordonnées à durée indéterminée, auxquelles Crédit Agricole S.A. n'avait pas souscrit. Cette augmentation de capital a entraîné une dilution du pourcentage de détention de Crédit Agricole S.A. qui est passé de 20,4 % au 30 juin 2012 à 19,4 % à l'issue de cette opération.

Cette dilution, concomitante à la stratégie de recentrage des activités, a conduit le groupe Crédit Agricole S.A. à réexaminer les critères de son influence notable, tels qu'établis par la norme IAS 28, et à conclure à la perte d'influence notable entraînant la déconsolidation de Bankinter.

La valeur de mise en équivalence de Bankinter dans les comptes de Crédit Agricole S.A. étant de 531 millions d'euros à cette date, une moins-value a été constatée pour - 193 millions d'euros, présentée sur la ligne Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence.

Compte tenu des cessions de titres réalisées au second semestre 2012, le taux de détention de Crédit Agricole S.A. dans Bankinter s'élève au 31 décembre 2012 à 15,1 % confirmant la stratégie de désengagement du Groupe Crédit Agricole S.A. (cf. note 11 "Événements postérieurs à la clôture").

Évaluation des titres SAS La Boétie dans la contribution des Caisses régionales aux comptes consolidés

Les Caisses régionales de Crédit Agricole ont fait évoluer, dans leurs comptes établis en application des normes IFRS, la méthode

de valorisation des titres qu'elles détiennent dans la SAS Rue La Boétie, actionnaire majoritaire de Crédit Agricole S.A.

Réalisée sur la base d'une approche multicritères, cette valorisation aboutit à un provisionnement global de ces titres pour l'ensemble des Caisses régionales de 651 millions d'euros.

La contribution des Caisses régionales au Résultat des entreprises mises en équivalence de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2012 est, en conséquence, négativement impactée pour un montant de 165 millions d'euros. Toutefois, cet impact est minoré, à hauteur de 40 millions d'euros par l'annulation d'écritures de consolidation constatées lors de fusions de Caisses régionales.

Dépréciation durable du titre Sacam International par les Caisses régionales

En application du premier seuil d'analyse des critères de constatation d'une dépréciation durable (une perte de valeur d'au moins 30 % sur une période de 6 mois consécutifs), les titres Sacam International, détenus par les Caisses régionales et porteurs de titres de filiales internationales du Groupe, ont fait l'objet d'une dépréciation durable. L'impact sur la contribution des Caisses régionales au Résultat des entreprises mises en équivalence est de - 85 millions d'euros sur l'exercice 2012 dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Rachat de dettes subordonnées émises par le Groupe

Compte tenu des évolutions réglementaires, notamment les nouvelles règles Bâle 3, et afin de renforcer la qualité de ses fonds propres de base, Crédit Agricole S.A. a lancé le 26 janvier 2012 des offres de rachat portant sur ses obligations subordonnées en circulation.

Ces offres ont abouti au rachat de :

- 610 millions de dollars US en montant nominal de titres super-subordonnés à durée indéterminée émis le 31 mai 2007 ;
- 1 633 millions d'euros en montant nominal de sept séries de titres libellés en euros, livres sterling et en dollars canadiens (six séries de titres super-subordonnés à durée indéterminée et une série de titres subordonnés à durée indéterminée).

L'impact dans les comptes consolidés se traduit par la comptabilisation d'un gain au titre de cette opération de 864 millions d'euros présenté en Produit net bancaire, soit un Résultat net de 552 millions d'euros.

Prise en compte de l'impact des *spread* émetteurs

Conformément à la norme IAS 39, le Groupe valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le *spread* émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

Crédit Agricole CIB – Revalorisation des émissions structurées

L'évolution du *spread* émetteur sur les émissions structurées émises par Crédit Agricole CIB, et évaluées sur la base de la dernière grille d'émission en vigueur en fin de période, a généré un impact de - 933 millions d'euros en Produit net bancaire au 31 décembre 2012 (+ 671 millions d'euros au 31 décembre 2011) et de - 598 millions

d'euros sur le Résultat net part du Groupe au 31 décembre 2012 (contre + 430 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Le stock de résultat latent lié à la revalorisation des émissions structurées de Crédit Agricole CIB au 31 décembre 2012 s'élève à 77 millions d'euros avant impôt.

Crédit Agricole S.A. – Élimination des dettes émises par le Groupe et représentatives de contrats en unités de compte chez les sociétés d'assurance

À compter du 1^{er} janvier 2012, les instruments de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'assurance du Groupe pour le compte des assurés dans le cadre de contrats en unités de compte ont fait l'objet d'une élimination, celle-ci ayant désormais un impact significatif sur les comptes.

L'impact sur le Résultat net part du Groupe au 31 décembre 2012, induit par la variation du *spread* émetteur sur les instruments de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et ses filiales conservée au passif du bilan des sociétés d'assurance du Groupe en provisions techniques des entreprises d'assurance s'élève à - 405 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Activités de corrélation

La réalisation en février 2012 du transfert de l'exposition au risque de marché de l'activité de corrélation de Crédit Agricole CIB à Blue Mountain n'a pas entraîné d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Litige Échange Images Chèques

L'Autorité de la concurrence, dans sa décision du 20 septembre 2010, a condamné onze banques françaises, parmi lesquelles le groupe Crédit Agricole S.A., pour entente illicite sur les commissions perçues par les banques pour le traitement des chèques.

En application de l'arrêt de la cour d'appel de Paris du 23 février 2012 invalidant cette décision, Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et LCL ont été remboursés de l'amende payée.

L'Autorité de la concurrence a déposé le 23 mars 2012 un pourvoi en cassation contre cet arrêt de la cour d'appel de Paris. À ce stade de la procédure, Crédit Agricole S.A. ne dispose d'aucun élément nouveau justifiant la constitution d'une provision.

Loi de finances rectificative pour 2012, loi de financement de la sécurité sociale 2013 et projet de loi de finances 2013

Les principales mesures contenues dans la deuxième loi de finances rectificative pour 2012, promulguée le 16 août 2012, concernent essentiellement :

- la création d'une contribution exceptionnelle due au titre de 2012 par les établissements de crédit (doublement de la taxe systémique), dont l'impact au 31 décembre 2012 s'élève pour Crédit Agricole S.A. à - 76 millions d'euros ;
- la suppression de l'exonération de cotisations sociales sur les heures supplémentaires et l'augmentation du taux du forfait social employeur sur les différentes formes d'épargne salariale génèrent une charge de 34 millions d'euros en 2012.

Les autres mesures n'ont pas d'impact significatif dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2012.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2013 a été publiée au journal officiel du 18 décembre 2012. La principale mesure ayant un impact sur les comptes de 2012 concerne la taxe sur les salaires avec la création d'une tranche additionnelle taxée à 20 % pour les rémunérations supérieures à 150 milliers d'euros et l'élargissement de l'assiette de la taxe. La charge sur l'exercice 2012 est inférieure à 50 millions d'euros.

Le projet de loi de finances 2013 instaure une contribution exceptionnelle de 7 % sur les sommes placées en réserve de

capitalisation des entreprises d'assurance. Le montant cumulé de cet *exit tax* et de la contribution complémentaire, instaurée par la loi de finances pour 2011 au taux de 10 %, est plafonné à 5 % du montant des fonds propres (y compris la réserve de capitalisation), estimé à l'ouverture de l'exercice en cours à la date de promulgation de la LFI 2013.

Pour le groupe Crédit Agricole S.A., cet *exit tax* représente un impôt complémentaire de 128 millions d'euros au titre de 2012.

2.2 Participations dans les entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2012					
	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net total retraité	Quote-part de résultat
Bank Al Saudi Al Fransi	1 360	1 671	31 884	1 033	622	164
BES	974	729	81 866	1 875	90	(238)
Caisses régionales et filiales	15 344					839
Bankinter ⁽¹⁾	-					(175)
Eurazeo ⁽²⁾	581	430	15 088	4 440	(129)	(24)
Autres	302					(63)
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	18 561					503

(1) La société Bankinter a été déconsolidée au 3^e semestre 2012 (cf. note 2 "Informations significatives de l'exercice").

(2) Les données Total actif sont celles publiées par la société au titre du 30 juin 2012. Les données PNB et Résultat net total retraité sont celles sur douze mois à fin juin 2012.

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre 2012. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence déterminée en conformité avec IAS 28.

Les participations dans les entreprises mises en équivalence ont fait l'objet de tests de dépréciation selon la même méthodologie

que celle retenue pour les écarts d'acquisition, c'est-à-dire en exploitant les estimations de flux futurs attendus des sociétés concernées et en utilisant les paramètres de valorisation décrits dans la note 2.5 "Écarts d'acquisition".

La quote-part de résultat de BES intègre la constatation d'une perte de valeur de 267 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31/12/2011					
	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net total retraité	Quote-part de résultat
Bank Al Saudi Al Fransi	1 229	1 952	28 951	873	554	134
BES	888	404	82 771	2 095	(109)	(329)
Caisses régionales et filiales	14 604					1 027
Bankinter	555	555	59 491	1 104	181	(597)
Autres	305					22
Eurazeo ⁽¹⁾	638	311	14 454	4 122	(100)	(24)
Autres	67					(4)
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	18 286					229

(1) Les données Total actif sont celles publiées par la société au titre du 30 juin 2011. Les données PNB et Résultat net total retraité sont celles sur douze mois à fin juin 2011.

2.3 Opérations de titrisation

OPÉRATIONS DE TITRISATION ASSURÉES POUR COMPTE PROPRE

Diverses entités du groupe procèdent à des opérations de titrisation pour compte propre dans le cadre d'opérations de refinancement collatéralisées. Ces opérations peuvent être, selon le cas, totalement ou partiellement placées auprès d'investisseurs, données en pension ou conservées au bilan de l'émetteur pour constituer des réserves de titres liquides utilisables dans le cadre de la gestion du refinancement. Selon l'arbre de décision d'IAS 39, ces opérations entrent dans le cadre de montages déconsolidants ou non déconsolidants : pour les montages non déconsolidants, les actifs sont maintenus au bilan consolidé du groupe Crédit Agricole S.A.

Au 31 décembre 2012, le groupe CA Consumer Finance gère en Europe 17 véhicules consolidés de titrisation de crédits à la consommation accordés aux particuliers ainsi que de financement des concessionnaires. Ces opérations de titrisation réalisées dans le groupe CA Consumer Finance ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A.

Les valeurs comptables des actifs concernés nettes des passifs associés s'élèvent à 12 230 millions d'euros au 31 décembre 2012. Elles incluent, en particulier, des encours clientèle dont la valeur nette comptable s'établit à 15 557 millions d'euros au 31 décembre 2012. Ainsi, le montant des titres mobilisés sur le marché est de 3 327 millions d'euros. La valeur des titres restant mobilisables est de 6 422 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2012, Cariparma gère un véhicule de titrisation de crédits immobiliers. Ces opérations de titrisation ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A.

Les valeurs comptables des actifs concernés s'élèvent à 5 689 millions d'euros au 31 décembre 2012.

2.4 Participations non consolidées

Les titres enregistrés au sein du portefeuille actifs financiers disponibles à la vente sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Ce poste s'élève à 5 665 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 5 569 millions d'euros au 31 décembre 2011. Au 31 décembre 2012, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative sont Crédit Logement (titres A et B) et Korian. La détention du Groupe s'élève respectivement à 485 et 235 millions d'euros.

Ces titres sont représentatifs de 33 % du capital de Crédit Logement et 31 % du capital de Korian mais ne confèrent pas d'influence notable sur ces entités codétenues par différentes banques et entreprises françaises.

Au 31 décembre 2012, les dotations nettes sur dépréciations durables des titres de participation non consolidés sont de - 7 millions d'euros.

2.5 Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2011 Brut	31/12/2011 Net	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Pertes de valeur de la période	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012 Brut	31/12/2012 Net
Banque de proximité en France	5 263	5 263						5 263	5 263
● dont Groupe LCL	5 263	5 263						5 263	5 263
Services financiers spécialisés	3 499	3 116	-	-	(1 495)	1	(7)	3 493	1 615
● dont crédit à la consommation ⁽¹⁾	1 948	1 948			(802)		(12)	1 939	1 134
● dont crédit à la consommation – Agos	567	567			(572)		5	569	-
● dont crédit à la consommation – Partenariats automobiles	531	531			(121)	1		532	411
● dont factoring	453	70						453	70
Gestion de l'épargne	4 541	4 541	12	(19)	-	(6)	11	4 539	4 539
● dont gestion d'actifs	2 046	2 046				(6)	(6)	2 034	2 034
● dont services aux institutionnels	643	643	12					655	655
● dont assurances	1 228	1 228		(19)			6	1 215	1 215
● dont banque privée internationale	624	624					11	635	635
Banque de financement et d'investissement	2 420	1 353	1	-	(834)	(2)	(42)	2 365	476
● dont banque de financement et d'investissement (hors courtiers)	1 701	942			(466)			1 701	476
● dont courtiers, actions	55	41	1				(42)	-	-
● dont courtiers, autres	664	370			(368)	(2)		664	-
Banque de proximité à l'international	5 069	3 183	-	-	(1 066)	(11)	(88)	3 450	2 018
● dont Grèce	1 516	-						-	-
● dont Italie	2 960	2 745			(997)		(88)	2 872	1 660
● dont Pologne	265	265						265	265
● dont Ukraine	127	-				(0)		124	-
● dont autres pays	201	173			(69)	(11)		190	93
Activités hors métiers	72	72						72	72
TOTAL	20 864	17 528	13	(19)	(3 395)	(18)	(126)	19 182	13 983
Part Groupe	20 405	17 107	11	(19)	(3 242)	(16)	(102)	18 747	13 739
Part minoritaires	459	421	2		(153)	(2)	(24)	435	244

(1) Crédit Agricole Consumer Finance hors Agos et Partenariats automobiles.

Au 31 décembre 2012, l'unité génératrice de trésorerie (UGT) Crédit à la consommation est scindée en trois UGT :

- Crédit à la consommation (hors Agos et Partenariats automobiles) ;
- Agos ;
- Partenariats automobiles.

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des UGT auxquelles ils sont rattachés. La détermination de la valeur d'utilité a reposé

sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultaient des plans à moyen terme établis pour les besoins de pilotage du Groupe.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- **flux futurs estimés** : données prévisionnelles à 3 ans établies à partir des budgets prévisionnels à trois ans approuvés par la Direction. Des données prévisionnelles à 5 ans peuvent être utilisées pour certaines UGT afin de prendre en compte le cycle économique plus long des UGT concernées ;

Les projections des plans métiers ont été élaborées à partir du scénario économique de fin septembre 2012, axé sur les hypothèses suivantes :

- une reprise lente et modérée en zone euro.

Après une année 2012 en récession en zone euro, l'année 2013 est marquée par une reprise très lente et modérée (0,3 %), sur fond de résolution graduelle de la crise de la dette.

En 2014-2015, la croissance renoue avec son rythme potentiel, de l'ordre de 1,5 %, avec en France une reprise modeste (1,3 % en 2014 et 1,8 % en 2015). En Italie, la croissance connaît un rebond technique en 2014, après deux années de récession, mais reste faible en 2015,

- des taux à court terme qui demeurent bas en 2013.

La BCE abaisse son taux de refinancement de 0,75 % (depuis juillet 2012) à 0,50 % en 2013, en raison d'une dégradation de la situation économique en zone euro. Le très bas niveau des taux directeurs (0 % pour le taux de dépôt et 0,75 % pour le taux de refinancement), les opérations de refinancement illimitées et l'élargissement des conditions d'éligibilité des collatéraux devraient contribuer à maintenir un excès de liquidité en zone euro et de ce fait, des taux à court terme très bas (0,25 % pour l'Euribor 3 mois fin 2012 et en 2013).

En 2014-2015, la BCE remonte prudemment son taux de refinancement par étapes, à mesure que se met en place une reprise lente et modérée en zone euro,

- une remontée lente et graduelle des taux longs.

En 2012, la crise de la dette publique en zone euro et l'aversion pour le risque conduisent à un *flight to quality* marqué en faveur des titres d'État allemands et français, d'où des taux 10 ans très bas pour ces deux pays. Avec l'annonce par la BCE d'un nouveau programme de rachats (conditionnels mais illimités) de dettes publiques, baptisé OMT, l'aversion au risque pourrait graduellement diminuer. Mais dans le même temps la situation économique de la plupart des pays européens, notamment l'Italie ou l'Espagne, s'avère plus mauvaise que prévu. L'attrait pour les valeurs refuges va donc rester fort et la remontée des taux longs allemands et français sera plus lente que prévu.

En 2014-2015, le retour de la croissance et l'amélioration des comptes publics favorisent un arbitrage en faveur d'actifs plus risqués (baisse des primes de risque). Mais la fragilité de la reprise et sa vulnérabilité aux chocs devraient encore soutenir des achats refuges avec une normalisation très graduelle des taux longs allemands et français,

- une parité euro-dollar stable sur la période.

La parité euro-dollar se stabilise autour des 1,25, compte tenu de la politique ultra-accommodante de la FED qui pousse le dollar à la baisse. Cependant, cet effet est compensé par un différentiel de conjoncture nettement défavorable à la zone euro.

L'allocation de ressources rares (liquidité, RWA) reste contrainte sur la période pour les métiers de financement (SFS et BFI) ;

- **les fonds propres alloués** aux différents métiers correspondent au 31 décembre 2012 à 8 % des emplois pondérés pour les activités bancaires et à 100 % de la marge de solvabilité pour les activités d'assurance ;

- **taux de croissance à l'infini et taux d'actualisation** : taux différenciés par UGT, se répartissant selon le tableau ci-après :

En 2012	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation
Banque de proximité en France	2,0 %	9,2 %
Banque de proximité à l'international	2,0 % à 5,0 %	10,4 % à 16,9 %
Services financiers spécialisés	2,0 %	9,2 % à 10,9 %
Gestion de l'épargne	2,0 %	9,7 % à 10,1 %
Banque de financement et d'investissement	2,0 %	11,3 % à 12,6 %
Activités hors métiers	2,0 %	11,8 %

Les taux d'actualisation retenus pour les UGT ont été ajustés afin de prendre en compte les évolutions observées sur le risque souverain et notamment des pays de l'Europe du Sud, et des conséquences de ces évolutions sur notre appréciation de la valeur des entités dans ces pays.

En conséquence, les taux d'actualisation ont été relevés pour la Banque de proximité à l'international, entre 2011 et 2012 respectivement de 10,0 % à 10,4 % sur l'Italie et de 12,7 % à 16,9 % sur l'Égypte. L'évolution du risque souverain italien a eu également un impact sur le taux d'actualisation appliqué aux Services financiers spécialisés fortement implantés en Italie (Agos Ducato, partenariats automobiles).

Des tests de sensibilité ont été effectués sur les écarts d'acquisition – part du Groupe.

S'agissant des paramètres financiers, ils montrent que :

- une variation de +/- 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une variation de l'ordre de +/- 900 millions d'euros de la charge de dépréciation part du Groupe enregistrée fin 2012 :
 - +/- 250 millions d'euros sur les UGT du crédit à la consommation,
 - +/- 200 millions d'euros sur l'UGT banque de proximité à l'international – Italie ;
- une variation de +/- 50 points de base du niveau de fonds propres alloués aux UGT bancaires conduirait à une variation de l'ordre de +/- 800 millions d'euros de la charge de dépréciation part du groupe enregistrée fin 2012 :
 - +/- 160 millions d'euros sur les UGT du crédit à la consommation,
 - +/- 100 millions d'euros sur l'UGT banque de proximité à l'international – Italie ;
- une variation de +/- 50 points de base du taux de croissance à l'infini conduirait à une variation de l'ordre de +/- 200 millions d'euros de la charge de dépréciation part du groupe enregistrée fin 2012 :
 - +/- 75 millions d'euros sur les UGT du crédit à la consommation,
 - +/- 85 millions d'euros sur l'UGT banque de proximité à l'international – Italie.

S'agissant des paramètres opérationnels, ils montrent que :

- une variation de +/- 1 % du coefficient d'exploitation en année terminale des UGT conduirait à une variation de l'ordre de +/- 500 millions d'euros de la charge de dépréciation part du groupe enregistrée fin 2012, dont :
 - +/- 180 millions d'euros sur les UGT du crédit à la consommation,
 - +/- 70 millions d'euros sur l'UGT banque de proximité à l'international – Italie ;
- une variation de +/- 10 points de base du coût du risque en année terminale conduirait à une variation de l'ordre de +/- 900 millions d'euros de la charge de dépréciation part du groupe enregistrée fin 2012 :
 - +/- 280 millions d'euros sur les UGT du crédit à la consommation,
 - +/- 140 millions d'euros sur l'UGT banque de proximité à l'international – Italie.

La charge de dépréciation complémentaire résultant de chacun de ces différents scénarios n'affecterait que les UGT déjà dépréciées au 31 décembre 2012.

2.6 Participations dans les co-entreprises

LISTE ET DESCRIPTION DES PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES

Au 31 décembre 2012, les principales participations dans les co-entreprises sont les suivantes :

- Newedge, consolidée à 50 %, dont la contribution au bilan consolidé s'élève à 22 910 millions d'euros, 1 329 millions d'euros en charges et 984 millions d'euros en produits ;
- FGA Capital SPA, consolidée à 50 %, dont la contribution au bilan consolidé s'élève à 7 129 millions d'euros, 783 millions d'euros en charges et 863 millions d'euros en produits.

ENGAGEMENTS AU TITRE DES PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES

Au 31 décembre 2012, il n'y a pas d'engagement significatif au titre des participations dans les co-entreprises.

NOTE 3

Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La fonction gestion financière de Crédit Agricole S.A. a la responsabilité de l'organisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole S.A., de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif, du pilotage des ratios prudentiels. Elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG).

Cette direction est rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le chapitre "Facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1 Risque de crédit

(Cf. Chapitre "Facteurs de risque – Risque de crédit")

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

	31/12/2012	31/12/2011
(en millions d'euros)	Activités poursuivies	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte) ⁽¹⁾	573 567	432 721
Instruments dérivés de couverture	41 850	33 560
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	237 601	206 353
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	118 333	104 610
Prêts et créances sur la clientèle	329 756	399 381
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 602	15 343
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	1 315 709	1 191 968
Engagements de financement donnés (hors opérations internes) ⁽¹⁾	149 217	160 160
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	93 435	98 898
Provisions - Engagements par signature	(309)	(219)
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	242 343	258 839
EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT ⁽²⁾	1 558 052	1 450 807

(1) Au 31 décembre 2011, les titres reçus en pension livrée comptabilisés en date de transaction étaient enregistrés pour leur montant notionnel en contrepartie du compte de créditeurs divers pour 2 milliards d'euros ; au 31 décembre 2012 ces opérations qui représentent un montant de 22 milliards d'euros sont comptabilisées en "engagements de financement donnés" entre la date de transaction et la date de règlement (cf. Note 8 - Engagements de financement et de garantie et autres garanties).

(2) La contribution au titre du 31 décembre 2011 des entités reclassées en activités destinées à être cédées en 2012 s'élève à 34 005 millions d'euros.

Les garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

	31/12/2012	31/12/2011
(en millions d'euros)		
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes) ⁽¹⁾	4 405	22 759
Prêts et créances sur la clientèle	139 388	154 975
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	13 541	14 676
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)	5 058	4 682

(1) Le montant au titre des activités arrêtées ou en cours de cession, correspondant à Emporiki, s'élève à 7 976 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Les montants présentés correspondent aux montants de garanties et collatéraux retenus dans le calcul des exigences de fonds propres du ratio de solvabilité. Leur valorisation, issue de la filière Risques, est déterminée en fonction des règles établies par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole S.A.

Cette valorisation est mise à jour selon une méthodologie et une fréquence propres à la nature de la sûreté et a minima une fois par an. Le montant déclaré au titre des garanties reçues est plafonné au montant des actifs couverts.

CONCENTRATIONS PAR AGENT ÉCONOMIQUE DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique
(hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en millions d'euros)	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	4 961	62	56	28	4 877
Banques centrales	25 500	-	-	-	25 500
Établissements de crédit	93 392	648	557	-	92 835
Institutions non établissements de crédit	41 272	2 571	1 214	646	39 412
Grandes entreprises	144 469	5 297	2 786	1 333	140 350
Clientèle de détail	151 308	8 771	5 337	856	145 115
TOTAL ⁽¹⁾ PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE	460 902	17 349	9 950	2 863	448 089

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 2 389 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31/12/2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	7 112	210	83	23	7 006
Banques centrales	23 214	-	-	-	23 214
Établissements de crédit	81 964	611	569	-	81 395
Institutions non établissements de crédit	75 593	2 369	1 213	1 136	73 244
Grandes entreprises	167 620	7 491	4 446	1 662	161 512
Clientèle de détail	165 492	14 078	7 153	720	157 619
TOTAL ⁽¹⁾ PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE	520 995	24 759	13 464	3 541	503 990

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 3 020 millions d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	3 383	4 518
Institutions non établissements de crédit	17 255	21 865
Grandes entreprises	95 911	91 264
Clientèle de détail	26 053	31 249
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	142 602	148 896
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	325	990
Institutions non établissements de crédit	9 098	7 940
Grandes entreprises	38 405	38 788
Clientèle de détail	34 844	39 003
TOTAL ENGAGEMENTS DE GARANTIE	82 672	86 721

Dettes envers la clientèle par agent économique

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Administrations centrales	10 862	11 058
Institutions non établissements de crédit	58 587	99 699
Grandes entreprises	111 011	116 863
Clientèle de détail	303 178	298 016
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	483 638	525 636

CONCENTRATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en millions d'euros)	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	213 388	5 398	2 852	965	209 571
Autres pays de l'UE	126 185	8 798	5 075	1 019	120 091
Autres pays d'Europe	16 050	461	233	97	15 720
Amérique du Nord	39 540	507	343	361	38 836
Amériques Centrale et du Sud	12 744	880	658	17	12 069
Afrique et Moyen Orient	18 279	998	705	181	17 393
Asie et Océanie (hors Japon)	18 541	198	17	126	18 398
Japon	16 175	109	67	97	16 011
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-	-
TOTAL ⁽¹⁾ PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE	460 902	17 349	9 950	2 863	448 089

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 2 389 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31/12/2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	208 593	5 874	3 288	878	204 427
Autres pays de l'UE	161 444	15 918	8 207	1 136	152 101
Autres pays d'Europe	16 297	523	252	100	15 945
Amérique du Nord	63 612	457	350	916	62 346
Amériques Centrale et du Sud	14 613	913	607	23	13 983
Afrique et Moyen Orient	20 116	903	653	331	19 132
Asie et Océanie (hors Japon)	15 223	117	68	83	15 072
Japon	21 069	54	39	74	20 956
Organismes supra-nationaux	28	-	-	-	28
TOTAL ⁽¹⁾ PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	520 995	24 759	13 464	3 541	503 990

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 3 020 millions d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	70 924	64 904
Autres pays de l'UE	32 290	42 029
Autres pays d'Europe	6 790	7 043
Amérique du Nord	19 084	20 155
Amériques centrale et du Sud	4 010	4 747
Afrique et Moyen Orient	1 769	2 266
Asie et Océanie (hors Japon)	6 862	6 735
Japon	873	1 017
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	142 602	148 896
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	55 139	58 037
Autres pays de l'UE	12 632	12 888
Autres pays d'Europe	3 627	1 806
Amérique du Nord	5 337	5 705
Amériques centrale et du Sud	559	682
Afrique et Moyen Orient	1 360	1 990
Asie et Océanie (hors Japon)	3 123	4 527
Japon	895	1 086
TOTAL ENGAGEMENTS DE GARANTIE	82 672	86 721

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
France (y compris DOM-TOM)	340 783	338 381
Autres pays de l'UE	74 415	85 294
Autres pays d'Europe	11 745	10 349
Amérique du Nord	26 133	62 146
Amériques centrale et du Sud	3 583	3 359
Afrique et Moyen Orient	13 747	13 277
Asie et Océanie (hors Japon)	9 212	10 709
Japon	4 020	2 121
Organismes supra-nationaux	-	-
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	483 638	525 636

INFORMATIONS SUR LES ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

(en millions d'euros)	31/12/2012						
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an			
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	2 770	1 936
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	591	569
Administrations centrales ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	1	8
Établissements de crédit	-	-	-	-	-	444	501
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-	-	146	60
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	6 254	312	370	75	7 011	7 401	12 395
Administrations centrales	51	2	4	2	59	6	60
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	108	33	223	-	365	91	553
Institutions non établissements de crédit	774	41	25	3	843	1 357	1 140
Grandes entreprises	2 060	131	69	63	2 322	2 511	4 551
Clientèle de détail	3 261	105	49	7	3 422	3 436	6 091
TOTAL ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT	6 254	312	370	75	7 011	10 762	14 900

(1) Les titres d'État grecs ont fait l'objet d'un échange dans le cadre du plan de restructuration de la dette souveraine annoncé par l'État grec le 21 février 2012. Cette opération est à l'origine de la baisse des dépréciations pour - 5 milliards d'euros et de la valeur nette comptable pour - 2 milliards d'euros.

(en millions d'euros)	31/12/2011						
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an			
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	2 416	2 296
Instruments de dettes	174	-	-	-	174	2 702	5 794
Administrations centrales ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	2 002	5 116
Banques centrales	-	-	-	-	-	2	-
Établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	23
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-	-	494	417
Grandes entreprises	174	-	-	-	174	204	238
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	6 151	401	275	145	6 972	11 295	17 005
Administrations centrales	43	1	2	-	46	127	106
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	225	65	-	30	320	42	569
Institutions non établissements de crédit	218	42	7	1	268	1 156	2 349
Grandes entreprises	2 096	104	254	110	2 564	3 045	6 108
Clientèle de détail	3 569	189	12	4	3 774	6 925	7 873
TOTAL ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT	6 325	401	275	145	7 146	16 413	25 095

(1) Les titres d'État grecs valorisés à l'aide d'un modèle interne ont été dépréciés à hauteur de 74 % en moyenne pour un montant total de 5,1 milliards d'euros qui après les mécanismes propres à l'assurance-vie et net d'impôts impactent le Groupe à hauteur de 943 millions d'euros. La valeur nette comptable au 31 décembre 2011 s'élève à 2,0 milliards d'euros (cf. note 6.8).

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS – RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles Bâle 2.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

(en millions d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel ⁽¹⁾	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel ⁽¹⁾	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	8 184	2 137	10 321	6 630	2 950	9 580
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	157 109	60 628	217 737	174 122	81 312	255 433
Risques sur les autres contreparties	21 295	11 497	32 792	27 648	17 085	44 733
Total Risque de contrepartie	186 588	74 262	260 850	208 400	101 347	309 746
Risques sur contrats de :						
● taux d'intérêt, change et matières premières	176 816	61 741	238 556	184 711	82 877	267 586
● dérivés actions et sur indices	4 473	2 545	7 018	9 490	4 749	14 240
● dérivés de crédit	5 299	9 976	15 276	14 199	13 721	27 920
Total Risque sur les contrats	186 588	74 262	260 850	208 400	101 347	309 746
Incidence des accords de compensation et de collatéralisation	150 324	50 296	200 621	177 277	65 247	242 523
TOTAL APRÈS EFFETS DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATÉRALISATION	36 264	23 966	60 229	31 123	36 100	67 223

(1) Calculé selon les normes prudentielles Bâle 2.

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

3.2 Risque de marché

(Cf. Chapitre "Facteurs de risque – Risque de marché")

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

(en millions d'euros)	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	-	-	-	3 844	12 720	24 343	40 907	32 163
● Swaps de taux d'intérêts				3 824	12 430	24 195	40 449	31 450
● Options de taux				-	-	-	-	150
● Caps – floors – collars				20	290	148	458	482
● Autres instruments conditionnels				-	-	-	-	81
Instruments de devises et or :	-	-	-	324	139	68	531	812
● Opérations fermes de change				322	139	68	529	788
● Options de change				2	-	-	2	24
Autres instruments				19	12	1	32	18
● Dérivés sur actions & indices boursiers				19	12	1	32	18
Sous total				4 187	12 871	24 412	41 470	32 993
● Opérations de change à terme				140	13	227	380	567
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - ACTIF	-	-	-	4 327	12 884	24 639	41 850	33 560

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif

(en millions d'euros)	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	-	-	-	3 185	11 945	26 698	41 828	33 535
● Swaps de taux d'intérêts				3 155	11 731	26 505	41 391	32 997
● Options de taux				-	5	-	5	71
● Caps – floors – collars				29	208	188	425	395
● Autres instruments conditionnels				1	1	5	7	72
Instruments de devises et or :	-	-	-	167	183	18	368	323
● Opérations fermes de change				165	183	18	366	298
● Options de change				2	-	-	2	25
Autres instruments :	-	-	-	15	1	1	17	19
● Dérivés sur actions & indices boursiers				15	1	1	17	19
Sous total	-	-	-	3 367	12 129	26 717	42 213	33 877
● Opérations de change à terme				175	17	6	198	728
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - PASSIF	-	-	-	3 542	12 146	26 723	42 411	34 605

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

(en millions d'euros)	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	4	3	-	18 111	98 774	263 465	380 357	290 976
● Futures	-	-	-	-	-	-	-	2
● FRA	-	-	-	672	102	-	774	766
● Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	16 734	86 689	225 862	329 285	240 318
● Options de taux	-	-	-	80	3 413	32 208	35 701	35 810
● Caps – floors – collars	-	-	-	624	8 570	5 395	14 589	14 078
● Autres instruments conditionnels	4	3	-	1	-	-	8	2
Instruments de devises et or :	10	-	-	3 152	3 257	3 959	10 378	11 030
● Opérations fermes de change	10	-	-	1 441	755	1 376	3 582	4 810
● Options de change	-	-	-	1 711	2 502	2 583	6 796	6 220
Autres instruments :	111	592	19	3 851	12 929	1 212	18 714	31 820
● Dérivés sur actions & indices boursiers	111	592	19	1 277	4 560	544	7 103	12 767
● Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	23	4	-	27	87
● Dérivés sur produits de base	-	-	-	322	220	46	588	2 889
● Dérivés de crédits	-	-	-	2 229	8 145	622	10 996	16 077
● Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	125	595	19	25 114	114 960	268 636	409 449	333 826
● Opérations de change à terme	-	-	-	7 968	953	172	9 093	15 622
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - ACTIF	125	595	19	33 082	115 913	268 808	418 542	349 448

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif

(en millions d'euros)	31/12/2012							31/12/2011
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	1	-	-	17 637	96 336	265 741	379 715	290 928
● Futures	1	-	-	-	-	-	1	1
● FRA	-	-	-	654	76	-	730	746
● Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	15 940	81 571	225 446	322 957	235 430
● Options de taux	-	-	-	235	4 091	33 657	37 983	37 107
● Caps – floors – collars	-	-	-	799	10 576	6 556	17 931	17 535
● Autres instruments conditionnels	-	-	-	9	22	82	113	109
Instruments de devises et or :	5	-	-	3 203	3 856	3 221	10 285	10 674
● Opérations fermes de change	4	-	-	1 173	1 144	968	3 289	3 972
● Options de change	1	-	-	2 030	2 712	2 253	6 996	6 702
Autres instruments :	195	1 030	46	4 182	13 183	1 154	19 790	31 509
● Dérivés sur actions & indices boursiers	150	1 026	46	1 027	4 780	514	7 543	12 014
● Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	27	4	-	31	84
● Dérivés sur produits de base	45	-	-	250	207	48	550	2 736
● Dérivés de crédits	-	-	-	2 862	8 192	592	11 646	16 538
● Autres	-	4	-	16	-	-	20	137
Sous total	201	1 030	46	25 022	113 375	270 116	409 790	333 111
● Opérations de change à terme	-	-	-	7 287	1 144	140	8 571	12 884
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - PASSIF	201	1 030	46	32 309	114 519	270 256	418 361	345 995

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : MONTANT DES ENGAGEMENTS

	31/12/2012	31/12/2011
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<i>(en millions d'euros)</i>		
Instruments de taux d'intérêt :	11 614 034	11 966 780
● Futures	385 345	248 816
● FRA	1 309 145	1 404 723
● Swaps de taux d'intérêts	7 386 997	7 205 798
● Options de taux	1 434 031	1 831 275
● Caps – floors – collars	1 098 473	1 274 716
● Autres instruments conditionnels	43	1 452
Instruments de devises et or :	2 414 807	2 336 985
● Opérations fermes de change	1 890 181	1 674 697
● Options de change	524 626	662 288
Autres instruments :	1 195 451	1 013 368
● Dérivés sur actions & indices boursiers	110 805	172 418
● Dérivés sur métaux précieux	811	1 220
● Dérivés sur produits de base	7 235	69 783
● Dérivés de crédits	1 076 273	769 254
● Autres	327	693
Sous total	15 224 292	15 317 133
● Opérations de change à terme	323 499	653 489
TOTAL NOTIONNELS	15 547 791	15 970 622

RISQUE DE CHANGE

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

(en millions d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	1 451 816	1 451 353	1 305 515	1 297 660
Autres devises de l'UE	37 357	33 404	25 037	27 070
USD	265 056	269 421	286 103	308 534
JPY	33 485	43 721	42 268	42 909
Autres devises	54 647	44 462	64 685	47 435
TOTAL BILAN	1 842 361	1 842 361	1 723 608	1 723 608

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

(en millions d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	65 934	17 825	5 814	66 866	18 792	6 407
Autres devises de l'UE	1 612	1 209	1 031	1 044	1 461	2 109
USD	4 795	536	2 929	5 553	871	3 376
JPY	2 039	-	-	2 161	-	-
Autres devises	2 319	155	201	2 569	180	278
TOTAL	76 699	19 725	9 975	78 193	21 304	12 170

Les émissions de dettes liées aux actifs détenus par les sociétés d'assurance du Groupe pour le compte des assurés, inclus dans des contrats en unités de compte sont éliminées au 31 décembre 2012 pour 7 884 millions d'euros (cf. note 6.11 "Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées").

3.3 Risque de liquidité et de financement

(Cf. chapitre "Facteurs de risque – Gestion du bilan")

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun ou de renouveler ses emprunts à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en millions d'euros)	31/12/2012					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	144 069	63 956	108 679	64 769	4 651	386 124
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	87 019	33 828	118 358	98 510	4 297	342 012
Total	231 088	97 784	227 037	163 279	8 948	728 136
Dépréciations						(12 813)
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE						715 323

(en millions d'euros)	31/12/2011					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	138 986	65 926	104 044	68 060	3 394	380 410
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	142 675	37 174	122 471	104 512	8 985	415 817
Total	281 661	103 100	226 515	172 572	12 379	796 227
Dépréciations						(17 005)
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE						779 222

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DE LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en millions d'euros)	31/12/2012					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	69 037	12 929	56 003	19 968	2 714	160 651
Dettes envers la clientèle	405 907	31 924	34 658	7 480	3 669	483 638
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE	474 944	44 853	90 661	27 448	6 383	644 289

(en millions d'euros)	31/12/2011					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	101 959	10 288	33 453	23 712	3 253	172 665
Dettes envers la clientèle	442 878	36 726	33 920	8 299	3 813	525 636
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE	544 837	47 014	67 373	32 011	7 066	698 301

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

	31/12/2012					
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	137	61	-	-	-	198
Titres du marché interbancaire	-	1 991	8 364	10 236	-	20 591
Titres de créances négociables	32 557	14 630	1 399	352	-	48 938
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	7 657	8 922	42 104	18 016	-	76 699
Autres dettes représentées par un titre	1 725	1 611	430	198	-	3 964
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	42 076	27 215	52 297	28 802	-	150 390
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	288	1 554	2 730	15 153	-	19 725
Dettes subordonnées à durée indéterminée	4	1	-	211	9 759	9 975
Dépôt de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	136	136
Titres et emprunts participatifs	1	-	-	2	141	144
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES	292	1 555	2 730	15 366	10 036	29 980

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole ont été éliminés pour la première fois au premier trimestre 2012 pour la partie en représentation des contrats dont le risque financier est supporté par

l'assuré, du fait de la nature de ces contrats. Le montant désormais significatif, a été éliminé des dettes représentées par un titre pour un montant de 7 884 millions d'euros au 31 décembre 2012.

	31/12/2011					
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	134	97	65	-	2	298
Titres du marché interbancaire		128	1 616	4 262	-	6 006
Titres de créances négociables	46 027	11 350	1 919	665	-	59 961
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	5 106	8 373	38 938	25 299	477	78 193
Autres dettes représentées par un titre	1 228	1 145	-	1 321	168	3 862
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	52 495	21 093	42 538	31 547	647	148 320
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	762	1 175	3 491	15 811	65	21 304
Dettes subordonnées à durée indéterminée	7	211	-	11 634	318	12 170
Dépôt de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	128	128
Titres et emprunts participatifs	1	-	-	179	-	180
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES	770	1 386	3 491	27 624	511	33 782

(1) Les émissions de dettes liées aux actifs détenus par les sociétés d'assurance du Groupe pour le compte des assurés, inclus dans des contrats en unités de compte, ne sont pas éliminées. Ceci est sans incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

GARANTIES FINANCIÈRES EN RISQUE DONNÉES PAR MATURITÉ ATTENDUE

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

(en millions d'euros)	31/12/2012					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Garanties Financières données	174	372	-	-	-	546

(en millions d'euros)	31/12/2011					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Garanties Financières données	150	426	-	-	-	576

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 "Risque de marché".

3.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(Cf. chapitre "Facteurs de risque – Gestion du bilan")

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- de couverture de valeur ;
- de couverture de résultats futurs ;
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

COUVERTURE D'UN INVESTISSEMENT NET EN DEVISE

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

(en millions d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur marché		Montant notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel ⁽¹⁾
	positive	négative		positive	négative	
Couverture de juste valeur	40 247	42 276	1 172 979	32 345	34 436	1 261 213
Taux d'intérêt	39 417	41 796	1 101 015	30 958	33 516	1 183 527
Instruments de capitaux propres	13	2	356	18	5	184
Change	817	478	71 608	1 369	915	77 498
Crédit	-	-	-	-	-	-
Matières premières	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	4
Couverture de flux de trésorerie	1 575	121	27 489	1 205	34	12 369
Taux d'intérêt	1 490	31	14 480	1 205	21	12 369
Instruments de capitaux propres	19	15	90	-	13	-
Change	66	75	12 919	-	-	-
Crédit	-	-	-	-	-	-
Matières premières	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	28	14	3 695	10	135	6 278
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	41 850	42 411	1 204 163	33 560	34 605	1 279 860

(1) Dont ajustement à l'ouverture de 372 923 millions d'euros en macro-couverture sur les couvertures de juste valeur - taux d'intérêt.

3.5 Risques opérationnels

(Cf. chapitre "Facteurs de risque – Risques opérationnels")

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. À ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes "adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit" et "conglomérats financiers", le groupe Crédit Agricole S.A. est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du groupe Crédit Agricole S.A. est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (*Capital Requirements Directive*) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les "exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement" et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1^{er} janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, le groupe Crédit Agricole S.A. a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a maintenu jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 2 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1). En 2012, le niveau plancher a été supprimé. Cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (*Tier 1*) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents ;

- les fonds propres complémentaires (*Tier 2*), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées ;
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (*Tier 3*) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du *Tier 1* et du *Tier 2*, conformément à la réglementation.

L'application de la "directive conglomérat" entraîne pour le groupe Crédit Agricole S.A. la déduction de la valeur de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurance. Conformément à la réglementation, cette déduction est effectuée sur la totalité des fonds propres pour les entités acquises avant le 1^{er} janvier 2007.

En application de la réglementation, le groupe Crédit Agricole S.A. doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4 % et un ratio de solvabilité de 8 %.

En 2012, comme en 2011, le groupe Crédit Agricole S.A. a répondu aux exigences réglementaires.

NOTE 4 Notes relatives au compte de résultat

Conformément à la norme IFRS 5, l'information comparative est retraitée pour représenter les impacts des activités arrêtées ou en cours de cession.

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 pro forma	31/12/2011 publié
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 252	1 680	1 731
Sur opérations internes au Crédit Agricole	6 196	6 938	6 938
Sur opérations avec la clientèle	13 594	13 319	14 195
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	7 177	8 278	8 330
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	763	906	906
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	1 948	1 281	1 281
Sur opérations de location-financement	1 098	1 146	1 146
Autres intérêts et produits assimilés	486	43	43
PRODUITS D'INTÉRÊTS ⁽¹⁾	32 514	33 591	34 570
Sur opérations avec les établissements de crédit	(1 282)	(1 972)	(1 990)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(1 646)	(1 044)	(1 044)
Sur opérations avec la clientèle	(7 601)	(7 488)	(7 672)
Sur dettes représentées par un titre	(4 051)	(4 377)	(4 393)
Sur dettes subordonnées	(1 150)	(2 297)	(2 297)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(1 802)	(1 755)	(1 755)
Sur opérations de location-financement	(239)	(240)	(240)
Autres intérêts et charges assimilées	(13)	6	(10)
CHARGES D'INTÉRÊTS	(17 784)	(19 167)	(19 401)

(1) Dont 188 millions d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2012 contre 215 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Le rachat des dettes subordonnées au 31 décembre 2012 impacte les Autres intérêts et produits assimilés d'une part et les Charges d'intérêts sur dettes subordonnées d'autre part pour un impact global de 864 millions d'euros.

Les commissions sur engagements antérieurement rattachées aux Commissions sont reclassées au 31 décembre 2012 dans les Produits et charges d'intérêts. Les commissions sur engagements s'élèvent à 841 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 1 041 millions d'euros au 31 décembre 2011. Ce reclassement n'a pas fait l'objet d'un *pro forma* au 31 décembre 2011.

4.2 Commissions nettes

(en millions d'euros)	31/12/2012			31/12/2011 <i>pro forma</i>			31/12/2011 publié		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	238	(96)	142	160	(57)	103	160	(57)	103
Sur opérations internes au Crédit Agricole	496	(1 015)	(519)	427	(973)	(546)	427	(974)	(547)
Sur opérations avec la clientèle	1 685	(184)	1 501	1 748	(190)	1 558	1 816	(190)	1 626
Sur opérations sur titres	277	(238)	39	680	(729)	(49)	1 289	(775)	514
Sur opérations de change	41	(18)	23	43	(18)	25	44	(18)	26
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	908	(591)	317	2 076	(759)	1 317	2 120	(760)	1 360
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	2 018	(2 841)	(823)	2 116	(2 640)	(524)	2 208	(2 735)	(527)
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 594	(649)	1 945	2 713	(569)	2 144	2 715	(598)	2 117
PRODUITS NETS DES COMMISSIONS	8 257	(5 632)	2 625	9 963	(5 935)	4 028	10 779	(6 107)	4 672

Les commissions sur engagements antérieurement rattachées aux Commissions sont reclassées au 31 décembre 2012 dans les Produits et charges d'intérêts. Les commissions sur engagements

s'élèvent à 841 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 1 041 millions d'euros au 31 décembre 2011. Ce reclassement n'a pas fait l'objet d'un *pro forma* au 31 décembre 2011.

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 <i>pro forma</i>	31/12/2011 publié
Dividendes reçus	353	627	627
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif-passif à la juste valeur par résultat par nature ⁽¹⁾	(526)	1 635	1 677
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif-passif à la juste valeur par résultat par option ⁽²⁾	5 325	(1 828)	(1 846)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	247	(474)	(486)
Résultat de la comptabilité de couverture	(22)	(24)	(24)
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	5 377	(64)	(52)

(1) L'évolution du spread émetteur sur les émissions structurées évaluées à la juste valeur a engendré en produit net bancaire une charge de - 933 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre un produit de 671 millions d'euros au 31 décembre 2011 (cf. note 6.2 Passifs financiers à la juste valeur par résultat).

(2) Dont 6 367 millions d'euros au 31 décembre 2012 sur les actifs financiers détenus par les sociétés d'assurance. Ce poste comprend notamment la variation de valeur des actifs sur contrats en unités de compte (3 976 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre - 1 993 millions d'euros au 31 décembre 2011). Un mouvement opposé est enregistré sur la variation des provisions techniques de ces contrats dans les Produits nets des autres activités.

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2012		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	11 402	(11 418)	(16)
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts</i>	5 439	(4 839)	600
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)</i>	5 963	(6 579)	(616)
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace</i>	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace</i>	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	17 968	(17 974)	(6)
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts</i>	11 570	(13 111)	(1 541)
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture</i>	6 398	(4 863)	1 535
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-
<i>Variations de juste valeur de l'instrument de couverture – partie inefficace</i>	-	-	-
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	29 370	(29 392)	(22)

(en millions d'euros)	31/12/2011 <i>pro forma</i>		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	7 952	(7 972)	(20)
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts</i>	3 446	(4 212)	(766)
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)</i>	4 506	(3 760)	746
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace</i>	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace</i>	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	16 736	(16 739)	(3)
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts</i>	8 336	(8 439)	(103)
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture</i>	8 400	(8 300)	100
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	1	(2)	(1)
<i>Variations de juste valeur de l'instrument de couverture – partie inefficace</i>	1	(2)	(1)
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	24 689	(24 713)	(24)

(en millions d'euros)	31/12/2011 publié		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	7 957	(7 976)	(19)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	3 446	(4 213)	(767)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	4 511	(3 763)	748
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	16 778	(16 781)	(3)
Variations de juste valeur des éléments couverts	8 343	(8 474)	(131)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	8 435	(8 307)	128
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	(2)	(2)
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	(2)	(2)
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	24 735	(24 759)	(24)

4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 pro forma	31/12/2011 publié
Dividendes reçus	681	886	886
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	224	817	815
Pertes sur titres dépréciés durablement ⁽²⁾	(855)	(5 050)	(5 057)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	(172)	(215)	(214)
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	(122)	(3 562)	(3 570)

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8.

(2) Les activités d'assurance ont une contribution de - 59 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre - 3 545 millions d'euros au 31 décembre 2011. Après application du mécanisme de partage entre assureur et assurés propre aux assurances (comptabilisé dans les produits et charges nets des autres activités), les compagnies d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A. conservent, sur la dépréciation des titres grecs, un coût du risque de - 53 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre - 1 081 millions d'euros au 31 décembre 2011.

4.5 Produits et charges nets des autres activités

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 pro forma	31/12/2011 publié
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	44	61	61
Autres produits nets de l'activité d'assurance ⁽¹⁾	2 948	4 000	3 999
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance ⁽²⁾	(9 930)	162	162
Produits nets des immeubles de placement	148	136	136
Autres produits (charges) nets	495	200	206
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	(6 295)	4 559	4 564

(1) La diminution de 1 051 millions d'euros des autres produits nets de l'activité d'assurance porte essentiellement sur la baisse des primes émises d'assurance-vie pour - 1 795 millions d'euros et des prestations versées au titre des sinistres pour 440 millions d'euros.

(2) La variation sur les provisions techniques des contrats d'assurance s'explique majoritairement chez Predica par l'augmentation de la dotation aux provisions mathématiques pour - 3 161 millions d'euros (liée essentiellement à la valorisation des contrats en unités de comptes à hauteur de - 3 836 millions d'euros), par la progression pour - 4 175 millions d'euros de la provision pour participation aux bénéfices et par la variation de la participation aux bénéfices différée pour - 1 654 millions d'euros qui est redevenue passive suite à l'appréciation des marchés financiers.

4.6 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 pro forma	31/12/2011 publié
Charges de personnel	(6 864)	(7 013)	(7 824)
Impôts et taxes	(465)	(481)	(504)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(3 987)	(4 217)	(4 550)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(11 316)	(11 711)	(12 878)

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. intégrées globalement et proportionnellement est la suivante au titre de 2012 :

(en milliers d'euros hors taxes)	31/12/2012							31/12/2011 pro forma	31/12/2011 publié
	Ernst & Young	Pricewaterhouse Coopers	Mazars	KPMG	Deloitte	Autres	Total		
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	16 673	13 069	1 437	240	181	858	32 458	33 991	37 051
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	3 947	4 614	26	75	84	15	8 761	10 039	10 304
TOTAL	20 620	17 683	1 463	315	265	873	41 219	44 030	47 355

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 pro forma	31/12/2011 publié
Dotations aux amortissements	(711)	(684)	(730)
● immobilisations corporelles	(440)	(434)	(464)
● immobilisations incorporelles	(271)	(250)	(266)
Dotations (reprises) aux dépréciations	(10)	2	(4)
● immobilisations corporelles	(10)	1	-
● immobilisations incorporelles	-	1	(4)
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	(721)	(682)	(734)

4.8 Coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 pro forma	31/12/2011 publié
Dotations aux provisions et aux dépréciations	(5 858)	(5 744)	(7 313)
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	(21)	(896)	(1 144)
Prêts et créances	(4 717)	(3 977)	(5 285)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	(190)	(190)
Autres actifs	(32)	(83)	(83)
Engagements par signature	(183)	(168)	(168)
Risques et charges	(905)	(430)	(443)
Reprises de provisions et de dépréciations	3 753	1 956	1 972
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	1 101	38	40
Prêts et créances	2 214	1 448	1 448
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-
Autres actifs	4	81	81
Engagements par signature	76	197	197
Risques et charges	358	192	206
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	(2 105)	(3 788)	(5 341)
Plus ou moins-values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement	(1 145)	(31)	(34)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(623)	(310)	(311)
Récupérations sur prêts et créances amortis	213	7	170
Décotes sur crédits restructurés	(50)	(56)	(56)
Pertes sur engagements par signature	-	(2)	(2)
Autres pertes	(26)	(72)	(83)
COÛT DU RISQUE	(3 736)	(4 252)	(5 657)

Les coûts induits par la restructuration de la dette grecque impactent le coût du risque à hauteur de - 53 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre - 1 326 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Les cessions de CDOs et RMBS génèrent - 348 millions d'euros de moins-values comptabilisées en Pertes sur prêts et créances compensées par 212 millions d'euros de reprises de provisions collectives nettes enregistrées en Reprises de provisions sur prêts et créances.

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 pro forma	31/12/2011 publié
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	134	(1)	8
Plus-values de cession	147	7	16
Moins-values de cession	(13)	(8)	(8)
Titres de capitaux propres consolidés	54	2	1
Plus-values de cession	63	6	6
Moins-values de cession	(9)	(4)	(5)
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	-	(4)	(4)
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	188	(3)	5

4.10 Impôts

CHARGE D'IMPÔT

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 pro forma	31/12/2011 publié
Charge d'impôt courant	(465)	173	177
Charge d'impôt différé	105	(1 058)	(1 203)
CHARGE D'IMPÔT DE LA PÉRIODE	(360)	(885)	(1 026)

RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

Au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	729	36,10 %	(263)
Effet des différences permanentes ⁽¹⁾		9,03 %	(66)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		3,17 %	(23)
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		17,60 %	(108)
Effet de l'imposition à taux réduit		(3,58) %	26
Effet des autres éléments		(13,03) %	74
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT		49,29 %	(360)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2012.

(1) Dont - 128 millions d'euros liés aux nouvelles règles de fiscalisation de la réserve de capitalisation des assurances.

Au 31 décembre 2011 *pro forma*

<i>(en millions d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	2 738	36,10 %	(988)
Effet des différences permanentes		2,48 %	(68)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		0,26 %	(7)
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,29 %	(8)
Effet de l'imposition à taux réduit		(8,84) %	242
Effet des autres éléments		2,05 %	(55)
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT		32,34 %	(885)

Au 31 décembre 2011 publié

<i>(en millions d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	1 519	36,10 %	(548)
Effet des différences permanentes ⁽¹⁾		7,57 %	(115)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		12,38 %	(188)
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires ⁽²⁾		20,80 %	(316)
Effet de l'imposition à taux réduit ⁽³⁾		(5,66) %	86
Effet des autres éléments ⁽⁴⁾		(3,62) %	55
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT		67,57 %	(1 026)

(1) Dont - 51 millions d'euros liés à des provisions pour risques et charges.

(2) Dont - 208 millions d'euros liés à Emporiki.

(3) Dont - 380 millions d'euros liés à la non-activation et la dépréciation des impôts différés sur des provisions pour risques et charges non déductibles d'Emporiki.

(4) Dont 89 millions d'euros liés à l'application du dispositif de l'affranchimento sur les opérations d'apports d'agences à Cariparma et Friuladria.

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2011.

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Les montants ci-après sont présentés nets d'impôts.

	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Quote-part des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi		
<i>(en millions d'euros)</i>						
Variation de juste valeur	-	2 747	115	-	2 862	
Transfert en compte de résultat ⁽¹⁾	-	516	2	-	518	
Variation de l'écart de conversion	(88)	-	-	-	(88)	
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-	-	-	(168)	(168)	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	(13)	179	(8)	(29)	129	129
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (part du Groupe)	(101)	3 442	109	(197)	3 253	129
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (part minoritaire)	(53)	197	4	(11)	137	
TOTAL GAINS OU PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES EXERCICE 2012 ⁽²⁾	(154)	3 639	113	(208)	3 390	129
Variation de juste valeur	-	(2 615)	169	-	(2 446)	
Transfert en compte de résultat ⁽¹⁾	-	842	5	-	847	
Variation de l'écart de conversion	90	-	-	-	90	
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				(4)	(4)	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	37	(135)	42	6	(50)	(50)
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part du Groupe)	127	(1 908)	216	2	(1 563)	(50)
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part minoritaire)	106	(142)	8		(28)	
TOTAL GAINS OU PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES EXERCICE 2011 ⁽²⁾	233	(2 050)	224	2	(1 591)	(50)

(1) En 2012, ce montant intègre principalement le recyclage en résultat des plus-values de cession pour 0,2 milliard d'euros, des dépréciations pour - 0,9 milliard d'euros (cf. note 4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente) et la participation aux bénéfices des assurés pour - 0,4 milliard d'euros.

En 2011, ce montant intègre principalement le recyclage en résultat des plus-values de cession pour - 0,8 milliard d'euros (cf. note 4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente). Le recyclage en résultat des pertes sur titres dépréciés durablement pour 5,8 milliards d'euros, la participation aux bénéfices des assurés pour - 2,6 milliards d'euros et l'impôt pour - 1,3 milliard d'euros.

(2) Les données "Total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Montant brut	4 896	(2 844)
Impôt	(1 257)	794
TOTAL NET DES GAINS OU PERTES	3 639	(2 050)

NOTE 5

Informations sectorielles

DÉFINITION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application de l'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le *reporting* interne utilisé par le Comité exécutif pour le pilotage de Crédit Agricole S.A., l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le *reporting* interne correspondent aux métiers du Groupe.

Au sein de Crédit Agricole S.A., les activités sont organisées en sept secteurs opérationnels :

■ Les six pôles métiers suivants :

- Banque de proximité en France – Caisses régionales,
- Banque de proximité en France – réseau LCL,
- Banque de proximité à l'international,
- Services financiers spécialisés,
- Gestion de l'épargne,
- Banque de financement et d'investissement ;

■ auxquels s'ajoute un pôle "Activités hors métiers".

PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS

1. Banque de proximité en France – Caisses régionales

Ce pôle métier recouvre les Caisses régionales et leurs filiales.

Les Caisses régionales représentent la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance-vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiement. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance-vie.

2. Banque de proximité en France – Réseau LCL

Ce pôle métier regroupe les activités du réseau de LCL en France, à forte implantation urbaine, privilégiant une approche segmentée de la clientèle (avec les particuliers, professionnels, petites et moyennes entreprises).

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

3. Banque de proximité à l'international

Ce pôle métier comprend les filiales et les participations étrangères – intégrées globalement ou par mise en équivalence – dont l'activité relève majoritairement de la banque de détail.

Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe (Emporiki Bank en Grèce, Cariparma, FriulAdria et Carispezia en Italie, Crédit Agricole Polska en Pologne, Banco Espírito Santo au Portugal, Bankoia en Espagne, Centea et Crédit Agricole Belge

en Belgique, PJSC Crédit Agricole Bank en Ukraine, Crédit Agricole Banka Srbija A.D. Novi Sad en Serbie) et dans une moindre mesure au Moyen-Orient et en Afrique (Crédit du Maroc, Crédit Agricole Egypt, etc.). Les filiales étrangères de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage (filiales de CA Consumer Finance, de Crédit Agricole Leasing & Factoring et EFL en Pologne, etc.) ne sont toutefois pas incluses dans ce pôle mais sont affectées au pôle Services financiers spécialisés.

4. "Services financiers spécialisés"

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services bancaires aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation autour de CA Consumer Finance en France et au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger (Agos S.p.A., Forso, CreditPlus, Ribank, Credibom, Dan Aktiv, Interbank Group, Emporiki Credicom, FGA Capital S.p.A) ;
- des services financiers spécialisés aux entreprises tels que l'affacturage et le crédit-bail (groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, EFL).

5. Gestion de l'épargne

Cette ligne métier comprend :

- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Amundi, offrant des solutions d'épargne pour les particuliers et des solutions d'investissement pour les institutionnels ;
- les services financiers aux institutionnels : CACEIS Bank pour la fonction conservation et CACEIS Fastnet pour la fonction administration de fonds ;
- les activités d'assurance de personnes (exercées par Predica et la Médicale de France, ainsi que par CA Vita en Italie) ;
- les activités d'assurance dommages (exercées par Pacifica ainsi que par BES Seguros au Portugal) ;
- les activités d'assurance aux emprunteurs (exercées par Crédit Agricole Creditor Insurance) ;
- ainsi que les activités de banque privée exercées principalement par CA Indosuez Private Banking et par des filiales de Crédit Agricole CIB (Crédit Agricole Suisse, Crédit Agricole Luxembourg, Crédit Foncier de Monaco, etc.).

6. Banque de financement et d'investissement

Conformément à la nouvelle organisation de la Banque de financement et d'investissement liée au plan d'adaptation mise en place au troisième trimestre 2012 (cf. communiqué de presse du 5 octobre 2012), la Banque de financement et d'investissement se décompose en trois grandes activités pour l'essentiel réalisées par Crédit Agricole CIB :

- la banque de financement comprend les métiers de banque commerciale en France et à l'international et de financements structurés : financements de projets, financements aéronautiques,

financements maritimes, financements d'acquisition, financements immobiliers, commerce international ;

- la banque de marchés et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marché de la dette), celles de banque d'investissement (conseil en fusions et acquisitions et primaire actions) ainsi que les activités de courtage sur actions réalisés par CA Cheuvreux et CLSA et sur futures par Newedge ;
- depuis la mise en place au troisième trimestre 2012 de la nouvelle organisation de Crédit Agricole CIB liée au plan d'adaptation, les activités en extinction regroupent désormais les activités de corrélation, les portefeuilles de CDO, CLO, ABS, les dérivés actions hors corporates et convertibles, les dérivés exotiques de taux, et les portefeuilles dépréciés à sous-jacents résidentiels immobiliers.

7. Activités hors métiers

Ce pôle comprend principalement la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion actif-passif et la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières.

Il comprend également le résultat des activités de capital investissement et de diverses autres sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. (Uni-Éditions, Foncaris, etc.).

Ce pôle comprend également les résultats des sociétés de moyens, des sociétés immobilières d'exploitation portant des immeubles affectés à plusieurs pôles et des activités en réorganisation.

Il intègre enfin les effets nets de l'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A.

5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

(en millions d'euros)	31/12/2012							
	Banque de proximité en France		Banque de proximité à l'international	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Banque de financement et d'investissement	Activités hors métiers ⁽¹⁾	Total
	Caisses régionales	Réseau LCL						
Produit net bancaire		3 891	2 472	3 445	5 160	3 188	(1 841)	16 315
Charges d'exploitation		(2 522)	(1 707)	(1 601)	(2 401)	(2 890)	(916)	(12 037)
Résultat brut d'exploitation		1 369	765	1 844	2 759	298	(2 757)	4 278
Coût du risque ⁽¹⁾		(311)	(522)	(2 105)	(55)	(468)	(275)	(3 736)
Résultat d'exploitation		1 058	243	(261)	2 704	(170)	(3 032)	542
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	824		(393)	19	10	165	(122)	503
Gains ou pertes nets sur autres actifs		1	(3)		28	39	123	188
Variations de valeur des écarts d'acquisition			(1 066)	(1 495)		(834)		(3 395)
Résultat avant impôt	824	1 059	(1 219)	(1 737)	2 742	(800)	(3 031)	(2 162)
Impôts sur les bénéfices		(361)	(50)	(101)	(848)	146	854	(360)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			(3 742)			(249)		(3 991)
Résultat net de la période	824	698	(5 011)	(1 838)	1 894	(903)	(2 177)	(6 513)
Intérêts minoritaires		35	(131)	(225)	174	(23)	128	(42)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	824	663	(4 880)	(1 613)	1 720	(880)	(2 305)	(6 471)
Actifs sectoriels								
dont parts dans les entreprises mises en équivalence	15 071	-	1 246	210	86	1 367	581	18 561
dont écarts d'acquisition	-	5 263	2 018	1 615	4 539	476	72	13 983
TOTAL ACTIF	8 580	115 394	71 259	107 453	390 294	1 022 900	126 481	1 842 361

(1) Le coût du risque des Activités hors métiers intègre notamment les provisions comptabilisées par Crédit Agricole S.A. au titre des garanties octroyées à ses filiales.

31/12/2011 <i>pro forma</i>								
(en millions d'euros)	Banque de proximité en France		Banque de proximité à l'international	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Banque de financement et d'investissement	Activités hors métiers ⁽¹⁾	Total
	Caisses régionales	Réseau LCL						
Produit net bancaire		3 822	2 380	3 926	5 243	4 859	(845)	19 385
Charges d'exploitation		(2 497)	(1 568)	(1 744)	(2 508)	(3 095)	(981)	(12 393)
Résultat brut d'exploitation		1 325	812	2 182	2 735	1 764	(1 826)	6 992
Coût du risque		(286)	(441)	(1 606)	(1 075)	(503)	(341)	(4 252)
Résultat d'exploitation		1 039	371	576	1 660	1 261	(2 167)	2 740
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1 008	-	(911)	14	11	134	(26)	230
Gains ou pertes nets sur autres actifs		1	(1)	-	(1)	1	(3)	(3)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	(274)	(247)	-	(1 053)	(1)	(1 575)
Résultat avant impôt	1 008	1 040	(815)	343	1 670	343	(2 197)	1 392
Impôts sur les bénéfices	-	(330)	(84)	(242)	(620)	(405)	796	(885)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées		-	(1 610)	5	-	(92)	(8)	(1 705)
Résultat net de l'exercice	1 008	710	(2 509)	106	1 050	(154)	(1 409)	(1 198)
Intérêts minoritaires		35	(51)	15	99	(7)	181	272
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 008	675	(2 458)	91	951	(147)	(1 590)	(1 470)
Actifs sectoriels								
dont parts dans les entreprises mises en équivalence	14 404	-	1 724	178	82	1 261	638	18 287
dont écarts d'acquisition	-	5 263	3 183	3 116	4 541	1 353	72	17 528
TOTAL ACTIF	7 937	112 543	75 926	117 418	351 564	1 011 617	46 603	1 723 608

31/12/2011 <i>publié</i>								
(en millions d'euros)	Banque de proximité en France		Banque de proximité à l'international	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Banque de financement et d'investissement	Activités hors métiers ⁽¹⁾	Total
	Caisses régionales	Réseau LCL						
Produit net bancaire		3 822	3 068	3 926	5 243	5 436	(712)	20 783
Charges d'exploitation		(2 497)	(2 104)	(1 744)	(2 508)	(3 784)	(975)	(13 612)
Résultat brut d'exploitation		1 325	964	2 182	2 735	1 652	(1 687)	7 171
Coût du risque ⁽¹⁾		(286)	(1 846)	(1 606)	(1 075)	(504)	(340)	(5 657)
Résultat d'exploitation		1 039	(882)	576	1 660	1 148	(2 027)	1 514
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1 008	-	(911)	14	11	133	(26)	229
Gains ou pertes nets sur autres actifs		1	8	-	(1)	1	(4)	5
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	(634)	(247)	-	(1 053)		(1 934)
Résultat avant impôt	1 008	1 040	(2 419)	343	1 670	229	(2 057)	(186)
Impôts sur les bénéfices	-	(330)	(247)	(242)	(620)	(383)	796	(1 026)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées		-	14	5	-	-	(5)	14
Résultat net de l'exercice	1 008	710	(2 652)	106	1 050	(154)	(1 266)	(1 198)
Intérêts minoritaires		35	(51)	15	99	(7)	181	272
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 008	675	(2 601)	91	951	(147)	(1 447)	(1 470)
Actifs sectoriels								
dont parts dans les entreprises mises en équivalence	14 404	-	1 724	178	82	1 261	638	18 287
dont écarts d'acquisition	-	5 263	3 183	3 116	4 541	1 353	72	17 528
TOTAL ACTIF	7 937	112 543	75 926	117 418	351 564	1 011 617	46 603	1 723 608

(1) Le coût du risque des Activités hors métiers intègre notamment les provisions comptabilisées par Crédit Agricole S.A. au titre des garanties octroyées à ses filiales (CACIB, Emponiki et Emponiki Leasing).

5.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

(en millions d'euros)	31/12/2012				31/12/2011			
	Résultat net part Groupe	dont PNB	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition	Résultat net part Groupe	dont PNB	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition
France (y compris DOM-TOM)	(477)	10 821	1 524 490	10 305	75	11 062	1 395 267	11 794
Autres pays de l'Union européenne	(6 025)	4 694	168 106	2 992	(2 334)	6 394	171 037	4 971
Autres pays d'Europe	36	171	18 573	507	138	766	16 098	497
Amérique du Nord	(3)	168	82 604	27	251	923	83 299	27
Amériques centrale et du Sud	(4)	7	268	22	(1)	58	88	23
Afrique et Moyen-Orient	(4)	369	10 044	94	238	461	10 396	174
Asie et Océanie (hors Japon)	13	30	16 679	-	187	921	27 877	2
Japon	(7)	55	21 597	36	(24)	198	19 546	40
TOTAL	(6 471)	16 315	1 842 361	13 983	(1 470)	20 783	1 723 608	17 528

5.3 Spécificités de l'assurance

MARGE BRUTE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Primes émises	22 563	24 345
Variation des primes non acquises	(53)	(130)
Primes acquises	22 510	24 215
Autres produits d'exploitation	184	29
Produits des placements	7 784	8 567
Charges des placements	(375)	(315)
Plus ou moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	(331)	794
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	5 592	(3 161)
Variation des dépréciations sur placements	(331)	(6 164)
Produits des placements nets de charges	12 339	(279)
Charges de prestations des contrats ⁽¹⁾	(29 580)	(19 920)
Produits des cessions en réassurance	391	267
Charges des cessions en réassurance	(507)	(458)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(116)	(191)
Frais d'acquisition des contrats	(1 832)	(1 821)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	(4)	(8)
Frais d'administration	(1 169)	(1 232)
Autres produits et charges opérationnels courants	(607)	9
Autres produits et charges opérationnels	28	(1)
Résultat opérationnel	1 753	801
Charge de financement	(177)	(170)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-
Impôts sur les résultats	(491)	(282)
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 085	349
Intérêts minoritaires	4	(49)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 081	398

(1) Dont - 19,5 milliards d'euros de coût des sinistres au 31 décembre 2012 (- 20 milliards d'euros en 2011), - 0,4 milliard d'euros de variation de la participation aux bénéfices des assurés au 31 décembre 2012 (3,7 milliards d'euros en 2011) et - 9,5 milliards d'euros de variation des provisions techniques au 31 décembre 2012 (- 3,7 milliards d'euros en 2011).

VENTILATION DES PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

(en millions d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Actifs disponibles à la vente	154 982	14 429	(2 395)	148 295	4 288	(7 884)
Effets publics et valeurs assimilées	11 918	426	(485)	26 287	107	(2 655)
Obligations et autres titres à revenu fixe	124 431	11 675	(1 301)	105 215	3 087	(3 223)
Actions et autres titres à revenu variable	15 615	1 871	(552)	14 560	737	(1 927)
Titres de participation non consolidés	3 018	457	(57)	2 233	357	(79)

(en millions d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	Valeur de marché	Valeur au bilan	Valeur de marché
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	14 602	17 474	15 322	16 886
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 162	3 906	3 187	3 595
Effets publics et valeurs assimilées	11 440	13 568	12 135	13 291
Dépréciations	-	-	-	-
Prêts et créances	8 503	8 936	7 360	7 352
Immeubles de placement	2 968	5 106	2 494	4 507

Valeur au bilan (en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	67 110	62 830
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte ⁽¹⁾	33 433	40 372
Titres reçus en pension livrée	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	5 726	4 755
Obligations et autres titres à revenu fixe	19 437	9 975
Actions et autres titres à revenu variable	7 574	6 935
Instruments dérivés	940	793

Valeur au bilan (en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
TOTAL DES PLACEMENTS ASSURANCE	248 165	236 301

(1) Les émissions de dettes liées aux actifs détenus par les sociétés d'assurance du Groupe pour le compte des assurés, inclus dans des contrats en unités de compte sont éliminées au 31 décembre 2012 pour 8 136 millions d'euros.

5.4 Banque de proximité en France – Réseau des Caisses régionales

ACTIVITÉ ET CONTRIBUTION DES CAISSES RÉGIONALES ET DE LEURS FILIALES

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Produit net bancaire	12 870	13 420
Charges de fonctionnement	(7 652)	(7 377)
Résultat brut d'exploitation	5 218	6 043
Coût du risque	(853)	(1 008)
Résultat d'exploitation	4 365	5 035
Autres éléments du résultat	15	5
Charge d'impôt	(1 808)	(1 748)
Résultat net corrigé cumulé des Caisses régionales	2 572	3 292
Résultat net corrigé cumulé des filiales de Caisses régionales	50	46
Résultat net cumulé (100 %)	2 622	3 338
Résultat net cumulé en contribution avant retraitements	674	854
Complément dans la quote-part de résultat des Caisses régionales ⁽¹⁾	161	162
Résultat de dilution/reconstitution sur variation de capital	(11)	(9)
Autres retraitements et éliminations de consolidation	-	1
QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	824	1 008

(1) Écart entre dividendes réellement versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. et dividendes calculés au pourcentage de détention des Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

NOTE 6

Notes relatives au bilan

6.1 Caisse, banques centrales

	31/12/2012		31/12/2011	
(en millions d'euros)	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	1 306		1 356	
Banques centrales	41 408	1 061	27 111	127
VALEUR AU BILAN	42 714	1 061	28 467	127

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en millions d'euros)	31/12/2012 ⁽¹⁾	31/12/2011
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	550 160	447 075
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	69 816	43 188
VALEUR AU BILAN	619 976	490 263
Dont Titres prêtés	435	720

(1) Les émissions de dettes liées aux actifs détenus par les sociétés d'assurance du Groupe pour le compte des assurés, inclus dans des contrats en unités de compte sont éliminées au 31 décembre 2012 pour 8 136 millions d'euros (cf. note 5.3 "Spécificités sur l'assurance").

Les expositions au 31 décembre 2011 de l'activité Assurance sur l'Irlande et la France, présentées initialement dans des comptes de *trading*, ont été reclassées au 31 décembre 2012 dans des comptes d'actifs à la juste valeur par résultat sur option (JVO) afin de traduire le mode de comptabilisation réel de ces titres.

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Créances sur la clientèle	253	263
Titres reçus en pension livrée ⁽¹⁾	82 642	21 684
Titres détenus à des fins de transaction	48 722	75 680
● Effets publics et valeurs assimilées	34 920	31 046
● Obligations et autres titres à revenu fixe	9 442	28 510
● Actions et autres titres à revenu variable	4 360	16 124
Instruments dérivés	418 543	349 448
VALEUR AU BILAN	550 160	447 075

(1) Au 31 décembre 2011, les titres reçus en pension livrée comptabilisés en date de transaction étaient enregistrés pour leur montant notionnel en contrepartie du compte créditeurs divers pour 2 milliards d'euros ; au 31 décembre 2012 ces opérations qui représentent 22 milliards d'euros sont comptabilisées en "engagements de financement donnés" entre la date de transaction et la date de règlement.

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Créances sur la clientèle	222	78
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte ⁽¹⁾	33 433	40 372
Titres à la juste valeur par résultat sur option	36 161	2 738
● Effets publics et valeurs assimilés	5 726	3
● Obligations et autres titres à revenu fixe	21 819	1 691
● Actions et autres titres à revenu variable	8 616	1 044
VALEUR AU BILAN	69 816	43 188

(1) Les émissions de dettes liées aux actifs détenus par les sociétés d'assurance du Groupe pour le compte des assurés, inclus dans des contrats en unités de compte sont éliminées au 31 décembre 2012 pour 8 136 millions d'euros.

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en millions d'euros)	31/12/2012 ⁽¹⁾	31/12/2011
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	572 537	439 680
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
VALEUR AU BILAN	572 537	439 680

(1) Les expositions au 31 décembre 2011 sur l'Irlande et la France, présentées initialement dans des comptes de trading, ont été reclassées au 31 décembre 2012 dans des comptes d'actifs à la juste valeur par résultat sur option (JVO), afin de traduire le mode de comptabilisation réel de ces titres.

Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit émetteur du Groupe sont évalués à l'aide de modèles qui reflètent les conditions de refinancement du Groupe. Ils tiennent également compte de la durée résiduelle des passifs concernés. La revalorisation du stock d'émissions structurées repose sur l'utilisation des *spreads* d'émission en vigueur à la date d'arrêté comptable.

PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Titres vendus à découvert	32 503	26 259
Titres donnés en pension livrée ⁽¹⁾	90 602	36 013
Dettes représentées par un titre	31 071	31 413
Instruments dérivés	418 361	345 995
VALEUR AU BILAN	572 537	439 680

(1) Au 31 décembre 2011, les titres donnés en pension livrée comptabilisés en date de transaction étaient enregistrés pour leur montant notionnel en contrepartie du compte débiteurs divers pour 7 milliards d'euros ; au 31 décembre 2012 ces opérations qui représentent 27 milliards d'euros sont comptabilisées en "engagements de financement reçus" entre la date de transaction et la date de règlement.

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2012			31/12/2011		
	Juste valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées	66 585	1 617	(1 771)	58 520	551	(4 303)
Obligations et autres titres à revenu fixe	170 993	12 318	(1 938)	147 555	3 359	(4 223)
Actions et autres titres à revenu variable	16 413	2 028	(612)	15 468	841	(2 036)
Titres de participation non consolidés	5 665	965	(7)	5 569	905	(619)
Total des titres disponibles à la vente	259 656	16 928	(4 328)	227 112	5 656	(11 181)
Créances disponibles à la vente	23	-	-	278	-	-
Total des créances disponibles à la vente	23	-	-	278	-	-
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	259 679	16 928	(4 328)	227 390	5 656	(11 181)
Impôts		(5 574)	1 489		(1 781)	3 536
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE (NET D'IMPÔTS) ⁽²⁾		11 354	(2 839)		3 875	(7 645)

(1) La valeur nette au bilan des titres disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés est de 318 millions d'euros (2 168 millions d'euros au 31 décembre 2011) et la valeur nette au bilan des titres disponibles à la vente à revenu variable dépréciés est de 2 768 millions d'euros (2 737 millions d'euros au 31 décembre 2011).

(2) Au 31 décembre 2012, le montant des plus-values nettes latentes de 8 515 millions d'euros (moins-values latentes de - 3 770 millions d'euros au 31 décembre 2011) est compensé par la participation aux bénéfices différée passive nette d'impôts de 6 896 millions d'euros des sociétés d'assurance du Groupe (1 936 millions d'euros au 31 décembre 2011) ; le solde de 1 619 millions d'euros correspond au montant de plus-values nettes latentes enregistrées au 31 décembre 2012 en capitaux propres recyclables (moins-value nette latente de - 1 838 millions d'euros au 31 décembre 2011).

6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Établissements de crédit		
Comptes et prêts	84 462	67 727
dont comptes ordinaires débiteurs sains	24 431	23 940
dont comptes et prêts au jour le jour sains	18 483	10 873
Valeurs reçues en pension	240	285
Titres reçus en pension livrée	30 780	36 196
Prêts subordonnés	409	394
Titres non cotés sur un marché actif	2 887	419
Autres prêts et créances	112	157
Valeur brute	118 890	105 178
Dépréciations	(557)	(569)
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	118 333	104 609
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	2 227	1 979
Comptes et avances à terme	265 007	273 253
Prêts subordonnés	-	-
Titres non cotés sur un marché actif	-	-
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	267 234	275 232
VALEUR AU BILAN	385 567	379 841

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	13 921	13 794
Autres concours à la clientèle	269 877	297 260
Titres reçus en pension livrée	16 718	53 327
Prêts subordonnés	216	697
Titres non cotés sur un marché actif	5 486	10 679
Créances nées d'opérations d'assurance directe	1 312	1 353
Créances nées d'opérations de réassurance	203	267
Avances en comptes courants d'associés	328	366
Comptes ordinaires débiteurs	16 721	19 031
Valeur brute	324 782	396 774
Dépréciations	(11 681)	(15 895)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	313 101	380 879
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	7 510	7 973
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	9 720	11 070
Valeur brute	17 230	19 043
Dépréciations	(575)	(541)
VALEUR NETTE DES OPÉRATIONS DE LOCATION-FINANCEMENT	16 655	18 502
VALEUR AU BILAN	329 756	399 381

6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT

Nature des actifs transférés	Actifs transférés					Actifs transférés restant
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Autres ⁽¹⁾	Juste valeur*	
Détenus à des fins de transaction	24 546	-	24 503	43	24 546	
Instruments de capitaux propres	1 189	-	1 146	43	1 189	
Titres de dette	23 357	-	23 357	-	23 357	
Prêts et avances		-		-		
Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	-	-	-	
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	
Titres de dette	-	-	-	-	-	
Prêts et avances	-	-	-	-	-	
Disponibles à la vente	12 954	-	8 891	4 063	13 197	
Instruments de capitaux propres	1 423	-	-	1 423	1 423	
Titres de dette	11 531	-	8 891	2 640	11 774	
Prêts et avances	-	-	-	-	-	
Prêts et créances	16 850	15 678	651	521	16 929	
Titres de dette	10 921	9 749	651	521	10 921	
Prêts et avances	5 929	5 929		-	6 008	
Détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	
Titres de dette	-	-	-	-	-	
Prêts et avances	-	-	-	-	-	
Total Actifs financiers	54 350	15 678	34 045	4 627	54 672	
Opérations de location-financement		-	-	-	-	
TOTAL DES ACTIFS TRANSFÉRÉS	54 350	15 678	34 045	4 627	54 672	

* Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement									
comptabilisés en totalité							Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
Passifs associés						Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Autres	Juste valeur'	Juste valeur nette'			
	24 546	-	24 503	43	24 546	-	-	-	-
	1 189	-	1 146	43	1 189	-	-	-	-
	23 357	-	23 357	-	23 357	-	-	-	-
		-		-		-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-			
	-	-	-	-	-	-			
	-	-	-	-	-	-			
	9 532	-	8 574	958	9 532	3 665	-	-	-
	958	-	-	958	958	465	-	-	-
	8 574	-	8 574	-	8 574	3 200	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	16 329	15 438	891	-	16 346	583	-	-	-
	10 400	9 749	651	-	10 338	583	-	-	-
	5 929	5 689	240	-	6 008	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-			
	-	-	-	-	-	-			
	50 407	15 438	33 968	1 001	50 424	4 248	-	-	-
	-	-	-	-	-	-			
	50 407	15 438	33 968	1 001	50 424	4 248	-	-	

6.7 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en millions d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31/12/2012
Créances sur les établissements de crédit	568	-	10	(11)	(10)		(0)	556
Créances sur la clientèle	15 895	(5)	4 965	(5 097)	(12)	(4 104)	38	11 681
dont dépréciations collectives	3 541	-	735	(1 165)	(17)	(210)	(20)	2 864
Opérations de location-financement	542	-	287	(256)	1		1	575
Titres détenus jusqu'à l'échéance	57	-	-	(57)	-		0	0
Actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	7 515	25	851	(5 844)	95	(349)	(23)	2 270
Autres actifs financiers	125	(0)	35	(29)	(8)		5	127
TOTAL DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS	24 702	20	6 148	(11 293)	65	(4 453)	20	15 210

(1) Les reprises et utilisations de dépréciations durables sur les actifs disponibles à la vente concernent principalement les dépréciations sur titres d'État grecs constatées dans les activités d'assurance.

(en millions d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
Créances sur les établissements de crédit	555	-	37	(40)	16	-	568
Créances sur la clientèle ⁽¹⁾	13 709	71	4 977	(2 921)	51	8	15 895
dont dépréciations collectives	3 250	19	461	(271)	74	8	3 541
Opérations de location-financement ⁽²⁾	309	-	454	(211)	(1)	(9)	542
Titres détenus jusqu'à l'échéance ⁽³⁾	-	-	745	-	-	(688)	57
Actifs disponibles à la vente ⁽⁴⁾	1 656	(1)	5 625	(450)	7	678	7 515
Autres actifs financiers	133	1	97	(101)	(5)	-	125
TOTAL DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS	16 362	71	11 935	(3 723)	68	(11)	24 702

Variations de périmètre

(1) Les 71 millions d'euros de variation de périmètre correspondent principalement à l'entrée de Carispezia pour 64 millions d'euros, et aux apports d'agences chez Cariparma pour 7 millions d'euros.

Dotations

(3) et (4) Dont dépréciations durables sur titres d'État grecs dans le cadre du plan d'aide à la Grèce, constatées principalement dans les activités d'assurance, et partiellement compensées par une reprise des provisions techniques d'assurance comptabilisée au passif.

(4) L'appréciation de la nécessité de constituer des dépréciations durables sur les titres de capitaux propres classés en Actifs disponibles à la vente au-delà des critères de dépréciations définies dans les Principes et méthodes comptables (cf. note 1.3 Document de référence 31 décembre 2011) a conduit à la constatation de 185 millions d'euros de dépréciations (avant application des mécanismes de partage entre assureur et assurés propres aux assurances).

Reprises et utilisations

(4) Les reprises et utilisations sur dépréciations d'actifs disponibles à la vente correspondent essentiellement à des cessions intégrales ou partielles de titres actifs disponibles à la vente ou d'OPCVM.

Autres mouvements

(1) Dont 4 millions d'euros de reclassements à l'actif chez Crédit Agricole Leasing & Factoring.

(2) Dont principalement un transfert pour 9,5 millions d'euros vers les immobilisations chez Crédit Agricole Leasing & Factoring.

(3) Transfert des titres détenus jusqu'à l'échéance vers les titres actifs disponibles à la vente de - 688 millions d'euros de titres souverains de l'assurance.

(4) Dont principalement le transfert de 688 millions d'euros des titres détenus jusqu'à l'échéance vers les titres actifs disponibles à la vente et - 18 millions d'euros transférés entre l'encours et la dépréciation des titres du portefeuille de CA Vita.

6.8 Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance

Compte tenu du contexte économique confirmant les difficultés de certains pays de la zone euro à maîtriser leurs finances publiques, l'exposition de l'entité sur certains pays européens est présentée ci-après.

EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN SUR LA GRÈCE, L'IRLANDE, LE PORTUGAL, L'ITALIE ET L'ESPAGNE, CHYPRE ET LA HONGRIE.

Les expositions au risque souverain sur Chypre et la Hongrie sont non significatives au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2012.

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) et brute et nette de couverture.

Activité bancaire :

31/12/2012 (en millions d'euros)	Expositions nettes Activité bancaire nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)		Couvertures**	
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances*	Total activité brut de couvertures	Banque	Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité Banque net de couvertures
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	96	-	-	-	96	-	96
Portugal	-	146	-	1	27	174	(3)	171
Italie	-	4 252	8	173	47	4 480	(375)	4 105
Espagne	-	-	-	-	61	61	-	61
TOTAL ⁽¹⁾	-	4 494	8	174	135	4 811	(378)	4 433

* Hors créances d'impôts différés.

** Pas de couvertures sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur le trading.

(1) L'exposition au 31 décembre 2012 ne tient pas compte des entités reclassées en IFRS 5.

31/12/2011 (en millions d'euros) ⁽¹⁾	Expositions nettes activité bancaire nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)		Couvertures**	
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances*	Total activité brut de couvertures	Banque	Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité Banque net de couvertures
Grèce ⁽²⁾	-	111	-	-	1	112	-	112
Irlande	-	146	-	-	-	146	(6)	140
Portugal	-	589	-	18	8	615	(14)	601
Italie	-	3 567	-	192	128	3 887	(246)	3 641
Espagne	-	48	-	-	-	48	-	48
TOTAL	-	4 461	-	210	137	4 808	(266)	4 542

* Hors créances d'impôts différés.

** Pas de couvertures sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur le trading.

(1) L'exposition au 31 décembre 2011 a été retraitée d'une part d'une exposition sur les collectivités locales espagnoles pour - 124 millions d'euros (exposition non souveraine) et d'autre part une exposition sur l'Italie pour - 10 millions d'euros.

(2) Au 31 décembre 2011, les expositions d'Emponiki à la Grèce s'élèvent à 107 millions d'euros en Actifs financiers disponibles à la vente et 1 million d'euros en portefeuille de négociation (hors dérivés).

Sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A. :

Pour l'activité assurance, l'exposition à la dette souveraine est présentée en valeur nette de dépréciation et correspond à une exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance-vie de partage entre assureurs et assurés.

31/12/2012 (en millions d'euros)	Expositions brutes activité assurance ⁽¹⁾
Grèce	-
Irlande	1 045
Portugal	1 560
Italie	4 387
Espagne	979
TOTAL EXPOSITION	7 971

31/12/2011 (en millions d'euros)	Expositions brutes activité assurance ⁽¹⁾
Grèce	1 890
Irlande	1 309
Portugal	1 870
Italie	7 078
Espagne	3 155
TOTAL EXPOSITION	15 302

(1) L'exposition brute correspond à la valeur des titres au bilan avant mécanisme de partage entre assurés et assureurs.

Au 31 décembre 2011, les titres souverains grecs avaient été valorisés en utilisant un modèle de valorisation interne (mark to model de niveau 3) reposant sur une pondération à 30 % du

prix de marché au 31 décembre 2011 et à 70 % de la valorisation fondée sur des hypothèses macro-économiques (ratio cible dette/ PIB, réalisation du programme de privatisation, participation des différents créanciers de l'État grec, etc.). Au 31 décembre 2011, les titres grecs étaient valorisés, quelle que soit leur maturité, avec une décote moyenne de 74 % soit une dépréciation nette des mécanismes de participation aux bénéfices des assurés propres à l'assurance-vie, de 1 326 millions d'euros.

TRAITEMENT DE L'ÉCHANGE DES TITRES GRECS DÉTENUS PAR DES CRÉANCIERS PRIVÉS

En échange des anciens titres de droit grec, les participants ont reçu de nouvelles obligations grecques, des obligations FESF et des titres "zéro coupon" pour le financement des coupons courus des anciens titres.

L'opération d'échange s'analyse comme une cession suivie d'une acquisition : la valeur d'entrée au bilan des nouvelles obligations émises par l'État grec correspond à leur juste valeur au jour de l'échange. Les titres de la FESF sont comptabilisés à 100 % de leur valeur nominale.

L'économie globale de l'opération a généré une moins-value de 77 % des encours apportés à l'échange. En conséquence, l'impact en coût du risque de la mise en œuvre du PSI est une charge de 53 millions d'euros pour l'activité assurance. Pour Emporiki, l'impact du PSI, soit 25 millions d'euros, et la dépréciation de 320 millions d'euros des encours des entreprises garantis par l'État grec incluses dans le périmètre définitif de l'offre d'échange ont été reclassés en Résultat net d'impôt des activités arrêtées.

La politique de désengagement du Groupe à l'exposition à la dette souveraine grecque a conduit les entités de l'activité Assurance et Emporiki à solder la totalité de leur portefeuille au 31 décembre 2012.

DETTES SOUVERAINES BRUTES DE COUVERTURE ACTIVITÉ BANQUE ET ASSURANCES - MATURITÉ

Expositions brutes (en millions d'euros)		Maturités résiduelles			
		Banque (portefeuille bancaire)		Assurances	
		31/12/2012	31/12/2011 ⁽¹⁾	31/12/2012	31/12/2011
Grèce ⁽²⁾	Un an	-	6	-	12
	Deux ans	-	-	-	31
	Trois ans	-	-	-	22
	Cinq ans	-	102	-	29
	Dix ans	-	-	-	876
	Dix ans et plus	-	3	-	920
	Total	-	111	-	1 890
Irlande	Un an	-	-	19	-
	Deux ans	96	-	-	37
	Trois ans	-	146	-	19
	Cinq ans	-	-	-	6
	Dix ans	-	-	1 018	992
	Dix ans et plus	-	-	8	237
	Total	96	146	1 045	1 291
Portugal	Un an	147	480	3	671
	Deux ans	-	127	3	99
	Trois ans	-	-	4	35
	Cinq ans	-	-	110	27
	Dix ans	-	-	21	175
	Dix ans et plus	-	-	1 419	863
	Total	147	607	1 560	1 870
Italie	Un an	217	192	235	123
	Deux ans	92	35	342	157
	Trois ans	277	87	372	428
	Cinq ans	1 343	426	644	881
	Dix ans	1 199	1 961	1 206	4 224
	Dix ans et plus	1 305	1 058	1 588	1 265
	Total	4 433	3 759	4 387	7 078
Espagne	Un an	-	48	-	3
	Deux ans	-	-	-	1
	Trois ans	-	-	-	1 017
	Cinq ans	-	-	-	30
	Dix ans	-	-	1	120
	Dix ans et plus	-	-	978	1 984
	Total	-	48	979	3 155
TOTAL GÉNÉRAL ⁽³⁾		4 676	4 671	7 971	15 284

(1) L'exposition au 31 décembre 2011 a été retraitée d'une part d'une exposition sur les collectivités locales espagnoles pour - 124 millions d'euros (exposition non souveraine) et d'autre part d'une exposition sur l'Italie pour - 10 millions d'euros.

(2) Au 31 décembre 2011, les expositions d'Emporiki à la Grèce s'élèvent à 2 millions d'euros sur un an, 102 millions d'euros sur 5 ans et 3 millions d'euros sur dix ans et plus.

(3) L'exposition au 31 décembre 2012 ne tient pas compte des entités reclassées en IFRS 5.

DETTES SOUVERAINES ACTIVITÉ BANQUE - VARIATIONS ENTRE LE 31 DÉCEMBRE 2011 ET LE 31 DÉCEMBRE 2012

Variations des expositions brutes de couverture (en millions d'euros)	Solde au 31/12/2011 ⁽¹⁾	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31/12/2012
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-
Grèce ⁽²⁾	111	(7)	(8)	(1)	-	(153)	58	-
Irlande	146	7	-	3	-	(60)	-	96
Portugal	589	30	-	10	(483)	-	-	146
Italie ⁽¹⁾	3 567	667	-	17	-	(1)	2	4 252
Espagne	48	-	-	-	(45)	(3)	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	4 461	697	(8)	29	(528)	(217)	60	4 494
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	2	-	-	-	(1)	7	8
Espagne	-	(37)	-	-	-	(1)	38	-
Actifs à la juste valeur par résultat	-	(35)	-	-	-	(2)	45	8
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	18	-	-	-	(13)	(4)	-	1
Italie	192	-	-	-	(1)	(192)	174	173
Espagne ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	210	-	-	-	(14)	(196)	174	174
Grèce	1	(1)	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	8	(8)	-	-	-	(17)	44	27
Italie	128	-	-	-	-	(386)	305	47
Espagne	-	24	-	-	-	(75)	112	61
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	137	15	-	-	-	(478)	461	135
TOTAL ACTIVITÉ BANQUE	4 808	677	(8)	29	(542)	(893)	740	4 811

(1) L'exposition au 31 décembre 2011 a été retraitée d'une part d'une exposition sur les collectivités locales espagnoles pour - 124 millions d'euros (exposition non souveraine) et d'autre part d'une exposition sur l'Italie pour - 10 millions d'euros.

(2) Au 31 décembre 2011, les expositions d'Emponiki à la Grèce s'élèvent à 107 millions d'euros en actifs financiers disponibles à la vente et 1 million d'euros en portefeuille de négociation (hors dérivés). Sur l'exercice 2012, elles s'élèvent sur les actifs financiers disponibles à la vente à - 7 millions d'euros de variation de juste valeur, - 8 millions d'euros de recyclage des réserves AFS, - 1 million d'euros de créances rattachées, - 149 millions d'euros de cessions nettes de reprises de provisions et 58 millions d'euros d'acquisitions. Elles s'élèvent sur le portefeuille de négociation (hors dérivés) à - 1 million d'euros de variation de juste valeur.

DETTES SOUVERAINES ACTIVITÉ ASSURANCE - VARIATIONS ENTRE LE 31 DÉCEMBRE 2011 ET LE 31 DÉCEMBRE 2012

Variations des expositions brutes de couverture (en millions d'euros)	Solde au 31/12/2011	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31/12/2012
Grèce	1 890	(138)	144	(137)	-	(2 273)	514	-
Irlande	1 309	319	(6)	(17)	-	(567)	7	1 045
Portugal	1 870	640	48	(19)	(2)	(993)	16	1 560
Italie	7 078	1 119	129	(39)	(52)	(3 961)	113	4 387
Espagne	3 155	(52)	119	(67)	-	(2 193)	17	979
TOTAL ACTIVITÉ ASSURANCE	15 302	1 888	434	(279)	(54)	(9 987)	667	7 971

EXPOSITION AU RISQUE NON SOUVERAIN SUR LA GRÈCE, L'IRLANDE, LE PORTUGAL, L'ITALIE, L'ESPAGNE, CHYPRE ET LA HONGRIE

L'exposition du Groupe Crédit Agricole S.A. au risque non souverain sur les pays européens sous surveillance est détaillée ci-dessous.

Elle porte sur les portefeuilles d'instruments de dettes et les prêts et créances accordés à la clientèle et aux établissements de crédit. Les expositions comptabilisées en *trading* et les engagements hors bilan sont exclus de cette analyse. La ventilation par pays est réalisée par pays de risque de la contrepartie.

Activité bancaire – Risque de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2012					31/12/2011
	Encours de crédit brut	Dont encours bruts dépréciés	Dépréciation sur base individuelle et collective	Taux de provisionnement des encours bruts	Encours de crédit net	Encours de crédit net
Grèce (y compris Chypre)	4 369	572	254	5,81 %	4 115	22 895
Banques	68	-	-	0,00 %	68	276
Clientèle de détail	703	212	118	16,79 %	585	9 650
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	3 598	360	136	3,78 %	3 462	11 824
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-	-	1 043
Collectivités locales	-	-	-	-	-	102
Irlande	2 134	11	7	0,33 %	2 127	2 101
Banques	11	-	-	0,00 %	11	11
Clientèle de détail	2	-	-	0,00 %	2	4
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	2 121	11	7	0,33 %	2 114	2 086
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-	-	-
Italie	65 854	6 381	3 931	5,97 %	61 923	66 970
Banques	1 195	-	-	0,00 %	1 195	2 605
Clientèle de détail	43 917	4 888	3 248	7,40 %	40 669	42 746
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	19 827	1 274	574	2,90 %	19 253	20 631
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	218	32	21	9,63 %	197	183
Collectivités locales	697	187	88	12,63 %	609	805
Espagne	5 783	355	366	6,33 %	5 417	6 750
Banques	274	-	-	0,00 %	274	196
Clientèle de détail	485	37	27	5,57 %	458	700
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	4 633	310	335	7,23 %	4 298	5 316
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-	-	-
Collectivités locales	391	8	4	1,02 %	387	538
Portugal	1 723	263	141	8,18 %	1 582	1 791
Banques	15	-	-	0,00 %	15	47
Clientèle de détail	1 330	224	114	8,57 %	1 216	1 355
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	378	39	27	7,14 %	351	389
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-	-	-
Hongrie	264	-	-	0,00 %	264	495
Banques	25	-	-	0,00 %	25	94
Clientèle de détail	1	-	-	0,00 %	1	1
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	212	-	-	0,00 %	212	352
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	26	-	-	0,00 %	26	21
Collectivités locales	-	-	-	-	-	27
TOTAL ^{(1) (2)}	80 127	7 582	4 699	5,86 %	75 428	101 002

(1) L'exposition au 31 décembre 2012 ne tient pas compte des entités reclassées en IFRS 5. Au 31 décembre 2011, l'exposition d'Emporiki s'élève à 19,6 milliards d'euros.

(2) L'exposition au 31 décembre 2011 a été retraitée par rapport à la publication du 30 juin 2012.

Activité bancaire – Instruments de dettes

Les montants présentés comprennent la valeur au bilan des instruments de dettes classés en Actifs financiers disponibles à la vente et en Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

	31/12/2012			31/12/2011
	Exposition sur obligations nette de dépréciation	Exposition sur autres instruments de dettes nette de dépréciation	Exposition nette des instruments de dettes	Exposition nette des instruments de dettes
(en millions d'euros)				
Grèce (y compris Chypre)	-	-	-	408
Banques	-	-	-	129
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	-	-	-	279
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-
Irlande	36	-	36	114
Banques	1	-	1	77
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	4	-	4	6
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-
Collectivités locales	31	-	31	31
Italie	1 634	-	1 634	2 606
Banques	1 345	-	1 345	2 219
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	172	-	172	387
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	117	-	117	-
Collectivités locales	-	-	-	-
Espagne	1 228	-	1 228	2 826
Banques	1 101	-	1 101	2 752
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	127	-	127	74
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-
Portugal	284	-	284	673
Banques	192	-	192	607
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	92	-	92	-
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	66
Collectivités locales	-	-	-	-
Hongrie	-	-	-	-
Banques	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-
TOTAL ^{(1) (2)}	3 182	-	3 182	6 627

(1) L'exposition au 31 décembre 2012 ne tient pas compte des entités reclassées en IFRS 5. Au 31 décembre 2011, l'exposition d'Emporiki s'élève à 0,4 milliard d'euros.

(2) L'exposition au 31 décembre 2011 a été retraitée par rapport à la publication du 30 juin 2012.

Activité assurances – Instruments de dettes

Les montants présentés comprennent la valeur au bilan des instruments de dettes classés en Actifs financiers disponibles à la vente et en Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

	31/12/2012			31/12/2011
	Exposition sur obligations nette de dépréciation	Exposition sur autres instruments de dettes nette de dépréciation	Exposition nette des instruments de dettes	Exposition nette des instruments de dettes
(en millions d'euros)				
Grèce (y compris Chypre)	-	-	-	-
Banques	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-
Irlande	332	-	332	338
Banques	330	-	330	333
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	2	-	2	5
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-
Italie	3 660	-	3 660	3 546
Banques	1 760	-	1 760	1 794
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	1 900	-	1 900	1 492
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	260
Collectivités locales	-	-	-	-
Espagne	3 923	-	3 923	3 928
Banques	2 057	-	2 057	1 932
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	1 495	-	1 495	1 383
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	155	-	155	402
Collectivités locales	216	-	216	211
Portugal	541	-	541	416
Banques	472	-	472	361
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	69	-	69	55
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-
Hongrie	3	-	3	-
Banques	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	3	-	3	-
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-
TOTAL ⁽¹⁾	8 459	-	8 459	8 228

(1) L'exposition au 31 décembre 2011 a été retraitée par rapport à la publication du 30 juin 2012.

6.9 Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts	88 263	92 204
dont comptes ordinaires créditeurs	15 298	12 294
dont comptes et emprunts au jour le jour	5 937	3 314
Valeurs données en pension ⁽¹⁾		12 195
Titres donnés en pension livrée	22 320	23 298
TOTAL	110 583	127 697
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	2 044	3 098
Comptes et avances à terme	48 024	41 870
TOTAL	50 068	44 968
VALEUR AU BILAN	160 651	172 665

(1) Reclassement des billets à ordre en faveur de la Caisse de refinancement à l'habitat des dettes envers la clientèle vers les dettes représentées par un titre.

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Comptes ordinaires créditeurs	121 179	121 610
Comptes d'épargne à régime spécial	226 294	221 644
Autres dettes envers la clientèle	113 006	108 035
Titres donnés en pension livrée	21 476	72 018
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	745	1 428
Dettes nées d'opérations de réassurance	380	414
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	558	486
VALEUR AU BILAN	483 638	525 636

6.10 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Effets publics et valeurs assimilées	11 440	12 191
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 162	3 209
Total	14 602	15 400
Dépréciations	-	(57)
VALEUR AU BILAN	14 602	15 343

6.11 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	198	298
Titres du marché interbancaire ⁽¹⁾	20 591	6 006
Titres de créances négociables	48 938	59 961
Emprunts obligataires ⁽²⁾	76 699	78 193
Autres dettes représentées par un titre	3 964	3 862
VALEUR AU BILAN	150 390	148 320
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée ⁽³⁾	19 725	21 304
Dettes subordonnées à durée indéterminée ⁽⁴⁾	9 975	12 170
Dépôt de garantie à caractère mutuel	136	128
Titres et emprunts participatifs	144	180
VALEUR AU BILAN	29 980	33 782

(1) Reclassement des billets à ordre en faveur de la Caisse de refinancement à l'habitat des dettes envers la clientèle vers les dettes représentées par un titre. Au 31 décembre 2012, le montant s'élève à 14,6 milliards d'euros.

(2) Au 31 décembre 2011, les émissions de dettes liées aux actifs détenus par les sociétés d'assurance du Groupe pour le compte des assurés, inclus dans des contrats en unités de compte, ne sont pas éliminées. Ce poste comprend les émissions de type Covered bonds.

(3) Ce poste comprend les émissions de titres subordonnés remboursables "TSR".

(4) Ce poste comprend les émissions de titres super-subordonnés "TSS", de titres subordonnés à durée indéterminée "TSDI", de titres de créances complexes de capital jumelés "T3CJ" et avance en comptes courants d'associés accordée par SAS La Boétie.

Au 31 décembre 2012, l'encours des titres super-subordonnés est de 5 536 millions d'euros contre 7 243 millions d'euros au 31 décembre 2011. La diminution de l'encours de 1 707 millions d'euros correspond au rachat par le Groupe d'une partie de ses dettes subordonnées.

Au 31 décembre 2012 comme au 31 décembre 2011, le montant de l'avance en comptes courants d'associés accordée par SAS La Boétie s'élève à 958 millions d'euros et l'encours de titres "T3CJ" s'élève à 470 millions d'euros.

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et ses filiales et souscrits par les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A. sont éliminés pour les contrats en euros. Ils ont été éliminés pour la première fois au premier semestre 2012 pour la partie en représentation des contrats en unités de compte dont le risque financier est supporté par l'assuré. Le montant, désormais significatif, a été éliminé des dettes représentées par un titre pour un montant de 7 884 millions d'euros au 31 décembre 2012.

ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

L'activité de toute banque est de faire évoluer continuellement le volume et la nature de ses passifs en regard de l'évolution de ses emplois.

Les dettes subordonnées entrent donc dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de Crédit Agricole S.A.

La gestion des fonds propres prudentiels est marquée par d'importantes évolutions réglementaires, notamment par la mise en œuvre des nouvelles règles Bâle 3 à travers les projets de directive et de règlement CRD 4 qui doivent entrer en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2013. Les projets de directive et de règlement CRD 4

prévoient des conditions à remplir par les nouveaux instruments émis plus restrictives pour bénéficier du statut de fonds propres réglementaires ainsi qu'une disqualification progressive prévue entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2019 d'anciens instruments qui ne rempliront plus les nouveaux critères.

À la lumière de ces évolutions réglementaires et afin de renforcer la qualité et l'adéquation de ses fonds propres de base, Crédit Agricole S.A. a lancé le 26 janvier 2012 des offres de rachat portant sur huit séries de ses obligations subordonnées en circulation. Ces offres ont abouti au rachat de 610 millions de dollars US en montant nominal de Titres super-subordonnés à durée indéterminée émis le 31 mai 2007, et au rachat de 1 633 millions d'euros en montant nominal de sept séries de titres libellées en euro, livre sterling et en dollars canadiens (six séries de Titres super-subordonnés à durée indéterminée et une série de Titres subordonnés à durée indéterminée). Le gain estimé au titre de cette opération s'élève, net d'impôt, à 552 millions d'euros.

Le groupe Crédit Agricole S.A. a émis les différents types de dettes subordonnées présentés ci-après et qui sont toujours en circulation.

Émissions de Titres subordonnés remboursables (TSR)

Les Titres Subordonnés Remboursables (TSR) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel ou annuel.

Ils sont réalisés soit sur le marché français dans le cadre de la législation française soit sur les marchés internationaux sous droit anglais dans le cadre du programme EMTN (euro medium term notes).

Le TSR se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

Dans le cas des émissions réalisées par Crédit Agricole S.A., en cas de liquidation éventuelle, le remboursement des TSR interviendra après désintéressement des créanciers privilégiés et chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'émetteur et des titres participatifs émis par lui ainsi que des titres "super-subordonnés" prévus par l'article L. 228-97 du Code de commerce. Les intérêts quant à eux ne font généralement pas l'objet de clause de subordination. Lorsque celle-ci existe, elle se réfère à des événements hors du champ du contrôle de la société.

Émissions de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)

Les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel. Ils ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société émettrice ou à l'échéance de la durée de vie qui est indiquée dans les statuts de Crédit Agricole S.A., sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement. La clause de subordination peut s'appliquer au capital et aux intérêts. En particulier, le paiement du coupon peut être différé si l'Assemblée générale constate une absence de bénéfice distribuable pour l'exercice concerné.

À noter que les TSDI ont un rang senior par rapport aux actions, T3CJ, TSS et prêts et titres participatifs émis par l'émetteur, *pari passu* vis-à-vis des TSR et subordonnés à toutes les autres dettes.

Émissions de titres super-subordonnés (TSS)

Les Titres Super-Subordonnés (TSS) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts à taux fixe ou à taux variable, de durée perpétuelle (sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement), qui ont un rang senior par rapport aux actions et aux T3CJ, mais qui sont subordonnés à l'ensemble des autres dettes subordonnées.

Les TSS sont généralement à taux fixe puis à taux variable au-delà d'une certaine échéance et intègrent des options de remboursement anticipé en faveur de l'émetteur à partir de cette échéance.

Les coupons sont non cumulatifs et le paiement d'un dividende, ou coupon sur les T3CJ, par Crédit Agricole S.A. entraîne l'obligation de payer le coupon des TSS pendant une durée d'un an. Toutefois, les coupons peuvent ne pas être payés si Crédit Agricole S.A. fait l'objet d'un événement prudentiel, c'est-à-dire tombe en dessous du ratio de fonds propres minimum légal, ou si l'ACP anticipe cet événement dans un avenir proche.

Compte tenu des nouvelles exigences Bâle 3, les modalités de reconnaissance des TSS devraient évoluer. Toutefois, l'ACP n'a pas encore défini les nouveaux critères devant être remplis par les TSS émis par les banques françaises pour être qualifiés comme fonds propres réglementaires au titre du régime Bâle 3.

Remboursements anticipés au gré de l'émetteur

Concernant la dette subordonnée, les Titres Subordonnés Remboursables (TSR) de même que les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) et les Titres Super-Subordonnés (TSS)

peuvent faire l'objet de remboursements anticipés, par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré, sous réserve de l'accord du régulateur et à l'initiative de l'émetteur, selon les clauses contractuelles de chaque émission.

Par ailleurs, pour les contrats comportant des clauses particulières de remboursement par anticipation au gré de l'émetteur (*call option*), Crédit Agricole S.A. se réserve également le droit, après accord du régulateur, de procéder à un remboursement anticipé de ses titres subordonnés par l'exercice d'une clause de rachat par anticipation au gré de l'émetteur (*call option*), dans les conditions et aux dates fixées par les clauses contractuelles de l'émission, dans l'hypothèse où le contrat d'émission de ces titres prévoit une telle clause.

Exigibilité anticipée

Les instruments de dette existants peuvent devenir immédiatement exigibles dans un nombre restreint de cas, notamment le non-paiement des intérêts et du principal après un délai de grâce prédéterminé au-delà de la date à laquelle ils deviennent exigibles et payables, l'insolvabilité de Crédit Agricole S.A. en tant qu'émetteur, et le manquement de Crédit Agricole S.A. à ses autres obligations contractuelles. Les TSS ne contiennent pas de clause d'exigibilité anticipée, sauf en cas de liquidation de Crédit Agricole S.A.

Émission de titres de créances complexes de capital jumelés

L'émission de Titres de Créances Complexes de Capital Jumelés (T3CJ) réalisée par Crédit Agricole S.A. s'est faite par un placement privé entièrement souscrit par les Caisses régionales. Les T3CJ sont des titres de créances émis sur le fondement de l'article L. 228-40 du Code de commerce et sont incessibles.

L'émission réalisée pour un montant de 1 839 millions d'euros en 2003 donne droit au paiement d'un coupon qui est subordonné à l'existence d'un résultat provisoire positif pour l'exercice social de Crédit Agricole S.A. Ce résultat étant négatif pour l'année 2012, aucun coupon ne sera distribué aux Caisses régionales.

De plus, dans le cadre de l'opération *Switch*, 1 369 millions d'euros des T3CJ ont été remboursés le 23 décembre 2011 ce qui ramène l'encours des T3CJ à 470 millions d'euros au 31 décembre 2012. Par ailleurs, le solde de l'émission de T3CJ peut faire l'objet d'un remboursement anticipé, total ou partiel, à l'initiative de Crédit Agricole S.A.

ÉMISSIONS DE TYPE COVERED BONDS

Afin d'accroître sa base de financement à moyen et long terme, le Groupe réalise des émissions d'obligations de type *Covered bonds* par l'intermédiaire de deux filiales :

- Crédit Agricole Home Loan SFH dont l'émission inaugurale a été lancée en janvier 2009. Au total, 26,6 milliards en contre-valeur euros ont ainsi été levés au 31 décembre 2012 ;
- Crédit Agricole Public Sector SCF dont l'émission inaugurale a été lancée en octobre 2012 pour 1 milliard d'euros.

6.12 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Impôts courants	3 292	3 136
Impôts différés	3 886	5 095
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	7 178	8 231
Impôts courants	3 967	2 998
Impôts différés	1 254	1 757
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	5 221	4 755

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Décalages temporaires comptables-fiscaux	3 865	3 874
Charges à payer non déductibles	295	306
Provisions pour risques et charges non déductibles	2 850	3 426
Autres différences temporaires ⁽¹⁾	720	142
Impôts différés/Réserves latentes	(297)	859
Actifs disponibles à la vente	(833)	339
Couvertures de Flux de Trésorerie	446	495
Gains et Pertes/Écarts actuariels	90	25
Impôts différés/Résultat et réserves	(936)	(1 395)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS	2 632	3 338

(1) La part d'impôts différés relative aux déficits reportables est de 293 millions d'euros pour 2012 contre 789 millions d'euros en 2011.

Les impôts différés sont nettes au bilan par entité fiscale.

Afin de déterminer le niveau d'impôt différé actif devant être comptabilisé, Crédit Agricole S.A. prend en compte pour chaque entité ou groupe fiscal concerné le régime fiscal applicable et les projections de résultat établies lors du processus budgétaire.

Le stock résiduel des impôts différés actifs d'Emporiki de 133 millions d'euros au 31 décembre 2011 a été intégralement déprécié au cours de l'exercice.

6.13 Comptes de régularisation actif, passif et divers

COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Autres actifs	55 756	75 299
Comptes de stocks et emplois divers	118	210
Gestion collective des titres Livret développement durable	-	-
Débiteurs divers ⁽¹⁾	49 268	47 126
Comptes de règlements	4 919	26 635
Capital souscrit non versé	13	19
Autres actifs d'assurance	310	366
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	1 128	943
Comptes de régularisation	7 693	7 466
Comptes d'encaissement et de transfert	1 726	2 959
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	2 958	1 221
Produits à recevoir	1 569	1 309
Charges constatées d'avance	412	482
Autres comptes de régularisation	1 028	1 495
VALEUR AU BILAN	63 449	82 765

(1) Au 31 décembre 2011, les titres donnés en pension livrée comptabilisés en date de transaction étaient enregistrés pour leur montant notionnel en contrepartie du compte de débiteurs divers pour 7 milliards d'euros ; au 31 décembre 2012 ces opérations qui représentent un montant de 27 milliards d'euros sont comptabilisées en "engagements de financement reçus" entre la date de transaction et la date de règlement.

COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Autres passifs	52 308	57 162
Comptes de règlements	11 993	23 958
Créditeurs divers ⁽¹⁾	40 269	33 056
Versement restant à effectuer sur titres	7	66
Autres passifs d'assurance	39	82
Autres	-	-
Comptes de régularisation	14 796	16 528
Comptes d'encaissement et de transfert	2 578	4 309
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	4 787	5 179
Produits constatés d'avance	2 177	2 226
Charges à payer	3 638	3 613
Autres comptes de régularisation	1 616	1 201
VALEUR AU BILAN	67 104	73 690

(1) Au 31 décembre 2011, les titres reçus en pension livrée comptabilisés en date de transaction étaient enregistrés pour leur montant notionnel en contrepartie du compte de créditeurs divers pour 2 milliards d'euros ; au 31 décembre 2012 ces opérations qui représentent un montant de 22 milliards d'euros sont comptabilisées en "engagements de financement donnés" entre la date de transaction et la date de règlement.

6.14 Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés

ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Compte de résultat des activités abandonnées

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Produit net bancaire	855	1 414
Charges générales d'exploitation	(1 056)	(1 168)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(48)	(52)
Coût du risque	(1 755)	(1 405)
Résultat avant impôt	(2 004)	(1 211)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	(2)	(1)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(1)	8
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	(359)
Impôts sur les bénéfices	(122)	(142)
Résultat net	(2 129)	(1 705)
Résultat lié à la mise à leur juste valeur des actifs destinés à être cédés	(1 862)	-
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	(3 991)	(1 705)
Intérêts minoritaires	45	115
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession - part du Groupe	(3 946)	(1 590)
Résultat de base par action	(1,579)	(0,653)
Résultat dilué par action	(1,579)	(0,653)

Bilan des activités abandonnées

(en millions d'euros)	31/12/2012
Caisse, banques centrales	411
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 248
Instruments dérivés de couverture	-
Actifs financiers disponibles à la vente	611
Prêts et créances sur les établissements de crédit	989
Prêts et créances sur la clientèle	15 354
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	70
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7
Actifs d'impôts courants et différés	22
Comptes de régularisation et actifs divers	2 364
Immeubles de placement	116
Immobilisations corporelles	265
Immobilisations incorporelles	39
Total actif	21 496
Banques centrales	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 265
Instruments dérivés de couverture	-
Dettes envers les établissements de crédit	1 273
Dettes envers la clientèle	13 132
Dettes représentées par un titre	848
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	21
Passifs d'impôts courants et différés	-
Comptes de régularisation et passifs divers	2 524
Provisions	339
Dettes subordonnées	16
Mise à la juste valeur des actifs destinés à être cédés (hors fiscalité)	2 597
Total passif	22 015
ACTIF NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	(519)

L'actif net des activités abandonnées intègre un résultat opérationnel de - 2 129 millions d'euros, une mise à la juste valeur des actifs destinés à être cédés hors fiscalité de - 2 597 millions d'euros auquel il convient d'ajouter un effet fiscal positif de 735 millions d'euros (cf. Compte de résultat des activités abandonnées).

Flux de trésorerie nets des activités abandonnées

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	(2 758)	(122)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	69	(44)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 499	(32)
TOTAL	(190)	(198)

AUTRES ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Actifs non courants destinés à être cédés	-	260
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	39

6.15 Immeubles de placement

(en millions d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre ⁽²⁾	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Valeur brute	2 839	389	(125)	311	(514)	-	276	3 176
Amortissements et dépréciations	(157)	17	4	(17)	223	-	(205)	(135)
VALEUR AU BILAN ⁽¹⁾	2 682	406	(121)	294	(291)	-	71	3 041

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

(2) La variation de périmètre s'explique par la sortie de BES Vida au 1^{er} semestre 2012 pour - 58 millions d'euros et par le transfert des titres et comptes courants nets d'intérêts courus des OPCl Commerce, Bureau et Habitation, depuis le poste "Actifs financiers disponibles à la vente" du fait de leur consolidation sur le 1^{er} semestre 2012.

(en millions d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements ⁽²⁾	Solde 31/12/2011
Valeur brute	2 797	4	203	(239)	-	74	2 839
Amortissements et dépréciations	(146)	(1)	(15)	19	-	(14)	(157)
VALEUR AU BILAN ⁽¹⁾	2 651	3	188	(220)	-	60	2 682

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

(2) Chez Predica, reclassement du compte-courant de SCI Imefa 128 portant sur l'immeuble Procession de la catégorie Immeuble d'exploitation vers la catégorie Immeuble de placement pour 38 millions d'euros.

La valeur des immeubles de placement est estimée "à dire d'expert". La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie "à dire d'expert", s'élève à 5 263 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 4 719 millions d'euros au 31 décembre 2011.

6.16 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en millions d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	9 592	(29)	(544)	763	(1 459)	(1)	232	8 554
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(4 422)	15	241	(621)	871	3	(124)	(4 037)
VALEUR AU BILAN	5 170	(14)	(303)	142	(588)	2	108	4 517
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	4 670	(98)	(188)	478	(221)	-	(12)	4 629
Amortissements et dépréciations	(2 802)	41	126	(410)	115	1	-	(2 929)
VALEUR AU BILAN	1 868	(57)	(62)	68	(106)	1	(12)	1 700

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en millions d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre ⁽²⁾	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements ⁽³⁾	Solde 31/12/2011
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	9 342	108	935	(1 086)	-	293	9 592
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(4 140)	(63)	(661)	617	(1)	(174)	(4 422)
VALEUR AU BILAN	5 202	45	274	(469)	(1)	119	5 170
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	4 060	137	420	-	3	50	4 670
Amortissements et dépréciations	(2 317)	1	(395)	(39)	(2)	(50)	(2 802)
VALEUR AU BILAN	1 743	138	25	(39)	1	-	1 868

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(2) Chez Cariparma, FriulAdria et Carispezia, affectation de l'écart d'acquisition en immobilisation incorporelle pour un montant global de 133 millions d'euros. Les immobilisations incorporelles provenant de la juste valeur des actifs et passifs acquis sont amorties suivant la même durée et la même méthode que les autres immobilisations incorporelles de même nature.

Chez Carispezia, entrée des immobilisations corporelles pour une valeur brute de 108 millions d'euros et des amortissements liés pour - 63 millions d'euros.

(3) Entrée des immobilisations corporelles nettes temporairement non louées correspondant aux contrats de locations financement arrivés à échéance ou résiliés pour 146 millions d'euros.

Chez Predica, reclassement du compte-courant de SCI Imefa 128 portant sur l'immeuble Procession de la catégorie Immeuble d'exploitation vers la catégorie Immeuble de placement pour un montant de - 38 millions d'euros brut.

Chez Amundi, décompensation pour 53 millions d'euros des amortissements sur les immobilisations incorporelles comptabilisés antérieurement en valeur nette.

6.17 Provisions techniques des contrats d'assurance

VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE

(en millions d'euros)	31/12/2012				
	Vie	Non-vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	116 701	2 662	9 905	1 445	130 713
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	96 244	-	5 337	-	101 581
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	1 824	-	840	-	2 664
Participation aux bénéfices différée passive ⁽¹⁾	9 606	-	14	-	9 620
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Total des provisions techniques ventilées	224 376	2 662	16 096	1 445	244 578
Participation aux bénéfices différée active ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	(574)	(199)	(89)	(265)	(1 128)
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES ⁽²⁾	223 801	2 463	16 006	1 179	243 450

(1) Dont participation différée passive sur revalorisation des titres disponibles à la vente pour 10,5 milliards d'euros avant impôts, soit 6,9 milliards net d'impôts (cf. note 6.4 Actifs financiers disponibles à la vente).

(2) La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance sont comptabilisés dans les comptes de régularisation.

(en millions d'euros)	31/12/2011				
	Vie	Non-vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	107 797	2 441	8 878	1 381	120 497
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	97 992	-	6 422	-	104 414
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	1 743	-	4 163	-	5 906
Participation aux bénéfices différée passive ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Total des provisions techniques ventilées ⁽²⁾	207 532	2 441	19 463	1 381	230 817
Participation aux bénéfices différée active ⁽¹⁾	(3 872)	-	(401)	-	(4 273)
Part des réassureurs dans les provisions techniques	(498)	(178)	(38)	(293)	(1 007)
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES ⁽³⁾	203 162	2 263	19 024	1 088	225 537

(1) Dont participation différée active sur revalorisation des titres disponibles à la vente pour 2,9 milliards d'euros avant impôts, soit 1,9 milliard net d'impôts (cf. note 6.4 Actifs financiers disponibles à la vente).

(2) Sociétés du périmètre Crédit Agricole Assurances.

(3) La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance est comptabilisée dans les comptes de régularisation.

La participation aux bénéfices différée au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011 s'analyse ainsi :

	31/12/2012 PBD passive	31/12/2011 PBD active
Participation aux bénéfices différée		
Participation différée sur revalorisation des titres disponibles à la vente et sur dérivés de couverture ⁽¹⁾	10 952	(2 584)
Participation différée sur revalorisation des titres de trading	(1 071)	(2 034)
Autres participations différées (annulation PRE)	(261)	345
TOTAL	9 620	(4 273)

(1) Au 31 décembre 2012, la participation différée passive sur revalorisation des titres disponibles à la vente atteint 10,5 milliards d'euros avant impôts, soit 6,9 milliards d'euros net d'impôts. Au 31 décembre 2011, la participation différée active sur revalorisation des titres disponibles à la vente atteignait 2,9 milliards d'euros avant impôts et 1,9 milliard après impôts (cf. note 6.4 Actifs financiers disponibles à la vente).

6.18 Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Transfert en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31/12/2012
Risques sur les produits épargne-logement	380	-	54	-	(101)	-	-	-	334
Risques d'exécution des engagements par signature	219	-	184	(7)	(76)	(9)	-	(1)	309
Risques opérationnels	73	-	18	(5)	(12)	-	-	(4)	70
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽¹⁾	1 861	(2)	270	(99)	(245)	(1)	(336)	274	1 721
Litiges divers	1 208	(18)	379	(124)	(265)	(5)	(62)	(22)	1 092
Participations	25	-	36	(2)	(6)	-	-	1	55
Restructurations	80	-	8	(12)	(13)	-	-	(31)	33
Autres risques	952	(2)	760	(93)	(395)	1	(50)	(20)	1 153
TOTAL	4 798	(23)	1 709	(342)	(1 112)	(14)	(448)	198	4 766

(1) Les engagements sociaux (retraites) et assimilés comprennent en "autres mouvements" 255 millions d'euros sur les écarts actuariels au 31 décembre 2012 liés à la baisse des taux de référence utilisés pour l'évaluation des engagements relatifs aux régimes à prestations à long terme et - 17 millions d'euros chez Crédit Agricole SA au titre des écarts actuariels sur engagement en mode de gestion externe.

(en millions d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre ⁽⁴⁾	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres mouvements ⁽⁵⁾	31/12/2011
Risques sur les produits épargne-logement	468	-	10	-	(98)	-	-	380
Risques d'exécution des engagements par signature	264	-	167	(10)	(197)	(5)	-	219
Risques opérationnels ⁽¹⁾	83	3	14	(7)	(21)	-	1	73
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽²⁾	1 775	33	401	(239)	(179)	1	69	1 861
Litiges divers	990	3	318	(54)	(101)	4	48	1 208
Participations	20	-	5	-	-	-	-	25
Restructurations ⁽³⁾	18	-	79	(15)	(2)	-	-	80
Autres risques	874	11	432	(149)	(175)	4	(45)	952
TOTAL	4 492	50	1 426	(474)	(773)	4	73	4 798

(1) Les principaux contributeurs sont LCL et les Services financiers spécialisés (leasing, affacturage et services financiers aux institutionnels).

(2) La ligne "Engagements sociaux (retraites) et assimilés" recense les avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies et les provisions sur les engagements sociaux liés au plan de compétitivité chez LCL et au plan d'adaptation chez CACIB pour 286 millions d'euros.

(3) La provision pour restructuration comprend notamment 57 millions d'euros chez CA Consumer Finance dans le cadre du plan d'adaptation et 10 millions d'euros chez BFT.

(4) Variations de périmètre

Les mouvements de variation de périmètre concernent essentiellement l'entrée de Carispezia pour 32 millions d'euros et les apports d'agences chez Cariparma pour 16 millions d'euros.

(5) Autres mouvements :

- Engagements sociaux (retraites) et assimilés : les 69 millions d'euros sont principalement liés aux écarts actuariels sur les régimes à prestations définies ;
- Litiges divers et autres risques : dont 48 millions d'euros correspondant principalement à des transferts des autres risques vers les litiges divers.

CONTRÔLES FISCAUX

Contrôle fiscal Predica

Predica avait fait l'objet, en 2009, d'un contrôle fiscal, avec une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2006 et 2007.

Une proposition de rectification concernant un poste de provision avait été reçue fin décembre 2009.

L'administration fiscale a, durant l'année 2012, abandonné la totalité de ce redressement.

Contrôle fiscal LCL

En 2010 et 2011, LCL a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2007, 2008 et 2009 ainsi que d'un contrôle sur l'épargne réglementée. L'ensemble des conséquences financières en résultant a été payé, seul un chef de redressement fait actuellement l'objet d'un contentieux.

Contrôle fiscal en cours chez Crédit Agricole CIB Paris

Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une vérification de comptabilité ayant débuté en février 2012. Celle-ci porte sur les déclarations à l'impôt sur les sociétés 2008 et sur les exercices 2009 et 2010.

Une proposition de rectification, effectuée à titre interruptif a été reçue fin décembre. Crédit Agricole CIB s'apprête à la contester de façon motivée sur la totalité des points. Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé par la Direction Fiscale de Crédit Agricole CIB.

Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Milan

Faisant suite à des propositions de rectification précédemment reçues au titre des exercices 2005 et 2006, Crédit Agricole CIB a,

fin 2012, reçu une proposition de rectification sur l'exercice 2007 émise par les autorités fiscales italiennes. De même que pour les exercices 2005 et 2006, Crédit Agricole CIB s'apprête à contester de façon motivée la totalité des points redressés. Crédit Agricole CIB a déjà engagé deux recours à l'arbitrage des autorités franco-italiennes concernant les exercices 2005 et 2006.

La provision comptabilisée à ce titre tient compte du risque estimé par la Direction fiscale de Crédit Agricole CIB.

Contrôle fiscal Merisma

Merisma, filiale de Crédit Agricole CIB, société fiscalement intégrée au Groupe Crédit Agricole SA, a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur les exercices 2006 à 2010, assortis de majorations pour abus de droit.

Quoique totalement contestés, les redressements ont été provisionnés.

Contrôle fiscal Crédit Agricole Assurances

Crédit Agricole Assurances a subi un contrôle fiscal portant sur les exercices 2008 et 2009. Le redressement notifié, d'un montant peu significatif, a été intégralement contesté. Il n'a pas été provisionné, compte tenu de l'avis de la Direction fiscale de Crédit Agricole S.A.

Contrôle fiscal Pacifica

Pacifica a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2009 et 2010.

Quoique intégralement contestés par la société, tous les redressements notifiés ont été provisionnés.

PROVISION ÉPARGNE-LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	7 383	2 542
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	24 811	48 594
Ancienneté de plus de 10 ans	36 710	19 120
Total plans d'épargne-logement	68 904	70 256
Total comptes épargne-logement	13 293	13 810
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	82 197	84 066

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2012 pour les données au 31 décembre 2012 et à fin novembre 2011 pour les données au 31 décembre 2011, et hors prime d'État.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement	48	66
Comptes épargne-logement	250	277
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	298	343

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	-	-
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1	48
Ancienneté de plus de 10 ans	309	300
Total plans d'épargne-logement	310	348
Total comptes épargne-logement	24	32
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	334	380

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Le modèle de calcul a été actualisé en 2012. Les principales évolutions de ce modèle concernent la révision des lois d'écoulement

des Plans Épargne-Logement et des Comptes Épargne-Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

(en millions d'euros)	31/12/2011	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2012
Plans d'épargne-logement	348	-	(38)	-	310
Comptes épargne-logement	32	-	(8)	-	24
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	380	-	(46)	-	334

Dans l'organisation financière interne du groupe Crédit Agricole, les plans et les comptes épargne-logement collectés par les Caisses régionales figurent à 100 % au passif de Crédit Agricole S.A. et l'encours d'épargne indiqué dans les tableaux ci-dessus prend donc en compte la totalité de ces montants.

En revanche, Crédit Agricole S.A. n'assume un risque que sur une fraction de ces encours (32,6 % au 31 décembre 2012 ; 29,1 % au

31 décembre 2011). Le solde étant porté par les Caisses régionales, la provision n'est constituée dans les comptes de Crédit Agricole S.A. qu'à hauteur du risque effectivement porté.

En conséquence, le rapport entre la provision constituée et les encours figurant au bilan du groupe Crédit Agricole S.A. n'est pas représentatif du niveau de provisionnement du risque épargne-logement.

6.19 Capitaux propres**COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2012**

Au 31 décembre 2012, à la connaissance de Crédit Agricole S.A., la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres au 31/12/2012	% du capital	% des droits de vote
SAS Rue La Boétie	1 405 263 364	56,25 %	56,42 %
Actions en autodétention	7 319 186	0,29 %	
Salariés (FCPE)	110 546 010	4,43 %	4,44 %
Public	974 891 977	39,03 %	39,14 %
Investisseurs institutionnels	695 978 777	27,86 %	27,94 %
Actionnaires individuels	278 913 200	11,17 %	11,20 %
TOTAL	2 498 020 537	100,00 %	100,00 %

La SAS Rue de la Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales de Crédit Agricole. Du fait de la structure capitalistique du Groupe et de la rupture de chaîne de contrôle qui en résulte, la participation des Caisses régionales dans la SAS Rue la Boétie est maintenue dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. pour sa quote-part.

Les actions en autodétention le sont dans le cadre du programme de rachat de Crédit Agricole S.A. en couverture des options attribuées et au sein d'un contrat de liquidité.

Concernant le titre Crédit Agricole S.A., un contrat de liquidité a été signé le 25 octobre 2006 avec Crédit Agricole Cheuvreux S.A. Ce contrat est reconduit chaque année par tacite reconduction. Afin

que l'opérateur puisse réaliser les opérations prévues au contrat, en toute indépendance, le contrat est doté d'un montant 50 millions d'euros.

La valeur nominale des actions est de 3 euros. Ces actions sont entièrement libérées.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

Au 31 décembre 2012, le capital social de Crédit Agricole S.A. s'élève à 7 494 061 611 euros composé de 2 498 020 537 actions ordinaires de 3 euros chacune de valeur nominale.

ACTIONS DE PRÉFÉRENCE

Entité émettrice	Date d'émission	Montant de l'émission (en millions de dollars)	Montant de l'émission (en millions d'euros)	31/12/2012 (en millions d'euros)	31/12/2011 (en millions d'euros)
CA Preferred Funding LLC	janvier 2003	1 500		1 137	1 159
CA Preferred Funding LLC	juillet 2003	550		417	425
CA Preferred Funding LLC	décembre 2003		550	550	550
Crédit Lyonnais Preferred capital 1 LLC ⁽¹⁾	avril 2002		750		750
TOTAL		2 050	1 300	2 104	2 884

(1) Dissolution de cette entité courant mai 2012.

RÉSULTAT PAR ACTION

	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net part du Groupe de la période (en millions d'euros)	(6 471)	(1 470)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	2 476 072 634	2 434 681 792
Coefficient d'ajustement	1,000	1,000
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	2 476 072 634	2 434 681 792
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (en euros)	(2,613)	(0,604)
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES (en euros)	(1,021)	(0,610)
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES (en euros)	(1,592)	0,006
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (en euros)	(2,613)	(0,604)
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES (en euros)	(1,021)	(0,610)
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES (en euros)	(1,592)	0,006

Compte tenu de l'évolution du cours moyen de l'action Crédit Agricole S.A., l'ensemble des plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. sont non dilutifs.

En l'absence d'émission dilutive par Crédit Agricole S.A. le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2012, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., dans sa séance du 19 février 2013, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2013 de ne pas procéder à une distribution de dividendes.

(en euros)	Prévu 2012	2011	2010	2009	2008	2007
Dividende net par action	-	-	0,45	0,45	0,45	1,20
Dividende global	-	-	0,45	0,45	0,45	1,20

DIVIDENDES PAYÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Au titre de l'exercice 2011, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a décidé de ne pas proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2012 de distribuer de dividendes.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'affectation du résultat est proposée dans les projets de résolutions présentés par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de Crédit Agricole S.A. du jeudi 23 mai 2013.

Le résultat net de Crédit Agricole S.A. au titre de l'exercice 2012 est négatif et s'élève à 4 235 369 288,89 euros. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de reporter à nouveau l'intégralité du résultat de l'exercice 2012. Après affectation du résultat de l'exercice 2012, le compte report

à nouveau se trouvera ramené de -941 259 815,45 euros à -5 176 629 104,34 euros.

6.20 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en "Indéterminé".

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

(en millions d'euros)	31/12/2012					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	42 714	-	-	-	-	42 714
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	108 535	27 321	139 987	289 018	55 115	619 976
Instruments dérivés de couverture	2 556	1 771	12 884	24 635	4	41 850
Actifs financiers disponibles à la vente	16 648	24 960	81 958	112 212	23 901	259 679
Prêts et créances sur les établissements de crédit	144 040	63 720	108 670	64 486	4 651	385 567
Prêts et créances sur la clientèle	80 510	33 049	116 356	96 704	3 137	329 756
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	14 292	-	-	-	-	14 292
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	280	3 584	10 738	-	14 602
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	409 295	151 101	463 439	597 793	86 808	1 708 436
Banques centrales	1 061	-	-	-	-	1 061
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	118 621	20 402	143 186	291 771	(1 443)	572 537
Instruments dérivés de couverture	1 747	1 795	12 146	26 600	123	42 411
Dettes envers les établissements de crédit	69 037	12 929	56 003	19 968	2 714	160 651
Dettes envers la clientèle	405 907	31 924	34 658	7 480	3 669	483 638
Dettes représentées par un titre	42 076	27 216	52 297	28 975	(174)	150 390
Dettes subordonnées	292	1 555	2 730	15 428	9 975	29 980
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	12 777	-	-	-	-	12 777
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	651 518	95 821	301 020	390 222	14 864	1 453 445

(en millions d'euros)	31/12/2011					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	28 467	-	-	-	-	28 467
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	62 534	29 472	120 041	227 502	50 714	490 263
Instruments dérivés de couverture	3 251	1 600	10 989	17 647	73	33 560
Actifs financiers disponibles à la vente	23 388	25 484	47 491	108 225	22 802	227 390
Prêts et créances sur les établissements de crédit	138 660	65 921	104 044	67 822	3 394	379 841
Prêts et créances sur la clientèle	131 700	36 691	121 288	103 553	6 149	399 381
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	8 300	8 300
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2	552	3 756	11 033	-	15 343
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	388 002	159 720	407 609	535 782	91 432	1 582 545
Banques centrales	127	-	-	-	-	127
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	69 390	26 517	121 887	221 885	1	439 680
Instruments dérivés de couverture	2 868	1 229	10 274	20 234	-	34 605
Dettes envers les établissements de crédit	101 959	10 288	33 453	23 712	3 253	172 665
Dettes envers la clientèle	442 878	36 726	33 920	8 299	3 813	525 636
Dettes représentées par un titre	52 496	21 092	42 538	31 547	647	148 320
Dettes subordonnées	770	1 386	3 491	15 991	12 144	33 782
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	5 336	5 336
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	670 488	97 238	245 563	321 668	25 194	1 360 151

NOTE 7

Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 Détail des charges de personnel

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 pro forma	31/12/2011 publié
Salaires et traitements ⁽¹⁾	(4 723)	(4 847)	(5 543)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(370)	(389)	(471)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(26)	(84)	(84)
Autres charges sociales	(1 167)	(1 123)	(1 154)
Intéressement et participation	(232)	(263)	(263)
Impôts et taxes sur rémunération	(346)	(307)	(309)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	(6 864)	(7 013)	(7 824)

(1) Les salaires et traitements comprennent les charges relatives aux paiements à base d'action pour les montants suivants :

- au titre des rémunérations par action, le groupe Crédit Agricole S.A. a comptabilisé une charge de 8 millions d'euros au 31 décembre 2012 (dont 7 millions d'euros de charges correspondant au plan d'attribution d'actions gratuites) contre 5 millions d'euros au 31 décembre 2011 (dont 1 million d'euros de charges correspondant au plan d'attribution d'actions gratuites) ;
- au titre de la rémunération variable différée versée aux professionnels des marchés, Crédit Agricole S.A. a comptabilisé une charge de 70 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre une charge de 69 millions d'euros au 31 décembre 2011.

7.2 Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2012	31/12/2011
France	40 341	41 296
Étranger	38 941	46 155
TOTAL	79 282	87 451

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel

pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein du Groupe divers régimes de retraite obligatoire à cotisations définies dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises Agirc/Arrco, complété par des régimes supplémentaires en vigueur notamment au sein de l'UES Crédit Agricole S.A.

CARTOGRAPHIE DES RÉGIMES DE RETRAITES SUPPLÉMENTAIRES EN FRANCE

Pôles	Entités	Régimes supplémentaires obligatoires	Nombre d'actifs couverts Estimation au 31/12/2012	Nombre d'actifs couverts Estimation au 31/12/2011
Pôles fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A.	Régime professionnel agricole 1,24 %	3 027	3 072
Pôles fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A.	Régime cadres dirigeants art. 83	210	218
Pôle Banque de proximité France	LCL	Régime cadres dirigeants art. 83	306	299
Pôle Banque de financement et d'investissement	Crédit Agricole CIB	Régime type art. 83	5 037	4 584
Pôle Banque de financement et d'investissement	IPB/IG/CAPB ⁽¹⁾	Régime type art. 83	495	428
Pôle Assurances	Predica/CAA/Caagis/Pacifica/SIRCA	Régime professionnel agricole 1,24 %	3 119	3 045
Pôle Assurances	Predica/CAA/Caagis/Pacifica/CACI	Régime cadres dirigeants art 83	62	64
Pôle Assurances	CACI	Régime type art. 83	183	181

(1) Indosuez Private Banking/Indosuez Gestion/CA Private Banking.

Effectifs payés en nombre.

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Variation dette actuarielle		
Dette actuarielle au 31/12/N-1	2 331	2 231
Écart de change	8	34
Coût des services rendus sur la période	69	73
Coût financier	86	81
Cotisations employés	11	11
Modifications et liquidations de régime	(81)	(36)
Variation de périmètre	(41)	93
Prestations versées (obligatoire)	(146)	(152)
(Gains)/pertes actuariels	263	(4)
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	2 500	2 331

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 pro forma	31/12/2011 publié
<i>Détail de la charge comptabilisée au résultat</i>			
Coût des services rendus	69	62	73
Coût financier	86	72	81
Rendement attendu des actifs	(52)	(64)	(56)
Amortissement du coût des services passés	(23)	(11)	(11)
Gains/(pertes) actuariels net	-	-	-
Amortissements des gains/(pertes) générés par modifications, réductions et liquidations de régimes	(44)	(23)	(23)
Gains/(pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs	-	-	-
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	37	36	64

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
<i>Variation de juste valeur des actifs et des droits à remboursement</i>		
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/N-1	1 274	1 180
Écart de change	9	28
Rendement attendu des actifs	52	48
Gains/(pertes) actuariels	14	13
Cotisations payées par l'employeur	76	71
Cotisations payées par les employés	11	11
Modifications/réductions et/liquidations de régime	(15)	(4)
Variation de périmètre	(14)	(13)
Prestations payées par le fonds	(56)	(60)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS/DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	1 351	1 274

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
<i>Position nette</i>		
Dette actuarielle fin de période	2 500	2 331
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus	2	2
Impact de la limitation d'actifs	-	-
Juste valeur des actifs fin de période	1 351	1 274
POSITION NETTE (PASSIF)/ACTIF FIN DE PÉRIODE	(1 147)	(1 055)

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
<i>Éléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global</i>		
Écarts actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	249	(16)
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)	-	-
Total des éléments reconnus immédiatement de SoRIE dans l'année	249	(16)
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année	345	96

Information sur les actifs des régimes	31/12/2012		31/12/2011	31/12/2011
	Zone euro	Autres	Zone euro	Autres
Composition des actifs				
● % d'obligations	85,4 %	45,5 %	83,9 %	45,9 %
● % d'actions	8,0 %	22,3 %	7,4 %	21,4 %
● % autres actifs	6,6 %	32,2 %	6,7 %	32,7 %

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2012		31/12/2011	31/12/2011
	Zone euro	Autres	Zone euro	Autres
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	1 % à 3,1 %	1 % à 13 %	4,30 % à 5,50 %	1 % à 10,5 %
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	2 % à 5,6 %	1,30 % à 9,50 %	3,20 % à 4,50 %	1,25 % à 9 %
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	2,07 %	5,05 %	2,20 %	7,30 %
Taux attendus d'augmentation des salaires ⁽²⁾	1,5 % à 4 %	1,5 % à 8,6 %	0,76 % à 6 %	2 % à 9 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	N/A	N/A	N/A	N/A

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non-cadres).

Au 31 décembre 2012, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 6,28 % ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 7,04 %.

7.5 Autres avantages sociaux

Parmi les différents systèmes de rémunération variable collective existant dans le Groupe, la Rémunération Variable Collective (RVC) de Crédit Agricole S.A. constitue une enveloppe globale regroupant l'intéressement et la participation. Cette enveloppe est calculée en fonction du niveau de performance de l'entreprise, mesurée au travers du Résultat Net Part du Groupe (RNPG) de Crédit Agricole S.A.

Un niveau de RNPG donné permet ainsi de déterminer un pourcentage de masse salariale à distribuer.

Le montant de la participation, calculée selon la formule légale, est déduit de la RVC, pour obtenir l'intéressement.

Autres avantages sociaux : en France, les principales entités du Groupe versent des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail. Les montants sont variables suivant les usages et les conventions collectives en vigueur.

7.6 Paiements à base d'actions

7.6.1 PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS

Dans le cadre des autorisations votées par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, des plans d'options d'achat d'actions de Crédit Agricole S.A. ont été mis en œuvre par le Conseil d'administration.

Trois plans d'options d'achat d'actions ont été mis en œuvre par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. antérieurement à 2012. Aucun nouveau plan n'a été mis en place en 2012.

Plan d'attribution d'options de l'année 2006

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a fixé les modalités d'attribution d'un plan d'options d'achat d'actions et donné pouvoir au Président pour procéder à la mise en œuvre.

Ainsi, un plan d'options d'achat d'actions à destination des dirigeants sociaux et de certains cadres de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales portant sur 12 029 500 options au prix unitaire de 33,61 euros, au profit de 1 745 attributaires.

Plan d'attribution d'options de l'année 2007

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 17 juillet 2007 a procédé à l'attribution d'un plan d'options d'achat d'actions au profit de 6 salariés venant rejoindre le Groupe au prix d'exercice de 29,99 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du conseil.

Plan d'attribution d'options de l'année 2008

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 15 juillet 2008 a procédé à l'attribution, le 16 juillet 2008, d'un plan d'options d'achat d'actions au profit de 3 salariés venant rejoindre le Groupe au prix d'exercice de 14,42 euros correspondant au prix le plus élevé des deux prix obtenus, soit par la moyenne des cours d'ouverture, sans décote, des 20 dernières séances de bourse ayant précédé la réunion du conseil, soit par 80 % du cours moyen d'acquisition des actions Crédit Agricole S.A. autodétenues.

À la suite des opérations sur le capital de janvier 2007 et juin 2008, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a procédé à des ajustements sur le nombre d'options et le prix d'exercice des plans mis en place en 2006 et 2007.

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des plans existants au 31 décembre 2012 sont décrites dans les tableaux ci-après :

DESCRIPTION DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS CRÉDIT AGRICOLE S.A. :

Plans d'options d'achats d'actions Crédit Agricole S.A.	2006	2007	2008	Total
Date de l'Assemblée générale autorisant les plans	17/05/2006	17/05/2006	17/05/2006	
Date du Conseil d'administration	18/07/2006	17/07/2007	15/07/2008	
Date d'attribution des options	06/10/2006	17/07/2007	16/07/2008	
Date de durée du plan	7 ans	7 ans	7 ans	
Durée de la période d'incessibilité	4 ans	4 ans	4 ans	
Date de départ de l'exercice des options	06/10/2010	17/07/2011	16/07/2012	
Date d'expiration des options	05/10/2013	16/07/2014	15/07/2015	
Nombre d'attributaires	1 745	6	3	
Nombre d'options attribuées	13 116 803	136 992	74 000	13 327 795
Prix d'exercice	30,83 €	27,91 €	14,42 €	
Conditions de performance	non	non	non	
Conditions en cas de départ du Groupe				
Démission	perte	perte	perte	
Licenciement	perte	perte	perte	
Retraite	maintien	maintien	maintien	
Décès	maintien ⁽¹⁾	maintien ⁽¹⁾	maintien ⁽¹⁾	
Nombre d'options				
Attribuées aux mandataires sociaux	185 336	0	0	
Attribuées aux 10 plus gros attributaires	861 262	136 992	74 000	
Levées en 2012				0
Annulées et levées depuis l'origine	1 577 253	32 233		1 609 486
NOMBRE D'OPTIONS EXISTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2012	11 539 550	104 759	74 000	11 718 309
Juste valeur (en % du prix d'acquisition)	28,60 %	22,70 %	24,30 %	
Méthode de valorisation utilisée	Black et Scholes	Black et Scholes	Black et Scholes	

(1) Maintien en cas de levée par les ayants droit dans les 6 mois suivant le décès.

STATISTIQUES SUR LES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS CRÉDIT AGRICOLE S.A.

	2005		2006	2007	2008	Total
Plans d'options d'achats d'actions Crédit Agricole S.A.	25/01/2005	19/07/2005	06/10/2006	17/07/2007	16/07/2008	
Options existantes au 31 décembre 2011	25 068	5 452	11 539 550	104 759	74 000	11 748 829
Options annulées ou échues en 2012	25 068	5 452				30 520
Options exercées en 2012						
OPTIONS EXISTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2012			11 539 550	104 759	74 000	11 718 309

Couverture des plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A.

La couverture du plan d'options 2006, échéance 2013 est assurée à travers des options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A.

Les autres plans d'options ont fait l'objet d'une couverture par détention directe d'actions Crédit Agricole S.A.

Principales hypothèses retenues pour la valorisation des plans d'options

Crédit Agricole S.A. évalue les options attribuées et comptabilise une charge déterminée à la date d'attribution des plans calculée à partir de la valeur de marché des options du jour de l'attribution. Seules les hypothèses relatives à la population des bénéficiaires (perte des droits en cas de démission ou de licenciement) peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition et donner lieu à un réajustement de la charge.

PLANS

Date d'attribution	06/10/2006	17/07/2007	16/07/2008
Durée de vie estimée	7 ans	7 ans	7 ans
Taux de perte de droit	1,25 %	1,25 %	1,25 %
Taux de dividende estimé	3,03 %	4,20 %	6,37 %
Volatilité à la date d'attribution	28 %	28 %	40 %

Le modèle de Black et Scholes a été retenu pour l'ensemble des plans de souscription d'actions Crédit Agricole S.A.

7.6.2. PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Dans le cadre des autorisations votées par l'Assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2011, le Conseil d'administration du 9 novembre 2011 a décidé de mettre en œuvre un plan d'attribution gratuite d'actions afin d'associer l'ensemble des salariés du groupe Crédit Agricole S.A. au capital et au succès de l'entreprise.

Ce plan prévoit l'attribution individuelle de 60 actions à plus de 82 000 collaborateurs du groupe Crédit Agricole S.A. dans 58 pays. Aucune condition de performance n'est exigée. Les seules obligations à respecter sont la condition de présence pendant la période d'acquisition et l'interdiction de cession pendant la période de conservation.

En France et dans quelques pays, la période d'acquisition dure deux ans et la période de conservation aussi. Dans d'autres pays, la durée de ces périodes a été adaptée aux particularités locales : période de conservation de 3 ans (en Espagne et en Italie), période d'acquisition de 4 ans (dans ce cas, il n'y a pas de période de conservation).

Les actions attribuées au terme de la période d'acquisition seront des actions nouvelles à émettre.

La charge du plan a été calculée sur la base du cours de l'action au 9 novembre 2011 (5,02 euros), après décotes liées à la période d'incessibilité des titres et aux hypothèses de *turn-over* établies à partir des historiques. Elle a été étalée sur la durée de la période d'acquisition et son montant n'est pas significatif en 2012.

7.6.3. RÉMUNÉRATIONS VARIABLES DIFFÉRÉES VERSÉES EN ACTIONS OU EN ESPÈCES INDEXÉES SUR LA VALEUR DE L'ACTION

Les plans de rémunération variable différée au titre des services rendus en 2011 et mis en œuvre au sein du Groupe, sont de deux natures :

- Plans dénoués en actions ;
- Plans dénoués en espèces indexées sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.

Dans les deux cas, ces rémunérations variables sont assujetties à des conditions de présence et de performance, et différées par tiers en mars 2013, mars 2014 et mars 2015.

La charge relative à ces plans est enregistrée en charges de rémunération. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits afin de tenir compte des conditions de présence, avec une contrepartie directe :

- en capitaux propres pour les plans dénoués en actions, la charge étant réévaluée uniquement en fonction de l'estimation du nombre d'actions à verser (en lien avec les conditions de présence et de performance) ;
- en dettes vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie, avec réévaluation de la dette par résultat périodiquement jusqu'à la date de règlement, en fonction de l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. et des *vesting conditions* (conditions de présence et de performance).

7.7 Rémunérations de dirigeants

Par principaux dirigeants, Crédit Agricole S.A. comprend l'ensemble des membres du comité exécutif : le Directeur général, les Directeurs généraux délégués, les Directeurs généraux des principales filiales et les Directeurs et responsables des principales activités stratégiques du Groupe.

Les rémunérations et avantages versés aux membres du comité exécutif en 2012 s'établissent comme suit :

- Avantages à court terme : 25,2 millions d'euros comprenant les rémunérations fixes et variables (dont 0,33 million d'euros versés en actions) y compris les charges sociales ainsi que les avantages en nature ;
- Avantages postérieurs à l'emploi : 2,6 millions d'euros au titre des indemnités de fin de carrière et du régime de retraite complémentaire mis en place pour les principaux cadres dirigeants du Groupe ;
- Autres avantages à long terme : le montant accordé au titre des médailles du travail est non significatif ;

- Indemnités de fin de contrat de travail : non significatif ;
- Autre paiement en actions : sans objet.

Les membres du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. ont perçu en 2012, au titre de leurs mandats à Crédit Agricole S.A., un montant global de jetons de présence de 971 005 euros.

Ces montants intègrent les rémunérations et avantages versés au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués de Crédit Agricole S.A. qui figurent dans le chapitre "Gouvernance et contrôle interne" du Document de référence.

NOTE 8**Engagements de financement et de garantie et autres garanties**

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités arrêtées ou en cours de cession.

Engagements donnés et reçus

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Engagements donnés		
Engagements de financement ⁽¹⁾	192 398	191 245
● Engagements en faveur des établissements de crédit	49 796	42 349
● Engagements en faveur de la clientèle	142 602	148 896
● Ouverture de crédits confirmés	114 787	130 960
- Ouverture de crédits documentaires	9 613	11 818
- Autres ouvertures de crédits confirmés	105 174	119 142
● Autres engagements en faveur de la clientèle	27 815	17 936
Engagements de garantie	95 092	98 902
● Engagements d'ordre des établissements de crédit	12 420	12 181
● Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	2 546	3 025
● Autres garanties	9 874	9 156
● Engagements d'ordre de la clientèle	82 672	86 721
● Cautions immobilières	2 701	2 904
● Autres garanties d'ordre de la clientèle ⁽²⁾	79 971	83 817
Engagements reçus		
Engagements de financement ⁽³⁾	106 458	62 430
● Engagements reçus des établissements de crédit	84 698	59 343
● Engagements reçus de la clientèle	21 760	3 087
Engagements de garantie	264 353	272 351
● Engagements reçus des établissements de crédit ⁽⁴⁾	67 463	61 402
● Engagements reçus de la clientèle	196 890	210 949
● Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	19 853	22 378
● Autres garanties reçues	177 037	188 571

(1) Au 31 décembre 2011, les titres reçus en pension livrée comptabilisés en date de transaction étaient enregistrés pour leur montant notionnel en contrepartie du compte de créiteurs divers pour 2 milliards d'euros ; au 31 décembre 2012 ces opérations qui représentent un montant de 22 milliards d'euros sont comptabilisées en "engagements de financement donnés" entre la date de transaction et la date de règlement.

(2) Les garanties financières présentées séparément au 31 décembre 2011 pour un montant de 7 204 millions d'euros ont été reclassées en "Autres garanties d'ordre de la clientèle". Au 31 décembre 2012, l'impact de ce reclassement est de 6 391 millions d'euros.

(3) Au 31 décembre 2011, les titres donnés en pension livrée comptabilisés en date de transaction étaient enregistrés pour leur montant notionnel en contrepartie du compte de débiteurs divers pour 7 milliards d'euros ; au 31 décembre 2012 ces opérations qui représentent un montant de 27 milliards d'euros sont comptabilisées en "engagements de financement reçus" entre la date de transaction et la date de règlement.

(4) Ce poste comprend 14,7 milliards d'euros au titre des engagements de garantie relatifs au dispositif Switch.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
<i>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)</i>		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH...)	189 389	175 880
Titres prêtés	11 555	4 945
Dépôts de garantie sur opérations de marché	33 992	26 016
Titres et valeurs donnés en pension	134 398	143 525
TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE	369 334	350 366
<i>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</i>		
Titres empruntés	330	3
Titres et valeurs reçus en pension	286 213	237 417
Titres vendus à découvert	32 173	26 255
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE RÉUTILISABLES ET RÉUTILISÉS	318 716	263 675

Garanties détenues

Les garanties détenues et actifs reçus en garantie par le groupe Crédit Agricole S.A. et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont pour l'essentiel logés chez Crédit Agricole S.A. pour 132,9 milliards d'euros. Il s'agit pour l'essentiel de créances apportées en garanties par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole S.A. jouant un rôle de centralisateur vis-à-vis des différents organismes de refinancement externes. Crédit Agricole CIB dispose également d'actifs reçus en garantie pour 123 milliards d'euros.

La plus grande partie de ces garanties correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis et porte principalement sur les pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.

La politique du groupe Crédit Agricole S.A. consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. n'en possèdent pas au 31 décembre 2012.

Créances reçues et apportées en garantie

Au 31 décembre 2012, dans le cadre du dispositif de refinancement auprès de la Banque de France, Crédit Agricole S.A. a déposé 95,5 milliards d'euros de créances (principalement pour le compte des Caisses régionales), contre 61,1 milliards d'euros au 31 décembre 2011, et 21,5 milliards d'euros ont été déposés directement par les filiales.

Au 31 décembre 2012, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Caisse de refinancement de l'habitat, Crédit Agricole S.A. a déposé 22,1 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales, contre 18,1 milliards d'euros au 31 décembre 2011, et 8,3 milliards d'euros ont été déposés directement par LCL.

Au 31 décembre 2012, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la SFEF en 2009, 10,7 milliards d'euros de créances restent apportés en garantie par le groupe Crédit Agricole S.A. (contre 25 milliards au 31 décembre 2011).

Au 31 décembre 2012, dans le cadre des émissions sécurisées de Crédit Agricole Home Loan SFH, société financière contrôlée à 100 % par Crédit Agricole S.A., 38,3 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et de LCL ont été apportés en garantie.

Ces dispositifs pour lesquels il n'y a pas de transfert de flux de trésorerie contractuels n'entrent pas dans le cadre des transferts d'actifs mentionnés dans la note 6.6 "Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

NOTE 9 Reclassements d'instruments financiers

Le Groupe n'a pas réalisé au cours de l'année 2012 de reclassements tels que permis par l'amendement de la norme IAS 39. Les informations sur les reclassements antérieurs sont données ci-dessous.

Le tableau ci-dessous reprend leur valeur en date de reclassement ainsi que la valeur au 31 décembre 2012 des actifs reclassés antérieurement et toujours à l'actif du Groupe à cette date.

	Total actifs reclassés		Actifs reclassés au 31/12/2012			Actifs reclassés antérieurement			
	Valeur au bilan 31/12/2012	Valeur de marché estimée au 31/12/2012	Valeur de reclassement	Valeur au bilan 31/12/2012	Valeur de marché estimée 31/12/2012	Valeur au bilan 31/12/2012	Valeur de marché estimée 31/12/2012	Valeur au bilan 31/12/2011	Valeur de marché estimée 31/12/2011
<i>(en millions d'euros)</i>									
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	4 872	4 556	-	-	-	4 872	4 556	5 902	5 322
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances									
TOTAL ACTIFS RECLASSÉS	4 872	4 556	-	-	-	4 872	4 556	5 902	5 322

Variation de juste valeur comptabilisée en résultat relative aux actifs reclassés

Aucune variation de juste valeur n'a été comptabilisée en résultat concernant les actifs reclassés depuis 2011.

Contribution des actifs transférés au résultat depuis le reclassement

La contribution des actifs transférés dans le résultat de l'exercice, depuis la date de reclassement comprend l'ensemble des profits, pertes, produits et charges comptabilisés en résultat ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impact en résultat des actifs transférés se décompose comme suit :

	Impact résultat avant impôt, depuis le reclassement							
	Actifs reclassés				Actifs reclassés antérieurement			
	Impact 31/12/2012		Impact cumulé au 31/12/2011		Impact au 31/12/2012		Impact cumulé 31/12/2012	
	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)
<i>(en millions d'euros)</i>								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	-	-	(36)	(675)	(135)	134	(171)	(541)
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances								
TOTAL ACTIFS RECLASSÉS	-	-	(36)	(675)	(135)	134	(171)	(541)

NOTE 10

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actifs				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	385 567	393 775	379 841	385 241
Prêts et créances sur la clientèle	329 756	341 639	399 381	404 354
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 602	17 474	15 343	16 908
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédits	160 651	165 195	172 665	172 580
Dettes envers la clientèle	483 638	483 722	525 636	525 750
Dettes représentées par un titre	150 390	151 549	148 320	152 740
Dettes subordonnées	29 980	29 520	33 782	29 961

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que le groupe Crédit Agricole S.A. prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex. : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

RÉPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR MODÈLE DE VALORISATION

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en millions d'euros)	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	550 160	47 922	499 219	3 019	447 075	66 016	370 565	10 494
Créances sur la clientèle	253	-	253	-	263	-	263	-
Titres reçus en pension livrée	82 642	-	82 642	-	21 684	-	21 684	-
Titres détenus à des fins de transaction	48 722	47 085	1 619	18	75 681	60 573	12 104	3 004
Effets publics et valeurs assimilées	34 920	34 903	17	-	31 046	31 032	14	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 442	8 043	1 381	18	28 511	19 550	7 996	965
Actions et autres titres à revenu variable	4 360	4 139	221	-	16 124	9 991	4 094	2 039
Instruments dérivés	418 543	837	414 705	3 001	349 447	5 443	336 514	7 490
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	69 816	44 723	21 513	3 580	43 188	29 149	12 584	1 455
Créances sur la clientèle	222	-	-	222	78	-	-	78
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	33 433	21 001	12 369	63	40 372	28 744	11 178	450
Titres à la juste valeur par résultat sur option	36 161	23 722	9 144	3 295	2 738	405	1 406	927
Effets publics et valeurs assimilées	5 726	5 726	-	-	3	3	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	21 819	16 786	5 032	1	1 690	378	1 311	1
Actions et autres titres à revenu variable	8 616	1 210	4 112	3 294	1 045	24	95	926
Actifs financiers disponibles à la vente	259 679	222 338	36 066	1 275	227 390	179 355	44 524	3 511
Effets publics et valeurs assimilées	66 585	65 278	1 307	-	58 519	55 609	951	1 959
Obligations et autres titres à revenu fixe	170 993	142 556	28 165	272	147 559	110 387	36 879	293
Actions et autres titres à revenu variable	22 078	14 504	6 571	1 003	21 034	13 359	6 416	1 259
Créances disponibles à la vente	23	-	23	-	278	-	278	-
Instruments dérivés de couverture	41 850	2 740	39 110	-	33 560	2 415	31 137	8
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	921 505	317 723	595 908	7 874	751 213	276 935	458 810	15 468

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

(en millions d'euros)	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	572 537	29 746	539 953	2 838	439 680	30 974	406 074	2 632
Titres vendus à découvert	32 503	28 491	4 012	-	26 259	24 724	1 535	-
Titres donnés en pension livrée	90 602	-	90 602	-	36 013	-	36 013	-
Dettes représentées par un titre	31 071		31 071	-	31 413	-	31 413	-
Instruments dérivés	418 361	1 255	414 268	2 838	345 995	6 250	337 113	2 632
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	42 411	999	41 412	-	34 605	746	33 859	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	614 948	30 745	581 365	2 838	474 285	31 720	439 933	2 632

Les paramètres utilisés pour les modèles de valorisation sont jugés observables si le Département des risques de marché peut obtenir des données indépendantes de celles fournies par les *front offices*, à partir de plusieurs sources de façon régulière (quotidienne si possible), par exemple auprès de brokers ou auprès de systèmes organisant la contribution de données de la part d'un nombre suffisant d'acteurs. Une équipe dédiée, rattachée au Département des risques de marché, vérifie régulièrement la pertinence des données ainsi obtenues, et la documente formellement.

À l'inverse, certains produits complexes, à composante de paniers, dont la valorisation requiert par exemple des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché, peuvent être classés comme non observables.

INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS SELON UN MODÈLE DE NIVEAU 3

Les instruments valorisés selon un modèle de niveau 3 sont pour l'essentiel des produits complexes de taux, des structurés de crédit (certains produits de corrélation dont la valorisation intègre des spreads de crédit non observables), des dérivés actions (certains produits multi-sous-jacents), voire des produits hybrides et des instruments liés à l'activité de capital-risque, et dans une moindre mesure des produits de change et de *commodities*. Certains instruments de marché même traditionnels mais à maturité longue peuvent également être classés en niveau 3 lorsque les paramètres de valorisation ne sont disponibles sur le marché que sur des durées inférieures à leur maturité contractuelle et nécessitent d'être extrapolés pour le calcul de la juste valeur.

Au 31 décembre 2012, les instruments financiers dont la valorisation repose sur des données non observables (niveau 3) comprennent essentiellement :

- des parts de CDO à sous-jacents immobiliers américains ;
- des couvertures sur certains des CDO à sous-jacents immobiliers américains mentionnés ci-dessus ;

- des produits de type CDO indexés sur du risque de crédit *corporates* (activités de corrélation) ;

- des FCPR ;

- dans une moindre mesure, des parts de SCI et SCPI, et d'autres produits dérivés de taux, d'actions et de crédit.

MÉTHODE DE VALORISATION

- La méthodologie d'évaluation des CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains est décrite dans la section "Facteurs de risque" du rapport de gestion, paragraphe "Risques particuliers induits par la crise financière".
- La valorisation des CDO *corporates* est faite à l'aide d'un modèle de *pricing* qui distribue les pertes anticipées en fonction de la subordination des transactions. Ce modèle utilise à la fois des données observables (marges sur les *credit default swaps*) et des données dont l'observabilité s'est fortement dégradée depuis 2008 (corrélations issues de CDO sur panier type de non-*corporates*). Crédit Agricole CIB a adapté depuis 2009 son modèle pour tenir compte de cette dégradation. En particulier, sur les tranches seniors les plus illiquides, Crédit Agricole CIB a introduit des paramètres de valorisation adaptés à son appréciation du risque intrinsèque de ses expositions.
- La juste valeur des FCPR est déterminée à partir de la valorisation des participations en portefeuille. S'agissant d'investissements dans des sociétés non cotées, l'évaluation est basée sur des modèles utilisant des paramètres tels que les flux de trésorerie actualisés, un multiple de résultat, l'actif net réévalué etc.

La valeur liquidative des FCPR est obtenue à partir de la somme des valorisations des participations retraitée des passifs éventuels.

CHANGEMENTS DE MODÈLES DE VALORISATION

Aucun transfert significatif entre les niveaux 1 et 2 n'est intervenu sur la période.

VARIATION DU SOLDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

(en millions d'euros)	Total	Actifs financiers détenus à des fins de transaction				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option					Actifs financiers disponibles à la vente			Instruments dérivés de couverture
		Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Créances sur la clientèle	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres à la juste valeur par résultat sur option	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	
Solde d'ouverture (01/01/2012)	15 468	965	2 039	3 004	7 490	450	78	1	926	927	1 959	293	1 259	8
Gains/pertes de la période	(4 393)	(18)		(18)	(4 244)	1	144		(58)	(58)	(222)	6	(2)	
Comptabilisés en résultat ⁽¹⁾	(4 478)	(18)		(18)	(4 244)	1					(222)		5	
Comptabilisés en capitaux propres ⁽¹⁾	85						144		(58)	(58)		6	(7)	
Achats de la période	3 698				769				2 855	2 855		2	72	
Ventes de la période	(5 932)	(929)	(2 039)	(2 968)	(364)	(5)			(434)	(434)	(1 726)	(29)	(406)	
Émissions de la période	2												2	
Dénouements de la période	(502)				(498)	(19)							15	
Reclassements de la période	472								243	243			229	
Variations liées au périmètre de la période	(135)					(364)		(1)		(1)	(11)		241	
Transferts	(804)				(152)			1	(238)	(237)			(407)	(8)
Transferts vers niveau 3	1							1		1				
Transferts hors niveau 3	(805)				(152)				(238)	(238)			(407)	(8)
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2012)	7 874	18		18	3 001	63	222	1	3 294	3 295		272	1 003	

(1) Les gains et pertes provenant des actifs financiers détenus au bilan à la date de clôture s'élèvent à - 2 472 millions d'euros.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

(en millions d'euros)	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction
		Instruments dérivés
Solde d'ouverture (01/01/2012)	2 632	2 632
Gains/pertes de la période	(403)	(403)
Comptabilisés en résultat ⁽¹⁾	(403)	(403)
Achats de la période	1 218	1 218
Ventes de la période	(299)	(299)
Dénouements de la période	(230)	(230)
Transferts	(80)	(80)
Transferts hors niveau 3	(80)	(80)
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2012)	2 838	2 838

(1) Les gains et pertes provenant des passifs financiers détenus au bilan à la date de clôture s'élèvent à 2 035 millions d'euros.

Les gains et pertes de la période provenant des actifs et passifs détenus au bilan à la date de la clôture (- 523 millions d'euros environ) comprennent essentiellement :

- l'effet des variations de valeurs constatées sur les parts de CDO à sous-jacents immobiliers américains et leurs couvertures, à hauteur de + 0,2 milliard d'euros environ ;
- la variation de valeur d'autres produits dérivés de taux, de crédit ou d'actions, et en particulier des CDO *corporates* valorisés sur la base de données devenues non observables, à hauteur de - 0,7 milliard d'euros environ.

Le montant de juste valeur (et de sa variation) sur ces seuls produits n'est cependant pas représentatif. En effet, ces produits sont très largement couverts par d'autres, plus simples et individuellement valorisés à partir de données jugées observables. Les valorisations (et leurs variations) de ces produits de couverture, en grande partie symétriques à celles des produits valorisés sur la base de données jugées non observables, n'apparaissent pas, elles, dans le tableau ci-dessus.

Durant la période, le montant de juste valeur des instruments financiers transférés hors du niveau 3 s'élève à - 0,2 milliard d'euros environ. Ces transferts résultent principalement, de l'écoulement du temps, de l'arrivée dans des horizons d'observabilité de la maturité de certains paramètres de valorisation et de la revue de la cartographie d'observabilité.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS SUR UN MODÈLE DE VALORISATION DE NIVEAU 3

Au 31 décembre 2012, chez Crédit Agricole CIB, la sensibilité aux paramètres utilisés dans les modèles selon des hypothèses alternatives raisonnables s'élève à - 5 millions d'euros environ (portant majoritairement sur les activités en cours d'arrêt : - 2 millions d'euros sur les CDO à sous-jacents résidentiels américains et - 3 millions d'euros sur les activités de CDO *corporates*).

Le calibrage des sensibilités est effectué de manière indépendante du front office, à partir notamment de données de consensus :

- **CDO *corporates*** : l'ampleur de l'incertitude de la corrélation de défaut (paramètre non observable) est déterminée à partir de l'écart-type entre les données de consensus relatives à des indices standards ;
- **tranches super senior de CDO d'ABS** : l'ampleur de l'incertitude est estimée de manière forfaitaire (modification de 10 % des scénarios de pertes) ;
- **produits dérivés actions** : l'ampleur de l'incertitude est estimée à partir de l'écart type des données de consensus ; cette mesure s'applique d'une part aux dividendes, d'autre part à la corrélation ;
- **produits dérivés de taux** : un choc de 2 % est appliqué sur les corrélations principales (taux/change et taux/taux).

ÉVALUATION DE L'IMPACT DE LA PRISE EN COMPTE DE LA MARGE À L'ORIGINE

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Marge différée au 1^{er} janvier	162	241
Marge générée par les nouvelles transactions de l'année	32	27
Comptabilisée en résultat durant la période	-	-
Amortissement et transactions annulées/remboursées/échues	(92)	(106)
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant l'année	-	-
MARGE DIFFÉRÉE EN FIN DE PÉRIODE	102	162

NOTE 11

Événements postérieurs à la clôture

11.1 Cession de 5,2 % du capital de Bankinter

En cohérence avec la stratégie de désinvestissement initiée en 2012, Crédit Agricole S.A., qui détient 15,1 % du capital de Bankinter au 31 décembre 2012, a engagé le 24 janvier 2013 la cession de 29 300 000 actions soit 5,2 % du capital de Bankinter dans le cadre d'une procédure de placement privé accéléré auprès d'investisseurs institutionnels.

Le prix de cession s'élève à 116 millions d'euros, permettant de dégager une plus-value de 32 millions d'euros. À l'issue de

l'opération, la participation résiduelle de Crédit Agricole S.A. se situe à 9,9 % du capital de Bankinter. Dans le cadre de cette opération de marché, Crédit Agricole S.A. s'est engagée à l'égard des banques en charge du placement à conserver le solde de sa participation pendant une durée minimum de 180 jours calendaires, sous réserve de certaines exceptions.

Cette opération, qui fait passer la participation de Crédit Agricole S.A. sous le seuil de 10 % du capital de Bankinter, se traduit par un effet positif sur les ratios de solvabilité de Crédit Agricole S.A.

11.2 Finalisation de la cession d'Emporiki Group le 1^{er} février 2013

À l'issue de la finalisation de la cession de la totalité du capital d'Emporiki Group à Alpha Bank le 1^{er} février 2013, Emporiki ne bénéficie plus d'aucun financement de Crédit Agricole S.A.

Cette cession qui conforte l'atteinte des objectifs de solvabilité de Crédit Agricole S.A., avec un ratio de solvabilité pro forma au 31 décembre 2012 de 13,9 % contre 13,2 % avant sortie d'Emporiki Group, s'inscrit dans la stratégie de renforcement de la structure financière et de recentrage des activités du Groupe.

NOTE 12

Périmètre de consolidation au 31 décembre 2012

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Banque de proximité en France							
Établissement bancaire et financier							
Banque Chalus		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Banque Thémis		France	Globale	100,0	100,0	95,1	95,1
Caisse régionale Alpes Provence		France	Équivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
Caisse régionale Alsace Vosges		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Aquitaine		France	Équivalence	29,3	29,3	29,3	29,3
Caisse régionale Atlantique Vendée		France	Équivalence	25,6	25,6	25,6	25,6
Caisse régionale Brie Picardie		France	Équivalence	27,2	27,0	27,2	27,0
Caisse régionale Centre Est		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Centre France		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Centre Loire		France	Équivalence	27,7	27,7	27,7	27,7
Caisse régionale Centre Ouest		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Champagne Bourgogne		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Charente Maritime - Deux Sèvres		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Charente-Périgord		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Côtes d'Armor		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale de l'Anjou et du Maine		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale des Savoie		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Finistère		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Franche Comte		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Guadeloupe		France	Équivalence	27,2	27,2	27,2	27,2
Caisse régionale Ille et Vilaine		France	Équivalence	26,0	26,0	26,0	26,0
Caisse régionale Languedoc		France	Équivalence	25,7	25,6	25,7	25,6
Caisse régionale Loire - Haute Loire		France	Équivalence	25,4	25,4	25,4	25,4
Caisse régionale Lorraine		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Martinique		France	Équivalence	28,2	28,2	28,2	28,2
Caisse régionale Morbihan		France	Équivalence	27,5	27,3	27,5	27,3
Caisse régionale Nord de France		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Nord Midi Pyrénées		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Nord-Est		France	Équivalence	26,4	26,4	26,4	26,4
Caisse régionale Normandie		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Normandie Seine		France	Équivalence	25,6	25,6	25,6	25,6
Caisse régionale Paris et Île de France		France	Équivalence	25,5	25,5	25,5	25,5

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Caisse régionale Provence - Côte d'Azur		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Pyrénées Gascogne		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Réunion		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Sud Méditerranée		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Sud Rhône Alpes		France	Équivalence	25,8	25,4	25,8	25,4
Caisse régionale Toulouse 31		France	Équivalence	26,5	26,3	26,5	26,3
Caisse régionale Touraine Poitou		France	Équivalence	26,2	26,1	26,2	26,1
Caisse régionale Val de France		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Cofam		France	Équivalence	25,4	25,4	25,4	25,4
Interfimo		France	Globale	99,0	99,0	94,1	94,1
LCL		France	Globale	95,1	95,1	95,1	95,1
Mercagentes		Espagne	Équivalence	25,0	25,0	20,6	20,6
Sircam		France	Équivalence	25,4	25,4	25,4	25,4
Sociétés de crédit-bail et location							
Locam		France	Équivalence	25,4	25,4	25,4	25,4
Sociétés d'investissement							
Bercy Participations		France	Équivalence	25,5	25,5	25,5	25,5
CA Centre France Développement		France	Équivalence	25,0	25,0	20,8	20,8
CACF Immobilier		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
CADS Développement		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Calixte Investissement		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Crédit Agricole Centre Est Immobilier		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
L'Immobilière d'A Côté		France	Équivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
Nord Capital Investissement		France	Équivalence	25,0	30,0	26,6	27,2
Nord Est Champagne Agro Partenaires		France	Équivalence	26,4	26,4	26,4	26,4
Nord Est Expansion (ex-Cofinep)	D1	France	Équivalence	26,4	26,4	26,4	26,4
Prestimmo		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Sepi		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Sequana		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Socadif		France	Équivalence	25,5	25,5	25,7	25,6
Divers							
Adret Gestion		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Alsace Elite		France	Équivalence	25,0	25,0	23,7	23,7
Anjou Maine Gestion		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Aquitaux Rendement		France	Équivalence	29,3	29,3	29,3	29,3
C.L. Verwaltungs und Beteiligungsgesellschaft GmbH		Allemagne	Globale	100,0	100,0	95,1	95,1
CA Aquitaine Agences Immobilières		France	Équivalence	29,3	29,3	29,3	29,3
CA Aquitaine Immobilier		France	Équivalence	29,3	29,3	29,3	29,3
CA Participations		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caapimmo 4		France	Équivalence	25,2	25,2	24,9	24,9
Caapimmo 6		France	Équivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
CAP Actions 2		France	Équivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
CAP Obligataire		France	Équivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
CAP Régulier 1		France	Équivalence	25,2	25,2	25,2	25,2

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
CAPI Centre-Est (ex-Sparkway)		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caryatides Finance		France	Équivalence	25,0	25,0	22,0	22,0
Centre France Location Immobilière		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
CMDS Opportunités	S1	France	Équivalence		25,0		25,0
Crédit Lyonnais Développement Économique (CLDE)		France	Globale	100,0	100,0	95,1	95,1
Crédit Lyonnais Europe		France	Globale	100,0	100,0	95,1	95,1
Crédit Lyonnais Preferred Capital	S1	États-Unis	Globale		100,0		0,0
Emeraude Croissance	E2	France	Équivalence	26,0		26,0	
Europimmo		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Financière PCA		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Finarmor Gestion		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Fonds dédié Elstar		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Alsace		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force CACF		France	Équivalence	25,0	25,0	25,1	25,1
Force Charente Maritime Deux Sèvres		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Iroise		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Languedoc		France	Équivalence	25,7	25,6	25,8	25,6
Force Lorraine Duo		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Profile 20		France	Équivalence	25,6	25,6	25,7	25,7
Force Run		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Toulouse Diversifié		France	Équivalence	26,5	26,3	26,5	26,3
Force 4		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Green Island		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Immobilière de Picardie (ex-Société Immobilière de Picardie)		France	Équivalence	27,2	27,0	27,2	27,0
Inforsud Gestion		France	Équivalence	25,0	25,0	22,2	22,2
Morbihan Gestion		France	Équivalence	27,5	27,3	27,6	27,3
Nacarat		France	Équivalence	25,0	25,0	7,7	7,7
NMP Gestion		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Nord de France Immobilier		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
NS Immobilier Finance		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Ozenne Institutionnel		France	Équivalence	26,5	26,3	26,6	26,3
PCA IMMO		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
PG IMMO		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Pyrénées Gascogne Altitude		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Pyrénées Gascogne Gestion		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
S.A.S. Immnord		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
SAS Brie Picardie Expansion (ex-Société Picarde de développement)	D1	France	Équivalence	27,2	27,0	27,2	27,0
SCI Capimo	S4	France	Équivalence		25,0		25,0
SCI Euralliance Europe		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI Les Fauvins		France	Équivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
Scica HL		France	Équivalence	25,4	25,4	25,1	25,1
Square Habitat Lorraine (ex-CAL Immobilier)	D1	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Sud Rhône Alpes Placement		France	Équivalence	25,8	25,4	26,0	25,7

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Toulouse 31 Court Terme		France	Équivalence	26,5	26,3	26,5	26,3
Toulouse 31 Obligations	S1	France	Équivalence		26,3		26,3
Val de France Rendement		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Voix du Nord Investissement		France	Équivalence	25,0	25,0	6,3	6,2
Développement touristique-immobilier							
Franche Comté Développement Foncier		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Franche Comté Développement Immobilier		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Nord Est Optimmo S.A.S.		France	Équivalence	26,4	26,4	26,4	26,4
S.A. Foncière de l'Érable		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
S.A.S. Arcadim Fusion		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI Crystal Europe		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI Quartz Europe		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Banque de proximité à l'international							
Établissement bancaire et financier							
Banca Popolare Friuladria S.p.A.		Italie	Globale	80,2	80,2	60,1	60,1
Bankinter	S2	Espagne	Équivalence		24,5		24,5
Bankoa		Espagne	Équivalence	30,0	30,0	28,7	28,7
BES (Banco Espírito Santo)		Portugal	Équivalence	10,8	9,4	20,2	20,5
BNi Madagascar		Madagascar	Globale	51,0	51,0	51,0	51,0
Cariparma		Italie	Globale	75,0	75,0	75,0	75,0
Carispezia		Italie	Globale	80,0	80,0	60,0	60,0
Centea		Belgique	Équivalence	5,0	5,0	22,1	22,1
Crédit Agricole Bank Polska S.A. (ex-Lukas Bank)		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Banka Srbija a.d. Novi Sad		Serbie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Egypt S.A.E.		Egypte	Globale	60,5	60,5	60,2	60,2
Crédit Agricole Financement		Suisse	Équivalence	40,0	40,0	35,9	35,9
Crédit Agricole Polska S.A. (ex-Lukas S.A.)		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Romania (ex-Emporiki Bank Romania SA)	D1	Roumanie	Globale	99,7	99,7	99,7	94,7
Crédit du Maroc		Maroc	Globale	77,4	77,0	77,4	77,0
Emporiki Bank		Grèce	Globale	100,0	95,0	100,0	95,0
Crédit Agricole Bank Albania S.A. (ex-Emporiki Bank Albania SA)	D1	Albanie	Globale	100,0	100,0	100,0	95,0
Crédit Agricole Bulgaria (ex-Emporiki Bank Bulgaria EAD)	D1	Bulgarie	Globale	100,0	100,0	100,0	95,0
Emporiki Bank Cyprus		Chypre	Globale	85,2	73,3	85,2	69,6
Europabank		Belgique	Équivalence	5,0	5,0	22,1	22,1
Lukas Finanse S.A.	E2	Pologne	Globale	100,0		100,0	
PJSC Crédit Agricole (ex-JSC Index Bank HVB)		Ukraine	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
PJSC Crédit Agricole CIB Ukraine	S4	Ukraine	Globale		100,0		97,8
S.A. Crédit Agricole (Belgique)		Belgique	Équivalence	5,0	5,0	22,1	22,1
Divers							
Belgium CA S.A.S.		France	Équivalence	10,0	10,0	33,1	33,1
Bespar		Portugal	Équivalence	26,4	32,6	26,4	32,6
Emporiki Group Finance P.L.C.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	95,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
IUB Holding		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Keytrade		Belgique	Équivalence	5,0	5,0	22,1	22,1
Services financiers spécialisés							
Établissement bancaire et financier							
Aetran Administrative Dientverlening B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Agos S.p.A.		Italie	Globale	61,0	61,0	61,0	61,0
Alsolia		France	Équivalence	20,0	20,0	20,0	20,0
Antera Incasso B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assfibo Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BC Finance	S3	France	Globale		55,0		55,0
BCC Credito Consumo		Italie	Équivalence	40,0	40,0	24,4	24,4
Climauto		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crealfi		France	Globale	51,0	51,0	51,0	51,0
Credibom		Portugal	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credicom Consumer Finance Bank S.A.		Grèce	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crediet Maatschappij "De Ijssel" B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Commercial Finance Polska S.A.		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Consumer Finance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Consumer Finance Nederland		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Lift S.p.A.	S4	Italie	Globale		100,0		61,0
Creditplus Bank AG		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credium Slovakia, a.s.		Slovaquie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Dan-Aktiv		Danemark	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
De Kredietdesk B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Dealerservice B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
DMC Groep N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
DNV B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL Services		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor AG (Allemagne)		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor France		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor Italia S.p.A.		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor S.A./N.V. (Belgique)		Belgique	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Inter-factor Europa (ex-Eurofactor Hispania S.A.)		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor S.A. (Portugal)		Portugal	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofintus Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Euroleenlijn B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FC France S.A.		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Bank Germany GmbH		Allemagne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Bank GmbH		Autriche	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Belgium S.A.		Belgique	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Danmark A/S		Danemark	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Hellas S.A.		Grèce	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital IFIC		Portugal	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Ireland P.L.C.		Irlande	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
FGA Capital Netherlands B.V.		Pays-Bas	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Re Limited		Irlande	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital S.p.A.		Italie	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Spain EFC S.A.		Espagne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital UK Ltd.		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Distribuidora		Portugal	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Insurance Hellas S.A.		Grèce	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Leasing Polska		Pologne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Leasing GmbH		Autriche	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Wholesale UK Ltd.		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Fiat Bank Polska S.A.		Pologne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Fidis Finance Polska Sp. Zo.o.		Pologne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Fidis Finance S.A.		Suisse	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Finalia	S2	Belgique	Équivalence		49,0		49,0
Financierings Data Netwerk B.V.		Pays-Bas	Globale	44,0	44,0	44,0	44,0
Financieringsmaatschappij Mahuko N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref AB		Suède	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref AS		Norvège	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref OY		Finlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Bank N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Sparen N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Zuid-Nederland B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FL Auto S.N.C.		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FL Location S.N.C.		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FORSO Denmark		Danemark	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FORSO Finland		Finlande	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FORSO Norway		Norvège	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FORSO Sweden		Suède	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
GAC - Sofinco Auto Finance Co. Ltd.		Chine	Équivalence	50,0	50,0	50,0	50,0
IDM Finance B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM lease maatschappij N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Iebe Lease B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
InterBank N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
J.J.P. Akkerman Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Krediet '78 B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Logos Finanziaria S.p.A.		Italie	Globale	94,8	94,8	57,8	57,8
Mahuko Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Matriks N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Menafinance		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Money Care B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
New Theo		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
NVF Voorschotbank B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Regio Kredietdesk B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Ribank		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sedef		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Tunisie Factoring		Tunisie	Équivalence	36,4	36,4	36,4	36,4
Ucalease		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
VoordeelBank B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Wafasalaf		Maroc	Équivalence	49,0	49,0	49,0	49,0
Sociétés de crédit-bail et location							
Auxifip		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAREFLEET S.A.		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing & Factoring		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing Italia		Italie	Globale	100,0	100,0	78,7	78,7
Crédit du Maroc Leasing		Maroc	Globale	100,0	100,0	84,9	84,7
Credium		République tchèque	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Leasing S.A.		Grèce	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Rent Long Term Leasing of Vehicles S.A.		Grèce	Globale	99,7	99,7	99,7	99,7
Etica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FAL Fleet Services S.A.S.		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Services Spain S.A.		Espagne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Contracts UK Ltd.		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Finamur		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Green FCT Lease	E2	France	Globale	100,0		100,0	
Leasys S.p.A.		Italie	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Lixxbail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcourtage		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcredit		France	Globale	100,0	99,9	100,0	99,9
NVA (Négoce Valorisation des actifs)		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
Unifergie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement							
Argence Investissement S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Argence Participation		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nordic Consumer Finance A/S (ex-Nordic Consumer Finans)		Danemark	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurance							
ARES Reinsurance Ltd. (ex-Arès)		Irlande	Globale	100,0	100,0	61,0	61,0
Divers							
CCDS (Carte Cadeaux Distribution Services)		France	Équivalence	49,0	49,0	49,0	49,0
Crédit LIFT		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eda		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL Finance S.A.		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Credicom Insurance Brokers S.A.		Grèce	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GEIE Argence Développement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sofinco Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Teotys (ex-Clientys)	D1	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Gestion de l'épargne							
Établissement bancaire et financier							
ABC-CA Fund Management CO		Chine	Équivalence	33,3	33,3	24,5	24,5
Aguadana S.L.	S1	Espagne	Globale		100,0		97,8
Amundi		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi (UK) Ltd.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi AI Holding		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi AI S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Alternative Investments Ltd.	S1	Bermudes	Globale		100,0		73,6
Amundi Finance		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Group		France	Globale	73,6	73,6	73,6	73,6
Amundi Hellas MFMC S.A.		Grèce	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Hong Kong Ltd.		Hong-Kong	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Iberia S.G.I.I.C S.A.		Espagne	Globale	100,0	100,0	84,5	84,5
Amundi Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi India Holding		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Intermédiation		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Investment Solutions		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Investments USA LLC (ex-Amundi AI LLC)	D1	États-Unis	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Japan		Japon	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Japan Holding		Japon	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Japan Securities Cy Ltd.		Japon	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Luxembourg S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Private Equity Funds		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Real Estate Italia SGR S.p.A.		Italie	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi SGR S.p.A.		Italie	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Singapore Ltd.		Singapour	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Suisse		Suisse	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Tenue de Comptes (ex-Creelia)	D1	France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi USA Inc (ex-European Partners in Emerging Markets Inc.)	D1	États-Unis	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
BFT Gestion		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
CA (Suisse) S.A.		Suisse	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Brasil DTVM		Brésil	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Gestion (ex-Gestion Privée Indosuez)	D1	France	Globale	100,0	100,0	97,8	100,0
CA Indosuez Private Banking (ex-BGP Indosuez)	D1	France	Globale	100,0	100,0	97,8	100,0
CA Luxembourg		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CACEIS (Bermuda) Ltd.	S4	Bermudes	Globale		100,0		85,0
CACEIS (Canada) Ltd.		Canada	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS FA USA Inc. (ex-CACEIS (Cayman) Ltd.)	D1	États-Unis	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS (USA) Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Deutschland GmbH		Allemagne	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank France (ex-CACEIS Bank)	D1	France	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Belgium (ex-Fastnet Belgique)		Belgique	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
CACEIS Corporate Trust		France	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Fund Administration (ex-CACEIS Fastnet)		France	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Ireland Ltd. (ex-CACEIS Fastnet Ireland Ltd.)	D1	Irlande	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Netherlands N.V. (ex-Fastnet Pays-Bas)	D1	Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Switzerland S.A. (ex-CACEIS Fastnet Suisse)	D1	Suisse	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
Clam Philadelphia	E1	France	Globale	100,0		73,6	
CPR AM		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Crédit Agricole Suisse (Bahamas) Ltd. (ex-CA (Suisse) Bahamas)		Bahamas	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Foncier de Monaco		Monaco	Globale	70,1	70,1	67,4	67,4
Étoile Gestion		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Finanziaria Indosuez International Ltd.		Suisse	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Fund Channel		Luxembourg	Équivalence	50,0	50,0	36,8	36,8
IKS KB		République Tchèque	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Investor Service House S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
NH-CA Asset Management Ltd.		Corée du sud	Équivalence	40,0	40,0	29,4	29,4
Partinvest S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
Société Générale Gestion (S2G)		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
State Bank of India Fund Management		Inde	Équivalence	37,0	37,0	27,2	27,2
Sociétés de Bourse							
Crédit Agricole Van Moer Courtens		Luxembourg	Globale	92,2	85,0	90,1	83,1
Sociétés d'investissement							
CACEIS S.A.		France	Globale	85,0	85,0	85,0	85,0
Lyra Capital LLC	S1	États-Unis	Globale		100,0		73,6
Assurance							
Assurances Mutuelles Fédérales		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BES Seguros		Portugal	Globale	50,0	50,0	55,1	55,1
BES Vida	S2	Portugal	Globale		50,0		60,2
BFT opportunité		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Assicurazioni		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Life Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Non Life Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Reinsurance Ltd. (ex-CACI RE)		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Assurances (CAA)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life		Grèce	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd.		Japon	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Europe		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	99,9	99,9
Crédit Agricole Reinsurance S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Vita S.p.A.		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	87,5
Dolcea Vie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Edram Opportunités		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA Compart. Part. A1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA Compart. Part. A2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA Compart. Part. A3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
FCPR CAA France croissance 2 A	E2	France	Globale	100,0		100,0	
FCPR Roosevelt Investissements		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR UI CAP SANTE A	E2	France	Globale	100,0		100,0	
Federval		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FIC CAA Priv. Financ. Comp. 1 A1	E2	France	Globale	100,0		100,0	
FIC CAA Priv. Financ. Comp. 2 A2	E2	France	Globale	100,0		100,0	
Finaref Assurances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Risques Divers		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Vie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Foncière Hypersud		France	Proportionnelle	51,4	51,4	51,4	51,4
GRD1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD4		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD5		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD7		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD8		France	Globale	94,7	100,0	94,7	100,0
GRD9		France	Globale	98,5	100,0	98,5	100,0
GRD10		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD11		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD12		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD14		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD16		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD17		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD18		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD19		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD20		France	Globale	100,0	97,1	100,0	97,1
Médicale de France		France	Globale	99,8	99,8	99,8	99,8
Pacifica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2005 FCPR A		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006 FCPR A		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006-2007 FCPR		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2007 FCPR A		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2007 FCPR C		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2008 FCPR A1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2008 FCPR A2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2008 FCPR A3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2010 FCPR A1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2010 FCPR A2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2010 FCPR A3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPCI Bureau	E1	France	Globale	100,0		100,0	
Predica OPCI Commerces	E1	France	Globale	100,0		100,0	
Predica OPCI Habitation	E1	France	Globale	100,0		100,0	
Predica Secondaires I A1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Predica Secondaires I B1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica Secondaires II A1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica Secondaires II B1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A1 FCP (ex-Prediquant actions Asie)	D1	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A2 FCP (ex-Prediquant actions Amérique)	D1	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A3 FCP (ex-Prediquant actions Europe)	D1	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant opportunité		France	Globale	100,0	99,3	100,0	99,3
Prediquant Stratégies	S3	France	Globale		100,0		100,0
Space Holding (Ireland) Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Lux		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Spirica (ex-Axeria Vie)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Vert SRL (ex-CAAIH)	S3	Italie	Globale		100,0		100,0
Divers							
Amundi Alternative Investments Services Inc.	S4	États-Unis	Globale		100,0		73,6
Amundi Informatique Technique Services (ex-Segespar Informatique Technique Services)		France	Globale	99,5	99,8	75,7	76,0
C.A.P.B. Levante	S1	Espagne	Globale		100,0		97,8
C.A.P.B. Norte	S1	Espagne	Globale		100,0		97,8
CACI Gestion		France	Globale	100,0	100,0	99,0	99,0
Crédit Agricole Private Banking		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
SAS CAAGIS		France	Globale	50,0	50,0	62,9	62,9
SCI La Baume		France	Globale	100,0	100,0	97,8	100,0
Via Vita		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque de financement et d'investissement							
Établissement bancaire et financier							
Al BK Saudi Al Fransi - BSF		Arabie Saoudite	Équivalence	31,1	31,1	30,4	30,4
Crédit Agricole CIB Algérie (ex-Calyon Algérie)	D1	Algérie	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Australia Ltd.		Australie	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB China Ltd.		Chine	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Merchant Bank Asia Ltd.		Singapour	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB S.A.		France	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Services Private Ltd.		Inde	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB ZAO Russia		Russie	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Yatirim Bankasi Turk A.S.	S2	Turquie	Globale		100,0		97,8
Himalia P.I.c.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Inca SARL	S2	Luxembourg	Globale		65,0		63,6
Lyane B.V.	S2	Pays-Bas	Globale		65,0		63,6
Newedge Group		France	Proportionnelle	50,0	50,0	48,9	48,9
Sociétés de Bourse							
Cheuvreux/CLSA Global Portfolio Trading Pte Ltd.	D2	Singapour	Globale		100,0		97,8
Crédit Agricole Cheuvreux España S.A.		Espagne	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Cheuvreux International Ltd.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Cheuvreux Nordic AB		Suède	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Cheuvreux North America Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Chevreux S.A.		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)		Japon	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Sociétés de crédit-bail et location							
Cardinalimmo	S1	France	Globale		49,6		48,5
ImmoFi CACIB (ex-Financière Immobilière Crédit Agricole CIB)	D1 / S1	France	Globale		100,0		97,8
Sociétés d'investissement							
Banco Crédit Agricole Brasil S.A.		Brésil	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyce P.I.c.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Clifap		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Clinfim		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Compagnie Française de l'Asie (CFA)		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Air Finance S.A.		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Capital Market Asia B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Ltd.		Royaume-Uni	Globale	99,9	99,9	97,7	97,7
Crédit Agricole CIB Financial Prod. (Guernsey) Ltd.		Royaume-Uni	Globale	99,9	99,9	97,7	97,7
Crédit Agricole CIB Global Banking		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Global Partners Inc. Group		États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Holdings Ltd.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB UK IH	S3	Royaume-Uni	Globale		100,0		97,8
Crédit Agricole Securities USA Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Lyonnais Securities Asia B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	97,8	96,7
Doumer Finance S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Ester Finance		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Fininvest		France	Globale	98,3	98,3	96,1	96,1
Fletirec		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
I.P.F.O.		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Safec	S4	Suisse	Globale		100,0		97,8
Assurance							
CAIRS Assurance S.A.		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Divers							
Aylesbury (ex-Interco)	S3	Royaume-Uni	Globale		100,0		97,8
CA Conseil S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calixis Finance		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calliope SRL		Italie	Globale	100,0	100,0	65,5	65,5
Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd.		Hong-Kong	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Financial Solutions		France	Globale	99,8	99,8	97,5	97,5
Crédit Agricole CIB Preferred Funding II LLC		États-Unis	Globale	100,0	100,0	99,5	99,5
Crédit Agricole CIB Preferred Funding LLC		États-Unis	Globale	100,0	100,0	99,6	99,7
DGAD International SARL		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
European NPL S.A.		Luxembourg	Globale	60,0	60,0	65,5	65,5
Immobilière Sirius S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Indosuez Finance Limited	S1	Royaume-Uni	Globale		100,0		97,8
Indosuez Holding SCA II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Indosuez Management Luxembourg II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Island Refinancing SRL		Italie	Globale	100,0	100,0	65,5	65,5

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
LSF Italian Finance Cpy SRL		Italie	Globale	100,0	100,0	65,5	65,5
MERISMA		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Sagrantino		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	65,5	65,5
Sagrantino Italy SRL		Italie	Globale	100,0	100,0	65,5	65,5
Semeru CLSA Capital Partners Pte Ltd. (ex-Alcor)	D1	Hong-Kong	Globale	74,8	100,0	73,1	97,8
SNC Doumer		France	Globale	99,9	99,9	97,7	97,7
SPV LDF 65	S2	Luxembourg	Globale		64,9		63,5
UBAF		France	Proportionnelle	47,0	47,0	46,0	46,0
Activités hors métiers							
Crédit Agricole S.A.							
Crédit Agricole S.A.		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Établissement bancaire et financier							
BFC Antilles Guyane		France	Globale	100,0	100,0	95,1	95,1
BFT (Banque Financement et Trésorerie)	S4	France	Globale		100,0		97,8
Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel de la Corse		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
CL Développement de la Corse		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
Crédit Agricole Home Loan SFH (ex-Crédit Agricole Covered Bonds)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FIA-NET		France	Globale	50,0	50,0	50,0	50,0
Foncaris		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement							
Crédit Agricole Capital Investissement et Finance (CACIF)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Private Equity	S2	France	Globale		100,0		100,0
Delfinances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurazeo		France	Équivalence	25,1	25,4	18,7	18,6
IDIA-Sodica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers							
CA Grands Crus		France	Globale	100,0	100,0	82,5	82,5
CA Preferred Funding LLC		États-Unis	Globale	100,0	100,0	6,5	6,5
CPR Holding (CPRH)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Cards & Payments (ex-Cedicam)	D1	France	Globale	50,0	50,0	63,0	63,0
Crédit Agricole Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier Facilities	E1	France	Globale	100,0		100,0	
Crédit Agricole Public Sector SCF	E1	France	Globale	100,0		100,0	
Fia Net Europe		Luxembourg	Globale	50,0	50,0	50,0	50,0
Finasic		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GIE Silca		France	Globale	100,0	100,0	94,9	99,3
S.A.S. Evergreen Montrouge		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI D2 CAM		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Max Hymans		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Pasteur 3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Quentyvel		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Raspail	S5	France	Globale		100,0		100,0
SIS (Société Immobilière de la Seine)		France	Globale	72,9	72,9	79,8	79,8
SNC Kalliste Assur		France	Globale	100,0	100,0	99,9	99,9

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
UI Vavin 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unibiens		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Uni-Édition		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Développement touristique-immobilier							
Crédit Agricole Immobilier Entreprise (ex-CA Immobilier Promotion)	D1	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier Résidentiel (ex-Monné Decroix Promotion SAS)	D1	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Monné-Decroix Courtage S.A.S.	S4	France	Globale		100,0		100,0
Monné-Decroix Gestion S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Monné-Decroix Résidences S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Selexia S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.

Entrées (E) dans le périmètre :

- E1 : Franchissement de seuil
- E2 : Création
- E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)

Sorties (S) du périmètre :

- S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
- S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle
- S3 : Entités déconsolidées en raison de son caractère non significatif
- S4 : Fusion absorption
- S5 : Transmission Universelle du Patrimoine

Divers :

- D1 : Changement de dénomination sociale
- D2 : Modification de mode de consolidation
- D3 : Entités nouvellement présentées dans la note de périmètre

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Crédit Agricole S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- votre groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers ;
- comme indiqué dans les notes 1.3 et 10.2 de l'annexe aux états financiers, votre Groupe utilise des modèles internes pour la détermination de la juste valeur de certains instruments financiers non cotés sur un marché actif. Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle des modèles utilisés, les hypothèses retenues et les modalités de prise en compte des risques associés à ces instruments ;
- comme indiqué dans la note 2.1 de l'annexe aux états financiers, votre Groupe a procédé à l'estimation des impacts des opérations de cession en cours de certaines entités. Nous avons examiné les hypothèses retenues et vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les états financiers. Nous nous sommes également assurés du caractère approprié de la présentation qui en est faite dans les états financiers ;
- comme indiqué dans les notes 1.4, 2.2 et 2.5 de l'annexe aux états financiers, votre Groupe a procédé à des tests de dépréciation de la valeur des écarts d'acquisition et des participations dans les entreprises mises en équivalence. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, ainsi que les principaux paramètres et les hypothèses utilisés et nous nous sommes assurés du caractère approprié de la présentation qui en est faite dans les notes annexes aux états financiers ;

- comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers, votre Groupe a procédé, pour déterminer la juste valeur des émissions comptabilisées à la juste valeur par résultat, à des estimations du risque de crédit émetteur du Groupe. Nous avons examiné les méthodes et les hypothèses retenues et vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les états financiers ;
- votre Groupe procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation et les dépréciations de titres de capitaux propres non consolidés, les engagements liés aux régimes de retraites et avantages sociaux futurs, les provisions pour risques opérationnels, les provisions pour risques juridiques et les actifs d'impôts différés. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et les hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 14 mars 2013

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Catherine Pariset

ERNST & YOUNG et Autres
Valérie Meeus

Comptes individuels

au 31 décembre 2012 arrêtés par le Conseil d'administration
de Crédit Agricole S.A. du 19 février 2013

7

► Comptes annuels	402
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012	402
HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012	403
COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2012	404
► Notes annexes aux comptes annuels	405
► Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	452

Comptes annuels

► BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012

ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Opérations interbancaires et assimilées		143 882	165 210
Caisse, banques centrales		521	1 519
Effets publics et valeurs assimilées	5	26 511	22 087
Créances sur les établissements de crédit	3	116 850	141 604
Opérations internes au Crédit Agricole	3	267 819	275 765
Opérations avec la clientèle	4	2 638	2 983
Opérations sur titres		30 878	31 704
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	30 430	31 101
Actions et autres titres à revenu variable	5	448	603
Valeurs immobilisées		62 714	67 755
Participations et autres titres détenus à long terme	6, 7	8 688	9 855
Parts dans les entreprises liées	6, 7	53 828	57 701
Immobilisations incorporelles	7	46	41
Immobilisations corporelles	7	152	158
Capital souscrit non versé			
Actions propres	8	45	30
Comptes de régularisation et actifs divers		32 099	27 586
Autres actifs	9	5 921	5 503
Comptes de régularisation	9	26 178	22 083
TOTAL ACTIF		540 075	571 033

PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Opérations interbancaires et assimilées		99 642	126 252
Banques centrales		3	
Dettes envers les établissements de crédit	11	99 639	126 252
Opérations internes au Crédit Agricole	11	49 895	44 965
Comptes créditeurs de la clientèle	12	208 853	218 912
Dettes représentées par un titre	13	85 938	82 187
Comptes de régularisation et passifs divers		32 094	27 051
Autres passifs	14	5 343	4 935
Comptes de régularisation	14	26 751	22 116
Provisions et dettes subordonnées		35 086	38 922
Provisions	15, 16, 17	2 868	2 322
Dettes subordonnées	19	32 218	36 600
Fonds pour risques bancaires généraux	18	939	904
Capitaux propres hors FRBG	20	27 628	31 840
Capital souscrit		7 494	7 494
Primes d'émission		22 452	22 452
Réserves		2 827	2 827
Écart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement		31	8
Report à nouveau		(941)	2 715
Résultat de l'exercice		(4 235)	(3 656)
TOTAL PASSIF		540 075	571 033

► **HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012**

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
ENGAGEMENTS DONNÉS		63 310	61 130
Engagements de financement	26	35 700	33 315
Engagements de garantie	26	27 455	27 804
Engagements sur titres		155	11

<i>(en millions d'euros)</i>		31/12/2012	31/12/2011
ENGAGEMENTS REÇUS		59 365	56 785
Engagements de financement	26	40 641	38 823
Engagements de garantie	26	18 569	17 951
Engagements sur titres		155	11

► COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts et produits assimilés ⁽¹⁾	28, 29	15 112	14 092
Intérêts et charges assimilées ⁽¹⁾	28	(16 478)	(15 407)
Revenus des titres à revenu variable	29	4 419	3 669
Commissions (produits)	30	801	679
Commissions (charges)	30	(1 260)	(1 171)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ⁽¹⁾	31	479	(231)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	32	753	(415)
Autres produits d'exploitation bancaire	33	82	59
Autres charges d'exploitation bancaire	33	(118)	(90)
Produit net bancaire		3 790	1 185
Charges générales d'exploitation	34	(689)	(721)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(15)	(13)
Résultat brut d'exploitation		3 086	451
Coût du risque	35	(1 004)	(295)
Résultat d'exploitation		2 082	156
Résultat net sur actifs immobilisés	36	(7 026)	(4 979)
Résultat courant avant impôt		(4 944)	(4 823)
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	37	767	1 201
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		(58)	(34)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		(4 235)	(3 656)

(1) Les produits et les charges sur instruments de taux d'intérêt de microcouverture de la succursale de Londres sont désormais présentés sur les lignes "intérêts et produits assimilés" et "intérêts et charges assimilées". Le solde de ces opérations antérieurement rattaché à la ligne "gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation" s'élevait à 366 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Notes annexes aux comptes annuels

Sommaire détaillé des notes

NOTE 1	Cadre juridique et financier – Événements significatifs relatifs à l'exercice 2012	407	NOTE 6	Titres de participation et de filiales	423
1.1	Cadre juridique et financier	407	6.1	Valeur estimative des titres de participation	427
1.2	Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole	407	NOTE 7	Variation de l'actif immobilisé	428
1.3	Événements significatifs relatifs à l'exercice 2012	408	7.1	Immobilisations financières	428
1.4	Événements postérieurs à l'exercice 2012	409	7.2	Immobilisations corporelles et incorporelles	428
NOTE 2	Principes, méthodes comptables	409	NOTE 8	Actions propres	429
2.1	Créances et engagements par signature	410	NOTE 9	Comptes de régularisation et actifs divers	429
2.2	Portefeuille Titres	411	NOTE 10	Dépréciations inscrites en déduction de l'actif	430
2.3	Immobilisations	414	NOTE 11	Dettes envers les établissements de crédit – Analyse par durée résiduelle	430
2.4	Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	414	NOTE 12	Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par durée résiduelle	431
2.5	Dettes représentées par un titre	415	12.1	Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par zone géographique	431
2.6	Provisions	415	12.2	Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par agent économique	431
2.7	Fonds pour Risques Bancaires Généraux	415	NOTE 13	Dettes représentées par un titre – Analyse par durée résiduelle	432
2.8	Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels	415	13.1	Emprunts obligataires (en monnaie d'émission)	432
2.9	Opérations en devises	416	NOTE 14	Comptes de régularisation et passifs divers	433
2.10	Intégration des succursales à l'étranger	416	NOTE 15	Provisions	434
2.11	Engagements hors bilan	416	NOTE 16	Épargne-logement	435
2.12	Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement	416	NOTE 17	Engagements sociaux – Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	436
2.13	Avantages au personnel postérieurs à l'emploi	417	NOTE 18	Fonds pour risques bancaires généraux	437
2.14	Stock options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise	417	NOTE 19	Dettes subordonnées – Analyse par durée résiduelle	437
2.15	Charges et produits exceptionnels	417	NOTE 20	Variation des capitaux propres (avant répartition)	438
2.16	Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)	417	NOTE 21	Composition des fonds propres	438
NOTE 3	Créances sur les établissements de crédit – Analyse par durée résiduelle	418	NOTE 22	Opérations effectuées avec les entreprises liées et les participations	439
NOTE 4	Opérations avec la clientèle – Analyse par durée résiduelle	418			
4.1	Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique	419			
4.2	Opérations avec la clientèle – Encours douteux et dépréciations par zone géographique	419			
4.3	Opérations avec la clientèle – Analyse par agent économique	420			
NOTE 5	Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille	420			
5.1	Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) – Ventilation par grandes catégories de contrepartie	421			
5.2	Ventilations des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable	421			
5.3	Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par durée résiduelle	422			
5.4	Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par zone géographique	422			

Sommaire détaillé des notes

NOTE 23 Opérations effectuées en devises	439	NOTE 31 Gains ou pertes des opérations de portefeuilles de négociation	446
NOTE 24 Opérations de change, prêts et emprunts en devises	440	NOTE 32 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	447
NOTE 25 Opérations sur instruments financiers à terme	441	NOTE 33 Autres produits et charges d'exploitation bancaire	447
25.1 Opérations sur instruments financiers à terme – Encours notionnels par durée résiduelle	442	NOTE 34 Charges générales d'exploitation	448
25.2 Instruments financiers à terme – Juste valeur	443	34.1 Effectif par catégorie de personnel	448
NOTE 26 Engagements donnés et reçus	444	NOTE 35 Coût du risque	449
NOTE 27 Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés	445	NOTE 36 Résultat net sur actifs immobilisés	450
NOTE 28 Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	445	NOTE 37 Impôt sur les bénéfices	450
NOTE 29 Revenus des titres	446	NOTE 38 Implantations dans les États ou territoires non coopératifs	451
NOTE 30 Produit net des commissions	446		

NOTE 1

Cadre juridique et financier – Événements significatifs relatifs à l'exercice 2012

1.1 Cadre juridique et financier

Crédit Agricole S.A. est une Société Anonyme au capital de 7 494 062 milliers d'euros (soit 2 498 020 537 actions de 3 euros de valeur nominale).

Les actions représentatives du capital de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2012 se répartissent de la façon suivante :

- SAS Rue La Boétie à hauteur de 56,25 % ;
- le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,46 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 7 319 186 actions propres au 31 décembre 2012, soit 0,29 % de son capital, contre 6 969 381 actions propres au 31 décembre 2011.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole sont des sociétés coopératives dont le statut et le fonctionnement sont définis par les lois et règlements codifiés dans le Code monétaire et financier. Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient environ 25 % des Certificats Coopératifs d'Associés et/ou des Certificats Coopératifs d'Investissement émis par les Caisses régionales (à l'exception de la Caisse régionale de la Corse détenue à 100 % par Crédit Agricole S.A.).

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

COMPTES ORDINAIRES DES CAISSES RÉGIONALES

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole – Comptes ordinaires".

COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

COMPTES ET AVANCES À TERME

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances miroirs" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

TRANSFERT DE L'EXCÉDENT DES RESSOURCES MONÉTAIRES DES CAISSES RÉGIONALES

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

PLACEMENT DES EXCÉDENTS DE FONDS PROPRES DES CAISSES RÉGIONALES AUPRÈS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

TITRES À MOYEN ET LONG TERME ÉMIS PAR CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A. en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

COUVERTURE DES RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE SOLVABILITÉ

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité ("FRBLS") destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453. Le fonds avait été doté à l'origine à hauteur de 609,8 millions d'euros. Il s'élève au 31 décembre 2012 à 938,6 millions d'euros, la dotation de l'année étant de 34,5 millions d'euros.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social.

GARANTIES SWITCH

Le dispositif *Switch*, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des certificats coopératifs d'investissement et des certificats coopératifs d'associés émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie *Switch* est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole S.A. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en PNB dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole S.A. dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

1.3 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2012

Crédit Agricole S.A. a lancé le 26 janvier 2012 des offres de rachat portant sur ses obligations subordonnées en circulation afin de renforcer la qualité et l'adéquation de ses fonds propres de base et de tenir compte des évolutions réglementaires qui devaient entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2013 (nouvelles règles Bâle 3). Le montant total racheté s'est élevé à 2 milliards d'euros.

L'impact résultat a fait apparaître un profit net d'impôt de 552 millions d'euros (y compris les effets liés au débouclage des couvertures).

Le Conseil d'administration du 22 février 2012 a décidé le transfert du siège social de Crédit Agricole S.A. à Montrouge. Cette décision a été approuvée par l'Assemblée générale du 22 mai 2012. Le transfert a pris effet au 1^{er} juillet 2012.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. a cédé la Banque de Gestion Privée Indosuez à Crédit Agricole Private Banking le 22 février 2012, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012.

Le groupe Crédit Agricole S.A. a cédé au cours du deuxième trimestre 2012 à Banco Espírito Santo (BES) la participation de 50 % détenue par Crédit Agricole Assurances dans BES Vida. Cette cession a été réalisée concomitamment à une augmentation de capital lancée par BES pour renforcer ses capitaux propres et respecter l'objectif fixé par la Banque du Portugal, opération lui permettant le rachat de ladite participation pour prendre le contrôle de la filiale d'assurances BES Vida.

Conformément à la décision de son Conseil d'administration du 14 juin 2012, Emporiki Bank Greece a cédé à IUB Holding, filiale détenue à 100 % par Crédit Agricole S.A., ses filiales en Albanie, Bulgarie et Roumanie.

Le 17 octobre 2012, Crédit Agricole S.A. a annoncé la signature d'un contrat de cession de la totalité du capital d'Emporiki Bank à Alpha Bank. La transaction a été approuvée par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 15 octobre 2012. Les principaux termes de la transaction consistaient à céder à Alpha Bank l'intégralité du capital du groupe Emporiki pour un euro. Ce capital a été renforcé au cours de l'année 2012 par la conversion en février d'une avance consolidable pour un montant de 2 milliards d'euros ainsi qu'une recapitalisation intervenue en juillet à hauteur de 2,3 milliards d'euros.

Cette cession a été finalisée le 1^{er} février 2013. Dans ce cadre, une recapitalisation supplémentaire a été réalisée pour 585 millions d'euros. En outre, Crédit Agricole S.A. a souscrit pour 150 millions d'euros d'obligations convertibles émises par Alpha Bank, remboursables en actions d'Alpha Bank, sous conditions et à l'initiative de Crédit Agricole S.A.

Par cette transaction Crédit Agricole S.A. poursuit ainsi son recentrage conformément au plan stratégique qu'il a défini.

Suite au Conseil d'administration du 16 décembre 2010, et à l'annonce de Crédit Agricole S.A. de mettre fin au dispositif assurant sa représentation au Conseil de Surveillance d'Intesa Sanpaolo S.p.A., Crédit Agricole S.A. a finalisé au cours de l'année 2012 la cession de la totalité de ses titres Intesa Sanpaolo S.p.A., dégageant ainsi une moins-value totale de 1 122 millions d'euros. Cette moins-value a toutefois été entièrement compensée par des reprises de dépréciations antérieurement constituées.

Crédit Agricole SA a réduit sa participation dans Bankinter de près de 10 % au cours de l'année 2012. La moins-value dégagée sur l'exercice s'élève à 278 millions d'euros. Celle-ci a été entièrement compensée par des reprises de dépréciations antérieurement constituées.

Afin de satisfaire au futur environnement réglementaire bancaire (Bâle 3), Crédit Agricole Assurances (CAA) a optimisé en décembre 2012

sa structure de fonds propres entre capital et financement en dettes subordonnées. Cette opération s'est traduite par une remontée de fonds propres durs à Crédit Agricole S.A. compensée par des émissions de dettes subordonnées. Ainsi, CAA a versé à Crédit Agricole S.A. un dividende exceptionnel de 1,7 milliard d'euros. Par ailleurs CAA a réalisé des émissions de dette (titres subordonnés remboursables, titres subordonnés à durée indéterminée et prêts seniors) souscrites par Crédit Agricole S.A. pour un montant total de plus de 2 milliards d'euros.

1.4 Événements postérieurs à l'exercice 2012

Crédit Agricole S.A. a procédé en janvier 2013 à la cession d'une part de sa participation au capital de Bankinter portant sur environ 5,2 % du capital dans le cadre d'une procédure de placement privé auprès d'investisseurs institutionnels. Le montant de cette cession s'élève à 116 millions d'euros et une moins-value de 283 millions d'euros a été dégagée par Crédit Agricole S.A. Cette moins-value est compensée par des reprises de dépréciations antérieurement constituées.

À l'issue de l'opération, la participation résiduelle de Crédit Agricole S.A. se situe à environ 9,9 % du capital de Bankinter. Dans le cadre de cette opération de marché, Crédit Agricole S.A. s'est engagé à l'égard des banques en charge du placement à conserver le solde de sa participation pendant une durée minimum de 180 jours sous réserve de certaines exceptions.

Le 1^{er} février 2013 Crédit Agricole S.A. a finalisé la cession de la totalité du capital d'Emporiki à Alpha Bank. Dans ce cadre, une recapitalisation préalable supplémentaire a été réalisée pour 585 millions d'euros. En outre, Crédit Agricole S.A. a souscrit pour 150 millions d'euros d'obligations convertibles émises par Alpha Bank, remboursables en actions d'Alpha Bank, sous conditions et à l'initiative de Crédit Agricole S.A.

Par cette transaction Crédit Agricole S.A. poursuit ainsi son recentrage conformément au plan stratégique qu'il a défini. Après la cession, Emporiki ne bénéficie plus d'aucun financement de Crédit Agricole S.A.

NOTE 2

Principes, méthodes comptables

Les états financiers de Crédit Agricole S.A. sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole S.A. est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la réglementation bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03

du Comité de la réglementation comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Règlements	Date de publication par l'État français	Date de 1 ^{re} application : exercices ouverts à compter du
Règlement de l'ANC relatif au traitement comptable du dispositif prévu à l'article 1 de la loi n° 2011-894	30/12/2011 n° 2011-04	01/01/2012
Règlement ANC relatif au traitement comptable du changement de régime fiscal des mutuelles et des institutions de prévoyance dans les comptes consolidés ou combinés des exercices clos au 31 décembre 2012	04/12/2012 n° 2012-01	01/01/2012
Règlement ANC relatif à l'application de l'article L. 233-24 du Code de commerce, abandon du référentiel IFRS au profit du règlement CRC 99-02	04/12/2012 n° 2012-02	01/01/2012
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre et unités assimilés	28/12/2012 n° 2012-03	01/01/2013
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des certificats d'économie d'énergie	28/12/2012 n° 2012-04	01/01/2014
Règlement ANC modifiant l'article 380-1 du règlement CRC n° 99-03 sur les ventes en l'état futur d'achèvement	28/12/2012 n° 2012-05	01/01/2013
Règlement ANC relatif à l'annexe des comptes annuels des fonds et sociétés visés par le décret n° 2012 465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés	28/12/2012 n° 2012-06	31/12/2012
Règlement ANC relatif au traitement comptable du changement de régime fiscal des mutuelles et des institutions de prévoyance dans les comptes consolidés ou combinés	28/12/2012 n° 2012-07	01/01/2012

Le règlement de l'ANC n°2011-04 relatif au traitement comptable du dispositif prévu à l'article 1 de la loi n° 2011-894, publié le 30 décembre 2011, n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de Crédit Agricole S.A..

Les règlements de l'ANC n° 2012-01, 2012-02, 2012-03, 2012-04, 2012-05, 2012-06 et 2012-07 n'ont eu aucun impact sur le résultat et la situation nette de Crédit Agricole S.A.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. À ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de dépréciation sur les avances aux Caisses régionales.

L'application du règlement CRC 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

CRÉANCES RESTRUCTURÉES

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité ;
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Crédit Agricole S.A. ne détient pas de créances restructurées au 31 décembre 2012.

CRÉANCES DOUTEUSES

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet, de la part de l'établissement, d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, Crédit Agricole S.A. distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis :

■ créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises ;

■ créances douteuses compromises

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

DÉPRÉCIATION AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT AVÉRÉ

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Crédit Agricole S.A. par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

TRAITEMENT COMPTABLE DES DÉCOTES ET DÉPRÉCIATIONS

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

DÉPRÉCIATION AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT NON AFFECTÉ INDIVIDUELLEMENT

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle 2. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe, statistiquement ou historiquement, une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

RISQUES PAYS

Les risques pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués "du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de contrôle prudentiel, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays". (Note de la Commission bancaire du 24 décembre 1998.)

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

PASSAGE EN PERTE

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, Crédit Agricole S.A. le détermine avec sa Direction des risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

2.2.1 TITRES DE TRANSACTION

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit, le cas échéant, détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme ;
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de négociation".

2.2.2 TITRES DE PLACEMENT

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Des obligations en euros et en devises, des titres de SICAV et de Fonds Communs de Placement constituent l'essentiel du portefeuille de titres de placement de Crédit Agricole S.A.

■ Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

■ Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

À la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations, destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si Crédit Agricole S.A. dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur, qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

2.2.3 TITRES D'INVESTISSEMENT

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels Crédit Agricole S.A. dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique "Coût du risque".

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

2.2.4 TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des "investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle".

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Crédit Agricole S.A. satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention envisagé afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés", de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

2.2.5 PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES, TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues, dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique "Résultat net sur actifs immobilisés".

2.2.6 PRIX DE MARCHÉ

Le prix de marché, auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent ;
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif ou si le titre n'est pas coté, Crédit Agricole S.A. détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Crédit Agricole S.A. utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

2.2.7 DATES D'ENREGISTREMENT

Crédit Agricole S.A. enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

2.2.8 PENSIONS LIVRÉES

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

2.2.9 RECLASSEMENT DE TITRES

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Crédit Agricole S.A. n'a pas opéré, en 2012, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.2.10 RACHAT D'ACTIONS PROPRES

Les actions propres rachetées par Crédit Agricole S.A., y compris les actions et options sur actions détenues en couverture des plans de *stock options*, sont enregistrées à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique.

Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation si la valeur d'inventaire (correspondant à la valeur au cours de bourse) est inférieure au prix d'achat, à l'exception des opérations relatives aux plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés selon le règlement du CRC 2008-15 du 04 décembre 2008.

2.3 Immobilisations

Crédit Agricole S.A. applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée "en magasin".

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

À l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	20 à 40 ans
Installations techniques	10 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose Crédit Agricole S.A. sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Groupe Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ;
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Groupe Crédit Agricole ;
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont incluses dans ces différentes rubriques en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite dans la rubrique "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1^{er} janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1^{er} janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

Crédit Agricole S.A. applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique "Commissions (charges)".

2.6 Provisions

Crédit Agricole S.A. applique le règlement du CRC 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

Crédit Agricole S.A. a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision

est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

2.7 Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Conformément aux dispositions prévues par la IV^e directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par Crédit Agricole S.A., à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Au 31 décembre 2012, le fonds pour risques bancaires généraux correspond au fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central.

2.8 Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de l'Autorité de contrôle prudentiel (ex-Commission bancaire).

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits *prorata temporis* dans la rubrique "Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture". Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

OPÉRATIONS DE MARCHÉ

Les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction – au sens du règlement CRB 90-15 modifié – sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou *pro rata temporis* selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de négociation".

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Les dotations aux succursales, les immobilisations des implantations à l'étranger, les titres de placement, d'investissement et de participation en devises achetés contre euros sont convertis en euros au cours du jour de la transaction. Seul l'effet de change constaté sur les titres de placement est enregistré en compte de résultat.

Une provision peut cependant être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relative aux participations de Crédit Agricole S.A. à l'étranger.

À chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés".

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89-01, Crédit Agricole S.A. a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de Crédit Agricole S.A. s'établit à - 1 073 millions d'euros au 31 décembre 2012. Ce montant s'élevait à - 1 115 millions d'euros au 31 décembre 2011.

2.10 Intégration des succursales à l'étranger

Les succursales tiennent des comptabilités autonomes conformes aux règles comptables en vigueur dans les pays où elles sont implantées.

Lors de l'arrêté des comptes, les bilans et comptes de résultat des succursales sont retraités selon les règles comptables françaises, convertis en euros et intégrés à la comptabilité de leur siège après élimination des opérations réciproques.

Les règles de conversion en euros sont les suivantes :

- les postes de bilan sont convertis au cours de clôture ;
- les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction, alors que les charges et produits courus sont convertis au cours de clôture.

Les gains ou pertes pouvant résulter de cette conversion sont enregistrés au bilan dans la rubrique "Comptes de régularisation".

2.11 Engagements hors bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Crédit Agricole S.A.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 25 et 26.

2.12 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 21 juin 2011.

La participation et l'intéressement figurent dans les "Frais de personnel".

2.13 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

2.13.1 ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE, DE PRÉRETRAITE ET D'INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE – RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Crédit Agricole S.A. applique, à compter du 1^{er} janvier 2004, la recommandation 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, Crédit Agricole S.A. provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de prestation future actualisée.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Dans la mesure où la réforme (loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites) ne modifie pas les accords de branche existants mais simplement les hypothèses actuarielles d'âge de départ en retraite, elle est analysée comme une mise à jour d'hypothèses actuarielles et non comme une modification de régime. À ce titre, l'impact de la réforme doit être enregistré comme les autres écarts actuariels, intégralement en résultat.

2.13.2 PLANS DE RETRAITE – RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, Crédit Agricole S.A. n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en "frais de personnel".

2.14 Stock options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise

PLANS DE STOCK OPTIONS

Les plans de *stock options* accordés à certaines catégories de salariés sont enregistrés lors de la levée de l'option. Cette levée donne lieu soit à une émission d'actions, enregistrée conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital, soit à la mise à disposition d'actions propres aux salariés préalablement acquises à la levée par Crédit Agricole S.A. et comptabilisées conformément aux dispositions détaillées dans le paragraphe "Rachat d'actions propres".

SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS DANS LE CADRE DU PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise, avec une décote maximum de 20 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

2.15 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de Crédit Agricole S.A.

2.16 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %, ainsi que la majoration exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 5 % due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur le bénéfice" du compte de résultat.

Crédit Agricole S.A. a mis en place, depuis 1990, un dispositif d'intégration fiscale. Au 31 décembre 2012, 1 311 entités ont signé une convention d'intégration fiscale avec Crédit Agricole S.A. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

NOTE 3

Créances sur les établissements de crédit – Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/2012							31/12/2011
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
● à vue	13 979				13 979		13 979	14 076
● à terme	10 422	13 481	65 313	7 981	97 197	259	97 456	120 656
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée	390				390		390	
Prêts subordonnés		500	1 326	3 194	5 020	9	5 029	6 876
Total	24 791	13 981	66 639	11 175	116 586	268	116 854	141 608
Dépréciations								(4)
VALEUR NETTE AU BILAN								116 850
Opérations internes au Crédit Agricole								141 604
Comptes ordinaires	2 227				2 227		2 227	1 978
Comptes et avances à terme	62 072	59 220	80 071	63 560	264 923	654	265 577	273 772
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés			15		15		15	15
Total	64 299	59 220	80 086	63 560	267 165	654	267 819	275 765
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN								267 819
TOTAL								384 669
								417 369

NOTE 4

Opérations avec la clientèle – Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/2012							31/12/2011
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Opérations avec la clientèle								
Créances commerciales								
Autres concours à la clientèle	174	204	983	1 157	2 518	19	2 537	2 651
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	102				102		102	335
Dépréciations								(1)
VALEUR NETTE AU BILAN								(3)
								2 638
								2 983

4.1 Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
France (y compris DOM-TOM)	2 327	2 849
Autres pays de l'Union européenne	293	92
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amérique centrale et latine		
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Non ventilés et organismes internationaux		
Total en principal	2 620	2 941
Créances rattachées	19	45
Dépréciations	(1)	(3)
VALEUR NETTE AU BILAN	2 638	2 983

4.2 Opérations avec la clientèle – Encours douteux et dépréciations par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/2012					31/12/2011				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
France (y compris DOM-TOM)	2 344	1		(1)		2 894	3		(3)	
Autres pays de l'Union européenne	295					92				
Autres pays d'Europe										
Amérique du Nord										
Amérique centrale et latine										
Afrique et Moyen-Orient										
Asie et Océanie (hors Japon)										
Japon										
Non ventilés et organismes internationaux										
TOTAL	2 639	1		(1)		2 986	3		(3)	

4.3 Opérations avec la clientèle – Analyse par agent économique

	31/12/2012					31/12/2011				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
(en millions d'euros)										
Particuliers						136				
Agriculteurs										
Autres professionnels										
Clientèles financières	996					1 012				
Entreprises	1 639	1		(1)		1 837	3		(3)	
Collectivités publiques	4					1				
Autres agents économiques										
TOTAL	2 639	1		(1)		2 986	3		(3)	

NOTE 5

Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille

	31/12/2012					31/12/2011
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres de l'activité de portefeuille	Titres d'investissement	Total	Total
(en millions d'euros)						
Effets publics et valeurs assimilées :	812	24 239			25 051	21 343
dont surcote restant à amortir		1 450			1 450	988
dont décote restant à amortir		156			156	227
Créances rattachées		1 470			1 470	1 054
Dépréciations		(10)			(10)	(310)
Valeur nette au bilan	812	25 699			26 511	22 087
Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽¹⁾ :						
Émis par organismes publics	329	1 633			1 962	1 515
Autres émetteurs	505	27 583			28 088	29 469
dont surcote restant à amortir		291			291	206
dont décote restant à amortir		28			28	31
Créances rattachées		410			410	395
Dépréciations		(30)			(30)	(278)
Valeur nette au bilan	834	29 596			30 430	31 101
Actions et autres titres à revenu variable	24	427			451	638
Créances rattachées						
Dépréciations		(3)			(3)	(35)
Valeur nette au bilan	24	424			448	603
TOTAL	1 670	55 719			57 389	53 791
Valeurs estimatives	1 670	57 451			59 121	53 743

(1) Dont 8 949 millions d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2012 et 7 273 millions d'euros au 31 décembre 2011.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) – Ventilation par grandes catégories de contrepartie

(en millions d'euros)	Encours nets 31/12/2012	Encours nets 31/12/2011
Administrations et banques centrales (y compris États)	1 962	1 516
Établissements de crédit	21 796	25 774
Clientèles financières	1 365	509
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	5 378	3 824
Divers et non ventilés		
Total en principal	30 501	31 623
Créances rattachées	410	395
Dépréciations	(33)	(314)
VALEUR NETTE AU BILAN	30 878	31 704

5.2 Ventilations des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en millions d'euros)	31/12/2012				31/12/2011			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable :	30 050	25 051	451	55 552	30 984	21 343	638	52 965
dont titres cotés	20 377	25 051	4	45 432	22 726	21 343	89	44 158
dont titres non cotés ⁽¹⁾	9 673		447	10 120	8 258		549	8 807
Créances rattachées	410	1 470		1 880	395	1 054		1 449
Dépréciations	(30)	(10)	(3)	(43)	(278)	(310)	(35)	(623)
VALEUR NETTE AU BILAN	30 430	26 511	448	57 389	31 101	22 087	603	53 791

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante : OPCVM français 25 millions d'euros dont OPCVM français de capitalisation 20 millions d'euros. OPCVM étrangers 4 millions d'euros constitués d'OPCVM de capitalisation.

RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES OPCVM PAR NATURE AU 31/12/2012

(en millions d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	20	20
OPCVM obligataires		
OPCVM actions	5	11
OPCVM autres	4	2
TOTAL	29	33

5.3 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/2012							31/12/2011
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur brute	1 110	1 606	14 694	12 640	30 050	410	30 460	31 379
Dépréciations							(30)	(278)
VALEUR NETTE AU BILAN							30 430	31 101
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur brute		1 944	12 536	10 571	25 051	1 470	26 521	22 397
Dépréciations							(10)	(310)
VALEUR NETTE AU BILAN							26 511	22 087

5.4 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)	Encours nets 31/12/2012	Encours nets 31/12/2011
France (y compris DOM-TOM)	39 493	36 189
Autres pays de l'Union européenne	12 358	13 579
Autres pays d'Europe	977	541
Amérique du Nord	1 423	1 596
Amérique centrale et latine		
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)	850	422
Japon		
Total en principal	55 101	52 327
Créances rattachées	1 880	1 449
Dépréciations	(40)	(588)
VALEUR NETTE AU BILAN	56 941	53 188

NOTE 6

Titres de participation et de filiales

Société	(en millions de contre-valeurs euros)											
	(en millions de devises d'origine)					(en millions de contre-valeurs euros)						
	Informations financières					Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	PNB ou CA HT du dernier exercice écoulé ⁽²⁾	Résultat du dernier exercice clos 31/12/2012	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
	Adresse	Devise	Capital 31/12/2012	Capitaux propres autres que le Capital 31/12/2012	Quote-part de Capital détenue (en %)	Valeur brute	Valeur nette					

Participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Crédit Agricole S.A.**1) Parts dans les entreprises liées des établissements de crédit (Plus de 50 % du capital)**

Banco Bisel	Corrientes 832, 1° piso, Rosario, Provincia de Santa Fe, Argentine	ARS	N.A.	N.A.	99	237		N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
Cariparma	Via Università n° 1, 43121 Parma, Italie	EUR	877	3072 ⁽¹⁾	75	5 006	3 438	2 840	359	1 723 ⁽¹⁾	204 ⁽¹⁾	82
Crédit Agricole Srbija	Brace Ribnikara 4-6, 21000 Novi Sad, République de Serbie	RSD	13 122	(4 345) ⁽¹⁾	100	249	68	164	11	48 ⁽¹⁾	(4) ⁽¹⁾	
Crédit du Maroc	48-58, boulevard Mohamed V Casablanca, Maroc	MAD	922	1 908 ⁽¹⁾	77	309	309		350	251 ⁽¹⁾	28 ⁽¹⁾	18
Emporiki Bank of Greece	11 Sophocleous Street GR 10235 Athènes, Grèce	EUR	2 512	165 ⁽¹⁾	100	8 401		2 092		1 114 ⁽¹⁾	(1 694) ⁽¹⁾	
EFL SA	Pl. Orlat Lwowskich 1, 53605 Wrocław, Pologne	PLN	674	122 ⁽¹⁾	100	355	346	208	786	129 ⁽¹⁾	15 ⁽¹⁾	14
PJSC Crédit Agricole Ukraine	42/4 Pushkinska Street Kiev 01004, Ukraine	UAH	1 222	(332) ⁽¹⁾	100	360	144	110	76	84 ⁽¹⁾		
Crédit Agricole Polska SA	Pl. Orlat Lwowskich 1, 53605 Wrocław, Pologne	PLN	1	344 ⁽¹⁾	77	456	456	380		24 ⁽¹⁾	24 ⁽¹⁾	14
Credit Agricole Corporate and Investment Bank	9, quai du Président-Paul-Doumer 92400 Courbevoie	EUR	7 255	2328 ⁽¹⁾	97	17 822	16 175	14 820	3 072	246 993 ⁽¹⁾	697 ⁽¹⁾	630
Amundi Group	90, boulevard Pasteur Immeuble Cotentin 75015 Paris	EUR	417	1 155 ⁽¹⁾	74	3 341	3 341	1 553	1	1 748 ⁽¹⁾	1 759 ⁽¹⁾	171
Crédit Agricole Leasing & Factoring	1-3, rue du Passeur-de-Boulogne 92861 Issy-les-Moulineaux	EUR	195	565 ⁽¹⁾	100	839	839	13 795	2 426	36 ⁽¹⁾	(179) ⁽¹⁾	
Crédit Agricole Consumer Finance	128-130, boulevard Raspail 75006 Paris	EUR	347	2 377 ⁽¹⁾	100	5 638	4 389	34 307	4 435	3 057 ⁽¹⁾	175 ⁽¹⁾	115
Crédit Lyonnais	18, rue de la République 69002 Lyon	EUR	1 848	1 443 ⁽¹⁾	95	10 897	10 897	13 682		6 018 ⁽¹⁾	624 ⁽¹⁾	522
Crédit Agricole Home Loan SFH	91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris	EUR	550	3 ⁽¹⁾	100	550	550	30		10 ⁽¹⁾	2 ⁽¹⁾	2
Foncaris	91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris	EUR	225	129 ⁽¹⁾	100	320	320		650	12 ⁽¹⁾	32 ⁽¹⁾	30

2) Participations dans les établissements de crédit (10 à 50 % du capital)

Banco Espírito Santo	Avenida Libertade 195 1250 Lisbonne, Portugal	EUR	5 040	1 274 ⁽¹⁾	11	779	501			4 412 ⁽¹⁾	(133) ⁽¹⁾	
Bankinter	Paseo de la Castellana 29, 28046 Madrid, Espagne	EUR	169	2 852 ⁽¹⁾	15	889	263			2 706 ⁽¹⁾	181 ⁽¹⁾	16
Crédit Agricole Egypt SAE	4-6 Hassan Sabry Street Zamalek Le Caire, Égypte	EGP	1 148	546 ⁽¹⁾	47	258	210			268 ⁽¹⁾	37 ⁽¹⁾	11
Crédit Logement	50, boulevard Sébastopol 75003 Paris	EUR	1 260	120 ⁽¹⁾	17	215	215		204	321 ⁽¹⁾	89 ⁽¹⁾	14

Société	Informations financières	Devise	(en millions de devises d'origine)			(en millions de contre-valeurs euros)		(en millions de contre-valeurs euros)				
			Capital 31/12/2012	Capitaux propres autres que le Capital 31/12/2012	Quote-part de Capital détenue (en %) 31/12/2012	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	PNB ou CA HT du dernier exercice écoulé ⁽²⁾	Résultat du dernier exercice clos 31/12/2012	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
						Valeur brute	Valeur nette					
Caisse de Refinancement de l'habitat	35, rue La Boétie 75008 Paris	EUR	300	11 ⁽¹⁾	25	77	77			4 ⁽¹⁾	1 ⁽¹⁾	
Caisse régionale Alpes Provence	25, chemin des Trois-Cypres 13097 Aix-en-Provence Cedex 2	EUR	114	1 198	25	210	210	8 103	946	411	81	5
Caisse régionale Alsace Vosges	1, place de la Gare, BP 440, 67008 Strasbourg Cedex	EUR	48	935	25	131	131	5 815	601	267	65	5
Caisse régionale Anjou et Maine	40, rue Prémartine 72000 Le Mans	EUR	211	1 606	25	234	234	7 989	1 175	466	112	8
Caisse régionale Aquitaine	304, boulevard du Président-Wilson 33076 Bordeaux Cedex	EUR	129	2 029	29	310	310	8 647	350	521	114	11
Caisse régionale Atlantique Vendée	Route de Paris 44949 Nantes Cedex	EUR	113	1 409	25	196	196	9 775	1 048	433	110	8
Caisse régionale Brie Picardie	500, rue Saint-Fuscien 80095 Amiens	EUR	277	1 976	26	391	391	10 296	420	591	166	19
Caisse régionale Centre Est	1, rue Pierre-de-Truchis-de-Lays 69541 Champagne-au-Mont-d'Or	EUR	191	2 863	25	323	323	12 796	1 574	704	204	17
Caisse régionale Centre France	3, avenue de la Libération 63045 Clermont-Ferrand Cedex 9	EUR	146	2 330	25	318	318	9 355	1 600	506	116	10
Caisse régionale Centre Loire	8, allée des Collèges 18920 Bourges Cedex	EUR	56	1 174	28	175	175	7 626	942	381	85	8
Caisse régionale Centre Ouest	29, boulevard de Vanteaux BP 509 87044 Limoges Cedex	EUR	58	657	25	89	89	3 245	429	194	47	4
Caisse régionale Champagne Bourgogne	269, faubourg Croncels 10000 Troyes	EUR	112	1 032	25	114	114	5 798	1 039	355	81	7
Caisse régionale Charente Maritime - Deux Sèvres	12, boulevard Guillet-Maillet 17100 Saintes	EUR	53	1 090	25	130	130	5 545	508	322	83	7
Caisse régionale Charente Périgord	Rue d'Épagnac BP21 16800 Soyaux	EUR	96	637	25	77	77	3 584	700	241	45	4
Caisse régionale Corse	1, avenue Napoléon III BP 308 20193 Ajaccio	EUR	99	(46)	100	99	87	835	99	72	9	
Caisse régionale Côtes d'Armor	La Croix-Tual 22440 Ploufragan	EUR	92	818	25	118	118	3 938	300	238	62	5
Caisse régionale de Normandie	5, esplanade Brillaud-de-Laujardière 14050 Caen Cedex	EUR	131	1 408	25	205	205	7 675	850	400	85	6
Caisse régionale des Savoie	PAE Les Glaisins 4, avenue du Pré-Félin 74985 Annecy Cedex 9	EUR	188	1 227	25	152	152	15 635	1 201	484	130	10
Caisse régionale Finistère	7, route du Loch 29555 Quimper Cedex 9	EUR	100	891	25	135	135	5 194	741	277	62	5
Caisse régionale Franche-Comté	11, avenue Élisée-Cusenier 25084 Besançon Cedex 9	EUR	78	789	25	109	109	6 466	750	276	58	5
Caisse régionale Ille-et-Vilaine	19, rue du Pré-Perché BP 2025X 35040 Rennes Cedex	EUR	92	859	25	122	122	5 820	567	250	54	5

Société	Informations financières	Devise	(en millions de devises d'origine)			(en millions de contre-valeurs euros)		(en millions de contre-valeurs euros)				
			Capital 31/12/2012	Capitaux propres autres que le Capital 31/12/2012	Quote-part de Capital détenue (en %) 31/12/2012	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	PNB ou CA HT du dernier exercice écoulé ⁽²⁾	Résultat du dernier exercice clos 31/12/2012	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
						Valeur brute	Valeur nette					
Caisse régionale Loire Haute-Loire	94, rue Bergson 42000 Saint-Etienne	EUR	31	962	25	131	131	5 541	416	268	67	5
Caisse régionale Lorraine	56-58, avenue André-Malraux 54017 Metz Cedex	EUR	32	906	25	115	115	5 479	650	244	47	4
Caisse régionale Languedoc	Avenue du Montpelliéret Maurin 34977 Lattes Cedex	EUR	202	1 882	25	239	239	11 935	1 812	633	165	13
Caisse régionale Morbihan	Avenue de Kéranguen 56956 Vannes Cedex 9	EUR	81	665	25	92	92	4 302	678	221	45	4
Caisse régionale Nord de France	10, avenue Foch BP 369 59020 Lille Cedex	EUR	179	2 462	25	378	378	11 297	1 000	585	90	16
Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées	219, avenue François-Verdier 81022 Albi Cedex 9	EUR	125	1 376	25	181	181	6 971	1 000	425	100	8
Caisse régionale Nord-Est	25, rue Libergier 51100 Reims	EUR	213	1 724	26	266	266	9 170	1 937	409	75	7
Caisse régionale Normandie Seine	Cité de l'agriculture BP 800 76230 Bois-Guillaume Cedex	EUR	92	1 184	25	162	162	6 992	500	368	100	8
Caisse régionale Paris et Ile-de-France	26, quai de la Rapée 75012 Paris	EUR	114	3 401	25	488	488	16 277	3 300	965	271	23
Caisse régionale Provence Côte d'Azur	Avenue Paul-Arène Les Négadis 83002 Draguignan	EUR	83	1 392	25	166	166	8 551	1 153	492	109	9
Caisse régionale Pyrénées Gascogne	11, boulevard Pt-Kennedy BP 329 65003 Tarbes Cedex	EUR	59	1 185	25	139	139	7 207	1 229	363	88	7
Caisse régionale Sud Rhône-Alpes	15-17, rue Paul-Claudel BP 67 38041 Grenoble Cedex 9	EUR	70	1 197	25	138	138	8 492	1 325	448	104	8
Caisse régionale Toulouse	6-7, place Jeanne-d'Arc 31000 Toulouse	EUR	74	722	26	110	110	4 010	400	264	60	4
Caisse régionale Touraine et Poitou	18, rue Salvador-Allende 86000 Poitiers	EUR	98	1 034	26	168	168	5 976	703	297	56	5
Caisse régionale Val de France	1, rue Daniel-Boutet 28000 Chartres	EUR	43	848	25	104	104	3 989	425	246	64	5
3) Autres parts dans les entreprises liées (Plus de 50 % du capital)												
CA Preferred Funding LLC	666 Third Avenue New York NY 10017, USA	USD	154	9 ⁽¹⁾	67	98	98					
Crédit Agricole Assurances	50-56, rue de la Procession 75015 Paris	EUR	1 163	7091 ⁽¹⁾	100	8 205	8 205	1 095	708	15 ⁽¹⁾	516 ⁽¹⁾	2 100
Crédit Agricole Capital Investissement & Finance	100, boulevard du Montparnasse 75014 Paris	EUR	688	429 ⁽¹⁾	100	1 145	1 145	366		1 ⁽¹⁾	(43) ⁽¹⁾	
Crédit Agricole Immobilier	91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris	EUR	125	31 ⁽¹⁾	100	296	296	59	10	28 ⁽¹⁾	25 ⁽¹⁾	9
Delfinances	12, place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex	EUR	151	87 ⁽¹⁾	100	171	171			25 ⁽¹⁾	117 ⁽¹⁾	116
D2 CAM	12, place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex	EUR	112	(1) ⁽¹⁾	100	112	112	25			(11) ⁽¹⁾	

			(en millions de devises d'origine)			(en millions de contre-valeurs euros)		(en millions de contre-valeurs euros)				
Informations financières						Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	PNB ou CA HT du dernier exercice écoulé ⁽²⁾	Résultat du dernier exercice clos 31/12/2012	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
Société	Adresse	Devise	Capital 31/12/2012	Capitaux propres autres que le Capital 31/12/2012	Quote-part de Capital détenue (en %) 31/12/2012	Valeur brute	Valeur nette					
Evergreen Montrouge	91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris	EUR	320	(34) ⁽¹⁾	100	320	320	35		21 ⁽¹⁾	(17) ⁽¹⁾	
CPR Holding	9, quai du Président-Paul-Doumer 92400 Courbevoie	EUR	78	126 ⁽¹⁾	100	256	214			5 ⁽¹⁾	4 ⁽¹⁾	
CACEIS	1-3, place Valhubert 75013 Paris	EUR	602	920 ⁽¹⁾	85	1 313	1 313	60	8 960	14 ⁽¹⁾	(363) ⁽¹⁾	107
4) Autres participations (10 à 50 % du capital)												
Bespar	Rua São Bernardo 62, 1200-826 Lisbonne, Portugal	EUR	1 973	266 ⁽¹⁾	17	427	271			59 ⁽¹⁾	58 ⁽¹⁾	
Eurazeo	32, rue de Monceau 75008 Paris	EUR	202	3288 ⁽¹⁾	18	497	497			65 ⁽¹⁾	49 ⁽¹⁾	14
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1 % du capital de Crédit Agricole S.A.		EUR				836	769	8 959	5 722	754	128 ⁽¹⁾	80
TOTAL FILIALES ET PARTICIPATIONS						77 191	62 453	354 905	60 138	283 548	5 530	4 340
Avances consolidables et créances rattachées		EUR				69	63					
VALEURS AU BILAN						77 260	62 516	354 905	60 138	283 548	5 530	4 340

(1) Données de l'exercice 2011.

(2) Il s'agit du PNB pour les caisses régionales et du CA HT pour les autres entités.

6.1 Valeur estimative des titres de participation

(en millions d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	66 877	66 907	57 971	66 190
Titres cotés	567	622	4 630	765
Avances consolidables	11	4	2 012	1 304
Créances rattachées	30		1	
Dépréciations	(13 657)		(6 913)	
VALEUR NETTE AU BILAN	53 828	67 533	57 701	68 260
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	6 888	6 889	6 948	6 970
Titres cotés	2 858	2 038	5 068	2 765
Avances consolidables	26	24	86	83
Créances rattachées	3		7	
Dépréciations	(1 088)		(2 255)	
Sous-total titres de participation	8 687	8 951	9 854	9 818
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	1	1	1	1
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	1	1	1	1
VALEUR NETTE AU BILAN	8 688	8 952	9 855	9 819
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	62 516	76 485	67 556	78 079

Les valeurs estimatives incluent les avances consolidables et les créances rattachées. Elles sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

(en millions d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	73 766		64 920	
Titres cotés	3 425		9 699	
TOTAL	77 191		74 619	

NOTE 7

Variation de l'actif immobilisé

7.1 Immobilisations financières

(en millions d'euros)	01/01/2012	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéances)	Autres mouvements ⁽¹⁾	31/12/2012
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	62 601	5 202	(358)	(1)	67 444
Avances consolidables	2 012	19	(2 020)		11
Créances rattachées	1	30	(1)		30
Dépréciations	(6 913)	(7 492)	748		(13 657)
VALEUR NETTE AU BILAN	57 701	(2 241)	(1 631)	(1)	53 828
Titres de participation					
Valeurs brutes	12 016	262	(2 532)		9 746
Avances consolidables	86		(60)		26
Créances rattachées	7	2	(6)		3
Dépréciations	(2 255)	(1 676)	2 843		(1 088)
Sous-total titres de participation	9 854	(1 412)	245		8 687
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	1				1
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Sous-total autres titres détenus à long terme	1				1
VALEUR NETTE AU BILAN	9 855	(1 412)	245		8 688
TOTAL	67 556	(3 653)	(1 386)	(1)	62 516

(1) La rubrique "Autres mouvements" présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

7.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	01/01/2012	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéances)	Autres mouvements ⁽¹⁾	31/12/2012
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	345	98	(202)		241
Amortissements et dépréciations	(187)	(5)	103		(89)
VALEUR NETTE AU BILAN	158	93	(99)		152
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	79	15			94
Amortissements et dépréciations	(38)	(10)			(48)
VALEUR NETTE AU BILAN	41	5			46
TOTAL	199	98	(99)		198

(1) La rubrique "Autres mouvements" présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

NOTE 8

Actions propres

	31/12/2012				31/12/2011
	Titres de transaction	Titres de placement	Valeurs immobilisées	Total	Total
Nombre	5 115 000	2 204 186		7 319 186	6 969 381
(en millions d'euros)					
Valeurs comptables	31	14		45	30
Valeurs de marché	31	13		44	30

Valeur nominale de l'action : 3,00 euros

NOTE 9

Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Autres actifs ⁽¹⁾		
Instruments conditionnels achetés	394	428
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers	5 527	5 075
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Comptes de règlement		
VALEUR NETTE AU BILAN	5 921	5 503
Capital souscrit non versé		
Capital souscrit non versé		
VALEUR NETTE AU BILAN		
Compte de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	5 390	4 993
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	12 904	10 426
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	207	244
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	4 934	4 885
Autres produits à recevoir	472	395
Charges constatées d'avance	1 815	680
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires	141	162
Charges à répartir	279	288
Autres comptes de régularisation	36	10
VALEUR NETTE AU BILAN	26 178	22 083
TOTAL	32 099	27 586

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

NOTE 10

Dépréciations inscrites en déduction de l'actif

(en millions d'euros)	Solde au 01/01/2012	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2012
Sur opérations interbancaires et assimilées	314	149	(449)			14
Sur créances clientèle	3		(2)			1
Sur opérations sur titres	321	140	(426)			35
Sur valeurs immobilisées ⁽¹⁾	9 168	9 169	(3 592)			14 745
Sur autres actifs	64	8	(1)		(7)	64
TOTAL	9 870	9 466	(4 470)		(7)	14 859

(1) Une dotation nette de 5 577 millions d'euros a été comptabilisée au cours de l'exercice 2012 sur le poste "valeurs immobilisées". Cette variation est principalement imputable aux recapitalisations d'Emporiki intervenues en février et juillet 2012 pour un montant de 3 612 millions d'euros et à l'actualisation des tests de dépréciations réalisés en fin d'année et qui ont conduit à des dépréciations complémentaires sur les participations suivantes : Crédit Agricole Consumer Finance pour 1 249 millions d'euros, Cariparma pour 909 millions d'euros et Crédit Agricole Corporate & Investment Bank pour 907 millions d'euros. Ces dotations sont en partie compensées par une reprise de dépréciations de 1 161 millions d'euros consécutive à la cession d'Intesa.

NOTE 11

Dettes envers les établissements de crédit – Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/2012							31/12/2011
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
● à vue	15 815				15 815	8	15 823	6 724
● à terme	11 540	4 329	48 326	17 847	82 042	890	82 932	82 925
Valeurs données en pension								12 216
Titres donnés en pension livrée	308	484	14	77	883	1	884	24 387
VALEUR AU BILAN	27 663	4 813	48 340	17 924	98 740	899	99 639	126 252
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	2 092				2 092		2 092	3 164
Comptes et avances à terme	9 338	6 702	14 765	16 545	47 350	453	47 803	41 801
Titres reçus en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	11 430	6 702	14 765	16 545	49 442	453	49 895	44 965
TOTAL	39 093	11 515	63 105	34 469	148 182	1 352	149 534	171 217

NOTE 12

Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/2012							31/12/2011
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	1 186				1 186		1 186	1 417
Comptes d'épargne à régime spécial	160 025	11 983	15 037	2 280	189 325		189 325	180 962
● à vue	114 735				114 735		114 735	105 226
● à terme	45 290	11 983	15 037	2 280	74 590		74 590	75 736
Autres dettes envers la clientèle	936	491	11 531	2 019	14 977	559	15 536	26 192
● à vue	332				332		332	201
● à terme	604	491	11 531	2 019	14 645	559	15 204	25 991
Valeurs données en pension livrée	2 763	43			2 806		2 806	10 341
VALEUR AU BILAN	164 910	12 517	26 568	4 299	208 294	559	208 853	218 912

12.1 Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
France (y compris DOM-TOM)	206 200	215 964
Autres pays de l'Union européenne	2 094	2 184
Autres pays d'Europe		113
Amérique du Nord		
Amérique centrale et latine		
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Non ventilés et organismes internationaux		
Total en principal	208 294	218 261
Dettes rattachées	559	651
VALEUR AU BILAN	208 853	218 912

12.2 Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par agent économique

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Particuliers	169 750	163 435
Agriculteurs	13 064	12 171
Autres professionnels	10 195	9 897
Clientèles financières	10 309	26 948
Entreprises	1 880	3 341
Collectivités publiques	319	196
Autres agents économiques	2 777	2 273
Total en principal	208 294	218 261
Dettes rattachées	559	651
VALEUR AU BILAN	208 853	218 912

NOTE 13

Dettes représentées par un titre – Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/2012							31/12/2011
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse								
Titres du marché interbancaire		1 070	5 515	7 796	14 381	262	14 643	
Titres de créances négociables ⁽¹⁾	5 851	8 453	732	131	15 167	42	15 209	28 714
Emprunts obligataires	1 866	8 810	23 632	20 380	54 688	1 398	56 086	53 473
Autres dettes représentées par un titre								
VALEUR AU BILAN	7 717	18 333	29 879	28 307	84 236	1 702	85 938	82 187

(1) Dont 1 448 millions d'euros émis à l'étranger.

13.1 Emprunts obligataires (en monnaie d'émission)

(en millions d'euros)	Durée résiduelle ≤ 1 an	Durée résiduelle > 1 an ≤ 5 ans	Durée résiduelle > 5 ans	Encours 31/12/2012	Encours 31/12/2011
Euro	8 878	17 772	19 740	46 390	43 182
Taux fixe	3 002	11 711	16 670	31 383	26 244
Taux variable	5 876	6 061	3 070	15 007	16 938
Autres devises de l'Union européenne	2	99	306	407	864
Taux fixe			306	306	299
Taux variable	2	99		101	565
Dollar	175	3 226		3 401	4 137
Taux fixe	99	2 266		2 365	1 677
Taux variable	76	960		1 036	2 460
Yen	249	1 947	334	2 530	2 159
Taux fixe	126	917	246	1 289	1 513
Taux variable	123	1 030	88	1 241	646
Autres devises	1 371	589		1 960	2 070
Taux fixe	548	589		1 137	1 229
Taux variable	823			823	841
Total en principal	10 675	23 633	20 380	54 688	52 412
Taux fixe	3 775	15 483	17 222	36 480	30 962
Taux variable	6 900	8 150	3 158	18 208	21 450
Dettes rattachées				1 398	1 061
VALEUR AU BILAN				56 086	53 473

NOTE 14 Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Autres passifs ⁽¹⁾		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	132	133
Comptes de règlement et de négociation	4	
Créditeurs divers	5 135	4 766
Versements restant à effectuer sur titres	72	36
VALEUR AU BILAN	5 343	4 935
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	6 250	6 318
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	11 693	8 688
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	122	194
Produits constatés d'avance	4 188	2 304
Charges à payer sur engagement sur instruments financiers à terme	3 828	3 866
Autres charges à payer	650	695
Autres comptes de régularisation	20	51
VALEUR AU BILAN	26 751	22 116
TOTAL	32 094	27 051

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 15

Provisions

(en millions d'euros)	Solde au 01/01/2012	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2012
Provisions						
Pour engagements de retraite et assimilés	225	28 ⁽⁶⁾	(1)		(28)	224
Pour autres engagements sociaux	4	1				5
Pour risques d'exécution des engagements par signature	204	136	(12)	(22)	(9)	297
Pour litiges fiscaux ⁽¹⁾	67					67
Pour autres litiges	29	95	(14)	(48)	(2)	60
Pour risques pays						
Pour risques de crédit						
Pour restructurations						
Pour impôts ⁽²⁾	381	78		(85)		374
Sur participations ⁽³⁾	4	26		(4)		26
Pour risques opérationnels						
Pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement ⁽⁴⁾	283	54		(74)		263
Autres provisions ⁽⁵⁾	1 125	1 539	(17)	(1 095)		1 552
VALEUR AU BILAN ⁽⁷⁾	2 322	1 957	(44)	(1 328)	(39)	2 868

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale.

(3) Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations.

(4) Voir note 16 ci-après.

(5) Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement.

(6) L'augmentation des engagements sociaux au 31 décembre 2012 s'explique principalement par la baisse significative des taux de référence utilisés pour l'évaluation des engagements relatifs aux régimes à prestations définies et autres avantages à long terme.

(7) Une variation du poste "Provisions" a été relevée au cours de l'exercice 2012 pour 546 millions d'euros. Cette variation s'explique principalement par une dotation globale de 942 millions d'euros enregistrée dans le cadre de la cession d'Emporiki qui a été finalisée le 1^{er} février 2013 (dont 585 millions d'euros au titre de la recapitalisation réalisée en 2013). Par ailleurs, elle est compensée par une reprise nette de provisions sur les éléments de couvertures du portefeuille de placement pour 395 millions d'euros.

NOTE 16

Épargne-logement

ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT SUR LA PHASE D'ÉPARGNE

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	6 388	2 329
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans ⁽¹⁾	22 906	44 439
Ancienneté de plus de 10 ans ⁽¹⁾	31 164	16 331
Total Plans d'épargne-logement	60 458	63 099
Total Comptes d'épargne-logement	11 577	12 199
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	72 035	75 298

(1) La génération de PEL à 4,5 % a été transférée dans la catégorie des PEL à plus de 10 ans en 2012.

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans ⁽¹⁾		37
Ancienneté de plus de 10 ans ⁽¹⁾	241	222
Total Plans d'épargne-logement	241	259
Total Comptes d'épargne-logement	22	24
TOTAL PROVISIONS AU TITRE DES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	263	283

(1) La génération de PEL à 4,5 % a été transférée dans la catégorie des PEL à plus de 10 ans en 2012.

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

VARIATION DE LA PROVISION

(en millions d'euros)	01/01/2012	Dotations	Reprises	31/12/2012
Plans d'épargne-logement	259		(18)	241
Comptes d'épargne-logement	24		(2)	22
TOTAL PROVISIONS AU TITRE DES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	283		(20)	263

La reprise de la provision épargne-logement au 31 décembre 2012 est liée à l'actualisation du modèle de calcul.

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des plans épargne-logement et des comptes épargne-logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

NOTE 17

Engagements sociaux – Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

VARIATIONS DE LA DETTE ACTUARIELLE

(en millions d'euros)	2012	2011
Dettes actuarielles au 31/12/N-1	217	233
Coûts des services rendus sur la période	8	11
Coût financier	10	9
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	(4)	1
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	(16)	(15)
(Gains)/pertes actuariels	8	(22)
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	223	217

DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	2012	2011
Coûts des services rendus	8	11
Coût financier	10	9
Rendement attendu des actifs	(7)	(8)
Amortissement du coût des services passés		
(Gains)/pertes actuariels net	12	(21)
Amortissement des gains/pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		
Autres gains ou pertes		
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	23	(9)

VARIATIONS DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES

(en millions d'euros)	2012	2011
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/N-1	212	219
Rendement attendu des actifs	7	8
Gains/pertes actuariels	(5)	(1)
Cotisations payées par l'employeur	3	
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	(15)	1
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	(14)	(15)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS/DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N	188	212

VARIATIONS DE LA PROVISION

(en millions d'euros)	2012	2011
(Provisions)/actifs au 31/12/N-1	(5)	(14)
Cotisations payées par l'employeur	3	
Variation de périmètre	(12)	
Paiements directs de l'employeur	1	
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	(23)	9
(PROVISIONS)/ACTIFS AU 31/12/N	(36)	(5)

NOTE 18 Fonds pour risques bancaires généraux

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Fonds pour risques bancaires généraux	939	904
VALEUR AU BILAN	939	904

NOTE 19 Dettes subordonnées – Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/2012							31/12/2011
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme	283	1 419	2 362	16 102	20 166	293	20 459	22 632
Euro	231	1 419	2 362	13 947	17 959	272	18 231	20 384
Autres devises de l'Union européenne				551	551	2	553	540
Dollar	52			1 604	1 656	19	1 675	1 708
Franc Suisse								
Yen								
Autres devises								
Titres et emprunts participatifs								
Autres emprunts subordonnés à terme								
Dettes subordonnées à durée indéterminée ⁽¹⁾				11 604	11 604	155	11 759	13 968
Euro				7 568	7 568	93	7 661	8 174
Dollar				2 835	2 835	25	2 860	3 390
Autres devises				1 201	1 201	37	1 238	2 404
Comptes courants bloqués des Caisses Locales								
Dépôts de garantie à caractère mutuel								
VALEUR AU BILAN	283	1 419	2 362	27 706	31 770	448	32 218	36 600

(1) Durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans.

NOTE 20

Variation des capitaux propres (avant répartition)

(en millions d'euros)	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, réserves et report à nouveau	Écarts conversion réévaluation	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2010	7 205	566	1 317	27 121		2	(552)	35 659
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2010				(167)				(167)
Variation de capital	289							289
Variation des primes et réserves				623				623
Affectation du résultat social 2010				(552)			552	
Report à nouveau débiteur				(914)				(914)
Résultat de l'exercice 2011							(3 656)	(3 656)
Autres variations						6		6
Solde au 31 décembre 2011	7 494	566	1 317	26 111		8	(3 656)	31 840
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2011								
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social 2011				(3 656)			3 656	
Report à nouveau débiteur								
Résultat de l'exercice 2012							(4 235)	(4 235)
Autres variations						23		23
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2012	7 494	566	1 317	22 455		31	(4 235)	27 628

NOTE 21

Composition des fonds propres

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Capitaux propres	27 628	31 840
Fonds pour risques bancaires généraux	938	904
Dettes subordonnées et titres participatifs	32 218	36 600
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	60 784	69 344

NOTE 22

Opérations effectuées avec les entreprises liées et les participations

(en millions d'euros)	Solde au 31 décembre 2012	Solde au 31 décembre 2011
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	364 871	404 730
Sur les établissements de crédit et institutions financières	352 712	393 672
Sur la clientèle	2 193	2 469
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 966	8 589
Dettes	124 434	136 831
Sur les établissements de crédits et institutions financières	108 424	127 594
Sur la clientèle	741	803
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	15 269	8 434
Engagements donnés	60 138	58 678
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	35 680	33 292
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit	20 897	21 531
Garanties données à la clientèle	3 561	3 855
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

NOTE 23

Opérations effectuées en devises

(en millions d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	497 513	468 931	512 664	495 089
Autres devises de l'Union européenne	2 746	4 149	3 813	4 723
Franc suisse	12 170	8 500	11 778	6 262
Dollar	11 996	23 830	26 189	35 631
Yen	377	2 549	536	2 194
Autres devises	1 236	1 303	1 219	1 421
Valeur brute	526 038	509 262	556 199	545 320
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	29 032	30 813	24 922	25 713
Dépréciations	(14 995)		(10 088)	
TOTAL	540 075	540 075	571 033	571 033

NOTE 24

Opérations de change, prêts et emprunts en devises

(en millions d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Devises	529	532	1 151	1 107
Euros	53	50	56	100
Opérations de change au comptant	582	582	1 207	1 207
Devises	24 369	11 876	26 114	17 922
Euros	6 965	19 199	8 989	16 387
Opérations de change à terme	31 334	31 075	35 103	34 309
Prêts et emprunts en devises	1 919	1 095	962	429
Prêts et emprunts en devises	1 919	1 095	962	429
TOTAL	33 835	32 752	37 272	35 945

NOTE 25 Opérations sur instruments financiers à terme

(en millions d'euros)	31/12/2012			31/12/2011
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	736 815	691 447	1 428 262	1 384 448
Opérations sur marchés organisés ⁽¹⁾				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré ⁽¹⁾	736 815	691 447	1 428 262	1 384 448
Swaps de taux d'intérêt	734 869	691 270	1 426 139	1 382 429
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change		177	177	
FRA				
Instruments à terme sur actions et indices boursiers	1 946		1 946	2 019
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles	10 415	15 860	26 275	23 738
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
● Achetés				
● Vendus				
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
● Achetés				
● Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
● Achetés				
● Vendus				
Autres instruments à terme				
● Achetés				
● Vendus				
Opérations de gré à gré	10 415	15 860	26 275	23 738
Options de swaps de taux				
● Achetées		4	4	523
● Vendues		4	4	24
Autres instruments de taux d'intérêt à terme				
● Achetés	10 415	4 533	14 948	13 301
● Vendus		4 533	4 533	4 616
Instruments de taux de change à terme				
● Achetés		3 186	3 186	2 421
● Vendus		3 186	3 186	2 421
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
● Achetés		414	414	432
● Vendus				
Autres instruments à terme				
● Achetés				
● Vendus				
Dérivés de crédit				
Contrats de dérivés de crédit				
● Achetés				
● Vendus				
TOTAL	747 230	707 307	1 454 537	1 408 186

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

25.1 Opérations sur instruments financiers à terme – Encours notionnels par durée résiduelle

(en millions d'euros)	Total 31/12/2012			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
<i>Futures</i>									
Options de change	3 700	2 673		3 700	2 673				
Options de taux		7			7				
Opérations fermes en devises sur marchés organisés									
<i>FRA</i>									
Swaps de taux d'intérêt	701 365	309 195	415 578	701 365	309 195	415 578			
Caps, Floors, Collars	2 037	10 285	7 159	2 037	10 285	7 159			
<i>Forward taux</i>									
Opérations fermes sur actions, indices et métaux précieux	34	86	1 826	34	86	1 826			
Opérations conditionnelles sur actions, indices et métaux précieux	2	412		2	412				
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous-total	707 138	322 658	424 563	707 138	322 658	424 563			
Swaps de devises	3 701	22 802	9 673	3 701	22 802	9 673			
Opérations de change à terme	24 895	1 197	142	24 895	1 197	142			
Sous-total	28 596	23 999	9 815	28 596	23 999	9 815			
TOTAL	735 734	346 657	434 378	735 734	346 657	434 378			

(en millions d'euros)	Total 31/12/2011			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
<i>Futures</i>									
Options de change	3 793	1 049		3 793	1 049				
Options de taux		9	538		9	538			
Opérations fermes en devises sur marchés organisés									
<i>FRA</i>									
Swaps de taux d'intérêt	803 774	277 648	301 007	803 774	277 648	301 007			
Caps, Floors, Collars	2 271	9 684	5 962	2 271	9 684	5 962			
<i>Forward taux</i>									
Opérations fermes sur actions, indices et métaux précieux	43	120	1 856	43	120	1 856			
Opérations conditionnelles sur actions, indices et métaux précieux	4	64	364	4	64	364			
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous-total	809 885	288 574	309 727	809 885	288 574	309 727			
Swaps de devises	6 861	14 252	9 360	6 861	14 252	9 360			
Opérations de change à terme	38 082	684	173	38 082	684	173			
Sous-total	44 943	14 936	9 533	44 943	14 936	9 533			
TOTAL	854 828	303 510	319 260	854 828	303 510	319 260			

25.2 Instruments financiers à terme – Juste valeur

(en millions d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Juste valeur		Encours notionnel	Juste valeur		Encours notionnel
	Positive	Négative		Positive	Négative	
<i>Futures</i>						
Options de change	19	19	6 373	28	28	4 843
Options de taux	114	114	7	536	402	547
Opérations fermes en devises sur marchés organisés						
<i>FRA</i>						
Swaps de taux d'intérêt	46 181	45 532	1 426 138	33 941	33 320	1 382 428
Caps, Floors, Collars	566	536	19 481	563	484	17 917
<i>Forward taux</i>						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	185	74	2 360	18	5	2 451
Dérivés de crédit						
Sous-total	47 065	46 275	1 454 359	35 086	34 239	1 408 186
Swaps de devises	331	243	36 176	596	38	30 473
Opérations de change à terme	4 021	3 873	26 234	4 453	4 273	38 939
Sous-total	4 352	4 116	62 410	5 049	4 311	69 412
TOTAL	51 417	50 391	1 516 769	40 135	38 550	1 477 598

NOTE 26

Engagements donnés et reçus

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Engagements donnés	63 155	61 119
Engagements de financement	35 700	33 315
Engagements en faveur d'établissements de crédit	35 681	33 296
Engagements en faveur de la clientèle	19	19
Autres engagements en faveur de la clientèle	19	19
Engagements de garantie	27 455	27 804
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	21 382	21 968
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	21 382	21 968
Engagements d'ordre de la clientèle	6 073	5 836
Cautions immobilières	74	54
Autres garanties d'ordre de la clientèle ⁽¹⁾	5 999	5 782
Engagements sur titres		
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements à donner		
Engagements reçus	59 210	56 774
Engagements de financement	40 641	38 823
Engagements reçus d'établissements de crédit	40 641	38 823
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	18 569	17 951
Engagements reçus d'établissements de crédit	18 559	17 896
Engagements reçus de la clientèle	10	55
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	8	53
Autres garanties reçues	2	2
Engagements sur titres		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus		

(1) Les garanties financières présentées séparément au 31 décembre 2011 pour un montant de 5 millions d'euros ont été reclassées en "Autres garanties d'ordre de la clientèle".

NOTE 27

Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés

(en millions d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel ⁽¹⁾	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés						
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	51 321	10 425	61 746	39 986	8 205	48 191
Risques sur les autres contreparties	8	6	14	7	6	13
Total avant effet des accords de compensation	51 329	10 431	61 760	39 993	8 211	48 204
Dont risques sur contrats de :						
• taux d'intérêt, change et matières premières	51 144	10 206	61 350	39 764	7 971	47 735
• dérivés actions et sur indices	185	225	410	229	240	469
Total avant effet des accords de compensation	51 329	10 431	61 760	39 993	8 211	48 204
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation						
TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	51 329	10 431	61 760	39 993	8 211	48 204

(1) Calculé selon les normes prudentielles Bâle 2.

NOTE 28

Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Sur opérations avec les établissements de crédit	5 380	4 194
Sur opérations internes au Crédit Agricole	6 205	6 979
Sur opérations avec la clientèle	413	422
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	2 413	2 434
Produits nets sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre	689	43
Autres intérêts et produits assimilés	13	20
Intérêts et produits assimilés	15 112	14 092
Sur opérations avec les établissements de crédit	(4 514)	(4 335)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(1 823)	(1 185)
Sur opérations avec la clientèle	(5 939)	(6 331)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(1 322)	(1 058)
Charges nettes sur opérations de macro-couverture	(243)	(328)
Sur dettes représentées par un titre	(2 626)	(2 162)
Autres intérêts et charges assimilées	(11)	(8)
Intérêts et charges assimilées	(16 478)	(15 407)
TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	(1 366)	(1 315)

NOTE 29

Revenus des titres

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Titres de placement	1 731	1 758
Livret développement durable		
Titres d'investissement		
Opérations diverses sur titres	1 371	718
Revenus des titres à revenus fixes	3 102	2 476
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	4 401	3 650
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	18	19
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres à revenus variables	4 419	3 669
TOTAL DES REVENUS DES TITRES	7 521	6 145

NOTE 30

Produit net des commissions

(en millions d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	113	(22)	91	93	(19)	74
Sur opérations internes au Crédit Agricole	497	(1 018)	(521)	428	(977)	(549)
Sur opérations avec la clientèle						
Sur opérations sur titres		(13)	(13)	6	(21)	(15)
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan					(4)	(4)
Sur prestations de services financiers	191	(207)	(16)	152	(150)	2
Provisions pour risques de commissions						
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	801	(1 260)	(459)	679	(1 171)	(492)

NOTE 31

Gains ou pertes des opérations de portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Solde des opérations sur titres de transaction	102	37
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	50	120
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	327	(388)
GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	479	(231)

NOTE 32

Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	(250)	(1 022)
Reprises de dépréciations	804	685
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	554	(337)
Plus-values de cession réalisées	218	18
Moins-values de cession réalisées	(12)	(79)
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	206	(61)
Solde des opérations sur titres de placement	760	(398)
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations	(39)	(59)
Reprises de dépréciations	70	35
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	31	(24)
Plus-values de cession réalisées		7
Moins-values de cession réalisées	(38)	
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	(38)	7
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	(7)	(17)
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	753	(415)

NOTE 33

Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Produits divers	13	16
Quote-part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	69	43
Reprises de provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	82	59
Charges diverses	(111)	(82)
Quote-part des opérations faites en commun	(7)	(8)
Refacturation et transfert de charges		
Dotations de provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire	(118)	(90)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(36)	(31)

NOTE 34

Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Frais de personnel ⁽¹⁾		
Salaires et traitements	(239)	(242)
Charges sociales :	(107)	(121)
<i>Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies</i>	(2)	(2)
Intéressement et participation	(15)	(26)
Impôts et taxes sur rémunérations	(34)	(33)
Total des charges de personnel	(395)	(422)
Refacturation et transferts de charges de personnel	77	129
Frais de personnel nets	(318)	(293)
Frais administratifs ⁽²⁾		
Impôts et taxes	(54)	(46)
Services extérieurs et autres frais administratifs	(434)	(492)
Total des charges administratives	(488)	(538)
Refacturation et transferts de charges administratives	117	110
Frais administratifs nets	(371)	(428)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(689)	(721)

(1) Au 31 décembre 2012, la rémunération des membres du Comité exécutif du groupe Crédit Agricole S.A. s'élève à 17,1 millions d'euros contre 17,4 millions d'euros au 31 décembre 2011.

(2) L'information sur les honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A.

34.1 Effectif par catégorie de personnel

(en effectif moyen du personnel)	31/12/2012	31/12/2011
Cadres	2 360	2 799
Non-cadres	413	514
TOTAL	2 773	3 313
<i>Dont : France</i>	2 757	3 295
<i>Étranger</i>	16	18
<i>Dont : Personnel mis à disposition</i>	630	1 082

NOTE 35 Coût du risque

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux provisions et dépréciations	(1 240)	(409)
Dépréciations sur créances douteuses		(3)
Autres dotations aux provisions et dépréciations	(1 240)	(406)
Reprises des provisions et dépréciations	264	276
Reprises des dépréciations sur créances douteuses	2	5
Autres reprises de provisions et dépréciations	262	271
Variation des provisions et dépréciations	(976)	(133)
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées		(46)
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	(29)	(119)
Décote sur prêts restructurés		
Récupérations sur créances amorties	1	3
Autres pertes		
COÛT DU RISQUE	(1 004)	(295)

NOTE 36

Résultat net sur actifs immobilisés

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux dépréciations	(9 194)	(4 921)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(9 194)	(4 921)
Reprises des dépréciations	3 595	125
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	3 595	125
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	(5 599)	(4 796)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(5 599)	(4 796)
Plus-values de cession réalisées	76	71
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	76	71
Moins-values de cession réalisées	(1 579)	(254)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(1 579)	(243)
Pertes sur créances liées à des titres de participation		(11)
Solde des plus et moins-values de cession	(1 503)	(183)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(1 503)	(183)
SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE	(7 102)	(4 979)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Plus-values de cessions	76	
Moins-values de cessions		
Solde en perte ou en bénéfice	76	
RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	(7 026)	(4 979)

NOTE 37

Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Impôt sur les bénéfices ⁽¹⁾	760	1 290
Dotations nettes aux provisions pour impôts dans le cadre de l'intégration fiscale	7	(89)
SOLDE NET	767	1 201

(1) Le gain fiscal correspond essentiellement à l'impôt que Crédit Agricole S.A. a collecté, en tant que tête de groupe d'intégration fiscale, auprès de ses filiales bénéficiaires.

NOTE 38

Implantations dans les États ou territoires non coopératifs

Les projets d'investissements et de désinvestissements effectués par l'ensemble des entités contrôlées directement ou indirectement par Crédit Agricole S.A. doivent s'inscrire dans les orientations stratégiques définies par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. et mises en œuvre par la Direction générale du Groupe.

Une note de procédure Groupe précise le cadre d'intervention des métiers et des fonctions centrales de Crédit Agricole S.A. À ce titre, la Direction finances Groupe et la Direction de la stratégie et du développement sont consultées pour s'assurer du respect des attendus économiques et financiers de l'opération. Elles s'assurent également de l'opportunité de l'opération envisagée et de sa cohérence avec les orientations stratégiques du Groupe.

L'intervention de la ligne métier Risques et contrôles permanents ainsi que des Directions de la conformité et des affaires juridiques se traduisent par des avis émis dans le champ de leurs responsabilités respectives.

Ce principe est décliné dans les filiales, s'agissant des nouveaux produits et nouvelles activités, dans le cadre de Comités spécifiques.

Crédit Agricole S.A. détient des implantations directes ou indirectes dans des États ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

Les informations au 31 décembre 2012 concernant ces implantations sont présentées ci-dessous :

Pays d'implantation	Dénomination sociale	Forme juridique	Nature de l'agrément (si concerné)	Quote-part du capital en %	Nature de l'activité
Brunei	Amundi Singapore Limited Brunei Branch	Succursale		73,62	Succursale
Philippines	CLSA (Philippines) Inc. ⁽¹⁾	Incorporated		78,31	Courtage
	CLSA Exchange Capital Inc. ⁽¹⁾	Incorporated		46,98	Société d'investissement
	Crédit Agricole CIB succursale de Manille	Succursale	Licence bancaire ⁽²⁾	97,77	Inactive
	Philippine Distressed Assets Asia Pacific (SPV-AMC) 1 Inc.	Incorporated		97,77	Gestion d'actifs dépréciés
	Philippine Distressed Assets Asia Pacific (SPV-AMC) 2 Inc.	Incorporated		62,57	Gestion d'actifs dépréciés

(1) CLSA est traité selon la norme IFRS 5 (Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées) dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2012.

(2) Supprimée à compter du 18 décembre 2012.

Les entités ci-dessus sont intégrées au périmètre de contrôle interne du groupe Crédit Agricole S.A. et à ce titre au dispositif de prévention et de contrôle des risques de non-conformité du Groupe (comportant notamment les diligences nécessaires en matière de prévention du blanchiment de capitaux et de lutte contre le financement du terrorisme), décrit par ailleurs dans le rapport du Président du Conseil d'administration du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

NB : la liste des États ou territoires non coopératifs retenue dans cette note annexe est celle prise par arrêté du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, en date du 4 avril 2012.

Brunei a signé avec la France une convention d'assistance administrative qui n'est, toutefois, pas encore entrée en vigueur à ce jour. (Bulletin Officiel des Impôts n° 63, 14 A-7-11 du 26 juillet 2011).

Les Philippines ont signé avec la France, le 25 novembre 2011, un avenant à la convention tendant à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu. Cet avenant a été promulgué par la France le 29 novembre 2012 (loi n° 2012-1321 du 29 novembre 2012, JORF n° 0279 du 30 novembre 2012).

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Crédit Agricole S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- votre Société procède à des estimations dans le cadre habituel de la préparation des comptes annuels, qui portent, notamment, sur la valorisation des participations, des autres titres détenus à long terme et des parts dans les entreprises liées, l'évaluation des prêts et des avances consentis et l'évaluation des engagements de retraite comptabilisés. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 2 de l'annexe aux comptes annuels ;
- les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 14 mars 2013

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Catherine Pariset

ERNST & YOUNG et Autres

Valérie Meeus

Informations générales

► Actes constitutifs et statuts	456
► Renseignements concernant la Société	456
INVESTISSEMENTS RÉALISÉS PAR CRÉDIT AGRICOLE S.A. AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES	456
NOUVEAUX PRODUITS ET SERVICES	457
CONTRATS IMPORTANTS	457
CHANGEMENT SIGNIFICATIF	458
DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	459
PUBLICATIONS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.	459
► Renseignements concernant le capital	460
RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL ET LES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	460
DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT DES ACTIONS CRÉDIT AGRICOLE S.A.	461
► Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	463
► Honoraires des Commissaires aux comptes	468
► Assemblée générale du 23 mai 2013	469
ORDRE DU JOUR	469
PROJETS DE RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 23 MAI 2013	470
► Personne responsable du Document de référence	482
ATTESTATION DU RESPONSABLE	482
CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	483
► Table de concordance	484

Actes constitutifs et statuts

Crédit Agricole S.A.

Société anonyme au capital de 7 494 061 611 euros.
784 608 416 RCS NANTERRE

Siège social :

12, place des États-Unis – 92127 MONTRouGE Cedex - France

Tél. : (33) 1 43 23 52 02

Statuts

Les statuts de Crédit Agricole S.A., mis à jour au 1^{er} juillet 2012, peuvent être consultés au siège social de Crédit Agricole S.A. ainsi que sur son site Internet : www.credit-agricole.com

Renseignements concernant la Société

▶ INVESTISSEMENTS RÉALISÉS PAR CRÉDIT AGRICOLE S.A. AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Aucun investissement n'a été réalisé au cours de l'année 2012.

Principaux investissements réalisés

Date	Investissements	Financements
18/02/2010	Crédit Agricole S.A. annonce la conclusion d'un accord avec Intesa Sanpaolo S.A. portant sur la cession par le groupe Intesa Sanpaolo d'un réseau constitué de 150 à 200 agences en Italie , pouvant être entièrement ou partiellement constitué d'une filiale du groupe Intesa Sanpaolo. L'opération a été finalisée en 2011.	
01/07/2010	Pacifica et le Crédit Agricole Nord de France finalisent leurs accords passés en 2002 dans l'assurance dommages . En 2004, Pacifica acquérait auprès de Crédit Agricole Nord de France 20 % de MRA CA, compagnie régionale d'assurance dommages, une participation passée à 40 % en 2008. Pacifica va acquérir la totalité des titres restants de MRA CA, détenus en majorité par le Crédit Agricole Nord de France. L'opération a été finalisée en 2011.	Les acquisitions de 2010 ont été financées par des fonds propres durs générés et conservés durant l'année et par des émissions à moyen terme (subordonnées ou non).
02/08/2010	Crédit Agricole Luxembourg vient de conclure un accord portant sur l' acquisition de la majorité des actions de Dresdner Van Moer Courtens (DVMC) , société de Bourse belge spécialisée dans l'activité de gestion privée. DVMC prendra le nom de Crédit Agricole Van Moer Courtens.	
29/12/2010	Crédit Agricole Assurances finalise l' acquisition d'Axeria Vie et de ses filiales , comme annoncé le 8 septembre 2010. Axeria Vie affichait à fin 2009 187 millions d'euros de collecte, 251 millions d'euros d'encours, et 27 collaborateurs. April Patrimoine, filiale d'Axeria Vie, représentait à fin 2009 10,3 millions d'euros de chiffre d'affaires, 180 millions d'euros de collecte, 991 millions d'euros d'encours, et 36 collaborateurs.	
11/01/2011	Crédit Agricole S.A. a réalisé, comme prévu, sa stratégie de développement en Italie. Conformément à l'accord conclu le 17/02/2010 avec Intesa Sanpaolo, Cariparma a acquis 79,9 % du capital de Cassa di Risparmio della Spezia . Ce dispositif a été ultérieurement complété par l'apport, par Intesa Sanpaolo, de 96 agences à Cariparma.	Les acquisitions de 2011 ont été financées par des fonds propres durs générés et conservés durant l'année et par des émissions à moyen terme (subordonnées ou non).
09/09/2011	Dans le cadre d'une offre publique volontaire d'acquisition de toutes les actions d' Emporiki Bank of Greece S.A. , Crédit Agricole S.A., agissant de concert avec Sacam International, a acquis le flottant de ces titres et a procédé au retrait obligatoire de la cote des actions Emporiki Bank of Greece S.A.	

N. B. : en ce qui concerne le montant des investissements, certaines informations ne peuvent être rendues publiques sans remettre en cause des accords de confidentialité ou porter à la connaissance des concurrents des informations qui pourraient nous porter préjudice.

Investissements en cours

Aucun investissement nouveau pour lequel les organes de direction ont déjà pris des engagements fermes n'a été annoncé postérieurement à la clôture de l'exercice 2012.

► NOUVEAUX PRODUITS ET SERVICES

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés à la clientèle par les entités du Groupe. Les informations sont disponibles sur les sites du Groupe notamment au travers des communiqués de presse accessibles via le site Internet www.credit-agricole.com.

► CONTRATS IMPORTANTS

Dans le cadre de l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre IV du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453. Ce protocole prévoyait, notamment, la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité ("FRBLS") destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Pour tenir compte des nouvelles modalités de fonctionnement du FRBLS du fait de l'affiliation de Crédit Agricole CIB au réseau du Crédit Agricole, Crédit Agricole S.A. a adopté, lors de son Conseil d'administration du 13 décembre 2011, un règlement qui fixe les nouvelles règles de contributions versées par Crédit Agricole S.A.

Le fonds avait été doté à l'origine à hauteur de 609,8 millions d'euros. Il s'élève au 31 décembre 2012 à 938,6 millions d'euros, la dotation de l'année étant de 34,5 millions d'euros.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties Switch

Dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole, le dispositif *Switch* a été mis en place le 23 décembre 2011.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières

à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25 % de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole S.A. exerce sur les Caisses régionales.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'ACP.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Crédit Agricole Home Loan SFH

Afin d'accroître et de diversifier la base de refinancement du groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole S.A. a créé une société financière dénommée Crédit Agricole Home Loan SFH (CA HL SFH), qu'elle contrôle à 100 % et dont l'objet social exclusif est limité à l'émission d'obligations sécurisées et à l'octroi de prêts miroir à Crédit Agricole S.A. Cette société a opté pour le statut légal des sociétés de financement de l'habitat, qui institue entre autres un privilège légal de remboursement au profit des porteurs d'obligations émises par CA HL SFH.

Le remboursement de tout montant dû par Crédit Agricole S.A. à CA HL SFH au titre des prêts “miroir” est couvert par une garantie financière octroyée par les Caisses régionales et LCL et portant sur des créances résultant de prêts à l’habitat.

Chaque prêt consenti par CA HL SFH à Crédit Agricole S.A. est redistribué aux Caisses régionales et à LCL en fonction de leurs apports en garantie respectifs sous forme d’avances.

Les créances apportées en garantie par les Caisses régionales et LCL continuent d’être gérées par ces établissements et inscrites à leur bilan, sauf en cas de mise en œuvre de la garantie. Préalablement à la mise en œuvre de la garantie, des mécanismes de protection de CA HL SFH sont prévus, suivant les niveaux de notation de Crédit Agricole S.A. Ainsi un dispositif de couverture de risque de taux a été mis en place en début d’année 2012, suite aux abaissements survenus en 2011 de la note de la dette à long terme de Crédit Agricole S.A. par les agences de notation.

Le schéma juridique contractuel de mise en œuvre de ce dispositif repose sur une série de conventions dont les principales sont une convention de garantie financière, qui régit les modalités de constitution des garanties financières apportées par chaque Caisse régionale et LCL au profit de CA HL SFH, pour sûreté du paiement de tout montant dû par Crédit Agricole S.A. en qualité d’emprunteur auprès de CA HL SFH et une convention d’avance, dont l’objet est la fixation des modalités d’octroi et de gestion des avances intragroupe et la définition de la clef de répartition des volumes de créances devant être apportées en garantie par chaque Caisse régionale et LCL.

La première émission a été lancée en janvier 2009. Au 31 décembre 2012, 26,6 milliards d’euros ont été levés.

Crédit Agricole Public Sector SCF

Sur un modèle similaire à celui de Crédit Agricole Home Loan SFH, Crédit Agricole S.A. a créé en 2012 une société financière dénommée Crédit Agricole Public Sector SCF (CA PS SCF) qu’elle contrôle à 100 % et dont l’objet social exclusif est limité à l’émission d’obligations sécurisées et à l’octroi de prêts miroir à Crédit Agricole S.A. Cette société a opté pour le statut légal des sociétés de crédit foncier, qui institue entre autres un privilège légal de remboursement au profit des porteurs d’obligations émises par CA PS SCF. Chaque prêt consenti par CA PS SCF à Crédit Agricole S.A.

est redistribué à Crédit Agricole Corporate and Investment Bank sous forme d’avance.

Le remboursement de tout montant dû par Crédit Agricole S.A. à CA PS SCF au titre des prêts “miroir” est couvert par une garantie financière octroyée par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) et portant sur des créances de crédit export garanties par des agences de crédit export (Coface, Euler Hermes, ECGD). Cette garantie transite par Crédit Agricole S.A..

Les créances apportées en garantie continuent d’être gérées par Crédit Agricole CIB et demeurent inscrites à son bilan, sauf en cas de mise en œuvre de la garantie. Comme avec CA HL SFH, des mécanismes de protection sont prévus au titre de ce programme, pour en assurer la pérennité en cas de dégradation de la situation de Crédit Agricole S.A. ou de Crédit Agricole CIB.

L’émission inaugurale de cette société, d’un milliard d’euros, a eu lieu en septembre 2012.

Protocole d’accord relatif à Intesa Sanpaolo

Le 17 février 2010, Crédit Agricole S.A. a conclu avec Intesa Sanpaolo S.p.A. un accord concernant, entre autres, sa participation dans le capital de celle-ci. Les termes de cet accord ont été repris dans une décision du 18 février 2010 de l’Autorité de la concurrence italienne. En application de cet accord, Crédit Agricole S.A. s’est engagé à exercer les droits de vote attachés à sa participation dans le cadre d’un dispositif soumis à l’Autorité de la concurrence italienne, ainsi qu’à réduire cette participation (i) à moins de 5 % avant le 31 juillet 2010 ; (ii) à moins de 2 % à une date fixe, pourvu que la vente puisse être effectuée à certaines conditions économiques, ou à geler, à cette date, la participation excédant 2 % du capital d’Intesa Sanpaolo S.p.A. en la transférant sur un compte titres bloqué.

À la suite du Conseil d’administration de Crédit Agricole S.A. réuni le 16 décembre 2010, Crédit Agricole S.A. a annoncé mettre fin à sa représentation au Conseil de surveillance d’Intesa Sanpaolo S.p.A. Cette décision a conduit à reclasser comptablement la participation de Crédit Agricole S.A. dans Intesa Sanpaolo S.p.A. de la catégorie des Participations dans les entreprises mises en équivalence à celle des Actifs financiers disponibles à la vente.

Le 24 août 2012, Crédit Agricole S.A. a réduit sa participation dans Intesa Sanpaolo S.p.A. au-dessous de 2 % du capital social et il ne détenait plus aucune part du capital social au 31 décembre 2012.

► CHANGEMENT SIGNIFICATIF

Les comptes de l’exercice 2012 ont été arrêtés par le Conseil d’administration du 19 février 2013. Depuis cette date, il n’est survenu aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société et du groupe Crédit Agricole S.A.

► DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Le présent document est disponible sur le site www.credit-agricole.com/Investisseur-et-actionnaire et sur celui de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org.

L'ensemble de l'information réglementée telle que définie par l'AMF (dans le Titre II du Livre II du Règlement général

AMF) est accessible sur le site Internet de la Société : www.credit-agricole.com/Investisseur-et-actionnaire rubrique Information financière > Information réglementée. Les statuts de Crédit Agricole S.A. sont repris intégralement sur le site Internet de la Société : www.credit-agricole.com/Investisseur-et-actionnaire rubrique Crédit Agricole S.A.

► PUBLICATIONS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Le **document annuel d'information** ci-dessous recense les informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois par Crédit Agricole S.A. pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers en application de l'article L. 451-1-1 du Code monétaire et financier et de l'article 222-7 du Règlement général de l'AMF.

1. Documentation de référence

- Publiée sur le site Internet de Crédit Agricole S.A. [www.credit-agricole.com/rubrique Investisseur et actionnaire > Information financière > Rapports annuels et résultats](http://www.credit-agricole.com/rubrique%20Investisseur%20et%20actionnaire%20>%20Information%20financi%C3%A8re%20>%20Rapports%20annuels%20et%20r%C3%A9sultats) – ainsi que sur le site de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org.

2. Programmes d'émission, prospectus et notes d'opérations

- Publiés sur le site Internet de Crédit Agricole S.A. [www.credit-agricole.com/rubrique Investisseur et actionnaire > Dette et sur le site de l'Autorité des marchés financiers](http://www.credit-agricole.com/rubrique%20Investisseur%20et%20actionnaire%20>%20Dette%20et%20sur%20le%20site%20de%20l'Autorit%C3%A9%20des%20march%C3%A9s%20financiers) www.amf-france.org.

3. Déclarations

- Déclarations des opérations des dirigeants sur les titres de la Société :

Ces déclarations sont disponibles sur le site Internet de Crédit Agricole S.A. [www.credit-agricole.com/rubrique Investisseur et actionnaire > L'action Crédit Agricole S.A. > Déclarations individuelles des opérations sur les titres de la société](http://www.credit-agricole.com/rubrique%20Investisseur%20et%20actionnaire%20>%20L'action%20Cr%C3%A9dit%20Agricole%20S.A.%20>%20D%C3%A9clarations%20individuelles%20des%20op%C3%A9rations%20sur%20les%20titres%20de%20la%20soci%C3%A9t%C3%A9) ; elles sont publiées sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org.

- Déclarations des transactions sur les actions propres de la Société :

Les récapitulatifs mensuels ainsi que les déclarations hebdomadaires des transactions sur actions propres sont publiés sur le site Internet de Crédit Agricole S.A. [www.credit-agricole.com/rubrique Investisseur et actionnaire > Information financière > Information réglementée](http://www.credit-agricole.com/rubrique%20Investisseur%20et%20actionnaire%20>%20Information%20financi%C3%A8re%20>%20Information%20r%C3%A9glement%C3%A9e).

- Déclarations du nombre d'actions et de droits de vote :

Les déclarations relatives au nombre total d'actions et de droits de vote sont publiées sur le site Internet de Crédit Agricole S.A. [www.credit-agricole.com/rubrique Investisseur et actionnaire > Information financière > Information réglementée](http://www.credit-agricole.com/rubrique%20Investisseur%20et%20actionnaire%20>%20Information%20financi%C3%A8re%20>%20Information%20r%C3%A9glement%C3%A9e).

4. Communiqués de presse

- Publiés sur le site Internet du Crédit Agricole : [www.credit-agricole.com/rubrique Investisseur et actionnaire > Communiqués de presse](http://www.credit-agricole.com/rubrique%20Investisseur%20et%20actionnaire%20>%20Communiqu%C3%A9s%20de%20presse).

5. Présentations thématiques

- Réalisées lors de conférences, journées Investisseurs ou à l'occasion d'événements particuliers de l'entreprise, disponibles sur le site Internet de du Crédit Agricole : [www.credit-agricole.com/rubrique Investisseur et actionnaire > Information financière > Présentations thématiques](http://www.credit-agricole.com/rubrique%20Investisseur%20et%20actionnaire%20>%20Information%20financi%C3%A8re%20>%20Pr%C3%A9sentations%20th%C3%A9matiques).

6. Informations publiées au BALO relatives à l'Assemblée générale et aux publications périodiques

- Publiés sur le site du BALO www.journal-officiel.gouv.fr/balo/ Société : Crédit Agricole S.A., n° 784 608 416 RCS NANTERRE

7. Dépôts au greffe du tribunal de Commerce de Paris

- Disponibles auprès du greffe du Tribunal de commerce de Paris, répertoriés sur www.infogreffe.fr Société : Crédit Agricole S.A., n° 784 608 416 RCS NANTERRE

Renseignements concernant le capital

► RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL ET LES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Il n'existe actuellement aucun pacte d'actionnaires.

Crédit Agricole S.A. n'a procédé à aucune autre émission de titres donnant accès au capital que celles indiquées dans le tableau "Évolution du capital au cours des cinq dernières années" en page 185 du présent Document de référence. La Société n'a procédé à aucune autre émission de titres donnant accès au capital potentiel, ni d'actions à droit de vote double, et n'a procédé à aucun nantissement de ses titres.

À la connaissance de Crédit Agricole S.A., il n'existe aucun autre actionnaire que la SAS Rue La Boétie détenant 5 % ou plus de son capital ou de ses droits de vote.

Contrôle de l'émetteur

Les liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont décrits dans l'annexe comptable "cadre général" du présent document.

Le contrôle de Crédit Agricole S.A. est décrit dans le chapitre III "Gouvernement d'entreprise" du présent Document de référence.

Les règles concernant la formation du Conseil d'administration sont prévues à l'article 11 des statuts.

La composition du Conseil d'administration, qui attribue aux représentants de Caisses régionales de Crédit Agricole la majorité des postes d'administrateurs au sein du Conseil, résulte de la volonté de l'actionnaire majoritaire (la SAS Rue La Boétie, émanation des Caisses régionales, détenant 56,42 % des droits de vote au 31 décembre 2012) d'assurer une représentation également majoritaire aux Caisses régionales.

Outre l'administrateur désigné par arrêté conjoint des ministres chargés des Finances et de l'Agriculture, six postes sont attribués à des personnalités extérieures au groupe Crédit Agricole. Ces six administrateurs sont considérés comme indépendants selon les recommandations de place (Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées – AFEP/MEDEF). Leur engagement est très important au sein du Conseil d'administration. En particulier, trois personnalités extérieures assurent la présidence de Comités spécialisés (audit et risques, rémunérations, nominations et gouvernance).

Il n'existe pas d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

Politique de distribution

La politique de distribution des dividendes est définie par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. Elle peut prendre en compte, notamment, les résultats et la situation financière de la Société ainsi que les politiques de distribution des principales sociétés françaises et des entreprises internationales du secteur. Crédit Agricole S.A. ne peut pas garantir le montant des dividendes qui seront versés au titre d'un exercice.

Le résultat net part du Groupe de Crédit Agricole S.A. étant négatif, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le Conseil d'administration, dans sa séance du 19 février 2013, a décidé de proposer à l'Assemblée générale de ne pas procéder à une distribution de dividendes.

En outre, la SAS Rue La Boétie, actionnaire majoritaire de Crédit Agricole S.A., a décidé d'opter dès à présent pour la distribution du dividende en actions de Crédit Agricole S.A. au titre de l'exercice 2013.

► DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT DES ACTIONS CRÉDIT AGRICOLE S.A.

En application de l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le présent document constitue le descriptif du programme de rachat devant être approuvé par l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2013.

Il est précisé que le terme "actions ordinaires" est utilisé dans le présent document pour désigner les actions composant le capital actuel de la Société, par opposition aux actions de préférence susceptibles d'être émises suite aux autorisations conférées au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2009.

I. Nombre de titres et part du capital détenu directement par Crédit Agricole S.A.

Au 07 mars 2013 le nombre d'actions détenues directement par Crédit Agricole S.A. est de 6 547 152 actions, représentant 0,26 % du capital social.

II. Répartition des objectifs par titres de capital détenus

Au 07 mars 2013, les actions détenues par Crédit Agricole S.A. sont réparties comme suit :

- 172 427 actions sont destinées à couvrir les engagements pris auprès des salariés dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions ;
- 2 424 725 actions sont destinées à couvrir les engagements pris auprès des salariés dans le cadre des plans relatifs aux rémunérations différées sous forme d'actions de performance ;
- 3 950 000 actions sont détenues au sein d'un contrat de liquidité en vue d'animer le marché du titre.

III. Objectifs du programme de rachat

L'autorisation devant être conférée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 23 mai 2013 est destinée à permettre à Crédit Agricole S.A. d'opérer en Bourse ou hors marché sur ses actions en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur.

En particulier, Crédit Agricole S.A. pourra utiliser cette autorisation en vue :

1. de couvrir des plans d'options d'achat d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux éligibles (ou de certains d'entre eux) de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;

2. d'attribuer des actions ordinaires aux mandataires sociaux éligibles, salariés et anciens salariés, ou à certaines catégories d'entre eux, de la Société ou du Groupe, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi ;
3. d'attribuer des actions gratuites au titre du dispositif d'attribution gratuite d'actions prévu par les articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce aux salariés et aux mandataires sociaux éligibles, ou à certaines catégories d'entre eux, de la Société et/ou des sociétés et groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions définies à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce et, plus généralement, de procéder à toute allocation d'actions ordinaires de la Société à ces salariés et mandataires sociaux, notamment dans le cadre des rémunérations variables des membres du personnel professionnels des marchés financiers dont les activités ont un impact significatif sur l'exposition aux risques de l'entreprise, ces attributions étant alors conditionnées, pour ces derniers, à l'attente de conditions de performance ;
4. de conserver les actions ordinaires de la Société qui auront été achetées en vue de leur remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers ;
5. d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ;
6. d'assurer l'animation du marché des actions ordinaires par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers, étant précisé que le nombre d'actions ordinaires achetées dans ce cadre correspondra, pour le calcul de la limite de 10 % visé au paragraphe 4-1 ci-dessous, au nombre d'actions ordinaires achetées, déduction faite du nombre d'actions ordinaires revendues pendant la durée de la présente autorisation ;
7. de procéder à l'annulation totale ou partielle des actions ordinaires acquises.

IV. Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être rachetés, ainsi que prix maximum d'achat

1. Part maximale du capital à acquérir par Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole S.A. est autorisée à acquérir un nombre d'actions ordinaires ne pouvant excéder 10 % du nombre total d'actions ordinaires composant son capital social à la date de réalisation des achats. Toutefois, le nombre d'actions ordinaires acquises en vue de leur conservation ou de leur remise ultérieure en paiement ou en

échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % du capital de la Société.

Par ailleurs, le montant total des sommes que Crédit Agricole S.A. pourra consacrer au rachat de ses actions ordinaires au cours du programme de rachat est de 1,75 milliard d'euros.

Le Conseil d'administration veillera à ce que l'exécution de ces rachats soit menée en conformité avec les exigences prudentielles telles que fixées par la réglementation et par l'Autorité de contrôle prudentiel.

2. Caractéristiques des titres concernés

Nature des titres rachetés : actions cotées sur Euronext Paris (compartiment A)

Libellé : Crédit Agricole S.A.

Code ISIN : FR 0000045072

3. Prix maximal d'achat

L'acquisition de ses propres actions par Crédit Agricole S.A. dans le cadre du programme de rachat ne peut excéder 14 euros par action.

V. Durée du programme

Conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce et à la 15^e résolution qui sera soumise au vote de l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2013, ce programme de rachat se substitue, pour la fraction non utilisée, à celle conférée par l'Assemblée générale ordinaire du 22 mai 2012, et peut être mis en œuvre jusqu'à son renouvellement par une prochaine Assemblée générale, et dans tous les cas, pendant une période maximale de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée générale mixte, soit au plus tard jusqu'au 23 novembre 2014.

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

1. AVEC LA SOCIÉTÉ EMPORIKI

Personne concernée

M. de Laage, administrateur d'Emporiki et Directeur général délégué de votre Société.

Nature et objet

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 22 février 2012, a autorisé un prêt par Crédit Agricole S.A. à Emporiki de titres de l'État grec, permettant à la filiale de lever de la liquidité par la mise en pension de ces titres auprès de la Banque de Grèce.

Modalités

Le prêt de titres, d'un montant de 1,5 milliard d'euros en nominal représentant une valeur comptable de l'ordre de 300 millions d'euros, a été mis en place pour une durée de un mois environ au cours du second trimestre 2012.

2. AVEC LA SOCIÉTÉ BANCO ESPIRITO SANTO

Personne concernée

M. Mathieu, administrateur de Banco Espirito Santo et Directeur général délégué de votre Société.

Nature et objet

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 22 février 2012, a autorisé la participation de Crédit Agricole S.A. à l'augmentation de capital de Banco Espirito Santo (BES), cette participation intervenant concomitamment à une restructuration des relations entre le Groupe Espirito Santo et le groupe Crédit Agricole S.A.

Modalités

Dans ce cadre, les 50 % de la compagnie d'assurances BES Vida détenus par Crédit Agricole Assurances ont été cédés à Banco Espirito Santo (sur la base d'une valorisation de 225 millions d'euros pour ses 50 %) et le produit de cette cession a été réinvesti dans la participation de Crédit Agricole S.A. à l'augmentation de capital du BES (à hauteur de 109 millions d'euros) et à la participation du groupe Crédit Agricole S.A. aux augmentations de capital de BESPARG, holding du Groupe Espirito Santo (à hauteur de 112 millions d'euros).

3. AVEC M. XAVIER MUSCA, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ DE VOTRE SOCIÉTÉ**Nature et objet**

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 17 juillet 2012, a nommé M. Xavier Musca en qualité de Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A., avec effet au 19 juillet 2012. Ce même conseil a autorisé, au bénéfice de M. Musca, les engagements ci-après portant sur les conditions de cessation de son mandat et sur ses conditions de retraite.

Modalités

- **Conditions de cessation du mandat**

À la cessation du mandat de M. Xavier Musca, son contrat de travail reprend tous ses effets, à des conditions de rémunération qui ne sauraient être inférieures à la moyenne des rémunérations annuelles versées aux membres du Comité exécutif du groupe Crédit Agricole S.A., hors mandataires sociaux, au cours des douze derniers mois précédant la fin de son mandat. Votre Société s'engage à lui proposer au moins deux postes correspondant à des fonctions de membre du Comité exécutif du groupe Crédit Agricole S.A.

- **Indemnité de rupture**

En cas de rupture du contrat de travail à l'initiative de votre Société, et sauf faute grave de M. Xavier Musca, il bénéficiera d'une indemnité de rupture égale à une fois la somme de sa rémunération brute totale annuelle perçue les douze mois précédant la rupture (hors avantages en nature), y incluse toute autre indemnité et, notamment, l'indemnité conventionnelle de licenciement et l'indemnité éventuelle de non-concurrence. En cas de possibilité de liquidation de la retraite à taux plein, aucune indemnité de rupture ne sera due.

- **Clause de non-concurrence**

En cas de cessation du contrat de travail pour quelque cause que ce soit, M. Xavier Musca s'engage, à dater de cette cessation, à ne pas collaborer, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte d'un tiers, avec une entreprise développant une activité concurrente de celle de Crédit Agricole S.A.

Cet engagement, limité à la France, vaut pour une durée de un an à compter de la rupture du contrat de travail. En contrepartie, l'intéressé percevra, pendant la durée de son obligation, une indemnité mensuelle égale à 50 % de son dernier salaire fixe.

Votre Société se réserve le droit de lever, intégralement ou partiellement, cette obligation, sous réserve d'en informer préalablement l'intéressé.

- **Retraite**

M. Xavier Musca cotisera aux régimes de retraite, de prévoyance et de mutuelle en vigueur dans l'entreprise. Les régimes de retraite supplémentaires sont constitués d'une combinaison d'un régime de retraite à cotisations définies et d'un régime à prestations définies de type additif. Les droits du régime additif sont déterminés sous déduction de la rente constituée dans le cadre du régime à cotisations définies. Les cotisations du régime à cotisations définies sont égales à 8 % du salaire brut plafonné à concurrence de huit fois le plafond de la Sécurité sociale (dont 3 % à la charge du bénéficiaire). Les droits additifs du régime à prestations définies sont égaux, sous condition de présence au terme, pour chaque année d'ancienneté, à 1,20 % de la rémunération fixe plus la rémunération variable (plafonnée à 60 % de la rémunération fixe). À la liquidation, la rente totale de retraite issue de ces régimes et des régimes de retraites obligatoires sera plafonnée à vingt-trois fois le plafond annuel de la Sécurité sociale à cette date.

La réactivation du contrat de travail Crédit Agricole S.A. de M. Xavier Musca aura pour conséquence de le faire bénéficier du dispositif d'indemnités de départ à la retraite prévu pour l'ensemble des salariés au titre de la convention collective de votre Société. Le montant total de cette indemnité ne peut excéder six mois de salaire fixe majoré de la rémunération variable limitée à 4,5 % du salaire fixe.

4. AVEC LA SOCIÉTÉ SACAM INTERNATIONAL**Personnes concernées**

MM. Lefebvre et Brassac, respectivement Président et Directeur général de SACAM International et Administrateurs de votre Société.

Nature et objet

À la suite de la décision de cession d'Emporiki à Alpha Bank autorisée par le Conseil d'administration dans ses séances des 28 septembre et 15 octobre 2012, un contrat de cession a été signé, le 16 octobre 2012, entre Crédit Agricole S.A. et Alpha Bank, prévoyant notamment que Crédit Agricole S.A. céderait à cette dernière la totalité des actions composant le capital d'Emporiki.

La société SACAM International détenant encore 25 613 095 actions Emporiki, représentant 1,02 % du capital de la banque, le Conseil d'administration, dans sa séance du 8 novembre 2012, a autorisé Crédit Agricole S.A. à procéder à l'acquisition de ces 25 613 095 actions auprès de la société SACAM International, au prix global de 0,01 euro.

Modalités

L'opération de rachat par votre Société des 25 613 095 titres Emporiki détenus par SACAM International a été réalisée au cours du quatrième trimestre 2012 au prix global de 0,01 euro.

5. AVEC LES SOCIÉTÉS CRÉDIT AGRICOLE CIB, LCL ET LES CAISSES RÉGIONALES ALSACE VOSGES, CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES, BRIE PICARDIE, FRANCHE-COMTÉ, VAL DE FRANCE, NORD MIDI PYRÉNÉES, MORBIHAN, PROVENCE CÔTE D'AZUR ET DE L'ANJOU ET DU MAINE

Personnes concernées

M. Sander, M^{me} Flachaire, MM. Clavelou, Delorme, Lefebvre, Lepot et Talgorn pour la convention de garantie financière et pour l'avenant à la convention de garantie financière, MM. Brassac, Roveyaz et Veverka pour l'ensemble des conventions, administrateurs de votre Société et présidents, directeurs généraux ou administrateurs des entités susmentionnées.

Nature et objet

Afin d'accroître ou de sécuriser les réserves de liquidités à court terme mobilisables aux opérations de refinancement de l'Eurosystème, le Conseil d'administration, dans sa séance du 18 décembre 2012, a autorisé la création d'un Fonds Commun de Titrisation (FCT) permettant l'émission d'obligations senior notées AAA, d'un montant global de 10 milliards d'euros, garanties par des actifs détenus par des entités du groupe (Caisses régionales et LCL) sur des entreprises et des collectivités publiques (à l'exclusion de créances détenues sur des personnes physiques, non éligibles à l'Eurosystème).

Dans ce cadre, le Conseil d'administration a autorisé la conclusion, par Crédit Agricole S.A., des documents du programme relevant des dispositions relatives aux conventions réglementées.

Modalités

Le lancement de ce FCT, qui sera détenu par Crédit Agricole S.A., est prévu au premier trimestre 2013.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. AVEC LA SOCIÉTÉ CRÉDIT AGRICOLE CIB

Nature et objet

À la suite des opérations de rapprochement des activités de banque de financement et d'investissement des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Lyonnais, une opération d'apport partiel d'actifs du Crédit Lyonnais à Crédit Agricole Indosuez (devenu CALYON puis Crédit Agricole CIB) a été réalisée.

Dans cette circonstance, il est apparu nécessaire de renforcer les fonds propres de Crédit Agricole CIB. Le Conseil d'administration, dans sa séance du 9 mars 2004, a autorisé la réalisation, par votre Société, des opérations permettant le renforcement des fonds propres de Crédit Agricole CIB, pour une enveloppe globale maximale de 3 milliards d'euros.

Modalités

Dans le cadre de cette autorisation, votre Société a, notamment, souscrit en 2004 à une émission de titres super subordonnés, pour un montant de 1 730 millions de dollars US. Aucun coupon ne sera versé par Crédit Agricole CIB au titre de l'exercice 2012.

2. AVEC LA SOCIÉTÉ CRÉDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH

Nature et objet

Afin d'accroître et de diversifier la base de refinancement du groupe Crédit Agricole, le Conseil d'administration de votre Société a, dans sa séance du 23 mai 2007, autorisé un programme d'émission de covered bonds et, à cet effet, la création d'une société financière (dénommée Crédit Agricole Covered Bonds, devenue Crédit Agricole Home Loan SFH – "CAHL-SFH" en mars 2011), contrôlée à 99,99 % par votre Société. L'objet social exclusif de CAHL-SFH est limité à l'émission d'obligations sécurisées et à l'octroi de prêts "miroirs" à votre Société. Le remboursement de tout montant dû par votre Société à CAHL-SFH au titre des prêts miroirs est couvert par une garantie financière octroyée par les Caisses régionales et LCL et portant sur des créances résultant de prêts à l'habitat. Chaque prêt consenti par CAHL-SFH à votre Société est redistribué sous la forme d'avances à chaque Caisse régionale et à LCL en fonction de leurs apports en garantie respectifs.

Les créances apportées en garantie par chaque Caisse régionale et LCL continuent d'être gérées par ces établissements et inscrites à leur bilan, sauf en cas de mise en œuvre de la garantie. Préalablement à la mise en œuvre de la garantie, des mécanismes de protection de CAHL-SFH sont prévus, suivant les niveaux de notation de votre Société.

Modalités

En 2012, des émissions ont été réalisées par CAHL-SFH au titre de ce programme pour un montant total de 4,5 milliards d'euros. Les prêts miroirs consentis à votre Société ont été totalement redistribués sous forme d'avances aux Caisses régionales et à LCL en fonction de leurs apports en garantie respectifs.

3. AVEC LES CAISSES RÉGIONALES ALSACE-VOSGES, PROVENCE CÔTE D'AZUR, DE LA TOURAINE ET DU POITOU, TOULOUSE 31, BRIE PICARDIE, CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES, VAL DE FRANCE, NORD MIDI-PYRÉNÉES, AVEC LES CAISSES LOCALES CINTÉGABELLE ET ALSACE, AINSI QU'AVEC S.A.S. RUE LA BOÉTIE, SACAM DÉVELOPPEMENT, SACAM INTERNATIONAL ET SACAM AVENIR

Nature et objet

Le Conseil d'administration a autorisé l'élargissement du groupe fiscal Crédit Agricole S.A., en application de l'article 223 A alinéa 3 du Code général des impôts. Cet élargissement s'applique obligatoirement à la totalité des Caisses régionales et des caisses locales soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun ainsi que, sur option, à leurs filiales. Il est encadré par une convention liant l'organe central et chacune des entités entrant de ce fait dans le Groupe.

Ces conventions, signées le 21 avril 2010, prévoient notamment que les économies d'impôt réalisées sur les dividendes que reçoivent la S.A.S. Rue La Boétie et les SACAM leur soient réallouées pour moitié et que les économies réalisées tant par Crédit Agricole S.A. sur les distributions reçues des Caisses régionales que par les Caisses régionales sur les distributions qu'elles reçoivent soient partagées pour moitié entre Crédit Agricole S.A., d'une part, et les Caisses régionales, d'autre part.

Modalités

Le montant global des économies d'impôt reversées par Crédit Agricole S.A. au titre des conventions liant Crédit Agricole S.A. et les sociétés visées ci-dessus s'élève à 18,6 millions d'euros en 2012.

4. AVEC LES CAISSES RÉGIONALES ALSACE VOSGES, PROVENCE CÔTE D'AZUR, DE LA TOURAINE ET DU POITOU, TOULOUSE 31, BRIE PICARDIE, CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES, CENTRE EST, NORD MIDI PYRÉNÉES, MORBIHAN ET VAL DE FRANCE

Nature et objet

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 9 novembre 2011, a autorisé la mise en place du dispositif *Switch*, qui s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Ce dispositif, mis en place le 23 décembre 2011, permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mise en équivalence des Caisses régionales dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. En cas de baisse de la valeur de mise en équivalence des Caisses régionales, la garantie est actionnée et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation ; en cas de hausse ultérieure, une clause de retour à meilleure fortune prévoit la restitution aux Caisses régionales de l'indemnisation préalablement perçue.

La garantie a une durée de quinze ans qui peut être prolongée par tacite reconduction. Sa rémunération couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. rémunéré aux conditions de la liquidité long terme.

Modalités

Au 31 décembre 2012, le montant des garanties apportées par les Caisses régionales susmentionnées s'élève à 4 122,3 millions d'euros et le montant de leurs dépôts de garantie à 1 389,9 millions d'euros. La rémunération à verser par votre Société à ces Caisses régionales au titre de l'exercice 2012 s'établit à un montant global de 129,2 millions d'euros.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 14 mars 2013

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Catherine Pariset

ERNST & YOUNG et Autres
Valérie Meeus

Honoraires des Commissaires aux comptes ⁽¹⁾

Collège des Commissaires aux comptes de Crédit Agricole S.A. ⁽²⁾

(en milliers d'euros)	Ernst & Young				PricewaterhouseCoopers			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	1 705	2 180	8,1 %	10,2 %	1 670	2 145	7,6 %	9,7 %
Filiales intégrées globalement	13 587	13 194	64,5 %	61,8 %	13 048	12 956	59,6 %	58,4 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes ⁽³⁾								
Émetteur	642	767	3,0 %	3,6 %	986	783	4,5 %	3,5 %
Filiales intégrées globalement	3 163	3 830	15,0 %	17,9 %	4 033	4 262	18,4 %	19,2 %
Sous-total	19 097	19 971	90,6 %	93,5 %	19 737	20 146	90,1 %	90,8 %
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	140	66	0,7 %	0,3 %	336	517	1,5 %	2,3 %
Autres	1 825	1 330	8,7 %	6,2 %	1 844	1 532	8,4 %	6,9 %
Sous-total	1 965	1 396	9,4 %	6,5 %	2 180	2 049	9,9 %	9,2 %
TOTAL	21 062	21 367	100 %	100 %	21 917	22 195	100 %	100 %

Les honoraires versés au titre de prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes recouvrent principalement les travaux effectués dans le cadre d'acquisition ou de cession d'entreprises et la réalisation de procédures convenues notamment dans le cadre des programmes de refinancement de Crédit Agricole S.A. ou de ses filiales.

Autres Commissaires aux comptes intervenant sur les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A., consolidées par intégration globale

(en milliers d'euros)	Mazars				KPMG				Deloitte				Autres			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Audit																
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 404	1 954	98,2 %	86,6 %	240	319	77,2 %	91,9 %	45	210	62,1 %	79,5 %	861	812	98,3 %	99,9 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes ⁽³⁾	26	303	1,8 %	13,4 %	71	28	22,8 %	8,1 %	28	54	37,9 %	20,5 %	15	1	1,7 %	0,1 %
TOTAL	1 430	2 257	100 %	100 %	311	347	100 %	100 %	73	264	100 %	100 %	876	813	100 %	100 %

(1) Cette note indique la charge annuelle des honoraires des Commissaires aux comptes.

Conformément à l'article 222-8 du Règlement général de l'AMF, ce tableau reprend les filiales consolidées par intégration globale (y compris celles concernées par la norme IFRS 5 en 2012). Sont exclues les sociétés consolidées par intégration proportionnelle ou mises en équivalence.

(2) Y compris les filiales de Crédit Agricole S.A. consolidées par intégration globale et auditées par le collège.

(3) Selon l'instruction 2006-10 de l'AMF.

Assemblée générale du 23 mai 2013

► ORDRE DU JOUR

Compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- Approbation des comptes annuels de l'exercice 2012 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2012 ;
- Affectation du résultat des comptes annuels de l'exercice 2012 ;
- Approbation de conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Approbation d'engagements réglementés visés à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce ;
- Renouvellement du mandat de M. Jean-Marie Sander, administrateur ;
- Renouvellement du mandat de M. Philippe Brassac, administrateur ;
- Renouvellement du mandat de M^{me} Véronique Flachaire, administrateur ;
- Renouvellement du mandat de M. Christian Talgorn, administrateur ;
- Nomination de M^{me} Pascale Berger, en remplacement de M^{me} Carole Giraud, administrateur ;
- Jetons de présence aux membres du conseil d'administration ;
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'acheter les actions ordinaires de la société.

Compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, hors offre au public ;
- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions

ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cas d'une offre au public ;

- Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription décidée en application des 16^e, 17^e, 18^e, 20^e, 21^e, 25^e et 26^e résolutions ;
- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, hors offre publique d'échange ;
- Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite annuelle de 5 % du capital ;
- Limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration en vue de l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance ;
- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres ;
- Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés du groupe Crédit Agricole adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à la société Crédit Agricole International Employees ;
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions ordinaires ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

► PROJETS DE RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 23 MAI 2013

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

Première résolution

(Approbation des comptes annuels de l'exercice 2012)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les rapports précités ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'ils sont présentés.

Elle approuve les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, ainsi que les actes de gestion accomplis par le Conseil au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée générale approuve le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts non déductibles des résultats imposables, qui s'élèvent à la somme de 156 147 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, ainsi que celui de l'impôt supporté par la Société du fait de la non-déductibilité, soit 53 761 euros.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2012)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les rapports précités ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'ils sont présentés.

Elle approuve les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

(Affectation du résultat des comptes annuels de l'exercice 2012)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constate que le résultat net de l'exercice 2012 est négatif pour 4 235 369 288,99 euros.

En conséquence, l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de reporter à nouveau l'intégralité du résultat de l'exercice 2012.

Après affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le compte report à nouveau se trouvera arrêté à - 5 176 629 104,34 euros.

Il est rappelé, ci-après, le montant des dividendes, des revenus distribués éligibles à l'abattement et des revenus distribués non éligibles à l'abattement au titre des trois exercices précédents.

Exercice	Dividende	Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %	Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %
2009	0,45 €	0,45 €	Néant
2010	0,45 €	0,45 €	Néant
2011	-	-	-

Quatrième résolution

(Prêt de titres par Crédit Agricole S.A. à Emporiki)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve la convention relative à un prêt de titres par Crédit Agricole S.A. à Emporiki.

Cinquième résolution

(Participation de Crédit Agricole S.A. à l'augmentation de capital du Banco Espírito Santo)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve la convention relative à la participation de Crédit Agricole S.A. à l'augmentation de capital du Banco Espírito Santo.

Sixième résolution

(Rachat de la participation de Sacam International dans Emporiki)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve la convention relative au rachat de la participation de Sacam International dans Emporiki.

Septième résolution

(Création d'un Fonds Commun de Titrisation à des fins de liquidité)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve la convention relative à la création d'un Fonds Commun de Titrisation à des fins de liquidité.

Huitième résolution

(Approbation d'engagements réglementés visés à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, pris au bénéfice de M. Xavier Musca)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les engagements réglementés visés à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, pris au bénéfice de M. Xavier Musca.

Neuvième résolution

(Renouvellement du mandat de M. Jean-Marie Sander, administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de M. Jean-Marie Sander vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire tenue en 2016 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Dixième résolution

(Renouvellement du mandat de M. Philippe Brassac, administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de M. Philippe Brassac vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire tenue en 2016 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Onzième résolution

(Renouvellement du mandat de M^{me} Véronique Flachaire, administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de M^{me} Véronique Flachaire vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire tenue en 2016 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Douzième résolution

(Renouvellement du mandat de M. Christian Talgorn, administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de M. Christian Talgorn vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire tenue en 2016 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Treizième résolution

(Nomination de M^{me} Pascale Berger, en remplacement de M^{me} Carole Giraud, administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme M^{me} Pascale Berger en qualité d'administrateur, en remplacement de M^{me} Carole Giraud, dont le mandat prend fin ce jour en application de l'alinéa 2 de l'article 11 des statuts, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit lors de l'Assemblée générale ordinaire tenue en 2015 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Quatorzième résolution

(Jetons de présence aux membres du Conseil d'administration)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, conformément à l'article L. 225-45 du Code de commerce, décide de maintenir à 1 050 000 euros la somme globale annuelle allouée aux membres du Conseil d'administration, à raison de leurs fonctions.

Quinzième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'acheter les actions ordinaires de la Société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à acheter les actions ordinaires de la Société conformément aux dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

La présente autorisation, qui se substitue, pour la fraction non utilisée, à celle conférée par l'Assemblée générale ordinaire du 22 mai 2012 dans sa vingtième résolution, est donnée au Conseil d'administration jusqu'à la date de son renouvellement par une prochaine Assemblée générale ordinaire et, dans tous les cas, pour une période maximum de dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente assemblée.

Les achats d'actions ordinaires de la Société qui seront réalisés par le Conseil d'administration en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas amener la Société à détenir plus de 10 pour cent (10 %) des actions ordinaires composant son capital social.

Les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions ordinaires mis en place par la Société pourront être effectuées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens autorisés par la réglementation en vigueur, sur le marché ou hors marché, de gré à gré notamment par voie d'acquisition ou de cession de blocs, ou encore par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré (telles des options d'achat et de vente ou toutes combinaisons de celles-ci) ou à des bons ou, plus généralement, à des valeurs mobilières donnant droit à des actions ordinaires de la Société et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne qui agira sur la délégation du Conseil d'administration appréciera. Il est précisé que la part du programme de rachat d'actions ordinaires réalisée par acquisition de blocs d'actions ordinaires pourra atteindre l'intégralité dudit programme.

Les achats pourront porter sur un nombre d'actions ordinaires qui ne pourra excéder 10 % du nombre total des actions ordinaires à la date de réalisation de ces achats. Toutefois, le nombre d'actions ordinaires acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, ne pourra excéder 5 % des actions ordinaires de la Société.

Le Conseil d'administration veillera à ce que l'exécution de ces rachats soit menée en conformité avec les exigences prudentielles telles que fixées par la réglementation et par l'Autorité de contrôle prudentiel.

L'acquisition de ces actions ne pourra être effectuée à un prix supérieur à 14 euros, étant toutefois précisé qu'en cas d'opérations sur le capital de la Société, notamment d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions ordinaires, de division ou de regroupement des actions ordinaires, le Conseil d'administration pourra ajuster ce prix maximum d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ordinaire.

En tout état de cause, le montant maximum des sommes que la Société pourra consacrer au rachat de ses actions ordinaires dans le cadre de la présente résolution ne pourra excéder 1,75 milliard d'euros.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société d'acheter des actions ordinaires en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Société pourra utiliser la présente autorisation en vue :

- a. de couvrir des plans d'options d'achat d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux éligibles (ou de certains d'entre eux) de la Société et des Sociétés ou groupements qui lui sont ou

lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;

- b. d'attribuer des actions ordinaires aux mandataires sociaux éligibles, salariés et anciens salariés, ou à certaines catégories d'entre eux, de la Société ou du groupe, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi ;
- c. d'attribuer gratuitement des actions au titre du dispositif d'attribution gratuite d'actions prévu par les articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce aux salariés et aux mandataires sociaux éligibles, ou à certaines catégories d'entre eux, de la Société et/ou des Sociétés et groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions définies à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce et, plus généralement, de procéder à toute allocation d'actions ordinaires de la Société à ces salariés et mandataires sociaux, notamment dans le cadre des rémunérations variables des membres du personnel professionnels des marchés financiers dont les activités ont un impact significatif sur l'exposition aux risques de l'entreprise, ces attributions étant alors conditionnées, pour ces derniers, à l'atteinte de conditions de performance ;
- d. de conserver les actions ordinaires de la Société qui auront été achetées en vue de leur remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- e. d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ;
- f. d'assurer l'animation du marché des actions ordinaires par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Amafi, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers, étant précisé que le nombre d'actions ordinaires achetées dans ce cadre correspondra, pour le calcul de la limite de 10 % visée ci-dessus, au nombre d'actions ordinaires achetées, déduction faite du nombre d'actions ordinaires revendues pendant la durée de la présente autorisation ;
- g. de procéder à l'annulation totale ou partielle des actions ordinaires acquises, sous réserve que le Conseil d'administration dispose d'une autorisation en cours de validité de l'Assemblée générale, statuant à titre extraordinaire, lui permettant de réduire le capital par annulation des actions ordinaires acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions ordinaires.

Les opérations effectuées par le Conseil d'administration en vertu de la présente autorisation pourront intervenir à tout moment, sauf en période d'offre publique visant la Société, pendant la durée de validité du programme de rachat d'actions.

La Société pourra également utiliser la présente résolution et poursuivre l'exécution de son programme de rachat dans le respect des dispositions légales et réglementaires et, notamment, des dispositions des articles 231-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la Société.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités dans les conditions légales et dans les conditions de la présente résolution et, notamment, pour passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel et de l'Autorité des marchés financiers et, plus généralement, faire tout le nécessaire.

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

Seizième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-132, L. 225-134, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, sa compétence de décider, avec maintien du droit préférentiel de souscription des porteurs d'actions ordinaires, une ou plusieurs augmentations de capital, par l'émission, tant en France qu'à l'étranger, d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;
2. décide que le montant total nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 3,75 milliards d'euros, compte non tenu de la valeur nominale des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, d'options de souscription ou d'achat d'actions ou de droits d'attribution gratuite d'actions ;
3. décide que les valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société émises en vertu de la présente résolution pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 7,5 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère. Ce plafond est

commun à l'ensemble des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu de la présente résolution et des dix-septième, dix-huitième et vingtième résolutions ; il est indépendant du montant des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance qui seraient émises sur le fondement de la vingt-troisième résolution ci-après ainsi que du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce ;

4. décide que les porteurs d'actions ordinaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières qui seraient émises en vertu de la présente résolution et que le Conseil pourra en outre conférer aux porteurs d'actions ordinaires un droit préférentiel de souscription à titre réductible, que ces derniers pourront exercer proportionnellement à leurs droits de souscription et, en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières, le Conseil pourra, à son choix, utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, les facultés offertes par l'article L. 225-134 du Code de commerce, ou certaines d'entre elles seulement, et notamment celle d'offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;
5. prend acte que la présente résolution emporte renonciation des porteurs d'actions ordinaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit ;
6. donne, notamment et sans que cette énumération soit limitative, tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour :
 - a. déterminer la forme, la nature et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer et fixer les conditions d'émission, notamment les dates, délais et modalités d'émission,
 - b. fixer le prix d'émission, les montants à émettre et la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre,
 - c. déterminer le mode de libération des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières,
 - d. fixer, le cas échéant, les modalités selon lesquelles la Société aura la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse ou hors bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre,
 - e. prendre, en conséquence de l'émission des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, toutes mesures nécessaires destinées à protéger les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, d'options de souscription ou d'achat d'actions ou de droits d'attribution gratuite d'actions, et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant, les stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, et suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires,

- f. sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions sur le montant des primes correspondantes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission,
 - g. faire procéder, le cas échéant, à l'admission aux négociations sur un marché réglementé des actions ordinaires ou des valeurs mobilières à émettre,
 - h. et, généralement, prendre toutes mesures, conclure tous accords et effectuer toutes formalités pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater les réalisations des augmentations de capital qui en résulteront et modifier corrélativement les statuts,
 - i. en cas d'émission de titres de créance, décider, notamment, de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions ordinaires de la Société ;
7. décide que la présente délégation, qui se substitue à celle conférée par la vingt-deuxième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2012 en la privant d'effet pour la partie non utilisée à ce jour, est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée.

Dix-septième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription, hors offre au public)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce :

- 1. délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, sa compétence pour décider, avec suppression du droit préférentiel de souscription des porteurs d'actions ordinaires, une ou plusieurs augmentations de capital, par l'émission, tant en France qu'à l'étranger, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société présentant les mêmes caractéristiques que celles décrites dans la seizième résolution, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;
- 2. décide que :
 - a. le montant total nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 750 millions d'euros, étant précisé qu'il s'impute sur le plafond nominal

d'augmentation de capital prévu à la seizième résolution et qu'il est fixé compte non tenu de la valeur nominale des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, d'options de souscription ou d'achat d'actions ou de droits d'attribution gratuite d'action,

- b. le montant nominal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 5 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère, étant précisé qu'il s'impute sur le plafond du montant nominal des titres de créance prévu à la seizième résolution,
3. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des porteurs d'actions ordinaires aux actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires émis en vertu de la présente résolution et de proposer ces titres dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier dans les conditions et limites légales maximum prévues par les lois et règlements, étant entendu que le Conseil d'administration pourra instituer au profit des porteurs d'actions ordinaires un droit de priorité, irréductible et, le cas échéant, réductible, sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et dans les conditions qu'il fixera conformément aux dispositions légales et réglementaires et qui devra s'exercer proportionnellement au nombre d'actions ordinaires possédées par chaque porteur d'actions ordinaires, ce droit de priorité ne pouvant donner lieu à la création de droits négociables ;
4. décide que, si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés suivantes :
- a. limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'augmentation décidée,
 - b. répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
5. prend acte que la présente résolution emporte renonciation des porteurs d'actions ordinaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit ;
6. décide que (i) le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance et que (ii) le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa "(i)" ci-dessus après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;

7. donne, notamment et sans que cette énumération soit limitative, tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour :
 - a. déterminer la forme, la nature et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer et fixer les conditions d'émission, notamment les dates, délais et modalités d'émission,
 - b. fixer les prix d'émission, les montants à émettre et la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre,
 - c. déterminer le mode de libération des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières,
 - d. fixer, le cas échéant, les modalités selon lesquelles la Société aura la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse ou hors bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les actions ordinaires ou les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, émises ou à émettre,
 - e. prendre, en conséquence de l'émission des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, toutes mesures nécessaires destinées à protéger les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, d'options de souscription ou d'achat d'actions ou de droits d'attribution gratuite d'actions et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant, les stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, et suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires,
 - f. sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions sur le montant des primes correspondantes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission,
 - g. faire procéder, le cas échéant, à l'admission aux négociations sur un marché réglementé des actions ordinaires ou des valeurs mobilières à émettre, et, généralement, prendre toutes mesures, conclure tous accords et effectuer toutes formalités pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater les réalisations des augmentations de capital qui en résulteront et modifier corrélativement les statuts,
 - h. en cas d'émission de titres de créance, décider, notamment, de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions ordinaires de la Société.
8. décide que la présente délégation, qui se substitue à celle conférée par la vingt-troisième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2012 en la privant d'effet pour la partie non utilisée à ce jour, est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée.

Dix-huitième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre au public)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, sa compétence pour décider, avec suppression du droit préférentiel de souscription des porteurs d'actions ordinaires, une ou plusieurs augmentations de capital, par l'émission, tant en France qu'à l'étranger, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société présentant les mêmes caractéristiques que celles décrites dans la seizième résolution, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;
2. décide que :
 - a. le montant total nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 750 millions d'euros étant précisé qu'il s'impute sur le plafond nominal d'augmentation de capital prévu à la seizième résolution et qu'il est fixé compte non tenu de la valeur nominale des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, d'options de souscription ou d'achat d'actions ou de droits d'attribution gratuite d'actions,
 - b. le montant nominal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 5 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère étant précisé qu'il s'impute sur le plafond du montant nominal des titres de créance prévu à la seizième résolution,
3. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des porteurs d'actions ordinaires aux actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires émis en vertu de la présente résolution et de proposer ces titres dans le cadre d'une offre au public dans les conditions et limites légales maximum prévues par les lois et règlements, étant entendu que le Conseil d'administration pourra instituer au profit des porteurs d'actions ordinaires un droit de priorité, irréductible et, le cas échéant, réductible, sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et dans les conditions qu'il fixera conformément aux dispositions légales et réglementaires et qui devra s'exercer proportionnellement au nombre d'actions ordinaires possédées par chaque porteur d'actions ordinaires, ce droit de priorité ne pouvant donner lieu à la création de droits négociables ;

4. décide que, si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés suivantes :
 - a. limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'augmentation décidée,
 - b. répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
5. prend acte que la présente résolution emporte renonciation des porteurs d'actions ordinaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit ;
6. décide que (i) le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance et que (ii) le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa "(i)" ci-dessus après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;
7. délègue au Conseil d'administration, dans la limite du montant global d'augmentation de capital visé au 2 ci-dessus, sa compétence pour décider toute augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, en France ou à l'étranger, selon les règles locales, destinées à rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange ou mixte (à titre principal, subsidiaire ou alternatif) initiée par la Société sur les titres d'une autre Société admis aux négociations sur un marché réglementé, dans les conditions et sous les réserves fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce et décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des titulaires de ces titres, le droit préférentiel de souscription des porteurs d'actions ordinaires à ces actions ordinaires ou valeurs mobilières à émettre et confère tous pouvoirs, outre ceux résultant de la mise en œuvre de la présente délégation, au Conseil d'administration à l'effet notamment (i) d'arrêter la liste et le nombre des titres apportés à l'échange, (ii) de fixer les dates, conditions d'émission, la parité d'échange et, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser et (iii) de déterminer les modalités d'émission ;
8. donne, notamment et sans que cette énumération soit limitative, tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour :
 - a. déterminer la forme, la nature et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer et fixer les conditions d'émission, notamment les dates, délais et modalités d'émission,
 - b. fixer les prix d'émission, les montants à émettre et la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre,
 - c. déterminer le mode de libération des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières,
 - d. fixer, le cas échéant, les modalités selon lesquelles la Société aura la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse ou hors bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les actions ordinaires ou les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, émises ou à émettre,
 - e. prendre, en conséquence de l'émission des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, toutes mesures nécessaires destinées à protéger les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, d'options de souscription ou d'achat d'actions ou de droits d'attribution gratuite d'actions et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant, les stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, et suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires,
 - f. sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions sur le montant des primes correspondantes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission,
 - g. faire procéder, le cas échéant, à l'admission aux négociations sur un marché réglementé des actions ordinaires ou des valeurs mobilières à émettre, et, généralement, prendre toutes mesures, conclure tous accords et effectuer toutes formalités pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater les réalisations des augmentations de capital qui en résulteront et modifier corrélativement les statuts,
 - h. en cas d'émission de titres de créance, décider, notamment, de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions ordinaires de la Société.
9. décide que la présente délégation, qui se substitue à celle conférée par la vingt-quatrième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2012 en la privant d'effet pour la partie non utilisée à ce jour, est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée.

Dix-neuvième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription décidée en application des seizième, dix-septième, dix-huitième, vingtième, vingt et unième, vingt-cinquième et vingt-sixième résolutions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration

et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce :

1. autorise le Conseil d'administration à décider, pour chacune des émissions réalisées en application des seizième, dix-septième, dix-huitième, vingtième, vingt et unième, vingt-cinquième et vingt-sixième résolutions soumises à la présente Assemblée générale, que le nombre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société à émettre pourra être augmenté par le Conseil d'administration, dans les conditions légales et réglementaires, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, s'il constate une demande excédentaire de souscription, notamment en vue d'octroyer une option de surallocation conformément aux pratiques de marché et dans la limite des plafonds prévus respectivement par les seizième, dix-septième, dix-huitième, vingtième, vingt et unième, vingt-cinquième et vingt-sixième résolutions ;
2. décide que la présente délégation, qui se substitue à celle conférée par la vingt-cinquième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2012 en la privant d'effet pour la partie non utilisée à ce jour, est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée.

Vingtième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, hors offre publique d'échange)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-147 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, sa compétence pour décider, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital social de la Société, l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;
2. décide de supprimer au profit des titulaires des titres ou valeurs mobilières, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des porteurs d'actions ordinaires aux actions ordinaires ou valeurs mobilières ainsi émises et prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les porteurs d'actions ordinaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit ;

3. donne tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente résolution et notamment pour approuver, sur le rapport des Commissaires aux comptes mentionné aux 1^{er} et 2^e alinéas de l'article L. 225-147 du Code de commerce, l'évaluation des apports, déterminer le montant des émissions et la nature des titres à émettre, fixer les dates de jouissance, même rétroactives, des titres à émettre, déterminer les modalités permettant, le cas échéant, de préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant, les stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, constater la réalisation de l'augmentation de capital rémunérant l'apport, procéder à la cotation des valeurs mobilières à émettre, imputer sur la prime d'apport, sur sa seule décision et s'il le juge opportun, les frais, droits et honoraires occasionnés par ces émissions et prélever sur cette prime les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
4. décide que le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées dans le cadre de la présente délégation, qui ne pourra excéder 10 % du capital social, s'imputera sur le plafond prévu aux dix-septième et dix-huitième résolutions soumises à la présente Assemblée générale extraordinaire ;
5. décide que la présente délégation, qui se substitue à celle conférée par la vingt-sixième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2012 en la privant d'effet pour la partie non utilisée à ce jour, est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée.

Vingt et unième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite annuelle de 5 % du capital)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, en cas d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans les conditions, notamment de montant, prévues dans les dix-septième et dix-huitième résolutions, à déroger aux conditions de fixation de prix prévues par les seizième, dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions et fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à un montant qui sera (i) s'agissant des actions ordinaires, au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, et (ii) s'agissant des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, tel que la somme perçue

immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa "(i)" ci-avant après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées dans le cadre de la présente résolution ne pourra excéder 5 % du capital social par période de 12 mois ainsi que le plafond global fixé par la vingt-deuxième résolution sur lequel il s'impute.

La présente délégation, qui se substitue à celle conférée par la vingt-septième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2012 en la privant d'effet pour la partie non utilisée à ce jour, est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée.

Vingt-deuxième résolution

(Limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et en conséquence de l'adoption des seizième à vingtième résolutions qui précèdent, décide de fixer à la somme globale de 3,75 milliards d'euros le montant nominal des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations en vigueur lors des émissions, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, d'options de souscription ou d'achat d'actions ou de droits d'attribution gratuite d'actions.

Vingt-troisième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue de l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce,

1. délègue au Conseil d'administration sa compétence pour décider l'émission, en une ou plusieurs fois, en France ou à l'étranger et/ou sur le marché international, en euros ou en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies, d'obligations assorties de bons de souscription d'obligations et, plus généralement, de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution, immédiatement ou à terme, de titres de créance tels que obligations, titres assimilés, titres subordonnés à durée déterminée ou non ou tous autres titres conférant, dans une même émission, un même droit de créance sur la Société ;

Le montant nominal pour lequel pourra être libellé l'ensemble des valeurs mobilières à émettre mentionnées ci-dessus ne pourra excéder 5 milliards d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en devises ou en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que ce montant nominal maximum est indépendant du montant des titres de créance qui seraient émis sur le fondement des seizième à vingtième résolutions et que ce montant sera majoré de toute prime éventuelle de remboursement au-dessus du pair ;

2. décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente résolution, et notamment pour :
 - procéder auxdites émissions dans la limite ci-dessus fixée, en déterminer la date, la nature, les montants et la monnaie d'émission,
 - arrêter les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit par attribution ou souscription, et notamment leur valeur nominale et leur date de jouissance même rétroactive, leur prix d'émission, avec prime, leur taux d'intérêt, fixe et/ou variable, et sa date de paiement, ou en cas de titres à taux variable, les modalités de détermination de leur taux d'intérêt, ou encore les conditions de capitalisation de l'intérêt, les modalités d'amortissement et/ou de remboursement anticipé des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit par attribution ou souscription, le cas échéant avec une prime fixe ou variable, ou même de rachat par la Société,
 - s'il y a lieu, décider de conférer une garantie ou des sûretés aux valeurs mobilières à émettre, ainsi qu'aux titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, et en arrêter la nature et les caractéristiques,
 - d'une manière générale, arrêter l'ensemble des modalités de chacune des émissions, passer toutes conventions, conclure tous accords avec toutes banques et tous organismes, prendre toutes dispositions et remplir toutes les formalités requises et, généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente délégation, qui se substitue à celle conférée par la vingt-neuvième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2012 en la privant d'effet pour la partie non utilisée à ce jour, est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée.

Vingt-quatrième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres)

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-130 et L. 228-11 et suivants du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, sa

compétence pour décider, en une ou plusieurs fois, des augmentations de capital, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, soit par attribution gratuite d'actions ordinaires nouvelles, soit par élévation de la valeur nominale des actions ordinaires existantes, ou encore par la combinaison de ces deux procédés ;

2. décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, ne pourra excéder 1 milliard d'euros et est autonome et distinct des plafonds des augmentations de capital pouvant résulter des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital autorisées par les autres résolutions soumises à la présente assemblée ;
3. confère au Conseil d'administration, notamment et sans que cette énumération soit limitative, tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour, en cas d'usage de la présente délégation, dans les conditions fixées par la loi :
 - a. fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions ordinaires nouvelles à émettre ou le montant dont le nominal des actions ordinaires existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions ordinaires nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet,
 - b. décider, en cas d'attribution gratuite d'actions ordinaires, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions ordinaires correspondantes seront vendues ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions ordinaires attribuées,
 - c. procéder à tous ajustements requis par les textes législatifs et réglementaires et, le cas échéant, les stipulations contractuelles ou statutaires prévoyant d'autres cas d'ajustement,
 - d. constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts,
 - e. prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords afin d'assurer la bonne fin des opérations envisagées et, généralement, faire tout ce qui sera nécessaire, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la (ou les) augmentation(s) de capital qui pourra (pourront) être réalisée(s) en vertu de la présente délégation ;
4. décide que la présente délégation, qui se substitue à celle conférée par la trentième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2012 en la privant d'effet pour la partie non utilisée à ce jour, est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée.

Vingt-cinquième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés du groupe Crédit Agricole adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants, L. 225-138, L. 225-138-1 du Code de commerce et des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail :

1. autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par émission d'actions ordinaires de la Société réservée aux adhérents (ci-après dénommés "Bénéficiaires") de l'un des plans d'épargne d'entreprise de l'une des entités juridiques du "groupe Crédit Agricole" qui désigne, dans la présente résolution, la société Crédit Agricole S.A., les entreprises ou groupements entrant dans le périmètre de consolidation des comptes de la société Crédit Agricole S.A. (en ce compris les Sociétés entrées dans le périmètre de consolidation de la société Crédit Agricole S.A. au plus tard la veille du jour de l'ouverture de la période de souscription ou de l'ouverture de la période de réservation s'il a été décidé d'en ouvrir une), les Caisses régionales de Crédit Agricole et leurs filiales et les entités ou groupements sous le contrôle de la société Crédit Agricole S.A. et/ou des Caisses régionales de Crédit Agricole en application des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 et L. 3344-2 du Code du travail ;
2. décide de supprimer, en faveur des Bénéficiaires susvisés, le droit préférentiel de souscription des porteurs d'actions ordinaires aux actions ordinaires à émettre, le cas échéant attribuées gratuitement, en vertu de la présente autorisation ;
3. décide de fixer à 200 millions d'euros le montant nominal maximum de la (ou des) augmentation(s) de capital pouvant être réalisée(s) en vertu de la présente autorisation, étant précisé que ce montant est autonome et distinct des plafonds d'augmentations de capital résultant des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital autorisées par les autres résolutions soumises à la présente Assemblée générale et qu'il est fixé compte non tenu de la valeur nominale des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, d'options de souscription ou d'achat d'actions ou de droits d'attribution gratuite d'actions ;
4. décide que le prix d'émission des actions ordinaires Crédit Agricole S.A. à émettre en application de la présente résolution ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés de l'action ordinaire Crédit Agricole S.A. sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration ou du Directeur général ou, avec l'accord de ce dernier, d'un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, fixant la date d'ouverture des souscriptions, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne. Lors de la mise en œuvre de la présente

délégation, le Conseil d'administration pourra réduire ou supprimer la décote susmentionnée, au cas par cas, s'il le juge opportun, pour se conformer aux contraintes légales et réglementaires et notamment aux contraintes fiscales, comptables ou sociales applicables dans tel ou tel pays où sont implantés les Sociétés ou groupements du groupe Crédit Agricole participant à l'opération d'augmentation de capital ;

5. autorise le Conseil d'administration à attribuer gratuitement aux souscripteurs des actions ordinaires, qu'elles soient à émettre ou déjà émises, étant précisé que l'avantage total résultant de cette attribution et, le cas échéant, de la décote mentionnée au paragraphe 4. ci-dessus, ne pourra dépasser les limites légales et réglementaires ;
6. décide que la nouvelle délégation se substituera à celle conférée par la trente-et-unième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2012 en la privant d'effet pour sa partie non utilisée ;
7. décide que la nouvelle délégation est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, et sans que cette liste soit limitative, pour fixer les conditions et modalités de mise en œuvre de la (ou des) augmentation(s) de capital décidée(s) en vertu de la présente résolution et, notamment, pour :

- a. fixer les critères auxquels devront répondre les entités juridiques faisant partie du groupe Crédit Agricole pour que les Bénéficiaires puissent souscrire aux augmentations de capital, objet de la présente autorisation,
- b. fixer les conditions que devront remplir les Bénéficiaires des actions ordinaires nouvelles émises et, notamment, décider si les actions ordinaires pourront être souscrites directement par les Bénéficiaires adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables,
- c. arrêter les caractéristiques, conditions, montant et modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente résolution et, notamment, pour chaque émission, fixer le nombre d'actions ordinaires à émettre, le prix d'émission et les règles de réduction applicables aux cas de sursouscription des Bénéficiaires,
- d. fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, ainsi que les modalités et conditions de souscription, les périodes de réservation avant souscription et fixer les modalités de libération, de délivrance et la date de jouissance des actions ordinaires émises,
- e. choisir de substituer totalement ou partiellement à la décote sur le prix de l'action ordinaire l'attribution gratuite d'actions ordinaires émises ou à émettre, dans les conditions et limites prévues à l'article L. 3332-21 du Code du travail,
- f. constater ou faire constater la réalisation de la (ou des) augmentation(s) de capital à concurrence du montant des actions ordinaires qui seront effectivement souscrites,

- g. procéder à l'imputation des frais de la (ou des) augmentation(s) de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
- h. procéder à la (ou aux) modification(s) corrélative(s) des statuts,
- i. et, généralement, faire le nécessaire et prendre toutes mesures pour la réalisation de la (ou des) augmentation(s) de capital, conclure tous accords et conventions, effectuer toutes formalités utiles et consécutives à la (ou aux) augmentation(s) de capital précitée(s), le cas échéant, à l'admission aux négociations sur un marché réglementé et au service financier des actions ordinaires émises en vertu de la présente résolution ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

Vingt-sixième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à la société Crédit Agricole International Employees)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants et L. 225-138 du Code de commerce :

1. prend acte, pour que les salariés du groupe Crédit Agricole (tel que défini ci-après), résidant dans certains pays, puissent bénéficier, en tenant compte des contraintes financières, juridiques et/ou fiscales pouvant exister localement, de formules aussi proches que possible de celles qui seraient offertes aux autres salariés du groupe Crédit Agricole dans le cadre de la mise en œuvre de la vingt-cinquième résolution, dès lors qu'ils sont adhérents à l'un des plans d'épargne d'entreprise de l'une des entités juridiques du groupe Crédit Agricole, qu'il convient de permettre à la Société "Crédit Agricole International Employees", Société anonyme au capital de 48 000 euros ayant son siège à Courbevoie (92400), 9, quai du Président-Paul-Doumer, immatriculée au registre du commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° 422 549 022, ci-après le "Bénéficiaire", de souscrire à une augmentation de capital de la société Crédit Agricole S.A. ;
2. prend acte que, dans la présente résolution, le terme "groupe Crédit Agricole" désigne la société Crédit Agricole S.A., les entreprises ou groupements entrant dans le périmètre de consolidation des comptes de la société Crédit Agricole S.A. (en ce compris les Sociétés entrées dans le périmètre de consolidation de la société Crédit Agricole S.A. au plus tard la veille du jour de l'ouverture de la période de souscription ou de l'ouverture de la période de réservation s'il a été décidé d'en ouvrir une), les Caisses régionales de Crédit Agricole et leurs filiales et les entités ou groupements sous le contrôle de la société Crédit Agricole S.A. et/ou des Caisses régionales de Crédit Agricole en application des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 et L. 3344-2 du Code du travail ;

3. autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par émission d'actions ordinaires réservée au Bénéficiaire ;
4. décide de supprimer, en faveur du Bénéficiaire, le droit préférentiel de souscription des porteurs d'actions ordinaires aux actions ordinaires pouvant être émises en vertu de la présente autorisation ;
5. décide que le prix d'émission des actions ordinaires souscrites par le Bénéficiaire, en application de la présente délégation, devra, en tout état de cause, être identique au prix auquel les actions ordinaires seront offertes aux salariés, résidant en France, adhérents de l'un des plans d'épargne de l'une des entités juridiques du groupe Crédit Agricole dans le cadre de la mise en œuvre de la vingt-cinquième résolution soumise à la présente Assemblée générale ;
6. décide que la présente délégation, qui se substitue à celle conférée par la trente-deuxième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2012 en la privant d'effet pour la partie non utilisée, est valable dix-huit (18) mois à compter du jour de la présente assemblée ;
7. décide de fixer à 50 millions d'euros le montant nominal maximum de la (ou des) augmentation(s) de capital pouvant être décidée(s) et réalisée(s) en vertu de la présente autorisation, étant précisé que ce montant est autonome et distinct des plafonds d'augmentations de capital résultant des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital autorisés par les autres résolutions soumises à la présente Assemblée générale et qu'il est fixé compte non tenu de la valeur nominale des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, d'options de souscription ou d'achat d'actions ou de droits d'attribution gratuite d'actions.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, et sans que cette liste soit limitative, pour fixer les conditions et modalités de mise en œuvre de la (ou des) augmentation(s) de capital décidée(s) en vertu de la présente résolution et, notamment, pour :

- a. décider le nombre maximum d'actions ordinaires à émettre, dans les limites fixées par la présente résolution et constater ou faire constater le montant définitif de chaque augmentation de capital,
- b. arrêter le prix d'émission, les dates et toutes autres conditions et modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente résolution,
- c. procéder à l'imputation des frais de la (ou des) augmentation(s) de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital social après chaque augmentation de capital,
- d. procéder à la (aux) modification(s) corrélatives des statuts,
- e. et, généralement, faire le nécessaire et prendre toutes mesures pour la réalisation de la (ou des) augmentations de capital, conclure tous accords et conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles et consécutives à la (ou aux) augmentation(s) de capital précitée(s), le cas échéant, à l'admission aux négociations sur un marché réglementé et au service financier des actions ordinaires émises en vertu de la présente résolution ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

Vingt-septième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions ordinaires)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce :

1. à annuler, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, tout ou partie des actions ordinaires acquises par la Société dans le cadre de l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions faisant l'objet de la quatorzième résolution ou d'autorisations ultérieures, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre (24) mois à compter de la présente assemblée ;
2. à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des actions ordinaires annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix.

La présente autorisation, qui se substitue à celle conférée par la trente-troisième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2012 en la privant d'effet à partir de ce jour, est donnée au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter de la présente assemblée, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue d'annuler les actions, de rendre définitive(s) la (ou les) réduction(s) de capital, d'en constater la réalisation, de procéder à la modification corrélative des statuts et, généralement, de faire le nécessaire.

Vingt-huitième résolution

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité relatives ou consécutives aux décisions prises aux termes des résolutions qui précèdent et/ou de résolutions complémentaires.

Personne responsable du Document de référence

M. Jean-Paul Chifflet, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

► ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young et Autres, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux.

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 367 et 368 du document de référence 2010 déposé auprès de l'AMF le 18 mars 2011 sous le n° D. 11-0146, qui contient une observation.

Fait à Paris, le 15 mars 2013

Le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Jean-Paul CHIFFLET

► CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young et Autres

Société représentée par Valérie Meeus

1/2 place des Saisons
92400 Courbevoie, Paris - La Défense 1

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

PricewaterhouseCoopers Audit

Société représentée par Catherine Pariset

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Commissaires aux comptes suppléants

Picarle et Associés

Société représentée par Denis Picarle

1/2 place des Saisons
92400 Courbevoie, Paris - La Défense 1

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Pierre Coll

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Ernst & Young et Autres a été nommé en tant que Commissaire aux comptes titulaire sous la dénomination **Barbier Frinault et Autres** par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2012.

Ernst & Young et Autres est représenté par Valérie Meeus.

Picarle et Associés a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la société Ernst & Young et Autres par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2012.

PricewaterhouseCoopers Audit a été nommé Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2012.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par Catherine Pariset.

Pierre Coll a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la société PricewaterhouseCoopers Audit par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2012.

Table de concordance

La table de concordance suivante renvoie aux rubriques exigées par le Règlement européen n° 809/2004 (Annexe I) pris en application de la directive dite "Prospectus".

Rubriques de l'Annexe I du règlement européen n° 809/2004		N° de page du Document de référence
1. Personnes responsables		482
2. Contrôleurs légaux des comptes		483
3. Informations financières sélectionnées		
3.1 Informations financières historiques		6 à 12
3.2 Informations financières intermédiaires		N.A.
4. Facteurs de risques		99 - 100 à 102 - 108 à 118 - 191 à 267 287 à 290 - 297 à 298 - 303 - 310 à 325 - 342 à 344 - 348 à 355 - 366 à 368 - 430 - 434 - 436 à 437
5. Informations concernant l'émetteur		
5.1 Histoire et évolution de la Société		2 à 3 - 13 à 15 - 456
5.2 Investissements		160 - 181 - 282 à 283 - 301 à 305 - 385 à 398 - 456 à 457
6. Aperçu des activités		
6.1 Principales activités		17 à 31 - 457 à 458
6.2 Principaux marchés		19 à 31 - 336 à 341
6.3 Événements exceptionnels		N.A.
6.4 Dépendance éventuelle à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers		231
6.5 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle		N.A.
7. Organigramme		
7.1 Description sommaire du Groupe et place de l'émetteur		16
7.2 Liste des filiales importantes		272 à 273 - 385 à 398 - 423 à 426
8. Propriétés immobilières, usines, équipements		
8.1 Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée		30 à 31 - 331 - 363 à 364
8.2 Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles		67 à 85
9. Examen de la situation financière et du résultat		160 à 180
9.1 Situation financière		280 à 283 - 402 à 403
9.2 Résultat d'exploitation		278 à 279 - 404
10. Trésorerie et capitaux		
10.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur		7 à 8 - 11 - 180 - 185 à 186 - 232 à 243 - 281 - 325 à 326 - 368 à 370 - 438 - 460
10.2 Source et montant des flux de trésorerie		282 à 283
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement		162 à 163 - 216 à 217 - 322 à 324
10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur		N.A.
10.5 Sources de financement attendues pour honorer les engagements		456 à 458

Rubriques de l'Annexe I du règlement européen n° 809/2004		N° de page du Document de référence
11. Recherche et développement, brevets et licences		N.A.
12. Informations sur les tendances		2 à 3 - 180 à 181 - 384 à 385 - 409
13. Prévisions ou estimations du bénéfice		N.A.
14. Organes d'administration, de Direction et de surveillance et Direction générale		
14.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de Direction		93 à 105 - 128 à 158 - 471
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de surveillance et de la Direction générale		94 - 157
15. Rémunération et avantages		
15.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature	60 à 62 - 102 à 103 - 105 à 107 - 120 à 127 - 190 - 371 à 377 - 448	
15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	102 à 103 - 105 à 107 - 293 à 295 - 366 - 371 à 377 - 448 - 416 à 417 - 436	
16. Fonctionnement des organes d'administration et de Direction		
16.1 Date d'expiration du mandat		129 à 156 - 471
16.2 Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une de ses filiales		157
16.3 Informations sur le Comité de l'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur		100 à 103
16.4 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur		93 à 107 - 190
17. Salariés		
17.1 Nombre de salariés et répartition par principal type d'activité et par site		7 - 42 à 56 - 372 - 448
17.2 Participations au capital social de l'émetteur et <i>stock options</i>	107 - 120 - 125 à 127 - 129 à 156 - 295 - 374 à 377 - 417 - 459 - 460 à 462	
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	185 à 187 - 294 à 295 - 374 à 377 - 459 - 471 à 481	
18. Principaux actionnaires		
18.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	8 - 93 - 185 à 186 - 368 à 369 - 460	
18.2 Existence de droits de vote différents des actionnaires	8 - 185 à 189 - 368 à 369 - 456 - 459 - 461 à 462	
18.3 Contrôle de l'émetteur	16 - 93 - 157 - 275 à 276 - 460	
18.4 Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle		460
19. Opérations avec des apparentés		274 à 277 - 407 à 408 - 439 - 463 à 467
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
20.1 Informations financières historiques ⁽¹⁾		269 à 453
20.2 Informations financières <i>pro forma</i>		N.A.
20.3 États financiers		269 à 398 - 402 à 451
20.4 Vérifications des informations financières historiques annuelles		399 à 400 - 452 à 453
20.5 Date des dernières informations financières		269
20.6 Informations financières intermédiaires		N.A.
20.7 Politique de distribution des dividendes	11 - 184 à 185 - 370 - 456 - 460 - 470	
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	157 - 229 à 231 - 366 à 367	
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale		458
21. Informations complémentaires		
21.1 Capital social	8 - 185 à 187 - 368 à 370 - 438 - 456	
21.2 Actes constitutifs et statuts		456
22. Contrats importants		274 à 277 - 407 à 408 - 457 à 458 - 463 à 467

Rubriques de l'Annexe I du règlement européen n° 809/2004	N° de page du Document de référence
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N.A.
24. Documents accessibles au public	459
25. Informations sur les participations	272 à 273 - 306 à 307 - 385 à 398 - 423 à 427

N.A. : non applicable.

(1) En application des articles 28 du règlement (CE) n° 809/2004 et 212-11 du Règlement général de l'AMF, sont incorporés par référence les éléments suivants :

- les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et les rapports des Commissaires aux comptes y afférant, ainsi que le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 370 à 417 et 246 à 366, aux pages 418 à 419 et 367 à 368 et aux pages 141 à 244 du Document de référence 2010 de Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'AMF le 18 mars 2011 sous le n° D.11-0146 ;
- les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 385 à 434 et 255 à 382, aux pages 435 à 436 et 383 à 384 et aux pages 147 à 183 du Document de référence 2011 de Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'AMF le 15 mars 2012 sous le n° D.12-0160.

Les parties des Documents de référence n° D. 11-0146 et n° D.12-0160 non visées ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du présent Document de référence.

La table thématique suivante permet d'identifier les informations relevant de l'information réglementée au sens du Règlement général de l'AMF contenues dans le présent Document de référence

Le présent Document de référence, publié sous la forme d'un Rapport annuel, intègre l'ensemble des éléments constituant le **Rapport financier annuel 2012** mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF :

Rapport financier annuel

1. RAPPORT DE GESTION

- Analyse des résultats et de la situation financière pages 159 à 190
- Analyse des risques pages 191 à 231
- Liste des délégations en matière d'augmentation de capital pages 186 à 187
- Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique page 93
- Développement durable ainsi que le rapport afférent des Commissaires aux comptes pages 33 à 89
- Rachats d'actions pages 187 à 189 et pages 461 à 462

2. ÉTATS FINANCIERS

- Comptes annuels pages 401 à 451
- Rapport des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes annuels pages 452 à 453
- Comptes consolidés pages 269 à 398
- Rapport des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes consolidés pages 399 à 400

3. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT

PAGE 482

En application des articles 212-13 et 221-1 du Règlement général de l'AMF, le Document de référence contient en outre les informations suivantes au titre de l'information réglementée :

- Document d'information annuel page 459
- Honoraires des Commissaires aux comptes page 468
- Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne ainsi que le rapport afférent des Commissaires aux comptes pages 91 à 119

Le système de management
régissant l'impression de ce document
est certifié ISO14001:2004.

